



LA NAISSANCE DU MONDE  
ET LE RÉCIT DE LA CRÉATION  
D'ADAM

TOME 2



Dr. Ali Mohammad al-Sallabi





Numéro de l'Édition	81
TK ISBN	978-625-8336-78-8
ISBN	978-625-8336-80-1
Le titre de livre	La Naissance du Monde et le Récit de la Création d'Adam
Auteur	Dr. Ali Mohammad al-Sallabi
Editeur	Recep Songül
Traducteur	Aya Horizons, FRANCE
Imprimerie	1ère édition, Istanbul, juin 2023
Editions	<b>Asalet Eğitim Danışmanlık Yayın Hizmetleri</b> <b>İç ve Dış Ticaret</b> Sertifika No: 40687 Balabanağa Mh. Büyük Reşit Paşa Cd. Yümni İş Hanı, 16B/16 Vezneciler, Fatih/İSTANBUL 0212 511 85 47 <a href="http://www.asaletyayinlari.com.tr">www.asaletyayinlari.com.tr</a> <a href="mailto:asalet@asaletyayinlari.com.tr">asalet@asaletyayinlari.com.tr</a>



© 2023 Editions Asalet

Ce livre est protégé par le droit de l'auteur, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle du texte dans le présent ouvrage sans l'autorisation écrite de l'éditeur est strictement interdite.

**Dr. Ali Mohammad al-Sallabi**

**LA NAISSANCE DU MONDE  
ET LE RÉCIT DE LA CRÉATION D'ADAM**

**TOME 2**







## PARTIE 3

### Le récit de la création d'Adam dans sourate Al-Hijr

*Dieu dit : « Nous créâmes l'homme d'une argile crissante, extraite d'une boue malléable. (27) Et quand au djinn, Nous l'avions auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente. (28) Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges : « Je vais créer un homme d'argile crissante, extraite d'une boue malléable, (29) et dès que Je l'aurais harmonieusement formé et lui aurait insufflé Mon souffle de vie, jetez-vous alors, prosternés devant lui ». (30) Alors, les Anges se prosternèrent tous ensemble, (31) excepté Iblis qui refusa d'être avec les prosternés. (32) Alors [Allah] dit : « Ô Iblis, pourquoi n'es-tu pas au nombre des prosternés ? (33) » Il dit : « Je ne puis me prosterner devant un homme que Tu as créé d'argile crissante, extraite d'une boue malléable ». (34) - Et [Allah] dit : « Sors de là [du Paradis], car te voilà banni ! (35) Et malédiction sur toi, jusqu'au Jour de la rétribution ! » (36) - Il dit : « Ô mon Seigneur, donne-moi donc un délai jusqu'au jour où ils (les gens) seront ressuscités ». (37) [Allah] dit : tu es de ceux à qui ce délai est accordé, jusqu'au jour de l'instant connu » [d'Allah]. (38) - Il dit : « Ô mon Seigneur, parce que Tu m'as induit en erreur, eh bien je leur enjoliverai la vie sur terre et les égarerai tous, (39) à l'exception, parmi eux, de Tes serviteurs élus. » (40) - « [Allah] dit : voici une voie droite [qui mène] vers Moi. (41) Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés. (42) Et l'Enfer sera sûrement leur lieu de rendez-vous à tous. (43) Il a sept portes ; et chaque porte en a sa part déterminée ». (44) Certes, les pieux seront dans des jardins avec des sources. (45) « Entrez-y-en paix et en sécurité ». (46) Et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines : et ils se sentiront frères, faisant face les uns aux autres sur des lits. (47) Nulle fatigue ne les y touchera. Et on ne les en fera pas sortir. (48) Informe Mes serviteurs que c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux. (49) et que Mon châtement est certes le châtement douloureux. » Al-Hijr : 26-49.*



Les théologiens ont évoqué le lien qui existe la mention de la mort et de la résurrection juste avant ce passage :

« *Et c'est bien Nous qui donnons la vie et donnons la mort, et c'est Nous qui sommes l'héritier [de tout].* » Al-Hijr : 23.

Dans ce verset, Allah utilise le pluriel de Sa Majesté en référence à Lui-même. Tous les pronoms sont également de ce type, ce qui rend ce passage singulier. Le pluriel de Majesté est couramment utilisé chez les Arabes.

Dans le passage ci-dessus, Allah nous informe que Lui Seul fait vivre et fait mourir, et qu'Il héritera de l'univers et de tout ce qu'il contient.

La raison et la *fitrah* confirment ce principe de l'existence d'un Dieu Vivant et Éternel, et vers Qui toute chose retournera. Tout, autour de nous, disparaît et nous devons donc admettre que tout retournera vers Celui qui en héritera. La foi ne s'oppose pas à la raison et au penchant naturel sain, mais c'est le cas en revanche de l'athéisme et de la mécréance.

Et Dieu dit : « *Et Nous connaissons certes ceux qui parmi vous ont avancé et Nous connaissons ceux qui tardent encore.* » Al-Hijr : 24.

- «*Et Nous connaissons certes ceux qui parmi vous ont avancé*», ceux qui sont nés et morts avant vous et ceux qui tardent encore, ceux qui ne sont pas encore nés et qui ne sont pas encore de ce monde. Cela peut aussi vouloir dire, ceux qui ne sont pas sortis encore des *reins* de leur père. D'autres commentateurs ont affirmé, qu'il s'agissait aussi de ceux qui ont avancé sur la voie du jihad et de la dévotion, et ceux qui sont restés en retrait. Rien n'échappe à la connaissance d'Allah de la situation des hommes. Sa science demeure parfaite ainsi que Sa puissance, car le prouvé confirme l'existence de la preuve. Le verset contient la répétition : '*Nous connaissons*', comme une marque d'insistance.

Cette Parole d'Allah nous enseigne plusieurs choses :

- La science du Créateur est absolue ;
- La connaissance des premiers hommes celle des derniers sont identiques auprès d'Allah ;
- La Résurrection dépend de la science et de la puissance divines ;

- « *Certes, c'est ton Seigneur qui les rassemblera. Car c'est Lui le Sage, l'Omniscient.* » (Al-Hijr : 25). Dans le début du verset, le pronom 'ton' qui fait référence au Prophète indique le mérite et la considération dont jouit ce dernier auprès d'Allah.



- “[...] *qui les rassemblera*” : le Seigneur les ressuscitera et les rassemblera pour le Jugement et la Rétribution dans l’au-delà.

- “[...] *c’est Lui le Sage, l’Omniscient.*” C’est par ces mots que s’achève le verset, et c’est la conclusion la plus appropriée, car elle rappelle la sagesse et la science divines. Celui qui a donné vie à l’homme en ce monde ne l’a fait que par sagesse, et c’est aussi conformément à cette dernière qu’Il les ressuscitera après la mort pour les juger et les rétribuer. Ainsi tous les actes divins découlent de la sagesse et de la science, et la conclusion de ce verset reste tout à fait pertinente.

- *Le Sage*, est Celui qui déteint la sagesse suprême et Sa création et Ses commandements découlent de cette dernière. Le Seigneur crée toute chose dans la forme la plus adéquate :

« *Est-ce donc le jugement du temps de l’Ignorance qu’ils cherchent? Qu’y a-t-il de meilleur qu’Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?* » Al-Mâ’idah (La Table Servie) : 50.

Allah ne crée donc rien sans finalité, sans but, et l’arbitraire ne peut être imputé à Sa Loi. Il demeure le Juge suprême en ce monde et dans l’autre, et Il exerce Seul Son autorité dans ce qu’Il légifère, dans de ce qu’Il décrète de la destinée de chaque chose et dans Son Jugement final. Sa sagesse consiste à placer chaque chose à l’endroit qui lui est le plus approprié et à lui accorder le statut qui lui convient.

- “*L’Omniscient*”, est Celui dont la science englobe tout ce qui est apparent ou invisible; secret ou divulgué; nécessaire, impossible ou possible. La science divine embrasse ce bas monde et le monde céleste; le passé, le présent, le futur, et rien n’échappe à Allah.

Les Textes en lien avec l’étendue de la science divine sont très nombreux et indénombrables. Rien dans les cieux et sur la Terre n’échappe à la science divine, même pas le grain de sable ou ce qui est plus insignifiant encore, et Allah n’oublie pas.

« *Certes, c’est ton Seigneur qui les rassemblera. Car c’est Lui le Sage, l’Omniscient.* »

Ce verset nous livre plusieurs enseignements :

- Le Seigneur, Ar-Rahîm, Al-Khâliq est Celui qui nous ressuscitera le Jour du Jugement;

- La foi en la Résurrection s’inscrit dans la logique existentielle de cette



vie terrestre. Elle justifie les valeurs morales et les mœurs et sans cette croyance l'homme n'est qu'un animal sauvage ;

- La sagesse et la science sont les fondements du Jugement, de la Résurrection et de la Rétribution.

Après ce passage, le retour au récit du début de la création est tout approprié, car le verset nous a exposé la finalité de la création et s'est achevé par l'évocation de la sagesse et de la science divines.

Le noble Coran nous entraîne donc après cela vers le début de la création de l'homme pour faire comprendre au lecteur la sagesse qui se cache derrière l'apparition de ce dernier ; la prosternation des anges en son hommage ; le refus du Diable d'obéir et son animosité envers l'homme qu'il tentera par la suite d'égarer et de faire entrer en Enfer.

Le récit débute alors par : *“ Nous créâmes l'homme d'une argile crissante, extraite d'une boue malléable ”*. Ce qui suit s'inscrit en toute pertinence dans la continuité de la narration qui évoque la création, la vie, la mort, la résurrection, et le rassemblement des créatures.

## **I. « Nous créâmes l'homme d'une argile crissante, extraite d'une boue malléable ».**

### *A. “ Nous créâmes l'homme ” :*

Allah créa l'homme à partir de rien et ce dernier constitue une création inédite.

- *“ L'homme ”* : est cette créature unique, honorée. De constitution faible, de longévité et de force restreintes. Cet être n'en demeure pas moins remarquable lorsqu'il emprunte la voie divine de la droiture. En revanche, il devient une créature méprisante lorsqu'il s'éloigne du droit chemin, et il perd alors sa dignité et son rang.

(En arabe), *al -'insân* (l'homme) est dérivé de *al-'ans* (la compagnie) ou *an-niysân* (l'oubli). Le noble Coran interpelle à maintes reprises les hommes par cette spécificité qu'est la leur : l'humanité qui reste leur plus grande qualité. Comme nous avons besoin à notre époque de retrouver cette caractéristique que nous avons perdue et qui nous a transformés en animaux féroces qui s'entre-tuent sans raison. Nous nous terrorisons mutuellement ; certains s'érigent en divinité devant leurs prochains et s'enorgueillissent. D'autres se vautrent dans le crime et les péchés mortels, et bafouent les droits de leur propre personne, de leurs frères humains et de tout ce qui existe ; et même ceux de leur Seigneur.



- “*Nous créâmes l’homme*” : confirmation de la réalité élémentaire de la foi, conforme au penchant naturel et à la raison que seul l’ignorant peut nier, par rébellion et arrogance. L’homme est le produit de la création d’Allah, Créateur Tout-Puissant. Qui en dehors de Lui a donné vie à ce monde et à cet homme, et a doté de ce dernier de toutes ses aptitudes exceptionnelles, dont la raison, l’imagination et la volonté ?

Cette croyance reste nécessaire et son rejet engendre égarement, errance, doute et confusion. Les valeurs se corrompent alors et les conséquences deviennent amères et éprouvantes pour l’humanité en raison de ses inventions doctrinales.

Je pense que la théorie de Darwin constitue la menace la plus sérieuse pour la raison humaine et pour les sociétés. On cherche à travers cette thèse à présenter l’homme comme une entité en évolution dont l’existence ne répond à aucune finalité ou sagesse. Quel plus grand désastre peut-il exister en dehors de celui-là ? Et quel pire malheur aussi ?

La foi au Créateur des hommes garantit à ces derniers la dignité. L’existence de l’homme repose dès lors sur une sagesse supérieure. On ne doit pas faire de concession à ce sujet. On ne doit en aucun cas se fier aux idées d’un pervers aux ambitions diaboliques et troquer cela contre la vérité qui émane du Seigneur Tout-Puissant. Existe-t-il un plus grand démon que celui qui entraîne les pas de l’humanité vers la perte et qui la détourne de son Seigneur ?

***B. « [...] d’une argile crissante, extraite d’une boue malléable ».***

On retrouve cette description de l’argile crissante dans la sourate Al-Hijr uniquement : *extraite d’une boue malléable*. Cette expression apparaît à trois reprises dans le chapitre.

Allah mentionne ici la substance modeste qui est à l’origine de la conception de l’homme pour l’inviter à se montrer humble. Les aptitudes que le Seigneur a placées chez l’homme pourraient facilement lui inspirer la vanité, qui pour lui serait fatale, et c’est pour cette raison qu’Allah lui rappelle ici son origine. Dans Sa sagesse, le Seigneur a donc décidé de créer l’homme de cette substance humble qui est la boue noire malléable transformée ensuite en argile crissante. Ainsi Adam fut créé faible et d’une origine faible, non par mépris pour sa condition, mais pour qu’il apprenne l’humilité. D’ailleurs, Allah ordonnera plus tard aux anges de se prosterner devant lui.



Ibn ‘Āshūr a écrit : « Cette description révèle la merveille dans la création d’Allah qui forma à partir de cet élément modeste un être remarquable qui surpasse toutes les espèces vivantes du monde matériel. Elle indique aussi que l’essence de la vie provient d’un mélange de terre, d’humidité et de décomposition. »

L’emploi des particules d’insistance (en arabe) qui introduisent la description de la création confirme l’importance de cette dernière. Le cheikh As-Sa’dî a expliqué que l’expression *d’une argile crissante, extraite d’une boue malléable* fait référence à la terre argileuse qui émet un son de terre cuite. Quant à la boue malléable (*al-ḥamâ’ al-masnûn*), elle consiste en une terre aux propriétés changeantes, couleur et odeur, au fil du temps.

- “*Nous créâmes l’homme*”. Ces mots débute la description des différentes étapes de la conception de l’homme par Allah : la terre en différentes proportions ; puis le mélange avec l’eau ; le mélange est alors laissé ainsi jusqu’à sa transformation en boue noire odorante. Après cela, Allah façonna cette substance en une *statue* à l’apparence humaine qui était creuse, se durcit pour devenir semblable à la terre cuite capable de produire un son similaire. À l’issue de ces étapes, Allah insuffla en cette *stèle* d’argile l’âme, et glorifié soit Allah le meilleur des créateurs.

- “[...] *d’argile crissante*” : (*ṣalsâl*) est la terre durcie, pas encore cuite, mais qui émet un son semblable à cette dernière et qui ressemble au tintement du métal. Après cuisson, cette terre argileuse devint une terre cuite. La boue malléable est de couleur sombre et le terme arabe *masnûn* signifie qu’elle a été modelée. D’autres versets mentionnent ce stade dans la conception d’Adam : *Il le créa de terre ; un homme de terre*, en plus de ce verset.

Az-Zamkhashârî a comparé *aṣ-ṣalsâl* à la terre durcie. Après sa cuisson, elle devient une terre cuite. La boue malléable (*al-ḥamâ’ al-masnûn*) est une terre noire que l’on a modelée (*masnûn*) en lui donnant l’apparence d’un homme, comme on reproduit une représentation dans son moule. Allah créa ainsi Adam d’argile qu’Il avait extraite d’une boue malléable et qu’Il façonna en statue creuse à l’image d’un homme. La structure se durcit jusqu’à émettre un son de terre cuite. Puis le Seigneur le transforma en une autre création. Il en fut de même pour le djinn qu’Allah créa par étapes comme Adam.

Les théologiens ont fait la distinction entre l’argile crissante et la terre cuite. La première est une terre durcie, mais non cuite, tandis que la seconde a subi la cuisson.



Ar-Râghib Al-Asfahânî a expliqué qu'à l'origine *al-salsâl* désigne le son que produit un objet dur. Plus tard, on désigna la terre séchée par le même terme. Ces subtilités linguistiques suggèrent donc que les récipients en argile crissante sont moins solides que ceux confectionnés en terre cuite (*al-fakh-khâr*). L'argile est durcie, moins épaisse, mais elle émet tout de même le son spécifique qui est le sien lorsqu'on cogne dessus.

- *“Allah créa l'homme d'une argile crissante semblable à la terre cuite”,* ce qui signifie qu'elle n'est pas de la terre cuite.

Le récit de la création d'Adam dans la sourate Al-Hijr nous apporte un élément nouveau et très précieux pour la connaissance des hommes.

La création de l'homme à partir d'une argile crissante tirée d'une boue malléable nous fait penser que ces éléments d'origine sont déterminants dans la vie de l'homme. Ainsi nous ne devons pas oublier qu'ils sont de nature instable et fragile et que les productions d'argile sont promptes à se briser. Ces dernières sont friables comme l'est la terre séchée au soleil, qui s'effrite et se réduit en poussière et n'offre même pas la résistance de la terre cuite. Quant à *al-hamâ' al-masnûn* (traduit ici par boue malléable), elle fait référence au limon noir malodorant auquel on a donné une forme. Cette substance tout comme l'argile est de nature instable et elle s'altère. Elle ressemble en cela aux humains, à l'exception de ceux qu'Allah enveloppe de Sa grâce et de Sa miséricorde, et qui parviennent alors à s'éloigner de la corruption.

Le Dr Al-Bahî Al-Khawlfî a rapproché le limon noir au côté sombre et obscur de la nature humaine, à son manque de transparence et à son penchant pour la sournoiserie ; la fourberie et la ruse ; pour les plans ourdis dans le secret de l'obscurité. Parmi les actions qui reflètent ce penchant, citons la corruption, la contrefaçon, la fraude et tout acte en vue de s'octroyer un bénéfice injuste ou encore la complicité dans des engagements douteux.

Le Dr a aussi mis en parallèle le caractère malodorant du limon noir avec la nature humaine en soulignant deux aspects :

- La bassesse de certaines attitudes chez l'homme qui provoque la répulsion et le dégoût tel que la servilité et le rabaissement devant les gens d'autorité pour s'attirer leurs faveurs ; ou encore l'espionnage et la duplicité ; le déshonneur et la disgrâce de celui qui sacrifie ses principes et les choses sacrées pour un gain matériel et qui marchande sa plume et ses idées.



- L'état d'esprit de celui qui se rend coupable des actes mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire sa « disposition d'âme » qu'on peut assimiler à la terre malodorante, et qui reflète un état d'âme détestable. Ainsi si nous pouvions voir les effets de ces méfaits ou les sentir chez l'individu, notre vue et notre odorat seraient alors confrontés à la vision et à l'odeur de la plus répugnante des charognes.

Les visages parfois laissent transparaître ce que renferment les cœurs, et on le remarque parfois du premier coup d'œil.

Ce ne sont là que quelques aspects de la nature du limon noir que l'on pourrait mettre en parallèle avec celle de l'homme. Ces traits de caractère restent innés chez les humains, et se manifestent chez ces derniers selon différents degrés et dépendent des efforts que chacun accomplit pour se réformer et se purifier. Quoi qu'il en soit, l'insouciance et l'oubli même passager entraînent inévitablement l'individu vers ces penchants, ne serait-ce que par négligence.

Quant à l'argile, ses propriétés ont déjà été mentionnées plus haut, dont celle de la fragilité. On la remarque par exemple chez les individus à la sensualité exacerbée qui ne parviennent pas à résister et à s'extirper de leur nature de *limon noir* vers celle de créature devant laquelle se prosternèrent les anges. La réforme de l'âme passe par l'effort pour ne pas céder aux instincts et pour endurer la difficulté afin de se hisser jusqu'au rang supérieur de mérite. Pour cela, de nobles sacrifices sont nécessaires ainsi que les bonnes œuvres et l'altruisme et l'entraide ; la lutte contre le faux, les ruses et les complots, afin de s'élever vers Allah.

L'instabilité et la fragilité sont des caractéristiques que l'on retrouve chez les personnes frivoles et concupiscentes. Elles se détournent alors des obligations de l'élévation spirituelle et cèdent à l'appel de leurs instincts et des plaisirs terrestres. Ces individus se contentent du *cliquetis* trompeur de la vertu déguisée, leurs paroles démentent leurs actes et ils cherchent l'éloge qu'ils ne méritent pas.

Cela nous rappelle qu'en arabe, comme l'a souligné Al-Asfahânî, *aṣ-ṣalṣâl* fait étonnamment référence au son particulier qu'il émet, le cliquetis, et qui fait penser à la vantardise de l'homme.

Ainsi l'individu dans son humanité ramenée à sa dimension strictement *terrienne* reste insignifiant par nature et incapable de produire la vertu ou de s'y attacher. L'accès à cette dernière n'est possible pour l'homme qu'à la faveur de l'engagement spirituel qu'Allah a rendu possible pour lui. Le



Seigneur a ainsi insufflé en nous cette âme qui constitue l'élément supérieur qui peut devenir le dépôt de la plus noble exemplarité et vertu.

Nous retiendrons du verset :

- L'homme est une des plus remarquables créatures et pourtant l'origine de sa conception est une des plus insignifiantes : la terre aux propriétés changeantes ;

- Mais Allah n'a pas méprisé l'homme puisqu'Il a ordonné aux anges de se prosterner devant lui ;

- Le mérite de l'homme dépend de son attachement à la foi, indépendamment de son origine *terrienne*.

## **2. « Et quant au djinn, Nous l'avions auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente ».**

Le djinn, dont il est question dans ce verset, occupe le même statut qu'Adam pour les hommes, à savoir qu'il est le père de son espèce. Il fut créé avec l'homme, ou alors le verset indiquerait aussi que le genre *djinni* aurait été conçu avant les hommes. Ibn Jarîr a soutenu quant à lui qu'*al-jân* dans ce passage fait référence à Iblis le père des djinns. Cela signifie que l'existence de ce dernier a précédé celle d'Adam, qui a été mentionné avant le Diable, en raison de son mérite. On retrouve un passage similaire dans la sourate Ar-Rahmân :

« *Il a créé l'homme d'argile sonnante comme la poterie; et Il a créé les djinns de la flamme d'un feu sans fumée.* » Ar-Rahmân (Le Tout miséricordieux) : 14-15.

La similitude des deux passages apparaît donc à trois niveaux :

- au niveau du thème, qui est au commun et qui est celui de la puissance d'Allah qui a créé l'homme et les djinns ;

- au niveau du contexte ; puisque les deux passages font référence à la vie, à la mort et à la résurrection. Le récit de la création est donc approprié dans ce contexte. Les passages évoquent aussi la façon dont Adam a désobéi en cédant aux suggestions du Diable, dans les deux passages de deux sourates ;

- au niveau du style coranique, que se partagent les deux sourates. On remarque notamment l'emploi du pluriel de majesté qui se répète tout au long du récit, dans pratiquement tous les versets.

Le djinn (en arabe *al-jân*) du verset de la sourate Al-Hijr apparaît ici pour la première fois dans le noble Coran. Les deux termes *al-jân* et *al-jin* renvoient à la même chose en fin de compte. Le djinn a donc préexisté à



l'homme, mais Allah Seul connaît la période qui s'est écoulée entre les deux créations, qui aurait pu durer des millions d'années, qui sait ? L'accès à la connaissance de ces choses demeure pour nous impossible, sans la Révélation d'Allah. Les hypothèses n'ont aucune valeur dans ce domaine.

#### ***A. Les djinns : définition :***

Ce terme est récurrent dans le noble Coran, et il constitue même l'intitulé d'une sourate. La Tradition prophétique renferme également la mention des djinns. Cela indique l'importance de cette créature qui comme l'humain est responsable de ses actes et devra en rendre compte :

« *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent* ». Adh-Dhâriyât (Qui éparpillent) : 56

Les différentes descriptions que l'on a faites des djinns permettent de les définir comme des esprits dotés de raison et d'un libre arbitre, à l'instar de l'homme. Ils n'appartiennent pas à ce monde matériel, et échappent à nos sens. On ne peut les voir sous leur apparence réelle, tandis qu'ils possèdent la capacité de prendre différentes formes. Ils se nourrissent, boivent et se reproduisent, et ils devront rendre compte de leurs actes, le Jour Dernier.

#### ***B. La substance à l'origine de leur conception :***

Le noble Coran et la Sunnah nous ont informés clairement de l'origine des djinns :

« *Et quant au djinn, Nous l'avions auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente* ». Al-Hijr : 27.

« *et Il a créé les djinns de la flamme d'un feu sans fumée.* » Ar-Rahmân (Le Tout Miséricordieux) : 15.

Ce dernier verset suit celui qui mentionne la création d'Adam à partir de la terre. D'autres passages font référence à l'origine des djinns, comme celui qui suit et qui évoque le refus d'Iblis de se prosterner :

« *[Allah] dit : "Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé?" Il répondit : "Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile."* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 12.

Concernant les Hadiths, citons celui qu'a rapporté Muslim dans son Sahih, d'après 'Â'ishah, qu'Allah l'agrée, et dans lequel on peut lire que le Messager ﷺ a dit : « *On a créé les anges de lumière tandis qu'on créa*

les djinns d'un feu sans fumée. Quant à Adam, il fut conçu de la substance qu'on vous a décrite. »

La nature de la substance d'origine dont sont créés les djinns est donc décrite dans le noble Coran et dans la Tradition. Dans le Livre d'Allah, deux expressions apparaissent : *nâr as-samûm* (feu ardent); et *mârij min nâr* (traduit ici par feu sans fumée. Mais à quoi correspond cette matière et quelle est sa nature ?

Tabari a expliqué *al-mârij* ainsi : Cela désigne un mélange [de feux] de différentes couleurs : rouge, jaune et vert. On emploie en arabe le verbe *marija*, comme dans l'expression *marija amr al-qawm*, pour dire que l'affaire est devenue pour ces gens confuse. Dans un Hadith, le Messager d'Allah ﷺ a dit à 'Abd Allah b. 'Amrû b. Al-'ÂṢ : comment te comporteras-tu lorsque tu te retrouveras parmi les plus vils, ceux dont la parole et la loyauté seront ambiguës [...] [litt. mélangées]<sup>1</sup>. *Al-mârij* désignerait donc les différentes flammes qui composent ce feu<sup>2</sup>.

Une parole attribuée à Ibn 'Abbâs confirme ce dire de Tabari. Dans cette transmission, le Compagnon explique qu'*al-mârij* désigne les flammes desquelles Allah créa les djinns. Selon lui, il s'agit des pointes des flammes qui sont au sommet du feu et dont les différentes teintes, rouge, jaune et vert, se mélangent. Al-Layth a défini cette expression par la flamme ardente dont l'embrasement est intense. Al-Mibrad a décrit *al-mârij* par le feu à l'embrasement incontrôlable.

Toutes ces définitions ont un sens voisin et se rejoignent. Elles définissent ainsi *al-mârij* par le feu pur et les flammes qui se situent à ses extrémités et qui possèdent différentes couleurs [rouge, jaune et vert]. C'est de cette matière que furent conçus les djinns.

Concernant l'expression *nâr as-samûm*, Ibn 'Abbâs l'a définie comme étant le gaz brûlant meurtrier qui s'en dégage. On a également rapporté de lui la définition suivante : « [...] un feu sans fumée ». Ibn Mas'ûd aurait affirmé que *nâr as-samûm* duquel on créa les djinns est soixante-dix fois moins intense que le feu de l'Enfer.

L'imam An-Nasafî confirme également que *nâr as-samûm* est un feu ardent d'une forte intensité.

La définition d'*as-samûm* rejoint également celle d'*al-mârij* dans la mesure où les flammes à l'extrémité du feu, qui sont bleues sont également les plus chaudes.

---

1 Ahmad (2/162) ; Abû Dâwûd dans as-sunan (4/513).

2 tafsîr at-tabarî, p. 14.



En outre, la majorité des exégètes partagent cet avis qui est conforme au sens apparent du Texte coranique.

Allah nous a relaté au sujet d'Iblis ce qui suit :

« [Allah] dit : *“Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé?”* Il répondit : *“Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile.”* » Al-'A'râf [Les Murailles] : 12.

Ce verset ne contredit pas ceux de la sourate Al-Hijr ou d'Ar-Rahmân :

« *Et quant au djinn, Nous l'avions auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente* ». Al-Hijr : 27.

« *Et Il a créé les djinns de la flamme d'un feu sans fumée* ». Ar-Rahmân [Le Tout Miséricordieux] : 15.

En effet, le feu est la désignation générale, tandis que les deux autres expressions utilisées dans les versets ci-dessus décrivent des caractéristiques particulières.

Certains pourraient se demander : comment la création des djinns à partir du feu est-elle possible ?

La réponse : de la même manière qu'Allah a déposé l'âme et la vie dans un corps de terre, Il peut tout aussi bien le faire avec un corps chaud. Notons en outre que les djinns n'ont pas l'apparence du feu, mais Allah a tiré de ce dernier cette créature, qu'Il a rendue ensuite apte à recevoir la vie, à l'instar de l'homme.

### ***C. La preuve que les djinns sont aussi responsables de leurs actes :***

Bon nombre de versets et de Traditions prophétiques indiquent que les djinns ont également des obligations religieuses et ont le devoir de s'acquiescer des actes de dévotions et de respecter les prescriptions et interdits. Ils sont donc dotés du libre arbitre. C'est là l'opinion de la majorité des musulmans. Les djinns et les hommes ont donc ces caractéristiques en commun.

Al-Qurtubî a écrit : Les sourates Ar-Rahmân, Al-Ahqâf et Al-Jinn contiennent la preuve que les djinns sont responsables de leurs actes et qu'ils ont également des obligations et des interdictions à respecter. À l'instar des humains, ils subiront le châtement. Les croyants djinns sont comme les croyants humains, et les mécréants sont semblables chez les

deux espèces. Il n'existe pas de différences entre nous et eux à ce niveau<sup>1</sup>.

Ar-Râzi confirme ce dire et l'attribue à l'ensemble des exégètes, tout comme de nombreux versets l'ont révélé.

Ces derniers présentent ce fait dans des contextes différents :

- *La sagesse dans la création des djinns et des hommes*

« *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. (57) Je ne cherche pas d'eux une subsistance; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent* ». Adh-Dhâriyât [Qui éparpillent] : 56-57.

Ce verset indique donc clairement que les djinns ainsi que les hommes ont été créés pour adorer Allah, comme l'ont soutenu les dres des théologiens.

Selon Ibn 'Abbâs, "pour qu'ils M'adorent" signifie qu'ils s'acquittent de la dévotion envers Moi, bon gré ou mal gré, et c'est le dire qu'a soutenu Ibn Jarîr également.

- Le noble Coran mentionne l'événement des djinns qui ont entendu la récitation du Prophète ﷺ :

« *(Rappelle-toi) lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de djinns pour qu'ils écoutent le Coran. Quand ils assistèrent [à sa lecture] ils dirent : « Écoutez attentivement. »... Puis, quand ce fut terminé, ils retournèrent à leur peuple en avertisseurs. (30) Ils dirent : « Ô notre peuple! Nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Musa (Moïse), confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. (31) Ô notre peuple! Répondez au prédicateur d'Allah et croyez en lui. Il [Allah] vous pardonnera une partie de vos péchés et vous protégera contre un châtement douloureux. »* Al-'Aḥqâf : 29-31.

Le Révélation nous informe donc que des djinns avaient été conduits auprès du Messenger ﷺ, et qu'auprès de lui ils se tinrent silencieux et attentifs durant sa récitation du noble Coran. Ibn Al-Qayyîm a affirmé que ce verset indique que les djinns ont eux aussi l'obligation d'adorer Allah. Il développe en mentionnant ce qui dans le récit le prouve, et énumère ce qui suit :

- Allah a guidé ces djinns vers le Messenger ﷺ afin qu'ils écoutent les versets coraniques, croient en la Révélation et observent Ses prescriptions;
- Les djinns ont informé leur peuple qu'ils avaient entendu la récitation

<sup>1</sup> *tafsîr al-qurtubî*, (17/169)



du noble Coran et qu'ils comprirent alors que ce Livre guide vers la vérité. Le verset indique en outre qu'ils connaissaient Moïse et le Livre qui lui fut révélé. Ils constatèrent alors que le noble Coran confirmait cette Révélation antérieure et qu'Il menait vers le droit chemin. Les djinns possédaient donc une science suffisante qui constituait alors une preuve et un argument. Ils détenaient aussi le pouvoir d'observer les prescriptions. Ainsi la science combinée au pouvoir implique la responsabilité ;

- Ils informèrent leur peuple, et le verset dévoile clairement que l'obligation leur incombe de répondre à l'appel du Prophète ﷺ, de croire en sa mission et d'observer les injonctions<sup>1</sup>.

Al-'Alûsî a écrit concernant le passage “*ô, notre peuple, répondez à l'appel du Prophète d'Allah*” : « Ce genre de versets indiquent que les djinns sont bien responsables de leurs actes et devront rendre des comptes. » L'imam Ibn Kathîr voit dans ces passages la preuve que la mission de l'Envoyé d'Allah ﷺ était aussi destinée aux djinns. Le Prophète ﷺ les avait invités à croire en Allah et il leur avait récité la sourate qui renfermait le discours qui s'adressait aux deux espèces [hommes et djinns] et comportait l'obligation de s'acquitter des obligations, ainsi que la mention de la promesse et de la menace, à savoir la sourate Ar-Rahmân. Le passage “*ô, notre peuple, répondez à l'appel du Prophète d'Allah*” le confirme également.

Dans sourate Al-Jinn, Dieu dit : « *Dis : Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent : Nous avons certes entendu une Lecture [le Coran] merveilleuse, (2) qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. (3) En vérité, notre Seigneur - que Sa grandeur soit exaltée - ne S'est donné ni compagne, ni enfant! (4) Notre insensé [Iblis] disait des extravagances contre Allah. (5) Et nous pensions que ni les humains ni les djinns ne sauraient jamais proférer de mensonge contre Allah. (6) Or, il y avait parmi les humains, des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns, mais cela ne fit qu'accroître leur détresse. (7) Et ils avaient pensé comme vous avez pensé qu'Allah ne ressusciterait jamais personne. (8) Nous avons frôlé le ciel et Nous l'avions trouvé plein d'une forte garde et de bolides. (9) Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prête l'oreille maintenant, trouve contre lui un bolide aux aguets. (10) Nous ne savons pas si on veut du mal aux habitants de la terre ou si leur Seigneur veut les mettre sur le droit chemin. (11) Il y a*

1. tarîq al-hijratayn wa bâb as-sa'âdatayn, Ibn Al-Qayyîm, p. 421.



*parmi nous des vertueux et [d'autre] qui le sont moins : nous étions divisés en différentes sectes. (12) Nous pensions bien que nous ne saurions jamais réduire Allah à l'impuissance sur la terre et que nous ne saurions jamais le réduire à l'impuissance en nous enfuyant. (13) Et lorsque nous avons entendu le guide [le Coran], nous y avons cru, et quiconque croit en son Seigneur ne craint alors ni diminution de récompense ni oppression. (14) Il y a parmi nous les Musulmans, et il y en a les injustes [qui ont dévié]. Et ceux qui se sont convertis à l'Islam sont ceux qui ont cherché la droiture. (15) Et quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer. » Al-Jinn (Les Djinns) : 1-15.*

Ces versets informent le Messager ﷺ qu'un groupe de djinns l'avaient entendu réciter le noble Coran à ses Compagnons. Cet évènement est intervenu après qu'on ait interdit aux djinns d'épier les conversations des anges au ciel. Ils surent alors que quelque chose venait de se produire sur Terre et qui justifiait cette interdiction. Ils se mirent alors à parcourir la Terre. Un groupe d'entre eux se dirigea vers Tuhâmah dans le Hijâz où ils aperçurent l'Envoyé accomplissant la prière du matin avec ses Compagnons. Ils entendirent alors la récitation du Messager ﷺ et restèrent attentifs et silencieux. Ils se dirent alors : « *c'est ce Coran qui nous empêche désormais de dérober les secrets du ciel* ». Ils retournèrent auprès de leur peuple pour les avertir. Allah révéla alors les versets ci-dessus.

Le passage coranique montre que les djinns ont cru au noble Coran, et que ces derniers s'engagèrent à ne plus commettre d'actes d'idolâtrie : *“ nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur ”*.

- *“ Et lorsque nous avons entendu le guide [le Coran], nous y avons cru ”*. Leur foi au noble Coran et la description qu'ils en donnent ici comme étant le guide, et leur engagement à ne plus accomplir de *shirk* ; tout cela prouve que les djinns sont responsables de leurs actes et doivent rendre des comptes.

- *“ Et quand le serviteur d'Allah s'est mis debout pour l'invoquer, ils faillirent se ruer en masse sur lui ”*. Les djinns se sont rassemblés autour du Messager ﷺ en grand nombre, et ils prêtaient une oreille attentive aux paroles qu'il apportait.

L'attention qu'ils accordèrent d'ailleurs à la récitation prophétique indique aussi qu'ils sont dotés de la raison. Par conséquent, ils sont responsables et détiennent le libre arbitre et le pouvoir d'agir et de distinguer le vrai du faux.



- L'envoi des Messagers :

« Ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des Messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes et averti de la rencontre de ce jour? Ils diront : "Nous témoignons contre nous-mêmes." La vie présente les a trompés; et ils ont témoigné contre eux-mêmes qu'en (vérité) ils étaient mécréants. » Al-An'âm (Les Troupeaux) : 130.

Ce discours est celui qu'on adressera aux hommes et aux djinns le Jour Dernier. Cela montre qu'Allah a envoyé les Messagers pour les djinns également, car Allah leur demande ici, pour confirmer : les Messagers vous ont-ils transmis les Révélations? Les excuses et les alibis ne sont donc plus possibles pour les djinns et les hommes, puisqu'Allah a dépêché les Prophètes qui exposent clairement les injonctions et ordonnent l'adoration d'Allah et interdisent la désobéissance envers Lui. Il ne fait aucun doute que les interdictions et les ordres des envoyés d'Allah qui s'adressaient aussi bien aux hommes qu'aux djinns impliquent nécessairement qu'ils devront tous rendre des comptes.

Ibn Al-Qayyîm a confirmé que le verset ci-dessus indique que les djinns (croyants) observaient les Législations antérieures révélées aux Prophètes. Toutefois, l'apostolat des envoyés qui ont précédé s'adressait à des peuples en particulier parmi les djinns et les hommes, tandis que Mohammad ﷺ a été dépêché auprès de tous les humains et de tous les djinns.

- Dans la sourate Ar-Rahmân, le discours qui s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux djinns prouve également que ces derniers sont responsables de leurs actes, au même titre que les enfants d'Adam. On remarque notamment le verset, '*lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nieriez-vous*', qui est répété à trente et une reprises dans la sourate et par lequel Allah rappelle Ses bienfaits envers les hommes et les djinns, et que seuls les mécréants renient.

Jâber b. 'Abd Allah, qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Messenger d'Allah ﷺ avait récité cette sourate du début à la fin, devant une audience silencieuse. À la fin de la récitation, le Prophète ﷺ déclara :

« J'ai récité ce chapitre aux djinns durant la nuit où fut révélée la sourate al-jinn. Leur réaction était meilleure que la vôtre. À chaque fois qu'ils entendaient le verset "*lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nieriez-vous*", ils disaient : nous ne nierons aucun de Tes bienfaits, ô, Seigneur, à Toi la louange »<sup>1</sup>.

1. Tirmidhî, as-sunan, (9/33).



Ibn Al-Qayyîm a conclu à l'intelligence de la part de ces djinns, à leur lucidité et à leur connaissance des implications du discours. Ils savaient que ces paroles s'adressaient également à eux.

- Le défi qu'Allah a lancé aux hommes et aux djinns de produire un discours semblable au noble Coran :

« *Dis : Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres.* » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 88.

Ce passage dévoile l'impossibilité pour les hommes et les djinns ensemble de produire quelque chose de semblable au noble Coran. Ce passage concerne les deux espèces. Il ne mentionne aucune autre créature susceptible de relever ce défi, ce qui prouve que les deux espèces sont les destinataires de la Révélation, et qu'elles sont donc responsables d'en observer les prescriptions.

- Le noble Coran renferme aussi la bonne nouvelle pour les croyants djinns et humains et l'annonce de la rétribution pour leurs actions. Il contient aussi une mise en garde à l'intention des mécréants et des pécheurs contre le châtement dans l'au-delà pour leur impiété et leurs transgressions. Les passages de ce genre sont nombreux, dont :

« *Ce sont ceux-là qui ont mérité la sentence [prescrite] en même temps que des communautés déjà passées avant eux parmi les djinns et les hommes. Ils étaient réellement perdants. (19) Et il y a des rangs [de mérite] pour chacun, selon ce qu'ils ont fait afin qu'Allah leur attribue la pleine récompense de leurs œuvres; et ils ne seront point lésés.* » Al-Ahqâf : 18-19.

Dans ces versets, Allah nous informe que Son décret s'est réalisé à l'encontre des djinns. Par conséquent, ces derniers n'échapperont pas au châtement, à l'instar d'autres nations qui les ont devancés parmi les djinns et les hommes. Ce passage prouve donc de manière indiscutable que les deux espèces devront rendre des comptes et sont censées se conformer aux prescriptions divines. *Et il y a des rangs pour chacun*, et selon leurs actions, bonnes ou mauvaises ils récolteront la rétribution qui leur revient en toute justice. Les djinns et les hommes doivent donc respecter les injonctions divines comme l'indiquent ces versets, et leur rétribution dans l'au-delà dépendra de leurs actes.



– Allah a dit :

*« Et le jour où Il les rassemblera tous : “Ô communauté des djinns, vous avez trop abusé des humains.” Et leurs alliés parmi les humains diront : “Ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres, et nous avons atteint le terme que Tu avais fixé pour nous.” Il leur dira : “l’Enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si Allah en décide autrement.” Vraiment, ton Seigneur est Sage et Omniscient. »* Al -’ An’âm (Les Troupeaux) : 128.

Ces versets évoquent les rapports qui lient certains djinns aux humains sur terre et font allusion au profit que tirent les uns des autres. Ainsi des hommes obéissent aux djinns, lorsque ces derniers leur ordonnent de s’adonner aux passions. Ces humains cherchent refuge auprès des djinns, qui se réjouissent de voir les hommes leur obéir, et de constater l’ascendant qu’ils exercent sur les enfants d’Adam. Cette collaboration apporte donc à chacun un bénéfice, mais elle se réalise en marge de l’obéissance à Allah, qui les punira alors par le Feu éternel, comme l’indique le verset ci-dessus. Ce passage dévoile donc que les deux espèces sont associées dans le châtement, et donc sont toutes deux responsables de leurs actes. Le verset 130 de la sourate Al-’An’âm met aussi en garde les hommes et les djinns contre le châtement, dans le cas où ils se détourneraient du droit chemin :

*« Ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes et averti de la rencontre de ce jour? Ils diront : “Nous témoignons contre nous-mêmes.” La vie présente les a trompés; et ils ont témoigné contre eux-mêmes qu’en (vérité) ils étaient mécréants. »*

- Le verset 12 du chapitre As-Sabâ’ nous informe que le Prophète Sulaymân, sur lui le salut, menaça les djinns (à son service) de la rétribution douloureuse qui les attendait en cas de transgression de l’ordre d’Allah. Le Seigneur leur avait alors commandé d’obéir à Sulaymân :

*« Et à Sulayman (Salomon) (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. Et pour lui Nous avons fait couler la source de cuivre. Et parmi les djinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Qui-conque d’entre eux, cependant, déviait de Notre ordre, Nous lui faisons goûter au châtement de la fournaise. »*



Les djinns qui étaient au service de ce Prophète devaient lui obéir. Cela prouve encore une fois que les djinns sont responsables de leurs actes et qu'ils devront rendre des comptes. Dès lors qu'ils sont châtiés pour leur transgression, cela indique nécessairement qu'ils seront jugés pour leurs actions et devront en répondre.

### **3. « Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges : Je vais créer un homme d'argile crissante, extraite d'une boue malléable »**

Nous allons aborder ce verset de deux points de vue différents : celui du contexte et celui du style coranique.

- Dans le verset 26 de la même sourate, la création de l'homme est évoquée de manière générale, tandis que dans le verset 28, le récit est plus détaillé, et Allah annonce ici la bonne nouvelle de la création de l'homme, et en informe les anges.

- Au niveau du style coranique, on remarque que les versets de la sourate Al-Baqarah, en lien avec la création d'Adam, ressemblent beaucoup à ceux du chapitre Al-Hijr.

- Dans la sourate Al-Baqarah, verset 28, nous pouvons lire :

*« Comment pouvez-vous renier Allah alors qu'Il vous a donné la vie, quand vous en étiez privés ? Puis Il vous fera mourir ; puis Il vous fera revivre et enfin c'est à Lui que vous retournerez. »*

Tandis que dans le chapitre Al-Hijr, versets 23 et 25, Allah a dit :

*« Et c'est bien Nous qui donnons la vie et donnons la mort, et c'est Nous qui sommes l'héritier [de tout]. »*

*« Certes, c'est ton Seigneur qui les rassemblera. Car c'est lui le Sage, l'Omniscient. »*

Allah a révélé dans sourate Al-Baqarah (La vache), verset 30 :

*« Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges : “Je vais établir sur la terre un vicaire -Khalifa-”. Ils dirent : “Vas-Tu y désigner un qui y sèmera le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ?” - Il dit : “En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas !”. »*

et dans Al-Hijr, verset 28 :

*« Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges : «Je vais créer un homme d'argile crissante, extraite d'une boue malléable ».*

Dans le passage d'Al-Baqarah, Allah met en évidence le rôle d'Adam



tandis que dans le chapitre d'Al-Hijr, le Seigneur évoque l'origine de la conception du père des hommes, à savoir la terre. Or, on identifie toujours la mission avant de désigner celui qui en aura la charge. Glorifié soit Allah.

Quelques explications concernant ce passage (Al-Hijr : 28) :

- *Lorsque (wa idh)*, l'expression arabe est introduite par une conjonction de coordination (*wa*) et *idh* est un complément de temps qui fait référence ici à une époque révolue et sur un évènement passé particulier. C'est comme si l'on retenait l'attention sur un point précis dans le déroulement d'un long épisode.

- *Ton Seigneur confia* (en arabe *qâla*) [...], le verbe est au passé. Pour ce qui est de la manière dont Allah informa les anges et leur fit connaître Sa volonté, cela relève pour nous du mystère qui n'appartient qu'au Seigneur. Nous ne sommes pas censés le savoir et c'est Celui qui nous l'a révélé qui sait. Nous savons juste que cet évènement a eu lieu. On remarque aussi l'emploi du pronom possessif *ton* qui renvoie au Messager et qui est courant dans le noble Coran. Cela indique le mérite et la bienveillance.

- [...] *aux anges*. S'agit-il ici d'un groupe d'anges ou de l'ensemble ? Seul Allah le sait. Mais bien que l'expression soit générale et concerne tous les anges, on pourrait penser que ceux qui sont concernés ici sont les êtres de lumière qui ont un rôle direct à jouer dans l'existence de l'homme : consignation des actions ; bonne inspiration ; soutien spirituel ; récupération des âmes à la mort, etc. Tout cela n'est qu'une hypothèse, et Celui qui détient la vérité sait mieux. La portée générale et particulière des énoncés coraniques relatifs aux anges serait longue. On sait que dans la sourate Marie, Allah a mentionné les anges au cas défini : '*et les anges dirent à Marie : Allah t'a choisie.*' L'expression est générale, mais elle fait nécessairement référence aux anges qui ont été chargés de se rendre auprès de Marie. Cela peut désigner alors un ou plusieurs anges, et Allah sait mieux.

- *Je vais créer un homme d'argile* : c'est-à-dire que l'affaire est décidée, et que ces paroles n'ont pour objet que de vous en informer.

- [...] *créer (khâliq)*. Ce qui signifie donner vie à. *Khâliq* est un des noms d'Allah, Celui qui crée toute chose et le fait exister à partir de rien et de façon inédite.

- [...] *un homme (bashar)*. Créature du genre humain, ici, complément d'objet. Quant à l'origine du mot *bashar*, serait-elle *al-bishârah* (l'an-



nonce, la bonne nouvelle) ou *al-basharah* (la peau, l'épiderme), sachant que cette dernière est ce qui caractérise l'homme? Mais ce ne sont là que des hypothèses.

- [...] *d'argile crissante, extraite d'une boue malléable*. Dans ce verset, comme dans le numéro 28, l'origine de la conception de l'homme est mentionnée : *argile crissante*, la terre desséchée qui ressemble à la terre cuite qui émet un tintement lorsqu'on la cogne.

Cette argile crissante a été elle-même extraite de la boue : c'est-à-dire du limon noir (*hamâ'*). Quant à *masnûn*, je pense que ce terme fait référence aux années passées comme cela se dit en arabe. Ce terme peut aussi vouloir dire, *inaltérée malgré le défilement des années*, et Allah sait mieux.

Dans les exégèses coraniques, le terme *masnûn* a été interprété par *mu-sawwar* qui signifie (modelé, façonné, formé).

*Al-bashar*, renvoie à l'homme. Les anges avaient bien compris la réalité des Paroles divines. Allah leur avait peut-être déjà décrit la nature de cette nouvelle créature que le Noble Coran a désignée par cette expression générale. En mentionnant la substance d'origine de l'homme, Allah voulait peut-être faire comprendre aux anges que le mérite d'une créature ne dépend pas de sa matière originelle. Quant à savoir comment la terre, à l'essence connue, a pu devenir un être et se transformer en homme; cela relève du mystère qu'aucun homme ne peut cerner.

Personne à ce jour n'est parvenu à percer le secret de l'apparition de la vie dans la cellule primitive, et les théories sont encore plongées dans la confusion à ce sujet. Elles ne peuvent désormais nier que l'homme est apparu tel qu'il est avec les mêmes caractéristiques, et qu'aucun lien n'existe entre l'être humain et d'autres espèces animales.

### **Les enseignements utiles à retenir de ce noble verset :**

- Allah a répété à trois reprises qu'Il avait créé à partir *d'argile crissante, extraite d'une boue malléable*. La mention répétée de notre origine n'est pas une marque de disgrâce. Elle est plutôt un moyen de nous rendre fiers de notre religion qui nous a fait atteindre le mérite au point que tous les anges se sont prosternés devant nous.

- L'annonce d'Allah de la création d'Adam faite aux anges avait pour but d'informer simplement ces derniers. Contrairement à ce qu'ont prétendu certains, le Seigneur ne voulait pas consulter les anges. En effet, la concertation révèle l'imperfection dans la connaissance, et l'on ne peut donc imputer cela à Allah.



**4. « Et dès que Je l'aurais harmonieusement formé et lui aurait insufflé Mon souffle de vie, jetez-vous alors, prosternés devant lui » (30) Alors, les Anges se prosternèrent tous ensemble. » Al-Hijr : 29-30**

Le récit de la création d'Adam se poursuit avec ces versets qui révèlent un autre évènement le concernant. Allah nous informe ici qu'Il a ordonné aux anges de se prosterner devant Adam, dès que le Seigneur aura insufflé en lui la vie. Par cet acte, les anges reconnaissaient alors le mérite de l'homme et son rang auprès d'Allah.

- *Et dès que Je l'aurais harmonieusement formé* : c'est-à-dire, *après que*. Cet énoncé est une proposition conditionnelle introduite par *dès que*. En arabe, *sawwaytu* signifie *former harmonieusement*. Adam a été formé dans la forme la plus adéquate et parfaite. Sa constitution devait lui permettre de survivre, grâce à toutes les propriétés physiologiques vitales que lui assurent ses organes (appareil respiratoire, système sanguin, d'élimination des déchets, nerveux, etc.). Tous ces organes qui garantissent la survie de l'individu sont d'ailleurs encore l'objet de l'émerveillement et de l'étonnement des chercheurs et scientifiques qui font tous les jours des découvertes sur leur fonctionnement. La médecine moderne continue d'évoluer et de sonder les mystères du corps humain, et d'élaborer des remèdes pour en guérir les maladies. Comme nous l'avons déjà expliqué, ce corps est formé de terre et d'eau, il a dès lors acquis les propriétés, et la nature fragile de la terre. L'organisme malgré sa force, demeure faible et vulnérable devant les maladies, car la terre par essence est fragile et peu résistante. Ainsi les plantes parviennent à en absorber les substances utiles à sa croissance et à les transformer en éléments vitaux et en minéraux pour nourrir le monde végétal et le monde animal, sans oublier l'homme.

Les humains se nourrissent entre autres d'animaux qui sont herbivores (moutons, bovins et volailles...) Quant aux prédateurs, et autres bêtes féroces qui se nourrissent de la viande d'autres animaux, ils sont nocifs pour la santé. C'est pour cela que leur consommation est interdite en islam, qui veille à ce que l'alimentation reste halal et garantisse les apports nutritionnels indispensables.

Les composants d'origine de l'organisme humain sont donc issus de l'argile, qui provient elle-même d'un mélange de terre et d'eau.

Pour garantir la survie de l'homme, Allah a déposé chez ce dernier les instincts. Ainsi la faim incite l'individu à se nourrir et le désir charnel l'encourage à se marier et à se reproduire et à assurer ainsi sa descendance. L'homme partage ces instincts avec l'animal, qui lui aussi fut créé de terre.



Le corps humain ne dispose pas de dispositif de défense, tel que les griffes, les dents acérées, le venin, etc. Seule une peau délicate recouvre le corps de l'homme qu'une simple épine endolorit.

Par sa fragilité, le corps humain reste vulnérable face à tous les ennemis extérieurs, même les plus insignifiants en apparence, dont les virus et les micro-organismes. Mais les plus dangereux le guettent aussi comme le loup ou les fauves, sans oublier le plus redoutable de tous : Iblis le maudit.

La raison demeure l'outil unique de défense de l'organisme, qui après avoir reçu la vie se retrouve sous sa protection pour affronter toutes les situations. L'esprit met en œuvre les démarches appropriées pour le protéger de tous les dangers. Le corps se tient à disposition de l'esprit et de la raison, sauf dans une seule circonstance : en l'absence de raison. Dans ce cas, le corps *tombe à la renverse* et il réagit de façon confuse, désordonnée et insensée, car il perd alors celle qui le guidait : la raison. Sans la direction de cette dernière, l'homme devient « fou », il a perdu la raison. On le met au ban de la société, et se retrouve méprisé. Le corps privé de raison est comparable à la voiture sans conducteur, qui s'élance de toute sa puissance vers la chute.

La raison guide le corps de deux manières :

1. Le cerveau assure la poursuite des mouvements involontaires chez l'homme, tels que les battements du cœur, et tous les réflexes qui se produisent de manière spontanée en réponse à une menace extérieure, par exemple. Ces fonctions sont dirigées par le cerveau qui les maintient sans intervention de la volonté de l'individu dans ces processus. Ces réactions proviennent d'informations enfouies dans le subconscient depuis la naissance. Ces dernières sont vitales et l'on ne peut les contrôler, car elles sont programmées dans l'esprit humain. Une défaillance au niveau de ces informations peut s'avérer fatale pour l'individu (problèmes cardiaques ou respiratoires). Elles sont emmagasinées dans le cervelet qui s'apparente à une mémoire interne électronique.

2. La raison intervient en second lieu dans l'accomplissement des mouvements volontaires de l'homme et qui restent sous son entier contrôle : les membres, la parole, la vue, etc. Cela englobe tous les mouvements nécessaires pour toutes les activités, ou les actions, bonnes ou mauvaises.

Voilà ce que la science moderne a découvert récemment dans ce domaine. Toujours est-il que rien de tout cela n'est possible sans la présence de l'âme dans le corps.

L'expression coranique : “*dès que Je l'aurai façonné harmonieuse-*



ment” fait référence à cette conception très minutieuse, à l’agencement parfait de toutes les parties du corps afin qu’il soit prêt à recevoir l’âme. La conception harmonieuse signifie préparer quelque chose de façon qu’il devienne adapté pour assurer l’accomplissement de son rôle. Dans le contexte du récit coranique, le corps devait être préparé à recevoir l’âme de la part d’Allah. On ne doit pas se représenter le processus de l’insufflation de l’âme comme l’introduction de cette dernière dans le corps d’Adam par la bouche. Le souffle de vie s’est plutôt répandu dans tout le corps.

-b[...] lui aurait insufflé Mon souffle de vie. La façon dont Allah a insufflé l’âme en Adam reste également un mystère pour nous. L’âme est aussi un secret connu d’Allah Seul, Celui qui l’a créée. Son essence relève du monde de l’Invisible et elle constitue l’élément essentiel chez l’être humain qui confère à ce dernier sa valeur et son réel mérite. La vie apparaît dans le corps par insufflation de l’âme, qui en est le secret. L’ignorance de sa nature n’empêche pas de croire à son existence, car l’homme croit en la présence de choses dont il l’ignore malgré tout la nature. C’est le cas par exemple de l’électricité dont on ne peut nier l’existence. Comment le pourrait-on d’ailleurs alors qu’elle est présente partout dans nos vies et permet de faire fonctionner nos appareils au quotidien ? La méconnaissance de sa nature réelle ne nous empêche en rien de tirer profit de ses bénéfiques. Jamais personne n’a osé demander qu’on lui fournisse des preuves de son existence.

La noblesse et le mérite de l’être humain proviennent de l’âme qui l’habite, non de la terre dont il est issu. Cette poignée de terre a acquis sa valeur par l’insufflation de l’esprit de vie. Notons aussi que l’islam constitue l’âme de l’âme, et par conséquent, deux choses confèrent à l’homme son mérite et sa valeur : son âme et l’âme de son âme (l’islam).

*A. « [...] de Mon souffle de vie » : l’expression est indicative et ne fait pas référence à la partition d’une chose.*

(En arabe) l’emploi de la particule ‘min’ qui renvoie généralement à la notion de partie d’un élément n’a pourtant pas cette signification dans ce verset. Elle représente (dans ce contexte) plutôt une figure de style particulière. En effet, faire de l’âme humaine une partie de l’Essence divine s’oppose totalement au dogme islamique, dans la mesure où rien n’est comparable à Allah, Celui qui entend, qui voit et dont les attributs sont parfaits. Il est le Créateur, et tout en dehors de Lui n’est que création et cela inclut l’âme qui a été insufflée en Adam. Cette dernière n’est donc pas une partie



de l'Essence divine. Voici pourquoi nous affirmons que la particule 'min' arabe n'a pas dans ce contexte le sens de « partition », qui suggérerait alors que l'âme d'Adam aurait été un échantillon de l'Esprit d'Allah, déposé dans le corps du père des hommes. On ne peut concevoir que l'Essence divine puisse se diviser en un fragment qui se serait incarné en Adam ! La raison récusé une telle vision et cela est quoi qu'il en soit en opposition avec le dogme monothéiste pur de l'islam.

La particule 'min' représente alors dans l'expression coranique une figure de style courante en arabe qui signifie la provenance, l'origine. Ainsi l'âme qu'Allah a insufflée en Adam se trouvait auprès d'Allah et provenait de Lui. Elle est Sa création qu'Il insuffla en Adam, et c'est la raison pour laquelle le Seigneur se l'est attribuée. Ce procédé stylistique vise aussi à montrer l'importance de l'âme et sa valeur par le biais de cette attribution à Allah. On retrouve d'ailleurs ce même procédé dans le verset 73, d'Al-'A'râf, où la chamelle du Prophète Sâlih est affiliée à Allah, ou dans la sourate Abraham avec la Maison Sacrée de la Mecque.

Cela étant dit, on notera au passage l'erreur dans laquelle ont sombré les Chrétiens par rapport à cette question. Ces derniers ont prétendu que l'âme qu'Allah avait insufflée en Marie, paix sur elle, et qui est celle de Jésus, était une partie de l'Esprit de Dieu. Ils ont alors soutenu qu'Allah confia à Gabriel un fragment de Son Essence que ce dernier insuffla en Marie qui enfanta Jésus. Ainsi selon les Chrétiens l'âme du fils de Marie, paix sur lui, serait une portion de l'Esprit d'Allah. C'est pourquoi il serait devenu le « fils de Dieu » !

Comme nous l'avons déjà dit, l'âme d'Adam est créée, de même que l'âme de Jésus, ainsi que toutes les âmes des enfants d'Adam que les mères portent en leur sein. Elle demeure un mystère qui nous échappe et dont Allah a conservé auprès de Lui le secret.

Nous avons déjà abordé, dans ce livre, la question de l'âme, de son essence, de son insufflation dans la sourate Al-'A'râf et de l'impossibilité de cerner sa nature réelle.

### ***B. La mention du terme ar-rûh (l'âme, l'esprit) dans le Noble Coran :***

Le mot *ar-rûh* apparaît dans le Livre d'Allah à plusieurs reprises avec des sens qui diffèrent selon le contexte. Parmi les versets qui renferment ce vocable :

***«... Et Nous avons donné des preuves à 'Isa (Jésus) fils de Maryam (Marie), et Nous l'avons renforcé du Saint-Esprit... »*** Al-Baqarah (La Vache) : 87.



« *Il fait descendre, par Son ordre, les Anges, avec la révélation sur qui Il veut parmi Ses serviteurs...* » An-Nahl (Les Abeilles) : 2.

La Révélation correspond à *ar-rûh* (dans le Texte coranique).

« *... Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours...* » Al-Mujâdalah (La Discussion) : 22.

Ibn ‘Abbâs, qu’Allah l’agrée, a dit : « Allah leur accorde victoire sur leurs ennemis, et Il a nommé cette dernière *rûhan* car elle donnera vie à l’islam. »

« *... et dès que Je l’aurai harmonieusement formé et lui aurai insufflé Mon souffle de vie, jetez-vous alors, prosternés devant lui* ». Al-Hijr : 29.

Allah a nommé ici Jésus *rûhan* et comme nous l’avons expliqué avant, cela désigne l’âme créée et la particule (dans le Texte coranique) *min* relève de la stylistique et non de la partition.

Les versets que nous avons exposés ici dévoilent que l’âme est citée comme le produit d’un acte et de la puissance divine. Elle n’est pas abordée sur le plan de son essence et de sa nature. Le Noble Coran ne révèle donc rien au sujet de sa nature et de sa substance. Est-elle un corps, un flux de lumière qui anime l’organisme ? On peut voir là une caractéristique propre à l’islam qui sur une telle question a tranché en toute simplicité. L’âme appartient au monde non sensible et n’obéit donc pas aux normes de perception matérielle, et elle échappe donc à la saisie de l’homme qui cherche à la comprendre de cette manière. Le monde sensible en revanche est le domaine de la perception possible pour l’homme. Allah a octroyé à ce dernier les moyens nécessaires pour le comprendre.

Le verset 85 de la sourate Al -’Isrâ’ constitue la référence des théologiens lorsqu’ils sont interrogés au sujet de l’âme :

« *Et ils t’interrogent au sujet de l’âme, -Dis : “L’âme relève de l’Ordre de mon Seigneur.” Et on ne vous a donné que peu de connaissance.* » Al -’Isrâ’ (Le Voyage Nocturne) : 85.

Les mécréants interrogèrent le Messager d’Allah ﷺ au sujet de l’âme, et sur la réalité de sa nature. Allah lui ordonna alors de répondre qu’elle constitue un des mystères de la création dont le Seigneur garde le secret.

Ce passage impose donc une limite aux conjectures des théologiens et des musulmans en général, sur l’âme et sa réalité. L’islam invite les



croyants à se préoccuper plutôt de l'âme en tant que réalité physique et signe de la puissance divine.

Le Dr Idris Abd As-Salâm Al-Wazânî a écrit :

Les discussions autour de la question de l'âme ne relèvent pas des domaines de l'étalage intellectuel ou de l'éloquence philosophique. Ce thème concerne ce qui dans l'existence de l'homme reste le plus profond et le plus important, à savoir son devenir après la mort. Les différentes interprétations que les théologiens musulmans nous ont transmises révèlent toutes que l'âme constitue le relais entre le monde visible et le monde invisible. En d'autres termes, elle établit un lien entre les principes de la foi et du dogme islamique et la vie sur terre à la lumière de ces dernières. Pour simplifier, la notion d'âme d'un point de vue islamique est liée à son action et à la conscience des répercussions de cette dernière. Cela permet au musulman de ne pas gaspiller son temps précieux et court dans des conjectures sur sa propre essence et sur le monde créé. Le monde invisible ne peut être assujéti à l'expérience ou à la déduction.

***C. L'âme et l'élévation spirituelle chez l'homme et ses manifestations les plus significatives :***

C'est l'âme qui confère à l'homme le mérite qui le distingue des autres êtres vivants sur la planète. Allah a créé Adam de Sa Main. Il insuffla en ce dernier l'âme, et Il ordonna aux anges de se prosterner devant cette créature, que le Seigneur a honorée. De la descendance d'Adam, le Créateur suscita des Prophètes, des Messagers, des martyrs, des gens sincères et vertueux qui ont peuplé la terre.

L'âme est le siège de la foi, des valeurs et des vertus qui définissent l'humanité et la distingue des autres espèces. C'est par le biais de l'âme que l'homme entre en relation avec le Seigneur. L'homme cherche alors à répandre sur terre le bien pour atteindre l'agrément divin. Il parvient ainsi à combler ses besoins spirituels qu'on ne peut satisfaire que par la dévotion et l'observance des prescriptions nobles de la Shari'âh d'Allah. C'est de cette façon que l'individu préserve le bien qui est en lui ainsi que sa *fiṭrah*. On ne peut en effet atteindre l'élévation spirituelle sinon par l'accomplissement des bonnes œuvres et c'est par ce biais qu'on peut accéder au bonheur en ce monde et dans l'autre.

En revanche, la poursuite des passions et des penchants et la colère entraînent les hommes vers le mal et la corruption. La raison et l'âme constituent dès lors la source des normes et des directives, qui ajustent le



comportement de l'individu. L'homme doit donc rechercher l'équilibre de sa nature entre le corps et l'esprit, à la différence des autres créatures, telles que les anges, qui ne sont que de purs êtres spirituels ; ou les animaux qui ne s'adonnent qu'à la satisfaction de leurs instincts bestiaux. L'homme, quant à lui, est une créature que la nature spirituelle pousse vers l'élévation tandis que les instincts cherchent à entraîner vers la bassesse.

Pour répondre aux exigences physiques et spirituelles en vue de concrétiser la poursuite du bien et de manière simultanée, l'individu doit combiner l'action pour la vie de ce monde et celle pour l'au-delà de façon équilibrée. Il doit considérer les deux aspects (temporel et spirituel) de sa nature comme faisant partie intégrante d'une seule entité, qui regroupe un corps et un esprit. La raison peut l'aider à s'éduquer selon ce modèle islamique que décrit le verset suivant :

*« Et recherche à travers ce qu'Allah t'a donné, la Demeure dernière. Et n'oublie pas ta part en cette vie. Et sois bienfaisant comme Allah a été bienfaisant envers toi. Et ne recherche pas la corruption sur terre. Car Allah n'aime point les corrupteurs. »* Al-Qasas (Le Récit) : 77.

L'âme demeure une création divine de nature subtile dont l'essence n'est connue que d'Allah, son Créateur. Elle anime toutes les parties du corps et elle rend ce dernier vivant, conscient de ce qui l'entoure. Elle est une création de lumière et c'est Allah qui lui a octroyé la vie. Elle est encline au bien et se réjouit de l'obéissance au Créateur et du rappel de son Seigneur. L'âme procure la joie à celui qui œuvre dans le bien et qui l'encourage, et elle se nourrit pour cela des enseignements d'Allah et de Ses messagers. Elle possède des attributs, tels que la vie, la compréhension, la sagesse, et elle est animée du sentiment d'élévation et d'indigence envers le Créateur. L'âme est également éternelle.

Les signes de la présence d'une vie spirituelle chez l'individu.

#### ***D. Un comportement qui reflète la connaissance des attributs divins :***

La connaissance des noms d'Allah et de Ses attributs et leur mention renforce le lien avec le Créateur et incite au rappel et à la célébration des louanges. De la même façon, la contemplation de Sa grandeur à travers Ses actes ; Sa création et ses merveilles, qui révèlent Sa science présente dans tout l'univers et chez l'homme, constituent un signe de l'intensité de la vie spirituelle chez le croyant :



*« C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite. Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes, et Il sait ce que vous avez acquis pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour afin que s'accomplisse le terme fixé. Ensuite, c'est vers Lui que sera votre retour, et Il vous informera de ce que vous faisiez. »* Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 59-60.

La connaissance de l'étendue de la science d'Allah, qui englobe le caché et ce que recèlent les cœurs et ce qui n'as pas été, faire croître dans le cœur de l'homme l'humilité, la déférence et la vénération vis-à-vis du Créateur. Lorsqu'on sait qu'Allah voit et entend, on prend conscience de la présence divine et l'on reste vigilant dans ses paroles et ses actes afin de ne pas rendre Allah témoin de nos méfaits. Celui qui vit avec le souvenir d'Allah possède une vie intérieure qui l'encourage au bien et à l'abandon du mal. La connaissance des noms et attributs divins garantit un cheminement sûr vers Allah, ainsi que la stabilité spirituelle. Elle épargne à la personne la sensation de vide intérieur qui afflige et alimente les angoisses privant ainsi l'individu de la sérénité, de la certitude, et le plongeant dans le doute et la confusion.

***E. La méditation sur les créations d'Allah qui peuplent ce vaste univers :***

*« Certes dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel, par laquelle Il rend la vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce, dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, en tout cela il y a des signes, pour un peuple qui raisonne. »* Al-Baqarah (La Vache) : 164.

La méditation sur la création d'Allah procure à l'âme la sensation de proximité avec le Créateur et incite au rappel en toutes circonstances. La langue célèbre alors les louanges d'Allah après que le cœur a compris que le but de la méditation est de glorifier le Seigneur et de reconnaître Sa sagesse :

*« [...] qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant) : « Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-nous du châtement du Feu. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 191.



- L'observance des pratiques rituelles, qui sont un droit d'Allah dont l'homme doit s'acquitter envers son Créateur en toute dévotion, et en suivant l'exemple du Messager ﷺ dans leurs modalités et conditions. Ces rites entretiennent la relation avec le Créateur et renforcent le lien avec Lui qui est celui du serviteur envers son Maître. L'âme s'élève et se purifie par les actes de dévotion et renoue avec sa nature saine. C'est alors que l'individu éprouve de la satisfaction, du bien-être et un besoin croissant de s'adonner à la dévotion et de multiplier les bonnes actions, pour ainsi nourrir parfaitement l'âme. Le besoin permanent pour le cœur de se purifier et de se réformer tout au long de l'existence justifie la prescription de pratiques rituelles diverses. La Prière, par exemple, qui est un acte d'adoration qu'on accomplit avec constance entretient l'âme, ainsi que le Jeûne, l'aumône annuelle, le Pèlerinage et le rappel d'Allah. Toutes ces adorations sont indispensables à l'homme pour lui garantir l'équilibre spirituel et la maîtrise de ses penchants. Il acquiert alors l'énergie spirituelle, qui lui offre le dynamisme et l'efficacité dans sa mission terrestre.

- L'adoption des actes louables et la participation à toutes les bonnes œuvres : Ces qualités reflètent l'attitude des vertueux qui s'empressent de rivaliser sur ce champ de bataille. Le bien est le moyen de réjouir l'âme et de lui procurer sérénité et bien-être. Le cœur s'élève par le biais de l'accomplissement des bonnes œuvres et l'éloignement de la bassesse. L'homme peut alors cheminer vers Allah et vers Sa satisfaction et la voie qu'Il agréé.

- L'imploration du pardon et l'invocation d'Allah : Implorer le pardon d'Allah procure à l'âme l'équilibre spirituel après le péché. Nous avons constaté cela dans le récit de notre père Adam, paix sur lui. L'Envoyé d'Allah ﷺ nous a lui aussi exposé l'importance d'*al-istighfâr*. On a rapporté de lui ﷺ ce dire : « *Celui qui pratique al -'istighfâr de façon assidue, Allah le soulagera de ses inquiétudes, le délivrera de ses difficultés et Il lui accordera sa subsistance de manière inattendue<sup>1</sup>.* »

L'individu accède ainsi par *al -'istighfâr* au pardon d'Allah à Son absolution et la sérénité :

« *Quiconque agit mal ou fait du tort à lui-même, puis aussitôt implore d'Allah le pardon, trouvera Allah Pardonneur et Miséricordieux.* » An-Nisâ' (Les Femmes) : 110.

« *Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es au milieu d'eux. Et Al-*

1. Ahmad, n° 2234.



*lah n'est point tel qu'il les châtie alors qu'ils demandent pardon.* » Al-'Anfâl (Le Butin) : 33.

Implorer le pardon d'Allah, L'invoquer et pratiquer le rappel (*adh-dhikr*) avec constance sont des actes de dévotion qui font croître la force et l'énergie spirituelles, qui lient le croyant aux réalités existentielles. La force physique est limitée par notre perception sensorielle, et le pouvoir de la raison est plus grand, bien que limité par le temps et l'espace. Quant à l'âme, elle ne connaît pas de frontières et de carcans et elle seule peut entrer en contact avec Allah.

Les invocations créent le lien entre l'âme et son Créateur et répondent au besoin de s'élever et de chercher refuge auprès d'Allah. Les meilleures sont celles qu'on introduit par la mention des noms divins. Nous avons constaté lors du récit coranique de la création d'Adam que certains noms divins avaient été mentionnés dans le Noble Coran. Nous avons expliqué la relation entre ces derniers et l'homme, l'univers et les créatures d'Allah et comment Adam s'était comporté conformément à sa connaissance de ces noms, tels que : Ar-Rabb, Al-'Alîm, Al-Hakîm, At-Tawwâb, Ar-Rahîm.

L'âme limpide qui s'élance vers son Créateur transforme l'individu en un serviteur vertueux qui médite sur les Signes visibles d'Allah et sur ceux de la Révélation, dont il s'imprègne de la signification. La foi et la crainte d'Allah gagnent alors le cœur du serviteur.

D'après Jabir b. Muţ'im : Le Messager d'Allah ﷺ récita une fois la sourate At-Tûr lors de la prière du maghrib. Lorsqu'il atteint les versets suivants : *“Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieus et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction. Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur ? Ou sont-ils eux les maîtres souverains ?”* mon cœur fut bouleversé<sup>1</sup>.

Un autre exemple révèle bien l'impact de la méditation sur les Signes de la création d'Allah sur le croyant. Il s'agit de celui du Messager d'Allah ﷺ qui fondit en larmes alors qu'il méditait sur les Signes de la création. Ainsi 'Â'ishah a rapporté :

L'Envoyé d'Allah se leva pour effectuer ses ablutions. Alors qu'il priait, ses larmes tombaient au sol, et tandis qu'il était assis je les voyais tremper sa barbe, puis descendre sur le sol. Bilâl arriva alors pour accomplir l'appel à la prière. Il vit le Prophète ﷺ en pleurs et lui demanda : ô, Envoyé,

1. Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim, n° 572.



pourquoi pleures-tu alors qu'Allah t'a pardonné tes fautes passées et celles à venir? «*Pourquoi ne pas me montrer justement reconnaissant?*» répondit le Messager ﷺ. On «m'a révélé cette nuit un verset, et malheur à celui qui le récite sans le méditer :

*« En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant) : « Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-nous du châtement du Feu. »*» Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 190-191.

Le manque de rappel d'Allah assèche l'âme et se souvenir du Seigneur abreuve cette dernière et met fin à cette sécheresse. L'âme s'élève alors vers son Créateur et c'est pourquoi le rappel d'Allah constant a été prescrit en islam :

*« Ô vous qui croyez! Évoquez Allah d'une façon abondante et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour. »* Al-'Aḥzâb (Les Coalisés) : 41-42.

Le rappel d'Allah constitue donc une nourriture spirituelle et une provision qui contribue à la réforme de l'âme et l'entraîne vers la vertu. Mais cette pratique comporte aussi des bienfaits pour le bien-être psychologique, car le rappel comble un besoin spirituel. Le Messager d'Allah ﷺ nous a ainsi recommandé de prononcer les invocations qui dissipent l'anxiété et la tristesse. On trouve ainsi dans les deux recueils authentiques une Tradition relatée par Ibn 'Abbâs dans laquelle l'Envoyé d'Allah ﷺ a enseigné ces paroles lors des situations difficiles : *« Point de divinité en dehors d'Allah Al-'Azîm, Al-Halîm ; point de divinité en dehors d'Allah, Seigneur du Trône immense ; point de divinité en dehors d'Allah, Seigneur des cieux et de la terre et Seigneur du Noble Trône. »*

L'éducation spirituelle implique d'imposer à l'âme un programme qui vise à la maintenir dans sa pureté originelle. L'individu doit donc vivre avec le Livre d'Allah, le lire, le méditer et le mettre en pratique. L'observance de la Tradition prophétique doit aussi compter parmi les préoccupations et l'on doit respecter les prescriptions et les interdictions du Messager en pleine soumission et de bonne volonté.

L'élévation spirituelle constitue un des principaux moyens de progrès pour l'homme qui peut l'aider alors à s'acquitter de sa mission sur terre et



qui l'aide à combler son besoin de dévotion envers le Créateur.

La recherche de l'équilibre dans la nature humaine entre la sphère temporelle et spirituelle constitue le progrès sur le plan humain. L'individu concrétise alors la servitude envers Allah en s'acquittant de ses obligations religieuses et profanes. Sa relation avec le monde dans sa mission de peuplement ainsi que sa relation avec le ciel s'équilibrent. Les deux sphères (temporelle et spirituelle) n'interfèrent pas et ne se dissocient pas. L'équilibre est alors atteint entre la nature *terrienne* de l'homme et le *souffle divin* qui l'habite.

- “[...] *jetez-vous alors, prosternés devant lui*”. La prosternation est ici un hommage et une marque de respect et non un acte de dévotion, car cette dernière n'est due qu'à Allah, sans partage. L'expression *jetez-vous* renforce l'idée que le mouvement effectué était bien celui de la prosternation et non d'une simple inclination. Les deux versets d'Al-'A'râf confirment que les anges ont accompli cette prosternation instantanément en obéissant ainsi à l'injonction divine.

- “*Alors, les Anges se prosternèrent tous ensemble.*” Le dernier mot du verset précédent est *sâjidîn* (prosternés) tandis que le premier de ce verset est *fasajada* (se prosternèrent donc). C'est ainsi que les deux passages sont en parfaite coordination, et loué soit Allah pour cela. Les deux versets sont également introduits par la particule *fa*.

Dans ce passage, cette dernière indique que l'action qu'elle introduit s'est réalisée dans la foulée et sans délai après l'injonction. La prosternation est connue et elle consiste à poser le front au sol.

“*Tous ensemble*”. On pourrait supposer que les anges qui se prosternèrent étaient ceux à qui s'adressait l'ordre. Mais l'avis le plus juste est que l'ordre s'adressait à tous les anges. Ash-Sha'rawî a soutenu au contraire que l'ordre ne s'adressait qu'à une partie d'entre eux. Ce dernier a prétendu que des anges supérieurs (*al -'âlîn*) ne comptaient pas parmi ceux qui devaient répondre à ce commandement. Il a formulé cette conclusion en se basant sur une interprétation infondée d'un verset coranique. Il est préférable de s'en tenir au dire le plus probant et au contenu des Textes qui font mention de l'ensemble de tous les anges, sans exception.

Les anges se sont donc tous prosternés répondant à l'injonction divine directement.

Le terme *al-malâ'ikah* est générique comme nous l'avons déjà mentionné; et *tous* possède également une portée générale.



As-Sa'dî a écrit : « Ce verset contient plusieurs expressions d'insistance qui confirment que tous les anges sans exception ont obéi par déférence à l'égard de l'ordre d'Allah et pour rendre hommage à Adam à qui l'on enseigna ce qu'il ne savait pas. »

Ash-Shawkânî a commenté ce passage ainsi : « Tous les anges sans exception se prosternèrent sans délai, dès qu'Allah leur en donna l'ordre. » Al-Mubazzar a écrit que le terme *kulluhum* (tous) réfute l'hypothèse que certains anges seulement s'étaient prosternés et *ajma'ûn* le confirme. An-Nisâbûrî a également soutenu ce dire.

L'expression coranique *kulluhum 'ajma'ûn* suggère l'insistance, mais on ne peut toutefois affirmer qu'il y a ici redondance. Les deux termes sont simplement associés pour marquer l'insistance et chacun renvoie à une connotation particulière :

-*kull* (tout) fait référence à la généralisation dans toutes ses formes [...] à l'image de la couronne qui ceint la tête ;

-*'ajma* ' (ensemble) renvoie à la notion de regroupement.

Il existe donc bien une nuance entre les deux expressions et c'est pour cette raison qu'en arabe on emploie par exemple la formule : *hadhara al-qawm kulluhum* (littéralement, tout le monde ensemble était présent). Ce qui indique la généralisation et exclut toute exception. [...]¹

*Kulluhum* indique l'observance de tous les anges et *ajma'ûn* suggérerait aussi l'idée d'une exécution sans délai. Dès lors *kull* (tous) indiquerait la multiplicité qui se transforme en une entité unique lors de l'accomplissement de l'action. L'association de *'ajma* ' à ce dernier confirme que l'action a été effectuée par tous comme s'ils étaient un. On interrogea Al-Mubrad sur l'association des deux termes dans cette expression du verset. Il répondit : « Si Allah avait simplement dit *les anges se prosternèrent*, on aurait pu supposer que quelques-uns d'entre seulement accomplirent cet acte. Mais l'ajout de *kulluhum* exclut cette hypothèse et indique que tous les anges se prosternèrent. Une autre interprétation persiste à savoir : les anges se sont-ils prosternés à l'unisson ou à des intervalles de temps séparés ? Le terme *ajma'ûn* apparaît alors ici pour confirmer la première affirmation. »

#### **Les enseignements utiles à retenir de ce verset :**

- La prosternation prouve le statut noble de l'homme, quel intérêt peut avoir ce dernier à nier cela ?

1. NdT : l'auteur cite un autre exemple d'expression courante en langue arabe et procède à une analyse grammaticale qui pour un lecteur francophone ne présente pas un grand intérêt.



- Les athées qui trompent les hommes leur dénie leur honneur, leur mérite et leur humanité ;

- Le choix entre la foi et la guidée et l'égarement a pour conséquence l'éternité dans les délices pour celui qui a choisi la voie droite ou l'éternité pour celui qui a opté pour l'égarement.

Que le fils d'Adam fasse donc le bon choix, car la clé de son mérite, de son bonheur ou de son malheur dépend de son choix, bon ou mauvais.

- "[...] *excepté Iblis qui refusa d'être avec les prosternés*".

L'exception ici ne signifie pas qu'Iblis appartient à l'espèce des anges, car un autre passage coranique l'indique clairement :

*« Et lorsque nous dîmes aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan] qui était du nombre des djinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. Allez-vous cependant le prendre, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis? Quel mauvais échange pour les injustes! »* Al-Kahf (La Caverne) : 50

Allah a donc tranché la question concernant Iblis qui compte bien parmi les djinns. Ces derniers sont des créatures qui disposent du libre arbitre, tout comme l'homme.

*Excepté Iblis*, qui n'était pas de ceux qui se prosternèrent comme l'indique ce verset. Iblis a donc été créé avec une liberté d'agir, comme tous les autres djinns dont il fait partie. Il pouvait donc choisir le bien ou le mal.

Si Allah ne lui avait pas octroyé le libre arbitre, il n'aurait pu refuser de se prosterner et d'obéir à Son ordre. Le verset indique d'ailleurs qu'il *refusa (abâ)*. Or, le refus n'est possible qu'en présence de la capacité à faire ou à ne pas faire. Le Noble Coran révèle également que les djinns sont croyants ou mécréants, ce qui prouve qu'ils détiennent le libre arbitre :

*« Il y a parmi nous les Musulmans, et il y en a les injustes [qui ont dévié]. Et ceux qui se sont convertis à l'Islam sont ceux qui ont cherché la droiture. (15) Et quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer. »* Al-Jinn (Les Djinns) : 14-15.

Le terme *al-qâsîṭûn* (est celui qui dans le Texte coranique) désigne ceux qui ont dévié du droit chemin.

Al-Hasan Al-Baṣrî a dit : « Iblis n'a jamais été un ange, mais il est le père de l'espèce des djinns, comme Adam est à l'origine de l'espèce humaine. Avant qu'Allah ne lui ordonne de se prosterner avec les anges, il



comptait parmi les serviteurs dévoués. Le Seigneur l'éleva alors au rang des anges pour l'honorer. Il se tenait alors en compagnie des créatures pures, mais il n'était pas un ange. »

Certains théologiens lui accordèrent un rang supérieur à celui des anges, contrairement à d'autres. Mais tous s'accordent à dire qu'il était un djinn et non un ange, conformément au Texte coranique. Quel que fût son rang, il était un serviteur dévoué à Allah, mais il se révolta et s'enorgueillit et devint un mécréant. Dans le Noble Coran, Allah décrit son attitude une fois comme le *refus* et une autre fois par *l'orgueil*. D'autres passages combinent les deux :

« [...] *excepté Iblis qui refusa d'être avec les prosternés* ». Al-Hijr : 31.

« *à l'exception d'Iblis qui s'enfla d'orgueil et fut du nombre des infidèles.* »

Sâd : 74

« *Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.* » Al-Baqarah (La Vache) : 34

Nous remarquons que dans la sourate Al-Hijr, le verset énonce qu'Iblis refusa simplement sans mention de l'acte : *de se prosterner, ou la prosternation*. Le passage indique en revanche qu'il *refusa d'être avec les prosternés*.

Le Texte coranique indique clairement qu'Iblis s'était enorgueillit de manière abjecte. Il s'isola d'abord du reste du groupe par son abstention face à l'acte, à savoir la prosternation, puis il rejeta l'injonction. Il refusa de se mêler aux anges et de compter parmi ceux qui se prosternèrent et il n'accepta même pas l'idée de se trouver en leur compagnie. Ainsi le verset décrit une attitude extrême d'orgueil, de rébellion à l'égard du groupe, de l'ordre et de Celui qui l'avait émis. Son infraction, selon la terminologie légale en vigueur de nos jours, est donc de type aggravé.

Le style coranique suggère toutes ces nuances sémantiques. Ainsi le fait de ne pas compter parmi ceux qui se prosternent constitue de sa part un refus de cet acte en soi, et pas simplement de se prosterner.

Chaque terme de l'énoncé révèle clairement l'ampleur de la faute commise par ce criminel et celle de son orgueil et de sa rébellion. L'éloquence consiste en effet à utiliser le langage de façon optimum afin d'impliquer les émotions, la raison et la compréhension du lecteur jusqu'au plus haut degré.

Nous pouvons retenir de ce verset ces leçons :

- L'éloquence coranique qui apparaît à travers l'usage d'un nombre réduit de mots qui pourtant dévoile des nuances illimitées dans la signification, et qui révèle les sentiments des sujets de l'énoncé. Dans ce verset, on voit que le thème central est la description de la psychologie et de l'orgueil de Satan ;

- L'orgueil constitue le plus grand de tous les péchés. Le terme arabe *'abâ* signifie se détourner par orgueil ;

- Le refus de se prosterner représente l'acte qui a inauguré de la part de son auteur tous les autres méfaits incalculables et qui a ouvert la porte vers la perdition et le supplice sans fin. Cela rappelle la gravité du péché, de la désobéissance et de l'obstination ;

- Iblis s'est non seulement abstenu de se prosterner, mais il a également refusé de se trouver en compagnie de ceux qui obéissent à ce commandement ;

- On peut s'étonner de voir que la majorité des enfants d'Adam de nos jours sont devenus les disciples de leur pire ennemi, celui qui refusa de rendre hommage à leur père. Cela constitue un des plus grands paradoxes.

**5. « Alors [Allah] dit : “Ô Iblis, pourquoi n'es-tu pas au nombre des prosternés ?” (33) Il dit : “Je ne puis me prosterner devant un homme que Tu as créé d'argile crissante, extraite d'une boue malléable.” » Al-Hijr : 32-33**

*- Alors [Allah] dit : « Ô Iblis, pourquoi n'es-tu pas au nombre des prosternés :*

Dans ce verset, Allah nous informe qu'Il a interrogé Iblis sur les raisons de son refus de se prosterner alors qu'il en a reçu l'ordre. Cette question est adressée à Satan sous la forme d'un reproche. On retrouve le même énoncé dans les sourates Al-'A'râf, et Sâd :

*« [Allah] dit : “Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé ?” Il répondit : “Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile.” » Al-'A'râf (Les Murailles) : 12.*

*« (Allah) lui dit : “Ô Iblis, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ? T'enfles-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés ?” » Sâd : 75.*

Dans les versets des sourates Sâd et Al-Hijr, Allah a expressément nommé Iblis, tandis que cela n'est pas dans le chapitre Al-'A'râf.

Dans Al-Hijr, Allah qui est l'Énonciateur sait qu'Iblis possède le libre



arbitre et qu'il peut obéir ou choisir de désobéir. Le Seigneur dévoile ici ce qu'Il connaît depuis toujours au sujet d'Iblis, afin que cela devienne une preuve à l'encontre de ce dernier le Jour Dernier.

- *Il dit : « Je ne puis me prosterner devant un homme que Tu as créé d'argile crissante, extraite d'une boue malléable. »*

Ce verset contient la réponse à la question qu'Allah adressa à Satan. Ce dernier y répond ici sans détour démontrant ainsi sa persistance dans la faute, en toute connaissance de cause. Il dit alors : *je ne puis me prosterner*, puis le Diable ajoute ce qu'Allah avait annoncé à propos de la nouvelle créature, dans le même contexte : *il dit : « Je ne puis me prosterner devant un homme que Tu as créé d'argile crissante, extraite d'une boue malléable. »* Par cette réponse, Satan ramène la discussion sur l'origine des créatures et il prétend de cette manière que la sienne est plus noble que celle d'Adam. Pourtant, c'est à Allah Seul de décider de la supériorité d'une chose sur l'autre. Les racistes ont trouvé ainsi en Iblis leur imam. En effet, ces derniers possèdent la même approche dans le domaine du mérite, dont ils jugent en fonction de : la couleur de la peau ; l'ethnie ; la race ; l'espèce.

Chacun, quoi qu'il en soit, rejoindra son leader le Jour du Jugement.

Rappelons au passage que ces idées sont à l'origine de la destruction de l'Europe durant les deux guerres mondiales meurtrières. Des millions d'individus ont péri au nom du nazisme, du nationalisme allemand qui a poussé Hitler à croire à la supériorité de son peuple. Cette doctrine nationaliste et chauviniste prônait la supériorité, à l'instar du fascisme italien, ou de la suprématie blanche qui opprime les Noirs, etc.

En un mot, ces idéologies sataniques sont dévastatrices et mènent à l'asservissement de l'homme par l'homme, et elles doivent être dénoncées par tous les moyens.

Mais revenons au dialogue entre Iblis, qu'il soit maudit, et Allah, exalté soit-Il, qui met en lumière l'opposition de Satan face à la sagesse du Créateur, ainsi que sa volonté détestable d'imposer sa vision, son rejet arrogant de la réalité, et son attitude obstinée et rebelle.

Le récit coranique révèle la désobéissance de l'ennemi d'Allah, et comment ce dernier céda à son penchant pour la vanité et l'orgueil qui le poussa à se sentir supérieur parce qu'on le créa de feu. Iblis fut ainsi le premier à désobéir au Seigneur et à se montrer orgueilleux. Il fut aussi le pionnier du scepticisme et dans le domaine de la fabrication d'allégations mensongères et ouvrit la voie à ses suiveurs parmi les hommes et les djinns. La



première allégation qui apparut depuis les débuts de la création n'est autre que celle du Diable qui inaugura la prééminence du jugement personnel face au Texte, et le rejet de la prescription au nom de la poursuite des passions.

En manifestant son sentiment de supériorité en raison de son origine, Satan devint le guide spirituel de tous les racistes et autres suprématistes. Le Noble Coran expose à plusieurs endroits ce sentiment qu'éprouvait Iblis de sa supériorité lorsqu'il dit notamment : *je suis meilleur que lui, Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé de terre*. Les versets se complètent ainsi, dans le Livre d'Allah et ce qui se trouve à un endroit est expliqué ailleurs.

- "*Je ne puis me prosterner*". Cette parole de Satan dévoile le refus dans sa forme la plus catégorique. Elle constitue un rejet primordial de l'ordre dès l'instant de son émission ou même avant, qui découle comme nous l'avons dit de son orgueil et de son sentiment de supériorité.

- "[...] *devant un homme*" : cette parole d'Iblis est à mettre en parallèle à la Parole d'Allah qui annonça la création d'Adam. Satan manifeste ici sa rébellion.

- "[...] *que Tu as créé*" : c'est-à-dire cet homme auquel Tu as donné vie. Le Diable avait conscience de toutes ces réalités, mais il s'est pourtant rebellé, il mérite ainsi vraiment d'avoir été banni et éloigné de la miséricorde divine.

- "[...] *d'argile crissante, extraite d'une boue malléable*". De terre issue d'une boue malléable qui a été ensuite séchée pour devenir ce qui s'apparente à de la terre cuite qui émet le son particulier de cette dernière.

Les mots *al-insân* (homme) et *al-bashar* (homme) désignent deux choses différentes dans le noble Coran :

Selon la Docteure Aïcha b. Ash-Shâfi :

*Al -'insân* dans le noble Coran n'est pas synonyme d'*al-bashar*. Après l'examen de toutes les occurrences de ce dernier dans tout le Livre d'Allah, il apparaît qu'*al-bashariyah* désigne l'humanité au sens physique, qui mange et qui se rend au marché, et c'est en cette dernière, qui constitue le prototype, que se reconnaissent tous les enfants d'Adam. Ce terme *al-bashar* qui renvoie à cette signification est présent trente-cinq fois dans le noble Coran, dont vingt-cinq lorsqu'il fait référence à l'humanité (*bashariyah*) des Prophètes. Les énoncés mettent en parallèle les caractéristiques physiques et matérielles de l'homme qui sont communes aux messagers et au reste de l'humanité :



« *Aucun rappel [de révélation] récent ne leur vient de leur Seigneur, sans qu'ils ne l'entendent en s'amusant, (3) leurs cœurs distraits; et les injustes tiennent des conversations secrètes et disent : « Ce n'est là qu'un être humain semblable à vous? Allez-vous donc vous adonner à la magie alors que vous voyez clair? » (4) Il a répondu : « Mon Seigneur sait tout ce qui se dit au ciel et sur la terre; et Il est l'Audient, l'Omniscient. » (5) Mais ils dirent : « Voilà plutôt un amas de rêves! Ou bien il l'a inventé. Ou, c'est plutôt un poète. Qu'il nous apporte donc un signe [identique] à celui dont furent chargés les premiers envoyés. » (6) Pas une seule cité parmi celles que Nous avons fait périr avant eux n'avait cru [à la vue des miracles]. Ceux-ci croiront-ils donc? (7) Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes à qui Nous faisons des révélations. Demandez donc aux érudits du Livre, si vous ne savez pas. (8) Et Nous n'en avons pas fait des corps qui ne consommaient pas de nourriture. Et ils n'étaient pas éternels. » Al -'Anbiyâ' (Les Prophètes) : 2-8.*

La Docteure poursuit :

On remarque également que les versets mentionnent l'humanité des Prophètes sans la comparer à celle des autres humains, bien que le contexte suggère cette équivalence de manière implicite. Dans la sourate Al -'Isrâ' par exemple, du verset 90 à 93 le noble Coran, ce passage en réponse aux mécréants, le mot *bashar* (humain) est associé à celui de *rasûl* (Prophète). C'est aussi le cas dans les chapitres Al -'Anbiyâ' (24); Al-Furqân (20); Ash-Shûrâ (21)<sup>1</sup>.

Tâhir b. 'Âshûr a commenté le passage coranique suivant : “*que Tu as créé d'argile crissante, extraite d'une boue malléable*”. Il a écrit : Par ces paroles, Iblis confirme son refus de se prosterner. Il affirme aussi que cette créature formée de terre est de condition inférieure et méprisable, et ne mérite donc pas qu'on se prosterne devant elle. Mais son opinion reste erronée et elle résulte d'une approche fallacieuse de laquelle découle un jugement basé sur une perception imaginaire, sans fondement rationnel. Le jugement est également biaisé, car il repose sur la prise en compte de l'origine d'un être. On peut mettre en opposition la Parole d'Allah qui annonce la création de l'homme aux anges à partir *d'une argile crissante* et celle d'Iblis pour justifier son refus de se prosterner, en reprenant les mots qu'Allah adressa aux anges. Satan ajouta à ses paroles ce que d'autres versets de la sourate Sâd révèlent : “*je suis meilleur que lui, Tu m'as créé*

<sup>1</sup> al-qur'ân wa qazâyâ al-'insân, 'Âïcha bint Ash-Shâfi, p. 15-17.



*de feu et Tu l'as créé de terre*". En rassemblant les dires d'Iblis dans les divers emplacements du Livre d'Allah, on remarque que ce dernier déclare ouvertement que le Créateur a commis une erreur. Il a donc renié les attributs divins, et pour cela il a mérité d'être banni du monde sanctifié<sup>1</sup>.

Nous aborderons cet aspect du récit au moment de l'exégèse de la sourate Sâd, si Allah le veut.

Satan, qu'Allah le maudisse, a ainsi manifesté l'étendue de son ignorance et toutes les formes de perversion et de rébellion :

- Il s'est opposé à la volonté de son Créateur et a argumenté avec Lui pour justifier sa désobéissance ;

- Il a décidé que l'obéissance au Seigneur était subordonnée à son jugement personnel et à son ego et il refusa de se soumettre à son Créateur cherchant ainsi à se défaire de sa condition de serviteur ;

- Sa prétention à la supériorité de sa condition basée sur son origine sous prétexte que des éléments sont supérieurs à d'autres est purement subjective. Les anges ont en effet été créés de lumière, tandis que Satan fut créé de feu. La lumière est meilleure que le feu, et pourtant les anges se sont prosternés ;

- Iblis ignorait aussi les prédispositions d'Adam à l'action et à l'apprentissage qui étaient plus développées. Les anges lui ont rendu hommage pour cela et se sont prosternés devant lui. Cela démontre la supériorité du père des hommes sur les anges, qui sont eux meilleurs que le Diable en raison de leur origine et de leur dévotion envers Allah.

Le récit de la création d'Adam dans la sourate Al-Hijr reste particulier et singulier parmi les autres que l'on rencontre dans les autres chapitres. En effet, dans Al-Hijr, Adam n'est pas mentionné par son nom. Mais les versets se contentent de le désigner par l'homme (*'insân, bashar*) : "*Je ne puis me prosterner devant un homme que Tu as créé d'argile crissante, extraite d'une boue malléable*". Le chapitre se concentre sur la description de l'attitude d'Iblis, sans trop pourtant développer le récit. Il cherche à mettre en évidence le rôle de Satan dans l'égarement des hommes. La sourate fait aussi mention de l'accueil chaleureux réservé aux croyants dans les Jardins où coulent les sources.

Le sort des égarés, quant à eux, est la géhenne, qui sera leur lieu de rencontre à tous. Ainsi est résumé dans ce chapitre le destin de l'humanité du début à la fin comme le décrit cette sourate d'Al-Hijr, qui présente de manière globale les sujets de la création, de la dévotion et du péché.

<sup>1</sup> at-tahrîr wa at-tanwîr, Ibn 'Âshûr, vol. 14 (7/46)



On peut retenir les enseignements suivants de ce verset de la sourate :

- Toutes les formes de racisme sont condamnables ;

- Les critères de supériorité, de mérite et de régression sont instaurés par Allah Seul : *“Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d’un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes”* ;

- *“Et on déposera le livre (de chacun). Alors tu verras les criminels, effrayés à cause de ce qu’il y a dedans, dire : « Malheur à nous, qu’a donc ce livre à n’omettre de mentionner ni péché véniel ni péché capital? » Et ils trouveront devant eux tout ce qu’ils ont œuvré. Et ton Seigneur ne fait du tort à personne”*. Al-Kahf (La Caverne) : 49 ;

- Et Allah a dit : *“le plus noble auprès d’Allah est celui qui le craint le plus”* ;

- Iblis s’est rebellé sciemment, en toute connaissance de cause et de son plein gré, ce qui le rend encore plus coupable ;

- Il est triste de constater que la plupart des hommes prennent pour allié, leur pire ennemi, auquel ils obéissent en désobéissant à Allah ;

- Obéir au Diable constitue un acte de dévotion envers ce dernier, ainsi qu’Allah l’a déclaré :

*« Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d’Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré, et [ne vous ai-Je pas engagés] à M’adorer? Voilà un chemin bien droit. »* Yâ-Sîn : 60-61.

Ash-Sha’râwi a écrit :

C’est ainsi que Satan a dévoilé ce qu’il cachait de sa vision erronée relative à la nature des éléments. Il pensait alors que la terre et l’argile crissante étaient des substances plus modestes que le feu dont il fut créé. Iblis refusa alors de se prosterner voulant ainsi se distinguer. Il a ignoré l’ordre qui provenait de la volonté de Celui qui organise la hiérarchie des choses, par Sa sagesse et non au gré des passions des créatures<sup>1</sup>.

Qui a prétendu que le feu est meilleur que la terre ? Or, nous savons qu’un tel jugement dépend des bénéfices que l’on peut tirer de l’un ou de l’autre. Le feu aussi bien que la terre possèdent leurs usages respectifs, et les intérêts que procure l’un diffèrent de ceux de l’autre.

Allah nous a en outre enseigné que par rapport au mérite des créatures,

1. tafsîr ash-sha’râwî, (12/7699).



celui qui recouvre les objets avec de l'or est semblable auprès de Lui à celui qui pétrit la terre pour en façonner une poterie. La seule distinction réside dans l'excellence de l'œuvre accomplie.

Mais Iblis a dévoilé sa conviction en ce domaine. Cette dernière l'incita à désobéir, car il pensait que certains éléments étaient supérieurs à d'autres. C'est alors qu'il reçut la réponse d'Allah, sous forme d'un châtiement : *sors d'ici, car voici que désormais tu es banni.*

**6. « Et [Allah] dit : Sors de là [du Paradis], car te voilà banni! (35) Et malédiction sur toi, jusqu'au Jour de la rétribution! »** Al-Hijr : 34-35

Dans le verset qui précède celui-ci, nous avons appris comment Iblis a rejeté l'injonction divine, ainsi que l'argument par lequel il justifia son refus de se prosterner devant cette créature de terre. Ce verset renferme la riposte d'Allah à ce refus de Satan. En réponse à son refus d'obéir, le Diable fut chassé et banni, et le Seigneur n'est injuste envers personne.

A. « *Et [Allah] dit : « Sors de là [du Paradis], car te voilà banni! »*

- “*Et Il dit*” : il s'agit ici d'Allah;

- “*Sors*” : signifie ici le départ chassé, banni, humilié;

- “*de là*” : est des cieux ou du Paradis? Ou encore, comme certains l'ont affirmé : de la présence divine ou de ton rang? Ou alors de la proximité d'Allah et éloigne-toi de Sa bienveillance? Peut-être que la signification englobe tout cela. Je pense que cela concerne tout ce qui est cité là ainsi que tout ce qui ne l'est pas;

- “*car te voilà banni!*” L'injonction concerne bien sûr Iblis. Le terme banni (en arabe *rajîm*) signifie être chassé, éloigné. Notons que le substantif ‘*ar-rajm*’ désigne entre autres le rite lors du Pèlerinage qui consiste à lapider les stèles, et qui nous rappelle que Satan mérite ce supplice.

Le *rajm* est également le moyen par lequel les diables indiscrets parmi les djinns sont pourchassés dans les cieux par des flammes ardentes, pour les empêcher de récolter des informations :

« *Et Nous l'avons protégé contre tout diable banni. À moins que l'un d'eux parvienne subrepticement à écouter, une flamme brillante alors le poursuit.* » Al-Hijr : 17-18.

« *Ils ne pourront être à l'écoute des dignitaires suprêmes [les Anges]; car ils seront harcelés de tout côté, et refoulés. Et ils auront un châtiement perpétuel.* » As-Saffât (Les Rangés) : 8-10.

« *Nous avons effectivement embelli le ciel le plus proche avec des lampes [des*



*étoiles] dont Nous avons fait des projectiles pour lapider les diables et Nous leur avons préparé le châtiment de la Fournaise. » Al-Mulk (La Royauté) : 5.*

*Ar-Rajîm*, apparaît six fois et à chaque fois il désigne le Diable. Mais ce n'est que dans la sourate Al-Hijr que le terme est répété aux versets 17 et 18.

Az-Zamkhashâri a défini *ar-rajîm* comme étant le diable parmi ceux qui sont pourchassés par les flammes, chassés de la miséricorde divine, car pour faire fuir quelqu'un on lui lance des pierres. Cela signifie qu'*ar-rajîm* est celui qu'on a maudit et donc éloigné de la compassion d'Allah.

Ibn 'Âshûr a écrit au sujet de ce verset :

“*Car tu es banni*”. Le verset est introduit par la particule ‘*fa*’ qui fait référence à la cause du bannissement. L'autre particule ‘*inna*’ fait aussi allusion à la raison du bannissement de Satan du monde céleste et qui lui valut de devenir *ar-rajîm* ; un être à la conscience souillée, au cœur mal-sain et tellement mauvais que l'on ne peut plus espérer de lui la réforme. Ne reste donc pas ici dans le monde de la pureté.

Abû Zahrah confirme ce sens qu'on a attribué à *ar-rajîm* qui est celui de banni, celui qu'on chasse avec les pierres, le lapidé. Makhlûf a soutenu la même chose.

***Leçons à retenir de ce verset :***

- La persistance dans le péché et l'enlissement dans l'orgueil sont des actions qui éloignent de la miséricorde divine ;
- Le Diable est le lapidé, et pour se souvenir de sa condition, les pèlerins accomplissent le rite d'*ar-rajm* ;
- Le plus grand crime est celui que l'homme commet à son propre encontre. Personne n'a ainsi accompli un plus grand mal que celui d'Iblis qui s'est fait tort à lui-même ;

***B. « Et malédiction sur toi, jusqu'au Jour de la rétribution! »***

- La malédiction d'Allah s'abattit donc sur Iblis qui fut à jamais exclu de la miséricorde d'Allah, comme nous l'expliquerons plus loin.

- “*sur toi*” : le pronom désigne ici Satan.

- “*Et malédiction*”, signifie l'exclusion de la miséricorde d'Allah.

- “[...] *jusqu'au Jour de la rétribution*”. Satan est ainsi éloigné et chassé de la miséricorde d'Allah jusqu'au Jour du Jugement. Mais qu'advient-il de lui après ? Ce passage ne signifie pas que la malédiction qui s'est abattue sur lui prendra fin alors. Mais après le Jugement, une autre forme de malédiction l'attend, qui est plus terrible encore.

An-Nasafi a commenté cette expression ainsi :

On a fixé la limite de la malédiction au Jour Dernier, car cette échéance est la plus éloignée à laquelle les hommes font référence dans leurs discours. Mais en réalité? Satan restera maudit et frappé par la malédiction dans les cieux et sur terre jusqu'au Jour du Jugement, sans pour autant être châtié. Mais le Jour du supplice arrive (si terrible) qu'il lui fera oublier cette malédiction présente.

- *“ Jour de la rétribution ”*. Le Jour des comptes.

Plus d'un verset dans le noble Coran évoque la malédiction d'Iblis en raison de sa fourberie et sa cruauté. Parmi ces derniers, citons :

*« Ce ne sont que des femelles qu'ils invoquent, en dehors de Lui. Et ce n'est qu'un diable rebelle qu'ils invoquent. (118) Allah l'a (le Diable) maudit et celui-ci a dit : “ Certainement, je saisirai parmi Tes serviteurs, une partie déterminée. ” »* An-Nisâ' (Les Femmes) : 117-118.

*« Et [Allah] dit : Sors de là [du Paradis], car te voilà banni! (35) Et malédiction sur toi, jusqu'au Jour de la rétribution! »* Al-Hijr : 34-35.

*« Il (Allah) dit : Sors d'ici, te voilà banni; (78) et sur toi sera ma malédiction jusqu'au jour de la Rétribution. »* Sâd : 77-78.

Ces versets et ceux de la même teneur révèlent plusieurs choses en lien avec la malédiction de Satan :

- Il existe plus d'un Texte qui confirme que la malédiction d'Allah s'est abattue sur Iblis ;

- Certains versets ont associé à la mention de la malédiction de Satan d'autres caractéristiques, telles que la rébellion, et son bannissement du Paradis d'où il fut chassé, et d'où il sortit lapidé ;

- Le verset de la sourate Al-Hijr relate que la malédiction au sens général s'est abattue sur Iblis. Dans le chapitre Sâd la malédiction est attribuée à Allah et elle frappe le Diable de la part d'Allah et des hommes ;

- Le noble Coran indique que cette malédiction poursuivra Iblis à jamais, et il ne pourra pas s'en défaire jusqu'au Jour Dernier, durant lequel il recevra son châtiement en Enfer ;

- Iblis est la créature qui fut frappée de la malédiction d'Allah, et par conséquent, les marques de cette malédiction sont apparentes sur lui, il se retrouve alors banni, éloigné, ostracisé ;

- La malédiction, qui est donc l'exclusion de la miséricorde d'Allah, s'est abattue sur Iblis dès le premier instant où elle fut prononcée et elle



l'accompagnera à jamais. Elle sera remplacée par une autre malédiction après le Jour Dernier ;

- Le crime qu'a commis Iblis est indescriptible, incomparable et unique. La malédiction du Diable découle de sa désobéissance à laquelle se sont ajoutés son arrogance et son orgueil, ainsi que sa rébellion envers le Seigneur. Il s'est ensuite obstiné dans sa faute et s'est laissé gagner par la jalousie vis-à-vis d'Adam. Tout cela et d'autres facteurs ont empêché Iblis de se repentir et de retourner à Allah, dont il provoqua la colère.

**7. « Il dit : “Ô mon Seigneur, donne-moi donc un délai jusqu'au jour où ils (les gens) seront ressuscités.” (37) [Allah] dit : “Tu es de ceux à qui ce délai est accordé,(38) jusqu'au jour de l'instant connu [d'Allah]”. »**  
Al-Hijr : 36-38

*A. « Il dit : “Ô mon Seigneur, donne-moi donc un délai jusqu'au jour où ils (les gens) seront ressuscités.” »*

Après avoir été informé de la sentence d'Allah à son encontre (le bannissement et la malédiction), Satan formula une requête. Il souhaitait obtenir un délai et demeurer en vie jusqu'au Jour Dernier, lorsque les créatures seront ressuscitées.

Il cherchait ainsi, comme on le dit, à *gagner du temps* et retarder son supplice, au lieu d'en profiter pour se repentir. Par cet agissement, il se condamne lui-même au malheur éternel. Il aurait pu repousser le châtiment par le repentir, mais son obstination, son arrogance, son orgueil le dominaient et le décret d'Allah s'accomplit contre lui. La lutte devait avoir lieu entre les partisans de la vérité, guidés par les Prophètes parmi les enfants d'Adam, et les armées du mensonge, entraînées par ce rebelle méprisé, Satan.

- “[...] *donne-moi donc un délai...*”

Iblis s'adresse à Allah en le nommant Rabb. Il sait donc qu'Allah est son Seigneur, et le Seigneur de toutes choses. Mais il a choisi l'égarement et Allah l'a alors fait sortir du droit chemin. Le nom divin n'est pas précédé d'une interjection, en raison de la proximité, car Iblis se trouvait en la présence d'Allah. On remarque un ton amadoué et humble, alors qu'en réalité Satan adopte un discours empreint de défi à l'égard du Seigneur, pour qui Iblis n'est qu'une créature méprisable. Les mécréants qui renient leur Créateur ne se trouvent-ils pas dans la même posture de défi, d'hos-



tilité qu'Iblis envers le Seigneur? Ne se sont-ils pas alliés à Satan, le pire ennemi d'Allah?

- [...] *donne-moi donc un délai*. « Puisque Tu m'as condamné [Seigneur], accorde-moi au moins un délai » serait la réponse implicite d'Iblis, à la suite de la sentence divine.

En arabe *al -'inzâr* signifie dans ce contexte l'ajournement, l'octroi d'un délai supplémentaire.

- “[...] *jusqu'au jour où ils (les gens) seront ressuscités*” : c'est-à-dire jusqu'au Jour de la Résurrection de cette créature [Adam] et sa descendance ou de tous les êtres vivants. Mais ce qui a retenu la préoccupation de Satan à ce moment-là était le sort d'Adam et de ses enfants. Sur la base de ce qu'il connaissait de cet homme, Iblis avait déjà préparé son plan. Quel détestable acharnement et quelle désespérante obstination que les siens, et bien pire encore sont ses sentiments de jalousie et de rancœur.

Que chacun de nous purifie donc son cœur et son esprit de ces tares obscures et de ces sentiments négatifs.

À cet instant, le Diable n'a pas demandé un délai afin de saisir l'opportunité de regretter son péché, de se repentir devant le Créateur et d'abandonner sa rébellion. Mais c'est pour assouvir sa vengeance sur Adam et ses descendants que le maudit avait fait cette requête. Il voulait faire payer aux hommes la malédiction dont il fut frappé et imputer sa faute et ses conséquences à Adam et ses enfants, en refusant dans son arrogance de reconnaître ses torts.

***Ce verset contient quelques enseignements utiles dont :***

- Iblis a adopté l'attitude de celui qui *fuit en avant*;
- Il a cherché à *gagner du temps* et à ajourner la sanction qu'il méritait pour sa faute. Mais il a manqué de bon sens, car le repentir lui aurait fait éviter le châtement pour toujours;
- L'homme sage est celui qui après l'erreur se tourne vers le Seigneur et déclare sa repentance. L'individu insensé, au contraire, s'éloigne d'Allah pour se rapprocher de son ennemi, et quel comportement stupide;
- L'obstination dans l'erreur compte parmi les pires défauts;
- La jalousie, la haine, le tribalisme et le racisme, l'orgueil et la vanité sont des maladies de l'âme et des complexes qui avilissent l'homme, et dont nous avons un grand besoin de nous préserver;

« *Il [Allah] dit : « Tu es de ceux à qui ce délai est accordé [...] »* Al-Hijr : 37



Ce passage est la réponse d'Allah à la requête de Satan. Le Seigneur a accédé à la demande de Son ennemi, non pour le gratifier, mais pour que s'accomplisse à son encontre le décret divin. En outre, comme l'indique la suite du verset, Allah ne lui pas accordé le délai que Satan a demandé. L'échéance que le Seigneur lui a accordée est *jusqu'au jour de l'instant connu*, que Lui Seul a déterminé. Et Allah sait ce qu'implique cet ajustement.

- “*Tu es de ceux*”, [dans le Texte coranique] la particule ‘fa’ introduit l’expression comme pour faire le lien avec la proposition précédente, comme pour dire : *puisque tu demandes un délai, alors tu es de ceux dont le sort est ajourné. Mais c’est à Moi Seul qu’il appartient de fixer ton échéance.*

As-Sa’dî a écrit en commentaire de ce passage, *tu es de ceux à qui ce délai est accordé* :

Allah n’a pas accédé à sa demande par bienveillance à son égard. Le Seigneur accepta dans la perspective de l’épreuve et de l’examen terrestre de Ses serviteurs, afin que les croyants sincères, fidèles à leur Maître et qui se désavouent de Son ennemi soient reconnus et se distinguent des autres. C’est pourquoi Allah nous a mis en garde contre le Diable et a démasqué pour nous ses ambitions.

***Le verset ci-dessus nous apprend que :***

- L’exaucement des invocations n’est pas en soi une marque de bienveillance, pour ce qui concerne Iblis ;

- Satan s’est peut-être réjoui de l’acceptation de sa requête, mais son bonheur sera vite désenchanté par le regret et la souffrance qui s’ensuivront ;

- Le délai qu’accorde Allah à Ses ennemis fait partie de Sa Tradition dans la création ;

- Ce qui apparaît comme source de joie peut en réalité s’avérer être une disgrâce ;

- Quel malheur pour celui qui a choisi de consacrer son temps à désobéir à Allah, alors que cela ne lui procurera que tristesse et souffrance !

“[...] *jusqu’au jour de l’instant connu*” [d’Allah]. Al-Hijr : 38

Allah a accédé à la demande d’Iblis, car cela était conforme à Son décret tout en émettant une réserve sur l’échéance : *jusqu’au jour de l’instant connu*. Le noble Coran n’a pas indiqué ce qu’est cet *instant connu*. Je



pense qu'aussi longtemps que les hommes peupleront ce monde, le combat entre le bien et le mal, la vérité et le mensonge se poursuivra, et Iblis persistera à égarer les humains. On ne peut en effet concevoir la vie des hommes en ce monde sans les épreuves. L'échéance d'Iblis ne peut donc intervenir tant que des enfants d'Adam marcheront sur terre. Ces derniers seront alors éprouvés, et certains égarés par ce démon rebelle.

Iblis espérait peut-être se retrouver parmi ceux que ce verset décrit :

*« Et l'on soufflera dans la Trompe, et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]. Puis on y soufflera de nouveau, et les voilà debout à regarder. »* Az-Zumar (Les Groupes) : 68.

- “[...] jusqu’au jour de l’instant connu”. Le passage fait référence à l'échéance fixée par Allah, non celle qu'Iblis souhaitait. Cela permettra à Satan de gagner du temps et d'obtenir le plus long répit possible avant son châtement inévitable. À l'instar de tous les êtres vivants, Iblis connaîtra la mort avant le Jour Dernier, comme Allah l'a déclaré :

*« Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître »* Ar-Rahmân (Le Tout Miséricordieux) : 26.

Le Diable n'échappera pas à la mort.

On pourrait s'interroger sur la façon dont Allah dialogua avec Iblis.

Notons simplement que le discours du Seigneur n'était pas bienveillant à l'égard d'Iblis, et il était plutôt empreint de rigueur. En outre, Allah possède des anges qui sont chargés de transmettre pour Lui ce qu'Il souhaite.

Al-Makhlûf, concernant l'expression ‘jusqu’au jour de l’instant connu’ a fait savoir que cette échéance correspond au premier retentissement de la Trompe du Jugement. Toutefois, il ajoute qu'on ne peut rien affirmer avec certitude en l'absence de référence indiscutable dans les Textes. L'avis personnel ou l'interprétation des exégètes ne suffit pas sur la question, et Allah Seul sait ce qu'Il entend par *al-waqt al-ma'ûm* (le moment déterminé).

*Quelques sagesse peuvent être décelées derrière le délai qu'Allah a accordé à Satan :*

- Allah a décidé qu'Iblis deviendrait un outil par lequel Il éprouverait Ses créatures afin de séparer le bon du mauvais, et de distinguer Ses alliés de Ses ennemis. La sagesse divine impliquait donc la survie de Satan pour concrétiser ces objectifs ;



Az-Zamkhashârî a écrit :

On pourrait s'interroger sur la raison de ce délai qu'Allah a accordé à Satan, alors que ce dernier veut corrompre et égarer les hommes. La réponse est que le maintien d'Iblis en vie contribue à réaliser l'épreuve terrestre. En outre, résister à ses tentations procure à l'individu une immense rétribution. La sagesse dans la présence du Diable est donc comparable à celle des autres types de séductions, tentations et plaisirs terrestres, ainsi que des penchants de l'âme. Tout cela contribue à l'épreuve que doivent subir les humains en ce monde, comme leur père Adam avant eux. C'est ainsi qu'Allah séparera le bon du mauvais et qu'Il manifestera alors Sa grâce et Sa justice. Puisque de son côté Satan s'est obstiné dans le péché et qu'il s'est opposé à la volonté d'Allah au lieu de se soumettre à Son jugement, le Seigneur a décidé de lui accorder un délai afin que ses péchés se multiplient et s'ajoutent à la faute qu'il a commise envers son Créateur. Il récoltera alors le châtement qui lui revient de droit et deviendra le chef des malfaiteurs qui les conduira au supplice, comme il les avait sur terre entraînés vers le mal et la mécréance. Ainsi aucun des sévices de l'Enfer n'atteindra quiconque avant qu'Iblis ne les goûte en premier. On les infligera ensuite à ses suppôts et suiveurs, selon la sagesse et la justice divines incontournables.

- Si Allah châtiât directement les disciples du Diable, en les dispensant de l'examen terrestre, et sur la base de Sa prescience, les créatures pourraient argumenter auprès d'Allah sur le fait qu'ils n'ont pas fait leurs preuves. C'est pourquoi le Créateur les plaça en ce monde et leur ordonna l'obéissance et le désaveu de Son ennemi et qu'Il dépêcha auprès d'eux des Messagers et des Prophètes. Ainsi leur échec à l'épreuve deviendra apparent et ils confirmeront par leurs actes ce qu'Allah sait d'eux, et personne ne sera alors en mesure de fournir un *alibi*. Le supplice qu'ils subiront en Enfer ne sera alors qu'une rétribution juste de la part d'Allah, Celui qui ne commet aucun tort envers quiconque de Ses serviteurs.

On comprend dès lors la sagesse que renferment les missions prophétiques et qui consiste à exposer la preuve aux créatures et ainsi à renvoyer les dénégateurs à leur responsabilité le Jour du Jugement. Allah a décrété qu'Il ne châtie jamais sans avoir au préalable dépêché Ses messagers, qui invitent à la dévotion envers Allah et mettent en garde contre Son ennemi :

*« Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même; et quiconque s'égaré, ne s'égaré qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le far-*



*deau d'autrui. Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager.* » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 15.

- De même, en supposant qu'Allah ait décidé d'accorder le Paradis aux croyants dont la vertu est connue du Seigneur depuis toujours, ces derniers ne pourraient vraiment apprécier la valeur de ce bienfait. Ce sont, en effet, les privations, les souffrances et les efforts face aux difficultés en ce monde qui permettent de connaître la joie de la délivrance. C'est par ce séjour terrestre, dès lors, et par l'action au service d'Allah et la lutte pour Sa Cause et la rétribution qui s'ensuit que les croyants expérimenteront, dans sa plénitude, le bienfait éternel qu'Allah leur a dispensé. Ils sauront ainsi se montrer reconnaissants envers le Seigneur. On n'apprécie jamais autant le fait d'être en bonne santé, que lorsqu'on est souffrant. Les sagesses sont si nombreuses que l'esprit de l'homme ne parvient pas à les cerner, et seuls les gens de mauvaise foi refusent de les voir.

- “[...] jusqu’au jour de l’instant connu”. On peut retenir plusieurs enseignements de ce passage coranique :

- Le temps constitue le capital le plus précieux pour l'homme qui s'engage dans la voie de la dévotion. En revanche, ce n'est pas le cas pour l'homme égaré. Ce dernier pourtant est avide de son temps, car il pressent que la fin ne sera pas pour lui heureuse. Il croit alors trouver un abri dans le temps qui lui est imparti contre les conséquences de ses actes. Il suit en cela l'exemple de son maître Iblis ;

- Le temps reste le bien que les hommes gaspillent le plus ;

- C'est d'ailleurs le temps que le Diable tente de ruiner le plus chez l'individu, et il lui fait alors entretenir de faux espoirs sur l'avenir ;

- Allah a accédé à la requête de Satan, car cette dernière s'inscrivait dans la nécessité du décret divin pour la mise en place de l'examen terrestre dans lequel cet ennemi devait occuper son rôle. C'est à l'issue de cette épreuve que le Seigneur rétribuera alors les croyants par le Paradis et qu'Il expédiera les mécréants en Enfer ;

- Le délai qui fut accordé à Iblis n'est pas une marque de bienveillance à son égard. Cela relève plutôt de la *ruse* d'Allah à l'encontre de Son ennemi et cela relève de Ses Lois dans la création, que nous devons comprendre ;

**8. « Il dit : Ô mon Seigneur, parce que Tu m'as induit en erreur, eh bien je leur enjoliverai la vie sur terre et les égarerai tous, (40) à l'exception, parmi eux, de Tes serviteurs élus. »** Al-Hijr : 39-40.



Après s'être assuré que la rétribution pour son péché allait être ajournée, Iblis dévoila ses intentions pernicieuses, qu'Allah n'ignorait pas, Lui qui connaît l'apparent et le caché. Satan savait également que le Seigneur connaît ce que renferment les cœurs, mais sa rancœur sans bornes le poussa à divulguer son plan afin qu'il soit porté à notre connaissance.

A. *“Il dit : « Ô mon Seigneur, parce que Tu m’as induit en erreur” :*

Satan s'adresse à Allah et l'interpelle par *Seigneur* sans l'interjection courante (en arabe) *yâ (ô)*, car il se trouvait, semble-t-il, à proximité du Seigneur.

- “[...] *parce que Tu m’as induit en erreur” :*

Cela signifie : parce que tu m’as égaré. Un certain nombre d'exégètes ont affirmé que ces mots étaient ceux qu'Iblis a prononcés avec le plus de sincérité.

Le Dr Ahmad Nawfel a, quant à lui, écrit ceci à ce propos : « Avec tout le respect que je leur dois [ceux qui soutiennent l'opinion sus-citée], je dirais, pour ma part, que ces mots sont ce qu'Iblis a dit de plus cynique. Il a ainsi prétendu qu'Allah l'a précipité dans l'égarément et qu'il ne s'était donc pas égaré par lui-même. Or, ces paroles sont exactement celles que les idolâtres avaient prononcées, comme cela est mentionné dans la sourate Al - 'An'âm. Le noble Coran a ainsi consigné leurs dires et les a réfutés :

*« Ceux qui ont associé diront : “Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit.” Ainsi leurs prédécesseurs traitaient de menteurs (les messagers) jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis : “Avez-vous quelque science à nous produire? Vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir.” »* Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 148.

Les juifs employaient le même argument vain pour se justifier :

*« Et ils dirent : “Nos cœurs sont enveloppés et impénétrables” Non, mais Allah les a maudits à cause de leur infidélité, leur foi est donc médiocre. »* Al-Baqarah (La Vache) : 88.

*« (Nous les avons maudits) à cause de leur rupture de l'engagement, leur mécréance aux révélations d'Allah, leur meurtre injustifié des Prophètes, et leur parole : “Nos cœurs sont (enveloppés) et imperméables.” En réalité, c'est Allah qui a scellé leurs cœurs à cause de leur mécréance, car ils ne croyaient que très peu. »* An-Nisâ' (Les Femmes) : 155.



Comment prétendre après cela que ces mots de Satan étaient les plus honnêtes qu'il a prononcés durant ce dialogue ? Au contraire, il s'agit ici des paroles les plus détestables de la part de ce criminel, depuis l'aube des temps. »

Le cheikh As-Sha'râwî a commenté ce passage ainsi :

« Allah n'a pas égaré Satan, mais Il lui offrit au contraire le choix de croire et d'obéir ou de désobéir et de s'exposer ainsi au châtement. Allah lui a donc offert l'alternative d'agir ou de s'abstenir, mais Satan a décidé de se détourner de l'ordre divin et de désobéir<sup>1</sup> ».

On remarquera ici la différence entre l'attitude de l'ennemi d'Allah et celle d'Adam et de son épouse face à leur faute respective. Le premier l'attribua à Allah et c'est peut-être cette réaction qui provoqua la colère du Seigneur et attira sur Satan la malédiction divine. Ainsi à la différence d'Adam et d'Ève qui reconnurent leur erreur, Iblis imputa son crime à Allah :

*« Tous deux dirent : "Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants." »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 23.

C'est la raison pour laquelle Allah a banni Iblis et l'a maudit, tandis qu'Il accepta le repentir d'Adam.

*B. "[...] je leur enjoliverai la vie sur terre" :*

J'embellirai à leurs yeux tout ce qui est repoussant, détestable moralement, ainsi qu'au niveau des actes, des croyances, des doctrines, des philosophies, des comportements. Je leur rendrai attractifs les disputes, les lois forgées, tous les méfaits, la guerre, la convoitise, la corruption et la débauche, etc.

- "sur terre", c'est-à-dire en ce monde qui est la demeure de l'illusion. L'embellissement se répandra alors sur terre à tout ce qui la peuple, à tout ce qui s'y trouve, de tentations abondantes ; d'illusions et de distractions qui les détourneront de l'adoration d'Allah et de l'obéissance. Ils deviendront insouciantes, et ne préoccuperont pas de l'au-delà et du Jugement.

Une des ruses du Diable consiste à embellir le faux et à faire paraître tout ce qui est mauvais pour une vertu. Ainsi la mécréance et la rébellion vis-à-vis d'Allah ont été embellies aux yeux des nations par Satan pour les

---

<sup>1</sup> tafsir ash-sha'râwî, (12/7703).



détourner de l'Appel vers d'Allah par la bouche des Prophètes, jusqu'à ce que le Seigneur les saisisse de Son châtement.

« *Par Allah! Nous avons effectivement envoyé (des messagers) à des communautés avant toi. Mais le Diable leur enjoliva ce qu'ils faisaient. C'est lui qui est, leur allié, aujourd'hui [dans ce monde]. Et ils auront un châtement douloureux [dans l'au-delà].* » An-Nahl (Les Abeilles) : 63.

« *Nous avons, certes, envoyé (des messagers) aux communautés avant toi. Ensuite Nous les avons saisies par l'adversité et la détresse -peut-être imploreront-ils (la miséricorde)! (43) Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vînt, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde)? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient.* » Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 42-43.

- Le noble Coran nous révèle ici que la tyrannie des peuples de Houd et de Sâlih, paix sur eux, ainsi que leur arrogance face aux appels de leurs Prophètes était la conséquence de l'embellissement du Diable. Ce dernier leur avait enjolivé leurs méfaits jusqu'à les détourner du droit chemin :

« *De même (Nous anéantîmes) les 'Ad et les Thamud. -Vous le voyez clairement à travers leurs habitations -Le Diable, cependant, leur avait embelli leurs actions, au point de les repousser loin du Sentier; ils étaient pourtant invités à être clairvoyants.* » Al-'Ankabût (L'Araignée) : 38.

- De même, lorsque la reine de Saba et son peuple vouèrent un culte au soleil, c'est encore Satan qui leur avait embelli ce péché, au point que ces idolâtres bâtirent un immense palais d'architecture imposante. Ce dernier comportait trois cent soixante fenêtres côté est et autant côté ouest. Il était érigé de telle façon qu'on pouvait voir de l'intérieur le soleil se lever chaque jour à travers une fenêtre différente et se coucher chaque soir pareillement. Les gens de ce peuple se prosternaient devant le soleil à son lever et à son coucher. Allah nous a relaté dans le noble Coran le récit de cette reine et de sa rencontre avec Sulaymân :

« *Mais elle n'était restée (absente) que peu de temps et dit : J'ai appris ce que tu n'as point appris; et je te rapporte de Saba' une nouvelle sûre : (23) j'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique. (24) Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs actions, et les a détournés du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés. (25) Que ne se*



*prosternent-ils devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez? (26) Allah! Point de divinité à part Lui, le Seigneur du Trône Immense.* » An-Naml (Les Fourmis) : 22-26.

- Plus tard lorsque l'éclat de l'islam surgit dans le monde, l'ennemi d'Allah s'inquiéta et s' alarma de son expansion. Il élaborait alors sa ruse et rassembla ses armées contre cette religion. Il savait que le bonheur des hommes en ce monde et dans l'autre se trouve dans l'islam. Il inspira alors aux gens la répulsion vis-à-vis de la religion d'Allah et embellit le culte des idoles de leurs ancêtres ainsi que sa défense. Les mécréants livrèrent alors bataille contre le Messager d'Allah et ils tentèrent même de l'assassiner. Iblis encouragea aussi les Mecquois à livrer bataille à Badr contre les croyants pour tenter d'étouffer la vérité et de faire vaincre le mensonge, que le Diable avait embelli à leurs yeux. Ainsi, Abû Jahl, le suppôt d'Iblis, s'était alors écrié en lançant l'assaut : « Ô, Allah, accorde ta victoire à ceux qui sont dans le vrai. » :

*« Et quand le Diable leur eut embelli leurs actions et dit : "Nul parmi les humains ne peut vous dominer aujourd'hui, et je suis votre soutien." Mais, lorsque les deux groupes furent en vue l'un de l'autre, il tourna les deux talons et dit : "Je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas; je crains Allah, et Allah est dur en punition" ».* Al-'Anfâl (Le Butin) : 48.

On a émis des avis différents sur la manière dont le Diable procédait pour subjuguier ses suiveurs. Leur inspirait-il des suggestions? Avait-il pris une forme humaine pour adresser ainsi de vive voix ses recommandations aux idolâtres?

Deux opinions ont été défendues :

- Satan opérait par inspiration avec les idolâtres, selon par exemple, Al-Ḥasan ou Al-'Aṣam, qu'Abû As-Sa'ûd et Al-'Alûsî ont rejoint. ;

- Le Diable leur serait apparu sous forme humaine, et sous l'apparence de Surâqah b. Mâlik b. Ju'shum. Ibn 'Abbâs, As-Sudî, 'Arwah b. Az-Zubayr, Mohammad b. Ka'b, Ibn Jarîr, Tabari, Al-Farâ' et Ibn Jazî ou encore Ibn Kathir sont tous de cet avis, qui reste majoritaire.

Un récit d'Ibn 'Abbâs a été recensé par Ibn Jarîr et Al-Bayhaqî qui confirme que Satan avait pris l'apparence de Surâqah b. Mâlik durant la bataille de Badr et il encourageait les idolâtres à combattre. C'est ainsi que l'ennemi d'Allah a égaré un grand nombre d'individus par sa tromperie. Il



a en effet, embelli tant de mauvaises pratiques, de débauche, de bassesse, au point de les banaliser aux regards de certains, ainsi que toutes sortes de méfaits. Il est parvenu à les faire apparaître comme des choses louables, tandis qu'elles renferment en elle un poison fatal et insidieux. En embellissant le faux et en attisant les passions, il place les humains au cœur malade à sa merci, tandis qu'il les guette pour les entraîner à leur perdition. Le Malin sait que la voie pour faire sombrer les fils d'Adam dans le culte pour sa personne et pour que ces derniers le rejoignent en Enfer, passe par le péché et les interdits ; et par la poursuite des passions et des penchants, que l'homme cherche ensuite à assouvir à tout prix.

- Tandis que Satan mystifie le faux, il dénature le vrai afin de susciter la répulsion vis-à-vis de la vérité chez les individus. Ces derniers s'en détournent alors et n'invitent donc pas les autres à la suivre. C'est ainsi que le démon inspire ses alliés parmi les mécréants, comme les Quraysh, qui calomniaient le Messenger d'Allah ﷺ, qu'ils taxaient de sorcier, de devin ; ou encore de fou, de menteur ou de poète.

- C'est aussi Iblis qui inspire à ses suppôts de qualifier les peines légales islamiques de barbares, alors qu'en réalité elles garantissent la justice et aide à instaurer la sécurité. C'est encore Satan qui suggère à ses sbires de désigner la femme pudique et voilée de femme rétrograde et arriérée ; qui leur faire décrire la religion comme étant l'opium des peuples ; les rites islamiques comme des fardeaux et l'islam comme source de retard, etc. C'est par ces désignations que diffusent les médias orientés, que le Diable poursuit son œuvre de tentative d'extinction de la religion d'Allah et de l'identité islamique.

*« Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. »* Mohammad : 25.

- Pour rapprocher l'individu du péché, Iblis n'utilise pas l'incitation directe, mais il procède progressivement jusqu'à entraîner sa victime dans son piège. C'est pourquoi Allah nous a prévenus de ne pas suivre les pas de Satan :

*« Ô les croyants ! Entrez pleinement dans l'Islam, et ne suivez point les pas du diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré. »* Al-Baqarah (La Vache) : 208.

*« Ô vous qui avez cru ! Ne suivez pas les pas du Diable. Quiconque suit les pas du Diable, [sachez que] celui-ci ordonne la turpitude et le blâmable. Et n'eussent été la grâce d'Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d'entre vous*



*n'aurait jamais été pur. Mais Allah purifie qui Il veut. Et Allah est Audient et Omniscient.* » An-Nûr (La Lumière) : 21.

Ainsi le Diable adopte une tactique progressive en vue d'égarer l'individu. Il l'invite à la désobéissance et au péché qu'il embellit dans le cœur et rend séduisant. Lorsque la personne prend goût ensuite à contempler l'interdit, la personne finit par le considérer comme une bonne chose. Iblis n'a plus qu'à rapprocher du mal, à inspirer les moyens de l'accomplir pour le rendre facile d'accès pour l'individu. Plus rien d'ailleurs ne rappelle à la raison ce dernier, qui a perdu tout sentiment de retenue face à l'interdit. Iblis rassure en outre le pécheur sur les répercussions de son acte, et lui fait croire qu'il ne sera pas découvert, et que son acte est sans conséquence. Il l'incite à saisir cette occasion de plaisir unique qui peut-être ne se présentera pas à nouveau.

Le Diable sera ainsi parvenu à entraîner pas à pas vers la désobéissance à Allah cet individu désormais accaparé par son penchant pour le péché et qui y consacra alors sa pensée, ses ambitions. Iblis ne lui accordera aucun répit, tant que l'enfant d'Adam n'aura pas cédé à la tentation et qu'il ne s'adonnera pas à la bassesse. Satan pourra alors se réjouir de constater le succès de sa ruse et de sa mission.

L'ennemi d'Allah œuvre également, de manière graduelle, pour entraîner les humains vers l'accomplissement de péchés toujours plus graves, jusqu'à atteindre son but ultime. Ce dernier consiste tout bonnement à faire renier la foi et à faire sombrer dans la mécréance.

Un des stratagèmes diaboliques afin d'embellir le mal et le faux consiste à attribuer aux choses interdites des noms attrayants. Satan est parvenu à tromper ainsi un grand nombre de personnes qui éprouvaient de la répulsion à l'égard de certains grands péchés, tant qu'on les désignait par l'appellation légale et habituelle. Mais par ce moyen, Iblis a transformé des individus respectables en pécheurs invétérés dont le seul souci est devenu celui d'assouvir leurs instincts. Le Malin inspira à ces transgresseurs que les interdits comportent en réalité un bénéfice et une utilité qui justifient de les outrepasser. Beaucoup de ceux qui ont cédé à la désobéissance d'Allah utilisent, comme on peut le constater de nos jours, des méthodes démoniaques pour arriver à leurs fins. Ils dissimulent alors le nom réel des choses prohibées et leur attribuent des appellations séduisantes. La fornication et l'adultère deviennent ainsi des libertés individuelles; les bois-



sons enivrantes, qui représentent un fléau majeur, se nomment désormais les spiritueux ; les tenues indécentes des femmes et non conformes aux normes islamiques et la fréquentation des hommes étrangers relèvent du progrès et de la modernité ; on assimile l'usure aux intérêts ; la fourberie et la trahison sont des marques d'intelligence et d'un esprit éveillé et *diplomatique*, etc. Ces artifices ont trompé et convaincu le commun du peuple et les ignorants. Tout cela n'est que suggestions du Diable et de ses suppôts afin de dissimuler la vérité sous de faux-semblants.

- La banalisation de la consommation de boissons alcoolisées qu'on présente sous diverses variétés constitue un exemple de cet embellissement qu'Iblis utilise pour promouvoir ce fléau. Ces boissons affectent directement la raison et le jugement, ce qui entraîne vers tous les interdits. C'est la raison pour laquelle Allah nous a mis en garde contre les répercussions de ce péché, et nous a interdit la consommation de ces boissons :

« Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. (91) Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salât. Allez-vous donc y mettre fin ? » Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 90-91.

- Concernant la dégradation des mœurs sexuelles qui désormais a intoxiqué le monde entier, les cœurs atteints de ces maux se sont laissé embraser par ce feu que Satan a allumé. Ce dernier a bien sûr déclaré la guerre envers les mœurs louables, la chasteté, et la pudeur. Les moyens modernes pour propager l'indécence sont ses outils de prédilection : forums, foires, magazines, romans, technologies modernes, etc. Ainsi c'est au nom de la liberté par toutes ces armes et d'autres qu'on a déclaré la guerre à la moralité et à la respectabilité. On a invité les hommes à se vautrer comme des idiots dans une existence d'asservissement aux instincts qui mène à la destruction en ce monde et à la colère d'Allah dans l'au-delà.

Les artifices du Diable sont tels qu'il réussit à inciter certains humains à lui vouer un culte, comme cela fut le cas de tout temps. On a ainsi découvert à diverses époques des temples dédiés à l'adoration d'Iblis, et à notre époque ce culte existe en Europe et aux États-Unis, notamment en France, en Suisse, et en Italie. Les adeptes pratiquent des rites secrets consacrés au Diable.



En général, la débauche sexuelle occupe la place centrale dans ces pratiques rituelles satanistes. Les temples sont le siège de cérémonies faites de danses et de débauche qu'affichent volontiers les disciples de ces sectes, qui bien sûr comptent parmi la lie de l'humanité sur le plan moral.

Cette frange de l'humanité symbolise la réalisation de la promesse de Satan. Ces égarés considèrent que la dévotion envers l'ennemi d'Allah est une chose louable et Iblis leur a inspiré l'obéissance envers lui-même comme s'il était leur maître incontesté. Les lucifériens exécutent sans condition ses ordres, et le Malin leur inspire un sentiment de répulsion et d'inconfort à l'égard de l'adoration d'Allah, tandis qu'ils éprouvent un bien-être dans le culte du Diable. Ce dernier exécute sa stratégie habituelle dans sa lutte acharnée contre les enfants d'Adam. Iblis embellit aux yeux de ses suiveurs la mécréance, le mal et la corruption morale, et il déploie toutes les ruses démoniaques possibles pour détourner ces individus de la voie qu'Allah a agréée pour eux. Le Diable rend l'adoration d'Allah détestable aux yeux de ces disciples tandis qu'il attise en eux l'assouvissement des passions, les désirs et la recherche des plaisirs sans aucune limite. Ni la religion ni la morale ne peuvent alors les retenir et l'ennemi d'Allah peut alors facilement les placer à sa merci dans les filets de sa ruse et dans le piège de son adoration.

Les campagnes de diffamation et de dénigrement de la religion d'Allah orchestrées par Satan lui-même et ses suppôts servent son but ultime. Iblis sait très bien que celui qui se tourne vers Allah et Lui obéit et le sert a saisi l'anse la plus solide ; et par le rappel constant de son Seigneur qui le rapproche de Lui, il réduit à néant le stratagème satanique. Les suggestions diaboliques s'évaporent alors emportées par les vents, et les artifices iblissiennes à son encontre sont voués à l'échec. Le Diable concentre donc tous ses efforts à détourner d'abord le cœur des hommes de l'attachement à Allah. Lorsque l'âme en est dépouillée le Malin peut alors insuffler son poison dans cet antre vide et ainsi la dominer. Cela signifie que tout ce qu'on adore en dehors d'Allah n'est que supercherie élaborée par Iblis, et n'est en fin de compte qu'un culte sataniste. C'est ce que le Noble Coran nous révèle :

*« Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré, (61) et [ne vous ai-Je pas engagés] à M'adorer ? Voilà un chemin bien droit. »* Yâ-Sîn : 60-61.



Allah a ainsi décrété que ceux qui vouent un culte à un autre que Lui, ne font en réalité qu'adorer leur ennemi, Satan.

Ibn Al-Qayyîm a écrit : « Tout humain qui se détourne de l'adoration d'Allah voue un culte à Satan, et ce dernier se réjouit de l'acte de son adorateur, car il a atteint son but. Il se réjouit de la dévotion à son égard de celui qui le vénère ainsi en dehors d'Allah, car il c'est là son objectif ultime. »

- Pour résumer, les sphères dans lesquelles le Diable exerce son influence sur les enfants d'Adam restent nombreuses. L'animosité et l'adversité de Satan envers l'homme sont totales et impitoyables, et elle est à la hauteur de tous les artifices qu'il met en place pour parvenir à ses objectifs. Iblis présente le faux sous les apparences de ce qui est utile, bénéfique, et il cherche à susciter la répulsion envers les bonnes actions. L'individu les perçoit alors comme les choses les plus néfastes. Il penche ainsi vers le mal et l'accomplit. C'est de cette façon que Satan a ensorcelé les hommes et les a contraints à poursuivre leurs passions et à emprunter toutes les voies de perdition :

*« Et Nous leur avons destiné des compagnons inséparables [des démons] qui leur ont enjolivé ce qui était devant et derrière eux. Et le décret s'est avéré juste contre eux, comme contre les autres communautés de djinns et d'hommes qui ont vécu avant eux. Ils sont certes perdants ! »* Fuṣilat (Les Verset détaillés) : 25.

*C. "Je les égarerai tous sans exception." :*

En arabe *al -'ighwâ* qui possède un autre substantif *al-ghawâyah* désigne le fait de séduire pour égarer, par l'embellissement et la tromperie. Le pronom *les* fait ici référence à Adam et à ses descendants.

*Al-ghayy*, est également antonyme de *rushd* (la guidance, la guidée). Ce dernier vocable renvoie à un haut degré de perspicacité qui permet à l'individu d'accéder à la réalité existentielle, et de distinguer les valeurs morales. Ainsi on ne peut plus confondre le faux et le vrai ; et l'on ne peut plus assimiler ce qui est contrefait et mesquin aux valeurs précieuses. C'est ce genre de savoir que Moïse était parti chercher auprès du serviteur vertueux :

Moussâ (Moïse) lui dit : « *Puis-je te suivre, à la condition que tu m'apprennes de ce qu'on t'a appris concernant une bonne direction ?* » Al-Kafh (La Caverne) : 66.

Les individus qui détiennent cette clairvoyance se distinguent du commun des mortels, comme les géants parmi les nains, et leur regard sur les



autres est celui de l'adulte sur les enfants qui jouent. Parmi les hommes, ils constituent l'élite de confiance de tous ces égarés qu'ils tentent de ramener dans le droit chemin, avec l'aide d'Allah.

On remarque cette perspicacité et sa manifestation à travers la recherche de la vérité, dans l'exemple qu'a offert Abraham, comme l'a révélé le Noble Coran :

*« En effet, Nous avons mis auparavant Ibrahim (Abraham) sur le droit chemin. Et Nous en avons bonne connaissance. »* Al-'Anbiyâ' (Les Prophètes) : 51.

Son sens de l'observation élevé lui fit comprendre qu'il existait quelque chose de plus grand encore que les créations terrestres ou célestes qui sont assujetties à des lois naturelles. Ainsi cette divinité ne peut être une planète, une lune, un soleil qui disparaissent. Cet Être est comme Il s'est décrit Lui-même dans le Noble Coran :

*« Rien ne lui est comparable, et Il est pourtant Celui qui entend et qui voit. »* Ash-Shûrâ (Le Consultation) : 11.

La première vérité qui se révéla à Abraham que le monde visible n'a pas de valeur et l'impossibilité pour tout ce qu'il contient d'être pris pour divinité. Ce Messenger avait à la lumière de sa clairvoyance compris que ces créations reflétaient les attributs divins, et que par conséquent il devait chercher la divinité ailleurs que dans ces astres.

Cette compréhension de la réalité des choses découle de la perspicacité, et celui qui les saisit, comme on sait qu'un est la moitié de deux, est bien guidé. Quant à celui qui ignore ces vérités, il fait preuve de négligences, en dépit de ses éventuels diplômes et titres honorifiques. On voit à travers l'exemple d'Abraham comment sa clairvoyance lui a inspiré la fermeté et la patience face à l'épreuve du feu à laquelle on le confronta. Sa conviction était telle que rester ferme face à l'épreuve ne requérait de sa part aucun courage. La vérité pour laquelle il était éprouvé était tellement éclatante qu'aucune hésitation ne l'habitait. C'est ce genre de lucidité de la foi qui consume la ruse du Diable.

À l'opposé de cette attitude se trouve l'égarément, et la différence entre l'un et l'autre dévoile à celui qui sait les distinguer ce qu'est la lumière et ce que sont les ténèbres ; ce qu'est la vie et ce qu'est la mort ; ou encore la raison et la bêtise. Il comprend alors ce qu'Allah attend de lui, et les ambitions du Diable. C'est dans l'égarément que souhaite nous voir sombrer



ce dernier, afin de nous faire perdre cette clairvoyance supérieure, et notre noble condition. Notre regard sur le monde qui nous entoure ne nous révélera alors que son aspect matériel précaire. Un monde privé de valeurs, dans lequel notre seule préoccupation consiste à le faire fructifier et à se l'approprier. C'est la perte dans laquelle veut nous voir sombrer Iblis.

Nous connaissons certainement les ruses du Diable et ses artifices. Mais pourquoi dans ce cas, ne parvenons-nous pas à nous en défaire ?

- L'embellissement et la tromperie sont les deux piliers de la stratégie d'Iblis, et tous ses disciples poursuivent la même démarche. Celui qui égare les hommes et les détourne de la vérité en embellissant le faux doit savoir qu'il appartient aux armées de Satan.

Le Diable utilise plusieurs méthodes, pour dévoyer les humains, qui dénotent sa fourberie. Parmi ces dernières, citons :

**a. Inspirer le doute :**

- Sur l'existence du Créateur.

Ce premier moyen reste le plus important et c'est pour cela que Satan l'utilise. En effet, si le Diable parvient à faire douter un individu sur l'existence du Créateur, il parviendra alors à le dominer et à établir sur lui son autorité sur tous les fronts. Rien ne pourra plus empêcher cet individu de s'adonner à tous les interdits et tous les crimes. Le Messager d'Allah ﷺ nous a d'ailleurs dévoilé cette méthode, lorsqu'il dit : « *Le Diable suggère parfois à certains cette pensée : Qui a créé cela, et encore cela, etc. ? À la suite de quoi il inspirera : qui donc a créé ton Seigneur ? S'il vous fait une telle suggestion, cherchez simplement refuge auprès d'Allah et coupez court à cette idée.* »

D'après Ibn 'Abbâs : « Un homme se présenta auprès de l'Envoyé et lui déclara : ô, Prophète, des pensées traversent parfois mon esprit qui sont tel que je préférerais tomber du ciel plutôt que d'avoir à les divulguer. “Allah est le plus Grand”, répéta alors trois fois le Messager ﷺ, “et loué soit-Il pour avoir réduit sa menace (Iblis) aux suggestions.” »

Satan cherche en permanence à entretenir le scepticisme comme l'indique le Hadith cité plus haut. Toujours est-il que ce genre de pensées ont entraîné un grand nombre d'humains, dans le doute voir le reniement et l'égarément au point de suivre la voie des mécréants sans réfléchir. On assiste d'ailleurs à notre époque à l'apparition de divers groupements qui prônent ouvertement l'inexistence du Créateur. Les athées qui sont à la tête de ces courants renient toutes les religions et bafouent toutes les valeurs et



toute morale. Ils sont présents un peu partout dans le monde et également dans les pays musulmans. Ils qualifient les religions d'opium des peuples. On ne s'étonne pas de la part de ces derniers de constater leur adversité envers toute religion qui appelle à la foi en un Créateur, et en particulier envers l'islam.

- Faire douter les hommes du droit exclusif d'Allah à la dévotion pour les inciter à adorer les idoles.

Satan et ses suppôts ont ainsi réussi à instaurer le doute chez certains, qu'ils entraînent vers l'adoration de fausses divinités en dehors d'Allah. Le peuple de Noé compte parmi les nombreuses victimes de cette stratégie diabolique :

« [...] et ils ont dit : "N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwa', Yaghut, Ya'uq et Nasr." » Nûh (Noé) : 23.

Selon Tabari, ces noms sont ceux d'hommes qu'on a attribués à des idoles que le peuple de Noé adorait. D'après Mohammad b. Qays : « Ya'ûq et Nasrâ étaient des gens vertueux, qui avait des suiveurs et disciples. À leur mort, certains de ces derniers suggérèrent : Pourquoi ne pas faire des représentations de nos maîtres. En les voyant, cela nous encouragera à suivre leur exemple dans la dévotion ? Lorsque ces disciples disparurent à leur tour, Satan inspira à leurs successeurs que ces représentations faisaient l'objet d'un culte et on les invoquait pour la pluie. C'est dans ce contexte qu'apparut l'idolâtrie, et par le biais des suggestions du Diable, qui sans relâche cherche à détourner de la religion d'Allah. L'idolâtrie s'est ensuite propagée chez les Arabes avant l'islam. Allah nous a révélé au sujet des idolâtres mecquois :

« C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. » En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. » Az-Zumar (Les Groupes) : 3.

Les païens arabes reconnaissaient l'existence du Créateur, mais cela ne les empêcha pas d'adorer d'autres divinités, des idoles ; de même qu'ils n'avaient pas reconnu le droit exclusif d'Allah de juger et de légiférer.

- Le doute sur les articles de foi islamique, tels que les anges, les djinns, les Prophètes, le Jour du Jugement, etc.



Là encore, Iblis a réussi à inspirer le scepticisme de certains au sujet, par exemple, des anges, des djinns, du Jour Dernier, des Prophètes.

Ibn Al-Qayyîm a écrit : Parmi les ruses du Diable se trouvent les propos erronés, les avis infondés et les spéculations incohérentes qui ne sont que des ordures de la pensée humaine. Avec ces derniers, Satan assombrit les cœurs de ceux qui doutent et qui confondent la vérité avec le mensonge, l'erreur avec ce qui est juste. Ces sceptiques se sont laissé happer par les vagues du doute, et les brumes de l'illusion les ont recouverts. Ces allégations ne sont en réalité qu'une collection de colportages, de conjectures et de controverses, qui ne reposent sur rien de certain ou de fondé.

*« Ainsi, à chaque Prophète avons-Nous assigné un ennemi : des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 112.

Ils se détournent du Coran auquel ils substituent leurs opinions. Ils émettent des avis erronés et infondés et s'enlisent dans leurs doutes et leurs hésitations, tandis qu'ils délaissent le Livre d'Allah comme s'ils ne savaient pas. Ils suivent ce que les diables leur récitent de ce que leurs ancêtres égarés ont forgé. Ils s'en remettent au jugement de ces derniers et polémique, alors qu'ils refusent la preuve, et suivent alors :

*« [...] les passions des gens qui se sont égarés avant cela, qui ont égaré beaucoup de monde et qui se sont égarés du chemin droit. »* Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 77.

- Le Diable cherche à inspirer le doute au musulman dans sa vie de tous les jours, et sur la moindre des choses qu'accomplit ce dernier. L'intention avant la prière est un exemple. Certains avant d'accomplir la prière se mettent alors à prononcer à voix haute des formules longues du genre : *je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé et je formule ici l'intention d'effectuer la prière du zuhr obligatoire, derrière l'iman ou comme imam, en accomplissant mes quatre inclinations tourné vers La Mecque.* Puis, ils réalisent les gestes d'ouverture de prière et poussent un *tabbîr* comme s'ils lançaient un assaut contre un ennemi. Pourtant une vie entière de la durée de celle de Noé à inspecter les Sources ne permettrait pas de trouver de quoi attribuer un tel acte au Prophète et aux Compagnons, sauf si on l'inventait.

Durant la prière également, les suggestions de Satan font oublier au fidèle le nombre de genuflexions, d'inclinations ou de prosternations qu'il a accompli. De même lors des ablutions au point qu'on multiplie le nombre de répétitions de façon immodérée gaspillant ainsi l'eau durant ce rite.

Ces suggestions entraînent aussi des répercussions fâcheuses au sein de la société lorsqu'elles incitent à la conjecture à l'égard des musulmans. Certains n'hésitent pas par exemple à propager des rumeurs que leur inspirent parfois leurs démons. Ces colportages embrasent alors la communauté et causent des dommages que même l'ennemi ne parvient pas à provoquer. En raison de la gravité de ce méfait, le noble Coran a instauré un principe pour garantir la confiance entre les individus de la société musulmane. Ainsi le Livre d'Allah invite à vérifier les informations qu'on rapporte :

*« Ô vous qui avez cru! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait. »* Al-Hujurât (Les Appartements) : 6.

Par précaution supplémentaire et pour ne pas encourager les conjectures inspirées par le Diable, il convient au musulman de ne pas attirer sur lui la suspicion. Le croyant doit donc s'empresse de dissiper tout malentendu auprès de ses frères, s'il se retrouve dans une situation ambiguë.

Safiyah bint Hayy, l'épouse du Prophète ﷺ a relaté ce qui suit : L'Envoyé se trouvait en retraite spirituelle à la Mosquée. Je lui rendis visite une nuit, et nous échangeâmes quelques mots. Puis je me levai pour repartir, et il m'accompagna -j'habitais alors dans la maison qui allait devenir celle d'Usâmah. Deux hommes du clan des Ansar croisèrent notre chemin et reconnurent le Messager ﷺ. Mais alors qu'ils pressèrent subitement le pas, l'Envoyé ﷺ les interpella : – attendez, leur dit-il, celle qui m'accompagne est Safiyah bint Hayy. – Gloire à Allah, ô, Prophète ! répliquèrent les deux hommes. Le Messager ﷺ déclara alors : – Le Diable coule dans les veines de l'homme, et j'ai craint qu'il n'inspire quelques mauvaises pensées [ou quelque chose] à vos cœurs<sup>1</sup>.

Nous savons également qu'Iblis peut prendre forme humaine et l'apparence de certains individus, et qu'il accomplit cela lui-même.

Ibn Mas'ud a affirmé que : « Le Diable peut prendre l'apparence d'un homme. Il peut alors se présenter auprès d'un groupe d'individus et leur raconter des mensonges. Ces derniers se séparent ensuite et chacun d'eux

1. Al-Bukhârî, ba' al-khalq, (6/336); Sahih Muslim, (4/1712).



annoncera à d'autres : – j'ai entendu quelqu'un au visage familier, mais dont j'ignore le nom me dire ceci ou cela. »

Cette ruse diabolique vise à ébranler la confiance entre les musulmans par la propagation de mensonges et par la conjecture. La société se retrouve alors dans une situation de confusion et de suspicion généralisée. Cela a pour effet de déstabiliser les individus.

**b. Embellir les passions et le péché :**

La poursuite des passions et des penchants (*al-hawâ'*) consiste à s'adonner aux inclinations de l'âme de façon démesurée. C'est pourquoi *al-hawâ'* renvoie en général à une connotation négative. On le retrouve dans le noble Coran dans vingt-huit endroits différents et à chaque fois dans un contexte de condamnation, comme dans les exemples suivants :

« *Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité? Et Allah l'égaré sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah? Ne vous rappelez-vous donc pas?* » Al-Jâthiyah (L'Agenouillée) : 23.

« *Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion.* » An-Nâzi'ât (Ceux qui arrachent les âmes) : 40.

Le penchant encourage avec force à toutes les tyrannies, à tous les forfaits et à tous les péchés. Il représente la source de tout malheur, et la voie qui conduit l'homme à sa perte. On peut aisément enrayer l'ignorance, mais les méfaits des penchants de l'âme sont tels qu'ils nécessitent un effort intense et prolongé.

La poursuite des passions consiste à donner libre cours à ses envies sans se sentir redevable devant quiconque, sans se préoccuper de vertu ou de l'intérêt d'autrui. L'adorateur de ses penchants a cédé au Diable qui lui inspire qu'il reste libre d'agir à sa guise, car tout ce qu'il entreprend est légitime. C'est pourquoi Allah a dénoncé cette attitude comme étant l'apogée de l'égarement :

« *Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors qu'ils ne font que suivre leurs passions. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah? Allah vraiment, ne guide pas les gens injustes.* » Al-Qaṣaṣ (Le Récit) : 50.

Allah nous enseigne ici que celui qui se détourne de Ses Signes ne le fait qu'en raison de son penchant :

« *Et raconte-leur l'histoire de celui à qui Nous avons donné Nos signes et qui s'en écarta. Le Diable, donc, l'entraîna dans sa suite et il devint ainsi du nombre*



*des égarés. (176) Et si Nous avions voulu, Nous l'aurions élevé par ces mêmes enseignements, mais il s'inclina vers la terre et suivit sa propre passion. Il est semblable à un chien qui halète si tu l'attaques, et qui halète aussi si tu le laisses. Tel est l'exemple des gens qui traitent de mensonges Nos signes. Eh bien, raconte le récit. Peut-être réfléchiront-ils!* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 175-176.

Cet homme est devenu l'esclave de Satan qui exerce sur lui son ascendant, car il a cédé aux passions et aux penchants de son âme. Le Diable en effet ne s'introduit dans l'esprit de l'homme que par le biais des instincts et des pulsions qu'il attise en ce dernier. Iblis les embellit alors, et les fait paraître devant l'individu comme des choses prometteuses, attirantes qu'on ne doit pas laisser échapper.

Le penchant constitue tout ce qui exerce sur l'homme un attrait et que l'on considère comme bénéfique. Cela concerne les croyances ou les actes qui ne reposent sur rien de fondé; mais également la quête d'un plaisir passager qui conduit au péché, qui est une porte d'accès du Diable au cœur de l'homme.

Al-Hâkim Tirmidhî a répertorié ce récit qu'a relaté 'Aṭṭaf b. Khâlîd : On m'a rapporté que lors de la révélation du verset :

*« [...] et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés -et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? -et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imran) : 135.

Satan alerta ses suppôts par un cri de désespoir. Il versa du sable sur sa tête en invoquant le malheur et la destruction. Ses armées déferlèrent à sa rencontre par les mers et par les terres : – que t'arrive-t-il, ô, notre maître? demandèrent ces derniers. – un verset a été révélé dans le Livre d'Allah, annonça Iblis, qui après ce jour mettra les enfants d'Adam à l'abri des conséquences de leurs péchés. Ses suppôts l'interrogèrent sur ce verset, que le Diable leur récita. – Dans ce cas, proposèrent-ils, nous allons les précipiter dans la poursuite de leurs penchants et ils oublieront le repentir et la pénitence, tout en étant persuadés qu'ils sont dans le vrai. Satan se réjouit alors de leur suggestion<sup>1</sup>.

L'imam Al-Ghazâlî a écrit :

Étant donné qu'aucune âme n'est à l'abri des penchants, de la colère, de la convoitise, des vains espoirs, entre autres attributs inhérents à l'homme et découlant de son ego; on ne doit pas s'étonner qu'aucune d'elle ne soit éga-

---

1. sunan ad-darâmî, 1/78.



lement épargnée par les suggestions diaboliques. C'est pour cela que le Messager d'Allah ﷺ a déclaré : «à chacun de vous a été assigné un compagnon parmi les djinns». On lui demanda alors : toi également, ô Prophète ? Ce à quoi il répondit : «moi également. Cependant, Allah m'a accordé Son soutien. Ce dernier est devenu musulman, et il ne m'ordonne que le bien».

Mais la majorité des cœurs sont conquis par les armées démoniaques qui les possèdent désormais. Les âmes sont emplies de suggestions et d'inspirations qui poussent les hommes à préférer la vie de ce monde à celle de l'au-delà. C'est sur la base de la poursuite des passions et des penchants que repose l'ascendant qu'exercent les diables sur les cœurs. Pour affranchir ces derniers, la seule solution consiste à priver les démons de leur nourriture : les penchants et les passions. Le rappel d'Allah doit ensuite habiter le cœur, car le souvenir du Seigneur attire les anges<sup>1</sup>.

C'est en chevauchant la monture des penchants de l'homme que le Diable entraîne ce dernier vers une destination dont le retour reste incertain, car l'attachement aux passions ne fait que s'accroître. En outre, l'individu au fil du temps devient de moins en moins réceptif à la remise en cause de soi, et sombre alors dans le malheur et l'épreuve.

Le péché qui découle de la poursuite des penchants constitue une voie d'excellence par laquelle le Diable s'infiltrer jusqu'au cœur des hommes. La désobéissance est précisément la voie qu'avait empruntée lui-même Satan qui refusa de se prosterner devant Adam. C'est également par la désobéissance que ce dernier, et son épouse furent chassés du Paradis, après avoir cédé à la fourberie de Satan.

C'est par l'embellissement de la faute qui consiste à la rendre attirante et à la faire désirer, qu'Iblis le maudit a juré d'inciter les enfants d'Adam au péché. Allah dans le Noble Coran a décrit cette stratégie :

« *Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas.* » Al-Baqarah (La Vache) : 169.

L'observateur qui contemple la longue histoire humaine ne manquera pas de remarquer que le Diable a réalisé ses ambitions avec les hommes. Ce qu'il pensait de ces derniers s'est confirmé au fil du temps, excepté pour ceux qu'Allah a préservés parmi les croyants. Tous les péchés qui jonchent l'histoire humaine ont pour origine la ruse et l'embellissement de Satan, et cela débuta avec l'arbre défendu dont Adam et son épouse mangèrent le fruit. Puis ce fut l'assassinat d'Abel par son frère Caïn. Mais bien pire que ces crimes est ceux

1 'ihyâ' 'ulûm ad-dîn, Abû Hâmid Al-Ghazâlî, (3/28).



de l'embellissement de l'idolâtrie qui apparut à l'époque de Noé et dans laquelle les peuples se relayèrent. Ainsi les péchés et les actes de désobéissance n'ont cessé de se succéder tout au long de l'histoire sous l'attisement intempestif d'Iblis et de ses partisans. La haine envers Adam, qu'Allah avait honoré, n'a cessé d'alimenter la ruse du Diable afin de faire sombrer les hommes dans la mécréance ou tout au moins dans le péché.

Parmi les péchés que Satan cherche à propager parmi les hommes : la consommation de boissons enivrantes ; la débauche, dont les pratiques homosexuelles et la fornication ; l'usure ; le meurtre, notamment par l'enclenchement des guerres non justifiées. Mais le plus détestable de tous ces méfaits reste celui de la dévotion et la vénération envers le Diable à laquelle invite ce dernier.

Satan est toutefois parvenu à exploiter une partie des hommes pour concrétiser son projet de corruption et de fourvoisement de l'humanité. Ces derniers ont adhéré à ses mensonges et ses illusions jusqu'à se soumettre à lui et connaître ainsi la fin désastreuse du déclin et de la décadence :

*« Le Diable les a dominés et leur a fait oublier le rappel d'Allah. Ceux-là sont le parti du Diable et c'est le parti du Diable qui sont assurément les perdants. »*  
Al-Mujâdalah (La Discussion) : 19.

### **c. Placer des obstacles sur la voie du bien :**

Iblis et ses suppôts, en plus d'inciter au péché, œuvrent à éloigner les hommes des bonnes actions. Selon Abû Horayrah, le Messager d'Allah ﷺ a déclaré : *Le Diable forme trois nœuds, qu'il frappe de sa main (pour s'assurer qu'ils sont bien fermes), sur la nuque de l'homme lorsque ce dernier s'apprête à se coucher. Il dit alors : dors d'un sommeil profond. Mais au réveil, si l'homme évoque le nom d'Allah, un des nœuds se défait ; de même lorsqu'il effectue les ablutions. Le troisième nœud disparaît lorsque l'individu accomplit la prière. La personne retrouvera alors son dynamisme et il sera de bonne humeur. Dans le cas contraire, l'individu se trouvera dans une mauvaise disposition et éprouvera de la paresse.*

Le Diable procède graduellement dans sa méthode de corruption de l'homme. S'il ne parvient pas à l'entraîner vers la mécréance, il tentera de le faire sombrer dans les hérésies et les innovations religieuses. Dans l'impossibilité de cette dernière alternative, Iblis encouragera à accomplir un grand péché ou des méfaits mineurs. Si aucune de ses tentatives précédentes n'aboutit, l'ennemi d'Allah distraira l'homme par les choses autorisées qui ne procure aucune rétribution (bonne ou mauvaise). Par cette méthode, il empêchera tou-



tefois l'individu d'accomplir des actes méritoires. Dans tous les cas, et même s'il n'a pas réussi à nuire au croyant d'aucune manière, il persistera en tentant de contrarier ce dernier dans ses pensées et ses intentions.

Ibn Al-Jawzî a écrit : Nombreux sont les juifs et les chrétiens qui ont éprouvé un certain attrait pour l'islam. Mais le Diable s'est interposé pour les dissuader. Il leur suggère alors : ne t'empresse pas et prends le temps de bien réfléchir à la question. Il leur fait retarder leur conversion jusqu'à ce que ces derniers meurent dans la mécréance. Iblis agit de même avec le pécheur face au repentir. Il l'encourage à poursuivre ses passions et lui fait en même temps espérer pour plus tard le pardon. C'est ainsi qu'il a trompé et retardé le repentir de ceux qui en avaient l'intention, et qu'il a freiné d'autres dans l'accomplissement du bien. Parfois, il suggère au *faqîh* de mettre de côté son étude, et de prendre du repos ; ou alors au dévot qui prie la nuit, il insuffle l'idée que la nuit est encore longue et il l'attire ainsi vers la paresse et l'encourage à différer ses bonnes actions<sup>1</sup>.

C'est encore le Diable qui inspire à l'homme la pensée que l'aumône diminue les biens. Il incite alors ce dernier à se montrer avare et cupide et ne pas s'acquitter du *zakât* :

« *Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniscient.* » Al-Baqarah (La Vache) : 268.

**D.** « *Et Allah a dit : [...] à l'exception, parmi eux, de Tes serviteurs élus.* » Al-Hijr : 40

L'exception du verset est celle d'Iblis qui l'a mentionnée après avoir promis de tenter d'égarer tous les hommes. Il a donc exclu les serviteurs élus. Les deux versets (39 et 40) semblent ne former qu'un seul, en raison de la formulation d'exception qui les relie.

- “[...] à l'exception”, sert donc à exprimer l'exception.

- “[...] *Tes serviteurs*” : constitue l'élément qui fait l'objet de l'exception du groupe de départ qui est tous les hommes. ‘*Tes*’ est le pronom qui renvoie à Allah, Auquel Iblis s'adressait par le nom Ar-Rabb dans le verset précédent.

On peut donc comprendre que Satan n'aura aucun pouvoir sur ces serviteurs élus par Allah.

<sup>1</sup> *talbîs iblis*, Ibn Al-Jawzî, p. 404.



- “[...] *parmi eux*”, renvoie ici aux serviteurs dans leur ensemble. Il est placé avant pour attirer l’attention du lecteur sur ce terme.

- “[...] *élus*”. En arabe *al-mukhlâsîn*, qui est dérivé du verbe à la forme *’akhlâsa*. Ce terme désigne ceux qui ont été choisis.

*Al-mukhlişîn* désigne ceux qui sont sincèrement dévoués à l’adoration d’Allah. On peut donc rapprocher les deux termes sur la base de ce sens.

Cette exception qu’a citée ici Iblis indique que ce dernier est conscient de ne pouvoir exercer d’influence sur ceux qui se sont voués sincèrement à la dévotion à Allah et que le Seigneur a donc élus, et qu’Il protège. An-Nasafî a confirmé cela en affirmé que Satan a exclu de sa promesse les élus, car il sait que sa ruse n’aura aucune emprise sur ces derniers.

Dans le résumé de l’exégèse d’Al-Baghawî, on peut lire qu’*al-mukhlişîn* sont les croyants qui se consacrent à la dévotion exclusive d’Allah en toute sincérité. Dans le cas où l’on lit *al-mukhlâsîn* cela désigne ceux qu’Allah a choisis pour le *tawhîd* et qu’Il a guidés.

La pureté d’intention constitue le pilier de la religion, car Allah n’accepte pas la dévotion qui n’est pas sincère. Celui qui adore Allah en toute sincérité le Seigneur purifie son cœur et le fait compter parmi Ses serviteurs élus, sachant que la servitude envers Allah constitue la condition la plus élevée pour l’homme.

#### ***a. La pureté d’intention : la voie du salut.***

Tout acte par lequel l’individu ne recherche pas exclusivement la Face d’Allah est vain et sera rejeté le Jour du Jugement. Ainsi tous les actes de mérite, les bonnes œuvres, les actes de dévotion que la bonne intention n’accompagne pas et qui n’ont pas été accomplis uniquement en vue de plaire à Allah ne pèseront pas dans la Balance le Jour Dernier, mais seront plutôt une source de malheur pour l’auteur.

Celui qui jeûne pour garder la ligne, ou qui voyage pour son confort ou pour fuir un préjudice; celui qui cite les Hadith pour afficher son degré de connaissance; ou celui qui recherche la science pour polémiquer et par quête du prestige; ainsi que le donateur, le pèlerin ou le mujâhid qui agissent par ostentation; tous ceux-là ne récolteront rien de leurs actes dans l’au-delà, et ils seront les perdants.

« *Nous avons considéré l’œuvre qu’ils ont accomplie et Nous l’avons réduite en poussière éparpillée.* » Al-Furqân (Le Discernement) : 23.



La pureté d'intention est donc une condition pour l'acceptation des actes, et toute œuvre qui en est privée et n'est pas accomplie pour l'au-delà est vaine et constitue même un péché. L'homme doit donc agir uniquement pour rechercher la Face d'Allah exclusivement.

Le croyant peut être confronté durant son cheminement spirituel à des pièges qui peuvent l'entraîner à sa perte. Parmi ces derniers, les plus sérieux, sont l'ostentation et le désir pour la renommée. L'ostentation est une maladie qu'entretiennent les suggestions diaboliques, les mauvaises pensées et les penchants. Les passions incitent aussi à ce méfait qui se manifeste parfois et qui demeure secret enfoui dans le cœur d'autres fois. Mais il conduit finalement au *shirk* subtil et caché, ce qui constitue un danger pour le croyant. L'ostentation agite ses sentiments et ses émotions et peut attiser sa convoitise et son ego. Le seul moyen d'affronter ce mal, de le dominer, et de s'en défaire consiste à trouver refuge et protection auprès du Seigneur. On doit aussi atteindre la pureté d'intention qui est la fleur de l'âme et le suc de la vie, et la clé du bonheur.

La pureté d'intention génère le mouvement chez le croyant ou lui impose le repos, en secret ou en public. Elle ne se mélange à rien, ni ego, ni penchant, ni considération mondaine.

Quant à l'attrait pour la renommée, il constitue une maladie sérieuse et une route d'accès pour le Diable, facile à emprunter pour ce dernier. Le cœur qui penche vers le mal, la turpitude et la désobéissance se hâte vers la quête du prestige et de la renommée et veille à les atteindre. Ce n'est qu'en cherchant protection auprès d'Allah que le croyant peut se préserver et éviter la perte à laquelle conduit ce penchant du désir de paraître et de s'afficher devant les autres. Pour échapper à cette calamité, c.-à-d. la quête du prestige, les [intentions dans les] bonnes actions doivent être dépouillées de ce qui les rend vaines. Le croyant ne doit pas se soucier de l'impression qu'elles suscitent chez les autres ou des éloges ou des griefs. Il doit agir sans espérer la considération de ses pairs ; sans convoiter leurs biens ; sans quête d'intérêt personnel ou même sans s'attendre à être apprécié, etc. Toutes ces choses, en effet, affectent la pureté d'intention.

Ibrâhim b. Adham disait : « Le serviteur qui cherche la renommée n'est pas sincère envers Allah. »

Ibn Mahîrîz invoquait Allah en ces termes : « Ô, Allah, éloigne de moi la renommée. »

Quant à 'Abd Allah b. Al-Mubâarak, il relata que Sufyân [At-Thawrî],



le mit en garde un jour ainsi : « Méfie-toi du prestige et de la renommée. Tous les sages dévots que j'ai rencontrés m'ont interdit de les rechercher. »

Bishr b. Al-Hârith a déclaré une fois : « Celui qui aime le prestige ne craint pas Allah. »

La pureté d'intention est donc l'arche de salut dans le voyage spirituel vers la guidée, et la piété est la clé qui ouvre toutes les portes du bien. L'intention sincère est même le secret qu'Allah a déposé dans le cœur des serviteurs qu'Il aime et qui L'aiment. Elle est le remède des croyants à l'ostentation et à la quête de la renommée. Elle permet de repousser les mauvaises suggestions de l'âme vers lesquelles Satan, par ses artifices, cherche à entraîner le croyant. Le Noble Coran, le Prophète et les sages sincères dévots de l'islam nous ont mis en garde contre le fléau de l'absence d'*ikhlâs*.

### **b. Le Noble Coran et *al-'ikhlâs* :**

La pureté d'intention représente le cœur de la spiritualité et de la moralité et leur noyau central. C'est de cette dernière que découlent, en effet, la valeur des bonnes actions, leur mérite, leur récompense dans l'au-delà. Toute bonne œuvre par laquelle on vise l'agrément d'Allah portera ses fruits bénéfiques. À l'inverse, tout acte privé de bonne intention, l'est également de tout mérite. Il est donc nécessaire que cette qualité soit placée en avant de toutes les autres vertus morales et spirituelles, individuelles ou collectives. En effet, elle constitue le moyen de réformer l'âme et de la défaire des défauts qui altèrent la pureté morale en islam. On comprend dès lors, compte tenu de l'importance de cette vertu exceptionnelle, que le noble Coran lui ait accordé une considération particulière. Le Livre d'Allah incite expressément, invite et met en valeur le mérite des gens sincères et Il expose la rétribution qu'ils obtiendront auprès de leur Seigneur, dans de nombreux versets. Nous n'en citerons que quelques-uns ci-dessous, à titre d'exemple :

« *Dis : Mon Seigneur a commandé l'équité. Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui. Et invoquez-Le, sincères dans votre culte. De même qu'Il vous a créés, vous retournerez à Lui.* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 29.

« *Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu'en aient les mécréants.* » Ghâfir (Pardonneur) : 14.

« *C'est Lui le Vivant. Point de divinité à part Lui. Appelez-Le donc, en Lui vouant un culte exclusif. Louange à Allah, Seigneur de l'univers!* » Ghâfir (Pardonneur) : 65.



Ces versets constituent des exhortations à l'adresse des croyants afin de les inciter à faire preuve de désintéressement dans leurs intentions lors de l'accomplissement des pratiques rituelles : Prière, Zakât, Jeûne, Pèlerinage, etc. Mais ces injonctions ne concernent pas uniquement les musulmans, car toutes les nations de croyants qui ont précédé reçurent les mêmes recommandations :

*« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture. »* Al-Bayyînah (La Preuve) : 5.

En effet, l'unique religion que tous les Prophètes ont transmise à leurs peuples respectifs n'est autre que l'islam, comme Allah l'a déclaré dans ces versets :

*« Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam... »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 19.

*« Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 85.

Allah a dévoilé le mérite des gens sincères, à commencer par ceux qui méritent cet hommage en priorité et qui sont Ses Prophètes, paix sur eux tous. C'est pourquoi le Seigneur a multiplié à leur égard les éloges, comme dans les exemples suivants :

*« Et mentionne dans le Livre Musa (Moïse). C'était vraiment un élu, et c'était un Messager et un Prophète. »* Maryam (Marie) : 51.

*« Et, elle le désira. Et il l'aurait désirée n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur. Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus. »* Yûsuf (Joseph) : 24.

*« Dis : Discutez vous avec nous au sujet d'Allah, alors qu'Il est notre Seigneur et le vôtre? À nous nos actions et à vous les vôtres! C'est à Lui que nous sommes dévoués. »* Al-Baqarah (La Vache) : 139.

On remarquera l'éloge significatif à l'intention des Prophètes que contiennent ces versets, en hommage à leur *ikhhlâs*. Allah a mis en évidence le mérite de Ses envoyés en raison de leur pureté d'intention, ce qui démontre bien l'importance de cette vertu parmi toutes les autres qu'ils possédaient et qui étaient nombreuses. C'est donc la sincérité qui constitue leur caractéristique louable la plus remarquable et la plus exceptionnelle.



D'ailleurs, la manière dont chacun d'eux a mené son apostolat témoigne de cette qualité. Ils ont absolument tout sacrifié et déployé tant d'efforts pour transmettre le Message d'Allah et appeler les hommes à la foi et à l'abandon de l'idolâtrie. Ils ne recherchaient aucun bénéfice personnel ou gain matériel ou même moral qui aurait motivé leurs efforts. Ils délivraient le message suivant à leur peuple respectif :

« *Et je ne vous demande pas de salaire pour cela; mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers.* » Ash-Shu'arâ' (Les Poètes) : 109.

Cette expression était commune à tous les Messagers selon ces termes exacts ou proches. Cette parole indique le degré de désintéressement de ces Prophètes qui n'agissaient pas par intérêt personnel, mais avec une intention pure, consacrée à Allah Seul.

Ces gens sincères étaient parvenus à dépouiller leurs intentions de tout ce qui pouvait altérer leur pureté. Ils atteignirent alors le degré du dévouement entier et exclusif envers Allah, et leurs sens (l'ouïe, la vue, la parole) ainsi que leurs paroles reflétaient cette dévotion sans partage envers le Seigneur. Ils méritaient donc tous les honneurs en ce monde avant ceux de l'au-delà, qu'Allah leur a décerné, comme le relatent les versets de Son Livre.

Le premier mérite qu'on leur accorda et le plus grand bienfait dont les Prophètes ont bénéficié furent ceux d'avoir été épargné des ruses de Satan le lapidé qui s'était juré d'égarer les humains, afin de leur faire partager son sort : la colère divine, la malédiction et l'Enfer. Iblis ne dispose en effet, d'aucun moyen pour atteindre ces hommes, car Allah les protège et les messagers demeurent sous Sa bienveillance, dans la dévotion humble comme de nombreux versets du Noble Coran le confirment.

L'autre grâce immense qui revient aux envoyés d'Allah est celle du salut dans l'au-delà et d'être préservés du châtement, et de recevoir la récompense ultime, après les bienfaits terrestres :

« *Vous allez certes, goûter au châtement douloureux. (39) Et vous ne serez rétribués que selon ce que vous œuvriez, (40) sauf les serviteurs élus d'Allah, (41) Ceux-là auront une rétribution bien connue : (42) des fruits, et ils seront honorés, (43) dans les Jardins du délice, (44) sur des lits, face à face. (45) On fera circuler entre eux une coupe d'eau remplie à une source (46) blanche, savoureuse à boire. (47) Elle n'offusquera point leur raison et ne les enivrera pas. (48) Et Ils auront auprès d'eux des belles aux grands yeux, (49) au regard chaste, semblables au blanc bien préservé de l'œuf.* » As-Sâffât (Les Rangés) : 38-49.



Quel bienfait est plus grand que celui que recevront ces serviteurs d'Allah? Le noble Coran ne mentionne ici qu'un échantillon afin de réjouir l'âme de ceux qui écoutent et de ceux qui lisent et de leur exposer le mérite des gens sincères. Ce passage retient l'attention d'autant qu'il intervient après la description du châtement réservé aux mécréants.

Mais Allah n'épargne pas simplement aux croyants le châtement de l'Enfer. Il les préserve aussi des tourmentes de ce monde :

*« En effet, avant eux, la plupart des anciens se sont égarés. (72) Et Nous avons certes envoyé parmi eux des avertisseurs. (73) Regarde donc ce qu'il est advenu de ceux qui ont été avertis! (74) Exception faite des élus, parmi les serviteurs d'Allah. »* AS-Sâffât (Les Rangés) : 71-74.

Leur sincérité et leur dévotion exclusive envers Allah ont donc épargné à ces croyants les troubles et tourmentes de ce monde.

D'ailleurs, les hommes ont toujours eu recours au secours d'Allah en toute sincérité, lorsqu'ils se trouvaient confrontés aux dangers. Ils espéraient ainsi en faisant preuve d'*ikhhlâs* obtenir la miséricorde que le Seigneur accorde dans ces circonstances ; et échapper ainsi au châtement, qui s'abat selon la Tradition d'Allah sur les mécréants :

*« C'est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer, quand vous êtes en bateau. [Ces bateaux] les emportèrent, grâce à un bon vent. Ils s'en réjouirent jusqu'au moment où, assaillis par un vent impétueux, assaillis de tous côtés par les vagues, se jugeant enveloppés [par la mort], ils prièrent Allah, Lui vouant le culte [et disant] : « Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants! » (23) Lorsqu'Il les a sauvés, les voilà qui, sur terre, transgressent injustement. Ô gens! Votre transgression ne retombera que sur vous-mêmes. C'est une jouissance temporaire de la vie présente. Ensuite, c'est vers Nous que sera votre retour, et Nous vous rappellerons alors ce que vous faisiez. »* Yûnus (Jonas) : 22-23.

*« Quand une vague les recouvre comme des ombres, ils invoquent Allah, vouant leur culte exclusivement à Lui; et lorsqu'Il les sauve, en les ramenant vers la terre ferme, certains d'entre eux deviennent réticents; mais, seul le grand traître et le grand ingrat renie Nos signes. »* Luqmân : 32.

On constate donc [à partir de ces versets] que la Tradition d'Allah ne diverge pas concernant ceux qui adoptent cette vertu excellente. Ainsi ceux qui étaient voués à la perdition et qui se réfugièrent auprès d'Allah avec



sincérité et dévotion, ont bénéficié du décret d'Allah dans Sa création et ont été sauvés du châtement pour leur *ikhlâs* :

« *Telle est la règle d'Allah appliquée aux générations passées. Et tu ne trouveras jamais de changement à la règle d'Allah.* » Al-Fath (La Victoire) : 23.

Pourtant, parmi ces rescapés bon nombre sont retournés à la mécréance et à la rébellion, une fois en sécurité. Mais dans l'au-delà ils recevront, selon la Sunnah d'Allah, le châtement mérité :

« *Lorsqu'Il les a sauvés, les voilà qui, sur terre, transgressent injustement. Ô gens! Votre transgression ne retombera que sur vous-mêmes. C'est une jouissance temporaire de la vie présente. Ensuite, c'est vers Nous que sera votre retour, et Nous vous rappellerons alors ce que vous faisiez.* » Yûnus (Jonas) : 23.

Al -'ikhlâs, constitue donc l'arche de salut et la clé de tout mérite. Al-Junayd disait : « Certains adorateurs d'Allah ont compris et ils ont alors agi en conséquence. Mais leurs actions étaient aussi accomplies avec une intention pure. En raison de cela, toutes les portes de la vertu se sont ouvertes devant eux. »

Al-Muḥâsibî dans une lettre à l'intention de ses disciples a écrit : « d'al -'ikhlâs découlent la certitude, la crainte, l'amour, la vénération, la pudeur, et la déférence. La sincérité repose sur trois piliers incontournables : celle du cœur par la concrétisation de la foi ; celle de l'intention dans les actes ; celle des mots que reflète la parole. »

La pureté d'intention comporte différentes branches. Le *mukhlis* ne doit au préalable attribuer à Allah aucun partenaire, égal, rival, ni aucune descendance.

Al-Fuḍayl b. 'Ayyâd a déclaré un jour : « L'acte valide est celui dont l'intention est la plus pure et la plus conforme. On lui demanda alors : ô, Abû 'Ali, que veut dire cette expression ? Il répondit : l'acte accompli sincèrement pour Allah n'est accepté que s'il est conforme [à la Sharî'ah] ; et s'il est conforme, il n'est accepté qu'accompagné d'une intention pure. Ainsi l'acte *pur* est celui qu'on accomplit uniquement pour Allah, et l'acte *conforme* est celui qui respecte la Tradition prophétique. Al-Fuḍayl récita ensuite :

« *Dis : Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur.* » Al-Kahf (La Caverne) : 110.



**9. « [Allah] dit : Voici une voie droite [qui mène] vers Moi. (42) Sur Mes serviteurs tu n’auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés. (43) Et l’Enfer sera sûrement leur lieu de rendez-vous à tous. (44) Il a sept portes ; et chaque porte en a sa part déterminée. »** (Al-Hijr : 41-44)

Le Seigneur révèle dans ce passage que la voie droite qu’Il a prescrite est celle qui conduit les serviteurs à l’obéissance. Iblis en revanche avait défini le chemin et les directions qu’il allait emprunter pour égaler les humains, ainsi qu’Allah le relate à son sujet dans le verset suivant :

*« puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants. »* Al-’A’râf (Les Murailles) : 17.

On lit dans ce passage que Satan assaille ses victimes d’en haut, d’en bas. Mais le serviteur qui a conscience de la présence d’Allah dans toute Sa grandeur et de sa propre condition de servitude ne peut subir les assauts du Diable, quelle que soit leur provenance.

**A. « Voici une voie droite [qui mène] vers Moi »**

Allah a répondu au défi de Satan en garantissant que ce dernier n’aurait aucune emprise sur les serviteurs élus.

Allah révèle ici qu’Il s’impose à Lui-même cette voie droite, c’est-à-dire la voie qui n’est pas déviante et qui reste immuable.

Ce verset fait allusion à un engagement de la part d’Allah envers nous et qui est donc un décret et une loi de la création immuable. Ainsi le Seigneur promet de préserver Ses serviteurs élus de l’emprise de Satan et de les éloigner de sa sphère d’influence.

An-Nasafî a écrit en commentaire de ce passage : « [cela signifie] qu’Allah s’est imposé cette voie qui consiste à rétribuer chaque individu en fonction de ses actes, bons ou mauvais. »

Al-Makhlûf, quant à lui, l’a expliqué ainsi : « Allah a dit, “voici une voie droite pour Moi”, c’est-à-dire qu’Allah délivrera les serviteurs élus et sincères des suppôts de Satan, et cela est pour Lui un devoir. La voie droite désigne celle dont on ne diverge pas. »

Dans l’exégèse d’Ibn Kathîr on peut lire : « “Voici pour Moi une voie droite”. Cela désigne le fait que tous retourneront à Allah afin qu’Il rétribuera chacun pour ses actes, qu’ils soient bons ou mauvais : “car ton Seigneur demeure aux aguets” [Al-Fajr : 14]. »

On a aussi rapporté que la voie de vérité est celle qui conduit à Allah, et dont la destination est vers Lui, selon Mujâhid, Al-Hasan et Qatâdah. Une autre interprétation suggère qu'Il incombe à Allah d'exposer clairement la voie droite par les preuves et par la guidance, à Ses serviteurs.

Al-Hijâzî à propos de ce passage a écrit : « J'ai décrété cela et Je Me l'impose : Iblis n'aura aucun pouvoir sur ceux qui croient et mettent leur confiance en leur Seigneur. En revanche, son autorité s'exercera sur ceux dont la foi n'est pas sincère, et dont le cœur ne s'est empli de sa lumière et qui sont privés du lien secret avec Allah. »

Ce verset nous apprend plusieurs choses :

- Allah a instauré une loi indéfectible qui garantit que les serviteurs sincères et élus échapperont à l'emprise de Satan ;
- Allah s'impose à Lui-même des choses, mais rien ne s'impose à Lui ;
- La voie qui mène vers Allah et Sa satisfaction est unique ; elle est la voie droite, tandis que les chemins de l'égarement qui affligent les hommes, les divisent et les asservissent à leurs passions sont tortueux, multiples, dévastateurs. En outre, ce n'est que le châtiment qui attend ceux qui empruntent ces sentiers de la perdition. Sur chacun de ces derniers se tient le Diable qui embellit et facilite l'accès à ceux qui s'y engagent parmi les égarés.

***B. « Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévotés. »***

Allah s'est imposé ici un nouvel engagement, après avoir mentionné le premier dans le verset précédent. Que s'est donc imposé Allah ici ? La réponse : *sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévotés.*

Les deux versets se complètent donc et se rejoignent.

a. « [...] *sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité* ». Il s'agit ici de la première partie du verset qui comporte deux volets. L'autre partie annonce l'exemption de cette règle générale.

Elle est introduite par *inna* qui en arabe est une particule d'insistance.

“*Mes serviteurs*” : dans cette expression, on reconnaît le pronom possessif qui renvoie à Allah, qui honore ainsi Ses créatures en se les attribuant. Allah n'a pas utilisé ici le pronom pluriel *Nous* [de majesté], car Iblis s'est juré de son côté de s'octroyer parmi les hommes sa propre part. Par conséquent, le singulier semble plus adapté, et Allah sait mieux.

Les *serviteurs* fait référence à ceux qui ont accepté leur condition de



servitude vis-à-vis d'Allah. Ils sont satisfaits de leur état et souhaitent mener une vie conforme à cela, dans la dévotion et le respect des prescriptions divines. C'est d'ailleurs par la reconnaissance de cette condition que le serviteur accède au mérite et à l'honneur.

Dans tous les cas, en termes de condition, l'homme ne détient que ces alternatives : celle de la servitude envers Allah, Celui qui la mérite ; ou celle de la servitude illégitime.

L'homme sage est celui qui choisit d'adorer son Créateur, Celui qui subvient à ses besoins et vers Lequel, il retournera. L'insensé, en revanche, est celui qui opte pour la servitude envers Satan son ennemi, ou toute autre fausse divinité, qui ne détient aucune autorité.

- [...] *sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité.* Iblis ne détient sur ces derniers aucun pouvoir et ne peut ni les influencer ni les dominer.

b. « [...] *excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés* ». Allah a exclu de Ses serviteurs, ceux qui suivront Iblis parmi les égarés. On remarque l'emploi répétitif [dans le récit du dialogue entre Allah et Satan] des termes dérivés de *ghawâ*, qui fait référence à l'égarément.

Cela a pour effet d'ancrer une notion dans l'esprit et la conscience.

L'exception mentionnée dans le verset concerne-t-elle l'*autorité* ou *Mes serviteurs* ?

Cela dépend de la définition que l'on attribue à l'expression *Mes serviteurs*. Dans le cas où ces derniers sont ceux qui ont choisi l'adoration d'Allah et se sont conformés à Ses prescriptions, l'exception ne s'applique pas à *Mes serviteurs*. Cette interprétation semble la plus plausible. Dans l'autre cas, si la servitude dont il est question dans l'expression est celle de la condition inhérente à l'homme et indépendante de son libre arbitre, comme on le rencontre, par exemple, dans ce verset : [...] *et le jour où Il les rassemblera, eux et ceux qu'ils adoraient en dehors d'Allah, Il dira : « Est-ce vous qui avez égaré Mes serviteurs que voici, ou ont-ils eux-mêmes perdu le sentier ? »* ; alors elle possède un sens générique et englobe toutes les créatures de l'univers assujetties à Allah. Dès lors, l'exception concerne le mot qui la précède directement (*istithnâ' muttasîl*) qui est *autorité*.

-Ibn 'Âshûr a écrit au sujet de cet extrait : «Allah a gravé dans le cœur des hommes cette Loi : le Diable n'exercera son autorité que sur l'égaré, celui qui penche vers le faux, et qui s'y aventure sans chercher à y résister.»



-An-Nasafî a affirmé que : « [...] cela est un devoir pour Moi [Allah] et tu n'auras aucun pouvoir sur Mes serviteurs, à l'exception de ceux qui auront choisi de te suivre dans l'égarément.

- As-Sa'dî a écrit dans son *tafsîr* : « Le déviant [*al-ghâwî*] est l'antithèse de l'homme bien-guidé [*ar-râshid*]. Le premier a reconnu la vérité, mais il a refusé de s'y conformer. L'autre type d'égaré [en arabe *ad-dâl*] est celui qui s'est détourné du droit chemin par ignorance. »

- Drûzah a défini *al-ghâwîn* ainsi : « Ils sont les égarés (*ad-dâllîn*) qui ont emprunté la voie de la déviance et se sont détournés de la vérité et de la guidée. Ce verset nous fait penser à Adam et l'attitude des anges, et d'Iblis vis-à-vis de ce dernier, lorsqu'Allah leur ordonna de se prosterner. Le Seigneur déclare que les disciples de Satan qui se laissent séduire par ses artifices jusqu'à dévier de la voie droite sont les pervers dont les mœurs sont corrompues et qui méritent alors le châtement de la géhenne. En revanche, l'autorité d'Iblis sur les serviteurs sincères d'Allah reste impossible, et par conséquent, les intentions de ces derniers sont restées pures, leurs mœurs sont préservées et ils se sont alors engagés dans le droit chemin.»

### c. La portée de l'autorité d'Iblis sur les hommes :

Certains s'imaginent que le Diable détient le pouvoir de contraindre l'homme à désobéir et à pécher. Par conséquent, ils considèrent que l'individu n'est pas responsable de ses fautes.

C'est l'ignorance de la conception coranique sur l'essence satanique qui est à l'origine de cette approche. Ainsi on ne peut concevoir [d'un point de vue islamique] qu'Iblis puisse détenir le pouvoir de contraindre les humains à agir à sa guise et à transgresser les prescriptions divines. En effet, une telle croyance suppose d'ériger le Diable au rang de divinité rivale avec Allah qui posséderait une puissance qui lui permette d'imposer sa volonté aux hommes. Or, cette croyance constitue en soi une forme de *shirk* dans la Seigneurie d'Allah.

Admettre un tel pouvoir chez Iblis implique également qu'aucune responsabilité ne peut être imputée à l'homme pour ses actes. Cela contredit ouvertement l'approche coranique. On ne peut en effet, demander des comptes à l'homme s'il n'est pas maître de ses actes et n'est pas libre de choisir entre le bien et le mal comme cela serait le cas si Iblis détenait le pouvoir d'imposer sa volonté à ce dernier. Dans ce cas, l'obligation de se conformer aux prescriptions d'Allah n'aurait plus aucune pertinence.



Seuls un mécréant ou un ignorant peuvent soutenir une telle affirmation. Le Seigneur a dépêché tout au long de l'histoire de l'humanité des Prophètes chargés d'une mission, afin que les individus soient testés sur la base de leur libre arbitre. Il appartient à chacun de répondre ensuite soit à l'Appel d'Allah, soit à celui du Diable.

Notons également que le noble Coran nous a avertis que Satan ne détient pas ce pouvoir sur les mécréants, et par conséquent, encore moins sur les croyants, qu'il ne peut contraindre à obéir à ses suggestions.

Le Livre d'Allah fixe ainsi les limites de l'autorité, qu'exerce le Malin sur les impies et qui se restreignent à une simple *invitation* de la part de ce dernier à accomplir le péché. Ce sont néanmoins les mécréants qui choisissent de lui obéir :

*« Et quand tout sera accompli, le Diable dira : "Certes, Allah vous avait fait une promesse de vérité; tandis que moi, je vous ai fait une promesse que je n'ai pas tenue. Je n'avais aucune autorité sur vous si ce n'est que je vous ai appelés, et que vous m'avez répondu. Ne me faites donc pas de reproches; mais faites-en à vous-mêmes. Je ne vous suis d'aucun secours et vous ne m'êtes d'aucun secours. Je vous renie de m'avoir jadis associé [à Allah]." Certes, un châtement douloureux attend les injustes [les associateurs]. »* Ibrâhîm (Abraham) : 22.

Voici alors comment le Diable, humilié et vaincu dans l'autre monde, se désavouera publiquement de ses suiveurs, qui cédèrent à sa tentation et sombrèrent dans le péché. Satan leur expliquera qu'il ne détenait pas le pouvoir de les contraindre à accomplir les actes qui les ont conduits en Enfer.

L'imam Ash-Shawkânî a commenté le verset ci-dessus ainsi :

Iblis dévoile ici qu'il ne possédait aucun moyen de leur fournir la moindre preuve pour confirmer la véracité de ses promesses et de ses artifices, *si ce n'est que je vous ai appelés, et que vous m'avez répondu*. Ce n'était qu'un simple appel à l'égarement, qui ne reposait sur aucun argument, aucune preuve. On a également interprété *l'autorité* par le pouvoir de contraindre, et dans ce cas, cela signifie : je ne détenais aucun moyen de vous forcer à m'obéir. L'emploi de la locution d'exception *si ce n'est* (en arabe *illâ*) ne fait qu'accentuer l'affliction des suiveurs, et renforce l'idée de l'absence de pouvoir de contrainte chez Satan. C'est comme si le Diable leur disait : la seule autorité que je détenais sur vous, en admettant que cela puisse en être une, est celle de vous avoir invité à m'obéir. Mais bien sûr,



il ne s'agissait pas d'un réel pouvoir<sup>1</sup>.

Tous les dires des exégètes convergent vers l'idée que Satan ne possède en ce monde aucun moyen de contraindre ses suppôts. Il ne fait que séduire pour tenter d'inciter à l'égarément. Ses invitations trompeuses sont néanmoins dénuées de fondement et ne peuvent exercer la moindre coercition. Par conséquent, puisque le Diable n'a pas fourni d'argument et qu'il n'a pas contraint, mais qu'il s'est contenté d'appeler ceux qui lui ont répondu, ces derniers ne dont pas en mesure de lui adresser leurs reproches.

Dans l'autre vie, Iblis tiendra alors ce sermon à l'intention de ses suiveurs afin d'achever de les affliger et de leur briser le cœur en leur déclarant que :

- Ses promesses sur terre étaient fausses, contrairement à la promesse de vérité d'Allah. Il ne possède aucun moyen de s'en acquitter ;
- Ses suiveurs cédèrent à ses appels tandis que ces derniers n'avaient rien de crédible ni d'acceptable pour la raison, car dépourvus d'arguments rationnels valides ;
- Ses invitations ne reposaient sur rien de fondé, et étaient dépourvues de tout justificatif logique ;
- Il se déchargera de leurs actes, et il leur renverra les reproches qu'ils lui adresseront, car ils sont responsables d'avoir accepté le faux qui pourtant était évident pour quiconque possédait un minimum de bon sens ;
- Il ne pourra leur fournir aucun soutien ni secours, et il ne pourra leur être utile ou éloigner d'eux le châtement. Il leur fera savoir que son sort est semblable au leur, et qu'il ne peut lui-même s'en soustraire ;
- Il se désavouera de leur mécréance et de leurs fausses croyances, ce qui accentuera leur désarroi.

Ce verset démontre donc qu'Allah n'a pas accordé au Diable d'autorité sur les enfants d'Adam, et que ces derniers sont libres de choisir la voie droite ou celle de l'égarément. Iblis ne peut dès lors leur imposer de fausses croyances ou contrôler leur volonté et les contraindre au mal.

Nous savons donc que Satan ne peut contraindre les hommes à la désobéissance. Son rôle se limite à les inviter au mal et à l'embellir, pour tenter de les corrompre, tant son adversité envers eux est profonde, et ce, dès son refus de se prosterner. Mais qui sont ceux qui lui obéissent et ceux qui se détournent de lui ?

De nombreux versets nous procurent les réponses à ces questions :

---

1. tafsîr fath al-qadîr, Ash-Shawkânî, (3/103).



« *Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur Seigneur. (100) Il n'a de pouvoir que sur ceux qui le prennent pour allié et qui deviennent associateurs à cause de lui.* » An-Nahl (Les Abeilles) : 99-100.

« *Et Satan a très certainement rendu véridique sa conjecture à leur égard. Ils l'ont suivi donc, sauf un groupe parmi les croyants. (21) Et pourtant il n'avait sur eux aucun pouvoir si ce n'est que Nous voulions distinguer celui qui croyait en l'au-delà et celui qui doutait. Ton Seigneur, cependant, assure la sauvegarde de toute chose.* » Sabâ' (Saba) : 20-21.

« *Il dit : "Ô mon Seigneur, parce que Tu m'as induit en erreur, eh bien je leur enjoliverai la vie sur terre et les égarerai tous, (40) à l'exception, parmi eux, de Tes serviteurs élus." (41) Il [Allah] dit : "Voici une voie droite [qui mène] vers Moi. (42) Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés."* » Al-Hijr : 39-42

« *Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux.* » *Et ton Seigneur suffit pour les protéger!* » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 65.

Les versets que nous avons cités ici révèlent que l'appel du Diable à l'égarément et à la corruption suscite l'adhésion parmi ceux qui se détournent du rappel d'Allah. Ils ne se protègent pas avec cette arme contre les suggestions sataniques lancinantes.

Quant aux croyants, à la différence de ces derniers, ils connaissent cette arme avec laquelle ils résistent à l'emprise d'Iblis :

« *Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah. Car Il entend, et sait tout.* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 200.

« *Ceux qui pratiquent la piété, lorsqu'une suggestion du Diable les touche se rappellent [du châtement d'Allah] : et les voilà devenus clairvoyants.* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 201.

Les croyants lorsqu'ils sont donc confrontés aux suggestions du Diable se souviennent de leur Seigneur et ils acquièrent alors la perspicacité et la lucidité suffisantes qui écartent d'eux les pièges de leur ennemi.

Plus la foi se renforce, plus le Diable s'éloigne. On a rapporté par exemple que le Messager d'Allah ﷺ dit une fois à 'Umar : « *Ô, fils de Khaṭāb, par Celui qui détient ma vie, le diable change de route pour ne pas croiser la tienne<sup>1</sup>.* »

<sup>1</sup> Al-Bukhârî, (7/41).



« *Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés.* » Al-Hijr : 42.

**Les enseignements à retenir de ce verset :**

- La servitude envers Allah affranchit l'homme de toutes les autres formes de servitude ;
- La véritable liberté consiste à choisir de se soumettre à Allah ;
- Il existe deux types de servitude : celle de ceux qui choisissent d'adorer Allah ; celle qu'on impose aux esclaves ;
- La répétition de certaines expressions dans le noble Coran vise à ancrer une notion dans l'esprit ;
- L'individu est confronté dans sa vie à ces alternatives : suivre la guidée et le droit chemin ou sombrer dans la déviance et l'égarement ;
- Personne n'échappe à sa condition de servitude. Mais la majorité des hommes ont choisi de servir le Diable, ou d'adorer de fausses divinités. Peu d'individus ont opté pour la véritable dévotion envers Allah, Al-Haqq, Al-Jalîl, Al-'Adîm. Le noble Coran souligne à plusieurs reprises que *peu parmi Mes serviteurs sont reconnaissants.*

**C. « *Et l'Enfer sera sûrement leur lieu de rendez-vous à tous.* »**

Le verset qui précède celui-ci décrivait les deux catégories de serviteurs : les biens guidés et les égarés. Ces derniers sont donc ceux qui obéissent à Satan. Ce passage ci-dessus indique que ceux qui ont emprunté la voie du Diable, auront pour destination désastreuse la géhenne, qu'ils ne pourront éviter.

- “*Et l'Enfer (gahannam)*” : la géhenne est un des noms de l'Enfer, qui est le lieu de séjour des suppôts et suiveurs de Satan.

- “[...] *leur lieu de rendez-vous à tous (la maw'iduhum)*” : le rendez-vous implique un lieu et une date, et le mot suggère donc deux notions.

- “*à tous*”. Confirmation.

Al-Marâghî a écrit au sujet de ce verset : « La géhenne sera le lieu de rendez-vous de tous, parmi les suiveurs d'Iblis. Ils y trouveront refuge et un détestable lieu de séjour, en rétribution de leurs mauvaises actions, et pour avoir souillé leurs âmes par les péchés les plus odieux.

**Les enseignements du verset :**

- Le rendez-vous implique le lieu et le temps, et les deux notions sont donc incluses dans l'expression ;



- Tous ceux qui obéissent et prennent le Diable comme allié auront l'Enfer pour destination ;

- La négligence a conduit beaucoup d'individus à leur perte, dans le passé. Mais s'ils avaient fait preuve de résolution, leur sort aurait été bien meilleur ;

- Quel étonnement de constater que la plupart des gens ne se soucient pas de cette question de leur devenir dans l'au-delà !

***D. « Il a sept portes ; et chaque porte en a sa part déterminée. »***

L'Enfer est le lieu de regroupement de tous les égarés, et à leur tête se trouve Iblis qui par orgueil et esprit de rébellion a œuvré avec persistance pour tromper les hommes.

La géhenne abrite toute une variété de supplices, et sous chaque châtiement propre à un péché particulier seront rassemblés ceux qui s'y adonnaient en ce monde. Les consommateurs de boissons enivrantes seront alors regroupés au même endroit, à l'instar de ceux qui s'adonnaient au jeu, par exemple. Chacune des portes de l'Enfer accueillera les individus par groupes dont les membres perpétraient sur terre les mêmes péchés. Ces damnés formaient sur terre une alliance et entretenaient des liens d'amitié et se fréquentaient. On les associera alors au même sort dans l'au-delà et ils partageront le même supplice :

*« Les amis, ce jour-là, seront ennemis les uns des autres ; excepté les pieux. »*  
Az-Zukhruf (L'Ornement) : 67.

Les châtiés seront conduits à différents endroits en Enfer. Certains se retrouveront à Al-Lazâ, d'autres à Al-Huṭamah ou encore à As-Saqar ; ou As-Sa'îr ou Al-Hâwiyyah. Chacune de ces régions de l'Enfer se divise en différentes parties, qui se déclinent en plusieurs paliers.

- "*Il a sept portes*". Le nombre sept chez les Arabes désigne ce nombre d'unités, mais parfois encore on l'utilise pour faire référence à une multitude. Mais ici, il s'agit bien de sept portes, comme pour les versets mentionnant *les sept cieus*.

Dans le noble Coran, un verset confirme que parfois l'emploi numérique sert à signifier le grand nombre : "*si tu implorais le pardon d'Allah en leur faveur soixante-dix fois, Allah ne leur pardonnera pourtant pas*". On ne doit pas comprendre ici qu'à la soixante et onzième fois, le Seigneur leur accorderait Sa clémence. Mais *soixante-dix fois* renvoie à la grande quantité.



On rencontre d'autres expressions coraniques similaires qui renferment un sens identique : *ils voudraient vivre mille ans* ; ainsi *mille* renvoie à de très nombreuses années.

Dans d'autres passages, mille désigne le nombre lui-même : *un jour auprès d'Allah équivaut à mille années de ce que vous comptez ; en un jour dont la durée est de mille ans*.

- “[...] *les portes*”. Il faut s’imaginer ici un point de passage qui permettra à des millions d’individus de le traverser parmi tous ceux que Satan a égarés et trompés. La largeur de ces portes est donc immense afin de pouvoir accueillir ces foules, malheureusement nombreuses. Satan n’a pas relâché ses efforts tandis que les musulmans se montrent négligents dans l’appel à l’islam. Iblis a donc fait plus de disciples que n’ont ramenés à la vérité les prédicateurs du bien. Cela ne signifie pas que les appels du Diable soient plus attrayants. Mais sa persévérance est plus grande et il œuvre sans relâche de jour comme de nuit.

- “[...] *chaque porte en a sa part déterminée*”. Le point d’accès à l’Enfer dépend-il de la nature du péché commis ? Ainsi chaque porte d’entrée serait réservée aux auteurs d’un crime particulier. On aurait par exemple la porte des orgueilleux, des injustes ou des tyrans, et celle des corrupteurs, etc, comme il existe une porte des jeûneurs, qui donne accès au Paradis, du nom de Rayyân.

Ces portes pourraient-elles n’être que des points d’accès par lesquels les damnés entrent en Enfer ? Ces passages ne sont, en tous les cas, que des entrées et non des sorties, car les damnés pour l’éternité traverseront ces accès dans un sens seulement. Certes, les croyants qui ont commis des péchés y entreront également, mais il en ressortiront après y avoir séjourné un temps avant qu’Allah ne les enveloppe de Sa miséricorde. Quoi qu’il en soit, la plupart de ceux qui entreront en Enfer n’en sortiront pas.

‘Chaque porte aura donc sa part déterminée de personnes qui la traverseront. C’est le seul endroit du Noble Coran où apparaît le terme *maqsûm* (part destinée).

Az-Zuhaylî a écrit à propos de ce verset : Allah nous informe ici que l’Enfer est paré de sept portes, dont chacune accueillera un nombre déterminé des suiveurs d’Iblis qui y entreront inévitablement. Chaque individu entrera par une porte en fonction du type de péché commis, et de même son séjour dans les paliers de l’Enfer dépendra des fautes perpétrées. Deux interprétations existent au sujet des sept portes de l’Enfer :



- Il s'agirait de sept étages superposés qu'on appelle des *darakât* (palliers), et toutes les portes de la géhenne seraient alignées ;

- D'autres ont affirmé que ces sept portes renvoient à sept parties de l'Enfer et à chacune d'elles correspond une porte. La partie supérieure serait *jahannam* (la géhenne), puis dans l'ordre déclinant *lazâ* ; *al-huṭamâh* ; *as-sa'îr* ; *as-saqar* ; *al-jahîm* ; *al-hâwiyyah* les portes se trouveraient alors à différents niveaux.

L'Enfer peut aussi désigner un seul endroit qui comporte plusieurs palliers et à chacun correspondrait sa porte, et qu'Allah nous en préserve et nous accorde Sa compassion.

En arabe, les chiffres sont utilisés de manière particulière. Parfois, ils désignent la quantité à laquelle ils font référence. D'autres fois, ils renvoient à un grand nombre indéfini, en fonction du contexte.

Le Paradis possède des portes qui ne sont pas mentionnées dans le noble Coran, mais dont le nombre a été fixé à huit dans la Tradition. L'Enfer, quant à lui, a sept portes, comme nous venons de le voir.

Les actes d'Allah découlent d'un ordre et d'une sagesse. Ainsi chaque porte de l'Enfer sera traversée par une proportion d'individus déjà définie.

**10. « Certes, les pieux seront dans des jardins avec des sources. (46) “Entrez-y-en paix et en sécurité.” (47) Et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines : et ils se sentiront frères, faisant face les uns aux autres sur des lits. (48) Nulle fatigue ne les y touchera. Et on ne les en fera pas sortir. »** Al-Hijr : 45-48

Ces versets décrivent la situation dans l'au-delà de ceux qui n'ont pas cédé aux tentatives de séduction et d'égarement du Diable.

**A. “Certes les pieux seront dans des jardins et des sources”.**

Les versets précédents s'achèvent sur la description du châtement des mécréants en Enfer. Le passage ci-dessus aborde la récompense des pieux dans les Jardins et les sources du Paradis, et propose une vision tout en contraste.

- Le verset est introduit par une particule d'insistance '*inna*' (en arabe) pour attirer l'attention sur l'importance de ce qui suit.

- “[...] *les pieux*” sont ceux qui se sont préservés du châtement d'Allah par leurs actes, ceux qui ont craint le Seigneur, Sa colère et le feu de l'Enfer.

- “[...] *dans des jardins*”, plongés dans les délices.



Al-Marâghî a écrit : « Les pieux sont ceux qui ont craint Allah et Son châtiment. Ils ont alors obéi et ont respecté Ses prescriptions. Ils se retrouvent alors dans les délices des Jardins du Paradis. Le terme (arabe) *jannât* marque l'éminence.

- “[...] *et des sources*”. L'eau donne vie aux plantes. Les lois qui régissent le Paradis sont certes différentes de celles qui garantissent l'ordre sur Terre. Toujours est-il que l'eau est un des éléments présents dans les Jardins des Délices, et ce, afin de les embellir. Les sources du Paradis sont nombreuses et le terme employé dans le Noble Coran (*'uyûn*) suggère la multitude et l'excellence.

Les pieux sont ceux qui s'en remettent à Allah et obéissent à Ses prescriptions et s'éloignent de Ses interdits. Ils ont voué un culte à leur Seigneur en toute dévotion sincère. Ils ont alors obtenu le salut et ont été épargnés des suggestions du Diable, de ses tentations, de sa fourberie et de sa ruse, par la grâce d'Allah.

Les vertueux sont ceux qui savent que la grandeur est un attribut d'Allah, ainsi que la perfection et la bonté. Ces deux derniers se manifestent à travers les dons qu'Il dispense. C'est par les épreuves, en revanche, que Sa grandeur s'exprime : Il est Al-Ghaffâr (Celui qui pardonne) et Il est Al-Qahhâr (Celui qui domine) ; Il est Al-'Afw (le Clément) et Il est Al-Muntaqim (Celui qui châtie). Les pieux se sont alors préservés de l'attribut de la grandeur par l'obéissance et la crainte du Seigneur et pour s'attirer la bonté d'Allah, ils ont accompli les actes de dévotion. Ils ont su que le chemin vers la satisfaction du Seigneur et Sa miséricorde et Son pardon est celui de l'observance, et ils l'ont emprunté au quotidien.

### **Les enseignements utiles à retenir de ces versets :**

- Un fossé immense sépare ceux qui dans les délices du Paradis seront plongés et ceux qui dans la fournaise de l'Enfer seront châtiés ;

- Les pieux goûteront aux délices du regard, des sens, et se délecteront de plats et de boissons, en plus de la sérénité ;

- *al-muttaqûn* sont ceux qui ont craint le feu de l'Enfer et en récompense ils en seront épargnés ;

-Le Messager d'Allah a énuméré les actes qui mènent au Paradis, comme dans le Hadith suivant, qu'a rapporté 'Abd Allah b. Salâm et dans lequel il relate cet évènement :

Lorsque le Prophète ﷺ entra à Médine, les gens se rassemblèrent au-



tour de lui. Ayant entendu dire que le Messager d'Allah venait d'arriver je me joignis aux gens qui partaient à sa rencontre, car je souhaitais également le voir. Je parvins enfin à apercevoir son visage et je sus alors que ce n'était pas celui d'un menteur. Les premières paroles que j'entendis de lui furent : *ô, vous autres, répandez le salâm, nourrissez le pauvre, priez lorsque les gens dorment et vous entrerez au Paradis sans peine.*

Dans la variante de l'imam Ahmad on peut lire cet ajout : « *honorez les liens de parenté* ».

**B. « *Entrez-y-en paix et en sécurité.* »**

Ce verset poursuit la description commencée dans le verset précédent par : « *Entrez-y-en paix et en sécurité.* »

- “*Entrez-y*”, ce verbe est à l'impératif et marque la sollicitude. L'endroit est le Paradis avec ses Jardins et ses sources.

- “[...] *en paix*”, en état de paix.

- “[...] *et en sécurité*”, sans crainte, là encore cela décrit un état. Sa'dî explique que l'entrée en sécurité signifie : à l'abri de la mort, du sommeil, de la fatigue et de la privation des délices, qui seront ininterrompus, et constants. Ils seront également épargnés par la maladie, la tristesse, les soucis et par tous les tourments.

Abd Al-Qâdir Al-Jarjânî a déclaré qu'*as-salâm* fait référence aux salutations de la part d'Allah et aux saluts mutuels que s'adresseront les croyants au Paradis. Al-Marâghî, quant à lui a affirmé qu'*en paix*, signifie à l'abri de tous désagréments, de toute contrariété, et de tout ce qui vous priverait des réjouissances qu'Allah vous a réservées. Les croyants ne craindront pas l'exclusion, la disparition et l'extinction.

**Enseignements à retenir :**

- La paix et la sécurité constituent les principales caractéristiques qui décrivent la situation des gens au Paradis ;

- La crainte est le sentiment le plus répandu que les croyants ont éprouvé sur terre. Mais dans l'au-delà, la paix et la sécurité seront leurs premières sensations en opposition à ce qu'ils vécurent en ce monde. Ceux qui les ont menacés, parmi les mécréants, et qui goûtaient ici-bas à la sérénité, seront affligés par le grand effroi de la vie future qui les attend ;

- En paix, signifie donc épargnés et à l'abri de tout mal, ou cela fait référence au salut. Répondons donc le salut de l'islam en ce monde ;

- Cette paix est un hommage qui leur est rendu pour leur patience face à



l'hostilité et pour leur dévotion, et leur persévérance dans la voie de l'Appel à l'islam, malgré les adversités ;

**C. « *Et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines : et ils se sentiront frères, faisant face les uns aux autres sur des lits* ».**

Les deux versets précédents évoquent les Délices du Paradis, mais dans celui-ci, il est fait mention de ce qui complète le bonheur dans les Jardins, à savoir l'absence de toute rancune dans les cœurs.

- "*Et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines*" : on a donc extirpé et éloigné des cœurs toute méchanceté ou rancœur ;

-Le verbe employé '*arracher*' suggère que ce genre de sentiment est profondément enfoui dans les cœurs et que l'extirpation de ce mal dans l'autre vie se fera à ses racines. Le croyant verra son prochain comme son semblable et la rancœur et l'animosité qu'il éprouvait à l'égard de certains en cette vie disparaîtront totalement. Ainsi celui qui, en ce monde, avait subi les torts de son frère verra ce dernier comme un bienfaiteur pour lui. Le verset ne contient pas le terme cœur dans ce contexte, mais le mot poitrine. Cette dernière est ce qui contient les cœurs ;

- "*rancune*", qui est le ressentiment à l'égard d'autrui. Allah purifiera les cœurs et ils n'éprouveront plus de jalousie, malgré leurs degrés différents au Paradis, et Allah extirpera tout sentiment de rancœur qui sera remplacé par l'affection.

- "[...] *et ils se sentiront frères*", car on aura extirpé de leurs cœurs tout ressentiment.

- "[...] *faisant face les uns aux autres sur des lits*". Ils seront assis sur des lits et se feront face dans une atmosphère de respect mutuel et de bonheur partagé. Les gens du Paradis se rendront donc visite et se rassembleront en toute bienséance et bonne entente. Ils ne se tourneront pas le dos, et seront accoudés sur des lits d'apparats, richement recouverts et sertis de bijoux.

Ibn 'Aṭīyyah a écrit :

Dans ce verset, Allah nous révèle qu'Il débarrassera les cœurs des gens du Paradis de tout sentiment de rancœur et de haine, sans préciser à quel moment interviendra cette faveur. Toutefois, la Tradition prophétique indique que cet événement surviendra lorsque les croyants traverseront Aṣ-Sirât (Le Pont) ; ou lorsqu'ils atteindront les portes du Paradis ; ou encore après avoir été installés dans les Jardins des Délices. On pourrait alors en déduire que ce bienfait d'Allah se réalisera en ces trois occasions



différentes. Ali b. Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée, disait j'espère que Talhah, Zubayr et moi-même compterons parmi ceux qu'Allah a désignés par ce verset :

*« Et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines : et ils se sentiront frères, faisant face les uns aux autres sur des lits. »* Al-Hijr : 47

Ash-Shinqîfî a écrit, quant à lui : Allah a dévoilé dans ce noble verset que le cœur des gens du Paradis sera dépouillé de tout ressentiment et qu'ils deviendront tous des frères. Cela est également mentionné dans la sourate Al-'A'râf, où dans le passage Allah a ajouté *et les fleuves coulent près d'eux*, cité comme une des joies du Paradis :

*« Et Nous enlèverons toute la rancune de leurs poitrines, sous eux couleront les ruisseaux, et ils diront : “Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés. Les messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité.” Et on leur proclamera : “Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez.” »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 43.

- “[...] se faisant face sur des lits”. Les vertueux sont les gens du Paradis et ils se tiendront accoudés sur des lits d'apparat, face à face, échangeant leurs regards. Allah a révélé de belles descriptions de ces lits dans plusieurs endroits du Noble Coran, dont :

*« [...] une multitude d'élus parmi les premières [générations], et un petit nombre parmi les dernières [générations], sur des lits ornés [d'or et de pierres], s'y accoudant et se faisant face. »* Al-Wâqi'ah (l'Événement) : 13-16.

*« [...] accoudés sur des lits bien rangés, et Nous leur ferons épouser des houris aux grands yeux noirs. »* At-Tûr : 20.

*« Là, des divans élevés »* Al-Ghâshiyah (L'Enveloppante) : 13.

*« [...] sur des lits surélevés. »* Al-Wâqi'ah (L'Événement) : 34.

*« Ils seront accoudés sur des coussins verts et des tapis épais et jolis. »* Ar-Rahmân (Le Tout-Miséricordieux) : 76.

### **Enseignements principaux tirés du verset :**

- Le bonheur des gens du Paradis n'atteindra sa plénitude que lorsque la rancœur et le ressentiment seront extirpés des cœurs ;
- La fraternité est un bienfait immense ;
- Allah a préparé au Paradis le contexte et les circonstances qui garantissent un bonheur plein à ses habitants. Aucun sentiment négatif, sem-

blable à ceux que l'on éprouve sur terre (colère, jalousie, rancœur, mauvaises pensées...) n'existe au Paradis, afin que la félicité soit totale ;

- Ceux qui sur Terre s'étaient rassemblés dans la fraternité de la foi, se retrouveront dans l'au-delà pour partager ensemble les jouissances du Paradis comme rétribution ;

- L'affection que s'échangent les mécréants en ce monde se transformera pour eux en adversité réciproque le Jour du Jugement :

« *Les amis, ce jour-là, seront ennemis les uns des autres ; excepté les pieux.* » Az-Zukhruf (L'Ornement) : 67.

« *Nulle fatigue ne les y touchera. Et on ne les en fera pas sortir.* » Al-Hijr : 48

Dans la poursuite de la description des trois versets précédents, ce passage révèle que les gens du Paradis ne connaîtront ni fatigue ni difficulté.

- "*Nulle fatigue ne les y touchera*". Le toucher fait référence au moindre contact avec une chose. Ainsi les croyants ne seront même pas effleurés par la fatigue ou l'épreuve.

Ash-Shinqîf a commenté ce verset ainsi : « Allah explique ici que la fatigue (*naṣab*) n'atteindra pas les gens du Paradis. Le terme *naṣab* est dans un contexte négatif et à la forme indéfinie ce qui confère à l'expression une portée générale et exclut donc la moindre forme de fatigue. Les gens du Paradis y seront donc à l'abri de toute fatigue ou difficulté. On retrouve également la confirmation de ce passage dans la sourate Fâtîr, verset 35 :

« *C'est Lui qui nous a installés, par Sa grâce, dans la Demeure de la stabilité, où nulle fatigue, nulle lassitude ne nous touchent.* »

- "*Et on ne les en fera pas sortir*". Les gens qui seront admis au Paradis n'en seront jamais exclus. Ils demeureront dans les Délices pour l'éternité. Plusieurs autres passages du Noble Coran confirment cela :

« *[Un Livre] d'une parfaite droiture pour avertir d'une sévère punition venant de Sa part et pour annoncer aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'il y aura pour eux une belle récompense. où ils demeureront éternellement.* » Al-Kahf (La Caverne) : 2-3.

« *Ceux qui croient et font de bonnes œuvres auront pour résidence les Jardins du : « Firdaws, » (Paradis), (108) où ils demeureront éternellement, sans désirer aucun changement.* » Al-Kahf (La Caverne) : 107-108.

« *Ce sera Notre attribution inépuisable.* » Sâd : 54.

Al-Marâghî a écrit au sujet du verset 48, d'Al-Hijr : « Ils y demeureront



pour toujours et n'en seront pas exclus et ils ressentiront un bonheur sans fin. Leur vie sera éternelle, parfaite et heureuse. »

Aucune fatigue, aucune difficulté n'atteindront les croyants au Paradis, et le plus grand bienfait est certainement celui de l'éternité.

D'après Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée : Jibril se présenta au Prophète et lui dit : ô, Messenger d'Allah, Khadijah va apparaître avec un récipient qui contient quelques nourritures et boissons. Quand elle se présentera à toi, transmets-lui le *salâm* de la part d'Allah et de ma part, et annonce-lui qu'un palais fait d'une immense perle précieuse l'attend au Paradis dans lequel elle n'entendra aucune dispute et ne connaîtra point la fatigue<sup>1</sup>.

As-Suhaylî a déclaré que les deux caractéristiques citées dans ce Hadith, sans dispute ni fatigue, s'expliquent par le fait que Khadijah a répondu à l'appel à l'islam de plein gré et de bonne volonté. Sa conversion s'est déroulée sans dispute, sans haussement de ton et sans difficulté. Elle apporta un soutien total au Messenger d'Allah ﷺ et c'est pourquoi dans sa demeure paradisiaque, elle ne connaîtra à son tour aucune difficulté, ou fatigue. Elle sera ainsi récompensée en retour de ses bonnes actions.

**11. « Informe Mes serviteurs que c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux. et que Mon châtime est certes le châtime douloureux. »** Al-Hijr : 49-50

Ces versets s'inscrivent dans la continuité du récit de la création d'Adam et de la mécréance et la rébellion qu'Iblis afficha. Après la description de l'Enfer et du Paradis des passages précédents Allah annonce qu'Il accepte le repentir de celui qui fait pénitence : *“que c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux. et que Mon châtime”*. Tout comme ce verset rappelle à celui qui a choisi la voie de Satan que le châtime d'Allah est certes le châtime douloureux.

Ces deux versets servent de conclusion au récit sur Adam et expose la justice divine, et l'issue.

Nous constatons que les versets consacrés aux gens du Paradis sont plus nombreux et cela reflète l'étendue de la compassion d'Allah et Sa miséricorde. Mais la mention du sort des gens du Feu rappelle également que Son châtime est terrible. Ces versets sont donc une conclusion du récit et ils mettent en évidence un principe islamique qui est celui de l'équilibre spirituel entre l'espoir et la crainte en Allah.

1. mosnad ahmad, (2/230-231).

**A. « Informe Mes serviteurs que c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux. »**

- “Informe” : Informe les serviteurs de l'annonce importante qui suit. C'est la seule fois dans le noble Coran où l'on rencontre cette expression sous cette forme. En arabe *an-nabâ* n'est une simple annonce, car le terme revêt la connotation d'une information de grande importance, aux conséquences graves. L'injonction s'adresse ici au Prophète ﷺ.

- “[...] *Mes serviteurs*” : Le mot serviteur est ici au sens le plus large, et englobe alors toutes les créatures. On a affirmé également que le vocable arabe *'ibâd* [pluriel de *'abd*] relève de la terminologie islamique et qu'il désigne les vertueux qui ont choisi la dévotion envers Allah et de se soumettre dans leur vie de tous les jours à Ses commandements, à savoir les croyants : [...] *et les serviteurs du Tout-Miséricordieux ; [...] et mentionne nos serviteurs Abraham, Isaac, et Jacob*. Selon moi, l'avis le plus plausible serait le second, mais le premier n'est pas à exclure.

Ar-Râzî a écrit : « Ce verset contient certaines subtilités. Pour commencer Allah a adjoint les *'ibâd* à Sa personne, cela représente un honneur immense pour les créatures. Ainsi on peut remarquer que dans le Noble Coran, le Seigneur, relatant le Voyage Nocturne, a honoré le Prophète ﷺ de la même manière :

*« Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur [Mohammad], de la Mosquée al-Haram à la Mosquée al-Aqsa dont Nous avons béni l'alentour, afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant. »* Al -'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 1.

- L'expression, “*informe Mes serviteurs*”, englobe tous les serviteurs qui adorent Allah parmi les croyants obéissants et les pécheurs également. Cela confirme la prédominance de la compassion d'Allah.

- “*c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux*”. Ce passage renferme le contenu de l'annonce qu'on a demandé à l'Envoyé de transmettre aux serviteurs, à savoir que le pardon, mentionné en premier, et la compassion d'Allah devancent Sa colère.

*'Moi'*, est une forme d'insistance.

- “[...] *c'est Moi le Pardonneur*”, dont le pardon est immense ; le “*Très Miséricordieux*”, dont la compassion est large et étendue.

Selon As-Sa'dî, ce passage signifie : informe les serviteurs afin qu'ils sachent que Ma compassion et Mon pardon sont parfaits et immenses, et



afin que cela les incite à les rechercher et à œuvrer pour les obtenir. Ils s'éloigneront alors du péché et se repentiront pour obtenir Mon pardon.

On remarque qu'Allah a employé trois procédés (en arabe) qui confèrent une connotation d'insistance lors de la mention du pardon et de la miséricorde : les deux pronoms personnels (*annî* et *anâ*) et la forme définie pour le pardon et la miséricorde.

Mais on constate que dans le passage qui énonce le châtiment, Allah n'a pas mentionné les pronoms personnels de la première personne et la forme verbale du substantif *châtiment*.

### **Enseignements à retenir du verset :**

- Transmettre et prêcher la vérité est une mission d'excellence, dont très peu savent vraiment s'acquitter ;

- Le mot *serviteur* (*'ibâd*) dans le Noble Coran renvoie à deux significations : il s'applique à toutes les créatures, croyants et mécréants ; au sens plus restreint, il concerne les élus ;

- Allah emploie pour parler de Lui-même les pronoms de la première personne, au singulier et au pluriel, en fonction du contexte ;

- On remarque souvent l'association des deux noms Al-Ghafîr et Ar-Rahîm qui se complètent. Le premier nom fait référence au pardon des péchés et le second à la bienveillance d'Allah envers ses serviteurs.

### ***B. [...] et que Mon châtiment est certes le châtiment douloureux.***

Le verset dans sa totalité indique donc que le pardon est réservé aux croyants tandis que les mécréants et les égarés hériteront du châtiment. On ne retrouve pas l'insistance dans le passage relatif au châtiment comme on l'a constaté pour l'autre partie du verset en rapport avec le pardon et la compassion, car cette dernière devance la colère d'Allah.

Une Tradition prophétique confirme qu'Allah a créé la miséricorde et l'a divisée en cent portions. Quatre-vingt-dix-neuf de ces dernières sont conservées auprès de Lui, tandis qu'Il n'en a dépêché qu'une seule part au sein de la création. [...] Pourtant si le mécréant connaissait l'ampleur du châtiment d'Allah, jamais il n'éprouverait le moindre sentiment d'impunité face à l'Enfer<sup>1</sup>.

Les deux versets ci-dessus trouvent leur explication dans un autre passage coranique :

1. Muslim (4/5109), n° 2755 ; Al-Bukhârî, n° 6469.



« *Et ils te demandent de hâter [la venue] du malheur plutôt que celle du bonheur. Certes, il s'est produit avant eux des châtiments exemplaires. Ton Seigneur est Détenteur du pardon pour les gens, malgré leurs méfaits. Et ton Seigneur est assurément dur en punition.* » Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 6.

On voit que les versets attirent l'attention sur l'espoir et la crainte qui doivent se combiner harmonieusement dans le cœur du croyant afin que ce dernier s'empresse d'agir en bien et se repente de ses fautes. La grâce d'Allah est proche de ceux qui agissent avec sincérité. Mais Il a également dévoilé, en parallèle à l'exposé de Ses attributs de grandeur, de compassion et de bienveillance, la destination des égarés et celle des gens pieux.

Selon Al-Marâghî, "*et que Mon châtiment est certes le châtiment douloureux*", signifie qu'Allah a averti que Son châtiment est réservé à ceux qui ne se repentent pas de leurs péchés, et que ce dernier est terrible et douloureux. Aucun autre supplice n'est comparable à celui qu'Allah inflige. C'est là un avertissement menaçant et grave et une mise en garde que le Seigneur adresse aux hommes qui s'adonnent au péché.

Pour résumer, Allah a rassemblé dans ce passage l'annonce prometteuse et la mise en garde à l'intention de Ses serviteurs afin que ces derniers demeurent dans une posture d'espoir et de crainte combinée, et de déférence. Le croyant doit maintenir en permanence cet équilibre de l'âme entre la crainte et l'espoir, l'ambition et la retenue. Ainsi le souvenir de la compassion, du pardon et de la bonté d'Allah éveillera en lui les sentiments d'espoir et d'ambition ; tandis que ses péchés et sa négligence envers Allah l'inciteront à la crainte, à la retenue et à l'éloignement de la désobéissance.

Comme cela a déjà été mentionné, ces versets sont la conclusion du récit d'Adam dans la sourate et présentent la promesse d'Allah et Sa menace pour clôturer la narration. Ce passage final représente un enseignement spirituel en rapport avec les sentiments d'espoir et de crainte, et les Lois qu'Allah a décrétées dans Sa création.

\* \* \* \* \*





## PARTIE 4

### Le récit d'Adam dans sourate Al-Isrâ' (Le voyage nocturne)

Dieu dit : « *Et lorsque Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis, qui dit : « Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ? » (62) Il dit encore : « Vois-Tu ? Celui que Tu as honoré au-dessus de moi, si Tu me donnais du répit jusqu'au Jour de la Résurrection, j'éprouverai, certes, sa descendance excepté un petit nombre [parmi eux]. » (63) Et [Allah] dit : « Va-t-en ! Quiconque d'entre eux te suivra... votre sanction sera l'Enfer, une ample rétribution. (64) Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie, associe-toi à eux dans leur biens et leurs enfants et fais-leur des promesses. » Or, le Diable ne leur fait des promesses qu'en tromperie. (65) « Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux. » Et ton Seigneur suffit pour les protéger ! » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 61-65.*

**1. « Et lorsque Nous avons dit aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis, qui dit : “Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ?” » Al-'Isrâ' (Le voyage nocturne) : 61.**

- “*Et lorsque Nous avons dit*” : La conjonction de coordination ‘*et*’ fait le lien entre deux récits, ou elle sert à interpellier le lecteur. En arabe *wa idh*, est une expression qui suppose un énoncé implicite qui serait : *wa adhkur* ( et mentionne).

- “*Nous avons dit*” : le pronom est celui de la majesté et il fait donc référence à Allah.

- “[...] *aux Anges*” : il s’agit ici de tous les anges, comme d’autres versets le confirment ailleurs.

- “*Prosternez-vous devant Adam*” : c’est l’énoncé que l’on retrouve le



plus fréquemment dans la narration coranique de la création d'Adam. Cela montre l'importance de cet évènement et l'honneur qui en découle pour le père des hommes.

Nous avons déjà abordé la question de la prosternation qui est un hommage rendu à Adam et qui constitue un acte d'obéissance envers Allah le Sage, à Qui la dévotion est due sans partage.

- *“à l'exception d'Iblis”*. L'exception se rapporte à ceux qui se sont prosternés, et Iblis, comme expliqué avant compte parmi les djinns.

- *“Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ?”*

Ces paroles manifestent le refus catégorique. Le damné (Satan) n'a pris en compte que l'origine de la créature (Adam), pour se forger un jugement, et n'a pas pris en considération les finalités et la mission. Iblis n'avait pas compris que le mérite ne dépend pas de l'origine. Le Seigneur de la création choisit d'honorer qui Il veut, et la décision n'appartient pas au Diable, et personne ne détient le droit de s'opposer au décret du Sage Créateur. En effet, seul celui qui possède une sagesse et une science supérieures peut légitimement objecter. Or, dans ce contexte particulier, cela s'avère impossible.

Dans ce passage du verset, l'énoncé est à la forme interrogative et il exprime la réprobation de la part de cet être maudit, qu'Allah l'humilie et le démasque! Iblis a fait preuve ici d'une audace indécente et d'une insolence extrême face à son Créateur, Celui qui lui a donné la vie et le fera mourir! Ce discours indigne suinte l'orgueil à chaque mot et révèle la mécréance de son auteur. Allah entend de cette créature ces paroles de mécréance, Lui le Grand, le Clément; Il connaît ce que renferme son cœur de mauvaise disposition à Son égard et sa volonté de s'enliser dans l'impiété et la rébellion, mais Allah ne précipite par pour autant le châtement du Diable. Le Seigneur lui accorde même le répit qu'il réclame, car pour Allah le monde est si insignifiant et méprisable qu'Il décide de laisser Satan y séjourner jusqu'à sa disparition.

La jalousie qu'éprouvait d'Iblis à l'encontre d'Adam lui avait fait oublier que ce dernier n'était pas qu'un être de terre, mais qu'il possédait aussi une âme.

Ces versets qui furent révélés au Prophète ﷺ alors qu'il était encore à La Mecque, décrivent une situation similaire à celle des idolâtres qui avait rejeté, par orgueil et obstination, l'appel à l'islam de l'Envoyé ﷺ. Le refus d'Iblis de se prosterner par orgueil constitue donc l'acte originel et inédit, tandis que la rébellion des Mecquois en est une copie.



L'interrogation renvoie donc à la réprobation d'Iblis, que d'autres versets du noble Coran on décrit, comme : *il dit : – je suis meilleur que lui, Tu m'as créé de feu et tu l'as de terre* (Al-'A'râf). Dans cet extrait du verset, Iblis reconnaît qu'Adam tout comme lui a été créé par Allah. Cependant, la divergence se situe au niveau de l'origine. Satan croyait que le feu est supérieur à la terre. Mais peut-on dire que l'œil est meilleur que l'oreille ? Ne devons-nous pas plutôt reconnaître que chacun des deux sens possède des spécificités, des rôles différents ? On peut dire aussi que le fer droit est plus apprécié que celui qui est tordu, sauf dans le cas où sa torsion est plus utile que sa rectitude. Dans ce cas, on affirmera que la torsion est régulière et normale. Ainsi chaque chose en ce monde est créée dans un but et une finalité, dont la concrétisation confère à cette dernière son utilité. Comment Satan est-il parvenu à la conclusion que le feu est *meilleur* que la terre ? On sait par exemple que le bois permet d'allumer un feu ; or ce combustible provient de la terre.

La terre précède donc au feu dans ce cas, et elle est donc meilleure. Le raisonnement d'Iblis est donc fallacieux.

- “*que Tu as créé d'argile*” : C'est-à-dire, que la terre constitue l'élément de départ dans la formation d'Adam, ou une substance qui entre dans sa formation ou qui intervient durant une étape de sa création, qui comme nous l'avons vu s'est déroulée en plusieurs stades.

« [...] *et dès que Je l'aurai harmonieusement formé et lui aurai insufflé Mon souffle de vie, jetez-vous alors, prosternés devant lui* ». Al-Hijr : 29.

Comme l'indique le verset, la conception d'Adam a traversé plusieurs étapes : l'eau ; la terre ; l'argile, mélange d'eau et de terre ; puis limon noir mal odorant et enfin terre crissante, qui après l'assèchement devient semblable à une formation de terre cuite. On ne peut donc faire aucune objection au noble Coran qui a énoncé les différentes étapes de la création d'Adam.

#### **Enseignements utiles concernant ce verset :**

- L'homme est la plus noble créature qu'Allah a créé et Il lui a accordé un statut supérieur à celui des anges. Le Seigneur lui a confié une mission que les cieux, la Terre et les montagnes ont refusé d'endosser.

- Allah a donc choisi que la terre et l'eau soient à l'origine de la conception de l'homme. Il ne faut pas y voir une marque de mépris envers cette création, mais le but consiste plutôt à l'inciter à rester humble, car l'orgueil



et la vanité représentent un fléau menaçant. Ce mal conduit au péché et à l'Enfer dans l'au-delà. Ainsi l'être le plus remarquable de la création devait avoir la plus modeste origine.

- L'orgueil est le premier péché perpétré dans la création. La jalousie est sa compagne, et les deux marchent de paire et l'on doit se prémunir d'eux.

- Allah a décrété qu'Iblis serait l'ennemi farouche des hommes et qu'il œuvrerait pour leur nuire.

- Le racisme consiste à afficher de l'arrogance en raison de ses origines, et le premier être à avoir adopté une telle attitude est Satan le misérable.

- Lorsqu'Allah décide d'honorer une créature, quelle qu'elle soit, personne ne peut s'opposer à Sa volonté.

**2. « Il dit encore : Vois-Tu ? Celui que Tu as honoré au-dessus de moi, si Tu me donnais du répit jusqu'au Jour de la Résurrection ; j'éprouverai, certes sa descendance, excepté un petit nombre [parmi eux] ».**  
Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 62.

Ce passage révèle la suite du discours d'Iblis après que ce dernier refusa de se prosterner. Dans le verset précédent, l'origine d'Adam est mentionnée, à savoir la terre. Mais ici, on apprend les raisons de la jalousie de Satan qui est l'honneur qu'Allah a accordé à Adam. Le Diable annonce également qu'il prendra l'homme pour cible de ses ruses, et de ses machinations.

- *“Il dit encore : «Vois-Tu ? Celui que Tu as honoré au-dessus de moi”.*

C'est Iblis qui s'exprime ici et qui interroge le Seigneur, mais la question n'est que purement formelle. Le Diable annonce ici ses intentions à l'égard de l'homme.

- *“Vois-Tu ?”* Cette expression signifie qu'Iblis s'interroge et demande des explications sur la raison du mérite qu'on a accordé à Adam sur lui. Comme si la question requérait des justifications.

- *“[...] celui”*, est un démonstratif qui reflète ici le mépris, l'absence de considération envers l'objet désigné.

- *“[...] Tu as honoré au-dessus de moi”*. C'est ici qu'apparaît la raison qui a suscité la première manifestation de jalousie de toute la création, et qui est celle d'Iblis. L'honneur est le fait d'avoir accordé à Adam un rang supérieur aux autres créatures et un mérite particulier.

- *“[...] au-dessus de moi”* : celui que Tu as préféré à moi (Satan) et auquel Tu as accordé un rang de mérite supérieur au mien.

- *“[...] si Tu me donnais du répit jusqu'au Jour de la Résurrection”*. On voit comment cet égaré s'est empressé de demander un répit sans se

rendre compte que cela ne ferait que croître son péché et l'entraîner vers la perte et les abîmes de l'Enfer.

La conjonction 'si' introduit la condition dont la conséquence est 'j'éprouverai'.

"*Jusqu'au Jour de la Résurrection*": Iblis cherche ainsi à prolonger le délai au maximum, c'est-à-dire jusqu'au Jour Dernier de la création. Mais Allah lui a répondu par : "... *jusqu'au terme fixé (connu)*". (Sâd : 81).

- "*J'éprouverai, certes sa descendance, excepté un petit nombre [parmi eux]*".

L'expression coranique *al-ihtinâk* (traduit ici par j'éprouverai) fait référence à deux notions. La première est celle de l'éradication, du déracinement. On l'emploie entre autres, lorsqu'on dit (en arabe) que les *criquets ont dévasté les cultures*, par exemple. L'autre sens est celui de la domination et de la contrainte qu'on impose à quelqu'un. C'est pour cela qu'on nomme *al-hinkah* les rênes d'une monture avec lesquelles on la dirige et la maîtrise. *Al-ihtinâk* correspond sur le plan sémantique à l'éradication, l'extermination, ou à la contrainte, la domination.

Le professeur Ja'far Sharafuddin a écrit : « *al-ihtinâk* est dérivé de la racine *al-hanak* qui dans le contexte du verset signifie conduire vers la désobéissance comme on mène par les rênes une bête, qui ne peut se défaire de la domination de son maître, ou comme le cheval qui est soumis à son cavalier. Ce dernier choisit alors de serrer ou de relâcher les rênes de sa monture.

Iblis assimile ainsi ses suiveurs parmi les enfants d'Adam à du bétail ou des bêtes qu'on mène avec des rênes ou par la bride, avec laquelle on entraîne l'animal obéissant, humilié derrière soi.

Cette expression fait donc référence à la domination de Satan qui exercera sur les hommes son autorité.

On a également suggéré que le terme fait allusion à la gêne qu'on impose à l'animal qu'on retient par les rênes. On compare alors ces dernières aux ruses et aux suggestions du Diable pour égarer les hommes.

Cette expression coranique est très précise et reflète bien l'acharnement dont fait preuve Iblis. On se représente ainsi aisément la victime du Diable menée par la bride que tient ce dernier et par laquelle il entraîne l'homme vers la perte et le péché.

À qui plaît-il de se retrouver à la place d'une bête qu'on guide par la bride?!



- “[...] *excepté un petit nombre [parmi eux]*”. Parmi les descendants d’Adam, dont parmi eux une minorité restera fidèle à la foi et à l’islam.

- “[...] *un petit nombre*” : cela fait référence aux serviteurs qu’Allah a guidés et choisis et que Satan ne peut égarer et sur lesquels il n’a aucune emprise. Satan se souvient ici qu’Allah détient l’omnipotence et que personne ne s’oppose à Son décret en faveur de ceux qui seront sauvés. Ces élus sont la minorité de croyants qui s’en remettent sincèrement au Seigneur et Lui sont totalement dévoués.

### **Enseignements utiles :**

- Le Malin dévoile ici son projet, tout en sachant que cela ne changera rien à la réalité. Cette annonce constitue une mise en garde pour les personnes ciblées.

- Le malheur des uns fait le bonheur des autres. Ainsi en honorant un être, on a précipité un autre vers les abîmes de la jalousie, de la haine, de la méchanceté et vers l’Enfer.

- L’acharnement des gens qui défendent le mensonge et la faiblesse des représentants de la vérité. Ainsi on voit comment le Diable a annoncé sa volonté de pourchasser les humains durant tout ce temps qui lui est imparti, même s’il dépasse celui de tous les apostolats de Prophètes. Parmi ces derniers, l’un d’eux avait prêché presque mille ans (Noé). Quant à Iblis, ses efforts sont continus et permanents pour tenter de propager le mal. Cela a débuté dès les débuts de la création d’Adam et se poursuivra jusqu’à la fin des Temps. De cela, nous devrions retenir une leçon en tant que croyants et défenseurs de la vérité.

- L’engagement de Satan s’est réalisé à l’encontre de la majorité des hommes. On ne peut s’en étonner, car celui qui plante moissonne, et celui qui est assidu dans son œuvre en récolte les fruits. Ce principe se vérifie même pour les entreprises maléfiques.

**3. « Et [Allah] dit : Va-t-en ! Quiconque d’entre eux te suivra... votre sanction sera l’Enfer, une ample rétribution. »** Al -’Isrâ’ : 63

Avant ce verset, nous avons été informés de la requête de Satan. La réponse à cette dernière n’apparaît pas directement dans ce passage. Toutefois, une expression la suggère : *Et [Allah] dit : «Va-t-en!* Puis Allah informe Iblis que l’Enfer l’attend ainsi que tous ceux qui le suivront.

- “*Et Il dit*” : Allah, Tout-Puissant, répond ici à l’ennemi criminel de l’homme, Iblis. Le Seigneur le met en garde et cette réplique ne constitue



en rien une autorisation ou un cautionnement.

- “*Va-t-en!*” Active-toi donc vers le projet que tu t’es fixé et pour lequel tu fus créé. Cette réponse d’Allah reflète le mépris et renferme aussi une mise en garde et constitue une expression de bannissement.

- “*Quiconque d’entre eux te suivra*”. Celui qui empruntera ton chemin volontairement, et non par erreur, car peu de personnes échappent à l’erreur. Toutefois, l’homme possède la raison et la volonté et il est donc capable de faire ses choix. Ainsi celui qui suivra Iblis parce qu’il préfère l’égarement à la guidée et s’est détourné de l’Appel du Miséricordieux pour répondre à celui de Satan, compte parmi les damnés. Il aura préféré l’insouciance et aura rejeté les Signes du Créateur, les Messages des Prophètes, et choisi alors l’Enfer comme destination.

- “[...] *votre sanction sera l’Enfer, une ample rétribution.*” Une rétribution largement méritée et appropriée. On remarque l’emploi de *votre* pour rappeler qu’Iblis compte parmi eux, et qu’il les accompagnera pour avoir été la cause de leur égarement. Le mot *rétribution* constitue une confirmation de la *sanction de l’Enfer*, et suggère la pleine mesure de châtiment qui les attend. Ceux qui choisissent de suivre Iblis ne sont pas affectés par une faille dans la volonté, ou dans la raison ou les capacités. Mais c’est la négligence dans la mobilisation des aptitudes qu’Allah a accordée à l’homme et qui permet à ce dernier de faire les bons choix. Par conséquent, ce manquement les a entraînés vers la déviance qui découle de leurs décisions hasardeuses. Chaque homme peut résister aux suggestions sataniques par la raison, qui permet de distinguer le bien du mal, ce qui est bénéfique et ce qui est nocif. La volonté également permet d’affronter les situations et de faire preuve de résolution. Ainsi Allah détient l’argument décisif, tandis que l’homme ne possède aucun alibi à opposer au Seigneur.

### **Enseignements utiles :**

- Alors qu’Iblis projetait de ruser contre les humains, Allah avait déjà préparé l’Enfer pour l’accueillir, lui et ses suiveurs.

- Quel mauvais jugement, que celui qui consiste pour l’homme à causer sa propre perte ! Certes, Satan use de supercherie à l’égard des enfants d’Adam, mais une grande partie de ces derniers sont des semeurs de corruption sur Terre, à l’instar des enfants d’Israël, et d’autres. Ces derniers s’évertuent à corrompre les humains et à les détourner du bien, par le biais des films, des médias, de la drogue, afin de ruiner l’humanité au bénéfice



d'Iblis en personne. Quand les hommes comprendront-ils enfin qui sont leurs véritables ennemis? Quand saisiront-ils ce que signifie réellement le terrorisme et la destruction massive de l'humanité?

- Les machinations iblissiennes sur Terre et celles de ses suppôts ne doivent pas impressionner les croyants, qui savent que l'Enfer et son brasier, attend ces égarés.

- L'existence de Satan et du mal en ce monde répond à une Sagesse supérieure d'Allah, dont une des finalités est la confrontation perpétuelle entre les disciples des Prophètes et les suppôts des diables.

- Allah dans ce verset a associé Satan et ses suiveurs dans la rétribution et a lié leur sort par la combinaison des pronoms, comme pour suggérer qu'en empruntant la voie d'Iblis, ses suppôts perdaient leur humanité. Qui-conque suit les traces des diables rebelles devient l'un d'eux, même s'il appartient à l'espèce noble des hommes. Ses actes et ses attributs l'ont alors séparé de ces derniers. Sa rétribution sera donc l'Enfer dont il goûtera le supplice à la pleine mesure, et qu'Allah nous en préserve, Celui qui dans Sa perfection a réservé à chacun la rétribution de ses actes.

**4. « Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie, associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants et fais-leur des promesses ». Or, le Diable ne leur fait des promesses qu'en tromperie ». Al -'Isrâ' (Le voyage nocturne) : 64**

Le discours coranique se poursuit pour nous décrire la ruse du Diable qu'on peut résumer par la défection face à ce dernier qui peut alors poursuivre son entreprise de destruction.

- *“Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras”*. Utilise, ô, Iblis, tous les moyens dont tu disposes pour tenter de séduire et de tromper par tes suggestions ceux que tu pourras. *La voix* fait référence aux inspirations diaboliques, ainsi qu'aux appels de tous ceux qui se feront les porte-paroles de Satan parmi les diables humains qui propagent, par exemple, des doctrines infondées et corrompues; des pensées destructrices; des dogmes incohérents et qui s'opposent à la vérité; ainsi que tous ceux qui invitent au mal. Tout cela représente *la voix du diable*. Ainsi tous les discours néfastes et interdits qu'on propage au quotidien et qui visent à influencer les hommes pour les inviter à se détourner de la voie d'Allah et transgresser Ses interdits. On ne peut que constater à notre époque la profusion, l'abondance et le vacarme de ce genre de discours et de rhétoriques satanistes. Le



terme ‘*excite*’ révèle l’acharnement de Satan dans ses efforts à l’encontre des enfants d’Adam pour les entraîner dans la désobéissance à Allah. Quel dommage pour l’homme qui possède le penchant naturel sain, que le Seigneur a déposé en lui pour résister, et qui se laisse pourtant provoquer et entraîner par les suggestions du Diable ! Il peut pourtant facilement, avec l’aide du Seigneur, se défaire de l’emprise diabolique. Malgré cela, la majorité s’est laissé corrompre par les diables qui l’ont détournée de la foi.

Certes, Satan détient une voix dont l’écho s’élève et retentit bien haut parmi ses suppôts, qu’il provoque, incite, met en garde et envoûte pour les conduire à leur perte. Ces derniers se laissent alors bercer par les mélodies iblissiennes et ils courbent l’échine en toute soumission. Nous nous trouvons à une époque où la *voix du Diable* a assourdi le monde et ensorcelé ceux qui y tendent l’oreille et répondent à son appel.

Ainsi quiconque invite à la déviance se fait l’écho de la *voix de Satan*. La musique dont les paroles indécentes sont une invitation à la débauche, ou à la haine meurtrière, en est un exemple. Combien de chansons célèbrent dans leurs paroles les actes charnels interdits, ou incitent au tribalisme et à la violence, à la vengeance gratuite, ou encouragent la calomnie et la médisance ? Combien contiennent les éloges démesurés à l’égard de personnalités ou même les mots de la mécréance (le rejet du destin d’Allah et de Sa sagesse...) Que dire alors lorsque ces chants sont accompagnés de danses de femmes presque nues aux déhanchements provocateurs ! Personne parmi les musulmans doués de raison, et encore moins parmi ceux qui se disent savants, ne peut douter un instant de l’interdiction de tels actes.

La *voix d’Iblis* résonne aussi par la bouche de celui qui invite au mal, ou à la mécréance, ou à l’hérésie, à la désobéissance et à toute forme de perversion. De même le médisant, le calomniateur, le moqueur comptent parmi ceux qui font écho à Satan ; au même titre que celui qui ose interdire le bien, à l’instar des hypocrites qui se servent des Signes d’Allah pour détourner les gens de Sa voie. On peut encore ajouter à cette liste : ceux qui profèrent des injures ; qui maudissent les gens ; qui calomnient les femmes chastes ; ceux dont le langage est ordurier et qui portent atteinte à l’honneur des musulmans et des musulmanes ; et enfin ceux qui prônent la débauche et la corruption sur Terre.

Tout ce qui invite à désobéir à Allah n’est que l’écho de la *voix du diable*. Cette voix appartient à ce dernier, car il l’ordonne et s’en réjouit. Son appel ex-



cite les âmes, les perturbe, par exemple, lorsque l'homme est éprouvé, et que les plaintes lui échappent et que la tristesse et le désespoir l'envahissent et que l'individu manifeste alors sa colère contre le décret divin. On voit alors que le Diable s'est réservé une bonne part dans le destin des humains, et qu'Allah nous préserve de ses méfaits.

- “[...] *rassemble contre eux ta cavalerie*” Le terme coranique (traduit ici par rassemble), *al-jibillah*, signifie mobiliser par un appel bruyant et un cri semblable à celui du ralliement des troupes lors d'un assaut. Le sens du passage est donc : *fais tes préparatifs, Satan, pour mobiliser dans tes rangs ceux qui te suivront*. La cavalerie est une référence aux défenseurs, aux partisans d'Iblis ; *et ton infanterie*, regroupe les fantassins.

Allah assimile la situation d'Iblis, dans ses efforts pour égarer les hommes et les inviter au mal, à celle d'une armée de mauvais hommes qu'il mobilise et excite tels des cavaliers et des fantassins avant d'ordonner l'assaut pour répandre la corruption sur Terre et combattre le bien.

Ces versets décrivent les moyens mis en œuvre pour égarer, dominer les cœurs, les sentiments et les esprits lors d'une bataille retentissante aux sons des galops de cavalerie et des pas des fantassins, qui se préparent à l'affrontement. L'écho du bruit des armées en marche fait alors trembler l'adversaire et l'oblige à sortir de sa retraite fortifiée pour éviter le piège et la ruse ennemie. C'est alors que s'élançant vers le champ de bataille, les combattants se retrouvent cernés par les cavaliers et les fantassins adverses. Les diables possèdent aussi leurs forces spéciales avec lesquelles ils surprennent leurs suiveurs aliénés. Parmi ses dernières se trouvent donc les cavaliers et les fantassins.

- “[...] *rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie*”. Les cavaliers de la désobéissance sont tous ceux qui sortent de chez eux le cœur empli d'orgueil et de vanité et d'arrogance face aux créatures d'Allah. Ces derniers sont ceux qui chevauchent et galopent vers les endroits où l'on s'adonne au péché et à la débauche : les lieux de divertissements interdits ; les débits de boissons alcoolisées ; les clubs de danse où les femmes exhibent leur nudité devant les hommes et où l'on bafoue la sacralité et l'honneur. D'autres emplacements sont ceux où l'on cause des préjudices aux individus, dans leur personne, leur honneur ou leurs biens. Le cavalier du péché est celui qui peut parcourir de longues distances pour commettre des torts envers autrui aussi bien sur le plan matériel que moral, en détournant notamment du droit chemin.



- Quant aux *fantassins* du Diable, ils sont ceux qui marchent vers la transgression des interdits divins. Certains, ne baissent pas leur regard devant l'indécence et harcèlent les jeunes filles ou fréquentent les femmes de mauvaise vie. Ils visitent parfois les endroits de débauche et de péchés que nous avons cités plus haut.

- “[...] associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants”.

Ash-Shinqîû a écrit : Sache qu'Allah a décrit dans ces versets de Son Livre que le Diable s'associait à l'homme dans ses biens et ses enfants. Ainsi dans un autre passage du Coran Allah a révélé :

« *Ils sont certes perdants, ceux qui ont, par sottise et ignorance, tué leurs enfants, et ceux qui ont interdit ce qu'Allah leur a attribué de nourriture, inventant des mensonges contre Allah. Ils se sont égarés et ne sont point guidés.* » Al - ' An'âm (Les Troupeaux) : 140.

Dans ce verset, le meurtre de leurs propres enfants constitue un acte d'obéissance envers le Diable. De cette manière, Iblis s'octroie sa part de leur descendance, que les idolâtres lui ont consacrée. De la même façon, Satan leur a inspiré l'interdiction de jouir de certains bienfaits qu'Allah leur a accordés, comme l'indique le verset. C'est ainsi qu'Iblis accapare alors une part de leurs biens :

« *Et ils assignent à Allah une part de ce qu'Il a Lui-même créé, en fait de récoltes et de bestiaux, et ils disent : « Ceci est à Allah -selon leur prétention! -et ceci à nos divinités. »... »* Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 136.

« *Et ils dirent : « Voilà des bestiaux et des champs frappés d'interdiction : n'en mangeront que ceux que nous voudrions. » -selon leur prétention! -Et voilà des bêtes dont le dos est tabou, et des bêtes sur lesquelles ils ne mentionnent pas le nom d'Allah. Des inventions contre Lui! Il les rétribuera pour ce qu'ils inventaient comme mensonges.* » Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 138.

« *Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses interdites? -Dis : “Est-ce Allah qui vous l'a permis? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah?”* » Yûnus (Jonas) : 59.

As-Sa'dî a écrit en commentaire de ce verset : Cela englobe tous les forfaits commis par l'homme qui ont un lien avec la gestion des biens et les enfants. Parmi ces derniers se trouvent : le non-acquittement de la *zakât*, et des devoirs financiers ; les manquements dans le domaine de l'éducation



des enfants pour les inciter au bien et à l'abandon du mal. Toute acquisition de biens ou toute dépense de manière illicite relève de la part du Diable, selon ce qu'ont mentionné plusieurs exégètes. Cela concerne même le fait de manger sans prononcer les invocations au moment des repas, car dans ce cas, Satan y prend part.

Dans une Tradition qu'a relatée Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée, l'Envoyé d'Allah ﷺ a déclaré : *Si au moment de s'accoupler l'homme prononce cette invocation au nom d'Allah, ô, Seigneur éloigne de nous le Diable, ainsi que du bienfait que Tu nous accorderas ; et qu'Allah décrète la naissance d'un enfant à la suite de cette union, le Diable n'aura jamais sur lui aucune emprise.*

D'après Jâber b. 'Abd Allah, qu'Allah l'agrée : J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : *lorsque l'individu se rend chez lui, et qu'au moment d'entrer ou de manger, il prononce le nom d'Allah, le Diable annonce alors (à ses suppôts parmi les djinns) : vous n'aurez ici ni gîte ni couvert. Mais si au contraire, il entre chez lui sans mentionner le nom d'Allah, le Diable déclare : vous venez d'obtenir le gîte pour ce soir. Si la personne ne prononce pas également le nom d'Allah au moment de manger, Satan informe alors les siens : vous aurez aussi droit au souper<sup>1</sup>.*

Les habitants de cette maison passeront alors la nuit dans les problèmes et les disputes.

Ash-Sha'râwî a écrit concernant le verset plus haut : Iblis embellit aux hommes les gains et les dépenses illicites et il s'immisce dans leur descendance, afin de corrompre la pureté du lignage. Par la fornication vers laquelle le Diable les pousse ils engendrent des enfants illégitimes. Satan cherche à inciter également les hommes à tuer leurs enfants par crainte de la pauvreté. Voici de quelle manière le Diable s'immisce, entre autres, dans la descendance de l'homme.

Le Dr Sâlah Al-Khâlidî a écrit : Iblis s'immisce dans les affaires de ses suppôts au niveau des biens et des enfants. Il les incite ainsi à amasser les richesses interdites, telles que celles provenant de l'usure, du vol, de la corruption, de la spoliation, du commerce de la drogue ou de la prostitution. Il les encourage également à dépenser leurs biens de façon illicite, et à les gaspiller.

De la même manière, Iblis s'immisce aussi dans les affaires familiales de l'individu et entre l'homme et son épouse, lorsque la vie sexuelle et

1. Sahih Muslim, (7/99)



familiale de ces derniers repose sur ce qui déplaît à Allah et satisfait le Diable. Les enfants sont alors mal éduqués au sein du foyer que dominent les inspirations diaboliques. Ces derniers grandissent sous l'emprise du Shaytân et leur jeunesse, leur énergie se retrouvent exploitées par les démons<sup>1</sup>.

Abû Zahrah, quant à lui, a expliqué que le Diable s'associe à l'homme dans ses biens, au niveau de la part de péché et du châtement qu'il récoltera pour sa participation. Selon lui, cela ne signifie pas que Satan s'octroie une part de ces biens. Le Diable ne cherche qu'à égarer l'homme et en agissant ainsi il participe au péché de l'homme pour l'avoir dévoyé.

- "Excite", , "rassemble", "associe-toi", ces verbes à l'impératif ont une connotation de mise en garde et ils n'indiquent pas ici un ordre de la part d'Allah.

- "[...] fais-leur des promesses". Or, le Diable ne leur fait des promesses qu'en tromperie.

- "[...] Fais-leur des promesses". On pourrait affirmer qu'il s'agit là de la stratégie la plus insidieuse de la part de Satan. Une de ses promesses est celle de l'obtention du pardon après l'accomplissement du péché. C'est là une des ruses du Diable les plus dangereuses pour beaucoup de ceux qui sont vulnérables face à la tentation et à la désobéissance publique. Iblis s'introduit alors auprès de ces derniers et embellit la faute en faisant miroiter devant eux l'étendue de la miséricorde et du pardon divins.

Le Diable utilise toutes les tentatives de séduction possible, dont les promesses trompeuses telles que l'assurance d'échapper au châtement ou à la rétribution pour les crimes commis ; la promesse de l'enrichissement par le gain illicite ; celle de la victoire et de la réussite par des moyens indignes, etc.

La promesse (en arabe, *al -wa'd*) dans ce contexte consiste à embellir un espoir trompeur et mensonger :

« *Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniscient.* » Al-Baqarah (La Vache) : 268.

- "Or, le Diable ne leur fait des promesses qu'en tromperie".

Les promesses du Diable ne sont qu'illusion et tromperie, et rien d'autre. Il le reconnaît lui-même comme cela est mentionné dans la sourate Ibrâhîm, dans ce qu'Allah a rapporté de ses dires, le Jour Dernier :

1. *sîrah - 'âdam - 'alayhi-as-salâm*, Al-Khâlidî, p. 100.



*« Et quand tout sera accompli, le Diable dira : « Certes, Allah vous avait fait une promesse de vérité; tandis que moi, je vous ai fait une promesse que je n'ai pas tenue. Je n'avais aucune autorité sur vous si ce n'est que je vous ai appelés, et que vous m'avez répondu. Ne me faites donc pas de reproches; mais faites-en à vous-mêmes. Je ne vous suis d'aucun secours et vous ne m'êtes d'aucun secours. Je vous renie de m'avoir jadis associé [à Allah]. » Certes, un châtement douloureux attend les injustes [les associateurs]. » Ibrâhîm (Abraham) 22.*

Ainsi Satan ne trompe que celui qui désire se laisser abuser. Il embellit le faux et tente de le dissimuler sous les apparences du vrai. Or, on ne peut faire passer le faux pour du vrai que face à celui dont l'esprit est négligent et distrait. Celui qui demeure vigilant sait en effet distinguer la vérité du mensonge. L'insouciance est donc l'état d'esprit qui rend possible la supercherie démoniaque. C'est pourquoi Allah a révélé :

*« Tout ce qui vous a été donné est la jouissance éphémère de la vie ici-bas et sa parure, alors que ce qui est auprès d'Allah est meilleur et plus durable... Ne comprenez-vous donc pas? » Al-Qaṣaṣ (Le Récit) : 60.*

*« Dis -[leur] : « Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. » Dis : « Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit? Ne réfléchissez-vous donc pas? » Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 50.*

*« Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions! » An-Nisâ' (Les Femmes) : 82.*

*« Allah a préparé pour eux un dur châtement. Craignez Allah donc, Ô vous qui êtes doués d'intelligence, vous qui avez la foi. Certes, Allah a fait descendre vers vous un rappel. » At-Talâq (Le Divorce) : 10.*

Ces passages coraniques confirment l'importance de la raison et nous invitent à faire usage de cette dernière dans toute chose. On nous recommande donc ici d'analyser préalablement chaque information. Allah nous oriente dans ces passages vers l'usage de la raison et vers la réflexion, pour affirmer que ces outils sont dignes de confiance, et que l'ignorance n'est pas la voie qu'Allah a choisie pour nous.

Le Diable n'embellit et n'entretient les faux espoirs que chez celui qui se montre insouciant. Mais Satan n'a pas d'emprise sur celui qui reste vigilant et conscient de la ruse satanique. Le Démon séduit l'homme en l'invitant à profiter des plaisirs qu'on ne doit surtout pas manquer, car *ils ne se présenteront qu'une fois ou parce qu'on ne vit pas deux fois*. Satan cherche à faire renier à l'individu la vie de l'au-delà, le Jugement et la



rétribution qui en découle. Ces inspirations diaboliques n'exercent leur effet que sur celui qui est prédisposé à y répondre par le péché et qui n'attend qu'un simple signe pour céder et devenir ainsi la proie des promesses trompeuses. Mais le Jour du Jugement, Iblis se désavouera de ces idiots.

Les deux versets plus haut révèlent donc cinq injonctions qui ne sont en réalité que des mises en garde : *va-t'en, excite, rassemble, associe-toi à eux et fais-leur des promesses*. Ces paroles dévoilent l'impuissance de Satan à empêcher la Parole d'Allah de se répandre sur Terre ou d'en détourner les gens. On pourrait les interpréter ainsi : *fais ce que tu veux, Iblis et planifie, mais sache que tu ne parviendras pas à stopper l'Appel d'Allah*.

Après avoir révélé les ruses du Diable, Allah a indiqué les moyens de s'en préserver qui sont l'adoration, la foi et la confiance en Lui.

**5. « Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux. » Et ton Seigneur suffit pour les protéger ! »** Al-'Isrâ' (Le Voyage nocturne) : 65

Cet énoncé coranique apparaît plusieurs fois dans le Livre d'Allah. Le verset précédent renfermait les menaces de Satan, tandis que celui-ci annonce une bonne nouvelle aux croyants et exaspère les démons.

Ainsi quiconque met sa confiance en son Seigneur se soustraira à l'emprise des diables, qui n'exerceront alors leur influence que sur ceux dont le cœur est dépouillé du rappel d'Allah et dépourvu de foi.

- "*Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux.*"

Les serviteurs, sont ici, ceux qui ont choisi de se soumettre et qui sont les élus d'Allah. Ils sont honorés de compter parmi ceux qui appartiennent au Seigneur, car ils ont résisté aux artifices du Malin et à ses séductions et ses tromperies. Allah leur a alors accordé le mérite de les nommer *Mes serviteurs*, bien que tous les êtres vivants comptent parmi les serviteurs, qu'ils soient vertueux ou pécheurs. Mais on a attribué un statut particulier aux pieux, car leur cœur est en relation avec Allah par la dévotion qu'ils Lui vouent et leur attachement au *tawhîd* qui illumine leur âme.

- "[...] *tu n'as aucun pouvoir sur eux*".

Le pouvoir ici fait référence à l'influence, l'autorité que les démons peuvent exercer sur les individus. Mais sur les croyants, ces derniers n'en ont aucun, et ils ne parviendront pas à les détourner, car les élus d'Allah sont protégés des méfaits du Diable. La lumière de la science, de la foi, du Rappel, du Noble Coran et de la dévotion les accompagne. Ils ont trouvé refuge dans la résolution ferme et sont réceptifs aux exhortations d'Allah et à la guidance des Prophètes.



« *Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur Seigneur. Il n'a de pouvoir que sur ceux qui le prennent pour allié et qui deviennent associateurs à cause de lui.* » An-Nahl (Les Abeilles) : 99-100.

- “*Et ton Seigneur suffit pour les protéger !*”

L'essence de l'islam se résume à ce verset. Allah suffit comme Protecteur, et comme Soutien. Placez donc votre confiance en Lui et Il vous protégera des inspirations sataniques, de ses suggestions, ses allégations et ses séductions.

Al-'Alûsî a écrit au sujet de ce passage :

Les croyants placent leur confiance en Allah et auprès de Lui recherchent la délivrance des tentations du Diable. Le Seigneur les protège alors. Il semble que le discours s'adresse ici à Satan lui-même, comme dans le verset précédent. En mentionnant l'attribut de la Seigneurie, qui implique l'autorité totale et entière, et à laquelle fait référence dans le verset le pronom possessif, Allah indique la façon dont Il protège Ses élus. Ainsi c'est en privant le Diable de tout pouvoir d'influence sur les croyants que le Seigneur assure leur protection. D'autres ont soutenu que le passage s'adresse au Prophète ou à l'homme en général. Allah a alors révélé ce passage pour dissiper du cœur des individus la peur qu'aurait engendré le discours précédent du Diable, par Ses Paroles : *et ton Seigneur suffit*, ô Prophète, ou vous les hommes, comme protecteur, et Il repoussera de vous la ruse du Démon. Mon cœur penche, toutefois vers le fait que le discours ne s'adresse pas au Diable.

Cela dit, ce passage démontre que celui qui est à l'abri des ruses de Satan est celui qu'Allah protège. Par conséquent, l'homme par lui-même ne peut assurer sa propre protection contre l'égarement. Dans le cas contraire, on aurait pu lire à la place de ce verset : *et l'homme se suffit à lui-même*<sup>1</sup>.

Mohammad Al-Mutawallî As-Sha'râwî a commenté ce passage ainsi : Al-Wakîl (Le Garant) est celui qui assiste, qui soutient et secourt. En arabe, on utilise l'expression *wakaltu fulânan* (j'ai confié à untel), pour signifier que j'ai placé ma confiance en cette personne afin qu'elle se charge d'une mission pour mon compte, pour ce qui concerne les hommes en qui l'on peut avoir confiance. On leur confie alors la charge de nos intérêts. Quel meilleur *wakîl* pourrait-on alors trouver en dehors d'Allah ? Aucun doute que celui dont le protecteur n'est autre qu'Allah n'ait besoin de personne d'autre pour le secourir et l'assister<sup>2</sup>.

1 *rûh al-ma'ânî*, Al-'Alûsî, (15/145).

2 *tafsîr ash-sha'râwî*, (14/8671).



### **Al-Wakîl, un des noms divins.**

Le nom Al-Wakîl (garant, protecteur) apparaît dans le noble Coran quatorze fois, comme dans les exemples ci-dessous :

« *Et place ta confiance en Allah. Allah te suffit comme protecteur.* » Al-'Ahzâb (Les Coalisés) : 3.

« *Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux.* » *Et ton Seigneur suffit pour les protéger!* » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 165.

« *Certes ceux auxquels l'on disait : « Les gens se sont rassemblés contre vous; craignez-les » -cela accrut leur foi -et ils dirent : Allah nous suffit; Il est notre meilleur garant.* » Âli -'Imrân (La Famille d'Imrân) : 173.

Le nom Al-Wakîl signifie Celui qui veille à toute la création. En tant que Créateur de cette dernière, Il a la charge de subvenir aux besoins de toutes les créatures, Il fait vivre et Il fait mourir :

« *Voilà Allah, votre Seigneur! Il n'y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc. C'est Lui qui a charge de tout.* » Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 102.

L'imam Tabarî a expliqué à propos de ce verset : « Allah veille à tout ce qu'Il a créé, et protège et subvient aux besoins de tout ce qui existe. Il gère et organise tout ce qui concerne la création, par Sa puissance. »

As-Sa'dî a écrit quant à lui, concernant le verset, *Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant.* (Az-Zumar : 62.) : « Allah nous informe ici qu'Il veille sur toute chose, et cela implique de Sa part la science parfaite qui embrasse toute chose ainsi que la puissance qui permet de gérer et d'agencer en toute sagesse. Ainsi Allah organise chaque chose de la façon la plus appropriée. »

Dans un autre endroit le même auteur a expliqué qu'Al-Wakîl est Celui qui a la charge et veille à Sa création, par Sa science et Sa puissance parfaites. Il veille à Ses alliés parmi les croyants et leur rend leur parcours aisé en ce monde et Il éloigne d'eux la difficulté, et veille à leur bien-être.

« *Et place ta confiance en Allah. Allah te suffit comme protecteur.* » Al-'Ahzâb (Les Coalisés) : 3.

« *Certes ceux auxquels l'on disait : « Les gens se sont rassemblés contre vous; craignez-les » -cela accrut leur foi -et ils dirent : Allah nous suffit; Il est notre meilleur garant.* » » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 173.



La protection à laquelle il est fait référence dans ces versets concerne celle qu'Allah réserve aux croyants. Elle reste de nature particulière et s'applique aux alliés d'Allah.

Al-Wakîl, en tant qu'attribut général et absolu qui n'appartient qu'à Allah est évoqué dans ce verset :

« *Voilà Allah, votre Seigneur ! Il n'y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc. C'est Lui qui a charge de tout.* » Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 102.

Le Seigneur détient en Sa Main la vie, la subsistance, et veille sur les créatures et les protège de ce qui se trouve au-dessus d'elles et en dessous. Il veille sur les proches et les gens éloignés. Il choisit d'aimer et de ne pas aimer, Il contrôle les détails de Sa création. Sa protection sur le monde est totale et absolue, et en dehors de Lui personne ne peut te protéger et veiller à tes intérêts et à ton bien-être au quotidien et en toute situation.

Allah est le véritable protecteur et Il suffit. Pour concrétiser ce nom dans nos vies, il ne suffit pas d'en connaître le sens, mais il faut aussi nous en remettre à Lui. Le croyant qui met sa confiance en son Seigneur sincèrement dans ses affaires bénéficiera de la protection et de la bienveillance d'Allah.

Parfois, l'individu s'en remet à Allah pour ce qui concerne ses enfants, alors qu'il est sur le lit de la mort. Il confie alors le sort de ses filles ou sa santé à Allah, tandis que les remèdes sont impuissants et qu'il souffre. Il invoque le Seigneur et implore sa protection et s'en remet à Lui, à Sa science, à Sa compassion, à Sa bonté et s'en remet à Lui sincèrement. C'est alors qu'il est témoin de prodige et il réalise alors qu'il est l'homme le plus fort.

C'est pour cette raison que certains répètent cet adage : *si tu veux être le plus fort, met ta confiance en Allah, et si tu être le plus honorable, deviens le plus pieux; et si tu veux t'enrichir, sois plus confiant vis-à-vis de ce qui se trouve auprès d'Allah que vis-à-vis de ce que tu possèdes.* Ainsi la confiance en Allah génère la force, et l'invocation est l'arme du croyant. Nous sommes tous faibles, mais la foi en Allah procure la force, la richesse et la noblesse d'âme. C'est pourquoi personne ne peut être déçu après avoir placé sa confiance en Allah, et il ne peut qu'obtenir auprès du Seigneur gain de cause.

Ibn 'Abbâs a relaté ce qui suit :

“*Allah nous suffit et Il le meilleur des garants*”, est une invocation que prononça Abraham lorsqu'on le jeta dans le feu. Ce fut aussi la parole de Mohammad lorsqu'on l'informa que les idolâtres s'étaient ralliés contre lui



et que l'heure était grave. Mais sa foi augmenta et avec les autres croyants ils déclarèrent : – Allah nous suffit et Il est Le meilleur des garants<sup>1</sup> !

Al-Wakîl, est Vivant et ne meurt pas, Détenteur de la puissance indéfectible, Il est bienveillant et Il veille au bien-être de Ses créatures par science et sagesse. Par opposition, toute la création est sujette à l'extinction, à la disparition et ne peut procurer de bénéfice ou nuire à autrui. S'en remettre véritablement à Allah consiste à placer sa confiance en Lui totalement, et en Sa puissance.

Ibn Al-Qayyîm a défini la *recherche du soutien d'Allah* ainsi :

*al -'isti'ânah* consiste en deux fondements : placer sa confiance en Allah et s'en remettre à Lui. On peut placer sa confiance en un individu, sans pour autant s'en remettre à ce dernier pour ses affaires, qu'on confiera à quelqu'un d'autre. S'en remettre à quelqu'un ne signifie pas avoir confiance en lui. Mais on le fait parfois par nécessité, et en l'absence de personnes plus compétentes. On a dans ce cas recours à ses services, bien que la confiance en lui soit limitée.

Mettre sa confiance en Allah repose donc sur deux principes : se montrer confiant et s'en remettre en Lui comme l'illustre bien le verset 5, d'Al-Fâ-tihah :

*« C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. »*

La confiance en Allah et la dévotion sont deux fondements que le Noble Coran a cités à plusieurs reprises en les associant. S'en remettre sincèrement en Allah révèle la foi ferme :

*« Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. »* Al-'Anfâl (Le Butin) : 2.

*« Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. »* Az-Zumar (Les Groupes) : 62.

Rien ne peut se soustraire à l'autorité divine. On peut rencontrer un individu jouissant d'un certain ascendant sur les autres qui leur inspire la crainte, mais ce dernier reste sous l'autorité d'Allah. Voilà en quoi consiste la véritable foi. Les monstres parmi les hommes, les individus malfaisants, les suppôts d'Iblis sont tous assujettis au pouvoir du Seigneur, et ils n'agissent qu'avec Son autorisation.

---

<sup>1</sup> Al-Bukhârî, n° 4563.



« *Et place ta confiance en Allah. Allah te suffit comme protecteur.* » Al-'Aḥzâb (Les Coalisés) : 3.

Allah nous a ordonné de nous en remettre à Lui, dans Son Livre :

« *Le Seigneur du Levant et du Couchant. Il n'y a point de divinité à part Lui. Prends-Le donc comme Protecteur.* » Al-Muzammil (L'Enveloppé) : 9.

La guidée sur le droit chemin implique de s'en remettre à Allah :

« *Place donc ta confiance en Allah, car tu es de toute évidence dans la vérité et le bon droit.* » An-Naml (Les Fourmis) : 79.

C'est à travers nos actions et nos sentiments que ces noms divins prennent toute leur signification. Nous pouvons réellement tirer profit des enseignements qu'ils renferment par la dévotion et l'obéissance à Allah.

En concrétisant au quotidien par nos actes la signification de ce nom divin, les efforts de Satan sont réduits à néant et tous ses suppôts sont vaincus, avec l'aide d'Allah. L'homme n'est alors plus à la merci de ses tentations, de ses inspirations et de ses provocations : *et ton Seigneur te suffit comme protecteur.*

On se sent alors proche d'Allah, confiant en Sa protection, Lui qui veille sur toute chose. Le serviteur éprouve ainsi la plénitude et un sentiment de protection contre Iblis et ses armées, que procure la compassion d'Allah :

« *Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur Seigneur.* » An-Nahl (Les Abeilles) : 99.

S'en remettre à Allah constitue un acte de dévotion et découle du *tawḥīd*. Allah nous a interdit de placer notre confiance en un autre que Lui :

« *Et Nous avons donné à Musa (Moïse) le Livre dont Nous avons fait un guide pour les enfants d'Isra'ïl (Israël) : Ne prenez pas de protecteur en dehors de Moi.* » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 2.

\* \* \* \* \*



## PARTIE 5

### Le Récit de la création d'Adam dans sourate Al-Kahf (La Caverne)

*« Et lorsque nous dîmes aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan] qui était du nombre des djinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. Allez-vous cependant le prendre, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis? Quel mauvais échange pour les injustes. (51) Je ne les ai pas pris comme témoins de la création des cieux et de la terre, ni de la création de leurs propres personnes. Et Je n'ai pas pris comme aides ceux qui égarent. » Al-Kahf (La Caverne) : 50-51.*

**1. « Et lorsque nous dîmes aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam’, ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan] qui était du nombre des djinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. Allez-vous cependant le prendre, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis? Quel mauvais échange pour les injustes. »**

On pourrait se demander quel rapport il existe entre ce verset et les précédents de la même sourate.

Tous les versets coraniques sont liés, comme l'indique celui-ci :

*« Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. » Hûd : 1*

Avant ces deux versets, le noble Coran évoque :

- Le Jour du Rassemblement final :

*« Le jour où Nous ferons marcher les montagnes et où tu verras la terre nivelée (comme une plaine) et Nous les rassemblerons sans en omettre un seul. » Al-Kahf (La Caverne) 47.*

*« Et ils seront présentés en rangs devant ton Seigneur. Vous voilà venus à*



*Nous comme Nous vous avons créés la première fois. Pourtant vous prétendiez que Nous ne remplirions pas Nos promesses.* » Al-Kahf (La Caverne) : 48.

- On peut lire également dans le verset 49 la description de la situation alarmante et inquiétante des pécheurs le Jour Dernier, au moment où l'on procédera à l'ouverture des livres des œuvres, pour que soit dévoilée toute action, importante ou insignifiante :

*« Et on déposera le livre (de chacun). Alors tu verras les criminels, effrayés à cause de ce qu'il y a dedans, dire : "Malheur à nous, qu'a donc ce livre à n'omettre de mentionner ni péché véniel ni péché capital?" Et ils trouveront devant eux tout ce qu'ils ont œuvré. Et ton Seigneur ne fait du tort à personne. »* Al-Kahf (La Caverne) : 49.

Allah a également révélé l'engagement qu'Il accepta des enfants d'Adam de ne pas Lui désobéir en répondant à l'appel du Diable. Le noble Coran expose les débuts du parcours de l'humanité depuis la création d'Adam.

Ainsi les versets débutent par la description du Jour du Jugement, durant lequel les hommes verront leurs actes et recevront leur rétribution (le Paradis ou l'Enfer), puis ils nous transportent ensuite vers l'aube de la création, lorsque le Seigneur créa Adam. Le passage évoque la prosternation des anges, l'adversité d'Iblis à l'égard des humains.

Ce passage qui nous transpose d'une époque à l'autre reste remarquable dans sa description. Cette dernière englobe aussi la réaction des idolâtres mecquois arrogants qui exigèrent que les faibles et les pauvres parmi les croyants soient bannis.

Ces versets révèlent la situation désespérante des criminels et des mécréants le Jour où les livres seront ouverts, comme une riposte aux ennemis d'Adam, Iblis et ses suppôts et suiveurs. Ils sont un appel à l'intention des insouciantes, qui ignorent cette réalité de l'au-delà. Ce passage attire l'attention sur l'hostilité de Satan afin que les hommes sachent qui est véritablement leur Allié, à savoir Allah, à Qui ils doivent allégeance. Ces égarés pourront alors se défaire de l'alliance qu'ils ont contractée, en remplacement de celle d'Allah, avec leur pire ennemi. Par Allah, c'est d'un manque de jugement, et d'une bêtise sans égale dont ils font ainsi preuve !

Dans ce chapitre, on remarque également le parallèle qui est fait entre l'orgueil des idolâtres, celui du propriétaire des deux jardins et celui d'Iblis. Ce dernier refusa en effet de se prosterner devant Adam, en raison



de son sentiment de supériorité qu'il attribuait à son origine ignée (de feu). Il s'abstint alors d'obéir à l'injonction divine par mépris pour Adam qui fut créé de terre. C'est de la même démarche que procède l'attitude de ceux qui s'octroient un mérite et un honneur sur les autres en raison de leur origine, de leur richesse, ou de leur descendance, etc. La sourate a donc établi le lien entre les idolâtres et le propriétaire des jardins pour leur attitude assimilable à celle d'Iblis, aux débuts de la création.

Al-Baqâ'î a écrit :

Allah a fait mention (dans Al-Kahf) du Jour de la Résurrection et de l'issue du Jugement Dernier. En ce Jour, la justice divine bienveillante permettra à chacun de récolter ce qu'il mérite. À la suite de cela, Allah, par Sa grâce, décrit les débuts de la création, preuve de Son existence. Le contexte est celui d'un rappel de l'alliance d'Allah, qui implique de se tourner vers Lui. Le passage évoque aussi l'adversité de Satan, et invite à se détourner de ce dernier. Il met en évidence l'attitude injuste des idolâtres face à la justice divine bienveillante à l'égard des hommes et de leur ennemi Iblis. Ainsi, à l'instar de leur ennemi face à Adam, ils se sont eux aussi enorgueillis devant les pauvres parmi les croyants, en raison de leur origine et de leur condition modeste. Les mécréants ont alors agi comme leur guide, qui est aussi leur ennemi.

La tentation qu'exerce le Diable sur les humains compte parmi les plus dangereuses. Ce dernier représente pour l'homme la plus grande épreuve, car il symbolise le cœur du mal et la source de la mécréance. Iblis est l'ennemi juré de l'homme et ses inspirations coulent dans les veines de l'individu. C'est pourquoi Allah nous a mis en garde contre Satan à maintes reprises dans le Noble Coran.

Dans le chapitre de La Caverne (Al-Kahf), le Seigneur nous avertit contre le mal d'Iblis, lors du récit de ceux que les biens et les enfants ont séduits. Les tentations pour les choses de ce monde sont en effet les moyens les plus directs par lesquels le Diable égare les hommes.

*A. «Et lorsque nous dîmes aux Anges : Prosternez-vous devant Adam » [...]*

Cet évènement a déjà été relaté à d'autres endroits du Livre d'Allah. Mais à chaque description, le même récit est présenté d'un point de vue particulier et comporte des éléments distincts. C'est là une particularité remarquable du discours coranique dont l'Auteur est le Sage, le Bien-Informé.



At-Tâhir b. ‘Âshûr a souligné que :

Ce récit apparaît à plusieurs endroits du noble Coran. Mais chacune des descriptions renferme ce que ne contient pas l’autre, et les enseignements à en tirer, par conséquent, diffèrent d’une narration à l’autre. Le chapitre Al-Baqarah, par exemple, présente les débuts, tandis que ce passage expose un contexte condamnable, et ainsi de suite.

Le Dr Fazl Al-Hasan ‘Abbâs a énuméré au sujet du récit d’Adam dans la sourate Al-Kahf, les éléments nouveaux et distincts :

- Iblis appartient à l’espèce des djinns, et c’est dans ce chapitre qu’apparaît cette information pour la première fois ;
- Satan s’est corrompu par la désobéissance à Allah, ce qui signifie qu’il ne l’était pas auparavant ;
- Les enfants d’Adam ne sont pas autorisés à prendre Iblis et sa descendance comme alliés, et à se détourner ainsi de l’alliance d’Allah.
- Ces nobles versets concernant le récit d’Adam et ce qu’il renferme de nouveaux éléments furent les derniers révélés sur ce thème durant la période mecquoise.

- *“Et lorsque Nous dîmes aux anges : prosternez-vous devant Adam”*.

Informe, ô Mohammad, les gens. Le ‘*Nous*’ est ici un pluriel de majesté. Les anges sont créés de lumière, tandis que les djinns furent conçus à partir du feu. Quant à Adam, son origine est celle qu’on vous a décrite.

Les anges sont des créatures remarquables. Ils possèdent deux ailes, trois ou quatre ou plus. Ils sont des êtres réels et non des entités abstraites, ou des forces invisibles. Ils peuplent les cieux et constituent les armées d’Allah. Ils peuvent prendre la forme humaine, selon ce que le Seigneur leur ordonne. Ce sont des créatures proches d’Allah et honorées, asexuées et qui n’ont aucun besoin de se reproduire, de se nourrir ou de boire. Leurs seules nourritures sont les louanges et les glorifications d’Allah auxquelles ils s’adonnent sans lassitude et sans interruption. Ces êtres sont beaux, pudiques et disciplinés. À la différence des humains, ils sont de nature obéissante envers Allah et ils sont chargés d’exécuter les ordres du Seigneur. Ils accomplissent les circumambulations autour d’Al-Bayt Al-Ma’mûr dans les cieux. Ce sont des êtres qui craignent Allah et qui sont de différentes catégories en fonction des charges qu’ils doivent assumer. Seul Allah connaît leur nombre. Ils sont dissimulés à nos regards et nous ne pouvons les voir sous leur forme réelle. Le Seigneur a, néanmoins, levé les voiles pour certains hommes, qui ont pu entrer en contact visuel avec eux. Ce

fut le cas du Messager d'Allah ﷺ qui vit Gabriel à deux reprises sous sa forme réelle.

- “[...] prosternez-vous devant Adam”.

Ash-Shinqîf a écrit : Nous avons précédemment indiqué à partir du récit de la sourate Al-Baqarah, et de l'ordre “*prosternez-vous devant Adam*”, qu'on pouvait supposer qu'il soit intervenu avant l'existence de l'homme, et qu'il était donc conséquent à son apparition. L'ordre d'Allah devait donc s'exécuter après la création d'Adam, comme cela est mentionné dans Al-Hijr et Sâd dans les passages qui confirment que l'injonction a devancé la conception d'Adam et qu'elle découlait de cette dernière.

Allah a révélé :

« *Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges : Je vais créer un homme d'argile crissante, extraite d'une boue malléable, et dès que Je l'aurai harmonieusement formé et lui aurai insufflé Mon souffle de vie, jetez-vous alors, prosternés devant lui* ». Al-Hijr : 28-29.

« *Quand ton Seigneur dit aux Anges : Je vais créer d'argile un être humain. Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés.* » Sâd : 71-72.

Rien n'empêche cependant de croire qu'Allah ait renouvelé son injonction après l'apparition d'Adam.

- “[...] prosternez-vous devant Adam”. Ce passage laisse supposer que tous les anges se sont prosternés, tout comme on peut aussi en déduire qu'une partie seulement a effectué la prosternation. Mais dans d'autres passages, on constate que tous les anges se sont prosternés, comme dans le verset 30, d'Al-Hijr, par exemple.

Adam est le père des hommes, qu'Allah créa de terre de Sa Main, et qu'Il a honoré. Puis le Seigneur insuffla en cette créature l'âme, avant de la faire séjourner au Paradis, et de faire s'incliner devant elle, les anges. Ève fut créée pour Adam, qui deviendra plus tard un Prophète, comme le confirme une Tradition dans laquelle un homme demanda à l'Envoyé d'Allah : « ô, Prophète, est-ce qu'Adam était aussi un messager? – Oui, répondit l'Envoyé, il était instructeur et orateur ».

**B.** « [...] ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan] qui était du nombre des djinns. »

Les anges se sont alors tous prosternés conformément à l'injonction divine, dont ils ne pouvaient se détourner en raison de leur nature angélique :



“Alors, les Anges se prosternèrent tous ensemble (Al-Hijr : 30); Alors tous les Anges se prosternèrent” Sâd : 73

Quant à Iblis, il refusa de se prosterner, par orgueil et jalousie et par mécréance.

Ibn Kathir a commenté le passage, *excepté Iblis [Satan]*, ainsi :

Son origine prit le dessus, car il fut créé de feu, tandis que les anges sont des êtres de lumière. Le naturel reprit le dessus sur Satan, qui ne faisait qu’imiter les anges et cherchait à leur ressembler, par la dévotion. On lui adressa alors le même discours et la même injonction. Mais il désobéit et se rebella<sup>1</sup>.

Selon Al-Qurtubî :

Le nom *Iblis* est dérivé de la forme arabe *if‘îl*, et du substantif *al - ‘iblâs*. Ce terme signifie le bannissement de la miséricorde d’Allah. Ce nom est invariable, car il s’agit d’un nom propre d’origine non arabe, selon Abû ‘Ubaydah. Il est invariable, selon d’autres, car c’est un nom propre d’origine étrangère, comme l’a souligné Az-Zujâj<sup>2</sup>.

Ibn ‘Uthaymîn a écrit : « Il existe une divergence, parmi les théologiens, à propos du passage, “à l’exception d’Iblis”, et de l’exception que renferme l’expression. L’exception fait-elle référence à l’élément qui la précède directement (*muttaṣil*), ou plutôt à l’élément le plus éloigné (*munfaṣil*). Certains ont soutenu que l’exception est de type *muttaṣil*, selon le principe de la concordance entre l’élément excepté et l’ensemble d’exception. D’autres en se basant sur le verset suivant à l’exception d’Iblis qui était au nombre des djinns, ont déduit qu’Iblis était un djinn. En outre, un Hadith confirme que les anges sont des êtres de lumière, que les djinns sont créés de feu, et qu’Adam a été conçu à partir de ce qu’on vous a décrit.

Cette opinion est la plus plausible, mais elle comporte une problématique : puisqu’Iblis ne compte pas parmi les anges, pourquoi lui aurait-on ordonné de se prosterner également ?

La réponse : l’ordre de se prosterner a été donné aux anges alors qu’Iblis se trouvait parmi eux et faisait partie de leur groupe. Il accomplissait les mêmes actes et la même dévotion. Mais son mauvais penchant l’a dominé, et lorsqu’il entendit l’injonction divine, il ressentit de la fierté et de l’orgueil devant Adam. Il rejeta alors le commandement divin.

1. tafsîr bni kathîr, (5/167), extrait résumé.

2. tafsîr al-qurtubî, (1/295), extrait résumé.



Ar-Râzî a écrit, quant à lui :

Ce qui prouve, initialement, qu'Iblis n'appartient pas à l'espèce des anges est qu'Allah lui a attribué dans le noble Coran une descendance, *allez-vous le prendre, lui (Iblis), ainsi que sa descendance comme alliés en dehors de Moi*. Or, nous savons que les anges n'enfantent pas, et par conséquent, nous sommes forcés d'admettre que Satan n'est pas un ange. Malgré cela, beaucoup d'ouvrages historiques ou d'exégèse ont relaté un certain nombre de dires qui soutiennent qu'Iblis est un ange et qu'il aurait été un gardien du Paradis, ou du premier ciel ; ou même qu'il appartenait à la catégorie la plus noble des anges.

Selon Ibn Kathîr :

On a rapporté à ce sujet beaucoup de choses qui relèvent pour la plupart des récits bibliques qu'on se transmet, et Allah connaît leur origine. Un grand nombre de ces récits ont été déclarés faux, car ils contredisent ouvertement la Révélation en notre possession. Quoi qu'il en soit, le Noble Coran nous dispense amplement d'avoir recours à toutes ces narrations anciennes, qui ne sont pas à l'abri des altérations et des manipulations. On a pu le constater, dans beaucoup de ce qu'on rapporte des gens du Livre, car ces derniers n'ont pas de spécialistes de l'étude de leurs sources qui veillent à l'authenticité de leurs Écritures et en éloignent les altérations et les falsifications des mystificateurs. À la différence de notre Ummah qui comprend des imams et des théologiens, gens de vertu et habiles spécialistes. Ces derniers ont ainsi consigné la Tradition prophétique et l'ont analysé pour en distinguer les différents degrés d'authenticité ; les traditions forgées ; les rapporteurs suspects, contrefacteurs ou inconnus, etc. Tout cela a été réalisé afin de préserver l'héritage prophétique et la prophétie du Sceau des Messagers, du meilleur des hommes, que la paix soit sur lui. Ainsi aucun dire n'a peut lui être attribué par un menteur, et qu'Allah agrée ses Compagnons et leur accorde le Firdaws<sup>1</sup>.

Nous avons déjà évoqué les djinns lors de l'explication des passages de la sourate Al-Hijr qui traitent de la création d'Adam. Celui qui souhaite en apprendre davantage peut consulter l'ouvrage intitulé '*âlam al-jinn fî daw' al-kitâb wa as-sunnah* (Le monde des djinns selon le Coran et la Tradition) du Dr 'Abd Al-Karîm Nûfât 'Abîdât. Cet essai qui est un mémoire de master décrit les djinns, expose leurs caractéristiques, les preuves de leur

---

1. tafsîr al-qur'ân al-'azîm, (5/169).



existence, leur rôle, leurs rapports aux hommes. L'étude porte aussi sur Iblis, la sagesse dans sa création, son espèce, sa corruption sur Terre, etc.

**C. « [...] et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. »**

Ibn Jarir a expliqué cette expression, par le fait de se détourner du commandement. En arabe *al-fisq* (la perversité) signifie s'écarter de, sortir de. On l'emploie par exemple pour dire que *la souris est sortie de son trou* (*fasaqat al-fa'rah min hujrihâ*).

- “[...] contre le commandement de son Seigneur.” C'est-à-dire son maître, son bienfaiteur. Satan s'écarta alors de l'ordre d'Allah par orgueil devant votre père Adam. Mais le Seigneur le chassa alors à cause de vous, et parce qu'Iblis s'était obstiné dans son arrogance. Celui qui pêche par orgueil revient difficilement dans le droit chemin. Quant à celui qui cède à la tentation, on peut toujours espérer de lui, la pénitence.

*Al-fisq* est de deux types, le majeur et le mineur qui concerne les péchés. Quant au *fisq* majeur, ce n'est rien d'autre que la mécréance.

**D. « Allez-vous cependant le prendre, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis ? »**

La forme interrogative du verset n'est que rhétorique et elle suggère le blâme et le reproche. Elle dénote aussi la surprise face à ceux qui prennent pour alliés le Diable, alors que ce dernier est leur ennemi et qu'il cherche à les égarer.

Prendrez-vous Satan comme allié en dehors d'Allah? Le Seigneur a pourtant révélé :

« Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tâghût, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement. » Al-Baqarah (La Vache) : 257.

L'excellence consiste donc à prendre Allah comme Allié, car personne n'accède à un rang supérieur à celui d'allié du Seigneur :

« En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah]. » Yûnus (Jonas) : 62-63.

- “Allez-vous cependant le prendre”. Trouvez-vous normal, ô enfants



d'Adam de prendre l'ennemi de votre père Adam, de votre Seigneur comme allié, ainsi que sa descendance en leur vouant obéissance et en répondant à leurs appels vers la mécréance et la corruption ?

Ash-Shinqîfî a écrit :

“[...] *et ses enfants*”, indique qu'Iblis possède une descendance, et par conséquent, prétendre le contraire, contredit ouvertement ce verset, comme on peut le voir. Or, tout ce qui récuse une vérité coranique établie est faux, sans le moindre doute. On peut ensuite se demander comment Iblis engendre. Par l'accouplement ou par un autre moyen ? Nous n'avons pas d'indication à ce sujet dans les Textes, et les théologiens ont divergé sur ce point. Le verset atteste de l'existence de la descendance de Satan, mais les modalités de reproduction de l'espèce ne sont exposées dans aucun Texte authentique. Or, on ne peut élucider cette question par le simple raisonnement.

Ash-Sha'râwî a confirmé que l'expression *et ses enfants*, indique que Satan possède une descendance et que ses enfants engendrent à leur tour. On pourrait aussi penser que *ses enfants* sont tous ceux qui suivent ses traces dans l'égarement, même s'ils appartiennent à la race humaine. Dans le noble Coran, Allah a révélé :

« *Ainsi, à chaque Prophète avons-Nous assigné un ennemi : des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées...* » Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 112.

Mais les Textes suggèrent plutôt que les enfants d'Iblis font partie de sa descendance et que ce dernier enfante, à la différence des anges.

Les enfants de Satan sont ceux qui inspirent et incitent les hommes à mal agir et à poursuivre leurs mauvais penchants. Comment les hommes peuvent-ils s'écarter du droit chemin et se détourner des recommandations du Seigneur et des instructions de Son Livre pour obéir aux suggestions du Diable qui les mènent à leur perte ? Pourquoi les hommes témoignent-ils aux démons de l'affection, leur accordent-ils leur confiance, et adoptent-ils leurs opinions, et se conforment-ils à leurs directives (intellectuelles, sociales, politiques, économiques...) à travers ce que les diables leur inspirent, *alors qu'ils sont vos ennemis* ? Ces êtres rusent à votre rencontre pour vous conduire à votre perte en ce monde et dans l'autre, par divers chemins.

Iblis et ses descendants sont des adversaires déclarés et ils n'envisagent à l'égard de l'homme aucune bonne initiative. Ils ne font que tenter d'éga-



rer les enfants d'Adam du droit chemin par les mauvaises suggestions et incitations.

- *“Allez-vous cependant le prendre, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis ?”*

Ce verset montre la persistance de l'homme à vouloir suivre cet ennemi et à céder à ses tentations. Ce passage indique aussi que seul l'injuste agit ainsi. Qui est effectivement plus injuste que celui qui prend pour allié son pire ennemi en se détournant ainsi de l'alliance du Seigneur, le Glorieux, le Digne de louange ?

Allah nous a pourtant mis en garde dans le noble Coran contre l'action qui consiste à prendre pour allié le Diable et ses suppôts et à suivre leurs pas :

*« Ô vous qui avez cru ! Ne suivez pas les pas du Diable. Quiconque suit les pas du Diable, [sachez que] celui-ci ordonne la turpitude et le blâmable. Et n'eussent été la grâce d'Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d'entre vous n'aurait jamais été pur. Mais Allah purifie qui Il veut. Et Allah est Audient et Omniscient. »* An-Nûr (La Lumière) : 21.

*« Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré. »* Yâ-Sîn : 60.

*« Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise. »* Fâṭir (Le Créateur) : 6.

- *“Quel mauvais échange pour les injustes.”* Quel mauvais choix que celui qui consiste à prendre pour allié le Diable et sa descendance. Ces derniers n'ordonnent en effet que la turpitude et le mal. Ils abandonnent alors l'alliance d'Allah et la source de toute joie et de tout bonheur pour se lier à Satan.

Ibn Jarîr a écrit au sujet de ce passage :

Quel mauvais échange que voici auquel procèdent les mécréants, qui prennent Iblis et ses descendants comme alliés comme alliés, alors qu'ils sont leurs ennemis ! Ils choisissent alors pour cela de se détourner de l'alliance d'Allah, et de ne pas observer Ses prescriptions alors que le Seigneur est envers eux bienveillant, comme Il l'a été envers leur père Adam. Le Seigneur ne leur a-t-il pas octroyé des faveurs et des bienfaits indénombrables ?



Abû Hibbân :

Ils sont *injustes*, car ils ont échangé la vérité contre le mensonge et ont préféré l'alliance avec Satan et ses rejetons. Cela constitue l'injustice par excellence, qui consiste à user d'une chose de manière inappropriée. Quelle transaction est plus perdante que celle par laquelle on troque (l'alliance) d'Allah contre celle d'Iblis et de sa descendance ?

La Tradition prophétique renferme de nombreux textes authentiques qui mettent à jour les machinations de Satan et de sa progéniture :

- 'Uthmân b. Abû Al-'Âs, qu'Allah l'agrée, a relaté qu'il se rendit un jour auprès de l'Envoyé d'Allah ﷺ et lui annonça : « Ô, Messenger, le Diable s'immisce dans ma prière et me fait des suggestions au point que j'en oublie ce que je récite. – “*Celui-ci est le diable qu'on nomme Khinzab*”, l'informa l'Envoyé, avant d'ajouter : – “*lorsque tu sens sa présence, recherche refuge auprès d'Allah et crachote trois fois vers la gauche (durant ta prière).*” 'Uthmân a déclaré : – j'ai suivi ce conseil et Allah éloigna de moi ce diable<sup>1</sup>.

*Al-khinzab*, est le nom de ce diable, qui fait référence à un morceau de viande pourrie. On le prononce *khinzab* ou *khunzab*.

- Salmân a rapporté cette parole : « *Ne sois pas, si possible, le premier à entrer au marché ni le dernier à en sortir, car c'est le champ de bataille du Diable, où il plante ses étendards*<sup>2</sup>. »

- Abû Mûsâ a entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire :

*À son lever, Iblis rassemble ses armées. Il leur annonce alors : – qui-conque aura égaré un musulman recevra cette couronne. L'un d'eux se présenta une fois et déclara : – j'en ai harcelé un jusqu'à ce qu'il répudie sa femme. Satan lui dit alors : – oui, mais il pourra toujours se remarier. Un autre s'avança et se vanta d'avoir poussé un homme à mal se comporter avec ses parents. Mais là encore, le Diable objecta : – rien ne l'empêchera demain de se montrer bienveillant à leur égard. Le troisième qui intervint informa son maître qu'il en avait entraîné un dans l'idolâtrie. Iblis se réjouit alors et le félicita. D'autres se succédèrent, l'un proclama qu'il avait incité un individu à commettre l'adultère ; et le suivant qu'il avait poussé un homme au meurtre. Le Diable les complimenta et déposa la couronne sur la tête du dernier*<sup>3</sup>.

1. masnad ahmad, (4/216) ; Muslim (4/1728, 2203).

2. Muslim, (4/1906, 2451).

3. Al-Hâkem (4/350), déclaré authentique par ce dernier et par Adh-Dhahabî également.



-Jâbar b. ‘Abd Allah, quant à lui, a entendu ce récit du Messenger d’Allah ﷺ :

*Iblis a établi son trône sur l’eau. Il dépêche de là des expéditions. Parmi ses suppôts, les plus proches de lui, sont ceux qui sèment sur Terre la plus grande corruption. L’un d’eux se présente à lui, par exemple, et lui annonce qu’il a commis tel méfait et harcelé untel. Mais le Diable réplique à ce dernier : – tu n’as rien fait. Puis un autre s’avance et informe son maître qu’il a réussi à séparer l’homme de son épouse. Satan le rapproche alors de lui et le félicite : – tu es un brave, lui dit-il.*

Al-’A’mash (un des narrateurs) a ajouté : « Je crois que Jâbar a également rapporté : – et ce suppôt devient alors un membre de sa cour rapprochée<sup>1</sup>. »

Iblis félicite donc ce démon et il lui rend hommage, car il se réjouit de son méfait et de le voir accomplir ce qu’il voulait.

### **Quelques enseignements utiles à retenir de ces Traditions prophétiques :**

Ces Hadiths renferment quelques-uns des méfaits dont se rendent coupables les diables, dont l’égarement des hommes, les dissensions et les actes qui leur font encourir la colère d’Allah. On apprend également que les marchés sont les endroits de prédilection du Diable, où il dresse ses étendards et où ses suiveurs se rassemblent et où il a établi son siège. Satan possède donc des armées, des suppôts qu’il dépêche pour égarer les hommes. Dans la Tradition de ‘Ûthmân on apprend que le nom d’un de ces démons est *khinzab*, comme le confirme Ibn ‘Atiyyah sur la base de ce qui se trouve dans le Sahih de Muslim.

**2. « Je ne les ai pas pris comme témoins de la création des cieux et de la terre, ni de la création de leurs propres personnes. Et Je n’ai pas pris comme aides ceux qui égarent. » (Al-Kahf : 51)**

Ce verset confirme qu’Allah Seul mérite la dévotion. L’œuvre du Diable consiste donc à harceler l’homme jusqu’à l’écarter de l’adoration d’Allah et à l’entraîner ainsi vers la sienne. Allah explique ici que ceux que les hommes prennent comme alliés en dehors de Lui et dont ils suivent les recommandations diaboliques ne sont que des ennemis. Les démons n’étaient pas présents au moment de la création des cieux et de la Terre,

1. Muslim (4/2167).



et ils n'ont pas participé à cette dernière aux côtés du Seigneur. Ceux que les hommes prennent en divinités en dehors d'Allah n'étaient pas présents, comment auraient-ils donc pris part à la création ? Pourtant les idolâtres les prennent comme alliés et les vénèrent. Les mécréants obéissent à leurs suggestions, recherchent l'acquisition des biens interdits, comme leur ordonnent de le faire les diables.

(Lorsqu'on médite) sur les explications ambiguës de certains, sur l'origine de l'homme, qui prétendent que ce dernier a traversé une phase primitive, et qui rejettent ainsi l'énoncé coranique, on peut se demander d'où leur vient ce savoir. En effet, la raison humaine est limitée et ses facultés dépendent de l'observation, à partir de laquelle elle peut alors émettre un jugement. Elle peut ainsi à partir de la création déduire l'existence du Créateur. L'ordre lui indique aussi la présence de Celui qui l'a mis en place, tout comme la trace de pas confirme le passage de celui qui l'a laissée. En revanche, la raison humaine n'est pas supposée remonter le temps à des milliers, voir des millions d'années et affirmer : voici ce qui s'est déroulé... La seule réponse valable dans ce domaine est celle que nous fournit le Créateur Lui-même : *vous n'avez pas assisté à la création des cieux et de la Terre, ni à la vôtre.*

Nous ne pouvons donc affirmer sur les débuts de la création que ce qu'Allah nous a révélé.

Une remarque concernant la foi s'impose ici. On pourrait ainsi dire que la foi est deux types : la foi raisonnée et la foi adhérente. Ces deux principes du dogme permettent de délimiter ce qui relève (au niveau de la foi) de l'exercice de la raison et que chacun doit reconnaître. La croyance en Dieu, en Ses noms et Ses attributs appartient à cette catégorie, ainsi que celle en la prophétie de Mohammad, en ses miracles et en la Parole d'Allah. En revanche, il existe une part de la foi qui relève de l'information à laquelle nous devons simplement adhérer, car provenant d'une Source fiable et sûre. La foi à l'éternité et à la vie après la mort, au monde intermédiaire, au *sirât*, aux livres des œuvres, au paradis, *etc.* entrent dans cette catégorie.

Ainsi la foi au récit de la création est du type qui requiert une simple adhésion, car aucune science ne permet d'accéder à ce passé tellement éloigné, et nous devons donc nous en remettre à ce qu'Allah a révélé. De la même manière, le futur nous échappe et Seul Allah peut nous le dévoiler. Par conséquent, la foi de l'individu se situerait entre ce que la raison peut déceler, et ce qui implique une simple adhésion.



Par compassion envers nous, le Seigneur nous a toutefois informés de ce que nous ne pouvons découvrir par le biais de notre simple raison et pour combler le besoin que nous éprouvons de connaître ces choses. La foi de celui qui réclame systématiquement une confirmation par la logique des informations qu'Allah nous a révélées est faible. La Révélation d'Allah doit rester le critère de jugement de la raison, et non l'inverse.

Toutes les théories sur l'origine du monde, et de l'homme qui serait un descendant de primate, comme l'a prétendu Darwin, ou selon lesquelles les enfants d'Adam étaient au départ des êtres primitifs et sauvages ne sont que le produit de pures spéculations, sans le moindre fondement.

a. « *Je ne les ai pas pris comme témoins de la création des cieux et de la terre.* » Ibn Jarîr a commenté ce passage ainsi :

Allah nous informe ici qu'Il n'a pas permis à Iblis et à ses descendants d'être les témoins de la création, et par conséquent, ces derniers n'ont pas apporté leur soutien au Seigneur. Allah a créé Seul et aucun contributeur ou pair n'a apporté son concours dans le processus de la création. Compte tenu de cela, Allah leur adresse ici ce reproche : comment osent-ils prendre leur ennemi comme allié en dehors du Seigneur, alors que ces derniers ne sont, comme eux, que des créatures. Ils abandonnent la dévotion envers Allah, alors qu'Il pourvoit à leurs besoins et a pourvu à ceux de leurs ancêtres. Il est leur Créateur, et Celui qui Seul sans partenaire, a donné vie à ceux qu'ils prennent pour alliés en dehors de Lui<sup>1</sup>.

Ibn 'Aṭīyyah a écrit :

Le pronom dans l'expression *Je ne les ai pas pris à témoins*, renvoie aux mécréants et aux hommes en général. Ce verset réfute les dires des astrologues, des naturalistes ou des biologistes qui spéculent sur ces questions. On a aussi affirmé que le pronom renvoie à Satan et à ses sbires. Dans ce cas, le verset marque à leur égard le mépris. Le premier dire est plus intéressant. Mais le verset concerne, selon moi, en premier lieu Iblis et ses descendants. On peut dès lors, par la même occasion, réfuter les devins et ceux qui parmi les Arabes les cautionnent, ainsi que les sorciers qui vénèrent les djinns. Ainsi on entend ces derniers les invoquer en ces termes, par exemple : – *j'implore la protection du chef de cette vallée*. En effet, tous les adeptes de ces factions sont quoi qu'il en soit liés à Satan et à ses descendants, et ils contribuent aussi à l'égarément de tous ceux

1. tafsîr tabarî, (15/263).



qui les suivent. Ils sont donc les premiers concernés par ce verset en tant qu'égarés, et chaque groupe possède ses spécificités<sup>1</sup>.

Ash-Shinqîṭi a fait remarquer que :

L'enseignement auquel fait référence ce verset, sur l'unicité d'Allah qui est le Seul Créateur et le Seul qui mérite la dévotion, est attesté par un grand nombre de versets coraniques. Nous en avons cité plusieurs ailleurs, dont :

*« Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien? Ne vous souvenez-vous pas? »* An-Nahl (Les Abeilles) : 17.

*« Dis : « Qui est le Seigneur des cieux et de la terre? » Dis : « Allah. » Dis : « Et prendrez-vous en dehors de Lui, des maîtres qui ne détiennent pour eux-mêmes ni bien ni mal? » Dis : « Sont-ils égaux, l'aveugle et celui qui voit? Ou sont-elles égales, les ténèbres et la lumière? Ou donnent-ils à Allah des associés qui créent comme Sa création au point que les deux créations se soient confondues à eux? Dis : « Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême. »* Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 16.

*« Voilà la création d'Allah. Montrez-Moi donc ce qu'ont créé, ceux qui sont en dehors de Lui? » Mais les injustes sont dans un égarement évident. »* Luqmân : 11.

*« Dis : Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre! Ou ont-ils dans les cieux une participation avec Dieu? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran) ou même un vestige d'une science, si vous êtes véridiques. »* Al-'Ahqâf : 4.

*b. « Et Je n'ai pas pris comme aides ceux qui égarent. »*

*Al - 'aḍud* en arabe la partie qui se situe entre l'épaule et le coude, on lui confère le sens de soutien, d'aide, et on l'assimile alors au bras, etc.

Il signifie aussi la force sur laquelle on s'appuie, à l'image de celui qui s'en remet à ses membres pour accomplir une tâche. Le bras se met donc en mouvement jusqu'à la paume, qui s'ouvre ou se referme, tandis que la main se déplace dans toutes les directions. Mais tous ces mouvements ont besoin d'un moteur qui est la partie supérieure du bras (*al - 'aḍud*). On constatera au passage la minutie et l'agencement remarquables qui se trouvent dans les membres de l'homme et qui témoignent de l'œuvre du Créateur.

1. al-muḥarrar al-wajîz, Ibn 'Atiyyah Al - 'Andalûsî, (3/523).



En expliquant que personne n'a assisté à la création, ce verset met en évidence l'égarement de ceux qui prennent des alliés en dehors d'Allah. Ces derniers n'étaient pas présents au moment de la conception du monde, comment auraient-ils donc pu y contribuer ? Puisqu'ils n'ont pas pris la moindre part dans la création, ils ne méritent donc point la dévotion, car l'homme ne peut vénérer que l'Être parfait, dont la puissance est indéfectible et qui se dispense du soutien des autres. C'est auprès d'un tel Être que l'individu peut alors chercher refuge et trouver la sécurité et le bien-être. Or, tous ces faux alliés ne détiennent aucun de ces attributs divins, qui n'appartiennent qu'à Celui dont l'existence n'est pas assujettie à la contingence et Qui existe par nécessité. Voici donc ce qui justifie que l'homme ne doit pas prendre d'allié en dehors du Créateur.

Ibn 'Âshûr a commenté ce passage en ces termes :

On ne peut envisager, qu'Allah dans Sa perfection, a pu s'octroyer l'assistance dans Son œuvre créatrice, de ceux qui égarent les hommes. Le Seigneur est la Source de la guidée et de la connaissance, comment concevoir, dès lors, que Ses assistants seraient à l'origine de l'égarement des autres. En d'autres termes, qui se ressemblent s'assemblent<sup>1</sup>.

Ash-Shinqîṭî :

Ce noble verset attire l'attention sur le fait qu'on ne peut recourir à l'assistance des égarés corrupteurs, selon le principe de jurisprudence qui établit que la teneur générale du Texte coranique renferme la preuve ou l'argument, et non les causes de Révélation. Dans d'autres endroits du Coran, nous retrouvons la même idée, comme dans le verset : *Il dit : « Seigneur, grâce aux bienfaits dont Tu m'as comblé, jamais je ne soutiendrai les criminels. »* (Al-Qaṣaṣ : 17). Celui qui soutient est (dans le Texte coranique) *ad-dahîr*, tandis que les *criminels* fait référence à ceux qui égarent leurs suiveurs et les détournent du droit chemin.

Nous devons donc retenir de ce verset la nécessité pour le serviteur croyant de s'entourer de personnes honnêtes avec lesquelles il possède des affinités doctrinales et des ambitions communes, afin de trouver le soutien adéquat. L'histoire dans ce domaine est porteuse de leçons. Nous constatons, à travers son examen, comment les dévoyés, par des moyens sournois, ont causé de grands torts et préjudices à la pensée, à la société et aux affaires politiques. Ils ont ainsi détourné les gens du droit chemin, en accédant à des postes de responsabilité ou en se rapprochant de la sphère

1. at-taḥrîr wa tanwîr, Ibn 'Âshûr (15/344).



publique, afin d'y saper nos ressources et de contribuer à la dégradation de notre situation autant sur le plan individuel que collectif.

### 3. Réfutation et exposé des erreurs de la théorie de Darwin.

Le verset que nous venons d'évoquer représente dans son domaine un prodige, et constitue une réfutation des théories fallacieuses qui prétendent expliquer l'origine de l'univers et de l'homme :

« *Je ne les ai pas pris comme témoins de la création des cieux et de la terre, ni de la création de leurs propres personnes. Et Je n'ai pas pris comme aides ceux qui égarent* ». Al-Kahf (La Caverne) : 51

La thèse darwinienne a fait son apparition alors qu'en Europe, l'idée que la science et la religion s'opposaient s'était largement répandue au sein des foules. Cette conviction s'instaura chez les Occidentaux à la suite d'un conflit durant lequel l'Église tenta d'imposer des croyances infondées dans l'esprit des masses.

Darwin profita de l'occasion pour diffuser les fondements de sa théorie, qui avait d'ailleurs ses précurseurs, en faisant publier son ouvrage *De l'origine des espèces*, en 1859. Il tenta de décrire dans ce traité un schéma complet qui permettrait d'expliquer l'origine de la vie sur Terre et l'apparition des êtres vivants, dans leur diversité. Sa thèse a atteint actuellement des proportions telles qu'elle prétend expliquer l'apparition de toute forme de vie. La thèse darwinienne rencontra un accueil favorable au sein d'un groupe d'individus. Les raisons de cet engouement sont les suivantes :

- Cette thèse est simpliste et Darwin l'exposa d'une manière qui suscita l'intérêt des auditeurs ;

- La publication de la théorie intervint à une époque où l'homme occidental éprouvait du dégoût pour les enseignements de l'Église. Par conséquent, on considérait que l'éveil intellectuel d'un individu dépendait de son éloignement avec la religion, car cette dernière s'opposait à la science.

Nous devons ici faire remarquer que la théorie de la sélection naturelle de Darwin est infondée, car elle est tout simplement contredite par les versets du noble Coran, tirés de cette sourate et d'autres chapitres. Ces passages ont en effet exposé la création de l'homme.

- Cette théorie s'est toutefois répandue parmi les musulmans et on l'enseigne dans leurs écoles et leurs universités. On en fait la promotion de manière constante à travers les médias et la télévision, et on la qualifie de



*science*. Pourtant le noble Coran et la Tradition prophétique, ainsi que les récentes découvertes scientifiques, démentent cette théorie.

- La thèse darwinienne prétend que tous les êtres vivants seraient issus les uns des autres et auraient subi, au fil du temps, des métamorphoses pour s'adapter à leur environnement. En outre, les espèces seraient *sélectionnées par la nature* en fonction de leur capacité à survivre. Ainsi, seuls les êtres les plus forts résisteraient au processus d'évolution. Les adeptes de ce mythe ont alors procédé à une classification des espèces vivantes. Ils en ont déduit que l'homme se trouve à un stade supérieur d'évolution. Au-dessous de lui se trouvent les primates, tandis que l'échelon le plus bas aurait été occupé par la cellule primitive. Cette dernière aurait été, selon eux, à l'origine de l'évolution des espèces jusqu'à l'apparition de l'être humain.

- L'allégation selon laquelle les êtres vivants seraient tous issus les uns des autres, et qu'au fil du temps pour s'adapter à leur environnement ils auraient subi des mutations, ne repose sur aucun fondement. Supposons qu'un ingénieur dresse mille édifices, selon un procédé similaire. Chacune de ces constructions est cependant différente. Pouvons-nous en déduire que chaque bâtiment est dérivé de l'édification qui précède? Nous affirmerons plutôt que le même ingénieur a dirigé chaque chantier, l'un après l'autre, selon des modalités différentes.

- Notons que la génétique a récemment remis en cause toute cette théorie, puisqu'elle a établi que les caractéristiques des êtres vivants se transmettent par le biais des chromosomes. Ainsi, les espèces ne partagent pas le même patrimoine génétique, qui diffère beaucoup, même au niveau du nombre de chromosomes (l'homme 46; le singe 48; le mouton 54; le cheval 66; le chien 78...)

La communauté scientifique remet donc en cause la théorie de Darwin, et ce dernier a lui-même reconnu dans *De l'origine des espèces* que sa thèse présente de nombreuses et sérieuses failles. Parmi ces dernières, citons la découverte de fossiles animaux datant de la période préglaciaire, qui pourtant sont ceux d'espèces qui existent encore de nos jours.

Darwin avait espéré que la découverte future de fossiles permettrait de confirmer sa thèse, mais jusqu'à ce jour aucune fouille archéologique n'a prouvé la véracité de sa théorie.

Darwin avait affiché des postures contradictoires. Il persistait à croire en l'interprétation purement matérialiste sur l'origine de la vie sur Terre, et à renier la religion, qui selon lui, s'opposait à la nature. Mais en cer-



taines occasions, cela ne l'empêchait pas, malgré ses allégations à propos des mutations aléatoires, de reconnaître l'existence d'un Créateur. Il avait ainsi déclaré : « Il semblerait que tous les êtres vivants soient issus d'une créature primitive qui serait apparue grâce à un Créateur. » Ainsi, malgré le fait qu'il ait persisté à dire que les êtres possédaient tous une origine commune, il admettait toutefois l'existence du Créateur.

Aux États-Unis, la majorité des chercheurs remettent en cause ouvertement cette thèse et refusent qu'elle soit enseignée aux enfants. Le philosophe américain de renom Alvin Plantinga déclara ainsi que 85 % des Américains croient en la version religieuse de l'apparition de la vie et rejettent la théorie de Darwin qu'ils qualifient de véritable calamité pour l'humanité.

Les savants musulmans quant à eux, ne sont pas en reste dans ce domaine et ils sont nombreux également à avoir déconstruit ce mythe. Je peux même affirmer que n'importe quel croyant musulman à la foi solide ne peut accepter ces inventions qui s'opposent à sa croyance. Ces dernières ne sont que des tentatives de rejeter la foi, et résultent d'un aveuglement face aux vérités de la raison et aux preuves scientifiques. Beaucoup de théologiens musulmans se sont investis dans la dénonciation et la condamnation de cette théorie et des allégations que ses adeptes soutiennent, en la confrontant aux preuves et à ses propres failles. L'érudit musulman Al-Khalîlî a cité dans son ouvrage "*maṣra' al -'ilḥād bi barâhin al-'îmân*" (*La déconstruction de l'athéisme par les preuves de la foi*), de nombreuses références parmi les scientifiques non musulmans qui récuse cette thèse. Cela présente l'avantage d'être plus efficace pour convaincre ceux qui sont enlisés et égarés par le mythe darwinien.

Al-Khalîlî a écrit :

On remarque que les chercheurs en chimie biomoléculaire, en astronomie ou en géologie, sans parler des savants des autres disciplines emploient désormais l'expression de "*dessein intelligent*" pour faire référence à la nature créationniste du monde. Pourtant toutes leurs conclusions indiquent que le monde a été créé par Dieu Seul et de Sa Main, à partir du néant. Mais le ressentiment vis-à-vis de la religion qui s'est généralisée et l'adversité farouche des foules envers les religieux détourne les gens de toute expression qui renvoie à Dieu et qui pourrait faire accepter cette idée. Tout ce qui rappelle la foi fait fuir et tout ce qui fait allusion à Dieu suscite la réticence et les masses éprouvent désormais de la répulsion pour tout ce



qui est lié à la religion. C'est pour cette raison que les chercheurs ont eu recours à cette expression de "*dessein intelligent*", alors qu'en réalité le dessein implique l'existence d'un être à son origine, qui ne peut être que le Créateur des cieux et de la Terre, que tout glorifie dans la création<sup>1</sup>.

### *Démystifier la théorie de Darwin.*

L'érudit Al-Khalîlî a entrepris dans son ouvrage cité plus haut l'exposé des fondements de cette thèse, ainsi que la réfutation de ses allégations.

Celui qui souhaite découvrir la vérité sur la création de l'homme doit au préalable rassembler tous les Textes coraniques qui traitent de la question. Dans certains versets, Allah a mentionné explicitement le nom d'Adam. Dans d'autres, c'est l'expression *l'homme* qui apparaît, tel qu'on peut le rencontrer dans les passages étudiés des sourates Al-Baqarah, Al-'A'râf et Al-Hijr.

Nous avons mis en évidence, lors des explications des versets du chapitre Al-Baqarah, que le vicariat dont il y est question ne peut s'appliquer qu'à Adam et à ses descendants. On informa également les anges du statut de *khalîfah* qu'Allah allait assigner au père des hommes. Cela provoqua de leur part la réaction que leur inspira leur pressentiment de la condition et de la nature de cette nouvelle créature. Le contexte du chapitre suggère aussi qu'aucun humain n'a devancé Adam sur Terre. Si l'on admettait que d'autres êtres vivants aient peuplé la planète avant la *descente* du père des hommes, ils auraient appartenu à d'autres espèces. Allah a donc décrété que ces dernières disparaissent pour laisser place à Adam et à sa descendance, afin qu'ils établissent le vicariat d'Allah sur Terre.

Le passage coranique nous révèle également que le Seigneur a placé en l'homme certaines dispositions qui le rendent apte à assumer ce rôle de *khalîfah*. Il possède ainsi la faculté d'apprendre, et les outils pour l'acquisition du savoir et pour le raisonnement.

Nous apprenons ensuite qu'Adam et son épouse devinrent la proie des inspirations sataniques. Ils oublièrent l'interdit divin de manger du fruit d'un arbre en particulier, parmi tous ceux qui se trouvaient au Paradis. Allah leur imposa par la suite de se souvenir de cette transgression pour demeurer ainsi vigilants face aux prescriptions divines. C'est après cela que le Seigneur fit descendre Adam et Ève sur Terre, où ils étaient destinés à séjourner selon le décret d'Allah. Mais leur Maître leur révéla qu'ils ne

1. maşra ' al -'ilhâd bi barâhin al-'îmân, Ahmad Al-Khalîlî, (1/435).



seraient ni eux ni leurs enfants livrés à eux-mêmes. Allah leur transmettra Ses commandements.

Ce point dévoile le fondement existentiel de l'homme et de sa présence sur cette planète. Ainsi tous les humains sont des êtres responsables qui devront rendre des comptes de leurs actes, bons et mauvais, inspirés par la guidance ou par l'égarement. C'est pour cela que les révélations se sont succédé à l'intention de l'humanité. Beaucoup de ces apostolats s'adressaient à des peuples en particulier comme ce fut le cas pour celui de Noé, de Lût, de Shu'ayb pour Madayn, etc. Mais elles ouvrirent la voie à la dernière mission prophétique qui était alors destinée à toute la création, à savoir celle de Mohammad ﷺ.

Par conséquent, le discours coranique, dans sa globalité, avec tout ce qu'il renferme de bienfaits s'adresse à tous les hommes et ne vise par un groupe en particulier, comme les Mecquois, par exemple ou les Arabes :

*« Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam. » Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui ne fut point de ceux qui se prosternèrent. »*  
Al-'A'râf (Les Murailles) : 11.

Ce passage indique qu'Adam est le premier homme, qui a été créé à partir de la terre comme l'indiquent plusieurs autres versets. Ces derniers démontrent de manière indiscutable qu'Adam est bien l'être humain qu'Allah créa d'argile, puis de limon noir et qui devint alors le père de l'humanité. Tous les hommes ont donc la même origine et sont de conception commune. Cette origine commune découle, bien sûr, du fait que tous les humains sont les descendants d'Adam, comme le démontre ces passages des chapitres Al-'A'râf, Al-Hijr et Al-'Isrâ'.

Tous ces humains, qui sont les descendants du premier homme, sont également ceux qu'Iblis a pris pour cible dans son entreprise de fourvoiement. Tous ces humains sont aussi ceux qu'Allah a avertis de Sa menace en cas d'obéissance aux suggestions de Satan, et auxquels Il a promis l'excellente récompense aux fidèles sincères.

L'exhortation ne se limite donc pas ici à un groupe d'individus en particulier, tous les hommes sont concernés par cette mise en garde contre les ruses du Diable et ses inspirations maléfiques. Tous doivent se prémunir par l'observance des prescriptions divines et l'abstinence face aux interdits.



Allah a révélé à la suite du récit d'Adam, dans la sourate Al-'A'râf, ce verset :

*« Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 27.

On remarque donc ici que la mise en garde et l'avertissement d'Allah s'adressent nécessairement à tous les hommes, qui doivent se préserver des méfaits d'Iblis.

En tant que musulmans, nous sommes censés croire à toute la Révélation, sans manifester le moindre doute sur une seule lettre de son contenu. Ces Textes sont donc parfaitement authentiques, à la différence de ce qui se trouve dans l'Ancien-Testament et qu'on a altéré. Nous reconnaissons toutefois que les Écritures Saintes qui sont conformes au noble Coran sont fiables, et pourraient être ce qui fut transmis par Allah à Moïse, paix sur lui. Le noble Coran détient donc l'autorité sur les Écritures révélées qui l'ont devancé.

Nous pouvons donc affirmer ici que tout Texte coranique qui traite des enfants d'Adam s'adresse à l'humanité dans sa globalité. Toutes les prescriptions, les lois, et toutes les informations s'adressent à tous les hommes sans exception, sans qu'un groupe soit privilégié par rapport à un autre :

*« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur. »* Al-Hujurât (Les Appartements) : 13.

Le Seigneur alerte ici les hommes sur le danger de l'arrogance qui découle du lignage, et Il rappelle à ces derniers qu'ils ont tous été créés d'un homme et d'une femme. Il paraît évident au lecteur que ce discours s'adresse à tous les humains sans exception et que chacun doit respecter cette injonction et les droits et devoirs qui en résultent. Le respect et l'interdiction de la vanité s'imposent donc. Tous les hommes sont issus de peuples et de tribus différentes afin qu'ils apprennent à se connaître, et non pour qu'ils entretiennent les dissensions et les disputes. Le seul critère de distinction doit rester celui de la piété, et non ceux de la race ou de la couleur.



Ces versets s'adressent donc à tous les hommes, et le Noble Coran constitue la guidée pour tous et un rappel pour le monde entier, et Allah est le Seul Dieu qu'ils doivent adorer.

Nous avons donc démontré que l'être qui fut créé d'argile, comme cela est relaté dans Al-Hijr et Sâd, est Adam, paix sur lui. Dans ces chapitres, Allah a révélé l'événement de la prosternation des anges devant ce dernier. Dans plusieurs passages et sourates, on lit que les anges devaient se prosterner devant Adam, l'homme créé de terre. Si le père des hommes a été façonné à partir de l'argile, comment prétendre que sa conception soit le résultat de plusieurs stades d'évolution animale, jusqu'à sa forme définitive actuelle ? Comme l'indiquent les versets, Allah a créé cet être de terre et de substances tirées d'un limon noir, avant d'ordonner aux anges de se prosterner devant lui et d'insuffler la vie en cette créature. Dans ce cas, à quel moment ces prétendues mutations *aléatoires* seraient-elles intervenues pour faire évoluer cette créature jusqu'à sa forme humaine définitive ? Allah aurait-il alors ordonné aux anges de se prosterner devant un homme ou devant un animal ?

Toute personne censée admettra que cette injonction divine était de la part d'Allah une marque de bienveillance pour signifier le mérite d'un être humain et non d'un animal. Par conséquent, cet être devint un homme à partir de l'instant où Allah l'avait façonné de terre, et il ne connut aucune autre étape d'évolution animale, comme on le prétend. Il était un homme parfait au moment où il reçut l'âme.

#### *Réfutation des principes de la théorie de Darwin.*

Ahmad Al-Khalîlî a récusé les principes sur lesquels repose cette thèse et il a démasqué ses failles en soulevant les points suivant :

- *Le fondement de la survie du plus apte.*

Cette idée relève de l'imaginaire, car Allah a créé en toute sagesse les êtres et en parfaite juste mesure, ce qui garantit l'harmonie dans la création. Bien que parfois certaines manifestations naturelles nous semblent néfastes et menaçantes, Allah a compensé leur existence par la présence de bénéfices latents qui émerveillent l'esprit qui accède à leur connaissance. Le venin des serpents, par exemple, renferme des remèdes et des substances qui permettent de traiter des maladies. De même, on sait que certains poisons et microbes sont utiles à l'homme, comme ce qu'on désigne par *bactéries*. Ainsi ces dernières contiennent des réservoirs de bienfaits, tout



en étant parfois nocives. On ne peut donc accepter l'idée que les espèces soient en conflit perpétuel pour leur propre survie, car chacune apporte au monde sa contribution nécessaire, selon les décrets du Tout-Puissant.

Si seuls les êtres *forts* devaient survivre, alors les volatiles et les oisillons auraient disparus du ciel, éliminés par les rapaces, et autres oiseaux prédateurs ; les chats connaîtraient aussi un sort identique face aux autres grands félins, etc. Or, on constate que ces espèces se côtoient. On n'assiste pas pour autant à la métamorphose des chats en lions ou inversement, mais chaque espèce occupe le rang qui est le sien (buffles et gazelles ; animaux à plumes ou rampants...) Depuis les débuts de l'apparition de la vie sur Terre, différents types d'animaux se sont regroupés sous des mêmes espèces. Ces dernières partagent des traits communs et des ressemblances, sans pour autant être liées directement. Mais cela n'a pourtant pas donné lieu à la disparition d'une race animale au détriment d'une autre. Comment expliquer par exemple que les insectes puissent survivre au sein d'un règne animal en comparaison si fort et si gigantesque ? Dans Sa sagesse, Allah a simplement instauré une certaine symbiose au sein du règne animal comme parmi les hommes qui diffèrent dans leurs facultés et aptitudes naturelles et intellectuelles.

Si l'existence dépendait réellement de la survie du plus apte, on ne trouverait sur Terre que des gens en pleine santé et forts. Or, on constate bien souvent la longévité du malade et du faible, tandis que la vie du fort s'achève parfois de manière prématurée. J'ai moi-même été le témoin de choses étonnantes à ce propos, et j'ai encore en mémoire plusieurs récits, dont :

Un homme, parmi mes relations, m'avait contacté au beau milieu de la nuit. Cela s'est déroulé il y a trente ans de cela. Il interrompit mon sommeil pour m'informer qu'un homme bon que je connaissais se trouvait à l'agonie. Je prononçai alors l'invocation que le musulman cite lors des calamités. Mais le lendemain, j'appris que cet homme qui hier était encore très malade, et que tous croyaient en proie à ses derniers instants, retrouva la forme. Son entourage avait pourtant désespéré de sa survie. Cet individu était atteint de plusieurs graves maladies, il dut subir trois interventions chirurgicales différentes simultanément, et il avait dépassé les quatre-vingts ans. Mais il retrouva la forme, et il quitta l'hôpital pour rejoindre ses proches. Le mois de Ramadan arriva, et il dirigeait les prières de la nuit dans la mosquée de son quartier. Il récitait alors deux parties en-



tières du Noble Coran tous les soirs. Il acheva ainsi la récitation complète du Livre d'Allah durant ce mois et en parfaite santé.

J'avais un ami qui était de constitution physique très résistante. Avant ce même mois de Ramadan, il parcourait à la marche trente kilomètres dans les montagnes. Il passa le jour du Eid Al-Fitr en famille, jouissant d'une santé excellente et vivant dans le confort. Peu après la fête de fin de Ramadan, il s'était réuni avec ses proches autour de boissons gazeuses. Mais il demanda plutôt à boire du lait fermenté. Il fit ensuite savoir qu'il se sentait fatigué et qu'il voulait prendre un peu de repos. Il demanda qu'on le réveillât un peu avant le début du journal télévisé pour écouter les informations. Lorsqu'un de ses proches se rendit auprès de lui pour le sortir de son sommeil, il trouva un corps inerte, sans vie. Le sheikh dont j'ai parlé plus haut qui était très malade continua, quant à lui, à profiter de la vie. Qui des deux était le plus apte à survivre ?

Près de quarante ans avant ce jour, un ami m'informa qu'une de ses sœurs qui étudiait alors aux États-Unis d'Amérique, et qui s'était fiancée à un autre étudiant jordanien, tomba malade. Les médecins qui diagnostiquèrent chez elle un cancer prédirent qu'elle ne vivrait pas plus d'une année. Mais le jeune homme avec lequel cette dernière s'était fiancée décida, tout de même, de l'épouser, même si elle ne devait vivre qu'un seul jour de plus. On me demanda donc de procéder à la cérémonie de mariage, pour qu'il puisse la rejoindre à son retour aux États-Unis. L'union fut scellée chez moi.

Mais peu de temps après cela, la malade recouvra la santé totalement, comme si elle n'avait jamais été souffrante. Son époux et elle-même coulent désormais des jours tranquilles et ils ont eu des enfants et même des petits-enfants, et loué soit Allah.

Durant cette période combien avons-nous perdu d'amis et de proches qui étaient en bonne santé ? Tout cela constitue des signes pour les gens, si seulement ils réfléchissaient.

*- La loi de la sélection naturelle.*

La réfutation du premier fondement de la théorie remet également en cause le second qui est celui de la sélection naturelle. La nature est une création sous l'autorité d'Allah, qui fait succéder la nuit au jour ; qui fait sortir le vivant du mort et le mort du vivant. La nature ne détient que le pouvoir qu'Allah lui a conféré, les effets ne se produisent qu'avec l'autorisation du Seigneur Seul. Les causes peuvent parfois s'avérer décisives



et pourtant ce qu'on en escompte ne se réalise pas toujours. L'inverse est également vérifiable, pour ce qui est de la cause faible, qui nous semble dérisoire, mais qui génère des effets conséquents.

Ce principe de la sélection naturelle a entraîné des répercussions désastreuses pour les hommes. Certains groupes d'individus ont alors imaginé qu'ils possédaient le droit à la survie sur les autres, au nom de la sélection naturelle. Pour parvenir à leurs fins, ils ont alors usé de tous les moyens, jusqu'à l'effusion de sang et les massacres pour s'emparer des richesses et *survivre* aux dépens des autres, et pour imposer leur autorité. Tout cela s'est réalisé au nom de la sélection naturelle, qui leur fournissait une justification.

Les communistes, par exemple, comptent parmi ceux qui avaient adopté cette pensée. Cette dernière les conduisit à commettre des génocides et à s'approprier les biens d'autrui. Ils prétendaient ainsi que la sélection naturelle légitimait leur tyrannie. Nous avons déjà mentionné quelques-uns de leurs nombreux crimes et de leurs exactions.

Tous les tyrans justifient par ce fondement leur domination. Cette idée a d'ailleurs encouragé et légitimé les crimes envers l'humanité pendant une longue période. C'est au nom de ce qu'ils nommèrent le darwinisme social que tout cela se réalisa. Selon cette philosophie, les hommes seraient en perpétuelle compétition pour la survie. Les plus aptes seraient ceux qui accumulent le pouvoir et les richesses. Selon ce courant de pensée, seuls les individus qui parviennent le mieux à s'adapter doivent survivre, tandis que ceux qui ne réussissent pas sont voués à disparaître.

La mondialisation contemporaine s'est organisée autour de cette philosophie, et ceux qui l'ont encouragée ne se sont pas souciés de piétiner les valeurs humaines, de sacrifier la compassion et d'éloigner la morale.

Je laisse ici la place à la plume du brillant médecin et professeur Mohammad 'Alî Al-Bâr, qui a fait la lumière sur la relation entre le darwinisme et la mondialisation, le capitalisme et le colonialisme.

Il a écrit ce qui suit :

Les adeptes du darwinisme social affirment que les individus capables de survivre sont ceux qui accumulent les richesses, et par conséquent la pauvreté reflète chez l'individu ou la société l'incompétence. Le Britannique Herbert Spencer est un des défenseurs de cette théorie, qu'il propagea et qui fut accueillie favorablement au même titre que celle de la sélection naturelle des espèces. Toutes deux ont encouragé les crimes de *l'homme blanc*, au nom du capitalisme sauvage, notamment.



Le concept de *la fin justifie les moyens* s'imposa et l'on dépouilla les actes de tout aspect moral. L'homme fort et habile devint alors celui qui pouvait se montrer le plus fourbe et le plus menteur. Ce n'est qu'en agissant ainsi que l'humain, selon eux, s'accordait avec la nature, et l'on ne pouvait dans ce contexte le blâmer. Les naïfs et les pauvres n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes, pour s'être laissés exploiter. La mondialisation renforça cette domination des riches sur les plus modestes et accentua les écarts entre les nantis de plus en plus puissants et les pauvres de plus en plus faibles. En cas de protestations et de plaintes de la part de ces derniers, on se contentait de rappeler que la loi du marché et de la survie du plus apte était responsable de cette situation.

Le principe de la sélection naturelle que Darwin a théorisé plus d'un siècle et demi en arrière nous assujettirait aux lois de la nature et du marché. Ces dernières détermineraient ceux qui doivent survivre et ceux qui doivent disparaître, ceux qui vivent et ceux qui meurent !

L'homme rusé, fourbe et menteur, qui ne recule devant aucun moyen aussi vil soit-il pour s'enrichir ou pour dominer, mérite de survivre et possède l'avantage. Ainsi l'a décidé la nature, selon Darwin. Ce dernier s'inspira de la doctrine de Malthus, prêtre anglican, qui l'avait précédé d'un demi-siècle.

On peut s'étonner du fait que les deux personnages avaient étudié la théologie. Darwin quant à lui s'en est vite détaché, tandis que Malthus est resté adepte de cette dernière tout en y joignant l'étude de l'économie et de la démographie.

Thomas R. Malthus est né en 1766 dans le comté de Surrey (Grande-Bretagne). Il étudia la théologie à Cambridge et entreprit ensuite une carrière de professeur au Collège de la Compagnie anglaise des Indes orientales, où il devint une des personnalités les plus remarquées. Il occupera ce poste à partir de 1805 jusqu'à sa mort en 1834, date à laquelle Darwin parcourait les mers à bord du *Beagle*.

C'est en 1798 que Malthus publia son article sur la démographie, à partir duquel il rédigea un ouvrage. Le prêtre anglican y fit le constat de l'évolution exponentielle de la population. Par conséquent, selon sa vision, l'humanité sera inévitablement confrontée à une pénurie des ressources alimentaires. Des mesures doivent donc être mises en place pour créer des obstacles à ce développement démographique incontrôlable. Selon lui, les obstacles *positifs* seraient les guerres, les famines et les épidémies. Ces



méthodes sont praticables envers les populations primitives, à l'instar de ce qu'ont réalisé les Européens sur les populations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique.

Quant à l'homme blanc civilisé, les obstacles à mettre en œuvre sont plutôt préventifs et se situent donc au niveau de la régulation des naissances : célibat ; retardement de l'âge du mariage ; abstinence volontaire, en fonction des obédiences religieuses des adeptes de l'Église. La contraception était alors considérée comme immorale.

Malthus considérait que la pauvreté est le résultat de la paresse et que l'enrichissement est la conséquence de l'effort et du travail. Par conséquent, il deviendrait nécessaire de réduire le nombre de pauvres. Seuls les plus aptes seraient ainsi amenés à survivre, à savoir les riches et les puissants.

Cette théorie abjecte fondée sur le capitalisme et le colonialisme montre le degré de sens moral des gens d'Église qui avaient emprunté la voie du matérialisme. Ce Malthus a largement influencé Darwin, qui reconnut lui-même l'inspiration profonde qu'il trouva dans les idées de ce dernier. Malthus avait en effet déjà fait remarqué que les espèces vivantes cherchent à se multiplier instinctivement et de manière rapide. Mais seulement une petite portion de leur descendance est apte à survivre et se développe pour atteindre la maturité. Il a expliqué clairement que les différentes espèces ont une tendance à se développer de telle manière qu'elles ne pourraient laisser de place à d'autres. Des facteurs naturels interviennent alors pour endiguer cette multiplication et permettre ainsi la survie de l'espèce la plus apte. Darwin s'est inspiré de cette idée de la survie du plus apte et l'a intégrée directement et intégralement à sa théorie. Il en déduit alors que la lutte pour la survie existait entre les espèces différentes, ainsi qu'au sein de chacune d'elles, entre les entités qui les composent. Cette lutte pour la survie s'accroît lorsque les conditions environnementales se durcissent : conditions climatiques et catastrophes naturelles.

Darwin, à travers son étude de plusieurs exemples de lutte pour la survie, était arrivé à la conclusion que l'ordre naturel ne découlait pas de l'intervention d'une puissance suprême, mais de l'adaptation des individus d'une espèce aux contraintes de l'environnement. La vision darwinienne rejoignit ainsi l'approche malthusienne, ce qui encouragea davantage le capitalisme sauvage et l'émergence d'une philosophie qui le légitimait, au nom de la science naturelle et des thèses de la survie du plus apte. Évidem-



ment, cette survie était celle de l'homme blanc européen qui colonisa le monde et en pillait les richesses pour son plus grand bénéfice. Mais la sélection ne s'arrêta pas à ce niveau puisqu'elle concernait aussi les individus au sein des sociétés européennes, et elle distinguait les pauvres ouvriers des riches capitalistes plus intelligents. On devait donc laisser la place à ces derniers ou du moins se garder de dénoncer les agissements inhumains qui s'opposaient à toutes les vertus, auxquelles invitaient les religions, sous prétexte que la nature cautionnait ces crimes. L'homme n'avait pas d'autre alternative sinon de se soumettre aux rudes lois naturelles, qui en fin de compte engendreraient le bien pour toute notre espèce, car elles élimineraient les faibles et assureraient la survie du plus fort et du plus apte.

Les capitalistes ont donc profité des théories de Malthus et de Darwin pour légitimer leurs orientations et leurs approches, à l'instar de Karl Marx qui s'inspira des idées de Darwin sur la lutte pour la survie des espèces et du plus apte, qu'il appliqua à la lutte des classes. Darwin devint ainsi pour les marxistes une des plus grandes références de leur idéologie. Par la suite, les bolchéviques russes comptèrent parmi ceux qui soutinrent farouchement les thèses de Darwin, et ils érigèrent de grands musées pour les commémorer. Les sciences naturelles et la biologie de l'époque soviétique s'inspirèrent directement du darwinisme et en firent la promotion par le biais des travaux du Russe Alexandre Oparine.

La thèse darwinienne fut en réalité détournée de son cadre scientifique pour servir des ambitions (doctrinales) qui n'avaient plus rien à voir avec la science, et ce fut le malheur de l'Évolution.

Ce ne sont là que quelques répercussions de cette théorie infondée. Certains égarés se sont rassemblés autour et l'ont exploitée pour tenter de légitimer l'injustice et l'adversité envers l'humanité et les valeurs humaines et détruire les relations entre les hommes. Mais cette thèse ne possède aucun fondement scientifique et elle ne représente qu'une duperie, aux revendications néfastes. La véritable science suffit à l'éradiquer depuis ses fondements.

Le darwinisme bafoue les droits de tous les individus, enfants ou adultes. Il dépouille l'homme de toutes ses vertus naturelles qui sont la compassion et la bonté pour le transformer en animal féroce impitoyable, insensible.

Toutes les idéologies destructrices du vingtième siècle ont eu pour fondement le darwinisme et l'évolutionnisme : nazisme, fascisme, stalinisme, maoïsme, etc. Tous ces courants de pensée meurtriers prônaient l'épuration ethnique et la supériorité de certaines races.



On a réduit à néant l'existence des populations de deux continents (les Amériques) des Indiens, et cela n'aurait pu se réaliser sans une approche purement matérialiste de l'existence. Les premiers *libéraux* considéraient ainsi que le massacre des Amérindiens était préventif et l'on justifia ainsi la réduction effroyable de cette population de 200 millions d'individus à 10 millions en quelques années seulement. Simon Bolivar, le libérateur de l'Amérique latine, disait à ce propos : « Il semblerait que les États-Unis projettent de maltraiter et d'asservir tout un continent au nom de la liberté. »

Sans parler de tous les autres massacres et génocides qui ont coûté la vie à des millions d'individus et que l'on considérait comme essentiels pour s'emparer des richesses et vider les continents de leurs habitants.

L'historien Richard Weikart avait justement fait remarquer que les darwinistes ou les interprétations naturalistes réussirent à inverser les valeurs morales et ils fournirent la base scientifique à Hitler et ses suiveurs pour les encourager à participer à son œuvre. Les pires exactions et crimes au monde sont devenus ainsi des nécessités morales louables. Darwin fut le premier à représenter l'homme comme un animal, occultant ainsi toutes les facultés et les dons qu'il possède et qui le placent inévitablement au-dessus des autres espèces, et qui le séparent à jamais des ces dernières.

Lorsqu'on comprend que les deux principes évoqués jusque là sont infondés, on comprend alors que l'évolution et le principe de transmission des caractères génétique sont également fallacieux. Ces thèses ne reposent sur aucune preuve expérimentale scientifique.

L'alimentation n'a ainsi aucune incidence sur l'évolution d'une espèce, car les caractéristiques intrinsèques des individus d'une espèce ne dépendent pas de ce dont ils se nourrissent. Certains animaux domestiques sont nourris de la même nourriture que leur maître, qui parfois est d'excellente qualité. Le chien se transforme-t-il pour autant en une autre création ? Ou le chat ? Ou n'importe quel autre animal ? La sagesse divine a décrété que chaque espèce détient ses spécificités biologiques et en cela se trouve la perfection. Chaque créature peut ainsi assumer le rôle qui est le sien, quelle que soit sa taille. La fourmi, qui est une des plus petites créations, représente un exemple :

*« Allah sait ce que porte chaque femelle, et de combien la période de gestation dans la matrice est écourtée ou prolongée. Et toute chose a auprès de Lui sa mesure. »* Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 8.

On constate qu'elle n'a pas évolué durant tous les siècles de sa présence sur Terre et qu'elle n'a pas disparu alors qu'elle est une créature très



faible et minuscule. Cela prouve que la thèse de la survie du plus apte est infondée et ne repose sur rien de scientifique. En parallèle, on sait que des espèces bien plus fortes et imposantes ont totalement disparu. Voyez la différence entre les dinosaures et les insectes, qui vivent parmi nous. Les études et les fouilles archéologiques ont démontré jusqu'à ce jour que ces théories n'ont aucun fondement.

On trouvera dans l'ouvrage *masra' al -'ilhâd bi barâhîn al-'îmân*, de quoi élargir sa connaissance sur le sujet. Glorifié soit Allah, qui a révélé :

« *qui a décrété et guidé.* » Al-'A'lâ (Le Plus-Haut) : 3.

Cette réalité est confirmée par le contexte, la raison et la logique, ainsi que par la loi. Mais quel recours peut-on avoir face à celui qui nie toutes ces évidences et qui refuse la guidance de la Loi divine pour poursuivre ses passions :

« *Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidance d'Allah? Allah vraiment, ne guide pas les gens injustes.* » Al-Qaṣaṣ (Le Récit) : 50.

Comme on le dit : *les passions aveuglent et rendent sourd*. Combien de créatures autour de nous, indénombrables, témoignent par leur présence de l'existence du Créateur, Sage, Bien Informé, Qui entend et Qui voit, et Puissant ! Quel argument est plus convaincant que la raison ou le témoignage de toutes ces créatures qui attestent de l'existence du Créateur parfait que rien ne peut réduire à l'impuissance dans les cieux et sur Terre !

-Le noble Coran et la Tradition prophétique constituent les deux meilleures Sources qui permettent à l'individu de se forger une vision juste de la création de l'homme et de l'apparition de l'univers et de la vie, dont le Créateur est à l'origine.

- La meilleure méthode pour étudier la question de la création d'Adam consiste à adopter une approche coranique et qui s'appuie sur la Tradition authentique. Cela conduit alors à une méthodologie de l'interprétation saine. Elle consiste à rassembler dans un premier temps tous les Textes qui traitent de ce sujet et à les étudier en détail avant de se forger une quelconque opinion.

- Les différentes étapes de la création d'Adam, depuis la formation à partir de l'argile jusqu'à l'insufflation de l'âme ont été reportées dans le



noble Coran à divers endroits et confirmées par la Sunnah. Ces Textes sont catégoriques et formels et non polysémiques. Leur interprétation ne peut être assujettie à la science expérimentale.

- Les versets, les transmissions sur le sujet sont très nombreuses et claires, et elles ne peuvent faire l'objet d'interprétations multiples. Ce sont les compréhensions de certains qui sont obscures. Aucune contradiction n'existe entre les Textes coraniques et la Tradition et la science expérimentale ou la raison, ce n'est qu'à travers la Révélation que nous pouvons parvenir au cœur de la description de la création d'Adam.

\* \* \* \* \*



## PARTIE 6

## Le récit de la création d'Adam dans sourate Tâ-Hâ

Dieu dit : « *Que soit exalté Allah, le Vrai Souverain! Ne te hâte pas [de réciter] le Coran avant que ne te soit achevée sa révélation. Et dis : «Ô mon Seigneur, accrois mes connaissances! (115) « En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam; mais il oublia; et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution ferme. (116) Et quand Nous dîmes aux Anges : «Prosternez-vous devant Adam», ils se prosternèrent, excepté Iblis qui refusa. (117) Alors Nous dîmes : «Ô Adam, celui-là est vraiment un ennemi pour toi et ton épouse. Prenez garde qu'il vous fasse sortir du Paradis, car alors tu seras malheureux. (118) Car tu n'y auras pas faim ni ne sera nu, (119) tu n'y auras pas soif ni ne seras frappé par l'ardeur du soleil». (120) Puis le Diable le tenta en disant : «Ô Adam, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité et un royaume impérissable? (120) « Tous deux (Adam et Ève) en mangèrent. Alors leur apparut leur nudité. Ils se mirent à se couvrir avec des feuilles du paradis. Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. (121) Son Seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé. (122) Il dit : «Descendez d'ici, (Adam et Eve), [Vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. (123) Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement». (124) Il dira : «Ô mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais? (125) « [Allah lui] dira : «De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié». (126) Ainsi sanctionnons-nous l'outrancier qui ne croit pas aux révélations de son Seigneur. Et certes, le châtiment de l'au-delà est plus sévère et plus durable. » Tâ-Hâ : 114-126.*



**1. « Que soit exalté Allah, le Vrai Souverain ! Ne te hâte pas [de réciter] le Coran avant que ne te soit achevée sa révélation. Et dis : Ô mon Seigneur, accrois mes connaissances ! » Tâ-Hâ : 114**

Ce verset évoque le nom divin Al-Malik (Souverain), ainsi que la façon dont le Messager ﷺ recevait la Révélation, la mémorisait et apprenait de Gabriel. Il contient une recommandation adressée au Prophète ﷺ afin qu'il invoque Allah pour qu'Il lui accorde la science. Ce passage ouvre le récit de la création d'Adam qui débute au verset suivant.

Al-Malik (Le Souverain) est Celui qui instaure les Lois pour Ses serviteurs, Sa Révélation et les récits qu'elle contient sont la vérité. Un de ces derniers est celui de la création de l'homme par le biais du récit d'Adam. Ce verset contient aussi l'invocation recommandée au Prophète ﷺ pour l'acquisition du savoir.

Les versets qui suivent visent à exposer un type de savoir que seule la Révélation peut dévoiler et auquel on accède en implorant Allah de nous l'accorder. Ces sciences sont celles de la réalité de la création, de l'existence, de l'origine humaine et des lois divines de la création, etc., ainsi que toutes les connaissances utiles aux hommes.

*A. « Que soit exalté Allah, le Vrai Souverain ! »*

- “*Que soit exalté Allah*”. Qu'Allah soit glorifié, exalté et exempté de toute imperfection dans Son Essence, Ses attributs et Ses actes, au-delà de toute ressemblance avec Ses créatures, et loin du nihilisme de Ses attributs défendu par les dénégateurs et les idolâtres. Ce passage rappelle l'obligation de la vénération et de la déférence qui sont dues à Allah.

- “*Que soit exalté*”. Qu'Il soit élevé et glorifié et sanctifié, Lui qui demeure Inaccessible. À la différence de l'exaltation des créatures (dans ce sens) qui est interdite, la glorification d'Allah relève d'un droit divin exclusif tout en relevant de l'intérêt de la création dans son ensemble. Ainsi chaque tyran sur Terre devrait se souvenir qu'au-dessus de lui se trouve Allah, afin que sa domination se tempère et que son orgueil se dissipe. Quant au faible, il sait qu'Allah est son soutien et qu'Il est au-dessus de toute chose, et ce sentiment lui apporte le réconfort et la sécurité.

Cette formule consiste à exempter le Seigneur de toute imperfection et signifie qu'Allah n'a pas créé tout cela en vain. Notre Créateur n'est pas injuste et Il ne prive pas Ses serviteurs de leurs droits ou de Sa compassion, Lui qui est parfait. Le Maître est au-delà de toute imperfection et faille.



- “Allah”. Le nom glorieux du Seigneur, dont dépend l’existence de toute chose :

« Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d’Allah, et c’est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louange. » Fâtîr (Créateur) : 15.

Toutes les créatures invoquent le Seigneur, et lui adressent leurs demandes, leurs appels, et L’évoquent pour se rapprocher de Lui.

Ce nom est le nom propre qui fait référence à l’Essence divine, au Seigneur de la création, le Dieu qui mérite la dévotion et qui possède tous les attributs absolus de perfection, qu’on ne peut limiter et dénombrer. Il est le Seigneur exempt de tout défaut, de toute imperfection, ce nom n’appartient qu’à Lui.

Le nom Allah, indique qu’Il est Celui qu’on vénère, qu’on adore et que toutes les créatures érigent en véritable divinité par amour, par déférence et en toute humilité et crainte révérencielle. C’est vers Lui que tous se tournent pour obtenir l’exaucement de leurs prières.

Allah est le nom qui rassemble à lui seul tous les attributs de la divinité, les apparents et les cachés, dans leur perfection sans fin, car le nom est à l’image des attributs parfaits du Seigneur. Ce nom renferme des spécificités et des singularités que les ouvrages exhaustifs de théologie ont énumérées.

La connaissance d’Allah demeure la science par excellence, et la recherche de Sa satisfaction reste l’ambition suprême. La dévotion constitue l’acte le plus honorable, ainsi que l’évocation de Ses noms et de Ses attributs qui est le discours le plus méritoire.

- “Le Souverain”. Ce nom apparaît cinq fois dans le noble Coran, dont :

« Maître du Jour de la rétribution. » Al-Fâtihah (L’Ouverture) : 4  
« Le Souverain des hommes » An-Nâs (Les Hommes) : 2  
« Que soit exalté Allah, le Vrai Souverain ! » Tâ-Hâ : 114.  
« Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre glorifient Allah, le Souverain, le Pur, le Puissant, le Sage. » Al-Jumu’ah (Vendredi) : 1.

Allah est le Souverain, et aucune souveraineté ne domine la Sienne.

La Souveraineté est donc un des attributs établis parfaits d’Allah, et elle implique tous les autres attributs de perfection. On ne peut concevoir la souveraineté sans la présence de la vie, de la puissance, de la volonté, de l’ouïe, de la vue, de la parole et du libre arbitre. Comment pourrait-on en



effet, attribuer la souveraineté à celui qui ne peut commander ou interdire ; récompenser ou châtier ; donner ou priver ; élever ou humilier ; mépriser ou honorer, etc. ou à celui qui ne peut envoyer ses émissaires parcourir le monde ?

On comprend dès lors que ceux qui nient les attributs d'Allah et Ses noms, se sont érigés, dans l'autorité qu'ils exercent sur ce qu'ils possèdent, à un rang supérieur à celui du Créateur. Ces derniers ne supporteraient même pas qu'on dénigre leur autorité de la façon dont eux se le permettent avec celle d'Allah !

La Souveraineté d'Allah est donc parfaite et établie par nécessité, car toute existence dépend de la Sienne et de l'autorité que le Seigneur exerce sur cette dernière. La Souveraineté parfaite d'Allah implique qu'elle n'est subordonnée à aucune autre que la Sienne, tandis que tout être dépend de Son pouvoir, de Sa volonté pour son existence et sa survie.

Cette notion de souveraineté et ses implications définissent le nom divin Al-Malik et lui confèrent son sens réel. Ibn Al-Qayyîm a écrit, ailleurs, à propos de la royauté d'Allah :

La souveraineté implique nécessairement le pouvoir de donner, de priver, d'honorer ou de rabaisser ; celui de récompenser ou de châtier ; de manifester sa colère ou sa satisfaction ; de déléguer ou de limoger ; de rendre hommage et de disgracier ceux qui le méritent.

*« Dis : Ô Allah, Maître de l'autorité absolue. Tu donnes l'autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l'autorité à qui Tu veux ; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent. Tu fais pénétrer la nuit dans le jour, et Tu fais pénétrer le jour dans la nuit, et Tu fais sortir le vivant du mort, et Tu fais sortir le mort du vivant. Et Tu accordes attribution à qui Tu veux, sans compter. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 26-27.

*« Ceux qui sont dans les cieux et la terre L'implorent. Chaque jour, Il accomplit une œuvre nouvelle. »* Ar-Rahmân (Le Tout Miséricordieux) : 29.

Allah est Celui qui absout la faute. Il délivre des épreuves, dissipe la tristesse, secourt l'opprimé et punit l'injuste. C'est Allah qui libère l'emprisonné, enrichit le pauvre, soulage les peines, guérit le malade. Il accorde Son soutien, et Il dissimule les fautes ; Il dispense la gloire aux vaincus et exauce l'indigent ; Il fait succéder une nation à une autre et change l'état des peuples, en élevant certains et en rabaisant d'autres. Il conduit à son



terme le destin de toutes choses selon Son décret, qui a devancé la création des cieux et de la Terre de cinquante mille ans. Rien de ce qu’Il a prescrit ne se déroule avant le terme fixé ou ne peut être ajourné. Aucun de nous n’échappe à ce que contient le Livre (du Destin) et à ce que les plumes ont consigné et au décret qui lui est destiné, conformément à Sa prescience. Il est Celui qui dans Son royaume exerce Seul l’entière autorité, le Souverain qui règne par Sa puissance et Son pouvoir indéfectible, Lui le Juste, le Compatissant. Son autorité est absolue et indiscutable et rien de s’y oppose. Elle se manifeste dans Sa création par Sa justice et Sa bienveillance; Sa sagesse, Sa bienfaisance et Sa compassion; et ce n’est que par ces attributs qu’Allah exerce Son pouvoir sur Sa création<sup>1</sup>.

La Souveraineté d’Allah implique de Sa part la manifestation de Sa sagesse dans la création. Le Seigneur n’a donc pas créé et abandonné Ses créatures à leurs sorts, et c’est pourquoi Il dépêcha les messagers et Prophètes et révéla les Livres. Il fit ainsi connaître Ses prescriptions et informa de la rétribution, comme l’indiquent les versets dans le passage ci-dessus, qui détaillent le récit de la création d’Adam.

On y lit également la description de l’hostilité d’Iblis à l’égard de ce dernier, et l’exhortation à suivre la voie d’Allah et les dangers qu’encourent ceux qui s’en détournent, comme nous l’expliquerons plus loin.

La Souveraineté implique aussi que Son jugement et Sa législation soient reconnus par les serviteurs et acceptés. Ces derniers ont le devoir de rejeter et de nier tout autre jugement et ils ne doivent avoir recours qu’au jugement d’Allah Seul.

Al-Malik est donc le Roi, le Souverain est cela constitue Son attribut. Toute la création lui est dès lors assujettie et les décrets d’Allah, dans la création et dans la Loi, s’imposent à eux.

- “[...] *la Vérité*”<sup>2</sup>. Ce nom Al-Haqq, apparaît dans le noble Coran une dizaine de fois dont : Yûnus : 32; An-Nûr : 25 et Luqmân : 31.

Al-Haqq, fait référence à ce qui existe réellement. Allah est donc Vérité.

Une sourate porte d’ailleurs le nom Al-Hâqqah :

« *L’inévitable [l’Heure qui montre la vérité] Qu’est-ce que l’inévitable?* »  
Al-Hâqqah (Celle qui révèle la Vérité) : 1-2.

---

1. *tarîq al-hijratayn wa bâb as-sa’âdatayn*, Ibn Al-Qayyîm, p. 228-229.

2. NdT : la traduction du professeur M. Hamidullah indique *le Vrai Souverain, al-haqq* du Texte coranique est donc rendu en français par un adjectif. Dans le texte source l’auteur de l’ouvrage Dr Sallabi traite *al-haqq* comme le nom et l’attribut d’Allah (La Vérité).



La signification d'Al-Hâqqah pourrait donc être, et Allah sait mieux, celle qui surviendra en toute vérité et sans le moindre doute. Dans la Tradition, il est également rapporté ces paroles : *le paradis est haqq, l'enfer est haqq, l'Heure est haqq, etc.* pour indiquer se dérouleront inévitablement.

Le récit d'Adam et de son adversaire Iblis compte également parmi ce qui est réel et qu'Allah nous a rapporté dans Son Livre, comme nous le verrons plus tard.

Ibn Al-'Athîr a écrit, au sujet du nom divin Al-Haqq : « Celui dont l'existence est réelle, et vérifiée, en opposition aux autres fausses divinités. »

As-Sa'dî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit :

Al-Haqq dans Son Essence et Ses attributs, car Il est l'existant par nécessité, parfait dans Ses attributs, Ses qualificatifs. Son existence découle de Son Essence et rien ne peut donc exister sans Lui, car Son Être est éternel dans Sa magnificence, Sa beauté et Sa perfection. De même, Il est connu pour Sa bienveillance. Sa Parole est Vérité, ainsi que Ses actes, et la rencontre avec le Seigneur est vérité, ainsi que Ses Prophètes, Ses Livres, Sa religion, et lui vouer un culte sans partage relève aussi de la vérité et tout ce qu'Il s'est attribué est vérité.

« *Et dis : "La vérité émane de votre Seigneur." Quiconque le veut, qu'il croie, quiconque le veut qu'il mécroie...* » Al-Kahf (La Caverne) : 29.

« *Et dis : La Vérité (l'Islam) est venue et l'Erreur a disparu. Car l'Erreur est destinée à disparaître.* » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 81.

Ibn Al-Qayyîm, quant à lui, avait défini ce nom ainsi :

De même que Son Essence est Vérité, Sa Parole l'est également et donc Sa promesse, Son décret et Ses actes. Tout cela est vérité, comme l'est Sa rétribution le Jour Dernier qui découle de Sa Loi, de Sa religion. Le Jour du Jugement est aussi la vérité et celui qui renie une de ces croyances, renie alors l'attribut d'Allah Al-Haqq, la Vérité absolue de tous les points de vue, car dire que le Seigneur est Vérité implique que Sa Loi, Sa religion, Sa récompense et Son châtiment le soient aussi.

Parmi les significations du nom divin Al-Haqq :

- L'existence d'Allah est vérité. Toute la création est vouée à l'extinction, mais Allah est le Vivant, Celui qui ne meurt pas, et qui n'est pas sujet à l'assoupissement, ne dort pas et Il n'éprouve aucune lassitude ou fatigue.

- Les noms et les attributs sont tous vrais et ils ne contiennent rien de faux, ni Sa science, ni Sa puissance, ni Sa gloire, ni Sa sagesse ne sont entachées de faux. Allah est le dieu parfait dans Son Essence, dans Ses noms et Ses attributs.

- Allah est Vérité dans Sa Seigneurie et dans Sa divinité, Il est Ar-Rabb Al-Haqq, Seigneur de toute la création, Dieu de tout adorateur, serviteur.

- Tous Ses actes manifestent la vérité et la sagesse. Sa bienveillance est vérité, Sa loi est vérité, Son décret est vérité, Sa rétribution est vérité. Allah a révélé Ses Livres avec la vérité, et dépêché Ses messagers en toute vérité, Il a créé les cieux et la Terre par la vérité. Il a décrété la loi du talion en toute vérité et Sa promesse est vérité, et à cette dernière Il ne manquera pas. Il secourt Ses alliés par la vérité, la résurrection est vérité, le paradis est vérité et l'Enfer est vérité, et tout ce qu'Allah a promis est vérité, car le Seigneur en est l'origine. Ibn Al-Qayyîm a écrit à ce propos : «Allah a créé au nom de la vérité et pour la vérité, Sa création manifeste la vérité, car Il est dans Son Essence la vérité. L'origine de la création est donc la vérité, et sa finalité est la vérité et elle reflète la vérité.»

***B. « Ne te hâte pas [de réciter] le Coran avant que ne te soit achevée sa révélation. »***

Ash-Shinqîfî a commenté ce verset ainsi : Lorsque l'ange Gabriel transmettait au Prophète ﷺ la Révélation, ce dernier, craignant l'oubli, s'empressait de répéter les versets qu'il entendait de l'ange. Mais ce verset vient corriger cette attitude de l'Envoyé ﷺ, et Allah lui interdit ici la récitation du Coran en même temps que Gabriel. Allah ordonna plutôt au Messager ﷺ de rester attentif à la lecture de l'ange jusqu'à la fin, avant de réciter à son tour. Le Seigneur facilitera alors la mémorisation à Son Prophète. On retrouve une allusion à ce fait dans d'autres passages coraniques, comme dans :

*« Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation : (17) son rassemblement (dans ton cœur et sa fixation dans ta mémoire) Nous incombent, ainsi que la façon de le réciter. (18) Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation. (19) A Nous, ensuite incombera son explication. »* Al-Qiyâmah (La Résurrection) : 16-19.

L'empressement dans l'apprentissage du Prophète ﷺ dénote la soif de savoir de ce dernier. C'est pourquoi dans le verset suivant Allah lui ordonne de demander l'accroissement de la connaissance, qui est un bien que l'on doit chercher à acquérir en abondance. Cette faveur provient d'Allah et son acquisition se fait par l'effort. Avant on doit éprouver le désir d'apprendre, invoquer le Seigneur et en ressentir le besoin.

Ce passage coranique nous délivre également un enseignement en termes de bienséance dans le domaine de l'apprentissage. Ainsi celui qui apprend d'une autre personne doit patienter jusqu'à la fin de l'intervention



de l'enseignant. Ce n'est qu'à la fin, que l'apprenant peut alors interroger, sans se hâter et afin de ne pas interrompre son interlocuteur. Ce genre d'attitude peut en effet nuire au partage des connaissances utiles. De même, l'instructeur doit bien accueillir les questions et y répondre de manière pertinente après avoir bien compris leurs finalités.

- *“Ne te hâte pas [de réciter] le Coran”.*

Cette injonction invite le Messager à ne pas se hâter dans la récitation et dans la répétition de la Révélation avant la fin de la transmission. Allah rassure le Prophète ﷺ au sujet de la mémorisation des versets, car le Seigneur garantit la préservation de Sa Révélation. En se hâtant de retenir une parole, on risque de ne pas porter attention à la suivante.

Se hâter dans la récitation s'apparente à tenter de cueillir un fruit avant sa maturité, et c'est alors qu'en goûtant au fruit on s'aperçoit qu'il n'est pas bon. Si l'on cueille également le fruit alors qu'il n'a pas atteint la pleine croissance, il ne pourra rassasier une seule personne. Mais en donnant au fruit le temps de mûrir, il deviendra profitable à plusieurs.

Le noble Coran est un discours d'un niveau d'éloquence élevé, et il était inhabituel pour le Prophète ﷺ et donc exigeant sur le plan de la mémorisation. C'est pourquoi le Messager ﷺ était préoccupé à ce propos.

La Révélation reste un phénomène prodigieux et miraculeux. En effet, Allah révélait parfois à l'Envoyé ﷺ un quart de partie (*hizb*) du noble Coran, ou voire un chapitre entier en une seule fois. Durant ce court laps de temps que durait l'état de transe, le Messager ﷺ mémorisait totalement le passage révélé. Imaginez une personne qui serait dotée d'une grande capacité de mémorisation et à laquelle on réciterait durant dix minutes un passage d'un ouvrage quelconque ou d'un discours. Pourrait-elle restituer ce qu'elle a entendu parfaitement ?

Mais le Messager ﷺ quant à lui, après la Révélation, dictait ce qu'il avait appris à ses scribes, à la lettre près, il leur répétait tout ce qu'il avait entendu de Jibril. Il ordonnait ensuite de placer le passage à tel endroit de tel chapitre.

Les passages d'une même sourate pouvaient aussi avoir été révélés séparément. Ainsi le Messager ﷺ récitait un chapitre dans un ordre bien défini alors que les versets avaient été révélés dans un ordre chronologique différent.

« *À Nous, ensuite incombera son explication.* » Al-Qiyâmah (La Résurrection) : 19.  
 « *(Nous les avons envoyés) avec des preuves évidentes et des livres saints. Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement*



*aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent.* » An-Nahl (Les Abeilles) : 44.

Ces deux versets indiquent que c'est Allah qui s'assure de faire comprendre Ses signes (premier); tandis que l'exposé de ces derniers relève la mission du Prophète ﷺ.

- “[...] avant que ne te soit achevée sa révélation”.

Mais comment le Prophète ﷺ savait-il que la Révélation s'achevait, et que cet état de transe particulier atteignait son terme ?

Les Compagnons nous ont rapporté cet état singulier qu'expérimentait l'Envoyé ﷺ à chaque Révélation : «[...] nous entendions ce qui ressemblait à un bourdonnement d'abeilles, près de sa tête, tandis que la sueur perlait sur son front. On voyait sur son visage les marques d'un effort intense. Parfois, la Révélation le surprenait alors qu'il se trouvait sur le dos d'une monture, et cette dernière ralentissait le pas et avait peine à poursuivre la route. Allah ne nous a-t-il pas informés que :

« *Nous allons te révéler des paroles lourdes (très importantes).* » Al-Muzammil (L'Enveloppé) : 5

**C. « Et dis : « Ô mon Seigneur, accrois mes connaissances ! »**

Cette recommandation s'adresse au Messager ﷺ qu'Allah invite ici à demander le surplus de savoir, à son Seigneur qui en est le Détenteur. La science est en effet indispensable au Prophète ﷺ. Le savoir qui permet de s'acquitter des impératifs de l'existence en ce monde et qui reste utile jusqu'au Jour Dernier est indispensable. Il s'agit de la science qui transcende le temps et l'espace et qui permet au Messager d'accomplir sa mission.

Ce verset indique la valeur fondamentale à laquelle Allah a accordé un mérite particulier parmi les hommes. C'est la seule chose qu'on nous a ordonné de rechercher en abondance : la science. Ce ne sont ni les biens ni le prestige que le Seigneur nous invite à accumuler en surplus, car ces bienfaits ne sont qu'éphémères et la mort les emporte avec elle. Mais Allah nous a plutôt enjoint de dire : ô, *Seigneur, accrois mes connaissances.*

La voie de la connaissance spirituelle et de l'acquisition de cette dernière passe par la connaissance d'Allah. L'individu doit donc connaître son Seigneur ainsi que Ses prescriptions et la réalité des choses. Celui qui connaît Allah apprend à se connaître lui-même, et il prend alors conscience de son origine, et de sa destination. Celui-ci sait discerner ce



qui est licite et ce qui ne l'est pas. La connaissance d'Allah conduit à la dévotion envers Lui. Le savoir est ce qui enseigne à l'homme l'observance des commandements divins et ce qui répond à la question de l'identité et du sens et de l'essence de l'existence humaine. L'individu accède aussi par ce savoir à la connaissance de la transcendance et de ce que les philosophes nomment les questions métaphysiques, qui sont un fondement de la bonne théologie. Toute cette science se trouve dans le Noble Coran et dans la Tradition prophétique.

On comprend dès lors que les versets qui suivent celui-ci abordent le récit de la création d'Adam en raison des enseignements qu'il contient; de ses réponses existentielles qui sont indispensables à l'homme. Comme Allah le dit : *quel discours est plus véridique que celui d'Allah ?*

**2. « En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam; mais il oublia; et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution ferme. »** Tâ-Hâ : 115

Nous abordons dans ce qui suit le récit de la création d'Adam pour la sixième fois, tel que présenté auparavant dans les sourates : Al-Baqarah, Al-'A'râf, Al-Hijr, Al-'Isrâ' et Al-Kahf.

Ces versets se situent dans le prolongement des précédents. Le noble Coran a ainsi exposé juste avant l'importance de prendre en compte les avertissements coraniques pour s'éduquer et apprendre la piété. Pour cela, Allah a fait suivre les passages précédents du récit d'Adam, afin que ses descendants se souviennent que l'obéissance au Diable est ancienne et qu'ils n'oublient pas les prescriptions divines comme les avait oubliées leur père. Puis le passage coranique évoque le refus de Satan de se prosterner et rappelle la mise en garde à l'encontre de cet ennemi, qui après avoir séduit Adam fut la cause de l'expulsion de ce dernier du Paradis. Après cela, les versets décrivent la rétribution des biens guidés et celle de ceux qui se sont détournés. Ces derniers seront ressuscités aveugles le Jour Dernier et ils n'auront aucun argument pour se mettre à l'abri du châtement qu'ils mériteront pour avoir ignoré les signes évidents qui menaient vers la voie droite.

On peut retenir de ce verset que l'oubli et l'absence de résolution constituent les causes qui entraînent l'individu vers le péché. A contrario, la vigilance et la volonté ferme font accéder l'homme à la guidée et au bien. L'ascension et la chute sont donc les deux destinations du parcours et c'est sur cette échelle que l'on évalue les paroles et les actions et qu'on en



distingue les bons des mauvais. En l'absence de cette échelle de valeurs, les chemins deviennent ambigus, les actes confus, les valeurs indécises. Dans ce climat chaotique de renversement de valeurs, le vertueux et le malfaiteur possèdent le même mérite.

C'est pourquoi dans ce verset, Allah rappelle l'engagement que devait respecter Adam : *En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam*. C'est par la prescription divine qui constitue la référence, que l'on peut distinguer sous sa clarté quels actes sont louables et quels autres ne le sont pas. Ce verset nous expose donc trois situations, au regard de la valeur des actions :

- La recommandation divine définit pour nous le bien à observer et le mal à éviter ;
- L'oubli de l'injonction et le rappel ;
- L'absence de résolution et la fermeté de la volonté.

*A. « En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam ».*

L'injonction divine constitue l'engagement d'Adam de s'abstenir de manger du fruit d'un arbre en particulier. Cet interdit est nécessaire pour éduquer son âme et renforcer sa personnalité et la libérer des désirs et des penchants, afin que soit préservé l'homme dans sa volonté pour pouvoir faire face aux impératifs de l'existence. L'individu se libère ainsi de l'asservissement des passions qui le dominent. C'est par ce moyen que l'on peut, sans se tromper, juger du mérite d'un individu et de son ascension sur l'échelle de la supériorité humaine. En revanche, l'âme qui ne parvient pas à résister à ses passions se rapproche alors de la condition animale et primitive. On comprend, dès lors, qu'Allah veilla à préparer l'être humain à peupler la Terre en mettant à l'épreuve sa volonté et en renforçant en lui la résistance à la tentation. L'individu expérimenta ainsi directement la lutte entre ses désirs, que le Diable attise, et sa volonté de rester fidèle à l'engagement de Son Seigneur.

Dans ce verset, Allah nous informe qu'Il a adressé une injonction à Adam.

- “[...] auparavant”. Ce mot joue un rôle dans le noble Coran, et elle fait ici allusion à l'histoire d'Adam présentée ici comme un exemple pour ses descendants. Allah avait adressé une injonction directe à Adam, sans l'intervention d'émissaire. Il interdit à l'homme une seule chose, parmi toutes celles qui se trouvaient au Paradis : le fruit de cet arbre. C'est la



seule recommandation pour Adam, que pourtant il oublia.

Le récit suggère l'existence de deux prescriptions qu'Allah adressa à Adam. L'une d'elles est d'ordre général, et l'autre particulier. Dans l'une, le Seigneur ordonne et dans l'autre Il interdit et met en garde :

- Allah ordonna à Adam d'habiter le Paradis avec son épouse et de se nourrir avec elle de tout ce qui s'y trouve, à leur guise ;

- Le Seigneur leur interdit également de s'approcher d'un arbre en particulier, bien défini, et Il les mit en garde contre Satan, par ces Paroles :

*« Alors Nous dîmes : Ô, Adam, celui-là est vraiment un ennemi pour toi et ton épouse. Prenez garde qu'il vous fasse sortir du Paradis, car alors tu seras malheureux. »* Tâ-Hâ : 117.

L'injonction générale est liée à la nature d'Adam. Ainsi Allah a dit concernant la formation de l'âme : *lorsque J'aurai insufflé en lui l'âme* et sur la formation de l'esprit : *Allah enseigna à Adam les noms de toutes choses.*

Nous avons expliqué avant les spécificités liées à la formation spirituelle et la formation intellectuelle, et notamment celles qui permettent de cerner les signes de la Seigneurie à travers la création. Dans plusieurs endroits de cet ouvrage, nous avons expliqué que l'âme de l'homme et son esprit sont les deux éléments qui lui permettent de s'acquitter de son rôle sur Terre, grâce à la connaissance d'Allah. C'est ce penchant naturel auquel fait appel Allah pour qu'il aide l'homme à s'orienter dans la vie en fonction de ses critères :

*« Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes -pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas. »* Ar-Rûm (Les Romains) : 30

Al-Qurtûbî a écrit pour expliquer la signification de cette *fiṭrah* : « Ibn "Atiyyah a dit : l'interprétation la plus couramment admise au sujet de ce terme, est celle qui fait référence à la conception et l'essence humaines qui sont disposées à reconnaître les signes de la création divine qui révèlent Son existence. »

Cette prédisposition morale innée qui permet de déceler dans la création les marques de la Seigneurie d'Allah repose donc sur cet engagement entre le Seigneur et Adam. Cet engagement a été scellé au moment de la



création d'Adam et il n'a pas été révélé et prescrit par la Loi.

Par conséquent, il trouve sa justification initiale et sa force au moment de la création d'Adam. Il nous a été alors transmis à nous sa descendance de façon héréditaire. Il correspond ainsi au pacte initial contracté entre Allah et les créatures qui L'ont reconnu comme leur Seigneur :

*« Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent : "Mais si, nous en témoignons..." -afin que vous ne disiez point au Jour de la Résurrection : "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention" » Al-'A'râf (Les Murailles) : 172.*

Cet engagement primordial garantissait à l'humanité la légitimité à recevoir la Révélation de la part d'Allah et à assumer ce qu'elle contient de prescriptions, de dogme et de lois. Cet engagement avec Adam renferme en lui des caractéristiques du pacte de la reconnaissance primordiale que l'humanité entière contracta avec le Seigneur. Cela implique dès lors que ce qu'Allah a révélé par la suite de Lois, de prescriptions et de commandements ne s'opposait pas au penchant naturel sain (*al-fitrah*) de l'homme. Mais au contraire, tout cela est conforme et respecte entièrement les aspirations humaines, au point que l'individu est naturellement enclin à poursuivre la droiture conformément au pacte initial.

Néanmoins la *fitrah* reste en proie à certains penchants de nature sensible qui la contrarient avec force et qui constituent ce qu'on appelle les désirs, ou pour être plus précis des instincts qui la détournent du droit chemin.

Le Diable embellit et attise ces désirs par des supercheries et des tromperies. Nous avons déjà décrit les artifices dont Satan usa pour inciter Adam à manger du fruit de l'arbre défendu. C'est en attisant les désirs et non en interpellant le penchant sain de l'âme, qu'Iblis trompa la *fitrah* et la détourna de son pacte originel pour l'entraîner vers le péché.

Mais comment expliquer ce péché, et l'oubli qui y a conduit ?

***B. « [...] Mais il oublia ; et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution ferme ».***

Certains théologiens considèrent que l'oubli est celui de cette recommandation en particulier. Celle de ne pas s'approcher de l'arbre défendu. Ils soutiennent que l'acte de désobéissance d'Adam n'était pas prémédité, mais qu'il résultait d'un oubli et d'une négligence.

Le Dr Salmân Al-'Ûdah, quant à lui, affirme que l'oubli d'Adam, lors-



qu'il mangea du fruit défendu, ne pouvait être que volontaire, puisqu'il avait cédé aux séductions du Diable et avait accordé crédit à ses mensonges.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Adam ne figure pas parmi les Prophètes de la résolution ferme (*'ulû al -'azm min ar-rusul*) qui sont : Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mohammad, paix sur eux tous. On sait en outre que l'oubli n'engendre aucune sanction à l'encontre de son auteur, qui accomplit ou abandonne un acte de façon involontaire.

Mais peut-on toutefois considérer l'oubli d'Adam comme un bienfait ou une miséricorde? Peut-être était-ce aussi un décret divin incontournable afin que débute la période du vicariat sur Terre?

Toujours est-il qu'Adam fut confronté à une situation de faiblesse, de lutte intérieure entre l'abandon à la désobéissance ou la retenue. Il devait résister à l'appel du désir qui tentait de le dominer : comme celui de la curiosité ou de l'éternité, ou le désir de posséder. Il oublia alors l'engagement envers le Seigneur.

Beaucoup d'individus traversent également des périodes de ferveur et d'engagement, puis avec le temps cette ardeur s'atténue et ils recherchent alors des alibis et des interprétations qui les autoriseront à s'affranchir de certains devoirs. Ils n'oublient pas les prescriptions, mais ils ne leur attribuent plus la même importance ou pertinence et l'assiduité initiale à les observer diminue alors en eux.

« Arrivés sur Terre, Adam et son épouse éprouvèrent le besoin d'oublier leur vie au Paradis, afin de pouvoir s'adapter à la nature de l'existence terrestre, et ne pas se replier sur eux-mêmes. Ils ne devaient pas pour autant oublier leur faute un seul instant. »

#### Qu'est-ce que l'oubli ?

Cela consiste à laisser s'échapper de son esprit une information, ou du moins l'importance, l'urgence ou la pertinence et l'influence qu'elle pourrait avoir. Il arrive, par exemple, qu'une idée traverse mon esprit et que son éclat et sa clarté m'incitent à la partager avec enthousiasme et conviction avec mes amis. Mais après une semaine, cette même idée me paraît soudainement dénuée de tout intérêt comme s'il ne s'agissait plus de la même. Certains ouvrages également ne comportent pas de grands développements, pourtant ils sont très vivants.

La faute d'Adam n'a cessé de le perturber au point que la pudeur et la honte le poussèrent à fuir le Seigneur. Il oublia en un instant, mais le



souvenir de la faute l'accompagna pour toujours, et le Jour Dernier, il mentionnera encore cette erreur qu'il a commise et qui l'empêchera d'intercéder en faveur de ses enfants. La situation fâcheuse est celle du pécheur que l'oubli accompagne avant et après la faute et qui persiste sans être gêné.

Adam possédait une mémoire remarquable et une capacité de mémorisation étonnante. L'oubli était donc un incident exceptionnel étant donné qu'il avait appris le nom de toutes choses et l'usage de la langue. De la même manière, la condition originelle chez Adam était la droiture, la désobéissance n'a été qu'un incident. Les enfants d'Adam ont hérité de leur père, la mémoire, qui leur permet de peupler le monde et de développer des civilisations. Mais Adam leur a également légué cette faculté à oublier, qui les aide à s'adapter et à renouveler leur engagement et à dépasser leurs erreurs.

Nous sommes tous condamnés à oublier notre existence en partie ou totalement, car la vie se remplit par nos réalisations, nos bonnes actions, et elle ne s'évalue pas en nombre d'années.

La première année de l'enfant est par exemple, la plus importante pour lui et la plus déterminante dans son existence. Elle conditionne son parcours futur, sa santé, son intelligence, ses capacités, son apparence, etc. Les Chinois considèrent, par exemple, que la vie débute avec la grossesse.

La mémoire est sélective et diverse : les chiffres, les noms, les visages, les idées et les concepts. Ce qu'on apprend durant l'enfance ne s'oublie pas facilement, et l'on peut comparer l'apprentissage durant cette période à la gravure dans la pierre. C'est pourquoi l'on doit encourager l'enfant dès le bas âge à la prière, aux oraisons, à la bonne parole, à l'autonomie, à servir autrui, à la bonté, la générosité, etc. qui lui garantiront une vie dans la vertu.

L'oubli est tout naturel chez l'homme et dans certains cas il représente même un des plus grands bienfaits, afin de préserver l'équilibre mental de l'homme. Allah ne sanctionne pas dans l'au-delà, la faute ou le péché commis par oubli. Toutefois, en ce monde l'homme peut être amené à réparer sa faute et à offrir une compensation à autrui par souci d'équité et pour préserver les droits.

Adam a ainsi commis une erreur par oubli, c'est pourquoi l'on dit encore de nos jours que *l'erreur est humaine*. En arabe, l'homme (*al-'insân*) aurait été nommé ainsi en raison de l'oubli (*an-nisyân*); d'autres affirment que la racine commune est plutôt celle partagée avec le mot *al-'uns* qui signifie *l'affabilité, l'amitié, l'intimité*.



L'oubli est donc devenu une seconde nature chez l'homme, comme l'a déclaré l'Envoyé ﷺ : « *Adam oublia et son peuple l'imita*<sup>1</sup>. »

Le récit d'Adam nous révèle que l'homme par nature est enclin à l'oubli. Sans les Rappels qu'Allah leur a adressés, ils ne pourraient se montrer résolus. Notons qu'Adam le père des hommes dont Allah a décrit l'oubli et le manque de résolution ne disposait pas encore de Loi écrite, comme celles qu'ont apportées les Prophètes. Il se trouvait encore dans la condition de l'homme originel, à la *fiṭrah* saine. Le Diable n'exerçait pas encore sa domination comme il l'imposera plus tard à la descendance d'Adam, après que ce dernier fut expulsé du Paradis.

- « *Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam* ».

Cette recommandation intervint avant la Révélation des Livres divins et l'envoi des messagers. Abû Zahrah a confirmé que la *recommandation* faite par Allah à Adam, avant que ce dernier fût tenté par Iblis, était l'injonction à respecter les prescriptions divines, même si Adam n'était pas encore descendu vers la demeure de l'épreuve. La recommandation (en arabe, le terme coranique est *al-'ahd*) fait référence à l'engagement entre le serviteur et son Maître :

« *Et Nous dîmes : Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise; mais n'approchez pas de l'arbre que voici : sinon vous seriez du nombre des injustes.* » Al-Baqarah (La Vache) : 35.

Ce pacte est introduit dans le passage par deux particules d'insistance, qui montrent son importance. Allah a également cité deux caractéristiques d'Adam, dont une positive et l'autre négative. Le premier est l'oubli, qui est celui du pacte. Adam sombra alors dans l'interdit, mais la manière dont le fait est relaté ne révèle pas de sévérité envers Adam. Allah n'a fait que décrire ici la nature humaine qui est encline à l'oubli et à l'insouciance, et l'homme transgresse les interdits en raison de l'oubli.

Le second aspect, qui est le négatif est la description du manque de résolution de la part d'Adam. L'intention sincère implique la fermeté dans l'action, mais Adam a manqué de cette résolution.

Notons qu'Allah savait bien sûr ce que serait la réaction d'Adam avant qu'elle n'advienne. Le Seigneur a prédestiné ce qui devait arriver avant son apparition. Pourquoi dans ce cas reproche-t-Il à Adam son manque de résolution, alors que le Seigneur a créé ce dernier, l'a conçu et a déterminé son destin ?

<sup>1</sup> *sunan tirmîdhî*, n° 3076, Hadith *hasan saḥîḥ*.



Allah savait depuis toujours que cela devait se dérouler ainsi, car Il a créé et formé l'homme, et Il savait que Satan et ses armées devaient assaillir les humains en exploitant ces défauts de l'insouciance et du manque de résolution.

Les hommes doivent se prémunir de la ruse du Diable et de ses suppôts qui avait déjà égaré leur père qui oublia et qui manqua de résolution, d'autant qu'ils ont reçu depuis, les Lois révélées.

- “[...] et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution ferme”.

La résolution (en arabe, *al-'azm*) consiste en une combinaison de l'intention et de la volonté. Dans le cas où la résolution signifie ici la résolution à commettre des péchés, le sens est positif.

Mais l'énoncé suggère plutôt qu'Adam a manqué de résolution face à la tentation, et n'a pas su se prémunir contre l'insouciance et exercer un jugement sain. Dans ce dernier cas, on supposera alors que l'erreur d'Adam provenait d'une interprétation erronée.

D'autres ont défini la résolution par l'ambition ferme à lutter et à persévérer face à la tentation; ainsi qu'à faire preuve de volonté afin de respecter l'engagement et d'obéir à Allah, quelle que soit l'épreuve à endurer pour cela.

Nous devons rappeler ici que la désobéissance d'Adam découle nécessairement de son libre arbitre et de son choix de désobéir ou de s'abstenir. Dans ce contexte en commettant un acte de transgression Adam s'est détourné du droit chemin dont Allah avait prescrit l'observance.

En méditant une nouvelle fois sur ce verset, nous constatons qu'Allah a éprouvé Adam avant de lui faire rejoindre la Terre, qui était le lieu du vicariat. Adam n'a pas réussi ce test, mais Allah ne l'abandonna pas pour autant, et Il le couvrit de Sa compassion, l'élut et le guida dans le droit chemin, comme nous le verrons.

**3. « Et quand Nous dîmes aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, excepté Iblis qui refusa. Alors (117) Nous dîmes : “Ô Adam, celui-là est vraiment un ennemi pour toi et ton épouse. Prenez garde qu'il vous fasse sortir du Paradis, car alors tu seras malheureux. » Tâ-Hâ : 116-117**

*A. « Et quand Nous dîmes aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, excepté Iblis qui refusa. »*

Ash-Shinqîfî a écrit en commentaire de ce verset :

Allah nous informe ici qu'Il ordonna aux anges de se prosterner devant



Adam. Ils obéirent tous à l'exception d'Iblis, qui refusa. Dans ce verset, seul le refus est mentionné, et non sa vanité. Dans la sourate Al-Hijr on retrouve également ce *refus*, dans le verset 31. Dans ce dernier verset on lit : *il refusa de compter parmi ceux qui se prosternent*. Cela confirme que le complément dans le présent verset de la sourate Tâ-Ha est implicite : *sauf Iblis qui refusa*. C'est-à-dire d'être de ceux qui se prosternent, comme cela est cité dans Al-Hijr, ou encore dans Al-'A'râf, verset 11. Dans le chapitre Sâd toutefois, la référence à l'orgueil de Satan est présente. Enfin dans la sourate Al-Baqarah, le *refus* et l'*orgueil* sont associés, dans le verset 34<sup>1</sup>.

As-Sa'dî dans son exégèse a expliqué :

Après qu'Allah acheva la création d'Adam de Sa Main, et qu'Il lui enseigna le nom des choses, et l'honora, Il ordonna aux anges de se prosterner pour rendre hommage à Adam. Ils s'empressèrent d'obéir, mais Iblis qui se trouvait parmi eux refusa et s'enorgueillit face au commandement divin. Le Diable se justifia en déclarant : – *Je suis meilleur que lui, Tu m'as créé de feu et Tu l'as créé de terre*. Il manifesta à ce moment-là son énorme adversité envers Adam et son épouse, car il devint alors l'ennemi d'Allah. Sa jalousie provoqua son hostilité envers Adam et Eve, et Allah mit en garde ces deux derniers contre Iblis<sup>2</sup>.

**B. « Alors Nous dîmes : Ô Adam, celui-là est vraiment un ennemi pour toi et ton épouse. Prenez garde qu'il vous fasse sortir du Paradis, car alors tu seras malheureux. » Tâ-Hâ : 117**

Allah manifesta ainsi Sa bienveillance envers Adam. Il le mit en garde contre la fourberie de son ennemi, qui refusa de se prosterner devant lui. Le Seigneur ordonna alors au couple : “*Prenez garde qu'il vous fasse sortir du Paradis, car alors tu seras malheureux*” Le malheur et les épreuves; l'angoisse et la détresse; la douleur et la privation vous attendent en dehors du Paradis. Mais vous demeurerez à l'abri de toutes ces choses aussi longtemps que vous séjournerez au Firdaws.

As-Sha'râwî a écrit :

[...] *car alors tu seras malheureux*, est au singulier et non à la forme duelle. La raison est que la responsabilité de l'effort et de l'action incombe à l'homme avant tout. Quant à la femme, elle représente le giron où l'homme après l'effort trouve le réconfort, contrairement au contexte au-

<sup>1</sup> *adwâ' al-bayân*, Ash-Shinqîfî, (4/106)

<sup>2</sup> *tafsîr as-sa'dî*, extrait de *at-tadabbur wa al-bayân*, (21/209).



quel nous assistons dans nos sociétés modernes. Ainsi on incite les femmes à travailler sous prétexte de la faire participer aux charges du foyer.

Abû Zahrah a également proposé une interprétation de ce verset, comme suit : La particule de causalité ‘*fâ*’ est employée ici, car elle est précédée d’un énoncé qui est la cause de la proposition qu’elle introduit. Ainsi l’animosité d’Iblis envers Adam et son épouse découle de son refus de se prosterner devant ces derniers. Ce qui légitima à ses yeux ce refus fut son sentiment de supériorité à leur égard, et la jalousie qu’il éprouva en raison du rang que lui accorda le Seigneur. L’hostilité de Satan atteignit ainsi son paroxysme et il ne pouvait alors en découler que du mal et des méfaits inévitablement. C’est pourquoi Allah a confirmé cette adversité de la part du Diable : *celui-ci est ton ennemi et celui de ton épouse*. La particule ‘*inna*’ marque l’insistance, et le démonstratif ‘*hadhâ*’ la renforce. Cette phrase fait référence à l’animosité qu’a manifestée Satan, par ses paroles et par son refus de se prosterner. Puisque l’hostilité était alors déclarée, Adam n’avait plus qu’à s’attendre aux méfaits de la part de cet ennemi. Il s’agissait donc pour Iblis de tenter de faire sortir l’homme de l’endroit dans lequel on l’avait honoré et où les anges se prosternèrent devant lui. Allah mit donc en garde Adam : *Prenez garde qu’il vous fasse sortir du Paradis, car alors tu seras malheureux*. Ce passage comporte une interdiction, dont la raison est l’adversité de Satan à l’égard d’Adam, elle est aussi renforcée par la forme du *tawkîd* (insistance) en arabe. L’énoncé indique aussi que la sortie du Paradis engendrera le malheur<sup>1</sup>.

- “[...], *car tu seras malheureux*”.

Dans le Texte coranique, la forme verbale est au singulier et non au duel (Adam et Ève). D’un point de vue islamique, c’est à l’homme qu’incombe la responsabilité de subvenir aux besoins et de travailler, tandis que les rôles de mère et d’éducatrice incombent à la femme. L’homme vaque donc à ses affaires à l’extérieur pour subvenir aux besoins du foyer tandis que la tâche la plus primordiale sur Terre, à savoir l’éducation, relève des prérogatives de l’épouse. Cette dernière par son investissement affectif assure la bonne éducation des enfants qui forment la société de demain.

L’homme travaille donc à l’extérieur du foyer et retourne en fin de journée chez lui, fatigué, moralement aussi bien que physiquement. Les difficultés de la vie sont supportées par l’homme qui doit les affronter en premières lignes. Quant à l’épouse, elle coule des jours paisibles au sein du foyer, où elle y trouve sa subsistance de façon aisée. Elle doit

---

<sup>1</sup> *tafsîr abî zahrah*, (9/4799).



donc apprécier ces efforts à leur juste valeur ainsi que les difficultés quotidiennes, et ne pas alourdir le fardeau de son époux jusqu'à le placer dans des situations insupportables. On rapporte à ce propos que les femmes des pionniers de l'islam disaient à leur époux : « Sache que je peux endurer la faim, mais je n'accepterai pas d'être nourri de choses interdites. Crains donc Allah et respecte ce droit qu'est le nôtre. »

L'Envoyé d'Allah ﷺ nous a enseigné que la femme la plus bénie est celle dont les besoins à couvrir sont les plus modestes et qui se contente du peu. Elle est affectueuse et féconde. Elle cache les défauts de son époux et ne l'humilie pas en public. Elle le soutient pour l'empêcher de céder à la tentation du Diable et ne le place pas à sa merci.

Il est entendu que la réalité actuelle de nos sociétés modernes fait que la femme a aussi une vie professionnelle qui fait que l'équilibre entre sa mission première et sa vie professionnelle devient très délicat et la société ne l'aide pas pour assurer paisiblement cet équilibre et organiser ses priorités avec l'aide de son époux.

**4. « Car tu n'y auras pas faim ni ne seras nu, (119) tu n'y auras pas soif ni ne seras frappé par l'ardeur du soleil » (120) Puis le Diable le tenta en disant : “Ô Adam, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité et un royaume impérissable ?” (121) Tous deux (Adam et Ève) en mangèrent. Alors leur apparut leur nudité. Ils se mirent à se couvrir avec des feuilles du paradis. (122) Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. Son Seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé. »**  
Tâ-Hâ : 118-122

*A. « Car tu n'y auras pas faim ni ne seras nu, (119) tu n'y auras pas soif ni ne seras frappé par l'ardeur du soleil. »*

Dans ces versets, Allah informe que le Paradis contient tout ce qui peut combler l'homme et subvenir à ses besoins (vêtements, nourriture, boissons et demeures). Cela indique les besoins que l'homme doit chercher à combler et qui lui garantissent le bien-être. Au-delà de cela, tout le reste n'est que convoitise pour le prestige, le pouvoir, comme le disait Ali b. Abû Tâlib.

On comprend de ce verset que ce qui suffit à l'homme se résume à la satisfaction de ces besoins primaires : manger, boire et un habitat. Al-Bâdâwî en conclut dans son *tafsîr* que ce Texte coranique rappelle à Adam que le Paradis renferme ce qui lui procurera la satiété et la satisfaction en termes de nourriture, de boissons, de vêtements et d'habitat, sans qu'il ait besoin



de travailler et fournir des efforts pour se les procurer. Ce passage décrit la satiété par la mention de son opposé, qui est inconcevable au Paradis, où la moindre contrariété n'existe pas. Le malheur se trouve à l'extérieur et c'est pourquoi Iblis tentera de faire sortir Adam et son épouse. Voici pourquoi Allah les a exhortés à ne pas céder aux suggestions du Diable, car en dehors de ce qu'ils trouveront au Paradis, le reste causera leur perte et leur malheur.

Ceux qui s'attendent à trouver l'aisance et le confort en ce monde sans efforts devraient méditer ce verset.

Dans les deux versets, l'emploi de l'expression '*tu n'y auras*' met l'accent sur les besoins de l'homme (nourriture, boisson, vêtements, habitat...) qui sont comblés au Paradis et sont aussi les besoins primaires que l'individu devra aussi se limiter à satisfaire sur Terre.

On remarque également que la faim est mise en parallèle avec la nudité, et non la soif ; et cette dernière est placée côte à côte avec l'éclat du soleil. La faim est ainsi comparée à la *nudité* de l'estomac, et cette dernière à la *faim* du corps. Le verset exclut alors la privation des besoins intérieurs et extérieurs du corps. La soif découle d'une sensation de chaleur intérieure, tandis que le rayonnement du soleil se manifeste de l'extérieur.

Ibn Al-Qayyîm a écrit :

On peut souligner la mise en parallèle entre la faim et la nudité, et la soif et l'ardeur du soleil, comme opposition entre l'apparent et le caché. On s'attend à ce que la faim soit associée à la soif et la nudité à l'ardeur du soleil. Mais celui qui maîtrise la rhétorique y voit une expression d'éloquence remarquable. En effet, la faim est un mal intérieur, tandis que la nudité est un mal extérieur, ils se rejoignent de ce point de vue. Quant à la soif, elle révèle un réchauffement intérieur, tandis que le rayonnement du soleil provient de l'extérieur. Ce verset décrit ainsi tous les méfaits que peut subir le corps de l'extérieur et de l'intérieur<sup>1</sup>.

***B. Puis le Diable le tenta en disant : Ô Adam, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité et un royaume impérissable ? »***

- "*Puis le Diable le tenta en disant*". Nous remarquons qu'Allah a utilisé pour décrire l'action séductrice du Diable le terme *waswasah* qui fait référence en arabe au cliquetis provoqué par les bijoux dont se parent les femmes. Ce mot renvoie également au coassement de la grenouille ou à l'hennissement du cheval, ou au meuglement de la vache ou au cri de

<sup>1</sup> *badâ'i ' al-fawâ'id*, Ibn Al-Qayyîm, (3/240).



l'âne... On l'attribue aussi au son de l'écoulement de l'eau, ou du bruissement des branches secouées par le vent, etc.

Le *waswas* des parures que portent les femmes attirent l'attention et attise la curiosité des hommes.

Dans ce verset, Allah nous informe que le Diable se fraie un chemin jusqu'au cœur de l'individu en tentant de le tromper par l'embellissement.

Ash-Shinqîû a écrit :

Le *waswas* dans ce verset fait référence à des murmures qu'Adam entendit et comprit. La preuve qu'Adam a effectivement bien entendu une parole qui émanait d'Iblis se trouve dans l'expression en disant : « *Ô Adam, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité et un royaume impérissable ?* ». Le *waswas* constitue donc bien cette parole de Satan, que l'on retrouve dans le chapitre Al-'A'râf, où l'on peut lire qu'Iblis adressa aussi ces mots à Ève : Et il leur jura : « *Vraiment, je suis pour vous deux un bon conseiller.* » Alors il les fit tomber par tromperie. Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles ; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis. Et leur Seigneur les appela : « *Ne vous avais-je pas interdit cet arbre ? Et ne vous avais-je pas dit que le Diable était pour vous un ennemi déclaré ?* » (Al-'A'râf : 21-22)<sup>1</sup>.

- « *Ô Adam, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité et un royaume impérissable ?* »

Voici la suggestion diabolique qu'entendit Adam de la part d'Iblis, qui au passage s'était abstenu de manger au fruit de l'arbre alors qu'il prétendait que ce dernier rendrait éternel.

Satan avait réussi à cerner le point faible chez Adam. La durée de vie chez l'homme est limitée, ainsi que sa force. La longévité est un souhait ardent et la possession permanente est source de convoitise. C'est donc par ces deux portes qu'Iblis s'est introduit, pour profiter de la faiblesse naturelle de l'homme... selon le décret et la sagesse divine cachée.

Adam oublia alors la recommandation divine et transgressa l'interdit.

La forme interrogative qui ouvre la proposition est destinée à capter l'attention de l'interlocuteur sur l'annonce d'un royaume et d'un pouvoir éternels à portée de main. C'est en se présentant comme un loyal conseiller que Satan adressa son discours à Adam.

<sup>1</sup> *adwâ' al-bayân*, Ash-Shinqîû, (4/110).



Ce verset met en évidence certains instincts présents chez l'homme, tel que celui de l'éternité, ancré en lui et non acquis par l'expérience. Aussi longtemps que l'individu mène une vie confortable, il éprouve alors le désir d'éternité comme un instinct profond naturel et permanent.

On attribue à ce désir différentes appellations : instinct de survie ; de combativité ; de fuite ; de secours ; de se nourrir...

Toutes ces expressions révèlent l'existence de ces instincts chez l'homme qui le poussent à survivre et à repousser le danger. Toutes ces définitions, que les études ont mises en évidence, relèvent d'une aspiration plus large pour l'éternité. C'est ce dernier qu'Iblis a tenté d'exploiter pour inciter Adam à manger du fruit défendu.

On pourrait penser que du désir d'éternité ancré chez l'homme, découle de celui de se marier, qui est l'un des premiers sur la liste. Mais une réflexion plus profonde conduit à une conclusion différente.

Quelle valeur aurait l'existence de l'homme condamné à la solitude et qui ressentirait un vide douloureux et profond dans sa vie ? Le mariage contribue à la plénitude existentielle pour l'homme et il occupe dès lors une place de premier rang dans l'existence, et ce n'est qu'après que l'instinct de survie trouve sa justification.

Le noble Coran a évoqué ce désir lorsqu'Adam fit la découverte de sa propre nature et qu'il ressentit la présence des instincts en lui. C'est celui du mariage qui fut comblé pour lui en premier :

*« Et Nous dîmes : "Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise ; mais n'approchez pas de l'arbre que voici : sinon vous seriez du nombre des injustes." »* Al-Baqarah (La Vache) : 35.

Les psychologues qualifient cet instinct de « sexuel » ou de « reproduction ». Mais le noble Coran lui attribue une portée et signification plus profonde. Le mariage reste une nécessité naturelle qui dépasse le cadre charnel. Il s'agit d'une institution sacrée qui englobe toute la création et le rend bénéfique : *« et de chaque chose Nous avons créé un couple »*.

L'expression "toute chose" demeure pour nous mystérieuse, et Seul Allah sait ce qu'elle englobe. D'un point de vue linguistique, cela fait référence à tout ce qui existe, qu'il soit connu ou non : vivant, inanimé, parlant, muet, etc.

*« Louange à Celui qui a créé tous les couples de ce que la terre fait pousser, d'eux-mêmes, et de ce qu'ils ne savent pas ! »* Yâ-Sîn : 36.



L'accouplement n'est pas une sphère étroite ou un horizon dans lequel s'enferment les hommes, les animaux, les plantes. C'est une loi de la création à l'étendue large, un élan naturel éternel qui ne s'exprime pleinement qu'en intégrant la place qui lui revient dans la création. L'union génère une tendresse éternelle, une attirance mutuelle naturelle au sein du couple d'une même espèce. Le désir ne peut être comblé chez l'un ou l'autre, et l'apaisement et le bien-être ne peuvent pleinement les envelopper tous les deux, sans une union réalisée dans le respect de la Tradition divine établie au sein de chaque espèce. Les charges électriques négatives et positives ne forment-elles pas des couples qui interagissent et se combinent ? Lorsqu'elles ne se rencontrent pas, elles sont sans utilité. Mais quand elles s'unissent, elles génèrent, à votre guise, feu, lumière, mouvement, énergie et bien-être.

Le noble récit reconnaît alors dès les débuts de l'existence humaine la présence des désirs, et à leur tête se trouve celui de l'accouplement et de l'union parfaite entre l'homme et la femme. De cette union émerge ce qui est le plus beau chez l'homme, à savoir son humanité. La vie de chacune des entités du couple doit alors se réaliser dans le cadre du respect de cette humanité pour laisser émerger de l'horizon la beauté des vertus humaines.

La merveille de la création d'Allah est que l'humanité se divise en deux groupes : celui des éléments *positifs*, et celui des *négatifs* qui tendent à se connecter. L'instinct les pousse à se rencontrer pour conjuguer leurs propriétés respectives :

« *Et de toute chose Nous avons créé [deux éléments] de couple. Peut-être vous rappellerez-vous ?* » Adh-Dhâriyât (Ceux qui éparpillent) : 49.

Les désirs les plus essentiels chez Adam tels que révélés dans le récit coranique sont donc : l'instinct d'accouplement, celui d'éternité, de possession et religieux.

Concernant celui de l'éternité, pour en revenir à notre récit, il s'est manifesté chez Adam la première fois lorsque cette pulsion lui fit entrevoir qu'il pourrait y accéder à travers le fruit défendu. Il répondit alors à l'incitation diabolique et mangea de ce fruit. L'ange chargé de consigner les actes des hommes a pu ainsi vérifier que le *dispositif des désirs fonctionnait bien chez Adam*.

Un autre instinct que dévoile ce récit est celui de la possession qu'Iblis a inspiré à Adam la première fois par ces paroles :



« *Puis le Diable le tenta en disant : “Ô Adam, t’indiquerai-je l’arbre de l’éternité et un royaume impérissable?”* » Tâ-Hâ : 120.

Ce penchant peut atteindre des proportions démesurées chez certains au point de les transformer en instrument de corruption et de destruction. En revanche, lorsque cette aspiration est orientée vers de nobles objectifs, elle génère le bien et la réussite. Le Noble Coran nous a livré des exemples historiques qui décrivent la tyrannie de ce penchant ou sa modération ayant chacune les effets qui lui correspondent. Mais nous ne développerons pas cette question ici.

Adam avait mangé du fruit de l’arbre afin de poursuivre cette ambition et de répondre à l’appel pressant pour la possession. Les théologiens ont également évoqué cet instinct, et ils l’ont associé à celui de la domination, comme pour suggérer que ce dernier découle du premier. Ainsi ceux qui s’emparent des richesses sont plus enclins à vouloir exercer sur les autres leur domination et leur influence.

***C. « Tous deux (Adam et Ève) en mangèrent. Alors leur apparut leur nudité. Ils se mirent à se couvrir avec des feuilles du paradis. Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s’égara. »***

On retrouve dans d’autres passages coraniques la mention des effets de la désobéissance d’Adam et Ève. Ainsi on peut lire dans Al-’A’râf (Les Murailles) :

«... *Puis, lorsqu’ils eurent goûté de l’arbre, leurs nudités leur devinrent visibles...* » Al-’A’râf (Les Murailles) : 22.

« ... *comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités...* » Al-’A’râf (Les Murailles) : 27.

Ces versets révèlent qu’Allah avait préservé les regards d’Adam et d’Ève de la vision de leur nudité jusqu’au moment où ils mangèrent du fruit défendu. C’est alors que leur apparut ce qui était jusqu’alors dissimulé à leurs regards, pour prix de leur faute. Leurs parties honteuses, leur nudité se dévoilèrent alors. On qualifie les parties intimes de honteuses, car leur dévoilement embarrasse l’individu. Adam et Ève cherchèrent alors à recouvrir leur intimité au moyen des feuilles des arbres du Paradis :

“*et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis.*”

La nudité embarrasse et la contempler gêne ceux dont la nature n’est



pas pervertie. Le dévoilement de l'intimité que relate ce récit coranique a conduit certains à penser que cela faisait allusion à l'acte charnel. Mais rien dans le noble Coran ou dans la Tradition prophétique ne fournit une telle interprétation. Nous devons donc nous abstenir de formuler des opinions qui ne sont pas fondées.

Toujours est-il qu'Adam, celui devant lequel les anges se prosternèrent, désobéit à l'injonction divine et se retrouva dans cette situation, victime, en raison de sa faute, des inspirations sataniques.

- *“Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara.”*

Adam s'éloigna du droit chemin et se laissa tromper par les mensonges de son ennemi. Allah dans ce verset attribua la désobéissance et l'égarement à Adam seul, alors qu'Ève avait elle aussi mangé du fruit. La raison est que le personnage principal du récit est Adam. Ève, quant à elle, ne fait que le rejoindre dans le verdict de son époux.

Adam *s'égara* peut être aussi expliqué par le fait qu'il manqua à son objectif, en mangeant du fruit, qui était celui d'accéder à l'éternité au Paradis. Il n'obtint donc rien de ce qu'il espérait, et le royaume permanent qu'il escomptait ne se présenta pas et son acte se retourna contre lui. Il se détourna du commandement de ne pas s'approcher de cet arbre : *et ne vous approchez pas de cet arbre*. L'égarement est l'opposé de la guidée à laquelle on l'avait exhorté. Le malheur assombrit sa soirée lorsqu'on le fit descendre sur Terre.

Quant à la désobéissance, elle consiste à ne pas observer les commandements. Mais cette non-observance de la part d'Adam découlait d'une interprétation erronée. En effet, ce dernier pensait que personne n'oserait jamais prononcer un serment mensonger. Peut-être pensa-t-il que l'interdiction avait été abrogée en entendant Iblis lui jurer par Allah ; ou s'était-il imaginé qu'un arbre en particulier de toute l'espèce était seulement interdit ?

- *“Puis le Seigneur l'élut, accepta son repentir et le guida.”*

En arabe, le mot *'ijtibat'* signifie l'élection, le privilège. Ainsi après avoir commis sa faute, Adam bénéficia de la faveur d'Allah, qui lui accorda les privilèges de se repentir et celui de la guidée. Le Seigneur n'a mentionné aucune raison à cette grâce. Dans un autre endroit du noble Coran, nous apprenons toutefois qu'Adam reçut de la part d'Allah des paroles, qu'il prononça et qui furent la cause de son repentir :



« *Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir, car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux.* » Al-Baqarah (La Vache) : 37.

C'est à la suite de la prononciation de ces paroles qu'Allah accepta le repentir d'Adam, comme cela a été mentionné avant. Le verset 23, de la sourate Al-'A'râf confirme cela, et la meilleure interprétation coranique est celle du Coran par le Coran.

- "*Puis le Seigneur l'élu, accepta son repentir et le guida.*"

La conjonction '*puis*' indique la succession et la séparation, et elle indique ici qu'un certain laps de temps séparait les situations, la désobéissance et l'égarement puis l'élection et la guidée. Allah a donc élu Adam à deux reprises : la première fois, lors de sa création; et la seconde, en le choisissant ici lors de son repentir et lui accordant, après sa faute, de revenir pénitent vers le pardon d'Allah. Adam reconnut alors sa faute et retourna vers Son Seigneur qui lui accorda le pardon et la guidée. Cela confirme que l'homme est un pécheur par nature, mais le repentir est la vertu des gens de droiture et Allah est Al-Ghafûr (Celui qui pardonne), Ar-Rahîm (Le Miséricordieux).

- "[...] *et le guida.*"

Allah lui facilita l'attachement à la voie droite ou Il lui inspira la connaissance du droit chemin et la satisfaction face à ce qu'Allah révéla.

Parmi les penchants naturels présents chez l'homme se trouve le religieux qui consiste à se tourner vers son Créateur et à se repentir à Lui. L'homme éprouve ainsi le besoin d'implorer Son secours et de faire appel à Sa bienveillance.

Le sentiment religieux inné se distingue des autres penchants évoqués avant (éternité, reproduction, possession). Ces derniers interviennent dans la sphère temporelle, tandis que le premier relève d'un domaine supérieur, qui est celui de l'âme, de l'esprit qu'Allah insuffla en l'homme. Les instincts primaires attirent l'homme vers le bas, tandis que le besoin spirituel l'attire vers le haut. Si les désirs pour les choses sensibles sont des pulsions qui exercent leur force sur l'homme, le penchant religieux représente alors la pulsion par excellence. En effet, il provient de l'âme, cette entité mystérieuse qui relève de la décision d'Allah et qui est plus forte que le corps et qui est éternelle et essentielle.

Le sentiment religieux inné se manifeste clairement dans deux situations particulières :



- Lorsqu'une calamité, un péril menaçant la survie s'abattent sur ceux qui se montrent insouciant vis-à-vis d'Allah, et qu'ils ne possèdent plus alors aucun moyen de recours pour leur salut, ils se tournent alors vers leur Créateur :

*« C'est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer, quand vous êtes en bateau. [Ces bateaux] les emportèrent, grâce à un bon vent. Ils s'en réjouirent jusqu'au moment où, assaillis par un vent impétueux, assaillis de tous côtés par les vagues, se jugeant enveloppés [par la mort], ils prièrent Allah, Lui vouant le culte [et disant] : "Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants!" »* Yûnus (Jonas) : 22.

C'est dans ce contexte que le penchant naturel sain reprend le dessus, et qu'après l'avoir ignoré les individus se tournent vers Allah. C'est alors qu'ils sont recouverts des voiles épais de l'insouciance au point de s'imaginer que rien ne se trouve au-dessus d'eux. Soudainement, les vagues les ont encerclées de toute part et leur faisaient perdre tout espoir de salut; c'est dans cette situation que l'insouciance se dissipe de leur esprit, avec les illusions de ce monde. L'élan retenu, et la force déferlante contenue libèrent un appel inné et involontaire, par lequel ils invoquent Allah, Celui qu'ils avaient oublié. Ils l'invoquent alors en toute humilité : *« Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants ! »*.

Mais cette catégorie d'individus n'est en général pas celle des gens de bien, car aussitôt après avoir été épargnés, ils retournent vers la désobéissance, le péché et l'insouciance :

*« Lorsqu'Il les a sauvés, les voilà qui, sur terre, transgressent injustement. Ô gens! Votre transgression ne retombera que sur vous-mêmes. C'est une jouissance temporaire de la vie présente. Ensuite, c'est vers Nous que sera votre retour, et Nous vous rappellerons alors ce que vous faisiez. »* Yûnus (Jonas) : 23.

- L'autre situation durant laquelle se manifeste le sentiment religieux concerne une certaine catégorie d'individus. Ces derniers sont sensibles, perspicaces, et possèdent une âme plus pure. Mais les voici pourtant confrontés aux pulsions et à un penchant auquel ils ne parviennent pas à résister et qui les entraîne vers le péché. Leur jugement est altéré par les artifices séducteurs des passions que l'on miroite autour d'eux. Ils cèdent donc à l'interdit. Plus tard, l'âme apaisée de sa fièvre et l'instinct s'étant retranché de l'horizon limpide du jugement de l'homme, l'éclat de son



cœur brille à nouveau en lui, il retrouve sa vigilance et réalise sa faiblesse. L'angoisse et le remords l'étreignent et son seul refuge est alors la pénitence et la repentance envers son Seigneur.

Allah a révélé le mérite de cette catégorie de personnes dans Son Livre :

*« [...] et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés -et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? -et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien! »* Ali-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 135-136.

Cette situation est celle d'Adam telle que nous l'a révélée le récit coranique, dans lequel on voit ce dernier, juste après la faute, reconnaître la laideur de son acte et se précipiter vers le pardon d'Allah.

Ce noble récit nous révèle donc une expérience merveilleuse, qui met en scène le sentiment religieux inné. Nous apprenons ainsi que l'homme renferme dans sa nature deux types d'instincts : ceux qui l'encouragent à céder à la tentation et au péché, et celui qui lui ouvre la voie vers la repentance et le pardon. Ces penchants sont conformes à son essence terrestre dont les caractéristiques obéissent à ces deux tendances naturelles : celle de la lumière et celle des ténèbres ; la souillure et la pureté ; le péché et le repentir.

Il s'agit là des dispositions de l'homme moyen, et Allah aime ceux qui se repentent et se purifient. Nous n'allons cependant pas nous étendre sur les différentes situations des individus dans ce domaine, car ce n'est l'objet de notre étude ici.

Notons simplement ce que le récit nous révèle ici, à savoir que le penchant pour le péché est ancré en nous, mais que le repentir est également une de nos qualités les plus nobles. C'est d'ailleurs la pénitence qui efface la faute, et le péché se dissout dans le pardon. Seul celui qui persiste dans la faute s'expose au châtement. Malgré tout, Allah est prompt à accepter le repentir de celui qui reconnaît sa faute humblement :

*« Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir, car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux. »* Al-Baqarah (La Vache) : 37.



Nous venons ainsi d'énumérer les principaux penchants humains dont découlent tous les autres et qui sont leurs dérivés. L'ensemble de tous les instincts de l'homme constitue ce qu'on appelle la pyramide des besoins humains.

Le récit sur la création d'Adam nous révèle la première expérience de ce dernier avec chacun de ces désirs. Il prit conscience de leur existence et de leur utilité pour l'aider à réagir à son environnement.

Mais la narration ne se contente pas de mentionner les noms de ces instincts et de décrire leurs manifestations. Elle explique ces dernières et les causes qui ont engendré les réactions d'Adam comme nous l'avons vu.

- "*Son Seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé.*"

Ash-Sha'râwî a écrit à propos de ce verset : « Adam, à l'instar de tout homme ordinaire qui obéit et qui transgresse les interdits, répondit aux suggestions du Diable. Mais Allah lui accorda le repentir. »

Ainsi Adam n'était, au moment de sa faute, qu'un homme ordinaire, et non un Prophète, comme certains le prétendent. La Parole d'Allah : [...] *l'a ensuite élu*, indique le début de l'étape de l'apostolat dans la vie d'Adam. Comme nous l'avons déjà dit, l'adverbe *ensuite*, suggère l'écoulement d'un laps de temps avant qu'Adam eût été *élu*.

On retrouve l'expression *son Seigneur l'a ensuite élu*, car cet acte relève de la Seigneurie d'Allah (Ar-Rubûbiyyah). Allah, en tant que Seigneur, veille au développement de Ses créatures et Il a préparé ici Adam pour qu'il soit prêt à assumer son rôle sur Terre. C'est au Paradis à travers cette expérience que sa formation débuta.

5. « Il dit : **“Descendez d’ici (Adam et Ève) [vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s’égarera ni ne sera malheureux. (124) Et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l’amènerons aveugle au rassemblement.” (125) Il dira : “Ô mon Seigneur, pourquoi m’as-Tu amené aveugle alors qu’auparavant je voyais ?” (126) [Allah lui] dira : “De même que Nos Signes (enseignements) t’étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd’hui tu es oublié.” (127) Ainsi sanctionnons-nous l’outrancier qui ne croit pas aux révélations de son Seigneur. Et certes, le châtiment de l’au-delà est plus sévère et plus durable.** » Tâ-Hâ : 123-127



*A. Il dit : « Descendez d'ici (Adam et Ève) [vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarrera ni ne sera malheureux. »*

- "Il dit : « Descendez d'ici (Adam et Eve) [vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. »

Ce verset contient la déclaration du déclenchement des hostilités entre les deux espèces. Aucun enfant d'Adam ne pourra après cela prétendre de pas avoir été averti ou avoir été pris de court. L'affaire a en effet été annoncée dans toute la création : *[vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres.*

- "Descendez", est dans le Texte coranique à la forme duelle, ce qui désigne Adam, et donc implicitement sa descendance, et Iblis et sa descendance. Dans la sourate Al-Baqarah, verset 28, le verbe est au pluriel, ce qui ferait référence à Adam et à Iblis et à tous leurs descendants.

- "[...] ennemis les uns des autres."

Aussi longtemps qu'Adam désobéira à Iblis, ils resteront ennemis. Mais dans le cas contraire, ils deviendront alliés, car l'animosité de Satan envers l'homme disparaît lorsque ce dernier sombre dans le péché.

Par nature, l'existence terrestre est pavée d'épreuves dans tous les domaines. L'épouse de l'homme peut, par exemple, se transformer en sa pire ennemie, lorsqu'elle l'incite au péché. Tout comme l'homme peut également s'avérer le plus grand adversaire de son épouse lorsqu'il l'entraîne dans le mal, pour assouvir ses instincts. Le fils également peut devenir l'ennemi de son père, si ce dernier autorise à son enfant d'acquérir les choses de ce monde aux dépens de sa foi. Le fils se présentera alors devant le Seigneur et dira : « ô, Allah, je n'entrerai pas en Enfer avant que mon père ne m'y devance. »

*« Les amis, ce jour-là, seront ennemis les uns des autres; excepté les pieux. »*  
Az-Zukhruf (L'Ornement) : 67.

Tout individu qui incite son prochain au péché, ou l'entraîne dans la désobéissance en lui imposant ce qu'il ne peut supporter, ne fait, par cet acte, que manifester son animosité à l'égard de ce dernier.

Cette annonce solennelle dont l'écho a retenti dans les cieux et sur Terre, et dont ont témoigné tous les anges a été suivie de la compassion d'Allah. Le Seigneur a alors décrété dans la foulée qu'Il dépêchera sur Terre des Prophètes. Les hommes ne seront jugés pour leurs actes qu'après



avoir été avertis. Allah informa les hommes le même jour qu'Il enverra des messagers qui transmettront Sa guidance. Chacun pourra être rétribué en fonction de son observance ou de sa désobéissance.

- *“Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux.”*

Cette Parole semble s'adresser à Adam. Allah annonce à ce dernier qu'Il dépêchera sur Terre des Messagers avec la guidance et un Livre que transmettra un Prophète. Celui qui suivra la guidance et croira au Messager et en Mes Livres et observera Mes commandements que transmettront les envoyés ne s'égarera pas. Il restera dans la voie droite et empoignera l'*anse la plus solide*. Il ne connaîtra pas également le malheur dans l'au-delà, car il s'est conformé aux actes qui le mèneront au bonheur. On retrouve ailleurs dans le Noble Coran le même énoncé, comme dans le chapitre Al-Baqarah, verset 38, entre autres.

Tous ces passages indiquent que personne ne retournera au Paradis avant d'avoir été éprouvé en ce monde et d'avoir subi l'examen terrestre et d'avoir obtenu le succès dans le respect des prescriptions divines.

L'observance de la guidance d'Allah renferme le bien-être et le bonheur pour l'homme. Celui qui obéit à Allah dans chaque chose ne s'égarera pas. Il s'élèvera plutôt, réussira et obtiendra le bonheur en concrétisant sa finalité existentielle.

- *“[...] quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux.”* Celui-ci accédera à la sérénité du cœur et de l'esprit. Celui dont la foi est conforme au noble Coran ne s'égaré pas et ne vit pas dans la confusion et n'éprouvera pas le revers terrassant de celui qui réalisera un jour que ses croyances n'étaient que des mythes.

Celui qui a adopté la foi de l'islam ne peut expérimenter une telle situation, car il est guidé par le Créateur de l'univers. Les doctrines forgées par les hommes en revanche ne mettent pas à l'abri d'une telle situation. Celui qui y adhère se mettra, peut-être, à les défendre avec ferveur et à sacrifier en leur nom tout ce qu'il possède de plus précieux. Il réalisera, finalement, que tous ses idéaux étaient sans fondement, de vaines rhétoriques creuses, et que tous les principes auxquels il a cru et s'est conformé ne sont que des chimères, sans réalité, sans aucun intérêt, sans finalité. Ainsi est le sort de ceux qui embrassent des idéologies forgées par les hommes et qui sont frappés d'une énorme désillusion.

D'autres individus se lancent dans des interprétations de phénomènes,



qui procurent de la satisfaction, lorsqu'elles sont vérifiées. Mais dans le cas contraire, ils dévalorisent et méprisent leur raison.

Bienheureux, celui qui agit conformément à la guidance divine dans toutes ses affaires personnelles, professionnelles ou spirituelles (mariage, commerce, foi, relations sociales, etc.)

On peut donc classer les individus selon deux catégories : ceux qui observent la guidée d'Allah et qui resteront sur le droit chemin ; et ceux auxquels s'applique la Parole d'Allah : *et celui qui se détourne de Mon rappel, mènera certes une vie pleine de gêne.*

***B. « Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement ». Il dira : “Ô mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais ?” [Allah lui] dira : “De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, ainsi aujourd'hui tu es oublié.” »***

- *“Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne”*

Les exégètes ont fourni des explications proches au sujet de l'expression *ma'îshah dānkah*, (une existence pleine de gêne), qui se rejoignent. Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises déjà, l'approche la plus adéquate consiste à considérer que le passage englobe les différentes opinions.

Parmi ces dernières, nous citerons la suivante : ce verset implique que la religion consiste en la soumission, en le contentement et en la confiance au destin qui nous est imparti par Allah. Le croyant dépensera ainsi des biens que le Seigneur lui a accordés, et il vivra alors dans l'aisance et la sérénité. Dans le noble Coran, on trouve la confirmation de cette idée :

*« Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions. » An-Nahl (Les Abeilles) : 97.*

*« Demandez pardon à votre Seigneur ; ensuite, revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé... » Hûd : 3.*

Quant à celui qui se détourne de la foi, il sera dominé par la convoitise et la cupidité et cherchera à accumuler les biens de ce monde. L'avarice s'emparera de lui et il s'abstiendra de faire preuve de générosité. Il vivra



dans la gêne et les ténèbres, s'il est mécréant, il connaîtra la disgrâce et l'humiliation en ce monde pour son impiété :

*«... L'avisement et la misère s'abattirent sur eux; ils encoururent la colère d'Allah. Cela est parce qu'ils reniaient les révélations d'Allah, et qu'ils tuaient sans droit les Prophètes. Cela parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. »* Al-Baqarah (La Vache) : 61.

La vie de gêne provient donc du détournement du rappel d'Allah. Dans d'autres passages coraniques, Allah nous informe que si les hommes reviennent au rappel, Il leur accordera une vie d'aisance et de confort :

*« S'ils avaient appliqué la Thora et l'Évangile et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur, ils auraient certainement joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. Il y a parmi eux un groupe qui agit avec droiture; mais pour beaucoup d'entre eux, comme est mauvais ce qu'ils font! »* Al-Ma'idah (La Table Servie) : 66.

*« Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient acquis. »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 96.

*« J'ai donc dit : « Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur, pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, (12) et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières. »* Nûh (Noé) : 10-12.

*« Ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui pour qu'Il envoie sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'Il ajoute force à votre force. Et ne vous détourniez pas [de Lui] en devenant coupables. »* Hûd : 52.

*« Et s'ils se maintenaient dans la bonne direction, Nous les aurions abreuvés, certes d'une eau abondante, (17) afin de les y éprouver... »* Al-Jinn (Les Djinns) : 16-17.

Selon Al-Hasan Al-Basri, la vie de gêne fait référence à la nourriture des gens de l'Enfer, dont le fruit du Zaqqûm :

*« Il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses [darî'] »* Al-Ghâshiyah (Celle qui enveloppe) : 6.

*« Certes l'arbre de Zakkoum (44) sera la nourriture du grand pécheur. »* Ad-Dukhâne (La Fumée) : 43-44.



‘Ikrimah et Mâlik b. Dînar disaient que *ma‘îshah dānkah* fait référence aux gains illicites, et aux mauvaises actions. Abû Sa‘îd Al-Khudrî avait affirmé, quant à lui, avec ‘Abd Allah b. Mas‘ûd et Abû Horayrah que cette expression fait allusion au châtiment de la tombe et l’étroitesse qu’y rencontrera le supplicié :

*« Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l’au-delà. Tandis qu’Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu’Il veut. »*  
Ibrâhîm (Abraham) : 27.

On a rapporté à ce propos une Tradition, d’après Abû Horayrah, selon laquelle le Prophète ﷺ a déclaré que *ma‘îshah dānkah* dans le verset, renvoie au châtiment de la tombe. Certaines voies de transmissions de ce dire sont jugées correctes, selon ce qu’a mentionné Ibn Kathir dans son exégèse. Mais on peut aussi supposer que cette expression englobe toutes les interprétations susmentionnées.

- *“Et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera certes, une vie pleine de gêne.”*

Ainsi la vie loin du rappel d’Allah et de Sa miséricorde n’engendre que gêne et difficulté, quels que soient les biens que l’on possède.

La rupture du lien avec le Créateur et le sentiment de sérénité que procure la protection divine ne sera remplacée que par la gêne en ce monde, l’angoisse et le doute. La convoitise et la crainte occupent l’existence de cet individu, car il désire alors ce que d’autres possèdent et il vit dans la crainte permanente de voir disparaître ce qu’il détient. Cet homme se trouve dans la poursuite constante de ses ambitions et les remords face à ses échecs. Jamais son cœur n’atteint la paix et la stabilité. Seul le rappel d’Allah apaise l’âme et la foi du *tawhîd*. La sérénité de la foi qu’éprouve le croyant élargit les perspectives de son existence.

Quant à celui qui rompt le lien avec son Créateur, il connaîtra une vie de gêne.

As-Sa’dî a écrit à propos de ce verset : « Sa rétribution sera une vie de gêne et de difficultés, et donc un supplice. On a aussi interprété ce passage comme faisant référence au châtiment de la tombe, dans laquelle le supplicié éprouvera la gêne de l’étroitesse, comme rétribution de son détournement du rappel de son Seigneur. Ce verset serait donc le premier qui mentionne le châtiment de la tombe. Le second est :

*« ... Si tu voyais les injustes lorsqu’ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains... »* Al -’An‘âm (Les Troupeaux) : 93.



Le troisième est :

« *Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir...* » Ghâfir (Le Pardonneur) : 46.

Parmi les *salafs* certains ont limité l'interprétation de cette expression au châtement de la tombe, et Allah reste le plus savant. D'autres ont soutenu que *la vie pleine de gêne* est celle réservée aux mécréants dans l'autre monde. Enfin, il existe un autre avis selon lequel l'expression se rapporterait aux deux vies (terrestre et dans l'au-delà). En ce monde, celui qui se détourne du rappel d'Allah connaît les soucis, la tristesse et la souffrance, ce qui constitue pour lui un châtement anticipé. Puis dans le monde intermédiaire et dans l'au-delà, *une vie pleine de gêne* l'attend.

- “[...] *et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement.*”

Cela concerne celui qui s'est détourné du rappel d'Allah. Il sera aveugle, c'est-à-dire non voyant, selon le dire le plus juste. Cela est d'ailleurs confirmé dans :

«... *et au Jour de la Résurrection, Nous les rassemblerons entraînés sur leurs visages, aveugles, muets et sourds...* » Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 97.

Cet individu se plaindra alors auprès du Seigneur de sa situation et il demandera : « *Ô mon Seigneur, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais ?* » Il se demandera pourquoi, alors qu'il voyait en ce monde, il se retrouve dans cette situation tragique.

On lui répondra alors : « *De même que Nos Signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés, en te détournant, ainsi aujourd'hui tu es oublié.* » C'est-à-dire que l'homme sera à son tour abandonné dans le supplice, et il sera rétribué conformément à ses actes. Ainsi de la même façon que face aux Signes et au Rappel d'Allah cet individu s'est comporté comme un aveugle, et qu'il a oublié sciemment de s'y conformer ; Allah le privera alors de la vue le Jour Dernier. Ces mécréants seront ensuite conduits en Enfer, aveugles, sourds et muets. Le Seigneur se détournera d'eux et les abandonnera dans le supplice.

Ibn Kathîr a écrit dans son exégèse, à propos de ce passage : *et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera certes, une vie pleine de gêne :*

[...] quiconque transgresse Mes commandements, et ce que J'ai révélé à mon Messenger, s'en détourne et les oublie sciemment, tout en prenant pour guidance des autres références. Celui-ci mènera *une vie pleine de*



*gêne*, en ce monde. Il ne connaîtra pas la paix ni la sérénité de l'âme et son cœur sera perturbé. Ce dont il jouira de ce monde : vêtements, nourritures, et les demeures qu'il souhaite, n'empêchera pas son cœur privé de foi et de guidance de subir l'angoisse et le doute. Il vivra dans l'hésitation, et voici en quoi consistera la gêne dans son existence<sup>1</sup>.

Ainsi sanctionnons-nous l'outrancier qui ne croit pas aux révélations de son Seigneur. Et certes, le châtement de l'au-delà est plus sévère et plus durable.

Mohammad Abû Zahrah a écrit : « Allah a mentionné ici deux châtements destinés à ceux qui se détournent de son Rappel, et donc de celui qui prêche le Message divin :

Le premier est une vie pleine de gêne. Cette existence est celle qui est éprouvante, difficile, faite de convoitises et d'ambitions qu'on ne peut satisfaire. Mais même lorsqu'elles le deviennent, elles sont à leur tour remplacées par d'autres. Ibn Kathir avait expliqué dans son exégèse comment l'absence de foi et de conviction prive l'existence de sérénité et de contentement. La vie devient alors pénible en raison de cet égarement. Les plaisirs apparents, vêtements, nourritures, demeures n'empêchent pas le cœur d'être assailli par l'angoisse, le doute et l'hésitation. C'est ainsi que l'homme éprouve la difficulté de la vie.

Ceci constitue le premier supplice, comme nous l'avons décrit avant cela. Le second est décrit dans ce passage coranique : *Le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement.*

Nous avons expliqué déjà que l'incapacité de discerner l'argument et la preuve, qui peuvent guider dans le droit chemin est la cause du supplice.

Les deux châtements sont donc pour commencer celui de ce monde, qui reflète par sa nature le péché commis. Le second est celui auquel ne s'attend pas le supplicié, qui a oublié qu'il serait jugé et qui a renié la Résurrection. Si l'individu avait cru en ce Jugement Dernier, auquel il refusa en ce monde à se préparer, et qu'il s'attendait à rencontrer, sa tourmente sera aussi terrible. En effet, la langue qui sera alors dans un grand besoin de s'exprimer ne pourra pas le faire et les yeux seront recouverts d'un voile, qui empêchera, malgré l'envie, de voir.

Ces deux châtements surviendront avant même la rétribution dernière que ces serviteurs recevront à l'issue de leur jugement, pour prix de leurs

---

<sup>1</sup> *tafsîr b. kathîr*; (5/317)



transgressions et de leur perversion.

En ce monde déjà ces individus connaissent les tourments de cette vie qui les privent de sérénité. L'excès dans la recherche des plaisirs ne parvient pourtant pas à apaiser leur mal-être lancinant que rien ne dissipe. Ils s'enlisent alors sans retenue dans la poursuite de leurs penchants et cela ne fait qu'accroître leur peine et leur angoisse, et le sentiment de se trouver dans une impasse les saisit.

- *“Ainsi sanctionnons-nous l’outrancier [...]”*

Ce dernier connaîtra une vie de tourmente et il sera ressuscité aveugle. Ainsi fait référence à l'objet de la sanction qui est le châtiment qui atteindra l'outrancier pour ses excès. Allah ajoute qu'au-delà de ce supplice, un plus grand châtiment l'attend dans l'au-delà, plus terrible et éternel : et certes, le châtiment de l'au-delà est plus sévère et plus durable. C'est après le Jugement que l'individu recevra cette rétribution qui est plus douloureuse, car il s'agit du Feu. Il sera plus durable en effet, puisque l'Enfer sera pour eux éternel ; et quel mauvais lieu de séjour !

L'outrance est manifeste de la part de celui qui se détourne du rappel de son Seigneur et qui rejette la guidance qui lui est offerte et qui n'a pas de prix. Il commet l'excès, car il n'utilise pas sa vue pour contempler les Signes de la création d'Allah. On ne peut s'étonner qu'un tel individu soit tourmenté en ce monde et ressuscité aveugle dans l'au-delà, selon la description coranique parfaite.

Le récit nous a dépeint la sortie du Paradis, le malheur et l'égarement, pour nous y ramener, ainsi que vers le salut et le retour à la guidée. Il met en parallèle la vie aisée du croyant et celle tourmentée du mécréant ; la guidée et l'aveuglement.

C'est ainsi que s'achève le récit de la création d'Adam, dans cette sourate (Tâ-Hâ), qui est aussi celui de l'humanité. Il avait débuté au Paradis, il se conclut par la mention de ce dernier, comme nous l'avons vu dans le chapitre Al-'A'râf. Des différences sont présentes au niveau des descriptions en fonction des différents contextes.

\* \* \* \* \*



## PARTIE 7

### Le récit de la création d'Adam dans sourate Sâd

Dieu dit : « *Dis : "Je ne suis qu'un avertisseur. Point de divinité à part Allah, l'Unique, le Dominateur suprême, (66) Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux, le Puissant, le Grand Pardonneur". (67) Dis : "Ceci (le Coran) est une grande nouvelle, (68) mais vous vous en détournez. (69) Je n'avais aucune connaissance de la cohorte sublime au moment où elle disputait. (70) Il m'est seulement révélé que je suis un avertisseur clair." (71) Quand ton Seigneur dit aux Anges : "Je vais créer d'argile un être humain. (72) Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés." (73) Alors tous les Anges se prosternèrent, (74) à l'exception d'Iblis qui s'enfla d'orgueil et fut du nombre des infidèles. (75) (Allah) lui dit : "Ô Iblis, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains? T'enfles-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés?." (76) "Je suis meilleur que lui, dit [Iblis,] Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile." (77) (Allah) dit : "Sors d'ici, te voilà banni; (78) et sur toi sera ma malédiction jusqu'au jour de la Rétribution." (79) "Seigneur, dit [Iblis,] donne-moi donc un délai, jusqu'au jour où ils seront ressuscités." (80) (Allah) dit : "Tu es de ceux à qui un délai est accordé, (81) jusqu'au jour de l'Instant bien Connu." (82) "Par Ta puissance! dit [Satan]. Je les séduirai assurément tous, (83) sauf Tes serviteurs élus parmi eux." (84) (Allah) dit : "En vérité, et c'est la vérité que je dis, (85) J'emplierai certainement l'Enfer de toi et de tous ceux d'entre eux qui te suivront." (86) Dis : "Pour cela, je ne vous demande aucun salaire; et je ne suis pas un imposteur. (87) Ceci [le Coran] n'est qu'un rappel à l'univers. (88) Et certainement vous en aurez des nouvelles bientôt!." Sâd : 65-88.*



C'est dans Sourate Sâd qu'apparaît pour la première fois le récit de la création d'Adam. C'est aussi dans cette sourate mecquoise qu'il est fait mention de la Révélation faite au Prophète ﷺ.

Nous remarquons que le récit d'Adam et des débuts de l'humanité s'inscrit dans un contexte particulier. Ainsi dans cette sourate, Allah ordonne au Messager ﷺ d'annoncer à tous les hommes qu'Il est Seul Dieu digne d'être adoré et l'Unique Seigneur. La narration intervient au cœur de plusieurs contextes et nous révèle plusieurs enseignements, dont :

- L'affirmation de l'unicité d'Allah à travers les preuves et les signes de la création ;
- L'affirmation de l'apostolat de Mohammad ﷺ qui est chargé de transmettre une Révélation provenant d'Allah ; un témoignage d'un échange survenu dans l'Assemblée suprême que seule la Révélation peut dévoiler ;
- L'adversité d'Iblis à l'égard d'Adam et de sa descendance ;
- La condamnation de l'orgueil, de la jalousie et la description des méfaits qu'ils engendrent ;
- Le rapport du dialogue entre Allah et Iblis et la réponse divine décisive à ce dernier ; etc.

**1. « Dis : “Je ne suis qu’un avertisseur. Point de divinité à part Allah, l’Unique, le Dominateur suprême, (66) Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux, le Puissant, le Grand Pardonneur.” (67) Dis : “Ceci (le Coran) est une grande nouvelle, (68) mais vous vous en détournez. (69) Je n’avais aucune connaissance de la cohorte sublime au moment où elle disputait. (70) Il m’est seulement révélé que je suis un avertisseur clair ». Sâd : 65-70**

(Dans ce passage Allah) ordonne au Prophète ﷺ d'annoncer aux Mecquois qu'il est un avertisseur dépêché auprès d'eux par Allah, afin de les mettre en garde contre le châtement et contre la désobéissance. L'Envoyé devait les inviter à obéir à Allah et respecter Sa Révélation et Son Livre et dénier les accusations de sorcellerie dont il était l'objet, de divination ou encore d'imposture. Il devait leur faire savoir qu'il était en réalité un Prophète envoyé par le Seigneur avec un Messager provenant des cieux, et malgré tout, il ne possédait aucun pouvoir de guider ou de contraindre à la foi.

*« Eh bien, rappelle ! Tu n'es qu'un rappelleur, et tu n'es pas un dominateur sur eux. » Al-Ghâshiyah (L'Enveloppante : 21-22)*



« *Nous ne t'avons pas envoyé pour assurer leur sauvegarde : tu n'es chargé que de transmettre [le message].* » Ash-Shûrâ (La Consultation : 48).

La sourate explique que les idoles que les Mecquois adoraient étaient vaines et fausses, car elles ne détenaient pas le pouvoir de création ou de subsistance, elles n'entendaient pas et ne répondaient pas. Elles n'étaient d'aucune utilité pour elles-mêmes et ne pouvaient nuire, à plus forte raison à ceux qui les invoquaient.

*A. « Dis : "Je ne suis qu'un avertisseur. Point de divinité à part Allah, l'Unique, le Dominateur suprême [...]'" »*

Il n'existe pas d'autre divinité hormis Allah, l'Unique, le Singulier, l'Absolu, le Dominateur qui impose Son autorité à toute chose, par Sa puissance, Lui le Créateur de l'univers, qui a étendu les cieux et aplani la Terre.

Al-Wâhid (l'Unique), Al-Qahhâr (le Dominateur) comptent parmi les noms divins.

- **Al-Wâhid (l'Unique) :**

Ce nom divin apparaît une vingtaine de fois dans le noble Coran, comme dans les exemples ci-dessous :

«... *Dis : "Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême."* » Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 16.

« *Allah dit : "Ne prenez pas deux divinités. Il n'est qu'un Dieu unique. Donc, ne craignez que Moi."* » An-Nahl (Les Abeilles) : 51.

«... *À qui appartient la royauté, aujourd'hui? A Allah, l'Unique, le Dominateur.* » Ghâfir (Le Pardonneur) : 16.

Les ouvrages qui traitent des noms divins, associent le Al-Wâhid (l'Unique) avec celui d'Al-Ahad (l'Un). Le sheikh As-Sa'dî a expliqué que ces deux noms Al-Wâhid et Al-Ahad font référence à Celui qui est Unique dans Sa perfection ; Sa magnificence et Sa beauté ; Sa louange, Sa sagesse et Sa compassion. Il détient aussi Seul, tous les autres attributs parfaits. Rien ne Lui est comparable, et Il n'a pas d'égal ou de pair dans Ses qualités. Ses attributs de vie et de soutenance de la création sont uniques, ainsi que Sa science, Sa puissance, Sa grandeur, Sa Majesté, Sa beauté, Sa louange, Sa sagesse, etc. Il détient la perfection dans tous Ses attributs. Par conséquent, les serviteurs Lui doivent la dévotion exclusive par l'esprit,



par la parole et par les actes, et reconnaître Sa perfection et Lui consacrer Seul toutes les formes d'adoration.

- **Al-Qahhâr :**

Ce nom apparaît dans le noble Coran à six reprises et il est à chaque fois associé au nom Al-Wâhid.

« *Dis : "Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême."* » Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 16.

« *[...] au jour où la terre sera remplacée par une autre, de même que les cieux et où (les hommes) comparaitront devant Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême.* » Ibrâhîm (Abraham) : 48.

Al-Khatâbî a écrit qu'Al-Qahhâr désigne Celui qui a imposé son autorité aux tyrans endurcis et qui les châtie et qui domine les créatures par la mort.

Al-Qahhâr est la forme emphatique du nom Al-Qâhir, qui est Celui face à Qui se soumet toute chose, et devant Qui tout s'incline devant la grandeur et la puissance en toute humilité. Al-Qâhir est Celui dont aucun vivant ne peut se soustraire au pouvoir et à la décision ou à l'autorité. Par la mort Allah domine la création.

On pourrait interpréter l'association entre les noms Al-Wâhid et Al-Qahhâr dans le noble Coran par le fait que l'unicité d'Allah dans Sa seigneurie, Son pouvoir, Sa divinité et Ses noms et attributs, implique Sa domination indéfectible sur la création. Rien dans l'univers ne réduit Allah à l'impuissance. Le sort de la plus insignifiante des créatures se trouve entre les Mains du Seigneur sur laquelle Il applique Son décret en toute justice :

« *Je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y a pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet. Mon Seigneur, certes, est sur un droit chemin.* » Hûd : 56

Ainsi l'Unicité implique l'Autorité suprême et ces deux attributs sont inséparables, et l'un de peut être dissocié de l'autre.

L'Unique qui n'a pas d'égal est nécessairement le Dominateur, car il ne peut exister deux autorités suprêmes identiques dans leur puissance. Celui qui est Al-Qahhâr, et qui impose son autorité sur toute chose ne peut être qu'Unique et sans égal ni rival. Ce dieu mérite alors la dévotion exclusive, car Il détient Seul le pouvoir absolu.



De manière plus subtile, on peut affirmer qu'à la différence, les rois de ce monde imposent leur autorité par le biais de ceux qui les assistent parmi les armées et les partisans. Mais Allah domine Seul la création, Lui qui est l'Unique, le Singulier, l'Absolu qui n'a pas besoin de soutien. L'association de ces deux noms renforce le concept de perfection divine et de l'unicité d'Allah dans Sa perfection et Son autorité.

C'est ainsi que le récit sur la création d'Adam a été introduit dans cette sourate, par un appel à l'unicité d'Allah à travers le rappel de Ses noms divins d'excellence, en l'occurrence Al-Wâhid et Al-Qahhâr.

***B. « Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux, le Puissant, le Grand Pardonneur »***

Dans les versets 65 et 66 de la sourate Sâd, Allah s'est attribué cinq caractéristiques essentielles, qui sont :

- Le Dieu unique, sans égal, sans pair ;
- Al-Qahhâr, qui domine toute chose par Sa puissance ;

- Le Seigneur des cieux et de la Terre et de ce qui se trouve entre les deux, et qui met à disposition des hommes le vent, l'espace, les nuages, la pluie, la végétation, la nuit et le jour : « *À Lui appartient ce qui est dans les cieux, sur la terre, ce qui est entre eux et ce qui est sous le sol humide.* » Tâ-Hâ : 6

- Al-'Azîz ;
- Al-Ghaffâr.

Parmi les autres noms divins mentionnés dans ce passage : Al-'Azîz (Le Puissant) et Al-Ghaffâr (Le Tout Pardonneur).

- Al-'Azîz qu'on rencontre quatre-vingt-douze fois dans le Livre d'Allah. Il est généralement associé à un autre nom divin, comme dans :

«... *Et sache qu'Allah est Puissant et sage.* » Al-Baqarah (La Vache) : 260.

« *Ou bien détiennent-ils les trésors de la miséricorde de ton Seigneur, le Puissant, le Dispensateur par excellence.* » Sâd : 9.

«... *Et, Allah est Puissant, Détenteur du pouvoir de punir.* » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 4.

« *Et ton Seigneur est en vérité Lui le Tout Puissant, le Très Miséricordieux.* » Ash-Shu'arâ' (Les Poètes) : 9.

« *Et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné; telle est la détermination du Tout-Puissant, de l'Omniscient.* » Yâ-Sîn : 38.

«... *Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est, certes, Puissant et Pardonneur.* » Fâtir (Le Créateur) : 28.

« [...] *à qui ils ne leur reprochaient que d'avoir cru en Allah, le Puissant, le Digne de louange.* » Al-Burûj (Les Constellations) : 8.



Allah est le Puissant dans toute l'acception du terme :

« *Quiconque veut la puissance (qu'il la cherche auprès d'Allah) car la puissance tout entière est à Allah...* » Fâtir (Le Créateur) : 10.

L'érudit As-Sa'dî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a éclairci les trois significations auxquelles renvoie la notion de puissance divine. Il a ainsi expliqué qu'Al-'Azîz est Celui qui détient la puissance absolue : la force, la domination, et l'inaccessibilité. Rien ne peut donc L'atteindre de Sa création, tandis qu'Il impose Son autorité à tout ce qui existe, et tout est entièrement assujetti face à Sa grandeur.

- Al-Ghaffâr, est un nom divin qu'on peut rencontrer dans le noble Coran à cinq reprises, comme dans :

« *Il a créé les cieux et la terre en toute vérité. Il enroule la nuit sur le jour et enroule le jour sur la nuit, et Il a assujetti le soleil et la lune à poursuivre chacun sa course pour un terme fixé. C'est bien Lui le Puissant, le Grand Pardonneur!* » Az-Zumar (Les Groupes) : 5.

« *J'ai donc dit : "Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur."* » Nûh (Noé) : 10.

Al-Ghaffâr, est Celui qui dissimule les fautes de Ses créatures et les recouvre de l'étoffe de Sa bienveillance et Sa bonté. Cette dissimulation des fautes signifie qu'Allah ne les rend pas publiques, et qu'Il n'inflige pas de disgrâce pour le péché commis, au point que le serviteur perd l'estime de ses semblables.

Concernant la combinaison entre les deux noms Al-'Azîz et Al-Ghaffâr, nous pouvons dire que la puissance d'Allah implique la domination sur toute chose et sur toutes les créatures. Il peut tous les châtier pour chaque péché ou crime perpétré, selon Sa volonté et de diverses manières. Pourtant, malgré ce pouvoir qu'Allah détient et cette puissance dominatrice, Il est aussi Al-Ghafûr et Ar-Rahîm. Ainsi Son pardon se manifeste alors qu'Il détient le pouvoir absolu de châtier. Son absolution des fautes et des péchés n'est pas une marque de faiblesse ou d'impuissance, car Allah est parfait dans Sa puissance et Son pardon et Allah sait mieux.

**C.** « *Dis : "Ceci (le Coran) est une grande nouvelle, mais vous vous en détournez."* »

Le passage ci-dessus s'inscrit dans la continuité du premier verset de la sourate : Sad. Par le Coran, au renom glorieux (dikr)! Il expose l'im-



portance du Livre d'Allah en tant que Révélation destinée à enseigner, à éduquer, à orienter et à réformer.

Ce noble Coran nous informe, entre autres, de thèmes tels que celui des anges, d'Adam et d'Iblis. Ces faits qui relèvent du monde de l'inconnaisable et que le Prophète illettré ﷺ ne pouvait nous être transmis que par le biais de la Révélation.

Les versets constituent une introduction au récit d'Adam et Iblis, au dialogue entre le Créateur et Satan. La narration nous propose de comprendre la sagesse qui se cache derrière la présence du bien et du mal en ce monde. Elle avertit les hommes sur le projet sataniste qui vise à les fourvoyer dans cette vie. Le seul recours des enfants d'Adam est de chercher refuge auprès d'Allah, d'observer assidûment les prescriptions du Livre et la guidance divine. Ils accèderont alors au soutien de leur Seigneur et à Sa bienveillance.

- *“Ceci (le Coran) est une grande nouvelle.”*

La grande nouvelle est l'annonce de l'avènement de la Révélation et de la guidance céleste et l'élection de Mohammad ﷺ, Messenger d'Allah et médiateur entre le Seigneur et Sa création. Il s'agit là d'une marque de bienveillance de la part d'Allah envers les hommes. Le Créateur a ainsi dépêché auprès de ces derniers un annonciateur de bonne nouvelle, un avertisseur et un apôtre éclairé, par la grâce d'Allah.

Cette Révélation est en soi une faveur d'Allah pour les hommes. Le Seigneur a ainsi choisi parmi eux un orphelin, de condition modeste, illettré afin de lui révéler Sa Parole, depuis les cieux, et afin que les humains soient guidés.

- *“Dis : Ceci (le Coran) est une grande nouvelle.”*

Allah enjoint à Son Messenger d'informer les hommes que ce qu'il apporte et dont ils se détournent est pourtant bien plus édifiant et essentiel que tout ce qu'ils imaginent. Ce que la Révélation annonce est plus important que ce qu'ils voient sous leurs yeux. Elle renferme le décret qu'Allah a réservé à ce monde entier, et elle explique le destin de toute chose sur Terre, qui est lié à celui des cieux, et qui concerne le passé reculé et le futur lointain.

Cette grande nouvelle s'est d'ailleurs répandue au-delà des limites de La Mecque et de la Péninsule arabique. Elle s'est propagée aussi au-delà des générations et des frontières, et pour ainsi changer le cours de toute



l'histoire de toute l'humanité en tout temps et en tous lieux. Cette Révélation va conditionner le sort des hommes depuis les premiers jours de son apparition et jusqu'au Jour où Allah héritera de la Terre et de ce qu'elle contient. La Révélation se manifesta durant son époque et dans un contexte du monde particulier afin que se réalise ce qu'Allah a décrété, au moment opportun.

Elle a donc modifié le cours de l'histoire humaine pour lui faire emprunter un chemin qu'Allah a décrété par cette annonce essentielle. Elle influencera le cheminement de l'humanité sur Terre indépendamment de ceux qui choisissent d'y croire ou de s'y opposer, de ceux qui luttent à ses côtés ou contre elle, toutes générations confondues.

Aucun évènement n'a marqué l'histoire de l'humanité comme l'a fait l'avènement de cette grande nouvelle.

La Révélation a fait émerger dans ce monde des valeurs et des principes ainsi que des fondements et au bénéfice de toutes les générations, tel que jamais les Arabes n'auraient pu l'imaginer. En effet, les Quraysh étaient loin de penser que ce Livre allait modifier ainsi le monde, changer le cours de l'histoire et donner à l'existence une tout autre orientation, conformément au décret divin. L'histoire et la destinée de l'humanité allaient alors se transformer, car la Révélation laisse son empreinte dans le parcours du monde et révèle la vérité cachée de la création des cieux et de la Terre. Elle continuera jusqu'au Jour Dernier d'exercer son influence et de guider le destin des hommes et de l'existence. La grande nouvelle est le noble Coran et tout ce qu'il renferme.

- “[...], mais vous vous en détournez.”

Mais la vanité et l'orgueil ont dominé les Mecquois et la fierté mal placée les a empêchés de suivre la voie de ce Prophète ﷺ pourtant intègre et la valeur de son Message :

« *C'est certainement un rappel [le Coran] pour toi et ton peuple. Et vous en serez interrogés.* » Az-Zukhruf (L'Ornement) : 44.

Notre Ummah devrait elle aussi renouer son rapport au noble Coran, avec la guidance qu'il renferme, les Lois, les mœurs. Notre nation devrait se réapproprier la lecture et l'étude du Livre divin, le méditer, le comprendre et le mettre en pratique, comme un modèle moral. La Ummah pourrait ainsi retrouver sa gloire, le bien-être, la bénédiction et le bonheur véritable.



- *“mais vous vous en détournez.”*

Cette expression est une invitation à méditer sur la Révélation et à examiner ses preuves, afin de se défaire de l’imitation aveugle des ancêtres.

En effet, tous les excellents enseignements qu’apporte le noble Coran, tel que le tawhid, la prophétie, l’eschatologie, etc. méritent qu’on y réfléchisse et que la raison s’y penche. L’homme pourra ainsi accéder à la vérité et connaître le véritable bonheur, sachant que si l’individu se forge une idée fautive de la Révélation, il sombrera dans le pire des malheurs.

Les enseignements de l’islam sont essentiels et nobles, et la raison devrait les aborder avec une grande attention et non avec négligence et laxisme.

***D. « Je n’avais aucune connaissance de la cohorte sublime au moment où elle disputait. »***

Sans la Révélation, comment aurions-nous pu savoir que les anges de l’Assemblée suprême (ici, la cohorte sublime) se disputèrent au sujet d’Adam ? Qui nous aurait informés du refus d’Iblis de se prosterner devant le père des hommes ; et du dialogue qui s’ensuivit entre le Seigneur et Satan ?

Ainsi l’Assemblée des anges se disputa et ce qu’on peut en dire est ce qu’Allah a révélé dans la sourate Al-Baqarah :

*« Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges : “Je vais établir sur la terre un vicaire (khalifah)”. Ils dirent : “Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ?” Il dit : “En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas !” »* Al-Baqarah (La Vache) : 30.

Ar-Râzî a écrit dans son exégèse que le mieux que l’on peut dire à ce propos est qu’une discussion s’enclencha, avec des questions et des réponses. Elle s’apparentait à une dispute et à un débat formel. C’est pour cela que le noble Coran renferme l’expression al-mukhâsamah (la dispute).

***E. « Il m’est seulement révélé que je suis un avertisseur clair. »***

Les Arabes au premier temps de la Révélation pensaient que l’affaire était une question de conflit entre eux et Mohammad ﷺ qui prétendait qu’Allah l’avait choisi parmi les Quraysh pour transmettre Son Message, ni plus ni moins. Mais le noble Coran leur indiqua ici que ce qui se déroulait les dépassait eux aussi bien que le Prophète ﷺ et que ce dernier n’était que



le porteur et transmetteur de cette grande nouvelle. La Révélation n'était pas l'œuvre de Mohammad ﷺ et la science qu'il avait acquise provenait d'Allah Seul. C'est pourquoi Allah lui fit dire qu'il n'avait aucune connaissance de la dispute des anges de l'Assemblée suprême : [...] je n'avais aucune connaissance de la cohorte sublime au moment où elle disputait.

À partir de ce verset, la narration de la création de l'homme et de la dispute des anges débute, qui mettra en évidence les finalités du récit. C'est ce dernier que le Messager d'Allah ﷺ devait transmettre et ce dernier par lequel il devait avertir à la fin des temps.

**2. « Quand ton Seigneur dit aux Anges : “Je vais créer d'argile un être humain. Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés.” Alors tous les Anges se prosternèrent. »** (Sâd : 71-73)

*A. « Quand ton Seigneur dit aux Anges » :*

Quand est un adverbe de temps qui dans ce contexte sert à attirer l'attention du lecteur sur ce qui va suivre. Il marque également un repère que l'on pointe sur le long cours des événements et sur lequel on souhaite que se posent les regards.

- “[...] ton Seigneur dit” : la signification du verbe dire est connue. Toutefois, la manière dont Allah a transmis Sa Parole aux anges reste inconnue et relève de la science divine. En outre, nous ne sommes pas supposés nous préoccuper de cette question, et nous devons juste nous contenter d'accueillir l'énoncé tel quel et croire en sa réalisation.

Dans l'expression, “ton Seigneur” se trouve le pronom possessif lié à Seigneur qui inspire un sentiment de bienveillance à l'égard de celui auquel il s'adresse. En effet, le “Rabb” est Celui qui veille au bien-être de Ses serviteurs, les éduque, leur enseigne, les préserve, les purifie, et améliore leur condition.

- “[...] aux anges” : à un groupe parmi ces derniers ou à tous? Seul Allah le sait, bien que le Texte semble indiquer que tous les anges furent informés. Mais la teneur générale de l'énoncé ne nous empêche pas, dans ce contexte, d'envisager que les anges auxquels s'est adressé le Seigneur sont ceux qui sont responsables des affaires de l'homme. Ainsi on sait que ces derniers assument certains rôles tels que : la consignation des actes ; la transmission de la Révélation ; l'assistance ; le secours ; l'affermissement de la foi ; le réconfort ; ou encore la réception de l'âme du mourant.



Tout cela n'est que supposition, nous devons restituer la connaissance de ces choses uniquement à l'Omniscient. La définition du général ou du particulier, concernant la mention des anges dans le Noble Coran, nécessite un long développement. Citons à titre d'exemple ce passage coranique concernant Marie : *“Lorsque les anges dirent à Marie : – ô, Marie, Allah t'a choisie.”* Dans le Texte coranique, l'expression les anges semble indiquer l'ensemble. Or, le contexte fait définitivement référence à un ange en particulier, qui est celui qui rendit visite à Marie. S'agit-il alors d'un seul ange ou d'un groupe d'anges ? Allah Seul sait, Celui qui détient la science parfaite, le Bien Informé.

- *“Je vais créer”* : ce passage fait référence à une décision arrêtée et l'annonce ne vise qu'à informer. Le Créateur est Celui qui crée les choses de manière inédite.

- *“[...] un être humain”* : est ici complément d'objet. L'être humain (en arabe al-bashar) désigne l'homme. En arabe le terme est-il dérivé de al-basharah (la peau) ou al-bishârah (la bonne nouvelle) ? Tout cela n'est que supposition, on ne peut savoir si l'origine est l'un ou l'autre.

Les anges comprirent d'emblée la portée de l'annonce qu'on venait de leur faire. Allah leur avait décrit la nature réelle de cette nouvelle créature qu'est l'homme, tel que le Noble Coran l'avait désigné.

- *“[...] d'argile”* : qui est un mélange de terre et d'eau qui après un laps de temps se transforme en une composition malodorante noircie. Après cela, la terre se durcit et prend l'aspect de la terre cuite. Nous avons expliqué auparavant que les analyses chimiques ont révélé que le corps humain se compose des éléments identiques à ceux présents dans le sol.

***B. « Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés ».***

Le récit se poursuit au sujet de cette créature, Adam, paix sur lui, avec ce nouveau fait, et une autre injonction divine qui le concerne. Allah informe ici les anges qu'ils devront se prosterner devant lui, aussitôt qu'Il aura insufflé en lui l'âme. Par cet acte, ils reconnaîtront alors son mérite sur eux.

- *“Quand Je l'aurai bien formé”* :

“Formé”, signifie ici parfaire et achever sa création. Les parties principales de son corps seront conçues et assemblées pour qu'il soit prêt à recevoir la vie. Ainsi il devra posséder tous les organes qui lui permettront de



se maintenir en vie sur Terre (appareil respiratoire, système de circulation sanguine, nerveux, etc.). Notons au passage l'extraordinaire complexité et précision de l'organisme humain.

D'ailleurs, les sciences médicales ne cessent de faire des découvertes sur les mystères du corps humain. Elles explorent les moyens de traiter les maladies qui l'affectent, et de mettre au point des remèdes adéquates.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le corps humain est issu d'un mélange de terre et d'eau. L'homme en possède dès lors les caractéristiques qui sont la douceur, la faiblesse. C'est pourquoi le corps le plus robuste résiste mal aux agressions extérieures, car telle est la nature de la terre.

L'emploi de l'expression quand Je l'aurai bien formé (en arabe saway-tuh) dans le Noble Coran indique l'harmonie dans la conception et le perfectionnement des différents éléments qui composent cet être. Cela révèle aussi l'achèvement dans l'apparence. C'est après l'insufflation de l'âme que cette créature devint un homme accompli.

La formation (at-taswiyyah) implique la conception d'une chose en vue de la rendre apte à assumer le rôle qui lui est destiné. Allah a conçu Adam de telle manière que son corps puisse accueillir l'âme. L'insufflation de cette dernière ne signifie pas que le souffle de vie fut introduit en Adam par la bouche. Mais cela fait référence à un processus de propagation de l'âme à travers l'ensemble du corps.

- “[...] et lui aurai insufflé de Mon Esprit.”

Les modalités de ce processus nous sont inconnues et relèvent de la science divine. On sait juste qu'Allah a insufflé en Adam l'âme qui représente le secret de la vie, que Seul détient celui qui l'a créée. L'âme est l'essence de l'homme et elle lui confère sa valeur, son mérite, bien que définitivement mystérieuse.

Mais le monde qui nous entoure n'est-il pas peuplé de choses inconnues, en lesquelles nous croyons pourtant? L'électricité, par exemple, n'est-elle pas une des choses énigmatiques, dont l'homme ne peut douter de l'existence, car présente autour de lui, comme dans les appareils qu'il utilise au quotidien? L'ignorance de sa nature réelle, nous incite-t-elle à exiger des preuves de son existence avant d'en tirer profit?

Le mérite de l'homme réside dans l'âme qu'on a insufflée en lui et non dans la poignée d'argile dont il a été conçu. L'islam représente l'âme de l'âme. Ainsi deux choses donnent vie à l'homme : l'âme et l'âme de l'âme, à savoir la foi.



- “[...] de Mon Esprit.” En arabe, la préposition employée dans le Texte coranique possède une valeur rhétorique et elle n’indique pas l’inclusion, car le dogme de l’islam reste clairement établi, et refuse l’idée d’une possible incarnation d’une partie d’Allah dans sa création. Allah reste inégalé et incomparable, et il est Celui qui entend et qui voit. Il détient la perfection et la magnificence et la grandeur.

Le Seigneur est le Seul Créateur et en dehors de Lui, tout n’est que création. Cela signifie donc que cette âme qu’on a insufflée en l’homme a été créée par Allah, et qu’elle n’est pas dérivée de l’Essence divine. Voici pourquoi nous ne pouvons attribuer à la préposition le sens de l’inclusion, car dans le cas contraire cela signifierait que l’âme d’Adam était une portion de l’Esprit d’Allah que le Seigneur aurait déposé dans le corps d’Adam. Comment concevoir que l’Essence divine pourrait se scinder en différentes parties qui seraient ensuite déposées dans le cœur d’Adam ?

Une telle croyance s’oppose totalement à la raison et au dogme islamique. Le verset signifie donc que l’âme qu’Allah insuffla dans Adam provenait de lui, c’est-à-dire qu’il en est à l’origine, la créa et l’insuffla. Allah a associé l’âme à Son Essence pour marquer le noble statut et rang de cette dernière, auprès de lui. On retrouve ce procédé avec la chamelle du peuple de Salah qu’Allah s’est attribuée :

*«... Voici la chamelle d’Allah, un signe pour vous... » Al-’A’râf (Les Murailles) : 73.*

De même, on attribue la Ka’bah à Allah comme cela est mentionné dans la sourate Ibrahim, verset 37.

J’ai d’ailleurs abordé ce point précédemment lors de l’exposé de la création d’Adam dans la sourate Al-’A’râf, ainsi que celui relatif à l’essence de l’âme, et de l’impossibilité de la définir. On pourra s’y reporter pour plus de détails.

- “[...] et lui aurai insufflé de Mon Esprit.”

À propos de ce passage, Mohammad Râtib An-Nâblusî a écrit : « On peut interpréter l’expression de Mon Esprit par un souffle de vie (une âme) à laquelle Allah a donné la faculté de réfléchir, de juger, de voir les couleurs, la beauté des montagnes ; de la nature ; des océans bleus ; la beauté des fleurs. Allah a octroyé par l’âme la faculté d’entendre, de sentir les odeurs. L’homme est alors devenu un être capable de s’exprimer, de parler, de rire, de discourir, d’expliquer et de se mouvoir. Mais au moment de



mourir, et si l'on pouvait peser son corps à l'instant où son âme le quitte, de combien de grammes diminuerait le poids du mort? Pas un seul, ni même un milligramme, ou un microgramme. Pourtant, l'œil ne voit plus; l'oreille n'entend plus; le cerveau ne réfléchit plus; l'estomac ne digère plus; les poumons ne respirent plus et le cœur ne bat plus. Que s'est-il passé? Qu'est-ce qui s'est échappé de ce corps?

L'homme est un être très sophistiqué. Mais lorsque l'âme le quitte, il inspire de la crainte autour de lui. La pièce dans laquelle son corps désormais repose est abandonnée pendant des jours, voire des semaines, ou des mois, dans la maison où il était auparavant le compagnon de tous, le père. Celui dont les enfants se réjouissaient du retour.

Qu'est-il donc arrivé au moment où l'âme a quitté ce corps? Il n'inspire plus que de la crainte, et il est devenu inerte et souillé, alors qu'il respirait la propreté et l'élégance. Si la mort survient en été, on devra même l'embaumer de chlore afin de contenir les flux nauséabonds de ce cadavre.

Il m'arrivait parfois de me demander pourquoi on accomplissait la prière mortuaire après celle de la nuit (*ichâe*). Les gens meurent à toute heure pourtant, et au Sham par exemple, on accomplit ce rite au plus tard après la prière de l'après-midi (al -'asr). On m'expliqua alors qu'on agissait ainsi pour éviter que le corps embaumé ne demeure trop longtemps dans cet état, en raison de la forte chaleur. »<sup>1</sup>

- "*jetez-vous devant lui, prosternés*".

Cela signifie, jetez-vous au sol prosternés, afin de le saluer et de lui rendre hommage, et non en signe de dévotion. Seul Allah mérite l'adoration sans partage. La formule employée ici indique le fait de se prosterner et non la simple inclination.

***C. « Alors tous les Anges se prosternèrent. »***

On pourrait supposer que les anges dont il est question dans ce verset sont ceux auxquels l'ordre a été adressé. Mais le plus plausible est qu'il s'agissait de tous les anges, contrairement à ce qu'a soutenu Ash-Sha'râwî. Ce dernier a affirmé que les anges « élevés » (al -'âln) ne devaient pas obéir à l'injonction. Ash-Sha'râwî a basé son opinion sur une interprétation du passage "*ou te considères-tu parmi ceux qui s'élèvent (al -'âln)*", selon laquelle ce dernier terme désignerait les anges « élevés ». Toutefois,

1. Tfsîr An-Nâbulsi, 559/10

ce dire ne s'appuie sur rien de tangible et rien ne permet de tirer cette conclusion.

L'interprétation la plus juste est celle que l'ordre s'adressait à tous les anges, comme le suggère le verset qui n'exclut aucun ange.

- *“Alors tous les Anges se prosternèrent”*

L'expression indique que tous les anges se prosternèrent sur le champ sans la moindre exception comme nous venons de le confirmer, car le terme est générique et il doit être traité comme tel.

As-Sa'dî a soutenu la même chose et déclaré que le passage comporte deux formes d'insistance (en arabe) qui attestent qu'aucun ange ne s'est soustrait à l'obligation. Ils l'exécutèrent alors pour rendre hommage à Adam, qui avait acquis un savoir qu'ils n'avaient pas.

Ash-Shawkânî a commenté ce passage ainsi : « Tous les anges sans exception se prosternèrent sans délai, dès qu'Allah leur en donna l'ordre. » Al-Mubazzar a écrit que le terme *kulluhum* (tous) réfute l'hypothèse que certains anges seulement s'étaient prosternés et *ajma'ûn* le confirme. An-Nisâbûrî a également soutenu ce dire.

L'expression coranique *kulluhum 'ajma'ûn* suggère l'insistance, mais on ne peut toutefois affirmer qu'il y a ici redondance. Les deux termes sont simplement associés pour marquer l'insistance et chacun renvoie à une connotation particulière :

- *kull* (tout) fait référence à la généralisation dans toutes ses formes [...] à l'image de la couronne qui ceint la tête ;

- *'ajma ' (ensemble)* renvoie à la notion de regroupement.

Il existe donc bien une nuance entre les deux expressions et c'est pour cette raison qu'en arabe on emploie par exemple la formule : *hadhara al-qawm kulluhum* (littéralement, tout le monde ensemble était présent). Ce qui indique la généralisation et exclut toute exception. [...]

*Kulluhum* indique l'observance de tous les anges et *ajma'ûn* suggérerait aussi l'idée d'une exécution sans délai. Dès lors, *kull* (tous) indiquerait la multiplicité qui se transforme en une entité unique lors de l'accomplissement de l'action. L'association de *'ajma ' à ce dernier confirme que l'action a été effectuée par tous comme s'ils étaient un. On interrogea Al-Mubrad sur l'association des deux termes dans cette expression du verset. Il répondit : « Si Allah avait simplement dit, les anges se prosternèrent, on aurait pu supposer que quelques-uns seulement accomplirent cet acte. Mais*



l'ajout de kulluhum exclut cette hypothèse et indique que tous les anges se prosternèrent. Une autre interprétation persiste, à savoir : les anges se sont-ils prosternés à l'unisson ou à des intervalles de temps séparés ? Le terme ajma'ûn apparaît alors ici pour confirmer la première affirmation. »

**3. « [...] à l'exception d'Iblîs qui s'enfla d'orgueil et fut du nombre des infidèles. (75) (Allah) lui dit : "Ô Iblîs, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ? T'enflas-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés ?" (76) "Je suis meilleur que lui, dit [Iblîs,] Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile." (77) (Allah) dit : "Sors d'ici, te voilà banni ; (78) et sur toi sera ma malédiction jusqu'au jour de la Rétribution." » Sâd : 74-78**

*A. « [...] à l'exception d'Iblîs qui s'enfla d'orgueil et fut du nombre des infidèles. »*

Iblis refusa donc de se prosterner et le verset nous dévoile la raison de ce refus qui est l'orgueil et la mécréance. La corruption de Satan provient de son orgueil et de son rejet du commandement divin, de Sa Loi et de Sa sagesse.

L'orgueil est un mal qui empêche l'accès au Paradis. Le Messager d'Allah ﷺ nous a d'ailleurs informés que celui dont le cœur renferme un grain de sable d'orgueil n'entrera pas au Paradis. Un Compagnon lui demanda alors : « Ô, Messager, mais qu'en est-il de celui qui aime simplement porter de beaux vêtements et de belles sandales ? Ce à quoi l'Envoyé ﷺ répliqua : *"Allah est Beau et Il aime la beauté. L'orgueil consiste plutôt à rejeter la vérité et à mépriser les hommes. Le grain de sable signifie, le poids d'un grain."*

Quant au rejet de la vérité, cela correspond à la non-acceptation du tawhîd et de la dévotion envers Allah. Cela signifie également qu'un tel individu refuse catégoriquement de reconnaître ce qui est vrai comme tel, et qu'il s'enfle d'orgueil face à la vérité. Dans le hadith, l'expression ghamt an-nâs (le mépris de son prochain) consiste à afficher du dédain et à rabaisser les autres.

Allah connaissait bien sûr les raisons qui empêchèrent Iblis de se prosterner devant Adam, paix sur lui. Mais Il demanda à Satan d'expliquer son geste. Ce dernier devait dévoiler de sa bouche ce qu'il dissimulait et le reconnaître par lui-même. Le Seigneur pourra ainsi lui infliger le châtement mérité sur la base de son aveu, comme nous le verrons plus loin. L'orgueil



de Satan le poussa à désobéir à Allah et à refuser de se prosterner. La vanité est donc la cause du refus. On peut donc résumer le cheminement de Satan ainsi : l'orgueil est la cause de sa perte ; c'est ce même orgueil qui l'empêcha d'obéir ; sa transgression l'entraîna dans la mécréance, et il connut alors la perte en ce monde et dans l'autre.

Le noble Coran décrit l'état de mécréance de Satan par une expression au passé il fut du nombre des mécréants. Cela indique la connaissance qu'Allah détenait, depuis toujours, de la situation de cet être, et ce, avant même sa création. Le Seigneur savait donc qu'Iblis désobéirait avant de le créer et Il savait que cette créature maudite Lui désobéirait et prendrait la tête des régiments de la mécréance. L'avènement de la mécréance d'Iblis dans le monde sensible ne faisait que confirmer la prescience divine. Par conséquent, on pourrait interpréter ce passage ainsi : Iblis était, conformément à la prescience d'Allah, un mécréant.

Satan est la première créature à avoir sombré dans la mécréance selon ce qu'Allah nous a révélé. Aucun être qui a existé avant Iblis n'a été désigné comme impie dans le noble Coran, ou dans aucun autre Texte authentique. Ce qu'on a rapporté d'Ibn 'Abbâs, à ce propos, n'est pas valide, comme l'a confirmé Ibn Kathir. La plupart des théologiens soutiennent également qu'Iblis est le premier mécréant de toute la création, et le précurseur pour tous ceux qui suivront ses traces.

Notons que ce verset s'adresse à la Ummah de Mohammad ﷺ, et qu'entre cet événement durant lequel Iblis dévoila sa mécréance et l'apostolat du Prophète ﷺ se sont écoulés de nombreux siècles. Durant toute cette période, la Terre fut peuplée de grandes multitudes de nations d'impies, dont celle de Pharaon, de Hamân, de Qârûn, de Namrûd, etc. Entre Iblis et le Messager d'Allah ﷺ, de nombreux siècles se sont écoulés, durant lesquels sont apparus tous ces mécréants. Iblis était donc nécessairement le premier d'entre eux, et Allah sait mieux.

***B. « (Allah) lui dit : “Ô Iblis, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ? »***

Allah adresse ici à Iblis un reproche sous la forme d'une question et lui demande ce qui l'empêche de se prosterner devant ce qu'Il a créé sans père et sans mère, et de Sa Main. La mention de la création directe et par la Main d'Allah accentue la teneur du reproche que l'on pourrait traduire par : « pourquoi refuses-tu de rendre hommage par la prosternation à celui qui le mérite, car Je l'ai façonné de Ma Main ? »



Dans le dialogue qui nous a été rapporté entre Adam et Moïse, un énoncé indique que la création d'Adam par la Main d'Allah est une marque de distinction importante. Moïse, paix sur lui, avait ainsi dit : « Tu es Adam, celui qu'Allah créa de Sa Main. »

Ce verset confirme qu'Allah possède deux Mains, comme cela convient à Sa Majesté et à Sa perfection . Les théologiens pionniers de l'islam ont vu dans ce passage la preuve de l'attribution des Mains à l'Essence divine. D'autres versets le confirment ainsi que plusieurs Traditions prophétiques, sans parler du consensus des pionniers de l'islam.

*« Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut. »* Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 64

Dans la Sunnah, on trouve comme référence à cet attribut divin, ces paroles prophétiques :

*« Les gens équitables se trouveront sur des chaires de lumière à la droite du Rahmân, et les deux Mains d'Allah sont droites. Ces personnes seront celles qui ont fait preuve d'équité en ce monde envers leurs proches, dans leurs jugements et dans les affaires dont ils avaient la charge. »*<sup>1</sup>

Dans un autre hadith relaté par Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, l'Envoyé d'Allah ﷺ a déclaré : « Allah pliera les cieux le Jour de la Résurrection, et les saisira de Sa Main droite en disant : – Je suis le Roi . »<sup>2</sup>

Sachant en outre que les pieux pionniers de l'islam ont à l'unanimité reconnu cet attribut des Mains d'Allah, nous devons également y croire sans altération du sens ; sans négation et sans nous livrer à une quelconque comparaison. Ainsi Allah possède deux Mains, comme cela convient à Son Essence.

Remarquons que dans le noble Coran, l'attribut apparaît au singulier, au duel et au pluriel :

*« Béni soit celui dans la Main de qui est la royauté, et Il est Omnipotent. »* Al-Mulk (La Royauté) : 1.

*« Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut. »* Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 64.

*« Ne voient-ils donc pas que, parmi ce que Nos mains ont fait, Nous leur avons créé des bestiaux dont ils sont propriétaires? »* Yâ-Sîn : 71.

La réconciliation de ces Textes consiste à dire que l'emploi dans le cas

1. Rapporté par Mouslim, 3/1458

2. Rapporté par Mouslim, 2788



du singulier est lié à un contexte particulier (la royauté est dans Sa Main) ce qui n'exclut pas l'existence d'une autre Main. Quant au pluriel dans le troisième verset, il correspond à celui de la majesté et ne désigne pas un nombre particulier. Or, on peut également considérer le duel comme un pluriel, et ainsi il n'existe aucune contradiction.

Al-Qurtubî a écrit à propos de ce passage, devant ce que J'ai créé de Mes mains : « Allah a lié la création d'Adam à Son Essence pour marquer le mérite et honorer cette créature, bien qu'Allah soit également le Créateur de toute chose. C'est ce même procédé qui est utilisé lorsqu'Allah s'attribue l'âme, la Maison Sacrée, la chamelle ou la Mosquée, dans le Noble Coran. Le Seigneur s'adresse ainsi aux hommes dans le langage qui leur est familier. »<sup>1</sup>

- « *T'enflés-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés ?* »

En d'autres termes : comment oses-tu t'enorgueillir et refuser de te prosterner, sans justification légitime ? Ou peut-être te considères-tu digne de compter parmi les êtres de haut rang ? Ou est-ce cette situation qui a éveillé en toi cet orgueil ?

Il ne fait aucun doute qu'Allah connaissait parfaitement la nature d'Iblis, et que cette question de Sa part renferme en réalité un reproche et un blâme à son encontre, pour ce refus de se prosterner.

**C. « *Je suis meilleur que lui, dit [Iblis,] Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile. »***

Cette réponse d'Iblis révèle son sentiment de supériorité en raison de son origine qu'il pensait être un critère de mérite. Mais en réalité, ce dernier dépend de la dévotion envers Allah et de l'observance de Ses commandements. En raison de son orgueil, Satan s'est exposé au bannissement et à la malédiction.

- “[...] *je suis meilleur que lui*”, cette phrase terrible renferme l'égoïsme, la vanité, la suffisance dans leur expression la plus ferme. C'est là que se trouvait la source de la perte de Satan qui le poussa alors à la rébellion et à la désobéissance. Tous ceux qui après lui font preuve d'orgueil et se laissent dominer par l'égoïsme jusqu'à précipiter leur perte s'expriment de la même manière que l'avait fait Iblis. Ils se considèrent comme le centre du monde et le nombril de la planète et ils ne se comportent qu'avec cet

---

1. Tafsîr Al-Qortobi, 15/200



état d'esprit. Ils méprisent et dénigrent leurs prochains tout en refusant de s'humilier devant le Créateur.

Ce mal de l'âme terrible qu'ils ont hérité de Satan les a fait rejoindre ses rangs. Iblis avait prononcé ces mots en parlant d'Adam : je suis meilleur que lui. Mais ses paroles provoquèrent une contagion qui affecte tous ces orgueilleux, complexés qui dans un élan d'égoïsme et de suffisance s'écrient à leur tour : je suis meilleur que lui.

L'égoïsme qui aveugle, la suffisance sont aux antipodes de l'attitude de dévotion et de servitude envers Allah. De même, la jalousie constitue le pire des maux qui écarte de la vérité et empêche de s'y conformer. Le musulman doit donc se mettre à l'abri de ces deux grands péchés.

L'imam Ar-Râzî a expliqué qu'Iblis a sombré dans son malheur en raison de la jalousie et de l'orgueil. De même, le tribalisme méprisable et le sentiment de supériorité fondé sur la race, l'origine ou le lignage sont les causes d'une grande corruption : Tu m'as créé de feu et Tu l'as créé de terre.

Il s'agit là de l'orgueil par excellence dont se rendent coupables beaucoup d'hommes parmi ceux qui se vantent de leurs origines ou de leur filiation, et qui parfois le font, devant ceux qui appartiennent à leur peuple, ou devant leurs proches.

Cet événement concernant Iblis révèle son ignorance, qui l'a conduit à se montrer vaniteux en raison de son origine, de plusieurs points de vue :

- Nous savons par exemple que beaucoup de choses précieuses ou de valeur ont une origine modeste, voire repoussante. Le musc a ainsi le sang pour origine, ainsi que les bijoux qui proviennent du charbon, etc. ;

- Les anges ont été créés de lumière, et Satan d'un feu sans fumée, et l'on sait que la lumière est meilleure que le feu. Pourtant les anges se sont prosternés devant Adam. Par conséquent, Iblis n'avait aucune raison de refuser la prosternation ;

- Si en outre nous admettons que le mérite dépend de l'origine, rien ne prouve que le feu soit meilleur que la terre. Ainsi tout le monde végétal et animal a pour origine la terre directement ou indirectement. Tous ces éléments sont meilleurs que le feu, quel que soit le point de vue selon lequel nous abordons la question rationnellement. Le feu ne renferme en revanche aucune des propriétés et des avantages que procurent les plantes et les animaux ;

- Un autre aspect révèle l'ignorance et la bêtise de Satan, à qui échappa le fait qu'Allah avait accordé à Adam les privilèges d'avoir été créé de Sa Main, avant que le Seigneur n'insuffle en l'homme l'âme ;

- En outre, en ordonnant à tous les anges de se prosterner devant le père des hommes, Allah dévoilait le mérite de ce dernier sur les autres créatures, dont les anges, qui étaient de rang supérieur à Iblis. En effet, les anges sont des êtres de lumière et sont entièrement dévoués à Allah.

Ainsi l'obstination dans l'égarement entraîne inévitablement l'individu dans la perte et le malheur, comme ce fut le cas pour Iblis, qui refusa le commandement divin. Son orgueil prit le dessus et il refusa toute concession alors qu'il savait où son attitude allait le mener, et qu'Allah nous préserve de Sa colère et de Son châtement.

L'acte de désobéissance d'Iblis était grave. C'est pourquoi Allah l'a mentionné à plusieurs reprises dans le noble Coran, afin de mettre en garde les croyants. La suffisance et l'orgueil conduisent en général à la mécréance, qu'Allah nous préserve, car l'être suffisant n'accorde plus d'importance à autre chose que lui-même. Il méprise ses prochains et leur dénie leurs droits les plus évidents.

***D. « (Allah) dit : « Sors d'ici, te voilà banni »***

- "Sors d'ici."

En réponse à son attitude, Allah lui commande de partir, banni et éloigné, humilié et blâmé.

- d'ici, s'agit-il du ciel ou du Paradis ? Ou comme certains l'affirment de la présence divine, ou de ce statut de proximité et de mérite qui était le sien ? Peut-être s'agit-il de tout cela à la fois, comme je le pense.

- "te voilà banni." Cette injonction s'adresse à Iblis qui est éloigné, banni et expulsé. Lapidé, est l'expression littérale en arabe. Ar-rajm signifie la lapidation qui est également un rite effectué lors du pèlerinage à La Mecque. Ar-rajm fait référence également à la malédiction et à l'éloignement de la miséricorde divine.

Makhlûf a défini ar-rajm comme étant celui qu'on a chassé de la miséricorde divine. Abû Zahrah évoque l'expulsion par la lapidation. 'Abd Allah Shahâta explique que Satan a depuis été écarté de la compassion, de la guidance et de la bienveillance divines.

***E. « [...] et sur toi sera ma malédiction jusqu'au jour de la Rétribution. »***

Allah annonce à Satan qu'il sera maudit et qu'il a encouru la colère divine jusqu'au Jour Dernier et sans interruption.

- "et sur toi", renvoie au Diable sur qui s'abat la malédiction d'Allah. Dans la sourate Al-Hijr, la malédiction est mentionnée sans être associée à



Allah : sur toi la malédiction. Cette dernière est la malédiction générale de la part du Seigneur, mais aussi de tous les hommes. Iblis connaîtra ce sort jusqu'au Jour de la Résurrection, et il ne le quittera pas jusqu'au châtement de l'au-delà. Dès l'instant où elle fut prononcée contre lui, la malédiction du Seigneur s'est abattue sur Satan et elle accompagnera ce dernier pour toujours avant le Jugement, mais aussi après, sous une autre forme. Le crime qu'Iblis a commis et dont il devra subir les conséquences n'a pas de limites ni d'égal, de près ou de loin.

La cause de cet opprobre est son acte de désobéissance et de rébellion vis-à-vis d'Allah, Seigneur de la création, ainsi que son orgueil. Il a en outre combiné à cela, l'obstination dans le péché, ainsi que la jalousie envers Adam. Toutes ces fautes lui ont barré la voie vers la pénitence et la repentance. C'est alors qu'Allah le bannit et se mit en colère contre lui.

**4. « Seigneur, dit [Iblis], donne-moi donc un délai, jusqu'au jour où ils seront ressuscités. » (80) (Allah) dit : “Tu es de ceux à qui un délai est accordé, (81) jusqu'au jour de l'Instant bien Connu.” (82) “Par Ta puissance ! dit [Satan]. Je les séduirai assurément tous, (83) sauf Tes serviteurs élus parmi eux.” (84) (Allah) dit : “En vérité, et c'est la vérité que je dis, (85) J'emplirai certainement l'Enfer de toi et de tous ceux d'entre eux qui te suivront.” » Sâd : 79-85**

*A. « Seigneur, dit [Iblis], donne-moi donc un délai, jusqu'au jour où ils seront ressuscités. »*

Après l'annonce de sa malédiction et de son bannissement, Satan adressa une requête à Allah. Il souhaitait obtenir un délai jusqu'au Jour du Jugement.

- “*Seigneur, donne-moi donc un délai.*”

Iblis demanda ce délai, en implorant son Seigneur, car il savait malgré tout qu'Allah est son Seigneur, et le Seigneur de toute chose. Mais il a choisi pour lui, l'égarement et Allah l'ont donc écarté du droit chemin. Il n'a pas employé l'interjection courante en arabe yâ. On peut supposer qu'il se trouvait à proximité d'Allah. Il implora son Seigneur dans l'espoir d'être exaucé, alors qu'en même temps il souhaitait le défier.

Les mécréants qui déclarent ouvertement leur adversité envers Allah, et qui se montrent hostiles envers le Seigneur, qui le défient et s'allient avec Satan contre le Créateur, ne sont-ils pas les pires adversaires d'Allah ?

- “*jusqu'au Jour où ils seront ressuscités.*”

C'est-à-dire cette créature (Adam) et tous ses descendants ou même



toutes les créatures sachant que ce qui préoccupe surtout Iblis est Adam et ses enfants. Satan possédait certaines informations à partir desquelles il avait déjà élaboré son plan et sa ruse. Quelle mauvaise approche et quelle obstination terrible que la sienne qui n'était guidée que par sa jalousie ! Que chacun purifie son esprit de telles pensées sombres et négatives !

Satan avait demandé à Allah un délai non pour se repentir et manifester son regret pour sa faute, et abandonner sa mécréance. Il ne voulait que prendre sa revanche sur Adam et ses descendants en raison de la malédiction qui le frappa de la part d'Allah. Satan rendait Adam et ses enfants responsables de son sort, de sa désobéissance envers le Créateur, et de son orgueil.

***B. « Tu es de ceux à qui un délai est accordé »***

Telle fut la réponse d'Allah à Satan qui lui accorda sa demande, non pas pour l'honorer, mais pour que s'accomplisse contre lui le décret du Seigneur. Le verset qui suit nous apprend en outre que le délai qu'Allah lui a concédé possède un terme fixé par le Seigneur et connu de Lui Seul. Quelle est cette échéance et pourquoi Allah a-t-il amendé la requête d'Iblis ? Tout cela relève de Sa science.

- Le Seigneur lui dit : tu es...

Allah lui confirme qu'il aura droit à un délai, mais jusqu'au terme connu par le Seigneur Seul, et non comme Iblis l'avait espéré.

As-Sa'dî a expliqué qu'Allah n'a pas accédé à la demande de Satan par bienveillance à son égard. Cette concession relève de l'épreuve de la part d'Allah par laquelle Il testera Ses serviteurs, afin de distinguer le sincère qui lui est dévoué de Ses ennemis.

C'est pourquoi Allah nous a mis en garde contre Iblis à maintes reprises dans le noble Coran.

***C. « [...] jusqu'au jour de l'Instant bien Connu. »***

Jusqu'à l'échéance définie par Allah et connue de Lui Seul. Ce n'est pas le terme voulu et espéré par Iblis, qu'il souhaitait obtenir pour gagner du temps et retarder au maximum son châtement, malgré tout, inévitable.

*Satan, à l'instar de toutes les autres créatures, connaîtra la mort, avant la Résurrection, comme Allah l'a révélé dans Son Livre : « tout ce qui se trouve sur Terre disparaîtra ». (Rahmân : 26)*

Comment Allah s'adressa-t-Il à Satan ?

Le discours du Seigneur à l'intention d'Iblis n'était pas fait de paroles



bienveillantes, mais Ses mots étaient durs. En outre, Allah possède des anges qu'Il charge de transmettre Ses Paroles, sur Son ordre

Pour Al-Makhlûf l'instant bien connu est celui du premier soufflement dans la Trompe du Jugement. Mais aucune référence tangible ne permet de soutenir cet avis ni aucune exégèse. Allah sait mieux.

Notons que le délai qu'Allah a accordé à Iblis renferme plusieurs sagesse, dont le fait qu'Iblis deviendra par la suite l'instrument de l'épreuve terrestre pour les hommes. Sa survie était donc nécessaire, à cette fin. Nous avons évoqué lors de l'étude du récit d'Adam dans la sourate Al-Hijr plusieurs de ces sagesse.

***D. « Par Ta puissance ! Dit [Satan]. Je les séduirai assurément tous, (83) sauf Tes serviteurs élus parmi eux. »***

Après s'être assuré qu'Allah lui accordera un délai jusqu'au terme connu, Satan prit de l'audace et jura par le Seigneur et Sa puissance : je les séduirai assurément tous. Il fit ainsi le serment de tout mettre en œuvre pour égarer les enfants d'Adam, et être la cause de leur fourvoisement.

Ainsi il cherchera à embellir pour eux les péchés et les actes de désobéissance. Il suscitera en eux le doute et entretiendra les allégations.

Toutefois, Iblis exclut de son engagement les serviteurs élus parmi eux.

Dans le Texte coranique, deux lectures sont possibles. Le terme *mukhlasûn* désigne comme ici les élus, ceux qu'Allah a choisis. Selon une autre déclinaison, *mukhlisûn* les individus désignés sont de pieux et sincères dévots, qui se préservent de toute forme de *shirk*. Le serviteur *mukhlas* est, selon certains théologiens, celui dont le secret de la sincérité entre lui et Allah est tel qu'aucun ange ne peut le consigner et qu'aucun diable ne peut l'altérer.

Il existe en effet sur Terre des individus si pieux et dévoués, que l'emprise des diables sur ces derniers se dissipe comme le sel fond dans l'eau, et qui se retrouvent alors désarmés face à ces croyants. Ils ne peuvent alors ruser contre ces derniers. La simple vision de ces fidèles leur fait oublier leurs machinations, et leurs suggestions n'ont sur eux aucun pouvoir. Il en est de même des suppôts du Diable. Ils tentent de nuire aux croyants sincères, tandis que ces derniers sont protégés par le Seigneur et à l'abri de l'égarement, comme nous l'avons mentionné lors du récit dans le chapitre Al-Hijr.

As-Sa'dî a écrit au sujet du verset ci-dessus que la particule (en arabe) est celle du serment. Satan a donc juré par la puissance d'Allah, qu'il tentera d'égarer tous les hommes, à l'exception de Ses élus. Il savait donc



que le Seigneur les protégerait de ses artifices et de ses ruses. On pourrait aussi penser que la particule ‘bi’ est celle du moyen (par Ta puissance = au moyen de). Iblis sait en effet qu’il ne possède aucun pouvoir d’aucune sorte, et qu’il ne peut égarer sans la volonté d’Allah. Ainsi, il devra s’en remettre à la puissance divine pour tenter d’égarer les enfants d’Adam.

C’est ainsi qu’est Satan le véritable ennemi d’Allah. Quant à nous, ô, Seigneur, nous sommes faibles et impuissants et négligents. Nous reconnaissons Ton bienfait envers nous, Toi qui nous as honorés. Nous implorons donc le soutien de Ta puissance immense pour nous faire accéder à Tes bienfaits terrestres et spirituels. Nous Te demandons d’éloigner de nous Ta colère et de nous aider à combattre cet ennemi et à faire face à son adversité et à nous préserver de ses méfaits. Nous croyons en Ta promesse : *“ invoquez-Moi et Je vous exaucerai.”* Voici que nous T’invoquons comme Tu nous l’ordonnes, exauce-nous comme Tu l’as promis, car Tu ne manques jamais à Ta promesse.

***E. « (Allah) dit : “En vérité, et c’est la vérité que je dis, J’emplirai certainement l’Enfer de toi et de tous ceux d’entre eux qui te suivront.” »***

- *“(Allah) dit : « En vérité, et c’est la vérité que je dis.”*

Allah dit la vérité et Il ne peut dire autre chose que cela, car Il est la Vérité et de Lui n’émane que la vérité. Cela constitue donc un de Ses attributs, et Ses Paroles ne sont que vérité. Le noble Coran confirme cela de plusieurs façons et dans plusieurs endroits.

Allah a créé les cieux et la Terre en toute vérité ; et Il a envoyé les Messagers et révélé les Livres avec la vérité ; Il ordonne et juge par la vérité.

Dans ce récit de la création d’Adam et de sa confrontation avec son ennemi, le noble Coran mentionne cet attribut de la Vérité : *“en vérité et c’est la vérité que Je dis”*. La vérité est donc présente à maints endroits du Livre d’Allah. Mais elle fait référence à la même essence et nature, et elle représente de la part d’Allah une promesse incontournable.

- *“J’emplirai certainement l’Enfer de toi et de tous ceux d’entre eux qui te suivront.”*

Ainsi les hostilités sont déclenchées entre le Diable et les enfants d’Adam, et la bataille a débuté à partir de cet instant, avec une issue déjà dévoilée et conforme à la promesse d’Allah. Chacun assumera alors les conséquences de ses choix. Toutefois, le Seigneur dans Sa compassion n’a pas abandonné les créatures à leur sort, dans l’ignorance et l’insouciance, sans dépêcher auprès d’elles des avertisseurs.



**5. « Dis : “Pour cela, je ne vous demande aucun salaire ; et je ne suis pas un imposteur. (87) Ceci [le Coran] n’est qu’un rappel à l’univers. (88) Et certainement, vous en aurez des nouvelles bientôt!” » Sâd : 86-88**

*A. « Dis : “Pour cela, je ne vous demande aucun salaire. »*

Ceci n’est qu’un appel bienveillant au salut après que le Prophète ﷺ leur eut exposé l’issue, et les eut avertis de ce qui les attendait. C’est une invitation de la part de celui qui n’espère aucune contrepartie, celle du prédicateur loyal, dont le discours n’est ni forgé ni exagéré. Ces versets dévoilent le désintéressement et la sincérité de la mission prophétique de Mohammad ﷺ. Ils rappellent que ce dernier ﷺ n’est que le dépositaire de la Révélation et le chargé de sa transmission. Tout cela prouve son authenticité et la véracité de son apostolat.

*B. « Ceci [le Coran] n’est qu’un rappel à l’univers. »*

Le noble Coran n’est qu’un rappel pour toute la création et Son Message s’adresse à toute l’humanité.

*C. « Et certainement, vous en aurez des nouvelles bientôt ! »*

Vous assisterez bientôt aux répercussions et reconnaîtrez le mérite de ce que contient cette Révélation lorsque l’éclat de sa lumière atteindra l’Orient et l’Occident. Les empires, perse, romain, et d’Afrique du Nord se rangeront alors sous sa bannière, ainsi que la plupart des contrées du monde, de cette époque.

Peu de temps s’est alors écoulé entre le moment de la Révélation de ce verset et celui durant lequel l’humanité a assisté au plus grand et plus profond bouleversement historique sur les plans intellectuel, politique et juridique.

La science jusqu’à ce jour continue de dévoiler des réalités scientifiques que les versets coraniques renferment clairement ou implicitement. Tout cela renforce notre conviction dans l’authenticité de la mission prophétique de l’Envoyé d’Allah ﷺ et notre foi dans le noble Coran qui est la Parole révélée d’Allah, Celui qui connaît l’apparent et l’invisible.

Ce passage coranique fait également référence à la vérité qui surgit clairement au moment de la mort, ou le Jour de la Résurrection et du Jugement. Hasan Al-Basrî disait à ce propos : « Ô fils d’Adam, c’est au moment de mourir que la certitude se présente à toi, ô, Allah accorde nous la mort dans la foi et dans l’islam, ô, Seigneur des mondes. »



## PARTIE 8

### La descente de Adam, Ève et Iblîs vers la terre et l'histoire d'Adam, le Prophète

#### 1. La descente de Adam, Ève, et Iblis vers la Terre

Le récit d'Adam, selon la volonté d'Allah, s'achève par la narration de son repentir. Allah accepta alors ce dernier et Il élut Adam, avant d'ordonner sa descente vers la Terre en compagnie d'Ève et d'Iblis. Cet événement a été relaté et expliqué dans plusieurs endroits lors de l'étude des chapitres Al-Baqarah (v. 36), Al-'A'râf (v. 24-25) et Tâ-Ha (v. 123).

Allah assura la formation d'Adam et Ève avant leur départ pour la Terre, vers la planète nouvelle dont ils devaient connaître la situation, l'histoire afin d'être en mesure d'y vivre. Ils devaient apprendre à se nourrir, à semer et moissonner, et ce qui était nécessaire à leur survie pour peupler ce monde et assumer leur mission de vicariat. Le Seigneur a donc préparé le couple à cela par la première étape qui consistait à enseigner à Adam le nom des choses :

« *Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : "Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques!"* » (dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam) Al-Baqarah (La Vache) : 31.

Le nom de chaque chose implique la connaissance de toutes les créations, des actes, des mouvements, etc. Cela confirme bien qu'Adam devait assumer plus tard le rôle de vicaire sur Terre.

Ibn Kathîr, dans son exégèse, a mentionné ce qu'a rapporté Abû Mûsâ qui a déclaré :

« Avant d'ordonner le départ d'Adam vers la Terre, Allah lui enseigna la confection de toute chose et lui confia les semences des fruits du Paradis.



Ainsi les fruits que vous mangez sur Terre sont dérivés de ceux du Paradis. Ces derniers ne dépérissent pas à la différence des nôtres sur Terre. »

Adam et Ève ont donc formé le couple duquel les humains se sont multipliés et répandu sur Terre.

*« Ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes, Allah vous observe parfaitement. » An-Nisâ' (Les Femmes) : 1.*

C'est donc à partir d'Adam et Ève que se sont multipliés en abondance les hommes et les femmes pour occuper les contrées de ce monde, se propageant en différentes races, couleurs, ethnies, coutumes. Et c'est vers Allah que tous retourneront.

#### *A. La civilisation humaine sur Terre*

Sur Terre, Adam et son épouse furent confrontés à une autre réalité qu'ils acceptèrent et qu'Allah leur imposa. Le contexte était plus difficile que ce qu'ils avaient connu au Paradis, dans lequel ils vécurent dans l'aisance, les délices. Adam s'adapta à ces nouvelles conditions de vie, à la lumière de la guidance divine, qui lui indiquait comment organiser son existence en ce monde. Il épousa alors Ève, qui lui donna une nombreuse descendance.

##### **• Le mariage et la procréation :**

Allah créa Adam qui devint donc le père de l'humanité, et il créa son épouse. Mais pour la naissance des autres humains, les règles allaient changer et l'apparition des descendants se ferait sous une autre forme.

Cela démontre la puissance d'Allah, l'Omnipotent, le Créateur qui agence les choses selon Sa volonté. Ainsi pour la création d'Adam et d'Ève et l'apparition de leur descendance, chacun de ces phénomènes obéit à des règles différentes, afin que les hommes sachent qu'Allah fait ce qu'Il veut :

*« Il réalise parfaitement tout ce qu'Il veut. » Al-Burûj : 16*

Le noble Coran a fait allusion au premier accouplement entre Adam et Ève sur Terre :

*« C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle; et lorsque celui-ci eut cohabité avec*



*elle, elle conçut une légère grossesse, avec laquelle elle se déplaçait (facilement). Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur : "Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants." » Al-'A'râf (Les Murailles) : 189.*

Le verset indique qu'Allah a créé les hommes d'une seule âme qui est celle d'Adam et de ce dernier, le Seigneur créa son épouse, Ève. C'est auprès de cette dernière que le père des hommes a trouvé refuge et repos et la satisfaction de son désir. Il l'enveloppa alors et la femme conçut et porta dans ses entrailles un poids léger. À ce stade en effet, l'épouse n'abrite en elle que la semence légère de l'homme. Puis avec le temps, la grossesse poursuit son cours et la femme s'alourdit au fur et à mesure que se rapprochent son terme et l'enfantement. C'est à ce moment qu'ils invoquent tous deux leur Seigneur pour que le nouveau-né soit sain et qu'en lui Allah réunit la vertu et la santé physique.

Nous pouvons retenir de ce verset ce qui suit :

- Le discours coranique sur le premier accouplement de l'humanité est empreint de retenue et de bienséance. Il ne comporte aucune indécence ou ce qui heurte la sensibilité du lecteur et la description est donnée dans un langage simple et épuré. On en retient des enseignements utiles sur la bienséance dans ce domaine. Ainsi celui qui dans un contexte particulier doit aborder ces questions devrait le faire dans le respect des limites de la décence, s'il doit conseiller ou orienter quelqu'un sur ces questions. Le noble Coran n'évoque le sujet de l'accouplement que par des expressions pleines de retenues et de bienséance. Si l'individu ressent de la gêne et de l'embarras lors de son discours sur ce thème, qu'il sache alors qu'il s'est écarté des bons usages dans ce domaine.

- Ce verset attire l'attention du lecteur sur la légèreté du début de grossesse dont le poids ne se fait ressentir que progressivement au fil des mois. L'épouse ne pourrait supporter cette charge dès le début. En cela se trouve une marque de bienveillance de la part d'Allah aussi bien pour la mère que pour le père ou pour l'enfant. On doit donc témoigner notre gratitude envers Allah par la dévotion pour ce bienfait. C'est d'ailleurs pour cette raison que la prière reste prescrite pour la femme dans cette situation de grossesse alors qu'elle en est dispensée durant les périodes menstruelles, et lors des lochies.

- L'enfantement est un processus de procréation d'un être humain à partir d'un autre qui nécessite de multiplier les invocations et de se tour-



ner vers Allah. Ces moments sont décisifs et graves pour la mère. Aucun homme ne pourrait compenser les souffrances de l'enfantement même s'il portait sur son dos celle qui l'a mis au monde pendant l'accomplissement du tawaf autour de la Ka'bah. L'imam Al-Boukhârî a recensé dans al-'adab al-mufrad que 'Umar vit un jour un homme du Yémen accomplir les circumambulations lors du pèlerinage avec sa mère sur le dos. Il disait en marchant : "Ma mère possède une mule qui jamais ne fléchit du genou." Puis se tournant vers 'Umar, le Yéménite lui demanda : "ô, 'Umar, penses-tu qu'ainsi je m'acquitterai de ce que je lui dois?" "Non" répondit 'Umar, "ce que tu fais là n'équivaut pas un seul coup de pied que tu lui as donné quant tu étais dans son ventre."

C'est ainsi que débuta la vie conjugale sur Terre, la multiplication de la descendance humaine. Adam devait organiser avec sa partenaire la vie de tous les jours, déléguer les tâches, et gérer les affaires familiales et résoudre les problèmes. Il découvrait avec son épouse les lois du monde qui les entourait, tout en adorant Allah et en peuplant le monde. Nous voyons qu'Ève n'a jamais été absente de la scène des événements, elle se tenait aux côtés de son époux, sous son ombre, discrètement, et non sournoisement.

Elle participait avec lui aux impératifs de l'existence, aux exigences de la Loi, du peuplement de la Terre et de l'éducation, etc. Elle assumait le rôle et la responsabilité de toute épouse par le soutien et les préoccupations partagées pour faire face aux défis qu'ils rencontraient.

Lorsque Allah évoque dans le noble Coran, l'honneur qu'Il a accordé aux enfants d'Adam comme dans la sourate Al-'Isrâ' (70), cela concerne toute l'humanité : "*certes, Nous avons honoré les enfants d'Adam*".

Les enfants d'Adam ne sont pas que les hommes, mais cela comprend aussi les femmes. L'expression coranique ici enfants d'Adam comprend les membres des deux sexes, et c'est cette formule qui est la plus courante dans le noble Coran. Le récit de l'humanité a débuté avec deux partenaires, Adam et Ève et s'est poursuivi avec leur descendance. L'honneur ne concerne donc pas un genre au détriment de l'autre, mais il concerne l'homme et la femme, auquel est attribué le mérite pareillement. Les deux héros dans le récit de la création sont Adam et Ève.

Ève est donc l'associée d'Adam dans le processus de peuplement de la planète et elle l'accompagna durant son cheminement sur Terre. Elle participa avec l'homme et contribua par ses connaissances, son travail et ses sacrifices.



Le couple vivait une vie harmonieuse, où régnaient l'entente et l'affection réciproque ainsi que la compassion. Tout cela garantissait le bien-être de la première famille humaine, pour que s'accomplissent les desseins d'Allah et que la descendance se répande sur Terre et s'acquitte de la dévotion envers leur Créateur. Iblis, «l'ennemi éternel», quant à lui, pouvait débiter son entreprise de fourvoiement envers les humains et leur descendance; jusqu'à ce qu'Allah hérite de la Terre et de ce qu'elle contient. La rétribution des justes sera alors le Paradis, et ceux qui auront emprunté la voie du péché récolteront l'Enfer; et quel terrible lieu de séjour!

Ève, notre chère mère, a donc occupé un rang essentiel, dans ce monde gigantesque, aux côtés de notre père, le premier homme. Ève a donc été la partenaire d'Adam, et à l'origine de l'humanité se trouve un couple, un homme et une femme qu'Allah a créés d'une seule âme. La création d'Ève n'est pas pour autant secondaire, et son rôle n'est pas insignifiant dans l'existence. Ève, à l'instar de son époux, devait assumer sa responsabilité vis-à-vis de ses actes, et en termes de dévotion envers Allah. Tout comme Adam, elle a commis des erreurs dont elle devra rendre compte, et sa responsabilité est érigée indépendamment des fautes d'Adam.

Ainsi elle a participé avec Adam à la faute qui a consisté à manger du fruit défendu, et elle a donc subi les conséquences de sa désobéissance et non pour le péché d'Adam. Ève est donc entièrement responsable de ses actes et indépendamment de l'homme, et chacun devra rendre compte de ses actions et en assumer les conséquences au niveau de la rétribution.

Ève est aussi la source de l'amour maternel, et elle possède un sens élevé du sacrifice pour assurer le bien-être de son époux et de ses enfants. Il est donc tout à fait naturel que les femmes jouissent d'un rang et d'un statut à la hauteur de leur rôle essentiel par lequel Allah les a honorées.

L'homme aussi bien que la femme sont responsables et complémentaires dans cette existence et pour la vie future. Chacun possède son éclat et son aura que ne doit pas recouvrir, dissimuler ou usurper celui de son partenaire. Bien au contraire, le rayonnement de chacun alimente et éclaire celui de l'autre.

Ève a participé à la faute avec Adam et a donc assumé les conséquences de son oubli et de son péché. Les deux ont été gagnés par le remords et ont imploré le pardon et la clémence d'Allah. Elle a accompagné Adam dans son parcours céleste et terrestre et elle a contribué au peuplement du monde. Le rôle des deux partenaires est donc indispensable pour com-



pléter le récit de la création, pour que chacun d'eux, Adam et Ève, réalise l'objectif qui est le sien.

Le récit de la civilisation a débuté avec un homme et une femme, qui ont formé une petite famille, par l'union du mariage qui est une Tradition divine de la création. Ève en tant que Mère des mères et premier exemple de maternité avait la charge des tâches qui reviennent aux femmes (tissage, couture, confection du pain, etc.) Puis elle devait éduquer ses filles pour qu'à leur tour elles effectuent ces travaux indispensables, et ce jusqu'à ce qu'Allah hérite de la Terre et de ce qu'elle contient.

Adam, le père de l'humanité, n'éprouvait quant à lui aucun embarras ou aucune peine à ne pas avoir de père. Il était le numéro 1 de l'espèce humaine au sein de sa famille. Chaque homme devrait ressentir la même chose au sein de son foyer.

Parmi les enfants d'Adam se trouvent les familles de Prophètes, dont celle d'Abraham, de 'Imrân, de Dâwûd, de Mohammad, paix et bénédictions d'Allah sur eux tous. Parmi les descendants d'Adam se trouvent aussi les hommes de sagesse dont Luqmân, et les dévots ascètes qui sont nombreux parmi la nation de Mohammad ﷺ et celles qui nous ont précédées.

On trouve également les riches, les puissants et les gens de prestige parmi les enfants de l'Homme ; ainsi que les croyants et les mécréants ; les injustes et les bons ; les pieux et les dépravés, mais tous appartiennent à la descendance d'un couple de vertueux, Adam et Ève.

Tous ces humains sont à la base égaux, ils sont issus de la terre et en elle ils retourneront. Le seul mérite qui permet de les distinguer est celui de la bienfaisance et de la vertu.

Concernant le nombre d'enfants qu'Adam engendra de son vivant, aucun ouvrage ne nous donne leur nombre à tous, et aucun texte fiable ne nous donne d'information à ce sujet.

Adam vécut plusieurs centaines d'années sur Terre. Il vit ses enfants et ses petits enfants grandir sous ses yeux. Après sa mort, le souvenir d'Adam s'est perpétué à travers toute sa descendance et dans tous les peuples.

Certains soutiennent qu'Ève enfantait à l'issue de chaque grossesse un couple (un garçon et une fille) de nouveau-nés jumeaux. Le garçon épousait alors la fille du couple qui suivait et la fille s'unissait au garçon. Les impératifs de survie de l'espèce exigeaient alors cette pratique. Mais cette dernière fut ensuite abolie lors de la Révélation des Lois divines, qui évoluèrent et se complétèrent progressivement en fonction de l'évolution de



la condition humaine sur Terre. Cette thèse reste toutefois sujette à controverse, et en l'absence de Texte définitif qui puisse éclairer sur la question, elle reste en suspens jusqu'à l'apparition de preuves tangibles. Quoi qu'il en soit, rien sur le plan pratique ne découle de cette problématique.

L'humanité entière est liée dans la fraternité en raison de leur filiation commune qui remonte à Adam et Ève. Cette croyance naturelle facilite l'ouverture vers son prochain qui est dans la création l'égal, le semblable. On peut donc nommer l'autre 'frère' car issu du même père et de la même mère, même s'il n'est pas coreligionnaire. La fraternité de la foi est plus restreinte : les croyants sont frères, certes, mais cela ne doit pas nous faire oublier que nous possédons les mêmes ancêtres, et notre penchant naturel sain est identique.

Nous ne devons pas ignorer également les droits de la fraternité islamique qui nous unissent par le ciment du tawhîd et de la foi aux Messagers, et notamment au dernier ﷺ.

- ***La quête de subsistance :***

Adam et Ève débutèrent leur mission de peuplement de la planète et ils procréèrent en s'adaptant au fil du temps à leurs nouvelles conditions de vie. Adam se mettait à l'œuvre, assisté de ses enfants qui avaient l'âge adulte. Ils développèrent l'agriculture, l'artisanat, l'élevage et améliorèrent leur façon de vivre grâce à la raison et l'intelligence qu'Allah leur avait dispensées. Cela leur permit de découvrir les mystères du monde et les moyens de subvenir à leurs besoins. Ils apprirent à cuisiner pour se nourrir de végétation, de la viande des animaux et des oiseaux, et des nombreux fruits des arbres, etc.

Adam apprit à bâtir des demeures pour y trouver un abri contre la promiscuité et où il pouvait profiter des plaisirs de la vie conjugale et préserver son intimité, tout en multipliant sa descendance. Dans ces maisons, il pouvait aussi se préserver des aléas du climat et il développa ainsi l'art de la construction d'édifice. Adam et Ève améliorèrent aussi la confection de vêtements, eux qui couvrirent leur nudité pour la première fois avec les feuilles du Paradis. Ils assemblèrent ensuite des pans d'étoffes pour en faire des habits et cacher ainsi leurs parties intimes, qu'ils ne dévoilaient qu'en cas de nécessité, même entre époux. Adam et Ève couvraient donc leur nudité de ces vêtements cousus. Sachant que dévoiler sa nudité, même entre époux, reste une pratique détestable, et que le vêtement permet ainsi de maintenir la pudeur, la beauté et l'attrance entre époux. C'est pour cela



que le fait de s'habiller est devenu naturel chez les humains dès le début à l'époque d'Adam et Ève. L'habit garantit l'équilibre entre l'âme terrestre et l'âme céleste. Le vêtement est donc une parure et dès ses débuts il avait pour vocation d'embellir, et les feuilles du Paradis suffisaient à cet effet.

Sur Terre, les vêtements étaient ensuite confectionnés de la laine des moutons tissée et cousue et avec laquelle Adam et Ève se confectionnèrent des habits. L'artisanat venait de débiter pour la confection de vêtements indispensables à la vie sociale et pour l'adoration. La fabrication d'habits pouvait aussi être d'une autre nature, quoi qu'il en soit le principe était le même.

Les Prophètes aimaient se vêtir convenablement, comme le faisait l'Envoyé d'Allah ﷺ, qui portait des manteaux, des tuniques, des pagnes et des djellabas. Les Compagnons appréciaient également de porter de beaux vêtements et de belles chaussures, au point que certains parmi eux craignaient que cela ne relève de la vanité. Mais le Messenger ﷺ les rassura et leur fit savoir qu'Allah est Beau et qu'Il aime ce qui est beau.

Le vêtement possède également une vocation sociale et il permet à l'homme d'affirmer son identité. Il est propre à l'homme et lui rappelle son engagement avec Son Seigneur :

« *Ô enfants d'Adam! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur...* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 26.

Ainsi le vêtement recouvre est « extérieur », en privé ou en public. Il est composé d'étoffes. Le vêtement « intérieur » quant à lui est la parure de l'âme telle que l'amour, l'affection et la compassion. Allah a également décrit l'union entre les époux en les désignant chacun comme un vêtement pour l'autre : « *elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles* ». Le vêtement est aussi la bienfaisance, la piété.

C'est en mettant à disposition des hommes l'eau, les plantes qu'Allah a fait descendre pour eux le vêtement, qu'Il a rendu pour eux licite.

Parmi les individus, certains s'habillent de façon très soignée lorsqu'ils se rendent à des rassemblements ou pour honorer certaines occasions. En revanche, ils accomplissent la prière en pyjamas. Cette attitude dénote une négligence de leur part, alors qu'Allah a enjoint dans le Noble Coran :

« *Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Salât portez votre parure (vos habits).* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 31.



Les beaux vêtements sont un bienfait, mais la modération reste méritoire. Certes, Allah aime voir les marques de Sa bienveillance sur Ses créatures, mais Il n'aime pas ceux qui sont outranciers ni ceux qui sont trop austères :

« *Dis : "Qui a interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures?" Dis : "Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection."* Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent. » Al-'A'râf (Les Murailles) : 32.

Quoi qu'il en soit, la pudeur vestimentaire reste l'attitude la plus appropriée pour la femme. Les femmes qui croient ne devraient pas découvrir leur chevelure, car cela reste interdit sans raison légale. Cela constitue une transgression évidente des prescriptions divines au même titre que celles qu'accomplissent les hommes.

Dans tous les cas, le non-respect de ce devoir ne constitue pas un acte de mécréance. Cela n'autorise personne à dénigrer les personnes qui outrepassent cet interdit, ou médire et à les priver de leurs droits.

La vie poursuivait tout naturellement son cours sur Terre, sous la guidance des parents qui enseignaient à leurs enfants comment se nourrir, et subvenir à leurs besoins (élevage, culture, artisanat, habitat...).

Les hommes cultivaient la terre grâce à l'eau dont regorgeaient les lits des rivières. Ils apprirent à confectionner des moulins à grain, des outils de labour. Avec le bois des arbres, ils alimentaient les fourneaux qu'ils fabriquèrent pour cuire leurs aliments. Ils apprirent aussi à allumer le feu avec les pierres.

Allah inspirait à Adam toutes ces choses à partir des noms qu'Il lui avait enseignés afin que ce dernier puisse mener sur Terre une vie confortable. La Terre et les cieux offrirent leurs richesses abondantes, qu'Allah mit à disposition des hommes.

La famille humaine commençait ainsi à vivre selon la guidance du Prophète Adam, paix sur lui et selon ce qu'Allah lui révélait. Elle était le point de départ de la civilisation.

L'annonce qu'Allah avait faite aux anges s'était alors réalisée et Il avait donc assigné à l'homme le rôle de vicaire sur Terre. Tous les événements s'étaient enchaînés afin que l'homme et son épouse peuplent avec leur descendance ce monde.



La survie de l'être humain sur Terre dépend de sa capacité à se nourrir, à boire et à se reproduire. C'est pour cela qu'Allah a placé en lui les instincts primaires et les désirs, qui sont des moyens de perpétuer l'espèce et pour inciter l'homme à rechercher ce qu'il souhaite. Mais la satisfaction de ces désirs ne peut se faire sans effort et sans travail. C'est à la suite des efforts que l'homme a déployés qu'il est parvenu à cette situation, par la grâce et la faveur d'Allah. On constate ainsi le progrès et le développement qu'il a atteint de nos jours.

Pourtant, jamais l'homme ne s'est trouvé plus dans la nécessité de connaître la guidance divine, et la mission prophétique du Dernier Prophète ﷺ. C'est dans cette dernière que les individus trouveront vraiment le bien-être matériel, spirituel, intellectuel et psychologique.

### *B. Adam le prédicateur du tawhîd et de la guidance divine*

Adam était un Messager d'Allah ﷺ et il ne vouait un culte qu'au Seigneur Seul. Il enseigna le monothéisme pur à ses enfants. On demanda un jour au Prophète Mohammad ﷺ : "Était-il (Adam) un Prophète ?" "Oui", répondit l'Envoyé ﷺ, "un Prophète orateur, qu'Allah créa de Sa Main et en qui Il insuffla l'âme."

Le monothéisme existait donc dès les débuts de l'humanité et l'a toujours accompagnée. La vie s'est toujours organisée autour de cette croyance. La Terre fut peuplée par le tawhîd et pour ce dernier Allah créa les djinns et les hommes : « *et je n'ai créé les hommes et les djinns que pour qu'ils M'adorent* ». Quant à l'idolâtrie, la mécréance, la corruption et l'égalité, ces phénomènes ne sont que des incidences et des déviations. Elles perturbent le cours naturel de la création et de la fitrah qu'Allah a façonnée en l'homme.

Adam enseigna donc ce monothéisme à ses enfants et la croyance au Créateur. Il leur relata son histoire avec Allah et il transmit le Message, comme le lui ordonna le Seigneur, en tant que premier Messager d'Allah qui reçut une Révélation. Il prêcha à ses enfants le monothéisme et la croyance en un Créateur qui créa les cieux, la Terre, les hommes, les djinns, les anges... Il leur ordonna d'adorer le Seigneur, qui Seul mérite la dévotion sans partage, sur Terre et dans les cieux.

Adam leur enseigna également ses liens avec les anges et leur décrit comment Allah le créa ainsi que son épouse ; les noms d'Allah



et Ses attributs, dont la science, la sagesse, la vue et l'ouïe; la nature des anges et des relations avec leur ennemi Iblis. Adam leur expliqua comment il fut avec son épouse expulsé du Paradis, selon la sagesse voulue par Allah. Il enseigna à ses descendants la voie qui lui permettra à lui, à son épouse ainsi qu'à tous ses enfants vertueux d'y retourner. Le père des hommes avertit ses descendants sur les dangers de la désobéissance envers Allah et du péché. Mais il leur fit savoir aussi que le Seigneur est Al-Ghafûr et Ar-Rahîm et qu'Il accepte le repentir. Adam leur annonça qu'une vie les attend dans la tombe après leur mort. Suite à cette dernière, ils seront alors ressuscités et créés à nouveau à partir de la terre pour être jugés, comme le confirme le verset dans lequel Allah s'adresse à Adam et à son ennemi Iblis :

*« Il dit : Descendez d'ici (Adam et Ève) [vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. (124) Et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement ».*  
Tâ-Hâ : 123-124.

Adam enseigna à ses enfants que la vie terrestre n'est que passagère, et qu'un jour arrive fixé par Allah durant lequel Iblis aussi rencontrera son échéance et que ce dernier est maudit jusqu'au Jour Dernier. Satan trouvera alors refuge dans le Feu éternel, comme tous les mécréants. Dans cet endroit qu'est l'Enfer seront rassemblés tous les impies, dont Iblis et ses partisans parmi les djinns et les hommes. Ce séjour sera celui du supplice, selon ce qu'Allah a décrété pour toutes ces créatures. Pour prix de leur rejet des Signes d'Allah et de leur mécréance, ils auront le Géhenne pour demeure éternelle, dans laquelle le châtement sera ininterrompu.

Les serviteurs élus par le Seigneur et sincères seront quant à eux à l'abri de l'Enfer, car sur ces derniers le Diable ne pourra exercer aucune emprise.

Adam reste le héros du récit de la création et des débuts de l'espèce humaine. Il a donc naturellement relaté son histoire à ses descendants ainsi que le rôle de notre mère Ève dans cette épopée.

À l'opposé du châtement éternel des kuffar (Les mécréants), se trouve le séjour des délices et plaisirs éternels pour ceux qui ont suivi la voie droite d'Allah. Cela est indiqué dans les deux nobles versets que nous avons mentionnés plus haut, dans le chapitre Al-Baqarah :



« *Nous dîmes : « Descendez d'ici, vous tous ! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. » (39) Et ceux qui ne croient pas (à nos Messagers) et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »* Al-Baqarah (La Vache) : 38-39.

L'expression coranique "ô, enfants d'Adam", a été révélée dans tous les Messages prophétiques depuis l'arrivée d'Adam sur Terre, selon ce que nous croyons, et dans leur langue respective. Nous pensons que les versets qui s'adressent aux enfants d'Adam ont été révélés aux Prophètes antérieurs dans leurs Écritures respectives et dans la langue de leur peuple, depuis l'apparition de l'homme sur Terre. Un examen et une étude de ces versets confirmeraient notre opinion.

Citons parmi ces versets :

« *Ô enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. -Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur -C'est un des signes (de la puissance) d'Allah. Afin qu'ils se rappellent. (27) Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 26-27.

« *Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Salât portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès. »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 31.

« *Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent : "Mais si, nous en témoignons..." afin que vous ne disiez point au Jour de la Résurrection : "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention" »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 172.

« *Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures. »* Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 70.

Ce qui indique que ces versets s'adressent à l'ensemble de l'espèce humaine est le fait que les recommandations qu'ils contiennent interviennent, à l'exception du verset 70 d'Al-'Isrâ', directement et après le passage :



« Là, dit (Allah), vous vivrez, là vous mourrez, et de là on vous fera sortir. »  
Al-'A'râf (Les Murailles) : 25.

Dans les passages coraniques susmentionnés, Allah mentionne les vêtements qu'Il a fait descendre sur Terre, avec lesquels les hommes cachent leur nudité. L'habit constitue un des premiers bienfaits qu'Allah accorda à Adam et Ève. On y remarque aussi l'instauration du rite de la prière, et des recommandations liées à la nourriture et à la boisson. Ces prescriptions ne pouvaient être révélées plus tard qu'à l'époque d'Adam. On y lit également l'importance d'observer la voie des Prophètes et les Révélation, concernant la distinction entre les gens de foi et la destination de chaque groupe d'individus.

Dans ces versets, Allah interpelle les enfants d'Adam à la différence des autres passages où le Seigneur attire l'attention des croyants de la nation de Mohammad ﷺ. C'est toute l'humanité dans ces passages qui est invitée à écouter, alors qu'au début du récit Allah les appelle "ô enfants d'Adam".

Le Jour Dernier également le Seigneur s'adressa aux hommes par l'expression "ô, fils d'Adam" :

*« Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré, (61) et [ne vous ai-Je pas engagés] à M'adorer? Voilà un chemin bien droit. (62) Et il a très certainement égaré un grand nombre d'entre vous. Ne raisonnez-vous donc pas? (63) Voici l'Enfer qu'on vous promettait. (64) Brûlez-y aujourd'hui, pour avoir mécru.» (65) Ce jour-là, Nous scellerons leurs bouches, tandis que leurs mains Nous parleront et que leurs jambes témoigneront de ce qu'ils avaient accompli. »*  
Yâ-Sîn : 60-65.

### *C. L'adoration d'Allah sur Terre*

Allah honora Adam et lui accorda le statut de Prophète et lui révéla un Message divin à transmettre à ses enfants. Le père des hommes enseigna donc à ses enfants les prescriptions divines et les règles de la dévotion exclusive d'Allah. Il œuvra à l'instauration de la loi divine sur Terre pour garantir la justice et l'équité. Il avait la responsabilité de propager ces enseignements parmi ses enfants et de leur enseigner les mœurs louables telles que la sincérité, l'intégrité et la justice.

Il veilla à inspirer à ses enfants la valeur suprême du monothéisme ;



de la dévotion sans partage envers le Créateur, qui permet à l'homme de gravir les échelons du mérite et de s'élever au-delà de la création. Les valeurs essentielles qu'Adam inculqua à ses enfants étaient la justice, la bienfaisance et la sagesse. La servitude envers le Seigneur reste la plus grande valeur islamique que prêna Adam, ainsi que tous les Messagers dans sa lignée.

Depuis Adam en passant par tous les Prophètes l'adoration était perçue dans toute l'acception du terme. Cette notion englobe en effet tous les aspects de la vie humaine, sans que rien n'échappe à la Loi divine, et sans que la signification de cette notion soit réduite ou tronquée.

La notion de servitude est de deux types : générale et particulière.

1. La notion générale de servitude recouvre toute la création, et tous les habitants des cieux et de la Terre, vertueux et dépravés ; croyants et impies, tous les hommes sont les serviteurs d'Allah. Toute chose créée ne peut se défaire de son statut de servitude envers le Créateur, qui demeure par nécessité. Ce type de servitude est celle qu'Ibn Al-Qayyîm qualifie de domination divine et de Sa Royauté sur toute chose :

*« Ô mon père, il m'est venu de la science ce que tu n'as pas reçu; suis-moi, donc, je te guiderai sur une voie droite. »* Maryam (Marie) : 43.

Adam qui était le noble Messager détenteur de la sagesse et de la connaissance étendue au sujet duquel Allah a dit : *“et Il lui enseigna le nom de toutes choses”*, enseigna à ses enfants la grandeur divine. Le père des hommes informa ses descendants des différentes créatures qui peuplaient le monde et qui adoraient Allah, bon gré, ou même sans le savoir. Adam enseigna à ses enfants le statut particulier que possédait l'homme et le lien qui existait avec le Seigneur et la nécessité de vouer un culte à ce Dernier.

2. La servitude dans son acception particulière concerne celle dont Adam et Ève se sont acquittés envers Allah et qu'ils ont transmise à leurs enfants, et que ces derniers ont perpétuée après eux. Elle consiste en la dévotion exclusive d'Allah et à L'aimer et à respecter Ses prescriptions, comme le Seigneur l'a commandé dans :

*« Ô hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créé vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous la piété. »* Al-Baqarah (La Vache) : 21.

*« Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés. »* Al-Hijr : 42.



Toute la création se trouve donc assujettie et dans la servitude face à Sa Seigneurie et tous ceux qui L'adorent sont Ses serviteurs dans l'adoration qui Lui est due.

La servitude envers Allah reste la valeur suprême et elle domine les autres valeurs et transcende même l'existence humaine. Elle débute par la croyance en Allah, Seigneur et Divinité unique, et en la foi en Ses Prophètes, à commencer par Adam, jusqu'à Mohammad. Le credo a été révélé en détail à travers la loi divine afin de préserver cette humanité et permettre ainsi aux hommes d'assumer leur rôle sur Terre de la meilleure façon. L'individu peut alors se conformer aux prescriptions divines. L'importance du sentiment de servitude envers Allah se traduit de plusieurs manières :

- Elle représente la raison d'être de l'homme en ce monde, et ce pour quoi Allah l'a créé :

*« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »* Adh-Dhâriyât (Ceux qui éparpillent) : 56.

La finalité existentielle de l'homme réside dans la dévotion qu'il voue à Son Créateur dans l'humilité et la déférence totales envers Lui sans partage. C'est le cœur empli d'un sentiment profond d'amour et de vénération exclusive que l'homme s'acquitte alors de ses actes ;

- La servitude envers le Créateur répond au penchant naturel sain de l'individu que nourrit les Révélations successives transmises aux Prophètes ;

- Tous les Messagers ont prêché cette servitude envers Allah à commencer par Adam jusqu'à Mohammad ﷺ, comme le disait à son peuple et qui est relaté dans le Noble Coran :

*« Nous avons envoyé Nuh (Noé) vers son peuple. Il dit : "Ô, mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autres divinités que Lui. Je crains pour vous le châtement d'un jour terrible." »* Nûh (Noé) : 59.

Les Prophètes Hûd, Salah, Shu'ayb proclamaient la même chose à leur peuple respectif.

- La servitude envers Allah est la condition primordiale de l'homme en conformité de laquelle vivaient Adam et Ève, et qu'ils ont transmise à leurs enfants. Leur connaissance étendue de la grandeur du Seigneur Ar-Rahîm, Al-Wadûd, et leur sentiment d'humilité et leur amour du Créateur les incitèrent à respecter les implications de leur condition de serviteur ; et à inspirer par leur exemple la société humaine naissante ;



Le couple veillait donc à inculquer cette valeur à leurs enfants et leurs petits-enfants, par les actes d'adoration (prière, pèlerinage) qu'ils enseignèrent, ainsi que les autres vertus (sincérité, ordonnance du bien et interdiction du mal, bienfaisance...) Ils propagèrent les pratiques rituelles ; la dévotion exclusive envers Allah, en privé et public ; ainsi que la reconnaissance pour les bienfaits divins ; la patience dans l'adversité ; la satisfaction face au destin et la confiance ; l'espoir en Allah et la crainte de Son châtiement, etc.

Adam assumait entièrement son rôle de Prophète dès les débuts de l'humanité et Ève l'accompagna et adhéra à sa mission, et cela eut un impact décisif et en profondeur sur la première communauté et civilisation humaine. Le monothéisme dominait cette société ainsi que la dévotion envers le Seigneur, qui représentait pour eux la base existentielle et le point de départ de leur vie.

Ce n'est que progressivement qu'apparut l'idolâtrie à l'époque de Noé, paix sur lui, comme je l'ai expliqué dans mon ouvrage intitulé Noé, le grand déluge et la naissance de la deuxième civilisation humaine.

Lorsque les hommes dévièrent du droit chemin, Allah dépêcha alors Noé comme Messager afin qu'il les informe de la foi véritable, des bonnes mœurs de justice et de la Loi révélée.

- Adam et Ève ont vécu conformément à leur condition de servitude envers Allah comme requis. Ils étaient habités de l'amour du Seigneur et de la vénération envers Lui. Ils adoptèrent les mœurs louables et s'écartèrent de ce qui était répréhensible, afin de se soumettre entièrement à Allah. Seule la véritable servitude envers le Seigneur permet d'élever le rang de l'homme :

*« Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la Salat. En vérité la Salat préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites. »* Al-'Ankabût (L'Araignée) : 45.

La déviance morale est donc un indice de négligence dans la dévotion et d'une faiblesse de la foi. Le cœur est alors attaché partiellement ou totalement à autre chose qu'Allah : biens matériels, le prestige, le rang social, ou autres. Dans ce contexte, l'individu pour réaliser ses ambitions mondaines est prêt à commettre des actes qui enfreignent les limites de la morale. Il se soustrait alors à sa condition de servitude dont découle cette dernière.

- Adam et Ève s'étaient quant à eux affranchis des suggestions diaboliques et étaient parvenus à vaincre ses ruses. Ils accédèrent alors à cette



liberté totale qui s'accorde avec leur fitrah, réconcilie l'esprit et les sentiments humains. Ainsi le cœur qui éprouve envers Allah un amour croissant renoue avec la servitude envers le Seigneur. Son attachement pour le Créateur augmente alors ainsi que sa dépendance au fur et à mesure qu'il s'affranchit de l'emprise de toute autre chose.

- La servitude envers Allah libère donc l'homme de l'asservissement envers un autre que Lui. L'individu accède alors à la véritable dignité. Cette servitude purifie son âme et renforce son lien avec le Créateur. Elle l'élève par conséquent au-dessus de la bassesse dont il était pris au piège. Au gré de ses efforts pour réaliser les implications de sa condition de serviteur le croyant sincère réforme son âme et accède à des rangs de mérite élevés.

- Tous les humains sont en quête du bonheur. Mais c'est dans le cadre de la servitude envers le Créateur que l'homme peut y accéder au prix de l'effort assidu. Ainsi le bien-être ne se résume pas à la jouissance matérielle ou charnelle. Le bonheur qui est l'opposé du malheur siège dans le cœur. Lorsque ce dernier est attaché à Allah, le bonheur devient alors possible et il se manifeste par l'amour du Seigneur, la relation de servitude qui lie l'homme à son Maître. Ce sentiment représente la finalité par excellence pour l'individu et il lui garantit le bien-être, qui n'existe pas sans ce lien de servitude.

Celui qui aime Allah sincèrement ne Lui préférera aucune des autres choses auxquelles il est attaché. Il sera prêt à endurer toutes les peines pour le servir et rechercher Sa satisfaction. De même, son chagrin et sa tristesse découleront de son éloignement du Seigneur :

*« Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement ».* Tâ-Hâ : 124.

Adam et Ève étaient les créatures les plus comblées sur Terre, malgré les difficultés quotidiennes et les épreuves. Allah avait étendu sur eux Sa compassion et leur avait enseigné la voie du repentir, de la pénitence et de la dévotion :

*« Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir, car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux. »* Al-Baqarah (La Vache) : 37.



On retrouve les mêmes dans le passage suivant :

*« Tous deux dirent : Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants. »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 23.

Le premier couple d'humains avait accédé à la connaissance d'Allah et il éprouvait un amour sincère envers Lui, accompagné d'espoir et d'humilité. Le Seigneur était alors devenu pour eux l'ambition ultime de leur existence et ils se conformèrent aux exigences du tawhîd et de la servitude. Ils récoltèrent ainsi le bonheur comme fruit de leur dévotion. Parmi leurs enfants, ceux auxquels Allah a voulu du bien ont emprunté la voie identique et ces derniers échappèrent ainsi aux filets tendus par Satan le maudit.

#### *D. Adam et la Maison Sacrée [al-bayt al-haram] d'Allah*

Au sujet de la Maison Sacrée, on peut évoquer son emplacement sur Terre et mentionner qu'elle fut le premier sanctuaire de dévotion bâti par Adam, paix sur lui, comme Allah nous le révèle :

*« La première Maison qui ait été édifiée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (la Mecque) bénie et une bonne direction pour l'univers. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 96.

Ce fut donc la première Maison édifiée pour les hommes comme lieu de dévotion envers Allah. Ibn Kathîr l'a confirmé : «Allah nous informe ici du premier sanctuaire dressé pour les hommes, tous les hommes, consacré à la dévotion, aux rites à la circumambulation, à la prière et à la retraite spirituelle.»

Plusieurs Traditions prophétiques indiquent que la construction de cet édifice remonte aux premiers temps de l'humanité. Ibn 'Abbâs a affirmé concernant le verset :

*« Et quand Ibrahim (Abraham) et Isma'il (Ismaël) élevaient les assises de la Maison : "Ô notre Seigneur, accepte ceci de notre part ! Car c'est Toi l'Audient, l'Omniscient." »* Al-Baqarah (La Vache) : 127,

qu'Abraham a édifié la Maison sur la base de ce qu'il vit [en rêve] de ses fondations qui existaient mille ans avant la création du monde. La terre avait ensuite été aplanie à l'endroit de ces fondations. Mujâhid a déclaré quant à lui : «Allah prépara l'emplacement de la Maison Sacrée mille ans



avant de créer tout autre chose sur Terre. Les fondations de ce Sanctuaire se trouvent enfouies dans la septième terre. »

L'imam Qurtubî a évoqué la divergence au sujet des premiers bâtisseurs et édificateurs de la Maison Sacrée et de ses fondations. Certains ont prétendu qu'il s'agissait des anges. D'autres ont affirmé qu'Allah avait inspiré à Adam ces instructions : « Ô, Adam, lorsque tu descendras sur Terre bâtis pour Moi un Sanctuaire. Accomplis autour les circumambulations comme tu as vu les anges le faire autour de Mon Trône dans les cieux. » Après cette première construction qui aurait été réalisée par Adam, Abraham aurait alors procédé à la seconde.

Ces opinions s'appuient certes sur des références discutables au niveau de l'authenticité, comme Ibn Kathir l'a démontré. Néanmoins, d'autres Textes authentiques confirment qu'Allah avait désigné cet endroit comme l'emplacement de Son Sanctuaire dès la création des Cieux et de la Terre. En outre, ces Sources attestent également que la Maison Sacrée a été érigée avant l'édification réalisée par Abraham, paix sur lui.

Parmi ces Textes, citons celui recensé dans le recueil authentique de Muslim, relaté par Abû Dharr, qui a déclaré :

J'ai interrogé le Messager d'Allah ﷺ à propos du premier sanctuaire de dévotion érigé sur Terre. Il répondit : “*La Maison Sacrée.*” Puis je lui demandai à nouveau : et ensuite ? “*Le Sanctuaire d'Al-Aqsâ*”, répliqua-t-il, avant d'ajouter : “*Quarante années s'écoulèrent entre la construction des deux édifices [...]*”.

La dernière construction de la Maison de Jérusalem se déroula, de source sûre, à l'époque de Salomon, paix sur lui. C'est ce qu'a répertorié An-Nasâ'î dans une Tradition attribuée à Abd Allah b. 'Amrû. Or, nous savons qu'entre Abraham et Salomon bien plus que quarante années se sont écoulées, à n'en point douter. Salomon, fils de David, est né longtemps après Moïse et Aaron, paix sur eux tous. Tous ces Prophètes sont descendants de Jacob fils d'Isaac. Cela confirme la teneur du Hadith précédent, dans la mesure où l'on considère qu'Abraham et Salomon ont bâti leur édifice respectif sur des fondations déjà existantes. On a rapporté également qu'Adam a érigé la Maison Sacrée, nous pouvons donc également envisager qu'un de ses enfants, quarante années plus tard, réalisa l'édification du Sanctuaire de Jérusalem. On peut aussi soutenir l'opinion de la construction de l'édifice de La Mecque par les anges, sous l'ordre d'Allah. Toutes les hypothèses sont donc plausibles, et Allah sait mieux.



Ali b. Abî Tâlib, qu'Allah l'agrée, a affirmé ce qui confirme la conclusion ci-dessus :

Allah ordonna aux anges de construire la Maison Sacrée et d'y accomplir le tawâf. Puis Adam érigea plus tard le Sanctuaire de La Mecque, où il accomplissait le même rite. Les Prophètes qui lui succédèrent réalisèrent à leur tour l'édification de l'édifice, jusqu'à l'arrivée d'Abraham qui le compléta.

D'autres preuves attestent de l'ancienneté de la Maison Sacrée qui remonte aux premiers temps de la création. Citons, par exemple, ce Hadith dans lequel l'Envoyé d'Allah a déclaré, le jour de la conquête de La Mecque : « *Cette Terre a été déclarée sacrée par Allah, le Jour où les cieux et la Terre furent créés. Elle demeurera donc ainsi jusqu'au Jour Dernier.* »

La sacralité de la Maison Sacrée est donc très ancienne et remonte à la création des cieux et de la Terre. C'est ce que soutient Al-Qurtubî dans son exégèse du verset 37, de la sourate Abraham, et dans laquelle il affirme qu'elle existait avant le Déluge.

Voici la démonstration qui confirme donc que le Sanctuaire de la Mecque existe depuis les débuts de la création. C'est dans cet endroit que le monothéisme pur s'est manifesté pour la première fois, et c'est cette Terre qui rassembla les croyants pour la dévotion d'Allah Seul.

Des Textes nous apprennent toutefois que le Déluge détruisit également le Sanctuaire, comme l'indiquent certaines narrations. Seules les fondations avaient été épargnées. Les nations se dispersèrent sur Terre à la suite de la catastrophe. Le Sanctuaire Sacré de La Mecque perdit alors son statut de pôle central de la prophétie et de la Révélation. Le peuple de Hûd résidait à Al-Ahqâf ; celui de Sâlih à Al-Hijr ; celui de Shu'ayb à Madayin, etc. C'est Abraham qui le construisit à nouveau.

Le fait que la nation de Mohammad ﷺ ait repris le flambeau de la sauvegarde de ce Lieu saint ; et que le dernier apostolat prophétique ait été confié à un habitant de cette ville sacrée sont riches d'enseignement. Cela marque, entre autres, la fin du parcours pour l'humanité, pour laquelle le temps est venu de revenir à son point de départ. Elle ne formait alors qu'une seule nation, à l'époque d'Adam et de ses descendants. En ces temps, les hommes ne connaissaient qu'une seule religion qui était le monothéisme. Il n'existait pas plusieurs lois et Allah n'agréait qu'une seule religion de la part des humains.

Le fait que Mohammad ﷺ ait hérité de la Maison Sacrée, qui est la première bâtie pour les hommes démontre que la guidée pour l'humanité



se trouve en direction de ce lieu béni. Elle représente l'héritage d'Adam, du monothéisme et de la foi en Allah, et de la dévotion exclusive envers le Seigneur unique. Cela constitue un témoignage pour les hommes :

*« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous... »* Al-Baqarah (La Vache) : 143.

Le pèlerinage est un pilier essentiel de l'islam, il renforce la foi des croyants. On doit imiter le Prophète ﷺ dans sa pratique rituelle de ce devoir religieux, et répondre à l'appel d'Allah comme Abraham auparavant :

*« Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné, (28) pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et pour invoquer le nom d'Allah aux jours fixés, sur la bête de cheptel qu'Il leur a attribuée, Mangez-en vous-mêmes et faites-en manger le besogneux misérable. »* Al-Hajj : 27-28.

Ce pilier regroupe à lui seul toutes les autres formes d'adoration (prière, aumône, rappel d'Allah, dévotion sincère accomplie avec patience et endurance, tawâf...)

Par tous ces actes, le pèlerin recherche la satisfaction d'Allah et Son pardon. Les pèlerins se tiennent entourés par les anges sur le Mont 'Arafah pour le rassemblement islamique mondial où tous participent de manière égale. Mais où chacun se distingue par ses œuvres et la sincérité et le dévouement qu'il témoigne envers son Créateur. L'homme n'atteint l'entière réforme spirituelle qu'après avoir accompli un Hajj sincère et méritoire, dont la seule récompense est le Paradis.

### ***E. L'édification morale de la première civilisation humaine***

Dans Sa sagesse, Allah a décrété que les Prophètes et les envoyés devaient compter parmi Ses élus :

*« Certes, Allah a élu Adam, Nuh (Noé), la famille d'Ibrahim (Abraham) et la famille de 'Imran au-dessus de tout le monde. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 33.

Cela n'a rien d'étonnant, car les Prophètes sont des exemples dans le domaine de l'éducation morale et spirituelle.

Adam veillait ainsi à l'éducation de ses enfants et de ses petits-enfants conformément aux mœurs authentiques inspirées par la guidance divine.



Les hommes par nature penchent vers la vertu et la morale. Allah qui avait créé Adam et béni sa descendance sait ce qui conduit à la réforme de l'âme et l'élève, tout comme Il connaît les chemins qui mènent à sa corruption et la privent de son humanité :

« *Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur ?* » Al-Mulk (La Royauté) : 14.

Les enseignements divins qu'Allah transmet à Adam pour sa propre guidance et celle de sa descendance visaient donc à parfaire et réformer leur foi, leur spiritualité et leurs mœurs.

Adam s'efforça à renforcer, chez ses enfants, la sensibilité humaine et l'ambition pour l'excellence morale. Il voulait les purifier des mondanités pour que ses descendants forment des briques solides dans l'édifice de la première civilisation humaine, dont les fondations devaient être la réforme morale en vue de rechercher la satisfaction divine.

La nature des enseignements moraux des premières générations d'humains s'inspirait des principes et fondements de la Révélation divine :

« *Nous dûmes : Descendez d'ici, vous tous ! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés.* » Al-Baqarah (La Vache) : 38.

La morale en islam s'inspire donc de la Révélation immuable qui n'est pas assujettie aux aléas du temps et des contextes. Elle reste appropriée pour tous les hommes en tout temps et en tout lieu. La morale islamique n'est pas subjective ou relative, mais elle repose sur des principes éternels qui s'appuient sur la Révélation divine.

Elle reste modérée et équilibrée et conforme à la nature humaine. Elle s'adapte parfaitement à l'aspect à la fois spirituel et temporel de l'existence et réforme l'âme et l'oriente vers les mœurs louables. Elle guide vers le comportement qui convient à l'homme, qui en ce monde doit faire ses preuves et représenter les valeurs de l'islam éternelles. La morale islamique est donc tout à fait compatible avec la nature humaine qui penche vers le bien authentique et qui préserve l'individu dans son humanité. Elle répond au besoin de ce dernier de vivre selon une éthique équilibrée qui lui garantit la préservation de son penchant naturel sain.

La morale est liée à la pratique religieuse et rituelle de l'islam et à ses principes et valeurs, dont la finalité unique, comporte deux aspects. Le premier aspect est celui que décrit ce verset : et Je n'ai créé les hommes et



les djinns que pour qu'ils M'adorent. Le second volet est celui que résume cette Tradition prophétique dans laquelle l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « *J'ai été envoyé comme modèle d'excellence morale.* »

Les pratiques rituelles et les actes de dévotion contribuent donc à ancrer les valeurs morales et à les concrétiser dans le quotidien du musulman.

#### ***F. Les fondements de la morale et de l'excellence humaine authentique.***

Adam et ses enfants parmi les Prophètes détenaient l'excellence morale et les vertus les plus méritoires. Parmi ces dernières se trouvaient : la sincérité, la loyauté, l'éveil d'esprit et l'éloquence, etc.

Le noble Coran nous dévoile les fondements de la morale religieuse et de la Loi divine communs à tous les apostolats antérieurs et contenus dans les Révélations qui ont précédé, dont voici par exemple dix commandements :

*« Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée. Voilà ce qu'[Allah] vous a recommandé de faire ; peut-être comprendrez-vous. (152) Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous. (153) « Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. »* Âli - 'An'âm (Les Troupeaux) : 151-153.

Ces dix commandements divins assurent l'édification de la société sur des bases saines qui reflètent la solidarité, l'entente et garantissent la protection des individus et des faibles.

- Le premier commandement : l'interdiction de l'idolâtrie :

*“Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien.”*

La première recommandation est la plus importante, car elle est liée au Créateur de ce monde. Elle représente le fondement de la foi et le premier



décret de la Loi, commun à tous les apostolats. Le monothéisme est donc le cœur de la croyance, et l'idolâtrie constitue dès lors le seul péché qu'Allah ne pardonne pas.

Le monothéisme préserve l'esprit et purifie l'âme de la souillure de l'idolâtrie, de l'asservissement de l'homme aux idoles et aux stèles. La foi du tawhîd inspire à l'homme la dignité et lui enseigne à ne pas se soumettre à quiconque d'autre qu'Allah, le Puissant, l'Éternel.

- Le second commandement : la bienveillance envers les parents : «[...] *et soyez bienfaisants envers vos père et mère.* »

La bonté envers ceux qui ont été la cause de notre existence en ce monde est requise, comme Allah l'a révélé à plusieurs endroits du noble Coran. La bienveillance se situe à un rang supérieur à celui de l'équité, dans l'échelle du mérite à celui de l'équité. En effet, elle découle à la différence de cette dernière, de sentiments de compassion, et de bonté. Ainsi ce comportement implique la justice, mais aussi la compassion et la bonté. C'est pourquoi la bienveillance envers les parents est également mentionnée avec l'équité (voir verset 90, sourate An-Nahl – Les Abeilles) :

« *Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez.* »

« *Et ton Seigneur a décrété : "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses."* » Al -'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 23.

- Le troisième commandement : l'interdiction de l'infanticide :

« *Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté.* »

- Le quatrième commandement : l'abstinence et la retenue face à la débauche sous toutes ses formes (déclarées et subtiles) :

« *Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez.* » An-Nahl : 90

Ce commandement concerne l'interdiction de la turpitude qui fait référence à la transgression des interdits et qui se manifeste par les attitudes outrancières et dépravées, en marge de la raison et de la fitrah. Commettre



des interdits en public ou révéler ses mauvaises actions constitue en soi un péché, quant à ce qui est accompli en privé cela constitue également une faute, même si elle reste moins grave.

- Le cinquième commandement : ôter la vie de façon illégitime.

*« Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée. »*

Voici le cinquième commandement qu'a décrété le Seigneur des mondes : *“Voilà ce qu'[Allah] vous a recommandé de faire; peut-être comprendrez-vous.”*

Le passage énumère donc les exhortations divines dont l'interdiction du shirk, la bienveillance envers les parents ; l'éloignement des turpitudes et non seulement l'accomplissement de ces actes, car celui qui rôde autour de la zone gardée risque d'outrepasser les limites. L'interdiction de s'approcher d'un méfait implique nécessairement l'interdiction de l'accomplir.

*“[...] peut-être comprendrez-vous : et vous absteniez-vous alors de ces actes.”* L'exhortation consiste une interdiction de la part d'Allah.

- Le sixième commandement : l'interdiction de spolier les biens de l'orphelin :

*« Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. »*

- Le septième commandement : le respect de la juste mesure (dans les transactions commerciales) :

*« Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. »*

- Le huitième commandement : le respect de l'équité et l'interdiction du faux témoignage :

*« Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. »*

- Le neuvième commandement : le respect des serments et des engagements :

*« Et remplissez votre engagement envers Allah. »*

- Le dixième commandement : l'observance du droit chemin :

*« Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous. “Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui*



*vous écartent de Sa voie.” Voilà ce qu’Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. »*

Ce passage est édifiant, car il fait le lien entre ce qui a été mentionné jusque là comme exhortations et la nécessité de suivre la voie droite et de s’écarter des voies déviantes. Chacun des commandements reflète donc le chemin droit d’Allah, qui est l’islam.

Le droit chemin indique celui qui est dans la rectitude, à l’abri des sentiers tortueux.

La voie droite consiste donc en le respect de toutes ces exhortations, c’est pourquoi Allah a conclu ce passage par : Voilà ce qu’Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.

On peut ainsi espérer de celui qui se conforme à ces commandements d’avoir le cœur empli de piété et de se préserver ainsi du châtement d’Allah. Ceux qui obéissent à ces exhortations divines peuvent espérer certes la miséricorde du Seigneur et sont à l’abri de la menace du supplice, car Allah est Al-Ghaffâr qui pardonne et accepte le repentir de celui qui croit et agit en bien.

Ces commandements divins sont communs à toutes les religions et représentent les fondements de toutes les sociétés saines. Ils appartiennent à toutes les confessions et les lois humaines conformes à la droiture les ont adoptées. Ces exhortations sont celles de l’islam, la religion éternelle, la seule qu’Allah agrée et qu’Il a prescrites à l’humanité depuis les débuts de la création. Adam, Noé, Abraham, la famille d’Imrân professaient l’islam et Mohammad a parachevé les missions prophétiques. C’est l’unique religion qui prône le pur monothéisme, et qui est exempte de toute forme d’idolâtrie. L’islam renferme les croyances justes et les prescriptions générales qui ne changent pas au gré du temps et de l’endroit, ou du contexte. Les Lois de l’islam restent valides pour tous les individus indépendamment de la couleur de leur peau, de leur ethnie, de leur langue ou de leur environnement, ou de leurs conditions sociales, professionnelles ou culturelles.

### ***G. Le peuplement de la Terre***

Allah avait assigné à Adam et à sa descendance la tâche de peupler la Terre. Le Seigneur avait placé en l’homme les facultés qui lui permettraient d’accomplir cette mission et de transmettre ses connaissances à ses enfants et ses petits-enfants. Le père des hommes détenait aussi la capacité à diriger et à faire exécuter les commandements divins.



Tâhir b. 'Âshûr avait expliqué le concept de peuplement du monde en affirmant qu'Adam avait pour mission de réaliser la volonté d'Allah sur Terre. Il était inspiré par Allah ou recevait une Révélation qu'il transmettait à sa descendance, ainsi que la volonté divine à réaliser en ce monde.

- « *De la terre Il vous a créés, et Il vous l'a fait peupler (et exploiter). Implorez donc Son pardon.* » Hûd : 61

Tabari confirme que le rôle de l'homme sur Terre est de la peupler. Al-Baydâwî affirme quant à lui que l'expression coranique "*asta'marakum*" renvoie au temps de vie qu'Allah nous a accordé sur Terre durant lequel l'homme devra la peupler selon Ses prescriptions.

De la terre... fait référence à la création d'Adam de terre, et c'est de lui que ses descendants sont nés. Notons aussi que la survie de l'homme, pour sa subsistance, est liée à la terre.

Le substantif arabe "*al-'i'mâr*" dont est dérivé al-'isti'mâr utilisé dans le verset ci-dessus signifie dans ce contexte peupler la Terre, y construire, planter et moissonner, car toutes ces actions, dont la culture, visent à faciliter le peuplement de la Terre. Ce verset et d'autres de la même teneur indiquent donc clairement qu'un des buts de la création de l'homme consiste à peupler la terre. Cela constitue un devoir pour toute l'humanité. Ce devoir Adam s'en est acquitté ainsi que ses enfants lors des débuts de la civilisation humaine, conformément au commandement divin.

Peupler la Terre consiste à faciliter les déplacements, à garantir les moyens de subsistance et à combler les besoins des gens. Cela représente les objectifs essentiels de la Loi islamique dans ses fondements et ses corollaires. Plusieurs théologiens spécialistes des fondements du droit musulman ont mis en évidence ce point, dont Ibn 'Âshûr qui considérait que l'exploitation des ressources publiques au bénéfice des individus constitue un principe fondamental de la Shari'ah. Ce fondement vise à garantir un équilibre entre la gestion des ressources publiques et le bien-être individuel. Il repose sur l'équité qui permet un équilibre bienveillant entre ceux qui possèdent, grâce à leurs efforts, et les besogneux nécessiteux. Cela représente une des plus nobles finalités de la Shari'ah.

Le sheikh 'Alâl Al-Fâsî définit la finalité générale de la Loi islamique par la nécessité de peupler la terre et de préserver l'organisation sociale au bénéfice de ses habitants. La Shari'ah vise aussi à faciliter à ces derniers l'accomplissement de leurs devoirs de justice et moraux, de respect



la raison, d'actions pour exploiter au mieux la Terre et faire bénéficier les hommes de ressources.

Peupler la Terre (bâtir, produire, cultiver...) et tirer profit des ressources dont elle regorge au bénéfice des hommes est donc un impératif pour tous et en particulier pour les musulmans, car cela répond au devoir général qui incombe à tous.

Adam, son épouse et leurs enfants réussirent à s'acquitter de cette tâche et à servir Allah en peuplant la Terre. Parmi les outils qu'ils utilisèrent pour réaliser leur mission, citons principalement :

**- La raison**

Ce bienfait qu'Allah a prodigué à Adam et à son épouse, paix sur eux, ainsi qu'à leurs enfants, constitue un outil humain de très grande utilité, car il permet de découvrir les grands principes de l'existence et les lois de la nature. La raison donne accès aux principes pour la compréhension et l'examen de la création divine et de la Révélation, et permet de distinguer les choses. C'est aussi la raison qui guide l'homme vers la connaissance existentielle, vers la quête du monde de l'Invisible et la compréhension saine de la Révélation. La raison garantit ainsi une protection contre les mythes et la corruption pour que l'action soit elle aussi protégée. L'esprit musulman se distingue par les sources dans lesquelles il puise pour sa propre connaissance. La Révélation lui fournit dès lors le savoir des grandes questions existentielles et celui du monde de l'Invisible. Par l'usage de sa raison, il apprend aussi à connaître le monde sensible qui l'entoure.

La Révélation divine que reçut Adam a donc permis de soutenir la raison de l'homme de la première génération qui fut à l'origine de la civilisation humaine. Elle a comblé le besoin de connaissance de l'Invisible, de la finalité existentielle de l'homme en ce monde sensible et de son rôle de peuplement de la Terre, conformément aux prescriptions divines.

La raison humaine puisait donc sa force, son équilibre et sa résistance dans la Révélation et les guidances célestes qui orientaient Adam et ses descendants durant cette ère de l'histoire des hommes. L'esprit d'Adam et de ses enfants était celui de croyants, sages et bien guidés, sans arrogance, ni mauvaise foi qui incitent à abandonner ce qui est certain pour le douteux. Ils observaient la guidance divine et ne connaissaient pas l'égarement. Ils avaient pleine conscience de leur responsabilité vis-à-vis du monde et de la vie, et comprenaient leur devoir de peupler la Terre et de



la rendre viable, et considéraient cela comme une des finalités pour lesquelles Allah les avait créés.

Adam parvint avec ses enfants à ériger les principes fondamentaux du savoir, car Allah lui avait enseigné le nom de toutes choses. Cela fut le point de départ de la civilisation humaine, qui abordait la Révélation et le monde sereinement et qui tira profit du bienfait de la raison pour peupler le monde. De nouveaux horizons s'ouvrirent alors pour les suiveurs des générations futures qui développèrent la civilisation humaine qu'avaient guidée les Prophètes et les Messagers durant ce long parcours.

L'exploitation du monde, par le biais de la raison, par Adam et ses enfants qui a autorisé la découverte des lois de la création et de ses secrets pour le bien-être de la première génération ; le peuplement croissant du monde et la conscience accrue de la grandeur du Créateur [...] ; ainsi que la connaissance accumulée et le développement matériel et spirituel de l'humanité, ne sont que les fruits de l'œuvre de la première génération humaine, dirigée par Adam, par la grâce qu'Allah lui accorda.

Adam, paix sur lui, fut le premier éducateur, enseignant pour les hommes. Par la réflexion, la méditation qu'il érigea en véritable école pour ses enfants, il leur transmet la connaissance d'Allah. Il leur expliqua l'impact sur leur vie que doivent avoir Ses noms et Ses attributs ; ainsi que sur leur dévotion, leur humilité et leur observance de Ses commandements. Il leur enseigna la valeur de la liberté dans la pensée et la parole comme composante de la nature humaine, et comment ils pourraient s'affranchir de l'adoration du Diable et des penchants pour vouer un culte exclusif à Allah Seul.

#### **- La fitrah**

*« Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes -pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas. »* Ar-Rûm (Les Romains) : 30.

Al-Qurtubi a défini la fitrah comme le penchant naturel qui permet à l'individu de reconnaître son Seigneur. Ibn Kathîr confirme en disant que ce penchant qu'Allah a créé en l'homme lui permet de Le connaître et de reconnaître Son unicité.

Al-fitrah est donc le penchant sain qu'Allah a placé dans l'âme humaine et selon lequel l'homme fut créé, formé, conditionné (en arabe, al-jibillah).



Ce penchant sain incite l'homme à aimer le bien et à reconnaître l'unicité de son Créateur, à éprouver une sensation de bien-être et de sérénité dans le rappel d'Allah et le désir de le servir Seul.

Ce penchant sain est ancré en l'homme et placé par Allah. Adam veillait, par les guidances divines, à maintenir ses enfants sous l'influence de ce penchant afin de les protéger contre toute corruption ou tout égarement.

La base de la fitrah est l'unicité d'Allah et les racines de cette connaissance sont profondes dans l'âme et personne ne peut les nier ou s'en défaire.

*« Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent : "Mais si, nous en témoignons.." Afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention", ou que vous auriez dit (tout simplement) : "Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants, après eux. Vas-Tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs?" » Al-'A'râf (Les Murailles) : 172-173.*

Adam veillait donc à conserver chez ses enfants un penchant sain qui représente la base dogmatique, spirituelle et morale de l'individu. Il prêchait donc auprès de ses descendants l'islam qui est la religion naturelle d'Allah pour les hommes. Le besoin du lien vers le Créateur est naturel chez l'individu, qui détient l'inclination pour la connaissance de ce qui est auprès d'Allah. Adam enseigna alors à ses enfants la voie qui permet de maintenir son penchant naturel sain et qui est celle de la dévotion envers Allah, de la vénération et de l'observance de Ses commandements révélés. Ainsi, la prière, le rappel, les invocations, la conscience de la présence divine, en privé et en public, la crainte d'Allah et l'espoir en Sa miséricorde, et l'amour, etc. tout cela constituait les recommandations qu'Adam adressa à ses enfants.

Adam représentait l'exemple pour ses enfants en matière de foi en l'unicité d'Allah, de dévotion et de peuplement du monde. Sa fitrah lui avait fourni une bonne part dans ces domaines dont il fit profiter ses descendants.

#### **- Les sens**

Un des dons divins qu'Allah a accordé à l'homme et pour lequel Il mérite notre reconnaissance est celui des sens. Ils constituent néanmoins un dépôt confié qu'il faut respecter et mettre à disposition de la foi et des



bonnes actions. Les sens sont des éléments qui contribuent à la connaissance et permettent à l'homme de réaliser ses objectifs existentiels, dont l'adoration d'Allah et le peuplement de ce monde, selon les directives célestes.

Les sens constituent dès lors un moyen d'accéder au savoir et une fenêtre restreinte sur le monde. Ils englobent l'ouïe, la vue, l'odorat, le toucher et le goût. Ils interagissent avec les outils de perception internes qui aident à comprendre. Ces fenêtres que sont les sens transmettent de l'extérieur ce qu'ils perçoivent des choses environnantes vers les instruments de la compréhension intellectuelle, et la mémoire qui enregistre.

Ils constituent donc une autre source du savoir après la Révélation. Dès sa naissance, l'individu peut acquérir le savoir par le biais des sens, par lesquels il voit et il entend, il remarque et comprend. Les sens contribuent donc au processus d'analyse et de réflexion :

*« Et Allah vous a fait sortir des ventres de vos mères, dénués de tout savoir, et vous a donné l'ouïe, les yeux et les cœurs (l'intelligence), afin que vous soyez reconnaissants. »* An-Nahl (Les Abeilles) : 78.

Les sens représentent donc un outil efficace et essentiel au service de la fitrah et qui permet de renforcer les pas dans la voie droite. Mais si le penchant naturel est corrompu et déviant, les sens ne peuvent plus assurer le rôle pour lequel Allah les a créés, et aider l'individu dans le processus de connaissance.

Allah nous a d'ailleurs révélé des exemples de ceux qui se sont trouvés dans cette situation de dissonance cognitive :

*« En effet, Nous les avons consolidés dans des positions que Nous ne vous avons pas données. Et Nous leur avons assigné une ouïe, des yeux et des cœurs, mais ni leur ouïe, ni leurs yeux, ni leurs cœurs ne leur ont profité en quoi que ce soit, parce qu'ils niaient les signes d'Allah. Et ce dont ils se moquaient les cerna. »* Al-Ahqâf : 26.

Les sens sont donc un bienfait divin, un outil qui permet à l'homme de survivre et de connaître pour renforcer sa foi.

Le professeur Mawdûdi, au sujet du verset ci-dessus, avait écrit qu'Allah n'a pas révélé ce passage pour évoquer simplement les facultés des sens (voir, entendre et réfléchir). L'ouïe par exemple doit être appréhendée comme l'instrument qui permet de recevoir les informations et les



connaissances que d'autres ont acquises et nous ont transmises, et la vue permet de développer ce savoir reçu et d'y ajouter ses propres observations et réflexions.

La perception par le cœur permet de filtrer et d'épurer des sens les enseignements utiles. Ces trois composantes que sont la vue, l'ouïe et la perception intérieure lorsqu'elles sont combinées permettent de dégager la connaissance, qui est le don d'Allah pour l'homme.

Adam veilla à instruire ses descendants dans la façon de profiter du bienfait des sens pour affermir leur foi en Allah et découvrir les secrets de la création à travers l'observation et les expériences du quotidien. Les lois de la création combinées à la connaissance de la Révélation et à la raison les aidaient à comprendre les Signes qu'Allah a placés dans la création et qui révèlent Sa grandeur et la beauté du monde. Les sens sont un bienfait qui permet de profiter du spectacle de la création, et invite à préserver et à peupler la Terre, selon les prescriptions divines, et les sages valeurs.

#### - La voie divine

Est celle qu'Adam devait transmettre à ses enfants et que lui avait révélée Allah. Par elle débuta la série de Révélations pour guider la vie des hommes. Il s'agit d'un mode de vie complet, détaillé et harmonieux. C'est une guidance, une lumière, une guérison, une compassion, une exhortation, une bonne nouvelle et un rappel :

*« Il dit : « Descendez d'ici, (Adam et Ève), [vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. » Tâ-Hâ : 123.*

*« Nous dûmes : Descendez d'ici, vous tous ! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. » Al-Baqarah (La Vache) : 38.*

Adam parvint à travers l'observance de la voie divine à susciter parmi ses enfants la réaction favorable qui les incita à peupler cette Terre et à utiliser leurs sens et de leurs dispositions naturelles pour comprendre le fonctionnement du monde ; pour découvrir ses secrets et développer ainsi la première civilisation humaine. Adam était en effet le premier professeur, à l'esprit avisé, bien-guidé, au penchant naturel sain et aux sens aiguisés et bénis. Le Créateur prodigua à Adam Son soutien et lui dispensa la science,

la compréhension et l'éloquence qui permirent à ce dernier de convaincre ses descendants à dresser les fondations de la première civilisation humaine.

### *H. Le vicariat (al-khilâfah) sur Terre*

Ar-Râghib Al-'Asfahânî rappelle qu'al-khilâfah consiste à représenter un tiers en raison de son absence, de sa disparition, de son incapacité à assumer la charge par lui-même, ou pour honorer la personne désignée. C'est cette dernière signification que renferme le vicariat qu'Allah a assigné à Adam sur Terre.

« *C'est Lui qui a fait de vous des successeurs sur terre...* » Fâtir (Le Créateur) : 39. et Al -'An'âm (Les Troupeaux) : 165.

«... *Et mon Seigneur vous remplacera par un autre peuple...* » Hûd : 57.

#### • **Al-khilâfah chez certains exégètes et théologiens :**

« *Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges : « Je vais établir sur la terre un vicaire (khalifah) »...* » Al-Baqarah (La Vache) : 30.

Ce passage introduit le récit de la création d'Adam, le père des hommes et indique son mérite. Il fait référence à l'annonce qu'Allah adressa aux anges de la création du nouvel être et de la mission de vicaire qu'Allah allait lui confier.

Les exégètes ont émis différentes opinions au sujet de la signification de khilâfah (vicariat). Parmi ces dernières : Adam est le vicaire d'Allah sur Terre ; le terme ferait aussi référence à la succession ; les hommes succéderont au vicariat des djinns qui seront exterminés pour leur corruption. D'autres ont soutenu que al-khilâfah est la fonction de gouvernance qui incombe légitimement à Adam et à tous ceux qui après lui respecteront les commandements d'Allah et instaureront le règne de la justice. Mais le vicariat peut aussi être envisagé comme la succession de tous les hommes, y compris ceux qui se sont rebellés contre le Seigneur et ont refusé la guidance divine. C'est dans ce sens que certains ont proposé d'interpréter cette notion comme étant la succession de toutes les nations disparues en raison de leur mécréance et qui sont remplacées par d'autres censées ne pas emprunter la même voie que ces dernières.

Le terme arabe *khulafâ'* fait quant à lui référence au leg de l'autorité religieuse juste à une autre instance qui a le devoir de perpétuer l'héritage de la précédente sur la voie de la rectitude.



Quelles que soient les nuances et les différences que l'on a rapportées au sujet de la signification de la notion de khilâfah et de ses termes arabes dérivés, ce que nous devons retenir est ce qu'Allah nous a révélé. Ainsi Adam a été honoré par le Seigneur ainsi que sa descendance parmi toute la création. Allah prodigua à l'homme la foi du monothéisme et la connaissance.

Quant à l'acte de désobéissance qu'Adam et son épouse ont accompli, il devait servir de cause à leur expulsion du Paradis. Nous devons aussi retenir qu'ils regrettèrent leur acte et se repentirent, avant que le plus Miséricordieux n'accepte leur pénitence. C'est à partir de ce moment que débute vraiment l'histoire du khilâfah sur Terre :

*« Nous dûmes : “Descendez d'ici, vous tous ! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés.” Et ceux qui ne croient pas (à nos Messagers) et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »* Al-Baqarah (La Vache) : 38-39.

Cette sortie du Paradis et ce départ vers la Terre marquèrent le début de la lutte entre le bien et le mal, le premier représenté d'un côté par Adam et ses enfants, et le second par Iblis et sa progéniture.

Comme l'ont fait remarquer certains exégètes, on ne peut s'étonner que l'ennemi soit résolu à nuire à son adversaire par tous les moyens possible, afin de l'empêcher d'accéder au bien. C'est pourquoi Allah a révélé :

*«... “Descendez (du Paradis); ennemis les uns des autres... »* Al-Baqarah (La Vache) : 36.

Allah a également mis en garde Adam contre Satan [comme dans les versets déjà cités] : Al-Kahf : 50 et Fâtir : 6.

Dans le passage d'Al-Baqarah, Allah évoque la descente d'Adam vers la Terre où il trouvera un lieu de séjour, jusqu'à un terme fixé, à savoir la mort. Après cela, vous serez transportés vers une autre demeure, celle pour laquelle vous avez été créés et qui pour vous a été érigée.

Votre vie sur Terre ne sera que passagère et ne constituera pas un lieu de séjour permanent. Elle vous permettra simplement de préparer vos provisions pour le voyage de l'au-delà. Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront, c'est-à-dire, le Prophète ou le Livre vous guideront vers ce qui me rapproche de Moi et de Ma satisfaction. Ceux



qui croiront en Mes Messagers et Mes Livres et observeront la voie droite n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. Dans le verset 123 de Tâ-Ha, ils ne s'égareront pas et ne seront pas malheureux.

Ainsi ceux qui suivent le droit chemin bénéficieront de quatre choses : l'absence de peur et de tristesse ce qui implique la présence de leur opposé, à savoir la guidée et le bonheur, car celui qui suit la voie droite trouve la sécurité et le bien-être en ce monde et dans l'autre. La guidée éloigne aussi la peur et le malheur. Ainsi le vertueux obtient ce qu'il désire et est épargné de ce qu'il craint, à la différence de l'égaré.

Le noble Coran nous apprend donc que al-khilâfah s'accompagne de l'épreuve et du test terrestre :

*« C'est Lui qui a fait de vous les successeurs sur terre et qui vous a élevés, en rangs, les uns au-dessus des autres, afin de vous éprouver en ce qu'Il vous a donné. (Vraiment) ton Seigneur est prompt en punition, Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux. »* Al-'A'âm (Les Troupeaux) : 165.

*« Puis nous fîmes de vous des successeurs sur terre après eux, pour voir comment vous agiriez. »* Yûnus (Jonas) : 14.

*« C'est Lui qui a fait de vous des successeurs sur terre. Quiconque mécroit, sa mécréance retombera sur lui. Leur mécréance n'ajoute aux mécréants qu'opprobre auprès de leur Seigneur. Leur mécréance n'ajoute que perte aux mécréants. »* Fâtîr (Le Créateur) : 39.

Par Sa sagesse, Allah a décrété que la vérité se manifesterait et que les gens de vertu triompheraient périodiquement dans cette lutte entre la vérité et le mensonge, et que le dénouement heureux pencherait en faveur des gens pieux, qui récolteront l'autorité sur Terre.

*« Si vous vous détournez... voilà que je vous ai transmis [le message] que j'étais chargé de vous faire parvenir. Et mon Seigneur vous remplacera par un autre peuple, sans que vous ne Lui nuisiez en rien, car mon Seigneur est gardien par excellence sur toute chose. »* Hûd : 57.

*« ... Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un peuple autre que vous, et ils ne seront pas comme vous. »* Mohammad : 38.

Mais comme l'a fait remarquer Ibn Kathîr : les Compagnons sont restés fidèles et obéissants au Messager.

*« Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les*



*ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers. »* An-Nûr (La Lumière) : 55.

Le vicariat, du point de vue de la terminologie islamique fait référence à un acte de dévotion volontaire. Cela consiste à observer la voie et les Lois de l'islam qui régissent les rapports de l'homme avec le Créateur, la création dans son ensemble et les autres êtres. La vie humaine peut alors se dérouler dans un cadre sain et bénéfique.

Les premiers à s'être acquittés de cet acte d'adoration ont été Adam et son épouse Ève, ainsi que leurs enfants et petits-enfants.

- **L'importance du khilâfah**

L'importance du vicariat est liée au fait qu'il permet de réaliser des objectifs essentiels, tels que l'unicité d'Allah et l'appel à la dévotion exclusive du Seigneur. Il a également pour vocation d'assurer le peuplement de la Terre en conformité à ce qui plaît au Créateur.

Ce principe du vicariat compte parmi les fondements de la foi qu'ont défendus tous les Prophètes depuis Adam. Le tawhîd représente l'adoration d'Allah Seul et l'unicité de Ses attributs et de Ses actes, tandis qu'al-khilâfah est la concrétisation de ce tawhîd par l'application des guidances célestes à tous les niveaux de l'activité humaine : individuelle, collective, historique...

Le vicariat est donc la manifestation concrète de la guidance divine sur Terre conduite par les Prophètes et ceux qui suivent leurs traces parmi les gens de vertu.

- **Les composantes d'al-khilâfah**

Nous pouvons en faire l'énumération comme suit :

- La science :

« *Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses)* » Al-Baqarah (La Vache) : 30.

Ibn Al-Qayyîm Al-Jawziyyah, concernant ce passage coranique et le récit de l'annonce du vicariat d'Adam, a souligné qu'Allah a mis en évidence le mérite de l'homme sur les anges en raison d'al-khilâfah. Mais aussi par la science qui a attribué à Adam son rang et qui justifiait la prosternation des anges devant lui. Allah avait également éprouvé les anges en les interrogeant sur les noms des choses, auxquels ces derniers ne purent



fournir de réponse. Leur silence constitua dès lors la réplique à leur remarque concernant la corruption et le meurtre que les hommes propageront sur Terre. Allah leur démontra le mérite et le savoir d'Adam que les anges ne soupçonnaient pas.

Cet évènement que relate le noble Coran nous montre l'importance de la science dans la mission de vicariat. Le savoir constitue dès lors sa principale composante.

L'autorité repose sur deux fondements principaux. Le premier est celui qui découle d'un don divin envers l'homme et qui procure à ce dernier les outils et les dispositions naturelles pour acquérir les sciences expérimentales. Par ces dernières, l'individu parvient alors à élargir et à renforcer le cercle de son autorité. Le nom des choses devient alors une composante essentielle à ce niveau. En effet, la science expérimentale n'est rien d'autre que la connaissance des propriétés des éléments, des lois qui les régissent et définissent les interactions entre eux et ce qui les entoure. Si par conséquent l'homme acquiert la connaissance des choses et de leur nature, ou de ce qui vit et ses caractéristiques, ainsi que les effets qu'ils engendrent ou subissent, il pourra les exploiter pour en tirer profit. Il instaurera alors son autorité sur ces éléments. Nous pouvons donc affirmer que les sciences empiriques constituent par essence les disciplines qui garantissent à l'individu le pouvoir sur les choses.

Notons au passage que l'autorité, par principe et historiquement, peut donner lieu à un développement de cette science en marge des prescriptions divines, comme c'est le cas pour les nations impies. Ces dernières sont ainsi parvenues à asseoir leur autorité et leur domination sur Terre. Ils ont alors érigé des civilisations altérées, ainsi qu'Allah nous l'a révélé dans Son Livre :

*« Ils connaissent un aspect de la vie présente, tandis qu'ils sont inattentifs à l'au-delà. »* Ar-Rûm (Les Romains) : 7.

Ibn 'Abbâs expliquait ce verset par ces mots : « Ce passage concerne les mécréants qui sont habiles pour les choses mondaines, mais qui restent ignorants du fait religieux. »

D'autres exégètes ont affirmé que la connaissance apparente des choses incite à ne considérer que les causes auxquelles on attribue des effets escomptés, en ignorant le fait que le résultat peut diverger des pronostics que l'on s'est fixés comme étant certains. De cette manière, ces individus



(mentionnés dans le verset) se focalisent sur les causes et oublient qu'Allah est Celui qui les détermine ainsi que les effets qu'elles produisent : tandis qu'ils sont inattentifs à l'au-delà.

Ces mécréants se laissent alors guidés par leurs passions et leurs penchants vers les mondanités et l'assouvissement des instincts, qui les dominent. Ils œuvrent entièrement à ces fins et s'y vouent corps et âme, tout en ignorant la vie après la mort.

On s'étonnera toujours de voir que parmi ces derniers se trouvent des individus dont l'intelligence et le génie pour les sciences profanes les ont fait atteindre des niveaux surprenants. Ils ont alors dévoilé des merveilles dans les domaines de la physique, ou des sciences naturelles, au point que la vanité et l'arrogance les ont conduits à penser qu'ils n'avaient pas d'égal dans leur discipline.

Plusieurs domaines ont alors bénéficié de notables avancées (sciences humaines, mathématiques, sciences expérimentales, médecine...). Toujours est-il que ces progrès sont menacés de la punition divine, car ils se développent en marge de la guidance du Créateur et à l'écart du droit chemin.

*« N'ont-ils pas vu combien de générations, avant eux, Nous avons détruites, auxquelles Nous avons donné pouvoir sur terre, bien plus que ce que Nous vous avons donné? Nous avons envoyé, sur eux, du ciel, la pluie en abondance, et Nous avons fait couler des rivières à leurs pieds. Puis Nous les avons détruites, pour leurs péchés; et Nous avons créé après eux, une nouvelle génération. »* Al -'An'âm (Les Troupeaux) : 6.

*« Nous saisîmes donc chacun pour son péché : Il y en eut sur qui Nous envoyâmes un ouragan; il y en eut que le Cri saisit; il y en eut que Nous fîmes engloûtir par la terre; et il y en eut que Nous noyâmes. Cependant, Allah n'est pas tel à leur faire du tort; mais ils ont fait du tort à eux-mêmes. »* Al -'Ankabût (L'Araignée) : 40.

*« Nous avons, certes, envoyé (des Messagers) aux communautés avant toi. Ensuite Nous les avons saisies par l'adversité et la détresse -peut-être imploreront-ils (la miséricorde) (43) Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vint, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde)? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient. (44) Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose (l'abondance); et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés.*



(45) *Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes. Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers!* » Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 42-45.

Ces passages indiquent clairement qu'Allah a enseigné à l'homme, et que le savoir que ce dernier a reçu lui a permis de peupler le monde et d'y établir son autorité ainsi que sur bon nombre de créatures, dont les humains eux-mêmes. Tout cela constitue d'ailleurs une épreuve et un test pour l'individu. Si ce dernier se réforme et agit conformément aux directives divines et suit la voie droite, il prospéra en ce monde et dans l'autre. En revanche s'il se détourne de la voie droite, commet l'injustice, et instaure la tyrannie, il s'expose au châtement qui s'annonce progressivement par l'avertissement en premier lieu; suivi d'une invitation à rejoindre le chemin du salut. Allah acceptera alors le repentir et accordera une bonne rétribution en ce monde, avant l'au-delà. Ce fut le sort du peuple de Jonas.

Mais si l'homme persiste dans l'égarement et à poursuivre les mythes sans accorder d'attention aux exhortations et aux signes divins de plus en plus éminents qui se succèdent devant lui, la disparition l'attend, à l'instar des peuples de Lût et de Pharaon, entre autres.

*« Ceux qui ont vécu avant eux, certes, ont comploté, mais Allah attaqua les bases mêmes de leur bâtisse. Le toit s'écroula au-dessus d'eux et le châtement les surprit d'où ils ne l'avaient pas pressenti. »* An-Nahl (Les Abeilles) : 26.

*« N'ont-ils pas parcouru la terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux? Ceux-là les surpassaient en puissance et avaient labouré et peuplé la terre bien plus qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs Messagers leur vinrent avec des preuves évidentes. Ce n'est pas Allah qui leur fit du tort; mais ils se firent du tort à eux-mêmes. (10) Puis, mauvaise fut la fin de ceux qui faisaient le mal, ayant traité de mensonges les versets d'Allah et les ayant raillés. »* Ar-Rûm (Les Romains) : 9-10.

La Ummah qui reprendra le flambeau de la civilisation d'inspiration divine, fondée par Adam et conduite après lui par tous les Prophètes, mérite d'être établie sur Terre, après la domination du matérialisme. Mais elle doit pour cela s'approprier à nouveau les causes de son essor et appliquer les lois qui régissent le réveil civilisationnel au niveau du leadership, des élites et des peuples de l'islam. Rien ne pourra l'empêcher de réaliser cela si les musulmans renouent vraiment avec l'observance de leur religion et empruntent le droit chemin d'Allah et Sa guidance éclairée.



- **La mise à disposition**

Elle représente une autre composante qui a permis d'instaurer al-khilâfah d'Adam sur Terre. Cela signifie qu'Allah a mis à disposition de l'homme toutes les créations de l'univers pour lui permettre d'accomplir sa mission.

« *Et Il vous a assujetti tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, le tout venant de Lui. Il y a là des signes pour des gens qui réfléchissent.* » Al-Jâthiyah (L'Agenouillée) : 13.

« *Ne voyez-vous pas qu'Allah vous a assujetti ce qui est dans les cieux et sur la terre? Et Il vous a comblés de Ses bienfaits apparents et cachés. Et parmi les gens, il y en a qui disputent à propos d'Allah, sans science, ni guidée, ni Livre éclairant.* » Luqmân : 20.

« *N'as-tu pas vu qu'Allah vous a soumis tout ce qui est sur la terre ainsi que le vaisseau qui vogue sur la mer par Son ordre? Il retient le ciel de tomber sur la terre, sauf quand Il le permettra. Car Allah est Plein de bonté et de miséricorde envers les hommes.* » Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 65.

Un passage comportant treize versets, dans la sourate An-Nahl (Les Abeilles), nous offre une description détaillée du monde et des différentes sphères de la création qui le composent : les astres, les plantes, les animaux, etc. Ces versets dépeignent les choses qu'Allah a placées à disposition de l'homme et pour son bénéfice, dans la nature.

Les animaux procurent ainsi à l'individu la chaleur et la nourriture ; les montures (chevaux, mules, ânes...) permettent le transport ; le Soleil, la Lune sont essentiels ; de la mer l'homme se nourrit et sur elle il se déplace par la grâce d'Allah. Mais à cela s'ajoute aussi la beauté que contient la création, qui est essentielle pour la civilisation humaine.

Tout cela confirme que la mise à disposition des choses est une des composantes de la civilisation humaine. Allah a ainsi placé sur Terre toutes sortes d'éléments bénéfiques pour les hommes : les minéraux ; les fleuves et les sources ; les fruits et les graines ; les animaux, etc.

Le noble Coran nous informe donc que toutes ces choses ont été mises à disposition de l'homme pour lui permettre de conduire à bien sa mission de vicariat sur Terre. Tous bénéficient de ces bienfaits, le vertueux comme le dépravé, le bienfaiteur comme le pécheur en ce monde. Mais l'issue heureuse revient aux gens de droiture, qui en hériteront.

Beaucoup de versets confirment cette idée :



« *Et Nous avons certes écrit dans le Zabur, après l'avoir mentionné (dans le Livre céleste), que la terre sera héritée par Mes bons serviteurs.* » Al-'Anbiyâ' (Les Prophètes) : 105.

Allah nous a aussi révélé ces paroles qui sont celles que Moïse adressa à son peuple qui était alors menacé par Pharaon d'extermination, tandis que leurs femmes seraient maintenues en vie :

« *Musa (Moïse) dit à son peuple : "Demandez aide auprès d'Allah et soyez patients, car la terre appartient à Allah. Il en fait héritier qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et la fin (heureuse) sera aux pieux."* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 128.

Ainsi les deux composantes d'al-khilâfah que sont la science et la mise à disposition des choses de ce monde sont essentielles. Ces deux composantes impliquent l'usage de la raison et de la force sous ses formes diverses, et des outils et instruments disponibles sur Terre, ainsi que de la volonté et de la résolution. Toutes ces dispositions naturelles ont été accordées à l'homme par Allah, à l'échelon individuel, mais aussi collectif. De nombreuses preuves coraniques et de la Tradition prophétique confirment cette réalité. Nous ne pouvons toutes les énumérer ici.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la science combinée aux dispositions qu'Allah a placées sur Terre au bénéfice de l'homme est liée à la mission de vicariat. Les individus en s'acquittant de cette dernière de façon appropriée peuvent ainsi prétendre à élever leur condition au rang supérieur ou dans le cas contraire, atteindre les plus bas des degrés.

Allah a révélé que l'influence de l'homme sur Terre grandit et son pouvoir s'accroît sur les choses et les êtres vivants par le biais de la science. L'autorité des individus et leur domination en ce monde résultent donc de l'étendue de leur savoir. Mais cela s'accompagne généralement d'une décadence morale et d'une dégradation de leur condition d'homme, c'est-à-dire qu'il rejette la servitude envers Allah. C'est alors que la Tradition d'Allah se réalise sur les civilisations qui sont frappées d'extinction. Le progrès matériel ne les préserve pas de la décadence et pour avoir tenté de s'extirper de leur condition de serviteurs d'Allah, ils connaissent le déclin total :

« *Ne parcourent-ils donc pas la terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui étaient avant eux? Ils étaient [pourtant] plus nombreux qu'eux et bien*



*plus puissants et ils [avaient laissé] sur terre beaucoup plus de vestiges. Mais ce qu'ils ont acquis ne leur a servi à rien. (83) Lorsque leurs Messagers leur apportaient les preuves évidentes, ils exultaient des connaissances qu'ils avaient. Et ce dont ils se moquaient les enveloppa. (84) Puis, quand ils virent Notre rigueur ils dirent : « Nous croyons en Allah Seul, et nous renions ce que nous Lui donnions comme associés. » (85) Mais leur croyance, au moment où ils eurent constaté Notre rigueur, ne leur profita point; Telle est la règle d'Allah envers Ses serviteurs dans le passé. Et c'est là que les mécréants se trouvèrent perdants. » Ghâfir (Le Pardonneur) : 82-85.*

Ils étaient [pourtant] plus nombreux qu'eux et bien plus puissants.

Cela confirme que le progrès matériel et technologique procure une certaine autorité qui découle de la science et des expériences acquises. Mais ces bienfaits avaient distrait ces peuples et ils rejetèrent l'appel des Prophètes vers l'élévation spirituelle et la réforme de leur condition d'homme. La Tradition d'Allah concernant l'extinction des civilisations les frappa. Ce que nous venons de dire concernant la science s'applique également à l'autre aspect qui a rendu possible al-khilâfah d'Adam, à savoir la mise à disposition de la création pour l'homme.

### ***1. Les enfants d'Adam et la responsabilité***

*« Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant. » Al-'Ahzâb (Les Coalisés) : 72.*

Ce noble verset met en évidence une loi remarquable parmi celles de la création, dans la genèse du monde et en particulier de celle de l'homme. Ce critère est celui qui permet d'évaluer le comportement envers leur Seigneur, et des uns envers les autres, en fonction du respect de cette règle. Ce principe devient alors la norme de leurs actions et détermine leur destination ou le mérite des uns par rapport aux autres, ou l'élection des uns au détriment des autres. Le verset est introduit (en arabe) par une particule d'insistance qui marque l'importance du passage.

Le verset qui débute par l'annonce d'une proposition qui a été faite par Allah est au passé et s'adresse aux cieux, à la Terre, aux montagnes et à l'homme. Cela suggère donc que l'événement se déroula après la création de l'homme, qui intervint elle-même après celle des cieux et de la Terre et des montagnes.

Les exégètes ont affirmé à propos du passage alors que l'homme s'en est chargé :

1. L'homme dont il est question ici est Adam ;
2. L'homme renvoie à l'espèce humaine ;
3. L'homme ferait référence aux mécréants et aux hypocrites.

Partant de ces différentes interprétations, la divergence se porta ensuite sur la signification du pronom à la suite du passage, car il est très injuste et très ignorant.

On a soutenu que le pronom renvoie à l'homme, en tant qu'espèce, à Adam et donc à l'humanité.

D'autres ont affirmé que le pronom ferait référence à l'homme mécréant et l'homme hypocrite.

Ash-Shinqîf a, quant à lui, déclaré que l'expression renvoie à l'espèce humaine, plus vraisemblablement. Le pronom renvoie dès lors à l'humanité, sans que la référence se limite ici à Adam.

Ce verset signifie que l'individu qui ne s'acquitte pas de sa responsabilité est très injuste et très ignorant.

Cette interprétation s'appuie sur deux éléments :

a. Un autre passage coranique nous révèle que le sort des individus découlant de leur respect d'al -'amânah est de deux types : celui qui est puni pour le non-respect, et celui récoltera la compassion divine.

«*[Il en est ainsi] afin qu'Allah châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices et Allah accueille le repentir des croyants et des croyantes. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.*» Al-'Ahzâb (Les Coalisés) : 73.

Ce verset dans la même sourate indique que l'injuste et l'ignorant sont les personnes châtiées. Ces derniers sont donc les hypocrites, les idolâtres et non les croyants ou les croyantes.

b. La mention d'un pronom (en arabe) qui ne renvoie pas à un signifié défini est un procédé courant. Il se répète dans le Noble Coran comme dans le verset 11, de la sourate Fâtir, par exemple, ou encore dans la le chapitre Al-Furqân, verset 61, que nous avons expliqué avant.

Nous avons alors démontré que cette méthode est admise par les spécialistes de la langue arabe, comme l'illustre cet exemple : j'ai un dirham et sa moitié. Le pronom sa renvoie à la moitié d'un autre dirham, comme on peut le comprendre de l'énoncé. Ainsi ceux qui parmi les exégètes ont



conclu que le pronom dans le passage coranique il est très injuste et très ignorant renvoie à Adam, ont donc affirmé que ce dernier s'était comporté avec ignorance et s'était fait tort à lui-même. Cela en raison de son acceptation de la responsabilité sans tenir compte des conséquences et de la difficulté.

Mais ce que nous avons mentionné avant semble plus plausible et Allah sait mieux.

- Allah est Pardonneur et Miséricordieux

Les noms divins Al-Ghafûr et Ar-Rahîm sont à la forme emphatique et indiquent la compassion étendue et le pardon pour les fautes.

Dans ce verset, on notera qu'Allah a informé Ses serviteurs qu'Il est Al-Ghafûr et Ar-Rahîm, tout en leur faisant savoir qu'ils sont injustes et ignorants. Il leur a ensuite proposé d'endosser cette responsabilité, qu'ils ont acceptée, malgré leur condition. Mais le pardon et la compassion d'Allah sont là pour compenser ces défauts.

-Qu'est-ce que la responsabilité (al -'amânah), et dans quels domaines intervient-elle ?

Une des valeurs morales les plus présentes dans la Loi islamique est celle de la responsabilité et du sens du devoir. Cette qualité morale essentielle permet de préserver les droits d'Allah et ceux de Ses créatures. C'est pourquoi l'islam l'impose à ses adeptes et ordonne de la respecter dans toutes choses, sur le plan individuel, mais aussi collectif.

Son importance est relatée dans le Noble Coran comme représentant une qualité des croyants :

*«[...] et qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements.»* Al-Mu'minûn (Les Croyants) : 8.

Le Messager d'Allah ﷺ a également lié la foi au respect d'al -'amânah lorsqu'il dit : *«Celui qui ne s'acquitte pas de ses devoirs et de ses engagements n'est pas croyant.»*

De la responsabilité générale que l'homme a endossée envers son Créateur, et qui consiste au respect de Ses prescriptions, d'autres devoirs découlent, dont :

- le témoignage en faveur de l'islam ;
- la science ;
- la prédication ;
- le respect des interdits au sein de la société ;



-la bienséance envers autrui et la restitution des biens confiés ou prêtés.

Ibn Mas'ud considérait la prière, le jeûne, la parole et surtout la restitution des dépôts comme des responsabilités.

La notion d'amanah est donc très générale en islam et elle renvoie à la capacité de l'homme d'assumer ses responsabilités et de s'acquitter de ce qu'Allah lui a prescrit. Elle s'immisce dans de nombreux domaines : la religion, l'honneur, les biens, l'intégrité physique, la vie, la connaissance, l'autorité, l'héritage, le témoignage, le jugement, les dettes, les secrets et les messages confiés, les sens, etc.

La responsabilité de l'homme recouvre donc toutes les obligations qui incombent à l'homme. L'islam n'a pas abandonné ce concept à l'appréciation de la coutume ou de l'opinion individuelle. En effet, la raison humaine et les expériences, privées de la guidance divine, ne peuvent appréhender cette notion. C'est pourquoi l'islam l'a définie conformément à sa méthodologie complète qui embrasse tous les aspects de la vie humaine.

La notion d'amânah est donc bien enracinée dans la culture humaine dès les débuts de la civilisation, à l'époque d'Adam.

On la retrouve dans les domaines suivants :

- Le dogme et la foi : elle forme le lien fort avec Allah, les anges, les livres révélés, les Prophètes, la croyance en la vie après la mort et la prédestination du bien comme du mal ;

- L'adoration : elle lie l'homme à toutes les prescriptions religieuses et les pratiques rituelles (prière, zakât, jeûne, hajj...). Elle intervient dans les transactions sociales et l'aspect rituel collectif (imamat, appel à la prière, ordonnance du bien et interdiction du mal...);

- Au niveau social, al -'amânah constitue un ciment qui consolide la communauté :

- Au niveau familial, le respect des droits de chaque époux, l'éducation des enfants, la bienveillance de ces derniers envers leurs parents ;

- Dans les relations sociales, al -'amânah garantit le maintien du secret des foyers et des assemblées, la discrétion et l'interdiction de divulguer les secrets à l'échelon individuel ou national ou entre nations. La non-divulgaration des fautes de son prochain fait également partie des responsabilités du croyant, ainsi que la non-propagation de tout ce qui incite au péché et à la débauche dans la société ;

- Al -'amânah au niveau de l'autorité est impérative, car elle garantit la bonne délégation des fonctions et des responsabilités. Or, l'autorité est



un poste très sérieux et un grave engagement que seuls les gens de mérite détenant certaines qualités devraient endosser. La foi, la sagesse, la force, et les compétences liées à la responsabilité sont indispensables au bon dirigeant. À cela s'ajoutent des qualités morales avérées, telles que la retenue, le désintéressement, la sincérité et la loyauté qui sont aussi nécessaires pour s'acquitter de cette tâche, sans parler de l'esprit de dialogue ;

- Au niveau économique, al -'amânah, est la qualité morale qui assure :

\* La restitution et le respect des dépôts, des prêts confiés. Cela concerne notamment l'acquittement de ses dettes après les avoir consignées par écrit et sans abus ; le respect de la juste mesure dans les transactions commerciales, qui garantit les droits de tous et maintient ainsi l'entente, la cohésion et la sécurité au sein de la société ;

\* Le respect des engagements commerciaux ou financiers, par l'acquittement des clauses des contrats dans les actes de locations, d'achats à échéance (murâbahah), etc. La duperie et le mensonge sont alors condamnés lors des échanges, notamment les pratiques qui consistent à dissimuler un défaut dans la marchandise ; ou la vente sans prix défini avant la conclusion ; ou toute autre pratique frauduleuse en lien avec la rédaction des accords en vue de léser autrui. En matière d'héritage également le respect des obligations est particulièrement requis, et le légataire doit assumer son devoir correctement. Enfin, nous pouvons mentionner aussi la restitution des biens confiés sans usurpation. Toutes ces pratiques sont des facteurs d'essor et de développement bénéfiques pour l'économie et la société, ainsi que pour les individus ;

- Au niveau scientifique :

La science représente une responsabilité que les gens de mérite seuls peuvent endosser au sein de la nation. Ils doivent veiller à la rectitude dans les expressions qu'ils emploient, la rédaction de leurs études et leur diffusion :

\* La conservation et la consignation du savoir doit se faire auprès des gens de science et des théologiens qui prennent exemple sur les Compagnons dans la façon d'apprendre, de conserver et de transmettre les connaissances. Un exemple est celui de la compilation coranique et celle de la Tradition prophétique afin de prévenir leur disparition. L'étude critique de la Sunnah (chaines et énoncés) représente aussi un modèle de précision qui a permis de filtrer les Hadiths et de les répertorier en authentiques et faibles. C'est la transmission, sans dissimulation, qui ensuite a été



la responsabilité dont ils se sont acquittés. Une autre obligation est celle de s'abstenir de délivrer des conseils juridiques islamiques sans posséder les compétences requises, et ce, afin de prévenir l'égarement et l'altération de la religion ;

\* La rédaction des études religieuses et leur diffusion. Ce devoir compte parmi les plus importants, car il doit garantir la précision dans la transmission des opinions, la vérification de leur authenticité et la correction des erreurs éventuelles. On doit également respecter dans ce domaine les droits de l'auteur et de l'éditeur et la conformité dans ce qu'on rédige ou édite des œuvres pour contribuer ainsi l'essor du patrimoine culturel de la société.

• **En quoi consiste al -'amânah ?**

*« Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé ; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant. »* Al-'Ahzâb (Les Coalisés) : 72.

Ce verset très important délimite l'identité et la responsabilité de l'homme au sein de la création. L'homme prend alors conscience de son devoir, en tant qu'être honoré par Allah, pour qui la création entière a été mise à disposition. L'homme doit apprendre qui il est, car celui qui apprend à se connaître connaîtra son Seigneur. L'homme doit découvrir la mission pour laquelle il fut créé, le message qu'on lui a transmis, la demeure qu'il rejoindra après la mort et le Jour durant lequel il sera jugé, car ces questions sont essentielles.

Les cieux et la Terre et les montagnes sont des créations auxquelles Allah proposa la responsabilité, comme l'indique le verset. Mais elles refusèrent et éprouvèrent une grande réticence. Ce que nous révèle ce passage est vérité, et Allah sait de quelle manière ces créations peuvent percevoir et éprouver. Nous devons croire en cette proposition qui leur a été faite par Allah et qu'elles refusèrent par crainte.

D'autres versets et Traditions confirment que les choses inanimées peuvent percevoir, comme dans la sourate Al-Baqarah (74) qui fait référence aux roches qui s'effondrent d'humilité devant Allah. Cette description relève de la connaissance exclusive d'Allah.

Parmi les passages coraniques qui sont de teneur identique :

*« Les sept cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez*



*pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur.*

» Al -'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 44.

*« Nous la fîmes comprendre à Sulayman (Salomon). Et à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir. Et Nous asservîmes les montagnes à exalter Notre Gloire en compagnie de Dawud (David), ainsi que les oiseaux. Et c'est Nous qui sommes le Faiseur. »* Al -'Anbiyâ' (Les Prophètes) : 79.

Des Traditions prophétiques authentiques révèlent également cette réalité. C'est le cas de celle qui relate l'évènement du tronc de palmier sur lequel le Messager ﷺ s'appuyait lorsqu'il faisait ses sermons. Ce récit est présent dans le recueil de l'imam Al-Bukhârî . Tandis que dans celui de l'imam Muslim on trouve une autre narration concernant la pierre qui saluait le Prophète ﷺ.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup d'autres qui dévoilent des réalités cachées qu'Allah Seul connaît et qui nous échappent : mais nous ne connaissez pas leurs louanges. Si la simple présence de ces créations constituait la preuve de l'existence du Créateur, nous pourrions le comprendre. Mais puisque la connaissance nous échappe, cela indique l'existence d'un phénomène qui nous dépasse.

En acceptant cette responsabilité de la part du Seigneur de la création, l'homme endossa une lourde charge. Elle lui fera accéder au bonheur éternel, s'il réussit à s'en acquitter et par ce moyen à se rapprocher de son Seigneur, en respectant Ses prescriptions.

Mais si l'homme oublie son Maître, et la responsabilité qui lui incombe et qu'il s'adonne à ses passions, il connaîtra le malheur éternel :

*« [...] et lui a alors inspiré son immoralité, de même que sa piété! (9) A réussi, certes, celui qui la purifie. (10) Et est perdu, certes, celui qui la corrompt. »* Ash-Shams (Le Soleil) : 8-10.

L'homme peut choisir de purifier son âme et d'emprunter le chemin de la droiture, pour ainsi s'élever. Mais pour cela, il doit obéir aux injonctions divines pour mériter alors le Paradis éternel. En revanche, si l'individu cède aux tentations terrestres et s'abandonne à sa fièvre en poursuivant ses passions, il corrompt son âme. Il mérite alors le châtement éternel. Voilà en quoi consiste le poids d'al -'amânah. Cela consiste aussi à connaître son Seigneur, à réformer ses actes, et à ne pas se comporter comme un ignorant, injuste. Dans ce cas, l'homme a négligé l'acquiescement face à son devoir et il mérite alors l'humiliation, et le malheur en ce monde et dans l'autre.



Mais comment purifier son âme et assumer cette responsabilité? Comment accéder par ce moyen au bonheur et s'élever?

Notre Seigneur qui nous a prescrit ce devoir nous a également fourni les moyens qui contribuent à l'acquittement de cette tâche. Parmi ces derniers :

**1. La création qui a été mise à disposition de l'homme :**

Ce monde reflète ainsi les noms et les attributs divins et est un indice de Sa perfection. C'est en ce sens que la création représente le premier moyen qui aide à s'acquitter de cette amânah. L'homme ne sera jamais en mesure de voir Allah ici-bas, car la matière de ce monde ne peut supporter la manifestation de l'Essence divine. Moïse en avait fait l'expérience :

*« Et lorsque Musa (Moïse) vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit : "Ô, mon Seigneur, montre-Toi à moi pour que je Te voie!" Il dit : "Tu ne Me verras pas; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras." Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Musa (Moïse) s'effondra foudroyé. Lorsqu'il se fut remis, il dit : "Gloire à Toi! À Toi je me repens; et je suis le premier des croyants." » Al-'A'râf (Les Murailles) : 143.*

Par conséquent, si l'individu ne peut voir Allah en ce monde, par quel moyen peut-il le connaître? C'est par le biais de Sa création que l'homme peut apprendre à connaître le Seigneur?

On peut contempler son corps et ses membres, observer le fonctionnement de ses organes, de ses sens, ou méditer sur la nature humaine, ainsi que sur tous les phénomènes de la création : la naissance; la vie conjugale; la nourriture dans sa diversité; l'eau qui descend du ciel et qui fait revivre la terre et croître les plantes par couple; l'air qu'on respire; les montagnes; les fleuves; les lacs et les mers; les plaines. On peut admirer les différentes espèces d'oiseaux, de poissons et toutes les autres créatures, ainsi que tout l'univers, car : tout autour de nous, renferme un signe, qui prouve qu'Il est Unique.

Celui qui ne considère dans la création que l'aspect matériel et n'y voit pas de signes qui mènent à la connaissance d'Allah n'a pas cerné la sagesse première de la création :

*« Allah qui a créé sept cieux et autant de terres. Entre eux [Son] commandement descend, afin que vous sachiez qu'Allah est en vérité Omnipotent et qu'Allah a embrassé toute chose de [Son] savoir. » At-Talâq (La Répudiation) : 12.*



La sagesse primordiale que renferme la création est celle qui mène à la connaissance du Seigneur. On ne peut se préoccuper seulement de l'aspect matériel du monde ; de l'exploitation de ses ressources ; des gains que l'on peut en tirer et du bien-être physique, sans entraver son accès à l'ultime et essentielle sagesse de la création.

### **2. La raison :**

La raison saine de l'homme l'incite à considérer la responsabilité comme une vertu et une valeur supérieure et une nécessité logique dans tous les aspects de la vie humaine. La raison est une particularité de la nature de l'homme et le secret qui le rend apte à s'acquitter de son devoir. La raison saine permet d'apprécier à sa juste valeur al -'amânah, elle distingue les deux voies, celle de la droiture et celle de l'égarement, à partir des messages prophétiques. La raison qu'Allah a accordée à l'homme est aussi une condition de la responsabilité. Sans cette dernière l'individu ne peut être tenu responsable de ses actes.

En outre, la raison s'accorde avec les principes élémentaires de la création, tels que la causalité ou la finalité qui sont indissociables du raisonnement chez l'homme. Le monde renferme aussi parfois des contradictions ; or l'esprit refuse la contradiction.

Cependant, la raison humaine demeure limitée dans ses aptitudes. On peut ainsi reconnaître l'existence du Créateur à travers la création et la lecture du Livre d'Allah peut nous révéler ses prodiges et nous faire réaliser qu'Il est la Parole d'Allah. Nous pouvons alors déduire l'authenticité de l'apostolat de celui qui nous a transmis ce Livre.

Plus l'esprit de l'homme est équilibré et en harmonie avec la fitrah, plus l'individu veillera à s'acquitter de sa responsabilité dans cette vie, dans toute l'acceptation que renferme cette notion.

### **3. Le désir et le penchant :**

Allah a déposé en l'homme les instincts et nous ne devons pas douter un instant que leur présence sert un but et une finalité, et qu'ils aident à se rapprocher d'Allah. En effet, comment réaliser qu'Allah nous aime, si nous ne contrarions pas nos désirs et nos passions pour Lui ?

*« On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près d'Allah qu'il y a bon retour. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 14.



Allah a placé en l'homme ce penchant pour les femmes. Il appartient à ce dernier de l'utiliser pour s'élever spirituellement. Pour y parvenir, il doit s'acquitter de son devoir qui consiste alors à assouvir cet instinct de manière licite et en s'éloignant de l'interdit. Il en est de même pour tous les désirs que le Seigneur a déposé en l'homme. Se détourner du gain illicite est un autre exemple, ainsi que le fait de dépenser ses biens de façon conformément à ce qui plaît à Allah et pour Sa cause. Ainsi celui que l'amour des richesses domine peut se servir de ce penchant pour se rapprocher du Seigneur de deux manières : en résistant à la tentation des gains illicites ; et en faisant preuve de gratitude envers Allah par la dépense pour Sa cause. En veillant à acquérir ses biens de façon licite, le serviteur se montre reconnaissant et s'élève. Par l'abandon de gains illicites, il fait preuve de patience et gravit les échelons de la réforme spirituelle.

#### **4. Le penchant naturel sain :**

Le sens de la responsabilité et le respect d'al -'amânah se développe dans un climat d'effort et se restreint lors de la négligence et de la paresse. Dans toutes les sociétés, on accorde de la considération et de l'estime au sens de la responsabilité et à ceux qui s'en acquittent.

Allah a ainsi placé en l'individu un penchant sain et pur dont les réactions sont manifestes. Lorsque l'homme s'écarte du droit chemin, il ressent alors une crispation et un inconfort intérieur. Toutes les douleurs morales et les sensations de mal-être, dont parlent les psychothérapeutes, proviennent de la fitrah qu'Allah a créée en l'homme. En s'écartant de la voie du Seigneur, l'individu s'expose au supplice que lui inflige son penchant naturel sain, sans s'en rendre compte. Ainsi lorsqu'on s'empare d'une chose qui ne nous appartient pas ; que l'on se comporte mal envers ses parents ; ou qu'on se montre injuste ; ou que l'on maltraite même un animal, on ressent une gêne intérieure. D'où ce sentiment pourrait-il provenir ?

Il émane de la fitrah saine et pure :

*« Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes -pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas. »* Ar-Rûm (Les Romains) : 30.

#### **5. Le libre arbitre :**

Allah a dispensé à l'homme des capacités : se lever, se déplacer, se mouvoir, parler, etc. Si l'individu avait été privé de ce libre arbitre, le Paradis



n'aurait plus de raison d'être, ni l'Enfer, ni le Jugement, ni le châtement, ni la rétribution, ni le bien ou le mal. L'absence de choix entre le bien et le mal annihilerait la sagesse de la récompense et du châtement. Si le Seigneur avait abandonné les hommes à leur sort, cela aurait constitué de Sa part une imperfection dans Sa puissance. Le libre arbitre dont a été pourvu l'homme représente donc une condition de la responsabilité de l'homme.

### **6. La Loi :**

Allah a donc prodigué à l'homme le libre arbitre, le penchant sain, les instincts, la raison et le monde. L'individu peut donc choisir, et il possède les penchants et la raison pour cela. Le Seigneur a mis à sa disposition toutes les choses de ce monde. Les composantes pour tester la responsabilité de l'individu sont donc réunies.

Cependant, la raison n'est pas infaillible et le penchant sain peut être aveuglé. C'est pourquoi Allah a révélé une Loi qui devient alors la norme pour l'esprit et le cœur. Dans le Livre d'Allah se trouvent alors la connaissance de l'homme et du Seigneur, et le récit du début de la création. Ce verset (d'Al-'Ahzâb) nous révèle par exemple les choses du passé, mais aussi celles du futur. L'homme doit donc apprendre à se connaître et se souvenir qu'il est le descendant d'Adam et qu'il a accepté d'endosser la responsabilité. Par conséquent, il saura que deux choix seulement s'offrent à lui : celui de sublimer sa condition pour s'élever au rang supérieur dans la création ; ou celui de s'avilir et de se dégrader jusqu'au palier de la plus misérable créature. L'individu peut donc accéder aux rangs élevés dans la création en connaissant son Seigneur et en réformant ses actes. Dans le cas contraire, en souillant son âme l'homme finira par se rabaisser au plus bas des degrés d'avilissement :

*« Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite. Ensuite, Nous l'avons ramené au niveau le plus bas. »* At-Tîn (Le Figuier) : 4-5.

Ces versets suggèrent que si l'homme, qui a accepté d'endosser la responsabilité, s'acquittait de cette dernière comme il se doit, il obtiendrait ce qui dépasse ses espérances les plus grandes. Il accéderait alors aux hautes sphères du bonheur dans l'échelle de la satisfaction divine.

Al-Mâjishûn avait écrit que l'animal est guidé par les instincts et il ne possède pas de raison. Il n'existe que pour les satisfaire, et il n'est pas jugé. Les anges sont des êtres de raison, privés d'instincts. Ils se délectent spirituellement, et ne sont pas soumis au jugement. Quant à l'homme que



la raison domine, il parvient ainsi à élever sa condition au-dessus de celle de l'ange. Dans le cas contraire, lorsque ses penchants l'emportent, il se rabaisse à un rang inférieur à celui de l'animal. Il n'existe pas de condition intermédiaire : « *Quant à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, ce sont les meilleurs de toute la création.* » Al-Bayyinah (La preuve) : 7. Ils surpassent alors les anges. Dans l'autre cas : les infidèles parmi les gens du Livre, ainsi que les Associateurs iront au feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création, ce sont eux les pires. Ces derniers sont alors pires que des animaux.

L'homme qui oublie son Seigneur, et son rôle en ce monde, et gaspille son existence s'adonne à ses passions les plus viles. Son ambition en ce monde se résume à boire et à manger tel le bétail, il devient l'injuste et l'ignorant à outrance. Or, l'islam consiste précisément à se défaire de ces deux tares et à adopter au contraire une attitude raisonnable et vertueuse. L'homme possède donc sur cette Terre deux missions : la connaissance et l'action, qui consiste à connaître Allah et à réformer son âme. L'individu doit rechercher la connaissance de son Seigneur et se montrer bienveillant envers autrui. Il obtiendra ainsi le mérite de séjourner enfin pour l'éternité dans le Paradis dont l'étendue est celle des cieux et de la Terre.

Nous devons donc apprendre qui nous sommes, pourquoi nous sommes en ce monde, et ce qui nous attend après.

« *[Il en est ainsi] afin qu'Allah châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices et Allah accueille le repentir des croyants et des croyantes. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* » Al-'Ahzâb (Les Coalisés) : 73.

• ***Le non-respect d'al-'amânah est un signe des Derniers Temps :***

D'après Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée :

Lors d'une assise durant laquelle le Messager d'Allah ﷺ s'adressait aux gens, un Bédouin l'interrompt et demanda : “quand l'Heure viendra-t-elle?” Le Prophète ﷺ poursuivit son discours, et certains pensèrent que la question le contraria, tandis que d'autres se dirent qu'il ne l'avait pas entendue. Mais lorsqu'il conclut son sermon, l'Envoyé d'Allah ﷺ demanda : “où est celui qui interroge au sujet de l'Heure?” “je suis là”, répondit l'homme. Le Messager d'Allah ﷺ déclara alors : “lorsqu'on ne respectera plus al-'amânah attends-toi à voir venir l'Heure.” Quelqu'un interrogea encore le Prophète ﷺ : “comment se produira une telle chose?”



“Lorsqu’on confiera les responsabilités aux gens qui ne les méritent pas, attendez-vous alors à l’apparition de l’Heure”, répliqua l’Envoyé ﷺ.

Ibn Batâl qui a commenté ce Hadith a écrit :

Lorsqu’on ne respectera plus al -’amânah attends-toi à voir venir l’Heure. Cette expression est de portée générale, et le Bédouin demanda alors des éclaircissements. L’Envoyé d’Allah ﷺ l’informa alors que l’on confiera les responsabilités aux gens qui ne les méritent pas. Cette réponse suggère dans l’ensemble qu’al -’amânah ne sera plus respectée. Cela signifie que les choses se dérouleront en marge de la vérité. Ainsi on prendra les ignorants pour des savants, lorsque les véritables gens de science disparaîtront. Les dirigeants et les juges seront corrompus et le faux deviendra la norme parmi les gens. Dans un autre Hadith d’Abû Horayrah, recensé par Ibn Abû Shaybah, l’Envoyé d’Allah a d’ailleurs prédit que : – les gens connaîtront des années de grande duperie durant lesquelles le menteur passera pour un homme sincère, et le véridique sera traité de menteur. On fera confiance au fourbe, tandis que l’homme honnête sera discrédité. Les insensés (ruwaybidah) prendront la parole en public. On demanda alors au Prophète ﷺ : “qui seront-ils?” Il répondit : “il s’agit des hommes mesquins qui s’immisceront dans les affaires publiques”.

Nous pouvons affirmer que la plupart de ces signes avant-coureurs sont déjà apparus et qu’il n’en reste que peu avant l’arrivée de l’Heure.

Ainsi, puisque le non-respect d’al -’amânah est un signe annonçant la Fin des Temps, il mérite qu’on y attache de l’importance.

• **Les répercussions sociales du respect d’al -’amânah :**

- *Les répercussions morales et psychologiques :*

\* Ce principe garantit la réforme de l’individu en l’orientant vers la recherche de la vérité et de la vertu et en l’invitant à s’éloigner du mal et de la bassesse. L’homme accomplit alors ce qu’Allah lui a prescrit comme obligations et actes de dévotion. Il évite ainsi tous les interdits et il accepte la vérité, tout en s’y conformant. L’homme est alors loué pour cela et le bien se propage chez autrui.

\* Le croyant acquiert aussi la sincérité dans l’accomplissement des obligations et de ses devoirs comme cela est requis de sa part. Le fidèle possède une plus grande conscience intérieure, et il accomplit ses tâches avec soin et habileté et assume les responsabilités de ses actions sur le plan individuel et collectif. Il s’acquitte ainsi des conséquences de ses actes, qu’ils soient bons ou mauvais.



\* L'accès au bonheur et au bien-être compte parmi les plus grandes répercussions du respect d'al -'amânah. Le croyant obtient alors l'amour d'Allah et de Son Messager, et ensuite celui des gens ainsi que l'estime de ces derniers. L'homme acquiert alors la richesse de l'âme et cela se répercute sur le bien-être de ses proches, dans son quotidien, et bien sûr après la mort, et dans l'au-delà où il accédera aux hauts degrés du Paradis.

*- Les répercussions sociales :*

\* La réforme et l'amélioration de la condition morale au sein de la société. Les individus ressentent la paix intérieure, et la cohésion sociale s'installe. Les âmes se bonifient, car le musulman espère toujours le bien à son prochain et il œuvre à la propagation de l'entente et la loyauté au sein de la communauté.

\* L'instauration d'un climat de confiance entre les individus qui prouve le degré de respect d'al -'amânah et l'amélioration morale. Cela contribue à la propagation de la solidarité et de l'entraide qui constitue un fondement de la société islamique. La considération et l'estime réciproques s'installent alors et la reconnaissance des efforts et des sacrifices d'autrui également. La coopération procure alors le sentiment d'appartenance à une seule communauté.

\* Le progrès social apparaît au sein de la communauté dans laquelle se manifeste le respect d'al -'amânah entre les individus. La justice et la cohésion sociale lient fortement les personnes. La société se distingue alors et manifeste un dynamisme pour l'essor et la propagation de l'islam et de la vérité.

*- Les répercussions économiques :*

\* Les transactions financières sont conformes aux principes de droiture. L'économie représente une composante indispensable au sein de la société, sur le plan individuel et collectif, en tout lieu et depuis toujours. Aucun progrès dans ce domaine ne peut être envisagé lorsque les acteurs économiques ne respectent pas la conformité aux principes moraux dans leurs transactions financières, et dans leur développement. Les choses de ce monde ne doivent être qu'un moyen d'accéder à la vie dans l'au-delà, et d'acquérir la satisfaction divine.

\* La sécurité financière en islam, par l'investissement dans les différents secteurs de la vie économique. Cela se traduit par l'exploitation des ressources économiques, qui représentent un don divin, et qui sont placées entre les mains des individus et de la société. L'utilisation judicieuse de



ces richesses doit mener à l'instauration du bien-être et de la justice. La sécurité se répandra alors dans la nation et au sein de la société. En outre, le commerce se développera dans un esprit de coopération au bénéfice de tous et pour mettre à disposition les biens de consommation nécessaires et secondaires.

- *Les répercussions scientifiques :*

\* La régulation au niveau des critères du savoir. Ainsi les théologiens ont le devoir d'établir les fondements méthodologiques des sciences islamiques conformément au Livre et à la Sunnah. La foi doit demeurer le lien qui ajuste ces règles et les études doivent être conduites en toute intégrité. C'est d'ailleurs cette méthodologie qui a poussé certains non-musulmans à reconnaître que les musulmans possédaient la probité intellectuelle dans le domaine du savoir. On peut remarquer cela par exemple dans le domaine des sciences de la critique des rapporteurs en matière de Hadith. Mais aussi dans la collaboration et les échanges entre les érudits et théologiens dans leurs travaux.

\* L'essor de la science, qui s'est manifesté à travers le nombre important de théologiens et spécialistes des sciences religieuses parmi les Compagnons et leurs disciples. Ces derniers consignaient scrupuleusement et en toute intégrité les dires et les sentences de leurs maîtres. Puis ils transmettaient fidèlement cette connaissance et la propageaient à toutes les contrées musulmanes. Ces dernières devinrent toutes des bastions du savoir islamique, et des phares de la guidance. Ces érudits ont également réfuté les allégations mensongères et les doctrines déviantes et ont averti contre les méfaits des dissensions religieuses.

• ***Les enfants d'Adam et la dignité humaine :***

« *Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures.* » Al -'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 70.

Les enfants d'Adam possèdent une seule origine en dépit des différences de couleurs, de langues, d'ethnies et de religion. Ils jouissent tous d'une même dignité à laquelle ils ont tous droit sans distinction. Allah a créé l'homme et l'a honoré en tant que fils d'Adam et pour son humanité, sans égard pour la religion, la couleur, la langue ou l'ethnie. Le Messenger



d'Allah ﷺ avait illustré cela par ses actes. On peut ainsi lire dans les recueils de Hadiths d'Al-Bukhârî et de Muslim, d'après Jâbir b. 'Abd Allah :

Un convoi funèbre passa devant nous, et le Messager d'Allah ﷺ se leva. Nous l'imitâmes et certains firent remarquer : "ô, Prophète, c'est le convoi funèbre d'un juif". Il répondit : "*lorsque vous voyez un convoi funèbre levez-vous.*" On insista en lui faisant remarquer à nouveau que le défunt était juif : "*n'est-il pas pour autant un être humain ?*" répliqua-t-il .

Les marques de dignité à l'égard d'un individu sont nombreuses, dont :  
- *La dignité physique :*

Allah a créé l'homme de Sa Main dans la forme la plus parfaite. Il se tient debout, la tête haute, et il marche sur deux jambes :

« *Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite.* » At-Tîn (Le Figuier) : 4.

« *Il a créé les cieux et la terre en toute vérité et vous a donné votre forme et quelle belle forme Il vous a donnée ! Et vers Lui est le devenir.* » At-Taghâbun (La Grande Perte) : 3.

Le Seigneur a pourtant conçu toute sorte de créatures en ce monde :

« *Et Allah a créé d'eau tout animal. Il y en a qui marche sur le ventre, d'autres marchent sur deux pattes, et d'autres encore marchent sur quatre. Allah crée ce qu'Il veut et Allah est omnipotent.* » An-Nûr (Le Lumière) : 45.

Allah a également manifesté Sa bienveillance envers Adam en insufflant en lui l'âme et en ordonnant aux anges de se prosterner devant lui :

« *Quand ton Seigneur dit aux Anges : "Je vais créer d'argile un être humain. Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés."* » Sâd : 71-72.

- *Le don de la raison :*

Allah a accordé à l'homme la raison et l'a privilégié par ce don. De cette dernière le Seigneur a fait une condition à la responsabilité de l'homme en ce monde. Elle est aussi l'instrument du savoir, et un outil pour distinguer le bien du mal, le vrai du faux. Elle permet aussi la maîtrise des passions :

« *Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur... Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent.* » Az-Zumar (Les Groupes) : 9.



C'est la raison qui aide à convaincre l'interlocuteur, notamment dans le domaine de la foi, et elle permet la communication et le dialogue. Le Dr Râghib As-Sirjânî a écrit : La raison en tant que faculté commune à tous les hommes est un instrument essentiel dans les échanges et le dialogue entre les peuples, aussi longtemps que chaque nation respecte l'autre. La civilisation islamique prouve dans ce domaine qu'elle respectait totalement la raison des autres peuples. Jamais la culture islamique ne s'est repliée sur elle-même ou a fait preuve de manque d'ouverture. Elle a au contraire ouvert la porte toute grande devant les autres cultures.

Allah a accordé à la raison un statut particulier et la Loi divine a dès lors prohibé tout ce qui pourrait lui porter atteinte telle que la consommation de boissons ou substances enivrantes. Étant donné que la préservation de la raison est une préoccupation commune, tous les peuples devraient coopérer pour lutter contre la propagation de la drogue, de l'alcool et des doctrines et pensées corrompues, etc. Tous les hommes devraient partager cette préoccupation pour le bien de tous.

- *La responsabilité du khilâfah :*

Allah a certes honoré l'homme par le don de la raison, mais Il fait de cette dernière un critère de responsabilité. C'est uniquement par cette dernière que l'homme devient apte à assumer son rôle de khilâfah sur Terre, de dévotion envers le Seigneur et d'application des prescriptions divines :

*« Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant. »* Al-'Ahzâb (Les Coalisés) : 72.

Ce rôle doit être assumé par l'homme uniquement, et il se résume à trois choses : peupler la Terre, vouer un culte exclusif à Allah et assurer la charge de vicaire en ce monde. Nous avons déjà évoqué tout cela avant.

- Allah a également honoré l'homme en mettant à sa disposition toutes choses de ce monde, desquelles ce dernier tire profit et au moyen desquelles il assume sa mission terrestre de vicariat et de dévotion.

Nous avons déjà expliqué que l'univers entier et tout ce qu'il renferme ont été conçus de manière parfaite pour fournir à l'homme ce qui convient pour que ce dernier accomplisse sa mission en cette vie. Les humains doivent donc endosser cette responsabilité commune et veiller à ne pas la négliger afin de restituer le dépôt confié au Créateur. L'homme n'est pas le



propriétaire réel de ce monde et de ce qu'il contient, il n'en est que le dépositaire. Le véritable Détenteur de l'univers est Allah, comme chacun sait :

*« Croyez en Allah et en Son Messenger, et dépensez de ce dont Il vous a donné la lieutenance. Ceux d'entre vous qui croient et dépensent [pour la cause d'Allah] auront une grande récompense. »* Al-Hadîd (Le Fer) : 7.

*« Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier, cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce. Ceux de vos esclaves qui cherchent un contrat d'affranchissement, concluez ce contrat avec eux si vous reconnaissez du bien en eux; et donnez-leur des biens d'Allah qu'Il vous a accordés. Et dans votre recherche des profits passagers de la vie présente, ne contraignez pas vos femmes esclaves à la prostitution, si elles veulent rester chastes. Si on les y contraint, Allah leur accorde après qu'elles aient été contraintes, Son pardon et Sa miséricorde. »* An-Nûr (La Lumière) : 33.

L'individu a le devoir de respecter les guidances divines et Sa Loi dans le domaine de la dévotion, mais aussi dans sa mission de peuplement du monde, afin de réaliser la mission pour laquelle il fut créé.

- *La liberté et la dignité humaine :*

La dignité de l'homme dépend de son libre arbitre. L'homme naît libre et il doit le demeurer. Aucun homme ne possède une autorité sur un autre, et personne ne détient le pouvoir de souveraineté sur les humains, qu'il pourrait ainsi assujettir. C'est ce que signifient les paroles de 'Umar, qui avait dit un jour : « Depuis quand vous est-il permis d'asservir celui que la mère a enfanté libre ? »

L'opprimé ne devrait entendre que la voix de la libération, car c'est dans la liberté que réside la dignité et elle est la source des droits fondamentaux. Elle en est l'expression et par conséquent sans liberté l'homme perd toute dignité.

La liberté représente une finalité commune aux Révélations divines et que ces dernières garantissent. Allah n'a pas envoyé de Prophètes ni révélé de Livres sinon pour affranchir les hommes de la servitude des tyrans et des passions, etc. Il a dépêché des Messagers pour appeler à Sa dévotion Seul. Le Compagnon Rab'î b. 'Âmir avait illustré ce principe lorsqu'il s'adressa à Rustum, général perse qui lui demanda : « Qu'est-ce qui vous a fait venir jusqu'ici ? » « Allah nous a dépêchés auprès des hommes pour affranchir ceux qui le souhaitent de la servitude envers les créatures, vers la servitude envers Allah; de la gêne de cette vie vers l'aisance en ce monde, et de la tyrannie des fausses religions, vers la justice de l'islam. »



La liberté est donc une valeur commune à l'humanité et à toutes les religions et civilisations. Tous les peuples et nations depuis toujours et jusqu'à nos jours ont chéri ce principe et pour cette cause ils ont combattu et résisté à la colonisation.

Les traités et les accords internationaux qu'ont reconnus tous les états du monde, ou la plupart défendent ce principe de liberté et sa nécessité. Cela prouve que la liberté demeure une valeur humaine commune. Tous devraient se préoccuper et défendre cet idéal, afin que tous les peuples de la Terre la réalisent, sans avoir à subir de discrimination dans ce domaine, et afin qu'elle ne reste pas lettre morte.

Malheureusement, le monde vit encore de nos jours sous la réalité de la discrimination, du racisme et du «deux poids, deux mesures». Si l'on porte atteinte à la vie d'un seul Occidental, le monde entier est secoué d'émotion et scandalisé. En revanche, la mort de milliers d'autres individus n'émeut personne et n'incite pas à la mobilisation.

Parmi les libertés que l'islam garantit se trouve celle de la croyance. La contrainte en matière de foi est donc interdite, et la religion islamique n'autorise pas les conversions forcées :

*« Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. »*  
Al-Baqarah (La Vache) : 256.

Ce verset possède un caractère péremptoire et il n'a pas été abrogé, comme l'a souligné Ibn Taymiyyah qui a affirmé que les musulmans n'imposent pas leur foi. On ne peut ainsi menacer de mort un non-musulman pour l'obliger à se convertir, car ce serait la plus grande forme de contrainte.

La majorité des pionniers de l'islam et de ceux qui leur succédèrent ont déclaré que ce verset ne concerne pas un contexte particulier et n'a pas été abrogé. On ne peut imposer la foi par la force à quiconque. La lutte armée est destinée à la défense. Quant à celui qui accepte l'islam de son plein gré, son sang et ses biens deviennent sacrés. Mais si les gens ne déclenchent pas les hostilités, nous ne les combattons pas pour leur imposer la foi.

Le jihad en islam a pour vocation, entre autres, de défendre l'islam, la foi ainsi que de se dresser contre toute forme de persécution religieuse :

*« [...] ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, -contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : « Allah est notre Seigneur. » -Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi*



*que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant.* » Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 40.

Ibn Kathîr en commentaire du passage coranique pas de contrainte en religion, avait expliqué que l'on ne doit contraindre personne à accepter la foi islamique. Ce principe est clair et confirmé par les Textes. Il n'est pas utile d'imposer la religion à quiconque, car celui qu'Allah guide et auquel Il facilite la foi et de qui Il éclaire la raison acceptera l'islam par l'argument. Quant à celui dont Allah a aveuglé le cœur, et scellé l'ouïe et la vue, la coercition à son encontre n'a aucun intérêt.

Un exemple qui illustre ce principe de tolérance est celui qu'ont rapporté Ibn Al-Qayyîm et Al-Maqrîzî, parmi d'autres, et qui concerne une délégation de chrétiens de Najrân (Yémen) qui s'était rendue auprès du Messager d'Allah ﷺ. Ils entrèrent dans la Mosquée de Médine en fin d'après-midi à l'heure d'un de leurs offices religieux. Alors qu'ils s'apprêtaient à prier dans la Mosquée du Prophète, certains Compagnons tentèrent de les en empêcher. Mais l'Envoyé ﷺ intervint et leur ordonna de les laisser faire.

#### ***Les bénéfices du sentiment de dignité :***

- La dignité humaine est une valeur supérieure qui pousse le musulman à éprouver de la fierté et à ne pas accepter l'injustice et à vivre dans l'honneur et la force. Il ne craint le blâme de personne dans la vérité. Le musulman convaincu qu'Allah lui a accordé ainsi qu'à tous les humains la dignité, n'attentera pas à la vie d'autrui, ne leur portera aucun préjudice et ne les terrorisera pas. On ne doit pas porter atteinte à la dignité de celui qu'Allah et Son Messager ont honoré :

*« N'as-tu pas vu que c'est devant Allah que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux et tous ceux qui sont sur la terre, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, ainsi que beaucoup de gens ? Il y en a aussi beaucoup qui méritent le châtement. Et quiconque Allah avilit n'a personne pour l'honorer, car Allah fait ce qu'il veut. »* Al-Hajj (Le Pèlerinage) : 18.

- Le sentiment de dignité qu'éprouve le croyant l'incite à la gratitude envers Allah qui lui a accordé tous les bienfaits et qui a préféré l'homme à beaucoup de créatures dans ce monde.

- Celui qui sait reconnaître l'honneur que le Seigneur lui a accordé doit s'éloigner des péchés, et si malgré tout il a cédé à la tentation du Diable, il s'empresse de trouver refuge dans le repentir.



- Le respect de la dignité des serviteurs, comme le commande l'islam, garantit la dissipation de leur ressentiment et de leur jalousie. Ces serviteurs font parfois l'objet de mépris et d'atteintes à leur honneur et à leur dignité, ce qui les pousse parfois à commettre des actes inconsidérés, voire le meurtre.

- La considération et le respect que l'homme doit manifester à l'égard des femmes (mère, fille, épouse...) leur procurent le sentiment d'être valorisées dans la société, et les encouragent dans leur mission éducative au sein de la famille. Une femme qui est satisfaite et se sent honorée peut transformer le foyer en un havre de paix et de bien-être.

- Le respect de la dignité, que l'islam avait accordé jadis aux dhimmi et autres protégés parmi les gens du Livre qui vivaient dans les états islamiques, fit percevoir à ces derniers la grandeur de l'islam. Cela a également permis d'assurer la cohésion au sein de la société et de la préserver ainsi des complots et des conspirations auxquels ont recours ceux dont les droits et la dignité sont bafoués. Ces protégés de la nation islamique devinrent alors des éléments utiles qui contribuèrent, sans crainte, à leur environnement.

- Le respect des droits du prisonnier, y compris ceux du non-musulman, préserve l'humanité de ces massacres épouvantables qui ont coûté la vie à des femmes et à des enfants. Rappelons-nous les horreurs au Liban et en Bosnie, ou ailleurs, perpétrées par les criminels de guerre de notre époque. Si ces hommes connaissaient la signification de la dignité humaine telle que l'islam la commande, nous n'aurions jamais été témoins de ces monstruosités.

- La considération que l'on accorde aux droits des étrangers ou des réfugiés leur fait reconnaître la grandeur de l'islam et soulage leurs peines.

- Le respect de la dignité envers les personnes âgées est une garantie pour celui qui le manifeste, d'être honoré et protégé lorsqu'il atteindra à son tour l'âge avancé.

- Celui qui a conscience de l'honneur qu'Allah lui a accordé en le créant de terre, dans cette forme, avant d'insuffler en lui l'âme, ne se montrera pas hautain ou tyrannique, et ne privera pas autrui de sa bienveillance.

-Celui qui reconnaît la bienveillance d'Allah à l'égard de l'humanité et qui se souvient que le Seigneur a honoré cette dernière en mettant à sa disposition ce monde ; et en lui accordant les facultés des sens, saura exprimer sa gratitude. Il se souviendra que s'il oublie Allah, il sera à son tour oublié le Jour Dernier.



- Celui qui inflige des tortures et des souffrances à son prochain ba-fouant ainsi sa dignité d'homme n'échappera pas au châtement d'Allah le Jour Dernier. Mais celui qui respecte la dignité humaine et s'abstient de tels actes sera à l'abri du supplice.

- Le croyant est un être digne, vivant ou mort. L'honneur qu'Allah a accordé à l'homme l'accompagne pour toujours, depuis la création, et depuis le moment où le Seigneur plaça dans sa fitrah la foi et l'islam. Le Créateur a honoré l'homme lorsqu'Il ordonna aux anges de se prosterner devant lui, et lorsqu'Il lui prescrivit la dévotion et lui confia la mission de khilâfah. Allah a honoré l'individu également en cette vie par le don de la foi, de la guidée, et Il l'honorera dans l'au-delà par le Paradis, pour ceux qui suivent la voie droite. Ainsi l'homme bénéficie de la grâce du Seigneur à sa naissance, à sa mort et le Jour de la Résurrection.

- Allah a honoré l'homme en lui fournissant la protection contre tout ce qui peut nuire à son âme, à son esprit, à sa santé et à ses mœurs.

- La raison est la faculté la plus spécifique chez l'homme et elle représente le privilège qu'Allah a accordé à l'individu. Elle constitue en islam la condition à la capacité légale pour tous les actes qu'ils soient religieux ou profanes. C'est par la raison que l'homme accède aux vérités suprêmes qu'Allah a ordonné de découvrir par l'usage de cette faculté. On ne peut se contenter d'une adhésion aveugle à la foi.

- Le Seigneur a honoré tous les enfants d'Adam en leur accordant à tous cette faculté de la raison sans distinction. Les dispositions personnelles font ensuite la différence au niveau de l'emploi ou non de cette faculté.

## 2. L'histoire des deux fils d'Adam, paix sur lui

*« Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Les deux offrirent des sacrifices; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. Celui-ci dit : « Je te tuerai sûrement. » - « Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux. » (28) Si tu étends vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer : car je crains Allah, le Seigneur de l'Univers. (29) Je veux que tu partes avec le péché de m'avoir tué et avec ton propre péché : alors tu seras du nombre des gens du Feu. Telle est la récompense des injustes. (30) Son âme l'incita à tuer son frère. Il le tua donc et devint ainsi du nombre des perdants. (31) Puis Allah envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère. Il dit : « Malheur à moi ! Suis-je incapable d'être, comme ce corbeau, à même d'en-*



*sevelir le cadavre de mon frère? » Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords. (32) C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les enfants d'Israël (Israël) que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet, Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre. » Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 27-32.*

Ce récit n'a eu pour témoin parmi les humains qu'Adam, Ève et ses enfants. Si le Noble Coran ne nous l'avait pas relaté, avec les détails précis qu'Il contient, personne n'en aurait eu connaissance.

Aucun historien n'aurait été en mesure de mettre à jour cet évènement, que les voiles du temps ont recouvert.

On sait des Arabes qu'ils n'étaient pas avant l'islam un peuple qui consignait par écrit leur savoir, car la plupart n'utilisaient pas l'écriture. D'autres peuples habitaient la péninsule arabe, qui se trouvaient dans la même situation. On comptait parmi eux des tribus chrétiennes isolées dans certaines contrées du Nord d'Al-Jazîrah et au pays de Shâm. Ces tribus avaient pactisé avec les Perses. Elles acceptèrent l'islam plus tard. Vers le Yémen se trouvaient aussi les clans ghasâsinah qui avaient émigré au troisième siècle lors de l'effondrement du canal Ma'ârib. Ils s'installèrent dans la région de Hurân à l'est de la Jordanie, de la Palestine et du Liban actuels. Ils adoptèrent aussi le christianisme avant de se convertir en grande majorité à l'islam. Certaines tribus juives résidaient à Khaybar et à Yathrib dont certains membres se convertirent à l'islam lorsque le Prophète ﷺ arriva à Médine.

Ce contexte nous indique par conséquent que le récit coranique au sujet des deux fils d'Adam représente un prodige. Les informations qu'il contient sont surtout riches en enseignements. C'est la particularité du discours révélé qui se distingue des récits populaires qu'on se transmettait oralement depuis des milliers d'années, et qui ne sont pas toujours fidèlement rapportés.

La différence entre le récit biblique et la Révélation coranique de l'histoire des deux fils d'Adam est celle qui existe entre la Parole d'Allah d'un côté et la retranscription d'une histoire par des hommes, en ce qui concerne la Bible. La narration coranique reflète dès lors la perfection divine, tandis

que le récit humain révèle les failles, les imperfections, les omissions et les mystifications.

Le récit des deux fils d'Adam dans le Noble Coran est celui de l'homme dans sa grandeur et dans sa bassesse, dans sa dévotion et dans son péché, dans sa joie et dans son malheur, dans son essor et dans sa décadence. Cette narration qu'Allah nous a révélée renferme des leçons pour les hommes et des exhortations desquelles il peut tirer profit dans sa vie.

• *« Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Les deux offrirent des sacrifices; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. Celui-ci dit : "Je te tuerai sûrement." "Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux." »* (Al-Mâ'idah : 27)

- *« Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam » :*

Allah ordonne ici à Son Messager ﷺ de narrer ce récit aux juifs parmi lesquels vivait l'Envoyé ﷺ et qui avaient rompu les pactes et les traités qu'ils avaient conclus avec les musulmans, en les trahissant.

- Ce verset ordonne au Prophète de faire connaître cette histoire aux juifs, aux chrétiens et aux idolâtres. Mais aussi à ses Compagnons et aux musulmans et à tous. Il exhorte le Messager à enseigner ce récit et à exposer les leçons à en tirer.

*« Dis : "Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage?" Dis : "Allah est témoin entre moi et vous; et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Allah d'autres divinités?" Dis : "Je n'atteste pas." Dis [aussi] : "Il n'y a qu'une Divinité Unique. Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez." »*  
Al - 'An'âm (Les Troupeaux) : 19.

- *L'histoire des fils d'Adam* : l'expression arabe an-naba' fait référence à une chose importante que l'on doit transmettre et faire connaître.

Il s'agit là de l'histoire de deux enfants d'Adam, dont les noms ne sont pas mentionnés dans le Noble Coran ni dans la Sunnah authentique.

Ce sont les ouvrages d'exégèse coranique ou historiques qui nous ont révélé cette information, à savoir le nom d'Abel (Hâbîl), la victime, et Caïn (Qâbîl), le meurtrier. Ces noms sont présents dans les récits bibliques.

Mais ce qui nous intéresse au-delà de ces noms d'Événus célèbres est les enseignements à tirer de l'histoire. Notons au passage, qu'Ibn 'Abbâs et 'Abd Allah b. 'Amrû avaient également mentionné ces noms.



- [...] *en toute vérité* : cette histoire a été révélée de la part d'Al-Haqq et elle ne contient donc aucune fausseté ou altération, comme Allah le dit ailleurs, en parlant du Noble Coran :

« *Et c'est en toute vérité que Nous l'avons fait descendre (le Coran), et avec la vérité il est descendu, et Nous ne t'avons envoyé qu'en annonciateur et avertisseur.* » Al -'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 105.

- *Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam* : qui est une narration coranique au sujet d'un évènement particulier. Ce récit provient d'Allah et par conséquent, sa forme et son expression sont parfaitement conformes à la réalité. C'est pourquoi Allah a désigné dans Son Livre les histoires qu'Il renferme par l'expression les récits de vérité « *Voi-là, certes, le récit véridique. Et il n'y a pas de divinité à part. Allah. En vérité, c'est Allah qui est le Puissant, le Sage.* » (Âli-'Imrân : 62).

- « *Les deux offrirent des sacrifices ; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas.* »

Les deux fils d'Adam, Abel et Caïn, avaient atteint l'âge adulte et ils parcouraient la Terre en quête de leur subsistance et pour répandre le bien. Caïn comptait parmi les agriculteurs, tandis qu'Abel était un éleveur de bétail. Une dispute émergea entre eux et du ressentiment s'installa entre les deux frères, qui cédèrent à leur penchant humain et aux tentations du Diable. Chacun prétendait alors avoir raison et détenir la vérité. Ils convinrent alors de présenter chacun une offrande au Seigneur afin de les départager. Celui duquel Allah acceptera le sacrifice aura obtenu gain de cause et sa revendication deviendrait alors légitime. Abel offrit en holocauste un chameau ou un mouton de son bétail, tandis que Caïn offrit du blé de ses moissons. Le Seigneur accepta le don d'Abel et non celui de Caïn, en raison de sa mauvaise intention.

La raison de ce sacrifice n'est pas mentionnée dans les Textes (Coran et Sunnah). On ne connaît donc pas la raison précise de cette offrande. Certains théologiens ont affirmé qu'Allah leur avait ordonné cette dernière, car l'aumône n'existait pas encore, dans la mesure où personne n'en avait besoin.

D'autres commentateurs ont soutenu que l'offrande visait à les départager sur un litige qui concernait le mariage avec une de leur sœur qui était la jumelle d'un autre. Selon les instructions d'Adam, l'union devait être



contractée entre les couples de jumeaux qui se succédaient dans la naissance.

Il existe encore d'autres suppositions qui ne reposent sur aucune preuve tangible, et ce que les exégètes ont rapporté ne relève pas de la Sunnah.

La plupart de ces récits évoquent une dispute de mariage dont l'origine est la convoitise de la même femme en raison de sa beauté. Ce genre de comportement est d'ailleurs courant chez l'homme.

Les querelles pour la beauté, les vêtements, la nourriture, etc. ont depuis toujours été à l'origine de guerres dans lesquelles on a entraîné des gens qui n'en connaissaient pas les raisons.

Le noble Coran n'a donc pas mentionné les raisons exactes du litige, car elles ne sont pas d'une grande importance pour le récit. Le but est de tirer les enseignements qui s'imposent en termes de respect du sang et de l'inaliénabilité des droits de la fraternité humaine. Dans les limites, bien entendu, de la justice et de la Loi islamique.

De même, le Livre d'Allah ne s'est pas attardé sur la question de l'offrande.

Hâbîl qui était l'éleveur a donc sacrifié une de ses meilleures bêtes de bon gré. Qâbîl, quant à lui, offrit un biseau de blé de sa plus mauvaise récolte, et à contrecœur.

Concernant la manière dont Allah manifesta Son acceptation de l'offrande, on a rapporté qu'un feu jaillissait du ciel pour embraser celle qui avait l'agrément divin. Dans le Noble Coran, on peut d'ailleurs lire à propos des juifs :

*« Ceux-là mêmes qui ont dit : "Vraiment, Allah nous a enjoint de ne pas croire en un messager tant qu'Il ne nous a pas apporté une offrande que le feu consume." -Dis : "Des Messagers avant moi vous sont, certes, venus avec des preuves, et avec ce que vous avez dit [demandé]. Pourquoi donc les avez-vous tués, si vous êtes véridiques?" »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 183.

Dans le récit de Yûsha 'b. Nûn, on se souviendra aussi qu'à son époque, les juifs après une bataille, rassemblèrent le butin de guerre, afin que le feu du ciel le dévore, selon la coutume. Mais le feu ne fit pas son apparition, jusqu'à ce que l'or qu'on avait subtilisé soit restitué.

Pour revenir au récit des fils d'Adam, la question qu'on a soulevée était celle de savoir si la jalousie de Caïn provenait de l'acceptation de l'offrande de son frère et du rejet de la sienne. D'autres ont supposé que



le sacrifice ne constituait qu'un test qui devait départager les frères pour désigner celui qui épouserait la sœur convoitée. La question est sujette à caution.

Le sacrifice ou holocauste ou offrande (en arabe al-qurbân) est tout ce par quoi l'on cherche à se rapprocher d'Allah : immolation, acte de bienfaisance, dévotion, etc.

*« (Tel autre,) parmi les Bédouins, croit en Allah et au Jour dernier et prend ce qu'il dépense comme moyen de se rapprocher d'Allah et afin de bénéficier des invocations du Messager. C'est vraiment pour eux (un moyen) de se rapprocher (d'Allah) et Allah les admittra en Sa miséricorde. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »* At-Tawbah (Le Repentir) : 99.

Al-qurbân est donc tout acte de dévotion qui est censé rapprocher d'Allah, et est dès lors un acte de dévotion qui concerne toute pratique accomplie dans les règles. Le rapprochement avec Allah n'est pas systématique, car le résultat de l'acte dépend de l'intention. Ainsi celui qui effectue al-qurbân à contrecœur ne se rapprochera pas du Seigneur.

Les offrandes sont de différents types : spirituelle, physique ou financière. L'aumône compte parmi les offrandes que l'on cède sans contrepartie avec la seule intention de plaire à Allah. Elle détient un grand mérite comme les Textes le confirment.

Ainsi les sacrifices et les aumônes relèvent des prescriptions de la Loi divine et c'est une pratique prophétique que le Noble Coran a confirmée et instaurée jusqu'au Jour Dernier. Al-qurbân existe depuis Adam dans la Loi d'Allah et jusqu'au Jour Dernier, les musulmans pourront l'effectuer selon les règles qui sont détaillées par la Loi.

*- « Celui-ci dit : "Je te tuerai sûrement." "Allah n'accepte," dit l'autre, "que de la part des pieux." »*

Cette parole est celle de l'injuste, dont le cœur est dépouillé de tout sentiment de vérité et d'équité. Les liens de fraternité ont perdu pour lui toute signification, ainsi que la valeur de la vie humaine qu'Allah a créée en chacun de nous. La sacralité du sang a aussi disparu à ses yeux et il oublia que le meurtre constitue le pire crime, que l'on puisse commettre envers les hommes.

Dans ce passage, on voit comment Caïn a exprimé son désir meurtrier et affirmé sa résolution criminelle, sans la moindre hésitation ou retenue. Le



discours coranique renferme des expressions d'insistance qui accentuent la notion d'une ferme décision que Caïn annonça qu'il portera à exécution sans dissimuler son intention. Il affiche donc ainsi son ambition meurtrière sans détour. Cela le conduira alors à l'accomplissement de son crime. Ce discours de sa part révèle son dessein affirmé d'assassiner son frère. Ce court passage attire notre attention sur les pulsions criminelles qui habitent l'esprit de ceux qui préméditent le mal. Ces individus ne supportent pas la manifestation du bien autour d'eux et y répondent par des accès de méfaits et de préjudices envers autrui. Ils se délectent de voir le mal, comme les vertueux se réjouissent de voir le bien.

De telles créatures représentent une calamité pour la société. Ceux qui prônent le mal ouvertement devraient être sanctionnés et leurs méfaits devraient être endigués pour préserver ainsi la communauté. La compassion exagérée et déplacée à l'égard de ces individus constitue elle-même une faute grave à l'encontre de la société, car elle encourage la persistance du mal chez ces criminels.

-« *Allah n'accepte* », dit l'autre, *« que de la part des pieux »*.»

Ce fut là la première réplique qu'adressa le vertueux à son frère en retour de la déclaration d'hostilité de ce dernier. Il prononça quelques paroles seulement dont chacune révèle une foi profondément ancrée chez lui. Abel explique à son frère pourquoi son offrande n'a pas été acceptée et l'invite à réformer son âme et à se tourner vers Son Seigneur en toute humilité. Ces paroles généreuses renferment plusieurs sagesse.

Ces mots nous enseignent que l'acceptation des actes dépend uniquement de la piété de l'individu, comme l'indique la particule arabe restrictive innamâ. Ainsi en présence de la crainte révérencielle d'Allah, l'agrément divin est garanti et inversement, en son absence, les actes sont rejetés. On en déduit donc que l'approbation dépend de celui qui a fait l'offrande et elle n'est pas extérieure à lui. La rétribution découle de l'intention, et la piété se trouve dans le cœur.

En outre, les paroles d'Abel constituent une invitation de sa part adressée à son frère afin que ce dernier abandonne le péché qui s'est installé en lui. Elle rappelle à Caïn que la piété est la cause pour l'obtention de la bonne rétribution. Mais pour l'obtenir, l'homme doit s'humilier devant le Seigneur et rechercher de tout son cœur Sa satisfaction. La piété n'est autre que l'abandon des péchés et elle implique le respect des droits du



prochain. Cette notion embrasse donc tout ce qui est noble et méritoire comme vertus religieuses, morales et sociales.

- « *Si tu étends vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer : car je crains Allah, le Seigneur de l'Univers.* »  
(*Al-Mâ'idah* : 28)

- « *Si tu étends vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer.* »

Voici la seconde réplique d'Abel pour son frère Caïn. L'expression étends vers moi ta main fait référence ici à un geste d'adversité. On remarquera dans ce passage le serment dans la formulation d'Abel qui se veut une réponse directe au serment de son frère qui déclara avant cela ses desseins meurtriers. Le contraste entre l'attitude des gens de vertu et celle des malfaiteurs apparaît alors clairement. Abel possédait une nature saine et était enclin au bien. Le premier fils d'Adam jura qu'il tuera, tandis que le second fit serment de s'en abstenir, comme l'indique la formulation coranique.

- « [...] *moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer.* »

L'expression coranique (en arabe) révèle par la formulation qu'Abel était résolu à ne pas étendre sa main sur son frère, par plusieurs procédés linguistiques. L'emploi de l'adjectif bâsit (en référence à la main étendue) suggère que cela ne correspond pas à sa nature et qu'il n'en a aucunement le désir.

L'emploi de l'expression étendre la main renforce la connotation du lien de parenté qui lie les deux frères, et qui interdit que l'un d'eux pose la main de manière malintentionnée sur l'autre.

[...] *pour te tuer* : accentue la nature grave et repoussante du crime que ne peut accepter la raison saine.

À l'opposé Caïn n'avait pas hésité à faire serment qu'il tuera son frère et il réitéra son intention détestable jusqu'à la porter à exécution. Abel quant à lui exclut non seulement un tel acte de sa part, mais il a même déclaré qu'il ne pouvait même pas envisager une telle infamie.

Relevons au passage un point de jurisprudence qui fit l'objet de l'étude des fuqahâ en rapport à la question de légitime défense. Il a donc été établi que se défendre lorsque sa vie est menacée ne s'oppose pas à la piété. Pour les jurisconsultes d'obédience hanafi, si l'agression qu'on subit risque ef-



fectivement de conduire à la mort, la victime doit se défendre pour préserver sa vie. La plupart des autres spécialistes de la Loi considèrent toutefois que la défense est un droit et non une obligation. Quelle que soit l'opinion à laquelle on adhère, la piété n'a jamais consisté à ne pas se défendre.

L'ensemble des juristes musulmans soutient donc que l'individu dans de telles circonstances peut choisir l'un ou l'autre. Il peut choisir de repousser un mal ou d'être celui qui le subit. Mais la piété n'est dans aucun cas compatible avec les attitudes injustes.

Pour ce qui est de l'avis hanafite, les fuqahā de cette école ont affirmé que défendre sa vie est une obligation, et que le fait de s'abstenir et de ne pas répondre à l'agression était une prescription des Révélations antérieures. Quant à l'islam, le Noble Coran est clair à ce sujet :

*« Le Mois sacré pour le mois sacré! -Le talion s'applique à toutes choses sacrées -. Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est avec les pieux. »*  
Al-Baqarah (La Vache) : 194.

Ceci dit, la situation des fils d'Adam n'est pas en lien direct avec la controverse, car la question des juristes concerne plutôt le cas de défense légitime qui vise à repousser un agresseur qui veut tenter la vie, et qu'il faut repousser pour préserver cette dernière. Or, dans le récit des fils d'Adam, nous avons affaire au cas d'un frère qui menace de tuer son frère.

Si Abel avait lui aussi manifesté l'intention de riposter à l'agression éventuelle de son frère nous serions alors face à un conflit entre deux personnes et cette situation relèverait alors de ce qu'a décrit le Messager ﷺ : « *“Lorsque deux musulmans s'affrontent par l'épée, celui qui tue et sa victime sont en Enfer”*. On lui demanda : *“ô, Messenger, va pour celui qui tue, mais qu'en est-il de celui qui est tué?”* L'Envoyé d'Allah ﷺ répondit : *“il avait aussi l'intention de tuer son frère.”* »

Rappelons cependant que celui qui patiente pour Allah est récompensé :

*« Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait. Et si vous endurez... cela est certes meilleur pour les endurents. »*  
An-Nahl (Les Abeilles) : 126.

Le cas de l'ennemi qui agresse avec l'intention d'attenter à la vie n'est pas comparable à la situation des deux fils d'Adam.

- *« [...] car je crains Allah, le Seigneur de l'Univers. »*



Ces paroles représentent la troisième réplique d'Abel et elles dévoilent les raisons qui l'ont poussé à demeurer passif et à refuser de se défendre : la crainte d'Allah. Ces mots constituent également une tentative de faire prendre conscience à Caïn, qui voulait le tuer, de l'attitude qu'il devrait plutôt adopter. Ces paroles sont un appel afin que ce dernier craigne aussi Allah, qui accepte les bonnes actions et condamne le péché, Lui le Sage, qui connaît ce que contiennent les cœurs et qui est Témoin des intentions et des actions, et Auquel rien n'échappe.

Le passage (en arabe) renferme quelques points linguistiques, dont :

- La formule d'insistance qui introduit la mention de la crainte d'Allah ;
- Le Seigneur est mentionné par Son nom Allah pour affirmer l'autorité suprême du Créateur sur les individus, et le fait que la colère, ou la vengeance ne doivent donc pas guider les actes ;
- La mention de l'attribut divin de Ar-Rabb, Maître de la Création, Celui qui en dispose selon Sa bienveillance. Cela suggère donc que celui qui ôte la vie, qu'Allah a donnée, s'oppose à ce que le Seigneur de la Création a édifié et sème sur Sa Terre la destruction et la corruption.

Cette réplique d'Abel révèle également les sentiments de paix et de piété qui s'étaient mobilisés dans son âme et dénote une certaine résolution de la victime face à son agresseur. On admire alors la sérénité avec laquelle il accueille l'hostilité et la piété et la crainte qu'il possédait envers Son Seigneur.

Ces mots auraient dû suffire par leur douceur à apaiser la rancœur, la jalousie et à dissiper le mal de celui que la colère a dominé, pour le ramener à des sentiments de tendresse fraternelle. Caïn aurait pu alors retrouver l'éclat de la foi et la sensation de piété. Mais à ce discours bienveillant, Abel avait également combiné l'avertissement et la mise en garde.

• *« Je veux que tu partes avec le péché de m'avoir tué et avec ton propre péché : alors tu seras du nombre des gens du Feu. Telle est la récompense des injustes. »* (Al-Mâ'idah : 29)

Abel s'adresse à Caïn dans ce passage. Il lui fait savoir (en d'autres termes) : « si tu envisages de lever sur moi la main, pour me tuer, sache que ma nature m'empêche d'agir de même envers toi, car le meurtre constitue un crime que je n'envisage même pas. C'est la crainte d'Allah qui m'interdit de penser à un tel acte et non la faiblesse. Je te laisserai donc endosser mon péché et le tien, et ton châtement sera multiplié, et telle la récompense des injustes.



Par ces paroles, Abel expose les conséquences désastreuses de l'acte que Caïn s'apprête à commettre, afin que ce dernier réalise l'infamie de son intention envers son frère pacifique, humble et pieux. Il lui rappelle la gravité de ce péché afin qu'il s'en écarte et tente de l'avertir de la rétribution accrue qui l'attend. Abel a utilisé toutes les formes de discours possible pour éloigner un individu de l'accomplissement d'un méfait prémédité.

Mais l'âme de Caïn qui était emplie de rancœur et de jalousie n'a pas réagi à l'exhortation, et au lieu de lui inspirer la retenue, ces paroles n'ont fait qu'attiser le désir de commettre le crime.

• « *Son âme l'incita à tuer son frère. Il le tua donc et devint ainsi du nombre des perdants.* » Al-Mâ'idah : 30

Après ce sermon, et cette mise en garde, l'âme corrompue céda au crime et elle atténua les obstacles qui se dressaient devant elle et toutes les entraves psychologiques. Caïn assassina son frère Abel, et l'avertissement se réalisa.

- « *Son âme l'incita à tuer son frère.* »

Cet énoncé indique deux choses :

- Bien que Caïn tua son frère et qu'il avait formulé clairement l'intention de le faire, il restait tout de même une part d'hésitation en lui pour deux raisons : d'un côté, sa rancœur et sa jalousie l'incitaient à passer à l'acte, mais de l'autre il éprouvait de l'affection pour son frère.

- Abel de son côté, par son discours, a choisi de tenter d'éveiller en son frère de nobles sentiments afin que ces derniers l'emportent sur ses penchants néfastes et qu'il parvienne ainsi à y résister, et rÈvenir dans le droit chemin.

- « [...] *son âme l'incita* » : cette expression indique qu'un conflit avait pris place en sa personne, selon l'opinion des exégètes salaf. Mujâhid a affirmé que le verbe tawwa'a signifie shaja'a (encourager, inciter). D'autres commentateurs l'ont défini par sahhala, wassa'a (faciliter), ou encore embellir chez d'autres. Toutes ces nuances sémantiques suggèrent qu'un conflit intérieur avait pris place chez Caïn entre le bien et le mal, entre l'accomplissement d'un crime et la retenue. Mais le péché prit le dessus.

Rashîd Reza avait décrit ces sentiments qui animaient l'âme de Caïn dans son exégèse intitulée al-manâr. Il avait expliqué que le terme tawwa'a indique la présence de revirements et d'hésitation présents chez Caïn qui d'un côté l'incitaient à obéir à son penchant d'envie et à l'assouvir par le



meurtre. Ce vocable fait référence à la manière dont on conduit parfois les montures rétives pour les faire avancer. On peut assimiler cette image à l'attitude du fils d'Adam que son âme incitait, guidée par la jalousie, à tuer son frère. Ce dernier avançait d'un pas puis reculait ou s'arrêtait, lorsqu'il réfléchissait aux paroles sages de son frère, qui contenaient de quoi lui faire abandonner son dessein meurtrier. Les exhortations d'Abel faisaient donc leur effet pour raviver le penchant naturel sain et la raison chez Caïn, tandis que la jalousie alimentait la part malfaisante de son être. Cela fit émerger en lui un conflit avec la partie de son cœur qui se reprochait de telles pensées. Finalement, la lutte intérieure se solda par la victoire de la jalousie qui l'incita à obéir à son dessein tragique.

- « *Son âme l'incita à tuer son frère* » :

Dans le Texte coranique, on remarque la présence de ce conflit intérieur à travers les expressions utilisées, où le mot frère suggère le sentiment de sérénité que procure la fraternité et qui est opposé dans le même verset à la tentation de meurtre.

Ainsi le penchant de la jalousie lorsqu'il est assouvi peut conduire à un acte très grave qui est celui d'ôter la vie qu'Allah a décrété sacrée. Le jaloux dans ce contexte considère quant à lui que le pire crime est que son prochain ait obtenu l'acceptation de son offrande.

Ce passage nous rappelle également l'appartenance de toute l'humanité à la même fraternité et l'importance de cette notion que l'on ne doit pas prendre à la légère jusqu'à outrepasser les limites de l'hostilité.

Le Texte coranique indique aussi la gravité du crime en soi et de l'intention qui le motive, en particulier lorsque la victime est liée à l'agresseur par la parenté. Le meurtre constitue le pire crime en ce monde, et le Noble Coran confirme tout cela de différente manière, par des procédés linguistiques et de rhétorique édifiants, d'une grande précision et clarté.

- « [...] *et devint ainsi du nombre des perdants.* »

Il devint un perdant après avoir accompli son grave crime, dont émane une terrible laideur. Le verbe (arabe) 'asbaha est approprié dans ce contexte, car il indique que Caïn se rendit compte de la gravité de son acte au lèver du soleil, qui semble être le moment de la journée où les angoisses se manifestent. Caïn avait voulu accomplir son sombre dessein qui avait obscurci sa raison et son âme durant le temps des ténèbres nocturnes, et c'est au matin éclatant de lumière que lui apparut toute l'horreur de son crime.



La perte est le sentiment qu'éprouve le cœur de tout croyant qui s'est adonné au péché et a cédé au mal qui l'a dominé et l'a entraîné vers la chute, en raison de son penchant de jalousie. Caïn comprit qu'il venait de perdre un frère noble, vertueux et il sentit la colère d'Allah descendre sur lui, et quelle perte sévère ! C'est ce que ressentent tous ceux que le malheur du péché frappe. L'angoisse l'étreignit pour son crime.

Ce passage renferme aussi une subtilité rhétorique. Il devint du nombre des perdants, suggère qu'il compta alors parmi les perdants, ceux qui par leurs méfaits ont été entraînés vers les abîmes de la perte, et qui ne trouvent alors plus aucune voie de secours. Ils ont en effet sombré dans les tréfonds de l'abîme, par leur acte prémédité.

Caïn s'était perdu et s'était exposé à la perte de ses mains ; il perdit son frère, son soutien, son compagnon ; et il perdit sa joie en ce monde, car le poids du meurtre ôta toute gaieté à ses jours ; et il perdit sa vie future où il sera rétribué pour ses deux péchés.

Al-Qurtubî a souligné justement que ce verset décrit la situation du jaloux, qui est guidé par son sentiment et se laisse entraîner vers sa propre perte. Il est prêt alors pour l'assouvir à tuer les personnes les plus proches dans la parenté, et ceux qui lui sont le plus dévoués et loyaux.

Dans la Tradition prophétique, nous trouvons des Textes qui évoquent le sort de ceux qui sont à l'origine de pratiques néfastes inédites et qui endosseront une partie du péché commis par ceux qui les ont imités. Ainsi un Hadith d'Ibn Mas'ûd nous met en garde, par exemple, contre le fait d'ôter la vie de manière illégitime : « Le Messager d'Allah ﷺ a déclaré : *le fils d'Adam qui le premier a tué devra répondre du sang de toute personne assassinée injustement sur Terre, pour avoir instauré cette pratique.* »

Notons que la jalousie constitue la première motivation pour le meurtre sur Terre, et elle a engendré sur cette planète des malheurs et des massacres et des génocides. Tous ces désastres sont le fruit de la haine, de la jalousie et de la tyrannie, encore de nos jours. La mise au point d'armes de destructions massives, chimiques ou atomiques, n'a fait qu'accroître ces phénomènes. Pas un jour ne s'écoule qui ne nous apporte avec lui les tristes nouvelles de la découverte d'un charnier humain ou des centaines de corps sont ensevelis, et qu'on n'a mis à jour que des décennies plus tard. C'est ainsi qu'à notre époque le sang humain a perdu toute valeur et que le meurtre se généralise, au nom de n'importe quelle justification, qui n'a rien de religieux.



• « *Puis Allah envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère. Il dit : “Malheur à moi! Suis-je incapable d’être, comme ce corbeau, à même d’ensevelir le cadavre de mon frère?” Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords.* » Al-Mâ'idah : 31

Ce verset nous présente ici une réalité scientifique, à savoir que le corbeau est un oiseau doté d’une certaine intelligence. Ce qui le confirme est qu’il ensevelit le corps des autres membres mort de son espèce et qu’il ne les abandonne pas aux charognards et ne les laisse pas pourrir à l’air libre. Il agit ainsi par bienveillance envers l’environnement, mais aussi par égard pour les morts de son espèce.

On a ainsi pu observer cet oiseau qui à l’aide de son bec et de ses griffes creuse le sol assez profondément pour y enfouir le corps d’un autre corbeau. Il dépose lentement dans cette cavité soigneusement préparée, le corps du défunt en rabattant ses ailes, avant de le recouvrir entièrement de terre. Les musulmans ensevelissent pareillement leurs morts par respect pour ce corps.

La pertinence de l’évocation du corbeau, qui a enseigné au premier homme l’inhumation, par le Noble Coran est confirmée par les apports de la science moderne. Cette dernière nous apprend ainsi qu’Allah a accordé à cet oiseau des facultés sensorielles et d’adaptation qui en font le volatile le plus intelligent et le plus rusé.

Son acuité visuelle est telle qu’il peut percevoir des détails sur une zone de plusieurs centaines de kilomètres carrés en la survolant. Sa capacité de perception est supérieure à celle de l’homme de trois à quatre fois.

Le récit de cet évènement qui concerne la façon dont le corps d’Abel fut enseveli est unique, dans la mesure où le seul témoin est Caïn et qu’il n’est mentionné dans aucune autre Révélation antérieure.

- « *Puis Allah envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère.* »

Ce passage révèle des faits que le Noble Coran n’avait pas évoqués auparavant, car les significations que suggérait le contexte dispensaient de les mentionner. En effet, le meurtrier, après avoir accompli son crime, ressentit un fort sentiment de désarroi, et il ne voulait pas abandonner le corps de son frère ainsi à la merci des animaux sauvages, des charognards. Son intuition lui inspira que le corps dût être dissimulé et éloigné des re-



gards, car la mort rendait cette vision détestable, car inhabituelle. En outre, la décomposition allait le rendre encore plus insupportable à regarder. Le sentiment de la fraternité reprit le dessus après le forfait perpétré.

Caïn envisagea alors de cacher ce cadavre, et c'est alors qu'Allah suscita pour lui l'inspiration pour s'acquitter de cette tâche, à travers le corbeau. Le Seigneur envoya, c'est-à-dire qu'Il montra à Caïn l'exemple à suivre. Ce dernier observa alors l'oiseau qui était en train d'ensevelir un corbeau mort pour le dissimuler aux regards. Le volatile parcourut une contrée où il trouva alors l'emplacement adéquat pour ensevelir le corps du corbeau mort.

C'est ainsi que Caïn apprit comment il devait enterrer la dépouille de son frère.

Certains exégètes sont parvenus à une interprétation différente de ci-dessus. Ils considèrent qu'il n'existait pas de corbeau mort que son compagnon aurait enseveli. Mais cet oiseau ayant pour habitude de creuser la terre pour rechercher ou enfouir, Caïn se serait inspiré de cette pratique pour ensevelir le corps inerte de son frère. Plusieurs commentateurs soutiennent toutefois que deux corbeaux auraient livré bataille l'un contre l'autre. La lutte se solda par la mort de l'un d'eux. Le survivant aurait ensuite enterré la dépouille de l'autre oiseau.

Toujours est-il que le Texte coranique mentionne que le volatile ne faisait que creuser le sol afin d'y enfouir quelque chose, un oiseau mort ou autre, sans plus de précision. On ne sait pas non plus si une lutte causa la mort d'un des oiseaux, ou si la cause du décès est autre. Le verset dans sa teneur est clair et il ne privilégie aucune hypothèse. Par conséquent, en l'absence de Texte qui tranche la question, nous ne pouvons confirmer ou infirmer une version au détriment des autres. Tout ce dont nous sommes en mesure d'attester, sur la base du passage coranique, est que le corbeau avait creusé la terre pour y déposer quelque chose. Le meurtrier ignare (Caïn) comprit alors que cette méthode lui permettrait d'ensevelir le corps de son frère.

Dans le passage coranique, le verbe d'action utilisé (en arabe) est *yabath* dont les significations sont : découvrir, donner des coups, creuser la terre. Ar-Râhib Al-'Asfahânî dans son lexique de terminologie coranique intitulé *al-mufradât* lui attribue le sens de rechercher, découvrir, se mettre en quête de. On l'emploie pour dire par exemple, *bahathtu 'an ash-shay'* (j'ai cherché quelque chose). On retrouve l'expression dans le Noble Coran dans Al-Mâ'idah (La Table Servie), verset 31 :



*« Puis Allah envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère. Il dit : « Malheur à moi ! Suis-je incapable d'être, comme ce corbeau, à même d'ensevelir le cadavre de mon frère ? » Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords. »*

On dit aussi que la chamelle frappe du pied lorsqu'elle se déplace avec peine. On peut donc expliquer que le corbeau frappait de son bec le sol avec force jusqu'à creuser un trou. Il y enfouit quelque chose. On peut aussi affirmer que l'opération dura un certain temps à partir de la forme du verbe yabhathu qui est à l'inaccompli au lieu du passé. En effet, l'emploi de ce mode verbal indique le prolongement de l'action et non un événement ponctuel, lorsque l'acte s'est déroulé dans le passé.

Ce qui suivit l'assassinat d'Abel renferme des enseignements et attire notre attention. Après que le corbeau a dévoilé à Caïn comment enterrer son frère, le meurtrier prit conscience de son acte, et de son impuissance à dissimuler l'horreur de sa faute, qui ouvrait la voie au meurtre et à la tuerie, chez les humains, jusqu'au Jour Dernier.

Le noble Coran nous apprend que Caïn éprouva certes de grands remords, mais bien inutiles, car le crime avait été commis et il n'était plus possible de faire marche arrière.

*- « Il dit : Malheur à moi ! Suis-je incapable d'être, comme ce corbeau, à même d'ensevelir le cadavre de mon frère ? »*

Le remords s'empara de l'assassin en raison de son crime immonde qui allait marquer le monde. Un sentiment d'impuissance l'envahit également lorsqu'il vit l'oiseau, et sa propre faiblesse lui apparut face à cette créature.

Il s'était rebellé et enorgueilli, car Allah avait accepté l'offrande de son frère et non la sienne. Il manifesta envers Abel sa tyrannie et sa cruauté.

Malheur à moi, furent les paroles de disgrâce qu'il prononça. [...]

Ces mots sont ceux du regret et de la douleur intérieure. Il exprima cette dernière par ce cri de remords, qui le rongea, et qui provenait du fond de son âme. En raison de cet acte odieux et de son ignorance, et de son incapacité de s'acquitter de l'obligation d'ensevelir son frère dignement, Caïn était bouleversé. Abel était devenu un corps inerte alors qu'avant il était un homme vertueux, et un frère béni. C'est par une interrogation qu'il décrit dans ce passage son ignorance, son insouciance et ses regrets : Suis-je incapable d'être, comme ce corbeau, à même d'ensevelir le cadavre de mon frère ?



Il reconnaît donc son impuissance à agir comme ce corbeau, mais il l'exprime par une interrogation, qui accentue l'intonation des remords. Il emploie le terme mon frère car sa douleur est débordante. Il se rappela que c'est affection et amour qu'il devait éprouver envers lui et non cette jalousie qui le poussa au meurtre, de celui qui était sa chair et son sang, le fils de son père.

Le cadavre, qui rappelle ici que ses remords ne découlent pas de son incapacité à dissimuler le corps assassiné de son frère, mais bien de son crime.

Il mentionna son frère à ce moment, car il venait de réaliser la gravité de son péché avant tout. Ce n'est qu'après qu'il prit alors conscience des conséquences de sa faute qu'il avait ouvertement préméditée à deux reprises. Mais ce n'est qu'en contemplant du regard son crime personnifié par le cadavre de son frère que les vrais regrets et les remords s'emparèrent de lui.

Les versets nous font imaginer la scène du corps inerte du fils d'Adam étalé sur le sol recouvert de sang, tandis qu'à ses côtés se tient son frère en sanglots, assis sur un rocher, couvrant son visage de ses mains. Puis le voici qui se lève et tente d'imiter le corbeau pour ensevelir la dépouille d'Abel, le premier être humain à avoir été assassiné.

Le passage coranique se poursuit pour nous dévoiler une valeur spirituelle et humaine remarquable : celui qui ôte la vie à un être humain a exterminé toute l'humanité. Cette description symbolique très profonde résume à elle seule des pages et des pages écrites par les psychologues et les sociologues. L'esprit l'absorbe en toute aisance, car elle est la parole divine.

Depuis le premier meurtre et l'inhumation du premier défunt durant les débuts de la civilisation humaine, l'ensevelissement des corps est devenu la norme chez les fils d'Adam.

Un tel événement ne s'étant jamais déroulé auparavant, le meurtrier ne connaissait pas les usages et les prescriptions dans le domaine funèbre. C'est pourquoi le Seigneur envoya cet oiseau afin de servir d'exemple. Cela est confirmé par le verset suivant :

« [...] *puis Il lui donne la mort et le met au tombeau* » 'Abasa (Il s'est Renfrogné) : 21.

Ainsi Allah a décrété que les morts seraient ensevelis dans la terre et non abandonnés à la merci des prédateurs et des charognards. L'inhuma-



tion des corps est donc une marque de bienveillance de la part du Seigneur envers les enfants d'Adam.

Cet usage est pratiqué dans toutes les confessions à l'exception de certaines, dont l'hindouisme. Les défunts appartenant à ce culte sont incinérés jusqu'à ce jour. Une telle coutume est en marge de la guidance divine et n'est qu'également :

*« C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore. »* Ta-Ha : 55.

La Terre comme lieu de séjour et lieu de sépulture constitue un bienfait qu'Allah nous rappelle dans le Noble Coran :

*« N'avons-Nous pas fait de la terre un endroit les contenant tous, (26) les vivants ainsi que les morts ? »* Al-Mursalât (Les Envoyés) : 25-26.

La Terre porte les vivants sur son dos et elle abrite les morts en son ventre. Elle offre un refuge aux vivants, qui sont à l'abri dans leur demeure, et elle accueille en son antre les morts, qui y trouvent leur sépulture.

L'inhumation est donc un bienfait d'Allah et elle permet de dissimuler les corps des morts. Elle est donc obligatoire en islam.

Les musulmans à l'unanimité considèrent que la dépouille du défunt doit être prise en charge par tous les autres musulmans. Cela relève d'une obligation collective (farz kifâyah). Ceux qui s'en acquittent dispensent alors les autres d'avoir à le faire. Cette responsabilité incombe en premier lieu aux proches du défunt, puis aux voisins et enfin à l'ensemble de la communauté. Se charger de l'inhumation et des funérailles d'un musulman n'est en rien un acte dégradant, c'est même au contraire une action de mérite. Les Compagnons et leurs suiveurs et leurs successeurs ont tous participé à ces rites : inhumation, lavage mortuaire, procession, et à l'accomplissement de ces prescriptions sans délai. Tout cela relève des pratiques en vue d'honorer les morts.

Le dépôt du mort dans sa tombe confère alors à cette dernière une sacralité qu'on ne doit pas bafouer, car elle est la demeure du défunt, et la Sunnah invite à se montrer respectueux envers ce dernier.

On ne doit ainsi jamais souiller un sépulcre, le piétiner, s'asseoir dessus selon l'avis de la majorité des théologiens. On ne doit pas également accomplir près des tombes des actes d'indécences ou prononcer des paroles déplacées. Ainsi le respect que l'on doit aux habitants des tombes est le



même que celui qu'on doit accorder aux résidents dans leurs demeures. Les sépulcres sont à ce même titre les lieux de séjour des morts, sur lesquels Allah fait descendre Sa compassion et Sa grâce envers les bienfaiteurs parmi eux. On ne peut donc qu'éprouver du respect et de la bienveillance en ces lieux, ainsi que le commandent les bonnes pratiques de notre Sharî'ah.

- « *Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords.* »

Caïn ressentit à la vision du corps inerte d'Abel, un profond remords. Ce cadavre n'était autre que celui de son cher frère qui était désormais à la merci des animaux sauvages et des rapaces prêts à le déchiqueter. Il réalisa alors le mal qu'il avait accompli. On comprend sans peine ce que peut ressentir celui qui contemple sa victime, qu'elle soit un membre de sa famille ou non. Que pourrait-on éprouver alors lorsque le défunt n'a commis aucun acte répréhensible, mais qu'au contraire il était loyal et intègre ?

C'est la raison pour laquelle les inspecteurs, lors de leurs enquêtes, présentent des clichés de la victime, au suspect. Ils tentent ainsi de le déstabiliser psychologiquement et de l'inciter à reconnaître son crime. On peut donc dire que la culpabilité peut parfois être trahie par : la confusion apparente, l'accélération du rythme cardiaque, le teint qui pâlit.

Ces techniques permettent de soutirer des aveux, car la voix du penchant naturel résonne alors dans le for intérieur et envoie des signaux visibles sur le corps et l'attitude. Les hésitations de langage se manifestent ou les mouvements confus ainsi que l'accélération du rythme cardiaque. Le remords s'est donc emparé de notre premier jaloux et premier assassin, qui quitta la caravane des envieux pour rejoindre celle des meurtriers rongés de remords.

Toutefois, ce remords n'était pas celui du pénitent qui espérait le pardon d'Allah, car dans ce cas il l'aurait obtenu. Ses regrets étaient ceux de celui qui réalisa la gravité de son acte, et des souffrances qui en découleront.

En effet, toute repentance sincère demeure utile dans l'au-delà, qu'il s'agisse de pénitence pour les actes de mécréance ou le meurtre ou en deçà.

Nous devons apporter ici une précision concernant le remords ou regret, à travers un exemple. Imaginons qu'un homme transgresse l'interdit de la consommation de boissons enivrantes, qu'il aurait acquises avec l'argent destiné à nourrir sa famille. Ce dernier de retour chez lui trouve sa femme et ses enfants dans l'attente du repas. Il est alors rongé de remords pour son acte. Mais ses regrets découlent-ils de sa transgression de l'interdit ou



de la situation de sa famille privée de nourriture ? Ses remords proviennent donc des conséquences du péché, à savoir que sa famille n'a pas de quoi souper. Il ne s'agit donc pas d'un regret qui génère la véritable repentance. On peut aussi imaginer que cet alcoolique ait revêtu une tenue très élégante et coûteuse avant de se rendre à sa beuverie. Mais sur le chemin du retour, sous l'emprise de l'alcool, il glisse et fait une chute. Ses beaux vêtements sont souillés et abîmés. C'est alors que plein de regrets, il constate l'état déplorable de son costume. Cet individu n'éprouve pas dans ce cas les remords du pénitent, mais il est contrarié par les moqueries des gens, par exemple, qui le voient dans ce triste état.

De même, Caïn n'a pas éprouvé les remords face au grave péché qu'il avait accompli, mais parce qu'il se retrouvait incapable d'agir comme le corbeau.

Les historiens ont fait référence dans leurs écrits à la profonde tristesse qui s'abattit sur Adam à l'annonce de la mort d'Abel. Certains ont prétendu qu'il aurait alors composé des vers, mais le fait n'est pas vérifié. Quant à son grand chagrin, on peut tout naturellement le concevoir.

• *« C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les enfants d'Israël (Israël) que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre. »*  
(Al-Mâ'idah : 32)

Une des finalités de la Loi révélée consiste en la préservation de l'existence humaine, et la Révélation nous dévoile le sort qui attend celui qui attende à la vie d'autrui, en ce monde et dans l'autre. Les prescriptions divines qu'Allah a décrétées en matière de meurtre condamnent sévèrement le coupable et compensent la famille de la victime.

Ce verset ci-dessus met en évidence la sagesse de la Loi divine et l'importance que cette dernière accorde à la vie humaine et à la sécurité au sein de la société. En effet, le meurtre d'un seul homme équivaut en sanction à l'extermination de la race humaine dans son ensemble. De même, on sauve tous les hommes en sauvant la vie d'un seul d'entre eux.

On remarquera que ce verset accorde une mention particulière aux enfants d'Israël dans ce domaine, bien que cette sentence s'adresse à tous



les hommes. On peut l'expliquer par le fait que cette prescription leur fut adressée en premier lieu de manière écrite, tandis qu'auparavant, elle était transmise par voie orale. Notons aussi que les Hébreux comptent parmi ceux qui dans leur histoire ont versé le sang de leurs Prophètes, de leurs sages et de leurs gens de vertu. On peut expliquer cette attitude par le sentiment de supériorité qu'ils éprouvent, qui découle de leur croyance selon laquelle ils seraient le peuple élu d'Allah. Ce sentiment a alimenté en eux la jalousie, et l'audace à défendre l'injustice même au prix du sang. Le contexte palestinien illustre bien le crédo déviant de cette nation dominée par le mal, la jalousie et la vanité.

- « *C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les enfants d'Israël (Israël) que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes.* »

En raison de l'audace dont font preuve certains à perpétrer le crime qu'avait inauguré le premier fils d'Adam; et à cause de l'inclination de ces derniers pour ce mal, en tout lieu et en tout temps, Allah a révélé ce passage qui les condamne et leur promet une sanction.

Al-Asfahânî avait souligné un point intéressant à ce propos : (l'expression coranique) li'ajli, (en raison de cela, c'est pourquoi, à cause de) fait référence aux répercussions d'un acte que l'on craint. C'est-à-dire que de ces actions en particulier découlent des conséquences pour l'individu, mais aussi pour la société. Ainsi le crime (en question) génère des effets qui ne sont pas limités dans le temps et restreints à l'époque de l'incident. Au contraire, ses conséquences apparaîtront plus tard, si elles ne sont pas résorbées.

C'est ainsi que le crime du premier fils d'Adam a ouvert la voie au meurtre et aux conflits jusqu'à ce jour. Ce péché révèle un instinct qui est présent chez l'homme chez qui les sentiments de rancœur et de jalousie sont prédominants. Ils débordent alors jusqu'à submerger toute tendance au bien.

Les conséquences et les effets de ce péché seront les mêmes à toutes les époques pour leurs auteurs. C'est pourquoi le Messager d'Allah ﷺ nous a avertis que « le premier fils d'Adam qui a ôté la vie injustement récoltera une partie de la faute de tout meurtre commis après lui, car il fut à l'origine de ce crime .

-En raison, fait référence à la cause qui justifie le verdict d'Allah et de la prescription de la Loi divine éternelle qui est le talion. Cette dernière permet de préserver la société de ce mal, jusqu'au Jour Dernier.



La sentence découle donc du crime et en est la cause. Mais l'expression (comme expliqué avant) fait aussi référence aux conséquences de l'acte qui ne se révéleront qu'à une échéance tardive. Pour éviter cela, les causes doivent être résorbées et réprimées chez ceux dont le penchant est enclin au meurtre.

Le verset renferme des subtilités linguistiques et rhétoriques :

- « *Nous avons prescrit* » : cette expression indique que le décret est consigné et ne peut être effacé. Cette sentence avait donc été enregistrée dans les feuillets de la Torah et elle reste présente et ne peut être oubliée. En outre, l'action de consignation est attribuée ici à Allah, glorifié et sanctifié soit-Il, ce qui renforce son caractère immuable et péremptoire, ainsi que son importance. La loi du talion est donc une prescription importante de la Loi divine, car elle garantit la paix sociale. Elle empêche les pulsions criminelles de se libérer et les malfaiteurs d'imposer leur ordre aux gens de bien.

- Allah a adressé la prescription aux enfants d'Israël en particulier, bien que le talion est présent dans toutes les religions révélées. On rencontre même cette loi dans certaines législations forgées par les hommes, qui l'applique plus ou moins en conformité à la justice. Les systèmes juridiques qui ont rejeté ce principe sont ceux de sociétés déviantes ou les passions ont pris le dessus sur la raison. Elles sont alors sous l'emprise du malheur et de tous les dangers qui les menacent de la part des criminels.

Nous n'avons pas trouvé de Texte explicite qui permet d'expliquer la raison de la mention particulière des israélites dans ce verset. Nous pouvons toutefois souligner le fait que la Torah et l'Évangile sont les livres qui demeurent des Révélations antérieures et dont le noble Coran s'inscrit dans la continuité. Ce dernier Livre d'Allah détient donc sur eux l'autorité et il confirme ce qui est vrai et présent chez les juifs et les chrétiens. Par conséquent, la sentence du talion, du fait de la continuité de la révélation coranique, s'impose aux musulmans de la même manière comme une loi immuable que confirme donc le Noble Coran :

« *Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes.* »  
Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 45.



- À cela s'ajoute le fait que cette loi est encore présente dans la Torah et elle n'a pas été altérée, malgré la part importante de falsifications et de manipulations des Textes dont les juifs et les chrétiens se sont rendus coupables. Ainsi, bien que largement remaniée, la Torah demeure le seul livre encore disponible, à la différence des Livres révélés antérieurs qui ont disparu. La loi du talion avait aussi été prescrite non seulement aux israélites, mais aussi aux autres peuples avant eux et après. Pourtant, cela n'a pas empêché ce peuple de détenir le record dans la discipline du massacre d'innocents, comme ils avaient tué avant cela leurs Prophètes et ceux qui défendaient la vérité. Ils sont donc assimilés ici à Caïn l'assassin de son frère Abel. Caïn commit ce meurtre parce qu'il ne supportait pas de voir le bien chez un autre, à l'instar des juifs qui ont tué leurs Prophètes, qui les invitaient à suivre le droit chemin.

- En évoquant la loi du talion, Allah a exposé ses justifications, sa sagesse et les conséquences de son application. Le Seigneur a alors révélé ce que les lois antérieures transmises aux Prophètes renfermaient.

Dans ce passage, Allah a donc informé qu'ôter la vie sans motif légal (islamique) est considéré comme avoir exterminé toute l'humanité. De même, quiconque sauve la vie d'un individu a sauvé toute l'humanité.

Le noble Coran nous indique, avec sa concision surprenante, en quoi consiste le fait d'ôter la vie de manière illégitime. La loi du talion s'applique donc pour les meurtres commis entre les individus de condition équivalente; après qu'un juge (musulman) a prononcé un tel verdict ou qu'il accorde à la famille de la victime le droit d'appliquer la sentence.

On peut aussi ôter la vie légitimement pour combattre la corruption sur Terre, comme pour repousser les persécutions à l'encontre des croyants, ou pour l'exécution des apostats qui portent atteinte à la religion, ainsi que les hérétiques. Ceux qui cherchent à propager la débauche et la décadence morale, et qui en groupes hostiles se rebellent contre l'autorité islamique légitime, comptent aussi parmi ceux que l'islam autorise à combattre. En dehors de ces cas, tuer demeure un interdit, et celui qui se rend coupable de ce crime est assimilable à celui qui a éradiqué l'humanité entière.

Les théologiens ont proposé une analogie pour illustrer dans quelle mesure le meurtre d'un seul humain pouvait s'apparenter à l'extermination de tous les hommes. Certains ont mentionné le cas du dirigeant musulman intègre qu'on assassinerait et dont la disparition ne porterait pas atteinte à sa seule personne. Mais aussi à tous ceux qui bénéficieraient de son règne



à l'ombre de sa justice. Ainsi le meurtrier de ce chef musulman juste aurait indirectement attenté à la vie de ses sujets et apporté ainsi le désordre et la confusion au sein de la communauté. Or, les dissensions et l'éclatement de la cohésion au sein d'un groupe conduit à son extinction, à sa mort.

Ceci dit, et bien que la comparaison reste plausible, rien n'indique que les Textes fassent référence à ce cas particulier, et la portée du verset demeure donc générale. En effet, aucun autre élément ne nous autorise à préciser ou à restreindre la portée de l'énoncé, qui reste donc générale. L'analogie avec le cas du souverain musulman juste reste néanmoins pertinente et elle ne comporte rien de discutable.

La comparaison coranique entre le meurtre d'un seul homme et l'extermination de tous peut être commentée par les points suivants :

1. Celui qui rend licite le droit d'attenter à la vie sacrée et protégée par la Loi de l'islam chez une seule personne, s'autorise la même chose envers tous les hommes. Ibn Kathîr avait souligné ce point dans son tafsîr : « Celui qui ôte une seule vie, non par application du talion, ou par prévention du désordre sur Terre; et qui rend ce sang licite sans motif (légitime) ou crime perpétré, a tué tous les hommes. » D'après Abû Horayrah :

Je me rendis chez 'Uthmân, le jour où l'on encercla sa maison. Je lui dis : « je suis venu pour me battre à tes côtés, ô, chef des croyants. » « Es-tu des leurs ? » me demanda-t-il. « non », lui répondis-je. Il déclara alors : « si tu tues l'un d'eux, tu auras tué tous les hommes. Je t'autorise à rentrer chez toi, avec la récompense d'Allah et sans faute commise ». Abû Horayrah ajouta : « je le quittai sans prendre part aux combats ».

D'après Sa'îd b. Jubayr : « Celui s'arroge le droit d'attenter à la vie d'un individu, s'est arrogé ce droit pour tous. Celui qui respecte la sacralité de la vie d'un seul humain respecte la sacralité de la vie de tous. »

2. Le péché de celui qui tue un homme est le péché de celui qui en tue mille.

3. Le châtiment de celui qui ôte injustement la vie d'un individu est le supplice de celui qui en tue plusieurs. En ce monde, il subira la loi du talion et dans l'au-delà, son refuge est l'Enfer :

*« Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment. »* An-Nisâ' (Les Femmes) : 93.

- *« Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. »*



Ce Texte édifiant fait référence à deux notions : le don la vie et sa signification ; et l'assimilation de ce don à un homme qui équivalait à un don à tous.

1. Le premier élément du verset qui est celui qui fait référence au don de la vie a suscité plusieurs interprétations chez les commentateurs. L'une d'elles est celle de l'interdiction que l'on s'impose de verser le sang injustement. Ce commentaire relève d'une approche négative ou passive. On peut toutefois envisager la question du point de vue de celui qui a résisté à la tentation d'un tel acte après avoir réalisé l'ampleur de ce méfait et de ce crime. Dans ce contexte, la retenue n'est effectivement plus un simple acte passif.

L'autre interprétation concerne le cas de celui qui sauve la vie d'un individu, d'un incendie ou d'une noyade, par exemple, ou de l'agression d'un tiers ou d'un animal...

Ce type d'acte relève également de ce que pourrait suggérer le verset.

Pourtant, bien que ces deux interprétations soient plausibles, il reste difficile de cerner clairement ce qui justifie l'analogie entre sauver une vie et toutes les autres. Le seul rapprochement possible serait de soutenir qu'en préservant l'existence d'un individu, on reconnaît la sacralité de la vie de tous les humains.

C'est pourquoi certains commentateurs voyaient que ce passage coranique faisait allusion à la sauvegarde du chef musulman intègre et le soutien qu'on doit lui accorder. Cela permet ainsi de repousser les méfaits des rebelles, des insurgés. Ce serait alors, dans un tel contexte, que le meurtre d'un seul individu engendrerait la mort de tous. Mais comme nous l'avons expliqué plus haut, cette interprétation n'est pas celle que l'on doit privilégier.

L'opinion que nous pensons être la plus juste est celle qu'Al-'Alûsî a mentionnée. Elle consiste à voir dans l'application de la loi du talion un moyen de préserver la vie, comme Allah l'a révélé dans le Noble Coran : « *C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété.* » Al-Baqarah (La Vache) : 179.

Selon ce qu'a rapporté Al-'Alûsî dans son exégèse, celui qui participe à la mise en application de la loi du talion aide ainsi à préserver la vie, dans son ensemble, et donc toute l'humanité. La répression du crime permet en effet à la vie d'être préservée, comme le confirme le verset cité ci-dessus.

- « *En effet, Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves.* »



Allah nous informe ici qu'Il a dépêché auprès des enfants d'Israël, les Messagers qui leur ont exposé les fondements qui permettent l'édification d'une société saine qui préserve le sang, l'honneur, la vertu ; ainsi que les prescriptions divines. Ils leur ont expliqué les règles qui régissent l'agression injustifiée d'un homme envers son frère, et qui n'est motivée que par la jalousie et la haine.

Le Seigneur a ainsi envoyé les Prophètes avec les preuves évidentes, les lois édifiantes qui en elles renferment la démonstration de leur sagesse, de leurs finalités et qui prouvent la validité de la mission de ces envoyés. Ces derniers ont d'ailleurs été soutenus par les miracles flagrants. Allah a confirmé dans le Noble Coran l'authenticité de ces apostolats de trois manières :

1. Les particules d'insistance (arabes) lam et qad, qui accentuent l'information qui va suivre ;

2. L'expression Nos Messagers sont venus à eux, qui suggère que ces derniers les ont côtoyés assidument et étaient proches d'eux. Ils adressaient à leur peuple des sermons et leur expliquaient les signes divins. Ils dissipèrent toutes les ambiguïtés et s'exprimèrent en toute clarté et évidence ;

3. Allah s'est attribué à Lui-Même l'action de l'envoi des Prophètes, ce qui démontre la sacralité de l'apostolat, qui en soi comporte des preuves éclatantes en faveur de la défense de la vérité. Ainsi de ce point de vue, la mission prophétique renferme deux vertus : elle apporte les preuves ; elle provient du Seigneur.

- « *Et puis voilà qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.* »

La conjonction de coordination ouvre l'énoncé qui suit l'annonce des preuves évidentes qu'ont apportées les Prophètes, et qui expose leurs répercussions sur les cœurs. Bien que claires et évidentes, ces preuves n'ont pas engendré l'effet profitable et bénéfique qu'elles auraient dû tout naturellement générer dans les âmes. Leurs répercussions étaient au contraire comparables au dépôt de bonnes graines dans un sol stérile, qui ne donna aucune plante, mais des brindilles séchées. Allah ne déclara pas que les juifs étaient corrompus en totalité, mais que la majorité l'était, comme le confirme ce verset :

« *S'ils avaient appliqué la Thora et l'Évangile et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur, ils auraient certainement joui de ce qui est au-des-*



*sus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. Il y a parmi eux un groupe qui agit avec droiture; mais pour beaucoup d'entre eux, comme est mauvais ce qu'ils font!* » Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 66.

La noble Coran mentionne toutefois que beaucoup parmi les Hébreux sont des gens corrompus et des semeurs de trouble, qui répandent le meurtre et transgressent les interdits divins. Ils propagent le mal sur Terre et se trouvent dans la majeure partie des cas à l'origine de tous les méfaits : l'usure, la débauche, l'alcool, et toutes les autres turpitudes qui sont répandues dans ce monde.

En arabe, al -'isrâf, l'immodération ou l'excès est dérivé du mot as-sur-fah qui est la chenille qui se nourrit des feuilles des arbres. Al -'isrâf peut donc se produire dans une chose qui au départ n'est pas répréhensible, mais qui le devient par excès et abus. Concernant les juifs, le Noble Coran nous indique toutefois que les excès de ces derniers se sont manifestés néanmoins dans le mal. Qu'Allah éloigne des musulmans leurs méfaits; qu'Il les frappe d'humiliation et de terreur jusqu'au Jour Dernier; et que le Seigneur guide nos pas vers le bien, car Il est celui qui mène à la voie droite.

Cet évènement du récit de la création d'Adam a été le prélude à la prescription d'un commandement divin qu'ont transmis toutes les Révélations qui suivirent, bien que ce passage mentionne en particulier les israélites. On remarquera que la mention coranique de ce crime et l'accentuation de sa gravité, tout en l'inscrivant dans une perspective globale, confirment la notion de dignité humaine et du droit fondamental à la vie; ainsi que l'interdiction de porter atteinte à la vie d'autrui. Porter atteinte à la vie de quiconque est une atteinte envers l'humanité entière et envers la dignité de l'homme. Inversement, quiconque porte secours à la vie d'un humain, a sauvé la vie de tous les hommes.

Dans ce contexte, le passage révèle le concept d'une humanité unique qui a précédé à tout autre concept à cette époque. Ces versets confirment le droit fondamental de l'homme à la vie conformément au penchant naturel sain. La Révélation exprime ce fondement de manière édifiante et éloquente dans une perspective globale qui transcende le temps et l'humanité.

Cet évènement dans le récit d'Adam nous a livré de remarquables significations et des enseignements légaux islamiques. Parmi ces derniers : la piété, la jalousie, la crainte d'Allah, l'au-delà, la rétribution, l'injustice,



le repentir, le remords, l'interdiction du meurtre et sa gravité, la dignité humaine à travers l'inhumation, etc.

On peut également déduire de ce récit que la période d'Adam sur Terre est jalonnée par la Révélation, dans laquelle ce dernier puisait ses enseignements pour l'éducation de ses enfants. Le Noble Coran nous indique la manière dont Adam accueillit la Révélation dans les premiers temps de son séjour seul sur Terre, avant qu'il ne fonde une famille. Il reçut alors les prescriptions divines pour le guider dans sa mission de peuplement du monde, durant les débuts de la civilisation humaine. Puis, d'autres commandements ont suivi, comme celui lié à l'acceptation des offrandes.

L'examen de l'apostolat d'Adam nous dévoile la transition d'une époque naturelle vers les débuts de l'épopée historique. Les fondements moraux et spirituels de l'institution familiale firent leur apparition et transformèrent ce qui au départ n'était qu'une relation charnelle en des rapports complexes sur lesquels reposera la famille.

Pour résumer l'essence de la mission d'Adam sur Terre, nous pourrions dire que son nom englobe toute l'humanité. Ce nom transcende l'espace et le temps, qu'il relie d'ailleurs ces derniers pour qu'ils ne forment qu'un. On ne doit pas oublier ce fondement lors de la construction de nos rapports avec les autres et dans l'édification de la civilisation humaine.

### **3. La mort d'Adam et son départ de ce monde :**

Adam avait vécu dans le respect de la mission divine, et s'était acquitté de son rôle de vicaire sur Terre, et de peuplement du monde. Il veilla à la préservation de la vie et à contenir la corruption et le mal, conformément aux enseignements d'Allah.

Son heure arriva et la mort est l'issue fatale à laquelle personne n'échappe, selon le décret du Seigneur, qui pour chacun a consigné l'échéance dans la Table Gardée, dès les débuts de la création.

*« Où que vous soyez, la mort vous atteindra, fussiez-vous dans des tours imprenables. Qu'un bien les atteigne, ils disent : « C'est de la part d'Allah. » Qu'un mal les atteigne, ils disent : « C'est dû à toi (Mohammad). » Dis : « Tout est d'Allah. » Mais qu'ont-ils ces gens, à ne comprendre presque aucune parole ? » An-Nisâ' (Les Femmes) : 78.*

Lorsqu'arrive le terme fixé, personne ne peut devancer ou échapper à son heure :



« Pour chaque communauté, il y a un terme. Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus. » Al-'A'râf (Les Murailles) : 34.

La mort est le transfert de cette vie vers la vie intermédiaire (al-barzakh), entre la mort et le soufflement de la Trompe de la Résurrection.

Adam avait accompli sa mission et s'était acquitté de son rôle, il pouvait donc confier l'étendard à ses descendants qui s'étaient multipliés, et qui à leur tour avaient reçu les Révélations divines. L'heure d'Adam arriva afin qu'il rejoigne l'autre vie, le mensonge d'Iblis n'était que tromperie, et le premier homme ressentait déjà l'intuition de la mort proche.

Était-ce son penchant naturel sain qui lui inspirait ce sentiment ? Avait-il compris que sa condition d'être faible le condamnait à périr ? Peut-être que le sommeil dans lequel il se plongeait avec son épouse lui fit entrevoir ce dernier comme cousin de la mort ? Allah lui avait-Il tout simplement fait voir l'issue qui l'attendait ?

Quoi qu'il en soit, Adam et Ève avaient déjà assisté à la mort de leur fils Abel. Comme nous l'avons vu précédemment lors de l'interprétation du passage qui suit, ils eurent aussi un enfant mort-né :

« C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle; et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle, elle conçut une légère grossesse, avec quoi elle se déplaçait (facilement). Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur : "Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants." Al-'A'râf (Les Murailles) : 189.

Certes, Allah avait créé Adam pour l'éternité, car les âmes ne meurent pas, et la mort leur permet de poursuivre leur route vers une nouvelle étape de leur existence. La mort n'est pas le néant ou l'extinction totale. Le désir d'éternité est bien ancré chez l'homme et il sera réalisé pour Adam et ses descendants, mais sous une autre forme adaptée à l'âme humaine. Adam aurait vécu mille ans comme l'indiquent certains Textes.

« Et certes, tu les trouveras les plus attachés à la vie [d'ici-bas], pire en cela que les Associateurs. Tel d'entre eux aimerait vivre mille ans. Mais une pareille longévité ne le sauvera pas du châtement! Et Allah voit bien leurs actions. » Al-Baqarah (La Vache) : 96.

Ce passage coranique nous autorise-t-il à penser que leur espoir reposait sur ce qu'ils savaient de la longévité d'Adam ? Il semble en tous les



cas logique d'admettre que l'espérance de vie des hommes était bien plus avancée lorsqu'ils étaient peu nombreux sur Terre. Ensuite, leur longévité n'a cessé de diminuer.

Allah n'a pas créé l'homme pour qu'il vive au Paradis ou en ce monde pour l'éternité. La mort n'est pas non plus une malédiction qui se serait abattue sur nos premiers ancêtres en raison de leur désobéissance.

Les récits bibliques regorgent d'extrapolations faisant état de la tristesse et du désarroi d'Adam et Ève. Ils les dépeignent comme incapables de s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie et responsabilités, et leur attribuent le désir de mort. Ainsi, selon ce que rapporte un de leur texte, Adam aurait invoqué le Créateur en ces termes : « ô, Seigneur, saisis mon âme et ne m'oblige pas à contempler ces ténèbres [...] Ma force a fléchi et je ne veux pas vivre dans ce monde, et je ne sais même pas quand je mourrai pour être enfin soulagé. »

Le Texte coranique est quant à lui très clair : et vous aurez sur Terre un lieu de séjour et de jouissance passagers. Ainsi sur Terre, Adam et Ève ont connu un séjour agréable, contemplé tant de beauté et se sont acquittés de leur mission de peuplement du monde, de dévotion envers le Créateur. Ils bâtirent la civilisation.

L'oubli des années qu'Adam avait offert à son fils David et sa réticence face à l'ange de la mort attestent qu'Adam désirait vivre sur Terre quelques années de plus. Ainsi est l'instinct qui domine l'homme. La répulsion face à la mort est une chose naturelle chez les animaux, et bien plus encore chez les humains. Le Messenger d'Allah ﷺ nous a d'ailleurs informés que le meilleur d'entre nous est celui qui a vécu longtemps et accompli de bonnes œuvres ; ainsi que la longévité pour le croyant ne peut être que source de bien pour lui. Ainsi les années de vie supplémentaires qu'Allah accorde à son serviteur sont une occasion d'agir, et de rivaliser dans le bien, de développer son expérience, d'acquérir maturité et maîtrise. Mais aussi de se réformer et de corriger ses points faibles, et d'avoir une vision plus claire des choses qui l'entourent :

*« Et là, ils hurleront : “Seigneur, fais-nous sortir ; nous ferons le bien, contrairement à ce que nous faisons.” “Ne vous avons-Nous pas donné une vie assez longue pour que celui qui réfléchit réfléchisse ? L'avertisseur, cependant, vous était venu. Et bien, goûtez (votre punition). Car pour les injustes, il n'y a pas de secoureur.” »* Fâtîr (Le Créateur) : 37.

*« Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui*



*de vous est le meilleur en œuvre, et c'est Lui le Puissant, le Pardonneur.* » Al-Mulk (La Royauté) : 2.

Certains hommes atteindront l'âge avancé, ils auront accompli leurs ambitions, leur force aura décliné et le poids des ans leur fera espérer la rencontre d'Allah. Ils pourront alors invoquer le Seigneur comme l'a fait 'Umar b. Al-Khatâb. Al Fârûq avait dit : « ô, Allah, j'ai pris de l'âge, et mes forces déclinent, mon règne s'est étendu, rappelle mon âme vers Toi, avant que je ne commette des négligences ou des excès. »

D'autres peuvent aussi être accablés par la confusion ou l'aggravation d'une situation dans laquelle dominent les passions des gens. Ils en appellent alors à Allah, comme 'Ali b. Abî Tâlib, en ces termes : « ô, Allah, je suis las d'eux et ils sont las de moi, soulage-moi d'eux et soulage-les de moi. »

Des individus vieillissent avant l'âge et perdent toute ambition et tout courage dès les débuts de leur existence. D'autres, plus jeunes, souhaitent brûler les étapes, et se lancent dans des entreprises sans planification et préparation. La vie se résume pour eux à une seule leçon. L'échec les entraîne alors vers le désespoir et ils abandonnent alors d'eux-mêmes tout ce qui aurait pu rendre leur temps précieux très utile.

Avant son départ, Adam devait s'assurer de garantir après lui la continuité du vicariat terrestre auprès de ses enfants. Il leur avait déjà enseigné les prescriptions divines relatives à la pratique rituelle, ainsi que les connaissances nécessaires et les compétences pour la poursuite de l'œuvre d'édification de la civilisation humaine. La maladie s'empara d'Adam, entouré de ses proches. Il prononçait les paroles bénies que lui avait enseignées le Seigneur : le pardon, et la pénitence, point de divinité en dehors de Toi, pureté à Toi, je suis du nombre des injustes.

*« Tous deux dirent : "Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants." »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 23.

Certains exégètes et historiens ont reproduit dans leurs commentaires ce qu'a rapporté 'Ubayy b. Ka'b qui avait dit :

Lorsque la mort se rapprocha d'Adam, ce dernier dit à ses enfants : – chers enfants, j'ai envie des fruits du jardin. Ces derniers se mirent en quête et rencontrèrent des anges qui avaient en leur possession un linceul, un parfum pour embaumer et des instruments pour creuser une tombe. Ces



derniers leur demandèrent : “ô, fils d’Adam, que cherchez-vous?” “Notre père est malade et il voudrait manger les fruits du jardin”, répondirent les enfants d’Adam. Ce à quoi les anges répliquèrent : “retournez d’où vous venez, car votre père est sur le point de mourir.” Lorsque les anges se présentèrent et qu’Ève les vit, elle les reconnut et se précipita vers Adam, qui lui dit : “éloigne-toi de moi, et laisse venir à moi les anges du Seigneur.” Ces derniers procédèrent à son lavage mortuaire, l’embaumèrent et creusèrent sa tombe. Ils prièrent sur lui et le déposèrent dans son sépulcre, qu’ils recouvrirent. Les anges s’adressèrent ensuite aux hommes et leur dirent : “ô, fils d’Adam, voici les rites que vous devrez suivre .”

Ibn Kathîr a considéré cette narration comme d’authenticité fiable, c’est-à-dire que la chaîne de transmission est jugée comme telle jusqu’à ‘Ubay b. Ka‘b, seulement.

Al-Hâkam a recensé quant à lui dans son mustadrak une Tradition authentique rapportée par Sumrah b. Jundub. Dans cette dernière, le Compagnon dit avoir entendu le Prophète ﷺ déclarer : «*À la mort d’Adam, les anges procédèrent à son lavage rituel avec de l’eau un nombre impair de fois, puis ils creusèrent sa tombe. Ils s’adressèrent ensuite aux enfants d’Adam et leur dirent : – voici les rites que vous devrez observer.*» La voie de transmission est fiable, bien que les deux sheikh (Al-Bukhârî et Muslim) ne l’ont pas répertorié dans leur recueil authentique.

On a également rapporté qu’un de ses enfants accomplit la prière du mort.

Avec la disparition d’Adam, paix sur lui, une nouvelle page de l’histoire humaine venait de se tourner qui marquait le terme de sa présence physique et spirituelle en ce monde.

Son histoire demeure toutefois un symbole de la guidée et le flambeau qui éclaire la voie des civilisations humaines inspirées de la guidance céleste.

Comme nous l’indique la Tradition prophétique, la mort d’Adam survint un vendredi : «*Le vendredi est le jour le plus béni et le plus important auprès d’Allah. C’est en ce jour que le Seigneur créa Adam. C’est aussi le vendredi que ce dernier fut conduit sur Terre et qu’il y mourut.*»

Ève ne lui survécut qu’une année, et sa dépouille alla rejoindre celle d’Adam au même endroit.

Aucun Texte authentique ne nous fournit la moindre information sur l’âge d’Adam au moment de sa mort ni sur l’endroit où on l’enterra. Nous ne ferons donc aucune affirmation précise sur ces questions. Néanmoins,



rien ne nous empêche de citer les opinions de quelques historiens, comme nous l'avons fait avant au sujet de la longévité du premier homme.

Nous savons que l'existence d'Adam se déroula sur deux périodes :

-La première est celle qu'il passa au Paradis et qui reste pour nous indéfinissable en termes d'années ;

-La seconde est celle que le père des hommes vécut sur Terre, au sujet de laquelle nous ne pouvons rien affirmer avec certitude, au niveau de la durée.

Concernant l'endroit où le corps d'Adam fut inhumé, plusieurs dires existent, dont les principaux sont :

- Le corps d'Adam aurait été enterré au sommet d'une montagne vers l'Inde (au Sri Lanka plus précisément), qui aurait été le pic sur lequel le couple humain aurait fait leur descente sur Terre. Abû Sâlih et Ibn 'Abbâs ont rapporté ce dire, ainsi que Ath-Tha'labî ;

- Selon une autre opinion, on inhuma le corps d'Adam à La Mecque où ce dernier se serait rendu pour y accomplir le pèlerinage. On enleva sa dépouille sur le mont Abû Qabîs, dans une grotte à laquelle on donna le nom de Kanz (trésor). On a rapporté ce dire de Muqâtil ;

- On a prétendu aussi qu'il serait mort à Minâ et qu'on l'aurait enterré à la Mosquée d'Al-Khayf. On a attribué cette affirmation à 'Atâ'. Ibn 'Abbâs l'aurait, quant à lui, relaté, et dans la version qu'on rapporte de lui les anges auraient transporté le corps d'Adam de Minâ à la Ka'bah. Ils y auraient accompli la prière du mort et le tawâf avec la dépouille, avant de la ramener à la Mosquée d'Al-Khayf où ils l'inhumèrent ;

- Le corps d'Adam aurait été enterré dans une grotte située entre la Mosquée Sacrée de Jérusalem et le Sépulcre du Khalîl (Abraham), selon ce qu'a affirmé 'Abd Allah b. Abî Farâs et qu'Ibn 'Asâkir a rapporté.

- On a également raconté que Noé aurait transporté dans l'arche les cercueils d'Adam et Ève pour les enterrer plus tard vers la Maison Sacrée à Jérusalem, ou dans la grotte d'Al-Kanz.

Aucun de tous ces dires n'est fondé et Allah Seul connaît la vérité. Peut-être qu'un jour les hommes découvriront les tombes d'Adam et Ève, afin que la certitude dissipe les doutes.

Voici, au fil de mes recherches, où mon parcours s'est achevé au sujet du récit de la création d'Adam, et à Allah revient la grâce et la faveur, Celui qui accorde Son soutien et guide dans le droit chemin.

Ce récit du premier homme occupe un rang particulier au sein de toutes



les confessions, car elle fait référence aux débuts de la création. Or, chaque religion, chaque dogme et chaque croyance possède une vision et une philosophie propre relatives aux débuts de la création et du monde.

Cet ouvrage se voudrait être un exposé détaillé qui s'appuierait sur le Livre d'Allah, qui est certainement la première Source et la plus authentique sur la création du monde :

*« Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par-devant ni par-derrrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louanges. »* Fusilat (Les Versets Détaillés) : 42.

\* \* \* \* \*



## COMPENDIUM

Pour conclure notre exposé sur le récit des débuts de la genèse du monde et de la création d'Adam à la lumière de l'exégèse coranique, nous proposons ce condensé. Il énumère les principaux concepts et réalités scientifiques que renferme l'ouvrage au sujet de cette histoire surprenante et prodigieuse des débuts de l'apparition des créatures et de la naissance de la première civilisation humaine.

Cette étape primordiale de notre histoire demeure en effet essentielle et elle occupe un rang d'une importance particulière auprès de tous les hommes, toutes ethnies, langues, cultures et orientations doctrinales confondues.

D'ailleurs elle fait encore à ce jour l'objet de longues controverses et de discussions philosophiques, religieuses, sociales ou éthiques. À ces débats, toute l'humanité a pris part de tout temps. Tous les hommes indépendamment de leur courant de pensée, de leurs tendances doctrinales ou religieuses, ainsi que les naturalistes, généticiens, et les chercheurs des centres d'études spécialisées mondiaux continuent de participer à ces recherches.

J'ai pour ma part proposé cette étude en m'appuyant, du début à la fin de mon exposé, sur le Noble et Sage Livre d'Allah que : le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louanges. J'ai également pris pour référence plusieurs sources exégétiques et profité grandement du savoir des premiers théologiens et de nos contemporains. J'ai puisé dans les précieux ouvrages qui traitent de cette période.



Les principales conclusions auxquelles je suis parvenu sur le sujet sont les suivantes :

1. La parole primordiale par laquelle l'homme fait son entrée dans l'islam et par laquelle il gravit l'échelle du tawhîd et assume sa condition de servitude envers Allah est lâ ilâha illallah, Mohammad rasûlullah. C'est par cette formule que l'homme reconnaît la Seigneurie d'Allah et Son droit à la dévotion exclusive et qu'il reconnaît la mission prophétique de Mohammad. Cette formule est connue sous les appellations de kalimah at-tawhîd, ou al -'ikhlâs ou at-taqwâ chez les musulmans.

2. La signification de la shahâdah : Allah Seul mérite de plein droit la dévotion, et tous les actes d'adoration doivent Lui être consacrés sans partage. La deuxième partie du témoignage, Mohammad rasûlullah consiste en une reconnaissance verbale, et par le cœur, que Mohammad b. 'Abd Allah Al-Qurashî Al-Hâshimî est le Messenger d'Allah dépêché auprès de la création entière, hommes et djinns.

3. Le nom de l'Essence divine que renferme ash-shahâdah, à savoir Allah est un des noms divins, que certains considèrent comme le plus important. Il apparaît le plus dans le Noble Coran et dans la Sunnah. Il est le plus connu et le plus prononcé de Ses noms par les créatures, quelle que soit leur langue d'origine. Allah fait référence à l'Essence divine qui regroupe tous les attributs divins et de Seigneurie. Ce nom n'appartient qu'au Seigneur Seul et ne peut être attribué à quiconque d'autre ni être revendiqué par personne d'autre dans Sa création.

4. Les vertus et mérites de la profession de foi islamique sont nombreux et remarquables. On le retrouve dans le Livre d'Allah ainsi que la Tradition prophétique. Dans le Noble Coran elle désignée sous l'expression al-kalimah at-tayyîbah (la parole bénie/pure), ou encore, al-qawl ath-thâbit (la parole décisive/ferme), et al -'urwah al-wathqâ (l'anse la plus solide). Tous les Prophètes et Messagers d'Allah ont été dépêchés auprès de leur peuple avec la mission de transmettre cette parole et comme annonciateurs de bonne nouvelle et avertisseurs :

« *Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc."* » Al -'Anbiyâ' (Les Prophètes) : 25.

La Tradition prophétique renferme également des Textes qui mettent en relief le mérite du témoignage de foi. Parmi ces derniers se trouve celui

qui énonce que la shahâdah constitue la branche la plus élevée de la foi ; ou que la finalité du jihâd n'est autre que de propager ce crédo fondamental ; ou encore qu'à elle seule elle pèse plus lourd dans la balance que tous les registres noircis de péchés.

5. L'évocation d'Allah représente le meilleur, le plus noble et le plus méritoire acte de dévotion qui permet de se rapprocher de Lui. En outre, il est à la portée de tous ceux auxquels Allah l'accorde. En dehors de la récitation coranique, l'évocation la plus appréciée d'Allah est la prononciation de la shahâdah, comme nous l'a confirmé le Messager d'Allah ﷺ en ces termes : « *Le meilleur dhikr est lâ ilâha illallah.* »

6. La profession de foi exerce sur la vie du croyant des effets remarquables. Sa vision des choses n'est pas limitée ou restreinte à l'instar de celle des adorateurs d'idoles et autres fausses divinités ; ou de celle de ceux qui renient la divinité d'Allah et Son unicité. La foi au tawhîd procure au croyant un sentiment de dignité et de force intérieure auquel rien ne peut faire face. Le fidèle éprouve alors le sentiment d'être privilégié sans ressentir de vanité. Il reste donc humble sans pour autant accepter de se laisser humilier. La foi en la shahâdah fait naître en l'individu la force de la résolution et le courage, qui le préservent du défaitisme et du désespoir.

7. Le noble Coran ne contient pas d'énoncé qui réfute directement l'idée de l'inexistence du Créateur, car la foi en ce Dernier est nécessaire d'un point de vue rationnel. L'existence du Créateur n'est pas une thèse que l'on doit prouver et démontrer. En effet, l'esprit n'a pas besoin d'arguments pour comprendre que la trace indique la présence de celui qui a marqué son empreinte. Cela relève des postulats élémentaires de la raison humaine. Voici pourquoi le Noble Coran n'a pas débattu de cette allégation, même lorsque les passages coraniques ont relaté le reniement du Seigneur de la part de Pharaon « *“Et qu'est-ce que le Seigneur de l'univers?” dit Pharaon.* » Ash-Shu'arâ (Les poètes) : 23 ;

« *Et Pharaon dit: “ô notables, je ne connais pas de divinité pour vous, autre que moi. Haman, allume-moi du feu sur l'argile puis construis-moi une tour peut-être alors monterai-je jusqu'au Dieu de Moïse. Je pense plutôt qu'il est du nombre des menteurs.”* ». Al-Qasas (Le récit) : 38.

8. Parmi les preuves de l'existence d'Allah se trouve bien sûr la création et tout ce qu'elle contient et qui témoigne du Seigneur, Créateur, Al-'Alî, Al-Qadîr :

« *Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction.* » At-Tûr : 35-36.



Le penchant naturel sain de l'individu le conduit nécessairement à la reconnaissance du Créateur, ainsi que le pacte primordial conclu entre le Seigneur et tous les humains, avant leur naissance :

« *Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes -pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas.* » Ar-Rûm (Les Romains) : 30.

9. Les signes présents dans la création d'Allah, autour de nous, sont des preuves de l'existence du Créateur :

« *Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute chose?* » Fusilat (Les Versets Détaillés) : 53.

Les versets prodigieux du Noble Coran à portée scientifique confirment également que dans la création se trouvent des phénomènes qui révèlent l'existence d'un Créateur. Parmi ces derniers, à titre d'exemple : la diminution du taux d'oxygène en altitude; le mouvement des corps célestes; la rotation de la Terre; les montagnes; la barrière séparant les deux mers salées; la Terre qui se gorge d'eau et se met alors à crépiter sous l'effet de la pluie, etc.

10. Une des autres preuves les plus flagrantes est celle que l'homme peut observer en lui-même. Sa propre création lui révèle ainsi des phénomènes proches et familiers, et c'est pourquoi Allah, Celui qui l'a façonné et créé, a invité l'individu à méditer sur ces derniers :

« *[...] ainsi qu'en vous-mêmes. N'observez-vous donc pas?* » Adh-Dhâriyât (Les Eparpillés) : 21.

11. L'autre indice de la présence des signes divins en ce monde est celui de la guidance qu'Allah accorde à chaque créature, par laquelle Il attribue à chacune la forme qui lui est appropriée et qui répond à ses besoins. Le Seigneur a ainsi octroyé à tout ce qui existe les propriétés et caractéristiques qui lui permettent de subvenir à ses besoins vitaux primaires. Cet acte divin découle de l'attribut d'Allah Al-Hâdî :

« *Notre Seigneur, dit Musa (Moïse), est Celui qui a donné à chaque chose sa propre nature puis l'a dirigée.* » Tâ-Hâ : 50.

12. L'ordre harmonieux et complexe qui règne dans l'univers et sa stabilité au niveau inférieur et supérieur, et la coordination de ses différents



éléments dans un ordre parfait constitue aussi une des preuves les plus frappantes de l'existence du Créateur et de Son unicité :

« *S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autre qu'Allah, tous deux seraient certes dans le désordre. Gloire, donc à Allah, Seigneur du Trône; Il est au-dessus de ce qu'ils Lui attribuent!* » Al-'Anbiyâ (Les Prophètes) : 22.

13. Dans un ordre d'idée similaire, la juste mesure dans chaque chose créée dans l'univers révèle l'existence d'Allah. On peut la remarquer dans les cieux, la Terre, l'homme, les plantes et les animaux :

« *Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne s'est point attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en Sa royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions.* » Al-Furqân (Le Discernement) : 2.

Le façonnement harmonieux des choses créées et la forme parfaite qu'on leur a données et qui leur garantissent les qualités nécessaires et appropriées pour accomplir leur rôle, dans un monde où tous les éléments se combinent parfaitement sans qu'aucune faille ne vienne perturber cet ordre ; tout cela est aussi des preuves de l'existence du Créateur :

« *Et tu verras les montagnes -tu les crois figées -alors qu'elles passent comme des nuages. Telle est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné à la perfection. Il est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites!* » An-Naml (Les Fourmis) : 88.

14. L'harmonie prodigieuse qui domine au sein de tous les éléments de la création représente un phénomène remarquable démontrant l'existence d'Allah. Selon l'expression qu'utilisent les philosophes, cet agencement ultime détient une finalité, car il conduit à la réalisation d'un but pour chaque élément qui le compose. On appelle cette preuve celle de la finalité. Ainsi tout ce qui existe en ce monde détient un but ultime et rien n'existe de façon arbitraire ou aléatoire. On peut donc déduire de cette approche l'existence d'un Créateur.

15. Le noble Coran a attiré l'attention des lecteurs vers les marques de bienveillance divine dans la création, en particulier à l'égard de l'homme qui en est au cœur. Cette notion suggère la preuve de l'existence d'un Créateur et l'on désigne cette dernière par « la preuve par la bienveillance divine ». Ce concept implique qu'Allah veille sur l'univers et qu'Il y manifeste en permanence Sa bienveillance partout :

« *Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et*



*Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures.»* Al -'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 70.

16. Parmi les noms d'Allah, on compte celui de Az-Zâhir (l'Apparent), ce qui signifie que la présence du Seigneur est bien plus manifeste que tout autre chose, car pour le croyant, l'existence de celui qui est à l'origine de l'empreinte est plus évidente que cette dernière ; et le créé, le façonné est moins manifeste que le Créateur, le Façonneur. Par conséquent, l'univers entier n'est que le reflet de la présence divine et des attributs du Créateur. Toute la création indique l'existence d'Allah pour toujours, c'est d'ailleurs la principale vocation de cette dernière qui est de faire connaître à travers elle le Créateur, indépendamment des bénéfiques qu'elle procure.

17. Les hommes se sont de tout temps interrogés sur la création : comment et quand ? Ils souhaiteraient une description claire de la première chose créée jusqu'à la dernière et voudraient connaître le déroulement chronologique des différentes étapes qui formèrent le scénario de la création avec précision. C'est pourquoi le Noble Coran a proposé de relater les débuts de la genèse du monde dans plusieurs passages, dont :

*Dis : « Parcourez la terre et voyez comment Il a commencé la création. Puis comment Allah crée la génération ultime. Car Allah est Omnipotent. »* Al -'Ankabût (L'Araignée) : 20.

18. Allah est le Premier (Al-'Awwal) sans commencement à Son Essence et Auquel rien n'a jamais préexisté :

*« C'est Lui le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché et Il est Omniscient. »* Al-Hadîd (Le Fer) : 3.

Dans la Tradition prophétique, on trouve ces paroles du Messager d'Allah ﷺ que nous a transmises le Compagnon Abû Horayrah : « Ô, Allah, Tu es Al-'Awwal, Auquel rien n'a jamais préexisté ; Tu es Al-'Akhîr, Auquel rien ne peut postexister. »

19. Allah a exposé un argument décisif aux athées et aux idolâtres et a défié leur raison et leurs aptitudes et a récusé l'athéisme et l'idolâtrie. Le Noble Coran a alors exposé le principe de la création dans ces versets :

*« Eh bien, qu'ils produisent un récit pareil à lui (le Coran), s'ils sont véridiques. Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction. Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur ? Ou sont-ils eux les maîtres souverains ? »* At-Tûr : 35-37.

Ce verset réfute le dogme de l'athéisme en rendant nécessaire le concept de la création, car la création de l'homme ne peut provenir que d'un Créateur Unique.

20. Parmi les allégations les plus sérieuses que le Diable tente d'inspirer chez la plupart des individus se trouvent celle qui consiste à réfléchir sur la création sans être guidé par la Révélation, ce qui ouvre la voie vers les suggestions diaboliques. C'est pourquoi dans ce qu'a recensé l'imam Al-Bukhârî, on peut lire cette Tradition, dans laquelle le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Les gens ne cesseront de s'interroger sur la création jusqu'à finir par se dire : – certes Allah a créé toute chose. Mais qui donc a créé Allah ? Que celui qui est en proie à de telles idées, recherche simplement protection auprès d'Allah contre les inspirations du Diable, et qu'il cesse d'y penser.* »

21. Allah détient tous les attributs de perfection sans partage avec aucun pair ou rival ou partenaire :

« *Dis : Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui.* » Al-'Ikhlâs (Le monothéisme pur) : 1-4.

Le monothéisme consiste dès lors à reconnaître que toute chose retourne vers Allah et qu'Il détient tous les attributs de perfection. Le tawhîd implique aussi d'exempter le Seigneur de toute faille ou imperfection. Il est alors le Suffisant et par conséquent, Il ne dépend d'aucune chose.

22. Le verset du Trône est considéré comme le meilleur dans le Livre d'Allah. Tout ce qu'il contient est en effet en rapport avec l'Essence divine et révèle les attributs de la Seigneurie d'Allah ainsi que Sa divinité et Ses noms parfaits, Sa science et Sa souveraineté.

23. Al-Ghanî est un des noms divins et il renvoie donc l'attribut de la suffisance. La création n'est pas un moyen par lequel Allah chercha à se procurer la compagnie dont Il aurait manqué, ou pour accroître Ses possessions, ou renforcer Son pouvoir. Allah n'a pas besoin de la création, tandis que cette dernière dépend de Lui, Al-'Azîz, Al-Hamîd :

« *Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louanges.* » Fâtîr (Le Créateur) : 15.

24. Allah a décrété la création de l'univers par une succession d'étapes, et Il n'a pas procédé à une création totale instantanée. Sa Puissance s'est ainsi manifestée et c'est de cette manière qu'Il a choisi d'organiser et de gérer la création.



25. La parité présente dans la création est la preuve de l'unicité d'Allah, qui a créé chaque chose par couple : et de toute chose Nous avons créé [deux éléments] de couple. Peut-être vous rappellerez-vous ? C'est-à-dire afin que vous sachiez que le Créateur est Unique, qui a fait de la création de toute chose par paire une preuve de Son unicité.

26. La création et le monde ont une finalité et leur présence dissimule une sagesse divine. Allah a établi un lien entre la création, la sagesse et la finalité :

*« Ce n'est pas par divertissement que Nous avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux. Nous ne les avons créés qu'en toute vérité. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. »* Dukhân (La Fumée) : 38-39.

27. Aucun consensus n'existe qui pourrait nous permettre de désigner la créature qui vit le jour la première. La seule source de connaissance dans ce domaine et sur la question des modalités de création de cette chose est la Parole d'Allah et de Son Prophète, à la lumière de la compréhension des théologiens. En effet, la pure vérité est que l'accès à ces connaissances ne peut se faire que par le biais de la Révélation infaillible et la compréhension juste qui en découle. En dehors de cela, tout n'est qu'hypothèse :

*« Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur ? »* Al-Mulk (La Royauté) : 14.

28. La première création et la plus vaste est Al-'Arsh (le Trône) et Al-Kursî (Le Piédestal). Al-'Arsh est donc la créature la plus imposante du Miséricordieux et la plus haute, car il constitue le toit de l'univers. Allah s'est établi au-dessus du Trône auquel aucune création n'est comparable. Allah se l'est attribué comme pour indiquer sa valeur, sa grandeur : 'arsh ar-rahmân : *« Le Tout Miséricordieux S'est établi : « Istawa » sur le Trône. »* (Tâ-Hâ : 5)

Al-Kursî est la deuxième plus importante création, car son étendue couvre les sept cieux et Terres.

29. L'eau compte parmi les premières choses créées. Elle est le secret de la vie et sa source. C'est la raison pour laquelle certains théologiens la considèrent comme la première création. Elle aurait en effet été créée avant le Trône :

*« Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours -alors que Son Trône était sur l'eau, -afin d'éprouver lequel de vous agirait le mieux. Et si tu dis :*



“Vous serez ressuscités après la mort”, ceux qui ne croient pas diront : “Ce n’est là qu’une magie évidente.” » Hûd : 7

Ce verset suggère que le Trône et l’eau étaient les deux premières créations, car ils sont apparus avant les cieux et la Terre, et à ce moment, seule l’eau se trouvait sous Al -‘Arsh.

30. Les opinions des théologiens sur la question de la première création ont divergé de la façon suivante : certains ont désigné Al-Qalam comme ayant été créé en premier, en s’appuyant sur un Hadith relaté par ‘Ubâdah b. Sâmât, et dont la chaîne est ininterrompue (marfû ‘) : « *La première chose qu’Allah créa est Al-Qalam. Puis Il lui dit : “écris”. Ce dernier consigna alors tout ce qui devait survenir jusqu’au Jour Dernier.* » Al-Qalam est la création que le Seigneur façonna et à laquelle Il confia la charge de consigner le destin de toute chose et ce qui verra le jour comme créations et adviendra comme évènements ainsi que la vie et la mort de toute chose, et ce, jusqu’au Jour Dernier, selon la science d’Allah.

31. La Table Gardée est une des créations imposantes d’Allah qui apparut durant les débuts de la création du monde. Elle est mentionnée avec Al-Qalam dans les Hadiths liés à la consignation du Destin. Allah l’a désignée comme étant gardée, car on ne peut l’altérer et les diables n’y ont pas accès. On ne peut aussi rien en soustraire, parmi les décrets, les jugements qu’elle contient. Le Noble Coran est lui-même conservé dans la Table Gardée depuis toujours :

« *Mais c’est plutôt un Coran glorifié préservé sur une Tablette (auprès d’Allah).* » Al-Burûj (Les Constellations) : 21-22.

32. Le temps est une création divine essentielle. Il constitue la dimension temporelle dans laquelle nous sommes en mouvement et vivons, au fil des jours et des nuits. Il nous permet de comptabiliser nos actes et d’apprécier le temps qui nous est imparti. Le temps a été créé dès les débuts de la création. Le Noble Coran confirme cette réalité, et Allah nous a exposé cette grande sagesse, comme dans :

« *Nous avons fait de la nuit et du jour deux signes, et Nous avons effacé le signe de la nuit, tandis que Nous avons rendu visible le signe du jour, pour que vous recherchiez des grâces de votre Seigneur, et que vous sachiez le nombre des années et le calcul du temps. Et Nous avons expliqué toute chose d’une manière détaillée.* » Al -’Isrâ’ (Le Voyage Nocturne) : 12.



33. La Terre est une des plus édifiantes créations. Allah la façonna avant les cieux et y déposa toutes les subsistances en quatre jours. Ensuite, le Seigneur l'aplanit et en fit sortir l'eau et les plantations, et y implanta les montagnes. Il existe sept Terres comme il existe sept cieux. Le Noble Coran mentionne l'existence de sept Terres et fait allusion aussi à la rotondité de notre planète :

*« Il a créé les cieux et la terre en toute vérité. Il enroule la nuit sur le jour et enroule le jour sur la nuit, et Il a assujetti le soleil et la lune à poursuivre chacun sa course pour un terme fixé. C'est bien Lui le Puissant, le Grand Par-donneur! »* Az-Zumar (Les Groupes) : 5.

34. Les montagnes sont de gigantesques créations qu'Allah a mentionné dans Son Livre à plus de quarante reprises. Le Noble Coran décrit leurs caractéristiques, leur rôle et quelques autres spécificités. Elles ont été dressées à une étape ultérieure de la création de la Terre, et Allah les a comparées à des pieux bien implantés dans le sol :

*« Et quant à la terre, après cela, Il l'a étendue : il a fait sortir d'elle son eau et son pâturage, et quant aux montagnes, Il les a ancrées. »* An-Nâzi'ât (Ceux qui arrachent) : 30-32.

*« Et Nous avons placé des montagnes fermes dans la terre, afin qu'elle ne s'ébranle pas en les [entraînant]. Et Nous y avons placé des défilés servant de chemins afin qu'ils se guident. »* Al-'Anbiyâ' (Les Prophètes) : 31.

Les montagnes contribuent donc à la stabilité de la Terre. D'autres Textes coraniques indiquent qu'elles adorent Allah, se prosternent devant Lui, célèbrent Ses louanges et s'humilient devant le Seigneur. Le Livre d'Allah nous enseigne également que les montagnes se mettent en colère, s'emplissent de crainte et tremblent devant le Créateur.

35. Le noble Coran mentionne à plusieurs reprises la création des cieux et de la Terre. Il nous révèle par exemple que ces deux éléments n'en formaient à l'origine qu'un seul. Les cieux ont été élevés sans piliers et forment alors le toit du monde. Le Seigneur les a façonnés pour les hommes et veille à ce qu'ils ne s'abattent pas sur la Terre. La création des cieux dans son gigantisme dépasse toute description et se situe au-delà de toute perception. La contemplation du ciel suscite ainsi la réflexion et la méditation chez les serviteurs d'Allah :

*« En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout,*



*assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant) : « Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-nous du châtement du Feu. »* Al-'Imrân (La Famille) : 190-191.

36. Avec la création du Soleil et de la Lune, Allah acheva la formation de ce monde dans lequel les êtres vivants ont pu ainsi se multiplier. L'alternance des jours et des nuits devint possible, la lumière et les ténèbres se relayèrent :

*« N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés et y a fait de la lune une lumière et du soleil une lampe? »* Nûh (Noé) : 15-16.

37. La nuit et le jour constituent des signes merveilleux dans la création d'Allah. Ils sont donc mentionnés à plusieurs endroits du Noble Coran, dont :

*« Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. »* Fusilat (Les Versets Détaillés) : 37.

L'alternance des jours et des nuits invite à méditer sur le défilement des jours, l'altérité et la précarité de l'existence. Certains jours et certaines nuits renferment cependant plus de mérite que d'autres. La nuit est également le moment privilégié pour le recueillement, tandis que le jour est propice au jeûne. Les vertus que renferme la nuit restent toutefois singulières.

38. Les étoiles sont des créations divines remarquables et leur éclat leur confère une beauté exceptionnelle. Dans le Noble Coran, Allah a fait un serment en évoquant les étoiles et leur emplacement, et Il a mentionné les sagesse que renferme leur conception : la parure du ciel, guidance pour les voyageurs, lapidation des diables.

Le Livre d'Allah fait aussi allusion à la prosternation, l'humilité des étoiles face à l'autorité divine :

*« Non !.. Je jure par les positions des étoiles (dans le firmament). »* Al-Wâqi'ah (L'Évènement) : 75.

Allah nous a expliqué la sagesse dans la création des étoiles qui sont entre autres des signes de Sa puissance, de Sa grandeur. Elles servent aussi de repères dans le ciel pour se guider sur Terre et identifier les directions :



« *Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles, pour que, par elles, vous vous guidiez dans les ténèbres de la terre et de la mer. Certes, Nous exposons les preuves pour ceux qui savent!* » Al -'Imrân (La Famille d'Imrân) : 97.

39. L'air est un élément essentiel à la vie. Il enveloppe la planète et permet aux hommes de respirer, ainsi qu'aux animaux et à tout ce qui est vivant (oiseaux, insectes, etc.) Il est aussi indispensable aux plantes pour leur développement et leur prolifération. Même les poissons dans les océans ne peuvent s'en passer.

40. Allah a créé les vents qui ne sont que des courants d'air. Ils sont indispensables à la vie. Personne en dehors d'Allah ne détient le contrôle de cette force que le Seigneur commande selon Sa volonté :

Certes dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel, par laquelle Il rend la vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce, dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, en tout cela il y a des signes, pour un peuple qui raisonne.

Cette force qu'est le vent représente une des armées de ce monde. Dans le Noble Coran, Allah le désigne comme une marque de miséricorde de Sa part :

« *Et c'est Lui qui envoya les vents comme une annonce précédant Sa miséricorde. Nous fîmes descendre du ciel une eau pure et purifiante.* » Al-Furqân (Le Discernement) : 48.

41. Parmi les autres créations étonnantes d'Allah, citons : les nuages, le tonnerre, les éclairs ou encore la foudre. Tous ces phénomènes sont soumis aux décrets divins, à Sa puissance, à Sa volonté, à Sa sagesse :

« *C'est lui qui vous fait voir l'éclair [qui vous inspire] crainte et espoir ; et Il crée les nuages lourds. Le tonnerre Le glorifie par Sa louange, et aussi les Anges, sous l'effet de Sa crainte. Et Il lance les foudres dont Il atteint qui Il veut. Or ils disputent au sujet d'Allah alors qu'Il est redoutable en Sa force.* » Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 12-13.

42. Les plantes sont apparues durant le processus de la création, lors de l'aplanissement de la Terre, comme l'indique ce passage coranique :

« *Et quant à la terre, après cela, Il l'a étendue : il a fait sortir d'elle son eau et son pâturage.* » An-Nâzi'ât (Ceux qui arrachent) : 30-31.

L'expression coranique qui fait référence à cette étape de la création est ad-dahî qui désigne la croissance de la végétation, des plantes et des pâturages. Tout cela renferme pour l'homme de nombreux et indispensables bénéfiques dans la diversité de leurs formes, de leurs goûts et couleurs :

*« C'est Lui qui, du ciel, a fait descendre de l'eau qui vous sert de boisson et grâce à laquelle poussent des plantes dont vous nourrissez vos troupeaux. D'elle, Il fait pousser pour vous, les cultures, les oliviers, les palmiers, les vignes et aussi toutes sortes de fruits. Voilà bien là une preuve pour des gens qui réfléchissent. »* An-Nahl (Les Abeilles) : 10-11.

Les plantes servent non seulement à se nourrir, mais elles sont aussi un embellissement et une source de réjouissance :

*« N'est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la terre et qui vous a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins pleins de beauté? Vous n'étiez nullement capables de faire pousser leurs arbres. Y-a-t-il donc une divinité avec Allah? Non, mais ce sont des gens qui Lui donnent des égaux. »* An-Naml (Les Fourmis) : 60.

43. Les arbres sont également des éléments qui embellissent tout particulièrement la planète : ses montagnes, ses vallées, ses fleuves, ses jardins, ses rues, ses villes, etc. Le Noble Coran les cite même en parabole, notamment le palmier :

*« N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel? Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose des paraboles à l'intention des gens afin qu'ils s'exhortent. »* Ibrâhîm (Abraham) : 24-25.

44. Allah a mentionné, lors de la création des plantes, l'olivier et le figuier :

*« Par le figuier et l'olivier! Et par le Mont Sînîn! Et par cette Cité sûre! »* At-Tîn (Le Fiquier) : 1-3.

La mention du figuier dans ce verset nous fait penser au fruit de cet arbre, à ses qualités nutritionnelles aux vertus médicinales que procurent les enzymes de la figue. En outre, d'autres éléments chimiques présents dans ce fruit sont essentiels et préviennent le cancer, et offrent une protection contre les virus, les bactéries, et les parasites.



L'olivier renferme également des vertus qui lui sont propres et qu'on ne retrouve pas ailleurs. Cet arbre, son fruit et l'huile que l'on en tire sont très bénéfiques.

Notons au passage que le noble Coran a cité d'autres arbres et plantes dont : l'arbre à courge et à chaume, etc.

45. Les arbres sont des signes de la puissance divine et des manifestations de la beauté de la création, à travers leur grande diversité, leurs couleurs, leurs espèces, les différents types de fruits qu'ils offrent :

*« C'est Lui qui a créé les jardins, treillagés et non treillagés; ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses; [de même que] l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent; et acquittez-en les droits le jour de la récolte. Et ne gaspillez point, car Il n'aime pas les gaspilleurs. »* Al-'An'âm (Les Troupeaux) : 141.

46. L'ombre est une création divine qui permet de protéger l'homme des ardeurs du Soleil et de son rayonnement. Elle permet aussi de se repérer dans le temps au cours de la journée :

*« Et de ce qu'Il a créé, Allah vous a procuré des ombres. Et Il vous a procuré des abris dans les montagnes. Et Il vous a procuré des vêtements qui vous protègent de la chaleur, ainsi que des vêtements [cuirasses, armures] qui vous protègent de votre propre violence. C'est ainsi qu'Allah parachève sur vous Son bienfait, peut-être que vous vous soumettez. »* An-Nahl (Les Abeilles) – 81.

47. C'est dans la sourate Al-Baqarah, versets 30 à 39 que se situe le premier passage qui mentionne la création d'Adam. Allah annonce alors aux anges qu'Il dépêchera sur Terre un vicaire, chargé de la peupler. Ses descendants hériteront aussi de ce vicariat de génération à génération.

48. Les versets 28 et 29 du chapitre Al-Baqarah indiquent que la foi en Allah est innée chez l'homme et admise par la raison. Personne ne peut donc fournir le moindre alibi à sa mécréance. Allah expose quatre arguments, dont trois sont visibles en ce monde : les hommes n'existaient pas avant leur création ; Allah les a fait sortir du néant ; tous les humains mourront. La quatrième preuve n'est pas encore apparue et elle est la promesse de vérité qui est la Résurrection.

49. Allah a introduit le récit de la création d'Adam dans la sourate Al-Baqarah (30) par l'évocation de Son nom Ar-Rabb, qui est un des plus grands noms du Seigneur. Il est généralement associé à la création : rabb al



-‘âlamîn, rabb as-samâwât wa al-’ard, rabb al ‘arsh, etc. Ce nom apparaît dans le Livre d’Allah plus de quatre-vingt-dix fois. Il est utilisé dans la plupart des formules de louanges et parmi les noms que l’on prononce lors des invocations.

50. Les anges (al-malâ’ikah) sont des êtres célestes qui sont capables, par la volonté d’Allah, de prendre apparence humaine. Ils possèdent des pouvoirs surnaturels indénombrables. Ils ne se nourrissent pas, ne boivent pas, ne se reproduisent pas. Ils sont dévoués et proches d’Allah, au point de ne pouvoir Lui désobéir. Toutefois, ils ne détiennent aucune prérogative divine. Les Textes du Noble Coran, de la Tradition ainsi que le consensus confirment que ces êtres ont été créés pour adorer Allah, à l’instar des hommes et des djinns. Le monde anges est un monde de vertu, ils ont été choisis par Allah pour servir et accomplir Sa volonté sur Terre et observer Ses prescriptions. Ces êtres de lumière sont également les Messagers dépêchés auprès des autres créatures et ils ont la charge de transmettre la Révélation.

51. La foi aux anges est le second pilier du dogme de l’islam qui en compte six. La croyance aux anges est donc obligatoire comme en atteste le Noble Coran, qui met aussi en garde contre le fait de renier ce crédo. Le Livre d’Allah expose aussi la situation des anges, de leur rapport avec le Créateur et avec les hommes.

Parfois, Allah associe leur mention à Son nom et place la foi aux anges au même rang que celui de la foi en Lui. La foi aux anges implique plusieurs choses essentielles, dont : reconnaître leur existence ; leur condition de serviteurs, créés pour adorer Allah ; croire en tout ce que renferment le Noble Coran et la Tradition à leur sujet (comme ceux qu’Allah a nommés Jibril et Mikâ’il).

52. La foi aux anges est importante au quotidien pour l’homme. C’est pourquoi ils sont cités en début de récit sur la création d’Adam et qu’ils y occupent une part de la narration divine. Cette croyance inspire la grandeur d’Allah et s’inscrit dans la reconnaissance des piliers de la foi. Elle procure un sentiment d’apaisement pour le croyant en ce monde et dans l’autre. La foi aux anges incite l’homme à chercher à les imiter dans la dévotion et dans l’éloignement du péché. En outre, la conscience de la présence des anges invite à la pudeur vis-à-vis d’Allah et à la droiture en privé et en public.

53. « *Je vais placer sur Terre un vicaire (Khalîfah)* ». Ce passage coranique indique que le vicaire résidera au Paradis temporairement. Il n’aura



pas vocation à y séjourner durant la première étape de son existence. Il devra accomplir sa mission de khalîfah sur la Terre où il vivra et qu'il peuplera.

54. Le terme khilâfah renvoie dans le Noble Coran à l'organisation de la vie sous tous ses aspects. L'homme a pour vocation de peupler la Terre et c'est pour cela qu'il fut créé :

*« Et (Nous avons envoyé) aux Thamud, leur frère Salih qui dit : “Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez point de divinité en dehors de Lui. De la terre Il vous a créés, et Il vous l'a fait peupler (et exploiter). Implorez donc Son pardon, puis repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est bien proche et Il répond toujours (aux appels).” » Hûd : 61.*

Le vicariat ne peut se réaliser que par la transmission de cet héritage de génération en génération de la dévotion volontaire envers le Créateur. Les hommes pourront ainsi s'acquitter de cette responsabilité que les cieux et la Terre refusèrent, ainsi que les montagnes.

Le peuplement de la Terre par la construction, la quête du savoir et l'innovation au service des hommes est une mission divine importante et non accessoire. Le vicariat consiste donc à bâtir la civilisation conformément à l'ordre d'Allah. Ce rôle implique une grande connaissance et un grand engagement humaniste. Le califat ne concerne pas simplement Adam, mais toute l'humanité dans son ensemble, et dans ce sens il s'agit d'un honneur pour les hommes.

55. *« Je vais placer sur Terre un vicaire (Khalîfah) »*. Ce passage confirme que l'humanité a pour origine un seul couple. Ce dernier a été créé d'une façon particulière et on lui octroya un statut de vicaire.

Allah a ensuite placé chez la descendance de ce dernier la capacité de se reproduire. Leur nombre se multiplia et atteignit des milliards d'êtres qui se propagèrent dans toutes les contrées de la Terre.

La civilisation matérialiste moderne a toutefois mystifié la réalité de la création humaine sous couvert « évolutionniste ». Mais Allah a confirmé dans le noble Coran la création de nos parents Adam et Ève à partir d'une seule âme :

*« Ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement. » An-Nisâ' (Les Femmes) : 1.*

56. La génétique nous démontre que nous remontons, ainsi que nos pères et mères, à une cellule reproductrice unique du côté de notre père Adam et une autre du côté maternel, Ève. Cette science très récente a pourtant été devancée par le Noble Coran qui a exposé cette réalité scientifique plus de 1400 ans avec ce jour. Cela constitue une preuve supplémentaire du prodige coranique. Ainsi le Livre d'Allah nous apprend que tous les enfants d'Adam étaient présents dans ses reins, au moment où ce dernier fut créé :

*« Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : "Ne suis-Je pas votre Seigneur?" Ils répondirent : 'Mais si, nous en témoignons...' -afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention." » Al-'A'râf (Les Murailles) : 172.*

57. La génétique moderne récuse le darwinisme dans ses fondements. Elle a en effet démontré que l'être originel transmet à ses descendants toutes ses caractéristiques par le biais des chromosomes. En outre, il n'existe pas entre les espèces de rapprochement des spécificités génétiques, mais bien au contraire, des disparités notoires.

58. La sagesse dans la création d'Adam a été définie et décrite par Allah. La sagesse a devancé la création, et avant que le premier homme n'apparaisse. Ainsi le Seigneur avait annoncé la finalité de la création d'Adam, à savoir al-khilâfah :

*« Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges : "Je vais établir sur la terre un vicair (khalifah)". Ils dirent : "Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier?" Il dit : "En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas!" » Al-Baqarah (La Vache) : 30.*

Le vicariat englobe tous les domaines : politique, économique, social, mathématique, artistique, littéraire, etc.

59. Le verset ci-dessus indique que les anges savaient que la création de la Terre et de ceux qui la peupleraient aurait pour finalité la manifestation de la vertu et non la propagation du mal et de corruption. C'est pourquoi leur interrogation n'était pas une objection face au projet divin. Ils n'étaient pas non plus jaloux envers Adam. En aucun cas, il ne s'agissait d'une désapprobation, mais plutôt d'une interrogation pour comprendre la sagesse que renfermait le vicariat d'Adam. Les anges ne souhaitaient qu'acquérir plus de connaissance et de conviction.



60. La corruption et l'effusion de sang accompagnent naturellement le peuplement de la Terre et découlent de l'entreprise du vicariat de manière incontournable. En effet, ce rôle implique les disputes, les querelles, les conflits et les luttes. Les intérêts s'opposent et les passions se heurtent, chacun voulant défendre les siens. Adam n'était pas celui qui allait le premier répandre sur Terre la corruption et le meurtre, car il comptait parmi les nobles Prophètes. En revanche, au sein de la descendance d'Adam beaucoup de mécréants et d'injustes accompliront ces actes.

61. Dans le verset 30, d'Al-Baqarah, on remarquera trois actes de dévotion que les anges accomplissent : la glorification, les louanges et l'exaltation. Le *tasbîh* (la glorification) consiste à exempter le Créateur de toute imperfection ou de toute forme d'anthropomorphisme. La glorification et la louange sont associées à plusieurs reprises dans le Noble Coran, car leur combinaison constitue la forme la plus parfaite de célébration de louange et de glorification d'Allah. Les croyants sanctifient le Seigneur également et proclament ainsi la perfection de Son Essence.

62. La science d'Allah dont il est question dans le verset est celle de ce qui est apparent et caché. Le Seigneur savait donc que le bien à escompter de la création d'Adam est supérieur au mal qu'elle engendrera. Si le seul mérite dans la conception de ce nouvel être avait été l'élection de Prophètes, d'hommes véridiques, de martyrs et d'hommes vertueux, ainsi que la manifestation de Ses signes ; le dévoilement des penchants par l'épreuve ; la séparation de l'ennemi et de l'allié et les partisans de deux clans ; la mise à jour du mal que contient le cœur d'Iblis, quelques-unes de ces sagesses seulement justifieraient la création d'Adam.

63. Et Allah enseigna à Adam le nom de toutes choses. Le Seigneur enseigna à Adam le nom des choses et lui donna la faculté de forger des mots adéquats pour décrire les choses. Adam apprit ainsi les noms de tout, y compris des éléments et des actes.

Le Seigneur octroya à Adam les aptitudes qui lui permirent de comprendre, de distinguer et lui accorda des prédispositions naturelles qui l'ont aidé à découvrir les lois de la nature et les moyens de discerner les choses entre elles. Cette capacité est d'ailleurs présente chez l'ensemble de l'humanité : et Il enseigna à l'homme ce qu'il ne savait pas.

64. La raison est l'instrument de prédilection pour l'apprentissage et l'enseignement. La première aptitude qu'Allah accorda à Adam fut ce désir d'apprendre. Ce dernier possédait la capacité à réfléchir, à observer, à

analyser, à comprendre et à s'exprimer. Adam obtint ainsi la faveur de la connaissance, et c'est la raison pour laquelle les anges se prosternèrent devant lui. Les enfants d'Adam ont également des capacités dans ce domaine inégalement réparties. Les individus et les nations dans ce domaine doivent se référer au premier exemple et perpétuer l'apprentissage et l'enseignement et rechercher constamment l'accroissement de la connaissance :

*« Que soit exalté Allah, le Vrai Souverain! Ne te hâte pas [de réciter] le Coran avant que ne te soit achevée sa révélation. Et dis : "Ô mon Seigneur, accroît mes connaissances!" »* Tâ-Hâ : 114.

65. La raison est un bienfait divin qu'Allah avait accordé à Adam et à son épouse, à leur descendance et toute l'humanité. C'est un don du Wahhâb. Cet outil précieux pour les humains leur permet d'acquérir la connaissance des choses essentielles et des lois qui régissent le monde. Il permet aussi de comprendre, d'observer la création d'Allah et de recevoir la Révélation divine, et de discerner les choses.

66. La signification du nom Adam a fait l'objet de diverses opinions parmi les théologiens. Certains ont justifié ce nom, car il signifierait l'écorce de la terre de laquelle il fût créé. Selon d'autres, Adam lui fut attribué, car âdama représente en arabe le teint cuivré qu'aurait été le sien. L'expression arabe adama fait aussi référence à la multiplicité des éléments qui composent une chose, d'où Adam. Enfin, le quatrième avis est celui qui attribue à ce nom le sens de celui qui s'est bonifié en recevant l'âme : et J'insufflai en lui l'âme (Al-Hijr : 29). La plupart soutient toutefois le premier avis, à savoir qu'Adam provient de adamah al-'ard (l'écorce, la pellicule de la terre), et en raison de Traditions prophétiques appuyant cette explication.

67. La première chose qu'Allah enseigna à Adam fut à s'exprimer, comme le confirme le verset 31 d'Al-Baqarah. Le Seigneur enseigna à Adam le nom de toutes choses, qui put ainsi communiquer. Allah transmet donc à Adam la connaissance du discours :

*« Ne lui avons Nous pas assigné deux yeux, et une langue et deux lèvres? »* Al-Balad (La Cité) : 8-9.

Comme chacun sait la langue et les deux lèvres ont pour une de leurs vocations principales le langage qui est la faculté qui distingue l'homme des autres créatures. Cette aptitude était présente chez l'homme dès le début de sa création, et elle représente donc une part de son identité.



68. Allah a honoré Adam et lui a enseigné le nom des choses. Le Seigneur s'est montré bienveillant envers le premier homme en lui accordant ce don sans effort. Par cette connaissance, Adam devint ainsi prêt à assumer son rôle de khilâfah sur Terre. La science était pour lui une arme au quotidien. Les noms sont la clé de la connaissance du monde. C'est pourquoi cette connaissance fut transmise par Allah à Adam initialement, mais les générations qui suivirent devaient l'acquérir. Ce savoir était donc le plus précieux pour Adam et ses enfants, car il leur permit de délimiter la valeur des choses. Il autorise aussi la distinction entre le bien et le mal, et il est le fondement de la compréhension de toutes les sciences, et donc de tout progrès. Ce savoir contribue à la connaissance divine par Ses noms, Ses attributs, et permet de L'invoquer tout en aidant l'individu dans sa foi et sa pratique religieuse.

69. « *Ils dirent: "Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage."* » Al-Baqarah (La Vache) : 32.

Cet aveu des anges prouve que la science de ces derniers provient d'un don divin et qu'elle n'est pas un acquis. Les créatures célestes reconnaissent ici que leur science est limitée. Elles louèrent Allah comme Il mérite en Lui attribuant l'omniscience et la sagesse.

70. Al-'Alîm (L'Omniscient) est un des noms d'excellence d'Allah. Ce nom fait référence à la science parfaite dans toute l'acception du terme. Ainsi le Seigneur, depuis toujours, embrasse de Sa connaissance toute chose à venir, de la plus insignifiante à la plus importante. Il connaît ce qui est apparent et caché, ce que ses créatures connaissent et ce qu'elles ignorent. Le savoir d'Allah englobe aussi ce qui relève du nécessaire, de l'impossible et du possible. Ce nom apparaît dans le noble Coran à plusieurs endroits, dont : Al-Baqarah : 282 et Luqmân : 34.

71. Allah s'est attribué le nom d'Al-Hakîm qui compte donc parmi Ses noms. Cela signifie qu'Il n'accomplit rien sans raison ou de manière arbitraire et sans finalité sage ou bénéfique avéré. Al-Hakîm est donc Celui qui détient la sagesse suprême qui se reflète dans Sa création et dans Ses décrets, Lui qui a parfait la création de toute chose (Al-Mâ'idah : 50). Ce nom divin apparaît dans le Livre d'Allah quatre-vingt-onze fois, toujours associé à un autre nom tel qu'Al-'Azîz ou Al-'Alîm.

72. « *Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.* » Al-Baqarah (La Vache) : 34.



Ce verset fait suite à l'annonce d'Allah fait aux anges de la création d'Adam. Le premier homme devra assumer le rôle de vicaire sur Terre, et après que le mérite de ce dernier fut établi en raison de sa connaissance des noms. Ce passage coranique représente un moment charnière dans le récit qui est celui de la prosternation des anges devant Adam et le refus d'Iblis. Tous les autres passages du Livre d'Allah qui relate la création d'Adam citent cet évènement, selon des points de vue toutefois différents.

73. Cet ordre d'Allah adressé aux anges de se prosterner devant Adam est une grande marque de bienveillance à l'égard de ce dernier et de sa descendance. Cette prosternation n'était pas un acte de dévotion, comme le confirme le consensus de la Ummah. Il s'agissait plutôt d'un acte d'obéissance envers Allah ; un hommage rendu à l'homme et la reconnaissance de son statut.

74. L'évènement de la prosternation des anges et le refus de Satan de s'y conformer nous enseignent que la foi ne se limite pas simplement à la connaissance. Iblis savait en effet qu'Allah existe. Mais la foi consiste à s'humilier devant le Créateur et à répondre à Son appel, par les paroles, les actes et les croyances. Le refus de la prosternation implique dès lors le rejet de la foi, comme le verset 65, de la sourate An-Nisâ' le confirme. L'orgueil est ce qui empêcha Satan d'obtempérer, ainsi que sa nature rebelle, malgré sa dévotion apparente. Cette dernière ne parvint pas à dissiper sa vanité, et par conséquent, elle n'était donc pas une véritable dévotion.

75. Tous les théologiens s'accordent à admettre qu'Adam est meilleur que les djinns ou les diables. En dehors de ces deux dernières espèces, on s'est demandé si les anges étaient supérieurs en mérite aux Prophètes. La prosternation qu'Allah ordonna aux êtres de lumière prouverait cependant que les Messagers et envoyés sont de statut plus élevé. On considère en effet que poser sa face contre terre devant un autre dénote la déférence et l'on ne peut donc l'envisager de la part de celui qui est de rang supérieur envers un subalterne. D'autres arguments le confirmeraient dont le verset 33, chapitre Al-'Imrân.

76. L'affirmation selon laquelle Iblis serait un ange, car l'ordre de se prosterner lui fut également adressé est sans fondement. Elle s'oppose directement au verset 50 du chapitre Al-Kahf. Beaucoup d'individus font l'erreur de ne pas distinguer les djinns, d'Iblis et des diables (shayâtîn). L'espèce des djinns représente le monde parallèle à celui des humains. Ils sont créés d'un feu sans fumée. Parmi ces derniers se trouvent les croyants et les mécréants. Le terme diable (shayâtîn/shayâtîn) est un qualificatif qui



désigne tous les mécréants qu'ils soient hommes ou djinns. Quant au nom Iblis il désigne l'être en question et il ne s'applique qu'à lui.

77. L'existence du Diable et son égarement renferment une sagesse édifiante. Sa présence n'est pas un mal absolu qui ne dissimule aucune utilité. C'est l'existence de ce dernier qui permet que s'accomplissent et s'achèvent les différents degrés de dévotion et la lutte et l'opposition entre les envoyés d'Allah, Ses alliés et l'ennemi du Seigneur et ses suppôts. Son récit est riche d'enseignement pour les croyants qui craignent pour leur propre sort en constatant la disgrâce dont Iblis fut frappée alors qu'il était un dévot et jouissait d'un certain statut. Ainsi Satan est un rappel pour quiconque transgresse les ordres divins, s'enorgueillit et persiste dans le faux. Le Diable est également l'instrument de l'épreuve terrestre pour les hommes afin qu'Allah distingue le mauvais du bon, à l'instar des Prophètes qui permettent aussi de faire cette séparation.

78. Allah a attribué pour la première fois le péché de l'orgueil à Iblis, dans le verset 34, Al-Baqarah. Ce dernier est la première et la seule créature dont Allah nous informe qu'il a sombré dans la mécréance. On ne peut donc affirmer en dehors de cela qu'il ait existé avant lui d'autres mécréants. Satan après avoir refusé de se prosterner argumenta ainsi avec le Seigneur : « Je suis meilleur que lui, dit [Iblîs,] Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile. » (Sâd : 76). Satan fut donc le premier à adopter une attitude détestable de racisme, de tribalisme et de supériorité de l'espèce et du lignage. Cela constitue une forme d'arrogance évidente que beaucoup d'humains en ces temps défendent en faisant prévaloir leur appartenance ethnique ou sociale, ou autre.

79. « *Et Nous dîmes : 'Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise; mais n'approchez pas de l'arbre que voici : sinon vous seriez du nombre des injustes.'* » Al-Baqarah (La Vache) : 35.

Allah adressa cet appel à Adam après que ce dernier reçut l'âme que le Seigneur insuffla en lui et la science des noms. Allah ordonna ensuite aux anges de se prosterner devant l'homme. Dans ce verset, Allah nomme Adam par son nom par bienveillance à son égard, et Il commande au couple humain de séjourner dans le Paradis, par la grâce d'Allah. Le Seigneur leur permet de profiter de tout ce qu'ils y trouveraient comme nourriture, à l'exception du fruit d'un arbre en particulier. Allah voulait ainsi éprouver Adam et Ève et les préparer ainsi à endosser leur future responsabilité en apprenant à résister à la tentation. Le discours du Seigneur s'adresse ici

aussi bien à Adam qu'à Ève. Cette dernière porte ce nom, car (en arabe) Hawâ fait référence à la vie, et elle est celle qui donna vie à toute l'espèce humaine.

80. « *Allah nous explique que tous les humains sont issus d'un couple originel.* » An-Nisâ (Les Femmes) : 1 »

*« Ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes, Allah vous observe parfaitement. »*

Allah créa l'homme d'une âme prototype ainsi que la femme. Cela signifie donc que l'un et l'autre possèdent une âme achevée et une personnalité accomplie chacun dans un corps respectif. La femme est un être noble et digne au même titre que l'homme, elle n'est pas de rang ou de statut inférieur.

81. Il n'existe pas de Hadiths prophétiques qui indiqueraient que notre mère Ève fut créée d'une côte d'Adam. Ces narrations appartiennent aux récits bibliques et aux légendes de l'Ancien Testament. L'étude des versets coraniques nous apprend plutôt qu'Ève a été créée comme Adam à partir d'une âme humaine unique. En revanche, le Messager d'Allah ﷺ nous a informés que la femme avait été créée "min dil'in a'waj" :

*« Je vous recommande la bienveillance envers les femmes, car elles furent créées min dil' (d'une côte) et la partie supérieure de la côte est celle qui est la plus courbée. Si vous cherchez à la redresser, vous la briserez. Si vous la laissez telle quelle, elle demeure courbée. Montrez-vous donc bienveillants envers les femmes. »*

Cette Tradition authentique n'indique pas de façon formelle qu'Ève a été créée d'une côte, et elle ne fait pas référence à Ève en particulier, mais à toutes les femmes. L'expression d'une côte a donc un sens métaphorique. Le Hadith est une invitation à bien se comporter avec les femmes en raison de leur faiblesse.

82. L'institution du mariage remonte à Adam et à Ève et aucune autre alternative ne peut la remplacer qui soit conforme au penchant naturel sain. Chaque membre du couple doit veiller au maintien des bonnes relations. Après avoir créé Ève, Allah informa Adam que cette dernière était son épouse et qu'il était son époux. Cela s'applique à leur descendance et fait référence au lien de complémentarité qui unit l'homme et la femme.



Sans ce rapport ni l'un ni l'autre ne peut assumer son rôle dans la vie et contribuer au peuplement du monde.

83. Le mariage est la Tradition divine dans Sa création. Le noble Coran a donc fait du mariage une recommandation afin que se réalise le décret d'Allah en faveur des hommes qui y trouvent la sérénité, l'affection, la satisfaction du désir et la promesse de descendance. Le mariage est le moyen autorisé unique et décent qui permet l'union entre un homme et une femme et la perpétuation de la lignée, jusqu'au Jour Dernier. Le mariage est conforme au penchant naturel sain et aux lois de la création.

84. Le Paradis dont furent expulsés Adam et Ève était l'Eden. Le noble Coran ainsi que la Tradition prophétique nous offrent des descriptions merveilleuses, édifiantes et détaillées du Paradis. Cette Demeure des Délices est le lieu de séjour réservé aux serviteurs d'Allah croyants. Le Seigneur lui a attribué les plus belles descriptions et noms afin que le désir d'y accéder croisse chez les individus.

85. Dans le noble Coran, l'interdiction d'Allah ne concernait pas uniquement le fait de ne pas manger de l'arbre défendu, mais aussi de ne pas s'en approcher. En islam, on nomme cette approche (sad adh-dharâ'i') le principe de prévention. Cela consiste à étendre l'interdiction à tout ce qui conduit au péché, et non seulement au péché lui-même. Cette exhortation avait peut-être pour but d'encourager Adam et Ève à faire preuve de résolution, à développer en eux le sens de la responsabilité et à les préparer alors qu'ils étaient encore au Paradis ; avant qu'ils fassent leur descente sur Terre comme Allah l'avait déjà décrété. En effet, dans leur prochaine vie, ils allaient être confrontés aux interdits et aux prescriptions.

86. Faire apparaître la nudité d'Adam et Ève était un des objectifs de la supercherie d'Iblis, ainsi que la sortie du Paradis. Couvrir son intimité est une chose ancrée chez l'homme et cela constitue un principe bien implanté dans la nature de l'homme dès les débuts de la création.

*« Puis le Diable, afin de leur rendre visible ce qui leur était caché -leurs nudités -leur chuchota, disant : « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des Anges ou d'être immortels. » Al-'A'râf (Les Murailles) : 20.*

87. Iblîs avait attisé chez Adam et Ève deux désirs enfouis : la possession et l'éternité. C'est par cette porte que le Diable se fraie un chemin vers le cœur des hommes, car cet ennemi sait que la plupart des enfants d'Adam ne résistent pas face à ces deux tentations. Pourtant Allah a décrété qu'au-



cun humain n'est en ce monde éternel et qu'à chacun une échéance est fixée, qu'aucune possession terrestre ne peut ajourner. Chacun devra quitter ce monde et disparaître, et le véritable Détenteur de l'univers est Allah.

88. Dans la sourate Tâ-Hâ, nous avons vu qu'Adam et Ève après avoir mangé le fruit défendu se précipitèrent vers les feuilles des arbres pour couvrir leur nudité. Ils réagirent ainsi avant même qu'Allah ne leur ordonne de le faire. Cette réaction noble est inhérente à la nature de tout humain. L'individu ressent ainsi naturellement cette nécessité de couvrir ses parties intimes.

89. Le Texte coranique a établi clairement l'égalité entre Adam et Ève au niveau de la responsabilité devant l'acte de désobéissance. La tromperie de Satan s'est donc exercée sur le couple et la transgression a été commise par les deux. Ce fut aussi bien à Adam qu'à Ève qu'on interdit de s'approcher et de manger de l'arbre : et ne vous approchez pas de cet arbre. Les deux cédèrent aux artifices satanistes : et le Diable les fit chuter. L'homme et la femme, chacun d'eux se fit tort à lui-même, avant de se repentir. Dans plusieurs endroits du Noble Coran, on remarque ainsi que la responsabilité est imputée au deux et aucun des deux n'est innocenté.

90. La descente d'Adam vers la Terre permit de réaliser la finalité de sa création. Cet évènement était donc décrété. Le départ n'était donc pas un châtement, car Adam quitta le Paradis alors qu'il avait annoncé son repentir et que le Seigneur l'accepta. Allah ordonna le départ d'Adam vers la Terre afin de l'éduquer et l'éprouver. Il s'agissait de l'accomplissement d'une sagesse éternelle à travers cet évènement, dont celle de la prolifération sur Terre de sa descendance. Cette dernière sera alors éprouvée. Les gens de vertu pourront alors accéder à la récompense, tandis que les mal-fauteurs récolteront le châtement dans l'autre monde.

91. « *Vous serez ennemis les uns des autres* ». C'est là une Règle divine incontournable qui perdurera jusqu'au Jour Dernier et que résume ici une expression concise. L'animosité qui existe entre les djinns et les hommes est aussi celle qui est présente parmi les djinns entre eux et les humains entre eux. Ce ne sera qu'au Jour du Jugement que cette dernière disparaîtra. Les divergences, les guerres et les hostilités persisteront sur Terre et ont débuté dès la descente d'Adam.

92. « *Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir, car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux.* » Al-Baqarah (La Vache) : 37.



Ce verset révèle un des noms et un des attributs d'excellence du Seigneur, à savoir At-Tawwâb (Celui qui accepte le repentir). Ce nom apparaît dans onze versets du Noble Coran. Dans neuf de ces derniers, le nom At-Tawwâb est associé au nom Ar-Rahîm. Dans un autre passage, il est combiné à celui d'Al-Hakîm et dans la sourate An-Nasr on le trouve seul. Le nom signifie qu'Allah accepte le repentir de celui qui se repent. La foi en ce nom inspire au cœur du croyant l'amour du Créateur. L'homme vit dans le besoin constant de se repentir et de faire accepter sa pénitence durant toutes les étapes de son existence.

93. Ar-Rahîm est un nom qui en général est accompagné d'Ar-Rahmân. Ces deux noms sont dérivés du substantif ar-rahmah (la miséricorde, la compassion, la bienveillance). Ar-Rahmân est dans une forme plus emphatique que Ar-Rahîm. Les théologiens ont fait des distinctions au niveau du sens entre ces deux noms. Ils renvoient à la compassion divine qui est de deux types : générale qui s'étend donc à toute la création (existence, subsistance, bienfaisance...), ô, Seigneur Tu embrasse tout de Ta compassion et de Ta science. Le second type est celui de la compassion restreinte qui n'est réservée qu'aux croyants.

94. Les enfants d'Adam ne doivent pas considérer leur père comme le premier pécheur de la création, bien qu'il ait vraiment commis une faute qui n'est le fruit que de la négligence et de l'oubli. Son péché ne provient pas de l'orgueil, à l'instar de celui d'Iblis. En outre, Adam et Ève se repentirent, ce qui implique le retour vers le Seigneur et la soumission, avant la mort et le châtement en ce monde et dans l'autre.

95. On ne peut assimiler la faute d'Adam à celle d'Iblis. Ce dernier a péché par orgueil, par obstination et délibérément. Quant à Adam, il a désobéi par négligence et oubli. En outre, Satan ne s'est pas précipité vers le repentir, mais il a plutôt fait preuve d'entêtement, à la différence d'Adam et Ève qui avait imploré le pardon d'Allah et se sont humiliés devant Lui. La différence reste donc flagrante entre le péché d'Adam et celui d'Iblis. C'est pourquoi le sort de ce dernier a été le bannissement, la malédiction et le Feu éternel, tandis qu'Allah accepta le repentir d'Adam, l'élut et le choisit.

96. Allah n'a jamais ordonné que l'expiation des péchés du monde passât par la crucifixion d'un Prophète ou d'un fils de Prophète. Le concept de péché originel n'existe pas en islam, comme c'est le cas pour la doctrine chrétienne. Dans cette dernière, tous les enfants d'Adam ont hérité de son péché jusqu'à l'arrivée de Jésus, être mi-divin, mi-humain. L'islam a dé-



créé en revanche que chaque homme est responsable de ses fautes et loué pour ses bonnes actions. Chaque enfant naît innocent de tout péché. Son penchant sain naturel l'incite à accepter la vérité, car cette fitrah incite au bien :

« *Dis : "Chercherais-je un autre Seigneur qu'Allah, alors qu'Il est le Seigneur de toute chose ? Chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment : personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui. Puis vers votre Seigneur sera votre retour et Il vous informera de ce en quoi vous diverge".* » Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 164.

97. Allah a choisi de mettre fin au récit sur la création d'Adam par l'évènement du repentir et du retour vers Allah. Le Seigneur a ordonné ensuite le départ vers la Terre des trois protagonistes : Adam, Ève et Satan. La période d'Adam au Paradis s'achève ainsi, dans la Demeure des Délices réservées aux croyants. C'est alors que débute la seconde période de l'épopée d'Adam qui est celle de sa vie sur Terre. L'homme devait poursuivre sa réforme, selon ce qu'Allah décréta avant de le créer : Je vais assigner à la Terre un vicaire. Allah a dit : sur Terre et non dans le Paradis ou dans les cieux. Par conséquent, le départ d'Adam était pour lui une marque de bienveillance et non une humiliation. L'homme qui adorait Allah au Paradis animé par la révérence allait alors s'acquitter de la dévotion comme d'une prescription.

98. Ce que nous révèle de plus important le récit de la création d'Adam est la valeur suprême qui garantit la guidance des hommes et que décrit le Noble Coran dans le passage suivant :

« *Nous dîmes : « Descendez d'ici, vous tous ! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. » Et ceux qui ne croient pas (à nos Messagers) et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »* Al-Baqarah (La Vache) : 38-39.

Ce fut ainsi la première et la plus ancienne exhortation divine qu'Allah adressa à Adam et à Ève lorsque ces derniers quittèrent Al-Jannah. Cette recommandation divine constitue une loi immuable pour tous les enfants d'Adam. Ainsi quiconque observe la voie d'Allah et croit en Ses Messagers, en Ses Livres, et adhère à tous les enseignements qu'ils contiennent et qu'ont apportés les Prophètes, compte parmi les heureux biens guidés.

99. Le déclenchement des hostilités entre Adam et sa descendance et Satan et son clan a été déclaré dans les cieux. Mais la compassion divine a



décrété l'envoi de Messagers avec la guidance, pour avertir chacun avant le Jugement :

« *Il dit : "Descendez d'ici (Adam et Ève) [vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, qui-conque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux."* » Tâ-Hâ : 123.

Ce verset dévoile une réalité incontournable qui est celle de l'opposition entre la vérité et le mensonge et l'affrontement entre le bien et le mal. Ce conflit est apparu dès les débuts dans le récit de la création d'Adam, alors que l'homme se trouvait encore au Paradis ; au moment du refus d'Iblis de se prosterner et lors de la supercherie orchestrée par ce dernier pour que le couple goûte au fruit défendu. Adam représentait alors l'humanité et le camp de la vérité, tandis que Satan occupait celui du mensonge. Cette lutte entre la vérité et le mensonge demeurera jusqu'au Jour Dernier.

100. La mission prophétique qui fut confiée à Adam est clairement décrite dans les versets du récit. Ainsi on remarque qu'Allah s'est adressé directement à Adam. Cela suffit en soi pour affirmer que ce dernier comptait parmi les Messagers d'Allah, alors qu'il se trouvait encore dans le Paradis, où il devait se conformer aux injonctions divines. À sa sortie de l'Eden, le père des hommes avait aussi la charge de transmettre la Révélation à ses enfants :

« *Certes, Allah a élu Adam, Nuh (Noé), la famille d'Ibrahim (Abraham) et la famille de 'Imran au-dessus de tout le monde. En tant que descendants les uns des autres, et Allah est Audient et Omniscient.* » Âli-'Imrân (La Famille) : 33-34.

Adam qui était donc, sans conteste, le père des hommes était également le père des Prophètes.

101. Les missions prophétiques sont indispensables à la manifestation de la justice divine afin que les hommes soient informés et avertis de l'au-delà. Ces apostolats constituent des marques de compassion de la part d'Allah vis-à-vis des hommes. Ils révèlent à ces derniers les choses du monde de l'Invisible, Allah et Ses anges, la Vie Future, le Jugement et la Rétribution Dernière. La mission prophétique apporte la Loi détaillée qui permet de régir les liens entre les hommes et dans les familles et dans leurs transactions afin qu'ils soient proches de la vérité. C'est par l'apostolat des Messagers que le bien s'instaure chez les hommes et sur Terre et qu'il s'y étend.

102. Le récit de la création d'Adam est présent dans la sourate Al-'A'râf, qui est un chapitre révélé à La Mecque. Elle contient des passages



qui relatent le sort qu'Allah a décrété à l'encontre des nations disparues. Elle invite à réfléchir sur les signes divins qui se manifestent dans la création, sur la faiblesse de l'homme, et sur les débuts des marques d'hostilité déclarée entre Satan et les enfants d'Adam. Dans ce chapitre, Allah a dévoilé avant les narrations sur les peuples passés et sur Adam, les causes qui garantissent aux hommes l'établissement de leur autorité sur Terre. C'est à partir de là que débute alors le récit de la longue odyssee humaine, avec la création d'Adam ; l'animosité d'Iblis. Des détails surprenants sont alors exposés et des vérités essentielles que l'on ne rencontre que dans la Révélation divine que le faux ne peut altérer d'aucune manière. Le récit de la création d'Adam dans cette sourate s'étale du verset 10 à 34.

103. Allah s'est attribué les actions d'apparition de la vie et d'établissement de l'autorité sur Terre : « *Certes, Nous vous avons donné du pouvoir sur terre et Nous vous y avons assigné subsistance. (Mais) vous êtes très peu reconnaissants!* » Al-'A'râf (Les Murailles) : 10. C'est le Seigneur qui a accordé à l'homme l'autorité sur Terre et y a placé tous ces dons qui permettent la vie et la subsistance des humains. C'est aussi Allah qui a déposé sur la planète tous ces moyens qui aident à la quête de la satisfaction des besoins.

104. La vision coranique du monde et de sa création est la seule qui permette de regrouper harmonieusement tous les éléments qui la composent à partir de son fondement. C'est donc Allah le Créateur Unique de l'univers, qu'Il a façonné dans Sa sagesse de manière à le rendre viable pour les hommes. Cette conception du monde procure à l'homme un sentiment de sécurité, d'intimité et de confiance. L'individu ressent alors la présence de la Force qui veille avec bonté à l'agencement du monde et il éprouve la quiétude et l'apaisement intérieur. Ses pas sur Terre s'affermissent et il peut alors entreprendre sa mission de peupler le monde, animé de sa conviction d'être soutenu dans son œuvre. Sa relation au monde est bâtie sur l'amour et la loyauté et il remercie Allah à chaque fois que se dévoile à lui un des nombreux mystères de la création.

105. Allah a révélé : « *Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile.* » Al-Mu'minûn (Les Croyants) : 12. La création de l'être humain s'est réalisée en plusieurs étapes. Le premier état dans sa formation est celui de terre, à laquelle s'est mélangée une eau pour lui donner l'aspect d'une argile. Cette dernière est décrite dans le Noble Coran avec trois caractéristiques qui constitue chacune une étape de transformation : de la terre, à l'argile vers la formation d'un corps de chair. Puis le sang est apparu, ainsi que les os et les membres. Les trois stades d'évolution de la



formation initiale de l'homme son la glaise, le limon noir et l'argile cuite. L'origine terrestre des humains les a rendus plus enclins à réussir leur mission et à s'imprégner des secrets du monde et à comprendre ses mystères. Le travail, l'effort et la sueur ne sont pas des disgrâces, mais bien les clés de la réussite et de la distinction.

106. « *Il a créé l'homme d'argile sonnante comme la poterie.* » Ar-Rahmân (Le Tout Miséricordieux) : 14. As-salsâl est la terre desséchée qui émet un son semblable à celui de la terre cuite. La conception physique d'Adam a suivi un processus en plusieurs étapes : terre, mélangée ensuite à l'eau ; glaise compacte qu'on laissa ainsi durant un laps de temps jusqu'à devenir limon noir. C'est après cela que les premières caractéristiques humaines commencèrent à apparaître. Cette création se transforma ensuite en un homme d'argile sonnante semblable à la poterie.

107. Les versets qui décrivent la formation d'Adam ne se contredisent pas. Chacun d'eux dévoile un stade de cette conception : terre, mélange de terre et d'eau, glaise, argile sonnante tirée d'un limon noir...

On doit donc regrouper tous les passages qui évoquent ces différentes étapes pour bien comprendre les significations qu'ils renferment.

108. Allah a certes créé Adam de Sa Main à partir de la glaise. Puis Il créa son épouse de ce dernier par Sa puissance et selon Sa volonté. Toutefois, le Seigneur a décrété que les naissances de leur descendant se réaliseraient selon un autre modèle de création inédit. Cela démontre la puissance divine et qu'Allah est le Créateur et le Façonneur selon Sa propre volonté. Le Seigneur créa Adam d'une manière et son épouse Ève différemment et Il décréta pour leurs enfants une naissance qui leur est propre. Cela confirme Sa puissance à travers les diverses façons de créer la vie et pour que les hommes sachent qu'Allah fait ce qu'Il veut « *Il réalise parfaitement tout ce qu'Il veut.* » Al-Burûj (Les Constellations) : 16.

109. Après que le Créateur façonna Adam et que ce dernier devint une statue d'argile sonnante, un corps sans âme, l'étape de la formation débuta afin de le rendre apte à recevoir le souffle de vie. L'évolution dans la conception que connut Adam est commune à tous ses descendants, et ce, jusqu'au Jour Dernier. La différence entre les deux types de façonnage est que celle d'Adam se déroula à l'extérieur et que ce dernier prit la forme d'une imposante statue humaine. Les humains après lui ont en revanche connu des étapes de conception miniaturisées dans les matrices :

« *Ô homme! Qu'est-ce qui t'a trompé au sujet de ton Seigneur, le Noble,*



*qui t'a créé, puis modelé et constitué harmonieusement? Il t'a façonné dans la forme qu'Il a voulue.»* Al-'Infitâr (La Rupture) : 6-8.

110. L'islam est la religion conforme au penchant naturel sain et il ne s'oppose pas aux éléments principaux qui forment l'homme. Le corps humain a pour origine la terre et l'eau. Or ces deux éléments sont essentiels dans l'existence et pour la pratique rituelle. La filiation d'Adam, créé de Terre, devrait inspirer le sentiment d'égalité et le rejet de toute forme de racisme.

111. « *Nous avons créé dans la forme la plus parfaite.* » At-Tîn (Le Figuier) : 4. La dysmorphophobie et l'obsession du physique sont des tares psychologiques qui conduisent à des attitudes extrêmes dans la coquetterie. La Révélation coranique nous indique que l'homme a été créé sous une belle apparence. Les comportements excessifs de certaines femmes, qui cherchent constamment à séduire ou à s'exhiber; ou pour les hommes à exposer leurs musculatures, sont indignes et nuisent aussi bien au corps qu'à l'esprit.

112. Allah a révélé : « *Quand ton Seigneur dit aux Anges : "Je vais créer d'argile un être humain (72) Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés."* » Sâd : 71-72

Allah a insufflé dans cette statue d'argile de Son Esprit et la vie apparut en cette créature qui devint un homme. Le Seigneur insuffla en l'homme l'âme qui est le mystère de la vie. Le pronom possessif Mon dans l'expression est rhétorique et n'indique pas l'inclusion, car cela s'oppose directement à la croyance islamique clairement établie, selon laquelle rien n'est comparable à l'Essence d'Allah qui est As-Samî', Al-Basîr.

113. L'âme par nature, et par essence relève du monde de l'Invisible, dont la connaissance n'appartient qu'à Allah. Cela ne nous empêche cependant pas de l'étudier et de tenter de comprendre ses réactions, ses différents types, l'impact qu'elle exerce sur le corps et la psychologie humaine. Quoi qu'il en soit, les progrès scientifiques et les recherches dans les domaines psychologiques n'ont pas permis de réaliser de grandes avancées, aussi concluantes que dans les autres disciplines. L'âme est une création et la mort consiste en la séparation de cette dernière du corps. L'être humain est avant tout une âme, un esprit avant d'être un corps. L'affranchissement de cette dernière, sa réforme et son bien-être découlent de la foi, de la dévotion et la finalité de la création et de la mission de l'homme sur Terre. Elle ne doit pas se faire au détriment du bien-être physique.



114. Toute tentative de découverte de l'essence de l'âme est vouée à l'échec, car nos capacités sensorielles sont nos seuls outils pour la compréhension et la connaissance. Allah a conservé ce savoir auprès de Lui et Il a limité notre perception. On n'accède à ce champ de la connaissance que par le Livre d'Allah et la Tradition prophétique, qui seuls peuvent nous éclairer sur ce don de l'âme et ses impacts sur le corps. Allah a ainsi révélé dans Al-'Isrâ', verset 85 :

*« Et ils t'interrogent au sujet de l'âme -Dis : « L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur. » Et on ne vous a donné que peu de connaissance. »* Al-'Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 85.

L'approche matérialiste reste désarmée face à ce mystère de l'essence de l'âme et incapable de fournir une interprétation à son existence.

115. Après l'insufflation de l'âme, Adam acquit la raison et la parole et Allah lui adressa directement Ses exhortations et Ses recommandations. Ses descendants après lui connaissent le même processus dans le ventre de leur mère au fil des étapes de la conception (mélange de liquides séminaux, adhérence, morceau de chair mâchée, apparition des os, revêtement de chair). Durant toute cette période, le fœtus ne renferme aucune âme jusqu'au moment de l'insufflation de cette dernière. C'est alors qu'il devient un être différent de ce qu'il était :

*« Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allah le Meilleur des créateurs! »* Al-Mu'minûn (Les Croyants) : 12-14.

116. Dans une Tradition prophétique, le Messenger d'Allah ﷺ on peut lire : *« Allah créa Adam dans sa forme originelle, et il mesurait alors soixante coudées. Puis le Seigneur lui dit : – rends-toi auprès de ces anges et écoute la salutation qu'ils t'adresseront, car ce sera la tienne et celle de tes descendants. Adam s'approcha de l'assemblée et salua les anges par as-salâm 'alaykum. Ces derniers lui répondirent par wa 'alaykum as-salâm wa rahmatullah. Ils ajoutèrent wa rahmatullah. Tous ceux qui entreront au Paradis auront la taille d'Adam, à savoir soixante coudées. Depuis son époque et jusqu'à ce jour, la taille des hommes n'a cessé de décroître. »*

Les enseignements de ce Hadith sont essentiels, car ils remettent en

cause totalement la thèse darwinienne selon laquelle les humains auraient évolué. Or, la taille des enfants d'Adam n'a en réalité jamais cessé de diminuer. La taille d'un homme moyen est d'environ 170 centimètres actuellement.

117. Allah créa Adam dans sa forme originelle, signifie l'apparence qu'il a toujours possédée et avec laquelle il quitta le Paradis pour se rendre sur Terre, où il vécut avec ce corps et que ses enfants ont toujours connu. Adam a donc toujours possédé une apparence humaine, avec les mêmes parties du corps. Il vécut au Paradis avec la même apparence physique avant de descendre sur Terre dans les mêmes conditions.

118. Adam en tant que premier homme sur Terre possédait l'excellence dans l'apparence et la condition physique, exempt de tout défaut et de toute difformité, de toute maladie ou tare. Ce ne sera pas le cas de ses descendants par la suite qui subiront toutes sortes d'avatars dans leur apparence ou condition physique. En effet, Adam fut créé de la Main d'Allah directement. Il fut le premier à recevoir une âme et celui à propos de qui le Seigneur avait dit qu'il fut créé dans la forme la plus parfaite « *Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite.* » At-Tîn (Le Figuiers) : 4. Allah a aussi révélé : « *qui a bien fait tout ce qu'Il a créé. Et Il a commencé la création de l'homme à partir de l'argile.* » (As-Sajdah (La Prostration) : 7.

119. Les marques de bienveillance d'Allah à l'égard d'Adam indiquent que ce dernier jouissait d'un statut particulier auprès du Seigneur. L'homme occupe un rang singulier dans la création. On remarque cela à travers l'apparence physique des humains et la façon dont ils ont été créés, la complexité de leur conception. Mais aussi dans leurs capacités intellectuelles exceptionnelles et leurs aptitudes spirituelles, comme le confirme le verset 4, de la sourate At-Tîn.

120. Après l'envoi du liquide séminal dans les matrices, du lieu de stockage vers le lieu de dépôt, la seconde étape (dans la conception de l'enfant) débute : le fœtus s'implante dans le reposoir sûr.

« *Ne vous avons-Nous pas créés d'une eau vile que Nous avons placée dans un reposoir sûr, pour une durée connue? Nous l'avons décrété ainsi et Nous décrétons [tout] de façon parfaite. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.* » Al-Mursalât (Les Envoyés) : 20-24.

Cette description coranique des matrices comparées à un reposoir sûr est édifiante, car ces dernières sont en effet un reposoir sûr. En arabe ar-rahim (les matrices) sont dérivées de rahmah (compassion). Les matrices



sont un ensemble entouré par les os du bassin de la femme. Elles sont donc bien protégées et constituent un refuge solide et stable pour le fœtus.

121. La conception et l'évolution du fœtus se déroulent dans un voile d'obscurité, ou même plusieurs :

*« Il vous a créés d'une personne unique et a tiré d'elle son épouse. Et Il a fait descendre [créé] pour vous huit couples de bestiaux. Il vous crée dans les ventres de vos mères création après création, dans trois ténèbres. Tel est Allah, votre Seigneur! À Lui appartient toute la Royauté. Point de divinité à part Lui. Comment pouvez-vous vous détourner [de son culte]? »* Az-Zumar (Les Groupes) : 6.

Ces trois ténèbres sont celles du ventre, des matrices et du placenta.

122. Allah a accordé aux hommes le bienfait des sens, qui permettent à ces derniers d'entrer en contact avec le monde extérieur. Les sens aident aussi à transcender le monde physique pour entrevoir le monde Invisible, si les hommes usent de leurs facultés sensorielles conformément aux prescriptions divines et s'éloignent des choses interdites. Le fœtus entre en contact avec ce qui l'entoure au moyen de l'ouïe qui se développe avant les autres sens. C'est pourquoi beaucoup de versets le mentionnent en premier lorsqu'ils énumèrent les aptitudes sensorielles, comme dans le passage suivant :

*« Et Allah vous a fait sortir des ventres de vos mères, dénués de tout savoir, et vous a donné l'ouïe, les yeux et les cœurs (l'intelligence), afin que vous soyez reconnaissants. »* An-Nahl (Les Abeilles) : 78.

123. Les sens représentent l'un des plus grands bienfaits divins qu'Allah a accordés aux hommes, pour lesquels ces derniers devraient se montrer reconnaissants et au sujet desquels ils devront rendre compte. Les hommes doivent donc les mettre au service de la quête du savoir, de la foi et des bonnes œuvres. Ces facultés sont essentielles pour l'homme et l'aident à réaliser ses objectifs en ce monde, de dévotion envers le Seigneur et de peuplement de la Terre, conformément aux prescriptions divines. Les facultés sensorielles sont les moyens principaux pour accéder à la connaissance et une des portes qui donne accès au monde extérieur et à la réflexion sur ce dernier.

124. Le noble Coran a décrit les différentes étapes de la conception de l'homme :



« Allah, c'est Lui qui vous a créés faibles; puis après la faiblesse, Il vous donne la force; puis après la force, Il vous réduit à la faiblesse et à la vieillesse : Il crée ce qu'Il veut et c'est Lui l'Omniscient, l'Omnipotent. » Ar-Rûm (Les Romains) : 54.

Le Livre d'Allah a mentionné les étapes après la naissance de l'homme et les différentes étapes dans sa conception depuis son origine, à savoir la terre ; puis un mélange de liquides séminaux ; adhérence ; morceau de chair mâchée ; apparition des os ; puis de la chair. C'est alors que l'âme est insufflée. Puis le nouveau-né sort du ventre de sa mère faible et chétif. Il grandit et devient un enfant, puis un adolescent et un adulte. Il vieillit alors et ses forces s'affaiblissent et il décrépît enfin. Sa volonté, ses mouvements, sa force se restreignent.

125. Le noble Coran a abordé le mariage d'Adam à trois endroits et dans trois sourates. Dans Al-Baqarah, on apprend qu'Ève a été créée pour procurer apaisement et sérénité. Dans le chapitre Tâ-Hâ, le récit d'Adam expose l'acte de désobéissance dont s'est rendu coupable le couple et l'apparition de leur nudité qui en découla. Dans la sourate Al-'A'râf, le Noble Coran nous décrit la descente d'Adam et Ève sur Terre et le premier accouplement :

« C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle; et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle, elle conçut une légère grossesse, avec quoi elle se déplaçait (facilement). Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur : "Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants." » Al-'A'râf (Les Murailles) : 189.

126. On remarquera la retenue et la bienséance dans le discours en lien avec les premiers rapports charnels humains, qui ont eu lieu entre époux. Sans heurter la sensibilité, le Noble Coran emploie des expressions subtiles, simples et riches de sens.

Celui qui souhaite aborder ces questions, selon les circonstances dans lesquelles il se trouve, doit le faire avec bienséance dans sa description, ses recommandations ou interdictions. Le noble Coran a abordé ce thème dans la plus parfaite bienséance.

127. Les merveilles de ce monde et sa beauté sont tout simplement l'œuvre du Créateur. L'individu qui tente d'interpréter l'apparition de l'univers par la thèse du hasard commet une erreur fatale. On peut donc affirmer que l'athéisme est un courant de pensée qui reflète l'ignorance de ses adeptes à une époque où la connaissance est largement diffusée et où



les découvertes sont abondantes. L'athéisme semble découler désormais d'une volonté politique telle que l'était le communisme. Chez d'autres il révèle une impasse psychologique chez les adeptes en proie à l'instabilité. D'autres enfin, se laissent abuser par des raisonnements fallacieux en raison de leur indifférence face à cette question. Le Noble Coran a exposé cette attitude :

*« Nous n'avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux qu'en toute vérité et [pour] un terme fixé. Ceux qui ont mécréu se détournent de ce dont ils ont été avertis. »* Al-'Ahqâf (Les Dunes) : 3.

128. La foi au nom divin Al-Khâliq (Le Créateur) implique la reconnaissance de Son unicité, et par conséquent le droit d'Allah à la dévotion exclusive et sans partage. C'est l'argument que le Seigneur opposa aux idolâtres qui admettaient qu'Il est l'Unique Créateur, Celui qui pourvoit aux besoins de Ses créatures, et qui malgré tout, vouaient un culte à un autre que Lui. Or, ces fausses divinités ne créent rien et ne veillent au maintien d'aucune créature. Elles ne détiennent aucun pouvoir de vie ou de mort :

*« Si tu leur demandes : "Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune?", ils diront très certainement : "Allah." Comment se fait-il qu'ensuite ils se détournent (du chemin droit)? »* Al -'Ankabût (L'Araignée) : 61.

La croyance en cet attribut inspire au cœur du fidèle un sentiment d'amour profond envers Allah. Elle incite à la reconnaissance de Son droit à la dévotion sans partage et à accorder au Seigneur la place privilégiée dans son cœur. L'attribut lié à ce nom Al-Khâliq est aussi associé à celui de la sagesse et nous porte vers l'acceptation de Ses prescriptions (qui découlent de cette dernière).

129. La connaissance des différentes étapes de la création d'Adam et de sa descendance révèle à tout individu lucide qu'Allah Seul est le Créateur. Cela réduit à néant les prétentions d'une apparition de la vie par hasard ou par l'intervention de la nature, qui serait à l'origine de toutes les créatures. De même, on ne peut concevoir l'idée qu'au fil des âges, une supposée évolution aléatoire de l'homme à partir de formes primitives ait pu le conduire à l'être humain que nous connaissons. C'est pourtant ce que défend la thèse de Darwin dite de l'évolution et de la sélection naturelle. Or, ce mythe s'oppose directement aux réalités scientifiques que l'anato-



mie, par exemple, a mis à jour en démontrant les disparités physiologiques infranchissables qui séparent les espèces vivantes.

130. Des chercheurs ont démontré, à travers des centaines d'études et de publications, ce qui récuse la fable darwinienne de manière scientifique et rationnelle. Ils ont ainsi sapé ses fondements et ébranlé ses piliers en s'appuyant sur les découvertes scientifiques modernes, notamment en génétique et en géologie, et dans d'autres disciplines. Des dizaines de preuves ont été dévoilées qui attestent de la fausseté de cette théorie. D'autres ont même révélé que Darwin lui-même avait reconnu la présence de failles importantes et complexes dans sa thèse, notamment dans son ouvrage « De l'origine des espèces ». Citons par exemple la récente découverte génétique qui confirme que les êtres vivants possèdent des codes génétiques stables qui ne changent jamais au fil du temps. Cela confère à chaque espèce des caractéristiques propres et indépendantes et empêche la modification du patrimoine génétique et l'apparition d'une autre créature lors du processus de reproduction. On ne peut donc envisager qu'un singe engendre un homme ou l'inverse.

131. Darwin a prétendu que l'homme possède une origine animale et que son apparence actuelle (humaine) remonte à quelques millions d'années. Pourtant, aucune découverte fossile n'a jamais confirmé cette allégation. Jamais les fouilles n'ont mis à jour cette prétendue filiation entre l'homme et le singe et de nombreux chaînons restent manquants qui permettraient de lier les humains aux gorilles ou aux chimpanzés, ancêtres supposés de l'homme. En revanche, les découvertes des paléontologues réfutent les fondements de la théorie de l'évolution. Darwin avait déclaré que les fossiles des êtres vivants primitifs se trouvaient nécessairement dans les couches inférieures du sol. Or, les fouilles récentes ont dévoilé le contraire, et ont révélé l'existence de fossiles d'êtres complexes dans les couches les plus profondes de la Terre.

132. Toutes les idéologies meurtrières et dévastatrices du vingtième siècle (nazisme, fascisme, stalinisme, maoïsme) trouvent leur justification dans l'approche évolutionniste et le principe de la survie du plus apte qui est un fondement du darwinisme.

133. Le sentiment de supériorité qu'éprouva Iblis, en raison de son origine, à l'égard d'Adam n'avait aucun fondement. En effet, la terre détient des bénéfices supérieurs à ceux du feu. La semence que l'on plante en terre donne par exemple des quantités énormes de nourriture, par la bénédiction qu'Allah a placée en elle. Quant au feu, le Seigneur n'a jamais mentionné



qu'il était béni, contrairement à la terre. En dehors d'un seul passage, le feu dans le Noble Coran ne fait référence qu'au châtement et à la menace. On peut aussi rappeler le fait que le feu par nature est volatil et dangereux, tandis que la terre reste naturellement douce et flexible et elle n'a pas besoin d'un foyer. Le feu en revanche ne peut se déclarer qu'à partir de ce dernier.

134. Si l'on admettait toutefois que le feu puisse être plus bénéfique que la terre comme l'a prétendu Iblis, cela n'implique pas pour autant que l'élément qui en est dérivé l'est aussi. Ainsi Allah peut faire sortir d'un composant de nature inférieure une création meilleure, et le Seigneur accorde Sa grâce à qui Il veut, Lui qui possède la puissance parfaite. Or, comme nous l'avons vu, Allah a honoré Adam alors que son origine est la terre, en le façonnant de Sa Main et en insufflant en lui son âme :

*« Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés. »* Sâd : 72

*« (Allah) lui dit : Ô Iblîs, qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai créé de Mes mains ? T'enfles-tu d'orgueil ou te considères-tu parmi les hauts placés ? »* Sâd : 75.

135. Le Diable connut le verdict juste du bannissement et de l'humiliation. Mais il adressa tout de même une requête au Seigneur. Il souhaitait qu'Allah lui accorde un répit et le maintienne en vie dans ce monde jusqu'au Jour Dernier :

*« Accorde-moi un délai (dit Satan) jusqu'au jour où ils seront ressuscités. » [Allah] dit : « Tu es de ceux à qui délai est accordé. »* Al-'A'râf (Les Murailles) : 14-15.

Cette demande révèle la nature pernicieuse et fourbe de Satan qui voulait demeurer en vie aussi longtemps que perdurerait le monde, tandis que les autres créatures ne pourraient échapper à la mort. Mais cela s'oppose au décret divin qui impose la mort à tout être qu'il soit homme, djinn ou ange, ou d'une autre espèce :

*« Toute âme goûtera la mort. Mais c'est seulement au Jour de la Résurrection que vous recevrez votre entière rétribution. Quiconque donc est écarté du Feu et introduit au Paradis, a certes réussi. Et la vie présente n'est qu'un objet de jouissance trompeuse. »* Âli-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 185.



Mais Allah a répondu à la requête d'Iblis par ces paroles :

« [Allah] dit : “Tu es de ceux à qui ce délai est accordé, jusqu’au jour de l’instant connu” [d’Allah]. » Al-Hijr : 37-38.

Ainsi le Seigneur accepta d’accorder à Satan un répit jusqu’au jour de l’instant connu par Lui, et non jusqu’au Jour Dernier.

136. Allah a dévoilé à Adam les conditions de son existence au Paradis aussi longtemps que l’homme respectera les prescriptions divines. Dans le cas contraire, ses conditions de vie changeront totalement et il sera alors confronté à la difficulté en dehors de son séjour paradisiaque :

« Alors Nous dîmes : Ô Adam, celui-là est vraiment un ennemi pour toi et ton épouse. Prenez garde qu’il vous fasse sortir du Paradis, car alors tu seras malheureux. Car tu n’y auras pas faim ni ne seras nu, tu n’y auras pas soif ni ne seras frappé par l’ardeur du soleil. » Tâ-Hâ : 117-119.

Ainsi l’obéissance engendre le bienfait, tandis que la transgression apporte le malheur.

137. La plupart des historiens entretiennent le mythe selon lequel les hommes vivaient au commencement de manière primitive et qu’ils se déplaçaient nus, sans vêtements pour dissimuler leur intimité. Mais ce ne sont là que de simples inventions tirées d’une relecture fantaisiste de l’histoire. Prétendre de telles choses constitue un déni des bienfaits d’Allah envers Adam et ses enfants. Le Seigneur a accordé aux humains les moyens de cacher leur nudité. À aucun moment de son histoire, l’homme ne s’est retrouvé marchant nu, sans de quoi revêtir ses parties honteuses. Il en fut de même dans le Paradis où Adam et Ève y avaient trouvé de quoi se vêtir. Les humains ont toujours profité de ce bienfait qu’Allah a garanti aux hommes dès le début et jusqu’au Jour Dernier.

138. Par nature, l’homme cherche à se couvrir, et dans le vêtement il trouve un moyen de parure. Quant au dévoilement de la nudité entre époux, bien qu’autorisé selon les circonstances, cela n’est pas recommandé. Il dissipe les sentiments de pudeur des conjoints l’un envers l’autre et peut faire naître une certaine répulsion. Cela pourrait alors encourager à contempler ce qui est interdit. L’attirance pour la nudité révèle un penchant naturel corrompu et celui qui cherche à le satisfaire rabaisse sa condition d’homme. Percevoir la nudité comme une forme de beauté dévoile une rupture néfaste dans l’inclination naturelle de l’homme. Allah a inspiré à Adam et Ève le sentiment naturel sain, et c’est pourquoi ils s’étaient



précipités vers les feuilles des arbres pour couvrir leur nudité, alors qu'ils étaient seuls au Paradis :

« Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. » Al-'A'râf (Les Murailles) : 27.

139. Allah a révélé : « Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants. » Al-'A'râf (Les Murailles) : 23.

Ce verset dévoile d'autres aspects de la personnalité de cet être singulier qu'est l'homme : l'oubli et l'erreur. L'individu en raison de sa faiblesse peut devenir la proie des supercheries du Diable. Il ne fait donc pas preuve d'une constance ferme et résolue. Pour autant, cela ne l'empêche pas de reconnaître ses torts et d'invoquer le pardon et de se repentir. C'est par cette voie de la repentance que l'homme peut ainsi accéder au Seigneur. Ce fut, comme l'indique le verset, la première expérience de pénitence de la part des hommes. Ce passage renferme de riches enseignements sur les thèmes de la Seigneurie d'Allah, de la définition de l'injustice, de l'âme humaine, du pardon, de la compassion et de la perte.

140. Après avoir manifesté son repentir envers Allah, Adam accéda à un rang de mérite qu'il ne détenait pas avant :

« Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir, car c'est Lui certes, le Repentant, le Miséricordieux. » Al-Baqarah (La Vache) : 37.

Allah inspira à Adam les paroles qui lui permirent de s'affranchir de son péché et le Seigneur lui enseigna la manière de se repentir. Les formules de pénitence que prononça Adam lui furent apparemment révélées ou inspirées. C'est par ces mots qu'Allah accepta le repentir d'Adam et qu'Il effaça sa faute. Ce fut là un autre bienfait de la part du Seigneur envers cette créature. Allah aurait pu refuser cette repentance. Mais le Créateur qui connaissait la sincérité d'Adam accepta ce repentir : son Seigneur l'a ensuite élu, agréa son repentir et l'a guidé (Tâ-Ha : 122).

141. « Descendez, dit [Allah], vous serez ennemis les uns des autres. Et il y aura pour vous sur terre séjour et jouissance, pour un temps. » (Al-'A'râf : 24)

L'interprétation coranique des événements historiques rejoint celle des



philosophes occidentaux qui considère que l'histoire se résume à une lutte constante entre des forces en présence. La différence entre l'approche coranique et occidentale se situe au niveau de la nature du conflit et de ses perspectives. La lutte qui définit le cours de l'histoire n'est pas celle des classes pour l'appropriation des ressources et des moyens de production, comme l'ont prétendu Hegel et Marx dans leurs théories économiques. Mais le véritable conflit qui en ce monde oppose le bien au mal, la vérité au mensonge et l'égarement à la guidance, que représente la religion d'Allah et Sa Loi révélée, transmise par les Prophètes. De l'autre côté, le représentant du mal n'est autre qu'Iblis et ses suppôts, parmi les djinns et les hommes.

142. Allah a adressé cette exhortation à tous les enfants d'Adam :

*« Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. »* Al-'A'râf (Les Murailles)

Cet appel est un avertissement à l'intention des enfants d'Adam et des idolâtres à leur tête, afin qu'ils ne cèdent pas aux tentations du Diable, en acceptant les voies, les lois et les coutumes forgées. Ils seront alors séduits par Satan comme l'ont été avant eux leur père et mère, Adam et Ève. Iblis parvint ainsi à les faire expulser du Paradis, et leur nudité leur apparut. C'est par ce moyen que le Diable encore de nos jours, encourage l'égarement et livre bataille contre les hommes, par la séduction par le péché. Que les hommes ne cèdent pas aux artifices de cet ennemi auquel ils doivent résister afin qu'ils ne peuplent pas la géhenne avec lui.

143. Le manque de rappel d'Allah assèche l'âme du fidèle musulman. L'évocation d'Allah l'enrichit. C'est pourquoi le Seigneur l'a prescrite en abondance. L'élévation de l'âme est ce qui fait progresser la condition de l'homme. Elle lui fournit les provisions spirituelles qui lui permettent de s'acquitter de sa mission en ce monde et de satisfaire à son besoin de dévotion envers le Créateur. L'homme doit cependant maintenir l'équilibre entre sa nature spirituelle et les exigences de sa vie temporelle et établir ainsi un lien entre la vie ici bas et le ciel. Aucune des deux sphères ne doit empiéter sur l'autre. L'équilibre doit être préservé entre l'origine terrestre de l'homme et ses aspirations célestes.

144. Une des stratégies de mystification satanistes est celle qui consiste



à désigner les choses interdites par des mots ou des expressions attrayantes et charmeuses. Beaucoup d'individus ont sombré dans l'égarement après avoir été victimes de cette ruse diabolique. Ainsi on remarque que ceux qui s'adonnent aux péchés, de nos jours, s'en abstenaient lorsqu'on attribuait à ces derniers la définition islamique habituelle. Mais après avoir cédé aux séductions d'Iblis, ils ont désigné les choses interdites par des expressions séduisantes. La fornication et l'adultère relèvent désormais de la « liberté individuelle » ; les boissons alcoolisées enivrantes se nomment maintenant spiritueux ; le non-respect du port du hijab et la mixité sont le reflet de la modernité et du progrès ; on assimile l'usure aux intérêts ; tandis que l'escroquerie et la trahison sont devenues intelligence et audace ou même de la diplomatie, etc. Ainsi on dissimule les péchés, les interdits sous des appellations attrayantes et trompeuses.

145. Les artifices et la séduction sont les instruments de prédilection du Diable, et quiconque est un suiveur de Satan compte parmi ses soldats. Iblis utilise plusieurs méthodes pour égarer et séduire les hommes. Toutes reposent sur la fourberie, la ruse et la mystification. Une des premières est celle qui consiste à susciter le doute dans le cœur des hommes au sujet de l'existence du Créateur, ou sur le droit divin à la dévotion exclusive et sans partage. Le Diable incite alors les hommes à adorer de fausses divinités et des stèles ou autres représentations. Le Malin cherche également à entretenir constamment le doute et le scepticisme au sujet des croyances chez les hommes. Il les encourage alors à douter de l'existence des anges, des djinns, de la réalité de la Résurrection, des Prophètes et du Jour du Jugement, etc. De façon générale, le Diable cherche à entretenir le doute chez l'homme en permanence dans sa vie quotidienne.

146. La pureté d'intention est l'essence de la morale et le pôle autour duquel cette dernière gravite, car elle détermine la valeur et le mérite des actes, leur rétribution et leur statut dans la vie future. L'être humain doit donc veiller au respect des mœurs louables bénéfiques sur le plan individuel et collectif, afin de réformer son âme et la purifier des entraves qui l'empêchent d'accéder à une moralité islamique exemplaire :

*« Invoquez Allah donc, en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu'en aient les mécréants. »* Ghâfir (Le Pardonneur) : 14.

147. Certains se sont imaginé que le Diable détenait le pouvoir de contraindre l'homme à transgresser les interdits divins ou à manquer à ses devoirs. Ils ont naturellement remis en cause la responsabilité de l'homme. Cette approche reflète une grande ignorance du Noble Coran qui a expo-



sé la nature réelle d'Iblis. En outre, elle constitue l'idolâtrie même par la remise en cause de la Seigneurie d'Allah. Si le Diable possédait une telle autorité, la responsabilité de l'homme ne pourrait en effet être engagée pour ses actes. Une telle croyance s'oppose directement au Noble Coran. La responsabilité ne peut découler que de la capacité légale de l'individu à choisir entre le bien et le mal. Allah a ainsi dépêché auprès des humains, tout au long de l'histoire, des Prophètes. Le Créateur, par le libre arbitre, teste ainsi les enfants d'Adam qui choisissent alors de répondre à l'appel du Seigneur ou à celui de Satan.

148. « *Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité, excepté sur celui qui te suivra parmi les dévoyés.* » (Al-Hijr : 42)

Ce passage nous révèle que la reconnaissance de sa propre servitude envers Allah affranchit de la servitude envers quiconque en dehors de Lui. L'individu libre est celui qui de son plein gré choisit de se soumettre à Allah. La notion de servitude englobe deux significations en islam. La première est celle de la condition qu'on adopte librement et qui vous fait rejoindre les rangs des serviteurs d'Allah. L'autre est celle de celui qui est asservi sans le savoir et sans le vouloir, et qui fait de vous un esclave. Les humains en ce monde ne détiennent que ces alternatives : celle du droit chemin et de la guidance ou celle de l'égarement. Le Noble Coran nous informe quoi qu'il en soit que peu parmi Mes serviteurs sont reconnaissants.

149. « *Entrez-y-en paix et en sécurité.* » (Al-Hijr : 46)

La paix et la sécurité caractérisent donc la situation dominante que rencontreront les gens du Paradis. La crainte et l'insécurité sont en effet les méfaits dont ont le plus souffert les croyants sur Terre. Par compensation, la paix et la sécurité seront alors pour eux les premiers bienfaits qu'ils éprouveront dans l'au-delà. En paix bi-salâm peut aussi faire référence à la salutation de l'islam qui est le salâm avec lequel les croyants seront accueillis au Paradis.

150. « *Et ils te demandent de hâter [la venue] du malheur plutôt que celle du bonheur. Certes, il s'est produit avant eux des châtiments exemplaires. Ton Seigneur est Détenteur du pardon pour les gens, malgré leurs méfaits. Et ton Seigneur est assurément dur en punition.* » Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 6.

Allah a combiné dans ce passage l'annonce de la bonne nouvelle et la mise en garde également, afin que les humains adoptent une attitude empreinte d'espoir, mais aussi de crainte. La conscience de la compassion



divine inspire à l'individu l'espoir tandis que la conscience de son péché lui inspire la peur et l'incite à l'abandon des méfaits.

151. La voix d'Iblis s'élève et il la fait retentir afin d'alerter et de mobiliser ses suiveurs et ses suppôts, qui réagissent à ses appels qu'il lance pour les frapper de son égarement. Les voilà alors soumis et en proie à ses provocations. À notre époque, les échos des appels sataniques ont rempli le monde, et ont envoûté ceux qui y prêtent attention. Toute invitation à la désobéissance envers Allah est un appel d'Iblis.

152. Et promets-leur. Il s'agit peut-être là de la méthode la plus insidieuse parmi celles qu'utilise le Diable. La pire des tromperies consiste en effet à promettre l'immunité au pécheur. C'est une des voies par lesquelles Iblis se fraie un chemin royal vers le cœur des humains. Cela encourage en effet le malfaiteur à afficher son péché et à s'y endurcir. Le Diable parvient alors à embellir les mauvaises actions aux yeux du pécheur et il lui fait espérer, de surcroît, le pardon divin et l'absolution. Toutes les promesses trompeuses sont autorisées à Satan : l'immunité dans le péché en ce monde par l'absence de sanction ; l'enrichissement par les gains illicites ; la victoire par les moyens les plus vils et méprisables...

153. Allah est Al-Wakîl (Le Garant, Protecteur) et Il suffit au serviteur. Celui qui se comporte en ayant réellement conscience de cet attribut divin et de ses implications se sentira à l'abri du besoin. En s'en remettant entièrement et sincèrement à Allah, dans toutes ses affaires, le croyant bénéficiera du soutien de son Seigneur.

154. La croyance au récit des débuts de la création implique de la part du croyant une adhésion totale. On ne peut en effet accéder à cette connaissance du passé lointain, sans la Révélation. Nous ne connaissons pas plus le futur. Nous sommes donc contraints à l'adhésion par l'esprit à ce que ce dernier ne peut découvrir seul.

155. Nous savons désormais que la naissance de l'homme a pour origine un seul spermatozoïde, qui parmi des centaines de milliers d'autres, féconde un ovule. Ce dernier va se diviser au bout de huit jours en dix mille portions avant d'adhérer à la paroi utérine. La tête de l'embryon se forme alors, ainsi que les organes et les membres au cours d'une gestation qui dure environ neuf mois. Un enfant parfait naît alors avec toutes les différentes parties de son corps : crâne, cerveau, cœur, poumons [...].

156. La vie poursuivait son cours sur Terre. Adam et Ève et leurs enfants découvrirent alors comment subvenir à leurs besoins (nourriture, habitat...). Ils travaillèrent la terre et la rendirent cultivable, car l'eau était



disponible dans les lits des rivières et des vallées. Ils apprirent à moudre le blé et à confectionner des instruments agricoles. Le bois leur fournit la matière première pour construire des lieux de stockage de nourriture. Ils utilisèrent le feu qu'ils confectionnèrent à partir des pierres. Allah avait inspiré à Adam toutes ces choses grâce aux noms qu'Il lui avait enseignés auparavant, ainsi que leur utilité. Le père des hommes a ainsi pu garantir à sa famille une existence confortable. La Terre lui offrit ses bénédictions et les cieux sa pluie, par la grâce d'Allah, le tout en abondance et à profusion, selon la volonté du Seigneur qui mit à disposition de l'homme toute la création.

157. Allah accorda à Adam le don de la prophétie et la Révélation. Ce dernier adorait ainsi son Seigneur conformément aux enseignements qu'il avait reçus et il transmit la nouvelle Révélation à ses enfants, ainsi que les prescriptions de la Loi et les règles de la dévotion sincère. Le père des hommes instaura de son mieux la Législation divine sur Terre ainsi que la justice entre les créatures du Seigneur.

158. L'héritage qu'a reçu la Nation de Mohammad ﷺ de la Maison Sacrée de La Mecque, premier sanctuaire, leur confère par la même occasion le statut d'ultime guide pour l'humanité. La Ummah s'impose donc comme légataire naturelle d'Adam, du monothéisme et de la foi en Allah, et de la dévotion exclusive et sans partage envers le Seigneur. La Communauté musulmane est ainsi devenue témoin des autres nations de la Terre :

*« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous. »* Al-Baqarah (La Vache) : 143.

159. Tout discours coranique qui s'adresse aux enfants d'Adam concerne bien sûr toute l'humanité. Ce que renferme le Noble Coran de législations, d'exhortations et d'explications est destiné à tous les hommes et non à une catégorie en particulier. Le Message est donc à l'intention de tous et non à celle d'un groupe d'individus :

*« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur. »* Al-Hujurât (Les Appartements) : 13.

160. La description fidèle à la réalité et la science certaine concernant la création d'Adam et la naissance du monde et l'apparition des créatures ne



se trouvent que dans le Noble Coran, ainsi que dans la Tradition prophétique authentique.

161. L'attribut de la Royauté du Seigneur implique la sagesse dans la création et l'intervention divine dans cette dernière qu'Il n'a pas abandonnée à son sort. Allah a ainsi dépêché auprès des hommes des Messagers chargés de transmettre les Révélations. Le Seigneur a fait connaître Sa volonté à Ses serviteurs, et les a informés de Ses prescriptions et de la rétribution qui les attend. Les nobles versets ont détaillé ce fait en relatant la création d'Adam et l'adversité de Satan à l'égard de ce dernier. L'importance d'observer la guidance d'Allah apparaît clairement dans les passages coraniques ainsi que le danger que représente l'égarément du droit chemin, comme nous le verrons plus loin. En effet, l'attribut de la Royauté divine implique que Son Jugement et Sa Loi soient respectés par les créatures, et que toute autre législation ou prescription en dehors de celles du Seigneur soient rejetées. Les fidèles ne doivent donc pas avoir recours à un autre jugement que celui d'Allah.

162. La faute qu'avait commise Adam continua de le hanter, et ce dès l'instant de sa fuite honteuse devant le Seigneur. L'oubli eut lieu avant la faute, mais le souvenir de cette dernière ne le quitta plus et l'accompagnera même jusqu'au Jour Dernier lorsqu'il invoquera sa faute pour s'excuser de ne pouvoir intercéder en faveur de ses enfants. Quoi qu'il en soit, le pire pour un homme consiste à se laisser gagner par l'oubli avant de commettre la faute et après l'avoir commise et de poursuivre ainsi sa route sans se soucier des conséquences de ses actes.

163. Adam possédait une mémoire remarquable qui lui permit de retenir le nom de chaque chose. L'oubli était donc accidentel chez lui. La faute elle-même était exceptionnelle pour Adam dont le penchant était en faveur de la droiture. Le père des hommes a légué à ses enfants cette excellente faculté de mémorisation, qui leur a permis de peupler le monde et de développer leurs connaissances. Mais les descendants d'Adam ont aussi hérité de l'oubli qui aide à s'adapter et à se réformer.

164. Le noble Coran évoque le désir de se marier qui animait Adam et qui fut le premier à se manifester chez lui, comme le confirme le Livre d'Allah :

*« Et Nous dîmes : Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise; mais n'approchez pas de l'arbre que voici : sinon vous seriez du nombre des injustes. »* Al-Baqarah (La Vache) : 35.



165. Les désirs les plus ardents qui se sont déclarés chez Adam et que l'on retrouve dans le récit sont celui de l'épouse, de l'éternité, de la possession et le penchant religieux.

166. Le désir de posséder chez l'homme peut devenir un catalyseur de corruption et un instrument de désordre et de destruction. En revanche, s'il est motivé par des objectifs honorables ce penchant peut être une source de bien et contribuer au peuplement de la planète. Le Noble Coran nous a fourni un exemple historique qui dévoile les conséquences désastreuses que peut engendrer ce penchant chez certains, ou à l'inverse ses bonnes répercussions chez d'autres. Mais nous n'allons pas développer ce point ici. Concernant Adam, c'est ce désir de posséder qui le poussa à manger du fruit de l'arbre défendu.

167. Les enseignements qu'Allah transmet à Adam servaient de guidance pour lui et ses enfants, afin que tous apprennent la dévotion et la morale. Le père de l'humanité veilla à éveiller l'esprit de ses enfants à la quête de la perfection spirituelle et morale et à les soustraire de la bassesse de leur condition terrestre. Adam voulut bâtir sur des bases solides l'édifice d'une première civilisation humaine pure et orientée vers la recherche de ce qui plaît à Allah Seul.

168. Descente du Paradis vers la Terre où se trouve la difficulté et l'égarement. En parallèle à cela le récit évoque le retour dans les Jardins d'Eden et le salut loin du malheur et de l'égarement. On remarque également dans la narration coranique le contraste entre la douceur de la vie paradisiaque et celle de la vie terrestre faite d'angoisses; ou encore la guidance divine en opposition à l'aveuglement de celui qui la refuse, etc. Ces passages interviennent en conclusion du récit sur Adam et celui de l'humanité. La description coranique débute avec la vie au Paradis et s'achève à nouveau au Paradis, comme nous l'avons vu lors de l'explication de la sourate Al-'A'râf, avec certaines différences que présente le chapitre par rapport aux descriptions dans les autres.

169. Les humains sont des êtres sensibles. Lorsque le corps est vidé de son âme, il inspire la peur à l'entourage. La pièce dans laquelle se trouvait la dépouille du défunt est alors abandonnée pendant des semaines voir des mois. Pourtant cet être qui vient de quitter ce monde était auparavant l'être cher et une source de joie dans la maison, comme le père dont le retour au foyer le soir égayait les enfants. Qu'est-il donc advenu à ce corps au moment où l'âme s'en sépara? Le voici étendu là inspirant la crainte à ceux



qui l'entourent. Il est devenu sans vie, et alors que peu avant il était propre et parfumé, on devra, en cas de forte chaleur, l'embaumer et utiliser une solution de chlore en raison des odeurs.

170. L'attitude d'Iblis dans le récit de la création d'Adam révèle l'ignorance du Diable qui éprouva un sentiment de supériorité en raison de son origine, à savoir le feu. La méprise de Satan est manifeste lorsqu'on sait par exemple que de nombreuses substances ou éléments précieux ont une origine modeste, voire répugnante. Le musc provient du sang, les diamants du carbone qui produit aussi le charbon. Certains aliments appréciés sont aussi confectionnés à partir de substances écœurantes. Le deuxième point qui démontre l'erreur d'Iblis est le fait que les anges sont des êtres de lumière, tandis que Satan est issu du feu d'où la fumée émane et que produisent les braises. La lumière est indéniablement meilleure que le feu. Cela n'empêcha pas les anges, malgré leur rang et leur vertu, d'obéir à l'injonction divine et de se prosterner. Par conséquent, Iblis aurait dû obtempérer a fortiori, compte tenu de sa condition.

171. L'obstination et l'égarément entraînent les individus vers le malheur et la perte, comme ce fut le cas pour Iblis, qui se rebella et désobéit par orgueil et refusa de se prosterner. Il n'a pas cédé et il s'est obstiné bien que persuadé du malheur qui l'attend, et qu'Allah nous préserve de Sa colère et de Son supplice.

172. Le péché d'Iblis était énorme, et c'est pourquoi Allah le mentionne dans Son Livre à plusieurs reprises. Le but est d'inciter les lecteurs à s'en souvenir et à rester vigilants. L'orgueil ou ce qu'on désigne aussi par la folie des grandeurs entraîne dans la plupart des cas vers la mécréance, et qu'Allah nous en préserve. En effet, l'arrogant se considère comme le nombril du monde, il méprise autrui et les prive de leurs droits, même les plus élémentaires.

173. L'histoire humaine a débuté sur Terre avec le premier homme qu'Allah a créé en lui octroyant toutes les qualités et les facultés intellectuelles et spirituelles nécessaires. La dernière Révélation confirme que ce premier homme était Adam qu'Allah a préparé pour qu'il puisse assurer sa mission de vicaire sur Terre et la peupler, conformément aux fondements de la foi en Allah et de Sa guidance.

174. Adam qui était le premier éducateur, le grand enseignant de l'humanité avait transmis à ses enfants l'art de la contemplation et de la réflexion pour accéder à la connaissance d'Allah et de Ses attributs. Il enseigna à ses enfants la dévotion envers le Créateur, la déférence, et l'obéissance envers



Lui dans le respect de Ses prescriptions. Adam inculqua aussi à sa descendance la valeur de la liberté de pensée et d'expression comme faisant partie intégrante de la nature humaine. Il montra la voie de l'affranchissement de l'adoration du Diable et des penchants, et celle de la dévotion envers le Seigneur à laquelle conduisent la raison, la logique et la nature saine. Adam enseigna à ses descendants les actes, les paroles et la manière de peupler ce monde conformément à la guidance divine.

175. « [...] *j'éprouverai, certes, sa descendance excepté un petit nombre [parmi eux]* ». Ce verset indique que les égarés déploient de grands efforts et harcèlent sans relâche les détenteurs de la vérité. Ainsi le Diable déclare ouvertement ici qu'il tourmentera sans répit les enfants d'Adam aussi longtemps qu'il sera sur Terre, même si son séjour dépasse la durée de tous les apostolats prophétiques réunis. Certains Prophètes ont prêché près de mille ans comme ce fut le cas de Noé. Mais Iblis lui prêchera quant à lui jusqu'à la fin des Temps sans interruption. Les croyants devraient tirer une leçon de cette réalité, eux qui détiennent la vérité. Iblis avait bien compris que par ses efforts se réaliserait ce qu'il pensait des hommes, et cela n'a rien d'étonnant, car celui qui sème, récolte même si sa moisson est amère, comme celle du Diable.

176. Le penchant naturel sain de l'homme a été implanté par Allah en ce dernier et chacun en est pourvu. Adam devait donc veiller au maintien de cette inclination naturelle chez ses enfants. Il devait les préserver de la corruption morale et de l'égarément grâce à la guidance céleste. Le fondement premier de la fitrah est le monothéisme pur, dont les racines sont profondément ancrées en l'homme, au point qu'on ne peut les nier ou s'en défaire.

177. Adam représentait le modèle pour ses enfants dans le domaine du tawhîd, de la dévotion et du peuplement de la Terre. Cela encouragea ses descendants à prendre exemple sur lui dans tous ces domaines.

178. Allah créa Adam et lui accorda l'éternité, car l'âme ne meurt pas et la mort n'est qu'un transfert vers une nouvelle étape. Elle ne signifie pas la fin ou le néant. Le désir d'éternité est ancré dans l'âme humaine et les hommes obtiendront ce qu'ils désirent, mais sous une forme différente de la forme terrestre, où l'esprit atteindra un niveau de conscience qui lui est propre. La mort n'est donc pas une malédiction pour Adam et Ève en raison du péché qu'ils avaient commis.

179. Allah avait préparé Adam et Ève avant leur descente sur Terre. En effet, la vie sur cette nouvelle planète nécessite la connaissance de sa situa-



tion, de son histoire ; et de la manière d'y vivre et d'y rechercher sa subsistance et d'y accomplir les activités nécessaires (agriculture, cuisine...) à la réalisation de la mission de peuplement terrestre.

180. L'enfantement consiste en la production d'un humain à partir d'un humain. Ce processus implique l'invocation d'Allah et de se tourner vers Lui. Ces moments sont décisifs et douloureux pour la mère. Personne parmi nous n'est en mesure de compenser les souffrances qu'une femme a subies durant sa grossesse et son accouchement, et ce, même s'il accomplissait le tawâf en portant sur son dos celle qui l'a fait naître.

181. La vie se propagea sur Terre par le mariage, la procréation et les naissances. Adam et sa compagne devaient donc tous deux organiser leur vie familiale en se répartissant les tâches et en cherchant ensemble des solutions à leurs problèmes. Ils apprirent ainsi à cerner les lois qui régissent ce nouveau monde et ils s'acquittèrent de la dévotion tout en accomplissant leur mission de peuplement. Le récit de cette période nous révèle qu'Ève prenant part directement aux événements à l'ombre de son époux Adam. Elle était discrète, mais non absente. Elle participait à toutes les obligations et responsabilités que lui imposait la Loi en termes de peuplement et d'éducation, ou autres activités desquelles la femme était censée s'acquitter aux côtés de son mari. Elle partageait ses préoccupations et affrontait avec lui les difficultés.

182. Allah a créé Ève comme partenaire pour Adam. L'origine de l'humanité est donc un homme et une femme créés par Allah. Le rôle d'Ève n'est donc pas accessoire. À l'instar de l'homme, elle doit assumer son rôle avec la part de difficulté et d'efforts qui lui revient, ainsi que la responsabilité de ses actes et son devoir de dévotion envers son Créateur. Elle sera jugée et devra rendre compte pour ses péchés. Elle ne sera pas tenue responsable des fautes d'Adam.

183. L'homme est responsable au même titre que la femme, et chacun d'eux participe à la vie de son propre éclat sans que l'éclat de l'un empiète sur l'autre.

184. Adam avait organisé sa succession avant sa mort et la relève du vicariat fut confiée à un de ses enfants. Il lui enseigna pour cela les rites, et ce qu'il devait savoir, ainsi que les compétences nécessaires pour poursuivre la mission de peuplement du monde. La maladie frappa Adam qui sentit alors sa fin se rapprocher. Alors que sa femme et ses enfants l'entouraient durant ses derniers instants, il prononçait l'invocation suivante : point de divinité en dehors de Toi, pureté à Toi, je suis certes du nombre des injustes.



185. Le récit de la création d'Adam reste essentiel pour toutes les religions, car il révèle le commencement du monde. Aucune religion, doctrine ou dogme ne peut faire l'économie de la croyance sur les débuts de la création selon leur approche respective. Cet ouvrage se propose de détailler le récit des débuts de la création en s'appuyant sur le Livre d'Allah.

186. La civilisation humaine a débuté avec un homme et une femme et la formation d'une petite famille fondée sur le mariage, qui est la Tradition divine immuable dans Sa création. Ève était la mère des mères et le modèle maternel de ces dernières. Elle accomplissait toutes les tâches des femmes (tissage, couture, cuisine...). Elle enseigna cela à ses filles afin que le périphe de l'humanité se poursuive selon la volonté du Seigneur, et ce jusqu'à la Fin des Temps.

187. Adam vécut des centaines d'années sur Terre et il vit grandir ses enfants et ses petits-enfants et son souvenir demeure présent parmi sa descendance et les peuples du monde.

188. Adam enseigna la foi du monothéisme pur à ses enfants comme le confirme le Hadith dans lequel on peut lire : « On demanda un jour au Prophète : – Adam était-il un Prophète. – Oui, répondit le Messenger, et un orateur. Allah le créa de sa main et insuffla en lui l'âme. »

189. Le tawhîd est la voie que depuis toujours les hommes avaient empruntée et en conformité de laquelle ils menèrent leur existence sur Terre. C'est pour rendre un culte pur à Allah et sans partage que le Seigneur créa les hommes et les djinns : et Je n'ai créé les hommes et les djinns que pour qu'ils M'adorent. Quant à l'idolâtrie, à la mécréance, à la corruption et l'égarément ils sont des incidents et des déviations en marge de l'évolution naturelle dans le cours de l'humanité.

190. Adam veilla à inculquer à ses enfants l'attachement à la dévotion envers Allah comme la valeur suprême chez les hommes qui les conduira vers la réforme et le progrès. L'adoration d'Allah est la valeur universelle suprême. La justice, la vertu et la sagesse sont également des valeurs essentielles. Mais l'appel à l'adoration reste le plus important en islam et il est l'œuvre de tous les Messagers et Prophètes, après Adam. Le concept d'adoration pour les Messagers d'Allah englobe tous les aspects de la vie sans exception, qui doivent tous être entièrement conformes à la Loi divine.

191. Adam vécut dans le respect total de la Loi divine et dans l'accomplissement de sa mission de vicaire sur Terre et de peuplement. Il veilla à préserver le sang et à empêcher la propagation de la corruption conformé-



ment aux enseignements de la Révélation divine. La mort se rapprochait et le temps du départ était venu pour Adam. Elle est la fin de parcours pour tous, et telle la Loi divine immuable. Lorsque sonne l'Heure de chacun, qui est prédestiné pour tous, personne n'échappe à son échéance, même en se réfugiant dans une tour bien gardée « *Où que vous soyez, la mort vous atteindra, fussiez-vous dans des tours imprenables.* » An-Nisâ (Les Femmes) : 78. On ne peut devancer ou ajourner son Heure « *Pour chaque communauté il y a un terme. Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus.* » (Al-'A'râf : 34).

192. La reconnaissance de sa propre servitude envers son Créateur est le fondement de toute vertu. Cette valeur est universelle et domine toutes les autres et transcende même l'existence humaine. En effet, elle trouve son origine dans la reconnaissance de la Seigneurie d'Allah, Sa divinité et Son autorité suprême. Elle implique ensuite de croire à toutes les missions prophétiques à commencer par celle d'Adam, et enfin à celle du Dernier Prophète Mohammad, que la paix d'Allah soit sur eux tous.

193. Adam et Ève s'étaient totalement affranchis des suggestions du Diable et avaient déjoué ses artifices et ses ruses pour atteindre la liberté totale conforme à leur penchant naturel sain et à la raison. Le cœur qui s'emplit de l'amour d'Allah ressent sa servitude envers Lui et au fur à mesure que croît ce sentiment, l'amour du Seigneur l'accompagne ; et avec eux la sensation de liberté et d'affranchissement vis-à-vis de tout ce qui n'est pas Allah.

194. Adam veilla à éduquer ses descendants dans le respect des valeurs originelles inspirées par la guidance céleste qu'Allah lui offrit. L'homme de nature penche vers le bien et la vertu, et le Seigneur certes connaît depuis les débuts de la création d'Adam ce qui mène à la réforme de l'âme et l'élève, tout comme Allah sait ce qui la corrompt et détruit son humanité :

« *Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur.* » Al-Mulk (La Royauté) : 14.

195. Adam, son épouse et leurs enfants réussirent à réaliser leur mission de peuplement de la Terre et d'essor de la civilisation humaine. Ils utilisèrent à cet effet, la raison, la fitrah, les sens et la guidance divine.

196. Une des manifestations de la bienveillance divine à l'égard des hommes est la mise à disposition de la création au service des humains, afin que ces derniers puissent en tirer profit et réaliser leur mission de vicariat dans les meilleures conditions. Cela leur a également permis de



s'acquitter du devoir de dévotion envers leur Créateur, qui a préparé pour eux tout ce que contient le monde et l'a rendu disponible et approprié pour les besoins de Ses créatures.

197. La reconnaissance de sa propre servitude envers son Créateur et Maître, affranchit l'homme de toutes les autres formes de servitude. L'individu apprend alors à réformer son âme et à renforcer son lien avec Celui qui l'a créé. L'homme se défait de l'asservissement des autres hommes et se libère de la faiblesse et de l'humiliation. Au fur et à mesure que ce sentiment de servitude envers le Créateur se renforce, la dignité de l'homme s'accroît également dans les mêmes proportions.

198. La civilisation inspirée de la Révélation divine que les Prophètes ont conduite depuis Adam, jusqu'à Mohammad, paix sur eux tous, attribue à la science et au savoir une étendue large dans la sphère des connaissances humaines. Qu'elle soit profane et nourrie par la raison, telle que les mathématiques ; ou par l'expérimentation, telle que la médecine ; ou par la transmission orale, telle que les langues ; ou par la Révélation telle que les sciences religieuses, la portée des sciences reste globale.

199. Pas de dignité sans liberté. L'homme naît libre et il doit le demeurer. Par conséquent, nul humain ne peut imposer son autorité à un autre, et en ce monde aucun pouvoir ne peut légitimement asservir un homme. 'Umar b. Al-Khatâb avait résumé ce fondement par une parole devenue célèbre : « Depuis quand vous est-il permis d'asservir ceux que les mères ont mis au monde libres !? » La quête de liberté est une valeur universelle commune à tous les hommes et qu'ont toujours reconnue toutes les religions, les civilisations, les nations et les peuples. C'est au nom de cette dernière que ces derniers se soulèvent contre la tyrannie et la colonisation sous toutes ses formes.

200. La Nation qui a hérité de la civilisation inspirée par la Révélation divine et qu'Adam et tous les autres Messagers ont érigée, guidée et développée, reste la nation légitime qui doit reprendre le flambeau du vicariat adamique, après la chute de cette civilisation occidentale. Pour cela, elle doit se réconcilier avec les moyens et les outils qui la feront renaître et provoqueront son essor civilisationnel. Elle doit renouer avec la compréhension et la concrétisation des lois immuables de la création au niveau de ses leaders, de ses élites et de ses peuples. Rien n'empêchera la Ummah de réaliser cette ambition, si elle décide enfin de retourner à l'islam et d'emprunter à nouveau la voie droite d'Allah et d'observer Sa guidance.





## SOMMAIRE

<b>PARTIE 3 : Le récit de la création d'Adam dans sourate Al-Hijr .....</b>	<b>5</b>
I. « Nous créâmes l'homme d'une argile crissante, extraite d'une boue malléable » .....	8
2. « Et quant au djinn, Nous l'avions auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente » .....	13
A. Les djinns : définition : .....	14
B. La substance à l'origine de leur conception : .....	14
C. La preuve que les djinns sont aussi responsables de leurs actes : ....	16
3. « Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges : Je vais créer un homme d'argile crissante, extraite d'une boue malléable » .....	23
4. « Et dès que Je l'aurais harmonieusement formé et lui aurait insufflé Mon souffle de vie, jetez-vous alors, prosternés devant lui... » .....	26
5. « Alors [Allah] dit : “Ô Iblis, pourquoi n'es-tu pas au nombre des prosternés ?” ... » .....	41
6. « Et [Allah] dit : Sors de là [du Paradis], car te voilà banni ! (35) Et malédiction sur toi, jusqu'au Jour de la rétribution ! » .....	47
7. « Il dit : “Ô mon Seigneur, donne-moi donc un délai jusqu'au jour où ils (les gens) seront ressuscités.” ... » .....	50
8. « Il dit : Ô mon Seigneur, parce que Tu m'as induit en erreur, eh bien je leur enjoliverai la vie sur terre et les égarerai tous... » .....	56
9. « [Allah] dit : Voici une voie droite [qui mène] vers Moi. (42) Sur Mes serviteurs tu n'auras aucune autorité... » .....	82
10. « Certes, les pieux seront dans des jardins avec des sources. (46) “Entrez-y-en paix et en sécurité.” ... » .....	92
11. « Informe Mes serviteurs que c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux... » .....	98
<b>PARTIE 4 : Le récit d'Adam dans sourate Al-Isra'(Le voyage nocturne) ..</b>	<b>103</b>
1. « Et lorsque Nous avons dit aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis... » .....	103



2. « Il dit encore : Vois-Tu ? Celui que Tu as honoré au-dessus de moi, si Tu me donnais du répit jusqu’au Jour de la Résurrection... » .....	106
3. « Et [Allah] dit : Va-t-en ! Quiconque d’entre eux te suivra... votre sanction sera l’Enfer, une ample rétribution. » .....	108
4. « Excite, par ta voix, ceux d’entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie... » .....	110
5. « Quant à Mes serviteurs, tu n’as aucun pouvoir sur eux. ” ... » .....	117
<b>PARTIE 5 : Le récit de la création d’Adam dans sourate Al-Kahf.....</b>	<b>123</b>
1. « Et lorsque nous dîmes aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan]... ».....	123
2. « Je ne les ai pas pris comme témoins de la création des cieux et de la terre, ni de la création de leurs propres personnes. ... » .....	134
3. Réfutation et exposé des erreurs de la théorie de Darwin. ....	139
<b>PARTIE 6 : Le récit de la création d’Adam dans sourate Tâ-Hâ.....</b>	<b>155</b>
1. « Que soit exalté Allah, le Vrai Souverain ! Ne te hâte pas [de réciter] le Coran avant que ne te soit achevée sa révélation... » .....	156
2. « En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam ; mais il oublia... » .....	164
3. « Et quand Nous dîmes aux Anges : “ Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, excepté Iblis qui refusa... » .....	171
4. « Car tu n’y auras pas faim ni ne seras nu, (119) tu n’y auras pas soif ni ne seras frappé par l’ardeur du soleil’... » .....	174
5. « Il dit : “Descendez d’ici (Adam et Ève) [vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres... » .....	184
<b>PARTIE 7 : Le récit de la création d’Adam dans sourate Sâd.....</b>	<b>193</b>
1. « Dis : “Je ne suis qu’un avertisseur. Point de divinité à part Allah, l’Unique, le Dominateur suprême, (66) Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux, le Puissant, le Grand Pardonneur.” .....	194
2. « Quand ton Seigneur dit aux Anges : “Je vais créer d’argile un être humain. Quand Je l’aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez-vous devant lui, prosternés.”... » .....	202
3. « [...] à l’exception d’Iblîs qui s’enfla d’orgueil et fut du nombre des infidèles. ... » .....	208



4. « Seigneur, dit [Iblîs], donne-moi donc un délai, jusqu’au jour où ils seront ressuscités. » .....	214
5. « Dis : “Pour cela, je ne vous demande aucun salaire ; et je ne suis pas un imposteur.... » .....	218
<b>PARTIE 8 : La descente de Adam, ève et Iblîs vers la terre et l’histoire</b>	
d’Adam, le Prophète. ....	219
1. La descente de Adam, Ève, et Iblis vers la Terre .....	219
A. La civilisation humaine sur Terre.....	220
B. Adam le prédicateur du tawhîd et de la guidance divine .....	228
C. L’adoration d’Allah sur Terre.....	231
D. Adam et la Maison Sacrée [al-bayt al-haram] d’Allah .....	236
E. L’édification morale de la première civilisation humaine .....	239
F. Les fondements de la morale et de l’excellence humaine authentique. ....	241
G. Le peuplement de la Terre.....	244
H. Le vicariat (al-khilâfah) sur Terre .....	251
2. L’histoire des deux fils d’Adam, paix sur lui .....	281
3. La mort d’Adam et son départ de ce monde .....	308
<b>COMPENDIUM.....</b>	<b>315</b>



## Références bibliographiques

La liste des ouvrages est disponible dans la version originale de ce livre (en langue arabe) et est disponible sur le site web de l'auteur.

[www.alsallabi.com](http://www.alsallabi.com)

Dr. Ali Mohammad al-Sallabi

Né à Benghazi (Libye) en 1963

En 1993, il a obtenu la Licence internationale de la faculté de la Daawa et des fondements de la Religion à l'Université Islamique de Médine en Arabie Saoudite. En 1996, il a eu un Master de la faculté des fondements de la Religion à l'Université Islamique Oum Darmân (Soudan).

En 1999, il a obtenu le Titre de Docteur en Etudes Islamiques de la faculté des fondements de la Religion à l'Université Islamique Oum Darmân (Soudan). Le sujet de son mémoire de Doctorat avait été : La jurisprudence du Tamkîn dans le noble Coran. Il est auteur d'une quatre vingtaines d'ouvrages dans les domaines des sciences du Coran, du Fiqh et de la pensée islamique, dont plu-sieurs ont été publiés et traduits en plusieurs langues ; notamment en français (Jésus fils de Marie, Noh et le grand déluge, Ibrahim l'Intime d'Allah et La vie du Prophète Mohammad ﷺ). Visiter le site de l'auteur : [www.alsallabi.com](http://www.alsallabi.com) ou sa page Facebook : [dr.sallabi](https://www.facebook.com/dr.sallabi)

# LA NAISSANCE DU MONDE ET LE RÉCIT DE LA CRÉATION D'ADAM



**Dr. Ali Mohammad al-Sallabi**

Cet ouvrage, en deux tomes, représente, sur le plan de la connaissance, une tentative appliquée de regrouper et d'interpréter la Révélation coranique en rapport avec la naissance du monde et la création d'Adam. C'est à travers l'étude de la Parole d'Allah et des références des théologiens et penseurs musulmans spécialisés que cet essai a été réalisé.



[www.asaletyayinlari.com.tr](http://www.asaletyayinlari.com.tr)

   asaletyayinlari

TK ISBN: 978-625-8336-78-8

ISBN-13: 978-625-8336-80-1



9 786258 336801